This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 6105 027 837 108

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSI
LIBRARIES STACK
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XII. — 1re LIVRAISON

ROUEN
IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, Succr)
Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1901

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNEE 1900

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1900

Elle est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, docteur Coutan, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Héron, G. Le Breton, l'abbé Loth, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Deglatigny, Gosselin, Malicorne, Milet et Pelay. — La Commission regrette spécialement l'absence de M. Malicorne : elle eût aimé à le féliciter des palmes académiques que viennent de lui mériter ses nombreux services historiques et archéologiques dans le canton de Forges.

Après lecture, suivie d'une addition et de deux légères retouches, le procès-verbal de la précédente séance (22 décembre 1899) est adopté.

Correspondance imprimée. — Son dépouillement

enregistre : *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1898 ; — *Société archéologique d'Avranches et de Mortain* : Mémoires, XIV; *item*, Revue, IX, n° 8; — *Annales de la Soc. archéol. de Château-Thierry*, 1898; — *Bulletin... des diocèses de Valence...*, XIX, 1899, 4 fasc.; l'abbé U. Chevalier, direct. du *Bulletin*, y joint en hommage ce mémoire : *La Renaissance des Etudes liturgiques*, II; — *Bulletin de la Soc... de Semur*, 1898; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1899, n° 4; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 121; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 192.

Deux circulaires ministérielles. L'une annonce le trente-huitième Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, du 1er au 9 juin prochain. L'autre demande sur la Commission quelques renseignements statistiques, que le secrétaire est prié de fournir.

Céramique locale. — M. Milet a joint à son excuse une note intéressante que lit M. le Président. La voici :

Empêché d'assister à la séance de la Commission, j'ai l'honneur de faire la communication suivante se rapportant à l'ancienne céramique de notre contrée normande. L'an dernier, ayant pu me procurer une plaque ornée, en bas-relief, d'ornements arabesques sommés de la fameuse salamandre de François Ier, j'essayai de m'informer exactement sur le lieu de provenance, quand bientôt j'appris qu'une série de pièces semblables venait d'entrer au musée de Neufchâtel. Ma curiosité mise en éveil me porta à demander au zélé conservateur de cet établissement, M. Paul Duboc, des renseignements détaillés qui, je dois le reconnaître, ne se firent pas attendre.

Voici les passages essentiels de la lettre que je reçus à cette occasion :

GENERAL BOOKBINDING CO.

QUALITY CONTROL MARK

« Le 28 janvier 1898, des ouvriers occupés à réparer la façade d'un bâtiment formant aile droite dans une propriété dite « cour Michu », située rue Fausse-Porte, à Neufchâtel, ont mis à jour, au premier étage, des panneaux ou plaques de faïence vernissée qui, depuis de longues années, étaient dissimulés sous un enduit de plâtre et d'argile, et dont personne ne soupçonnait l'existence.

» Ces plaques représentent toutes d'une façon identique, outre des dessins d'arabesques, une salamandre couronnée, ce qui permet d'en attribuer sûrement l'origine au règne de François Ier. Du reste, il convient d'ajouter que la façade sur laquelle étaient appliquées ces faïences, construite en charpente, présentait tous les caractères de la Renaissance.

» Ces panneaux, au nombre de dix-huit, sont de trois couleurs différentes : les uns sont jaunes, d'autres rouge-brun, quelques-uns verts. Ils mesurent pour la plupart 42 centimètres de hauteur sur 27 centimètres de largeur. Dix seulement sont intacts, les autres sont plus ou moins mutilés.

» Ils diffèrent des plaques provenant de la maison Gervais, rue Barbe : 1° en ce que ces dernières présentent, au centre, un médaillon du roi François Ier vu de côté; 2° parce que les faïences Gervais sont plus petites que celles de la cour Michu; 3° enfin à raison de ce que la fabrication semble différente ».

Une autre lettre de M. Paul Duboc, en réponse à de nouvelles demandes de ma part, contient encore ceci :

« En plus de dix-huit panneaux à la salamandre déposés au musée de cette ville (Neufchâtel), il en existe, paraît-il, trois autres, de même provenance qui seraient aux mains de divers particuliers.

» Il n'a pas été pris une photographie de la façade du bâtiment de la cour Michu, après enlèvement de l'enduit factice et avant le déplacement des plaques. Il serait

presque impossible aujourd'hui de photographier cette façade, parce qu'elle a été masquée par une nouvelle construction.

» Les plaques en question formaient à l'extérieur de la façade seulement deux rangées superposées sans alternance régulière de couleurs et sans que chaque plaque fût spécialement encadrée. Cette façade qui, d'ailleurs, affecte la forme d'une aile par rapport au bâtiment central, appartient incontestablement au style de la Renaissance ».

C'est à Brémontier, commune de Massy, qu'ont été fabriqués ces divers panneaux de faïence vernissée, au seizième siècle.

Dans une fouille faite il y a quelque cinquante ans par le vénérable M. Mathon et moi, sous la conduite de M. Goust, révélateur d'un gisement de débris, à Brémontier même, il s'est trouvé un fragment de la salamandre qui fait le principal ornement des plaques récemment découvertes. Ainsi, le doute sur le lieu d'origine n'est pas possible. Déjà, notre collègue M. Gaston Le Breton a eu l'occasion de consacrer quelques lignes à cette fabrication, dans son catalogue du Musée céramique de Rouen. Et l'appoint qui vient d'être fourni par la récente découverte, me sera un motif suffisant pour poursuivre l'étude que j'ai entreprise sur cette intéressante fabrication.

M. G. Le Breton explique la réputation dont jouissaient les fabriques de Brémontier.

Cimetière mérovingien. — Le même membre se fait un plaisir de présenter à ses collègues les nombreuses et intéressantes pièces qui sont sorties de la fouille qu'il a pratiquée au Fontenil, hameau de Saint-Martin-Osmonville. Outre un joli vase de terre et les objets en fer qui se rencontrent communément à cette époque, M. le conservateur du Musée attire l'at-

tention sur la trousse de femme dont il a retrouvé jusqu'au fond de cuir mêlé à un style et à une touffe compacte de cheveux.

M. Drouet fait observer que le style est contesté dans la période franque. Dans les tiges de formes assez semblables, de bons esprits voient de simples épingles.

M. Le Breton promet une note plus détaillée sur l'ensemble de ses découvertes.

Charleval. — M. de Beaurepaire se borne à quelques extraits sommaires d'un fragment de compte du 4 janvier 1574, comme étranger à nos études. Il s'agit de travaux de jardinage exécutés à Charleval, pour le compte de Charles IX, par Jean Ferey, sieur de Durescu, chevalier, conseiller du roi en son privé conseil et de ses finances, superintendant des bâtiments de Charleval. Arracher charmes, haistres, genièvres de la forêt de Lyons et les employer aux jardinages; faire tranchées et rigoles pour les planter. Pleyer haies... faire sièges et cabinets.

Mention de charretiers, hottiers, manœuvres, chassavants. Ces derniers payés 7 sous par jour, les manœuvres 5 sous, les autres 4 sous, les charretiers 7 et 8 sous.

Autres jardinages plus considérables; canaux. Plants de bois de chaisnes et de hêtre; rehausser la terre, à cause du marais où ils sont assis. Changer le cours de la rivière d'Andelle qui passe au travers et la mettre en forme de canal entre les deux jardins.

Eglise Saint-Maclou. — M. l'abbé Loth vient plaider la cause de son admirable église, cruellement éprouvée par la tempête qui n'est pas encore complè-

tement apaisée. Elle a emporté un gable du grand portail. La croix moderne en fonte a été arrachée avec sa base; et le Maître en tombant a entraîné le disciple dans sa chute : car la statue de saint Maclou a été pareillement renversée; les crochets anciens aux sculptures variées et élégantes sont brisées. M. le curé s'est appliqué à les recueillir soigneusement pour servir de modèles à la restauration. Le fronton est encore en place ; mais l'une des deux barres de fer qui l'étayent est tombée, de sorte que la solidité du fronton est gravement compromise, et plus encore la sécurité des allants et venants, comme celle des nombreux enfants qui fréquentent les abords du monument.

La Commission n'attend pas la fin de ce lamentable exposé pour s'intéresser vivement au joyau archéologique que l'ouragan a dévasté; et elle estime que M. le curé doit prendre les premières mesures indispensables pour prévenir de nouvelles dégradations qui pourraient amener mort d'hommes. La sollicitude de tous les pouvoirs publics ne saurait manquer de lui venir en aide. Monument historique de l'État, Saint-Maclou a droit également au crédit spécial que le département réserve à ses édifices classés; enfin la ville de Rouen ne se désintéressera pas de la restauration urgente que réclame une de ses merveilles architecturales. M. Garreta promet de plaider chaleureusement sa cause auprès du Conseil municipal.

Hache polie. — M. P. Baudry en présente un échantillon « démesurément beau » (190 $^{m}/^{m}$ × 69), trouvé en 1894 à la profondeur de 1^{m} 50, dans la propriété Tribout, au Petit-Quevilly.

Christophe de Héris, écuyer, sieur de Coqueriomont, jurisconsulte cauchois. — Je viens d'acquérir, dit M. Garreta, un exemplaire d'un ouvrage traduit du latin en français par ce gentilhomme cauchois, dont le nom avait depuis longtemps attiré mon attention.

Ce livre a pour auteur R. P. Frère Joseph Texera (en français Techier), portugais, Frère de l'ordre des Prêcheurs. Il avait rédigé par écrit et composé un livre intitulé : *Exegesis genealogica, sive Explicatio arboris gentilitiae invictissimi ac potentissimi Galliarum regis Henrici, ejus nominis IIII, regum LXV, Navarrae III, regum XXXIX*, etc.

L'épître au roi Henri IV est datée de Tours, le 1er jour d'août 1590; la permission et le privilège de faire imprimer ladite généalogie et les susdits livres, tant en latin qu'en français ou en quelque autre langue, le sont de Saint-Denis, du 30 octobre 1592.

La traduction du sieur de Coqueriomont a pour titre :

« Explication de la Généalogie du très-invincible et très-puissant monarque Henry IIIIe de ce nom, 65e roy de France, ou (selon aucuns) 62e et IIIe de ce nom, 39e roy de Navarre.

» Le tout tiré des histoires très approuvées, tant latines que françoises, italiennes, espagnoles et portugaises par l'estude et labeur de R. P. F. Joseph Texere, Frère de l'Ordre des Prédicateurs, Maistre en Saincte Théologie, Confesseur du Sérénissime Roy de Portugal, Aumosnier et Prédicateur du Roy Très-Chrestien. Traduit du latin (dédié par l'autheur à sa Majesté Très-Chrétienne) en français, par C. de Héris, Escuyer, dict Coqueriomont, J. C. (jurisconsulte).

» A Paris, chez Gilles Beys, libraire-juré, gendre de feu Chr. Plantin, rue St-Jacques, à la boutique de Plantin, MDXCV ».

Le traducteur a dédié son « escript » à très-haute, très

vertueuse et sérénissime princesse, madame Catherine, Infante de Navarre.

Dans cette dédicace, il s'intitule « pauvre et chétif noble à cape. J'ay préféré, dit-il, ces choses à toutes autres, négligeant et abandonnant mes plus urgens estudes, dernier refuge et unique moien de pouvoir un jour profiter à ma désolée patrie (veu que Dieu ne m'a voulu permettre de continuer à ce faire par les armes selon ma qualité et comme mes prédécesseurs), essaiant par mesme moien à faire revivre nostre lampe ja presque toute esteinte et amortie par tant de vents et orages, continuez et tousjours redoublez depuis trente-cinq ans en ça ». Donné le 24 de janvier 1593.

Dans l'avertissement au lecteur, il ajoute, faisant allusion à la Généalogie « laquelle je confesse volontiers (sans endurer la question) estre grossièrement traduicte, et qu'il n'y a personne qui ne s'en fust mieux acquitté que moy, usant de manières de parler beaucoup plus propres, lesquelles me sont incogneues, en partie pour (estant trop reclus) ne fréquenter que trop peu les compagnies, et en partie pour ne lire jamais en françois. Mais trois choses me consolent en cela : la première est, que je ne me suis en façon quelconque ingéré à l'entreprendre de mon chef, ains par commandement inévitable : (à rapprocher d'un passage de son Epistre à l'Infante de Navarre, où il disait : « mais aiant receu le commandement d'un Grand, qu'il n'est besoin nommer pour cette heure, lequel n'a rien tant en recommandation que la gloire de Dieu, le service de sa Majesté et le bien public ») : la seconde, que j'ay fait mon mieux; et la dernière, que j'ay fidèlement et sincèrement exposé l'intention de l'Autheur, sans y adjouster ou diminuer, ou m'esloigner du vray sens : quoy que j'aie aucunefois trouvé des choses mal sonnantes en une oreille huguenote ». Plus loin encore il ajoute : « aiant passé une bonne partie de mes ans hors du pais de ma naissance. »

Les différentes allusions qui précèdent rapprochées de

deux actes baptistaires relevés par moi dans les registres tant de l'ancienne Eglise Réformée de Rouen recueillie à Quevilly, que de celle de Bolbec, recueillie à Frémontier et Lintot, me permettent de conclure que le traducteur n'est autre que noble homme Christophe de Héris, écuyer, sieur de Coqueriomont. Ce gentilhomme appartenait à une famille du pays de Caux qui portait pour armes : « d'argent à la bande d'azur chargée de 3 molettes d'éperon d'or, à la bordure engreslée de gueules ».

Marié à Jeanne Masson, native de Londres, il demeurait, en mars 1601, en la paroisse de Bosville-en-Caux et, en décembre 1606, à Bolbec, où il était, depuis environ trois années, ministre de la parole de Dieu en l'Église Réformée, recueillie à Frémontier et Lintot.

De Cessart. Portrait. — Enfin M. de Bellegarde fait circuler une très belle gravure qui offre les traits de De Cessart, ingénieur du port de Cherbourg, né en 1719.

Avant de lever la séance, M. de Beaurepaire communique les notes ci-après :

ENQUÊTE A PROPOS DE RIXES ENTRE DES MAITRES PEINTRES SCULPTEURS DE ROUEN (1705)

C'était l'usage qu'après l'élection des gardes, qui avait lieu une fois, chaque année, les maîtres de la communauté s'assemblassent afin de resserrer, dans un banquet, les liens d'une bonne confraternité.

Le 25 janvier 1705, après midi, l'élection faite, les maitres se réunirent donc au cabaret de la *Fleur de lis*, sur l'Eau-de-Robec, et ils y restèrent à manger et boire jusqu'à six heures. Avant de se séparer il fut question de partager entre eux un gâteau, « afin de faire une royauté en la manière accoutumée ».

Il faut croire que cette royauté n'était point purement élective et que, de plus, elle était onéreuse autant qu'honorable, et, par conséquent, peu ou pas recherchée.

Cette fois la royauté devait, au jugement de tous, échoir à Jean Coutel, « à raison de son degré d'ancienneté (1), et parce qu'il était jeune garde de l'année précédente ». Mais celui-ci, plus économe que vaniteux, se mit en devoir de se retirer, sans payer son écot, au grand scandale de ses camarades, qui, sans aucun doute, ne lui épargnèrent pas les reproches. Il eut le tort d'y répondre en traitant Salomon Lambert père et Salomon Lambert fils (2), de *barbouilleurs*, terme qui était loin pourtant d'avoir, à cette époque, la signification désobligeante qu'il eut plus tard (3); il s'emporta même jusqu'à donner un coup de bâton sur la tête d'un des deux Lambert. Comme

(1) Jean Coutel avait été reçu maître peintre sculpteur le 29 oct. 1694. (Arch. de la S.-Inf., F. du baill. de Rouen.)

(2) Salomon Lambert, peintre sculpteur ; Hélène Martel, sa femme. Leur fille Jeanne épousa Nicolas Laigle, papetier. (Traité de mariage, 10 nov. 1683.) Lambert, entrepreneur du mausolée pour le service de la Dauphine, 530 l., 4 juin 1712; au sieur Lambert, peintre, pour une estampe de la cathédrale qu'il a présentée au Chapitre, 120 l., 1720. (Arch. de la S.-Inf., G. 2399.) — 30 l. payées par la Fabrique de Roncherolles-sur-le-Vivier à Me Lambert, peintre, pour deux devants d'autel, l'un pour le chœur, l'autre pour la chapelle de la Vierge, 2 oct. 1734. (Arch. de la S.-Inf., G. 8505.) — Salomon Lambert, encore indiqué comme maître peintre à Rouen, rue Beauvoisine, par. Saint-Laurent, 10 mars 1731. (Minutes de Me Deschamps, notaire à Rouen.) Salomon Lambert, peintre, travailla pour l'église Saint-Vigor de Rouen. Un David Lambert cité comme garde de la communauté des maîtres peintres sculpteurs de Rouen, en 1694. (Arch. de la S.-Inf. F. du baill. de Rouen.)

(3) Compte de la Fabrique de Saint-Martin-du-Bec, 1735 : « Au sr Le Frond, pour avoir travaillé à la contretable et aux collatéraux du sanctuaire et fourni les drogues nécessaires au barbouillage de l'autel, 15 l. » Arch. de la S.-Inf., G. 8559.

on devait s'y attendre, la riposte fut vive. Coutel fut, à son tour, battu et poussé dans la rivière de Robec.

Il y eut un procès à ce sujet au bailliage de Rouen. La sentence qui le termina ne nous est pas connue; à vrai dire, je ne l'ai point cherchée parce qu'elle nous importe peu. Tout ce qu'il y a d'intéressant à retenir de l'enquête, ce sont les indications de nom, d'âge et de domicile des auteurs de cette petite scène, sans exemple, croyons-le, dans les annales de leur honorable corporation.

Voici la liste de ceux que l'on interrogea sur les faits reprochés à Coutel et aux Lambert :

Antoine Pillement, 27 ans, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent (1);

(1) Ce devait être un fils d'Antoine Pillement, peintre à Rouen dès 1674. Deux décembre 1674, mariage entre Antoine Pillement, maître de l'art de peinture, rue de la Renelle, par. Saint-Laurent, fils d'honorable homme Didier Pillement, de Verdun, et Anne Liesse, fille d'un maître cordonnier, 2 déc. 1674. (Tab. de Rouen, Minutes de Lauvon). — 1673-1674, pour le passe-maître d'Antoine Pillement, 1 l. 10 s. — De 1687 à 1690, il est chargé de divers travaux par la Congrégation de la Vierge du collège de Rouen, 410 l., 110 l., 300 l., 30 l. En 1687, 110 l. pour un plafond par lui fourni en toile et peinture représentant la Justice, etc... (Comptes de la même Congrégation). — Il est chargé, avec Charles Germain, de raccommoder les tableaux de la Bourse, en 1697. Antoine Pillement, garde de la communauté, 1694.

Nicolas Pillement, fils d'Antoine, reçu maître, 13 fév. 1703; — héritier avec ses frères, Georges Pillement, peintre sculpteur à Mantes, et Laurent Pillement, de leur oncle François Pillement, décédé curé de Saint-Herbland, le 31 mai 1726; — laisse un enfant mineur de son mariage avec Marie-Françoise Vallée. Georges Pillement, peintre, décédé à Saint-Aignan-lès-Rouen, dans un petit pavillon, laissant une veuve, Marie-Madeleine Marc, 18 août 1761. (Arch. de la S.-Inf., F. du bailliage de Rouen.)

André Gaillard, 33 ans, sur l'Eau-de-Robec, paroisse Saint-Maclou (1);

Thomas Rollet, 33 ans, rue Bourg-l'Abbé, paroisse Saint-Nicaise (2);

Jean Mauviel, 64 ans, maître peintre, rue et paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers (3);

Jean Bachelay, 41 ans, maître peintre, rue des Carmes, paroisse Saint-Lô (4);

Nicolas Ricoüard, 40 ans, sculpteur, rue des Bons-Enfants, paroisse Sainte-Marie-la-Petite (5);

Adrien Ouin, 31 ans, peintre, rue de l'Ecureuil, paroisse Saint-Laurent;

Jacques Millet, 44 ans, peintre, rue des Arsins, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen (6);

(1) Un Guillaume Gaillard, peintre, cité comme membre de la Confrérie du Rosaire aux Jacobins de Rouen, 1654.

(2) Travaux faits à l'orgue de Saint-Lô de Rouen par Rollet, sculpteur, 8 déc. 1787.

(3) Jean Mauviel, nommé garde le 21 janvier 1695; — son fils, Jean-François, reçu maître, 9 janvier 1716, garde, 22 janvier 1726. L'abbesse de Saint-Amand donne à l'église de Boos, pour le rétable du grand autel, une copie de Raphaël, de la main de Mauviel, qui fut payée 70 l.; — fit le tableau de la bannière de Saint-Vincent, 140 l., 1723-1724, et le tableau du chœur de l'église de Roncherolles-sur-le-Vivier, 70 l., et un devant d'autel violet pour la même église, 2 oct. 1734. (Arch. de la S.-Inf., G. 8505.)

(4) Jean Bachelet, reçu maître, 13 oct. 1691; nommé garde le 25 janvier 1696.

(5) Nicolas Ricoüard, élu garde de la communauté, 25 janvier 1697. Il fit, en 1705, pour l'église de la Madeleine, une contretable dont l'*Histoire de Rouen*, du Souillet, 5e partie, pp. 95-100, donne une longue description.

(6) Jacques Millet des Ruisseaux, élu garde, 25 janvier 1696. — La contretable de l'église Saint-Vivien, autrefois admirée dans l'église des Cordeliers, est une œuvre de cet artiste qui, pendant plusieurs années, jouit à Rouen d'une grande réputation.

A ces noms il faut ajouter celui de Guillaume Le Baillif, âgé de 47 ans, clerc de la Confrérie des maîtres peintres, doreurs et sculpteurs de la ville, domicilié rue Saint-Romain, paroisse de Saint-Nicolas.

Ce n'était là qu'une faible partie des membres de la Communauté. Peut-être le magistrat pensa-t-il qu'il lui suffisait du témoignage de quelques-uns pour se rendre un compte exact de l'affaire soumise à son jugement. Peut-être aussi les maîtres les plus sages avaient-ils pris le parti de rentrer chez eux sans attendre qu'on eût fait un roi.

NOTE SUR UNE MONTRE DU DOCTEUR PORRÉE

Le rapport de Balthazar Martinot (publié dans le *Bulletin de la Commission*, t. X, pp. 296-299), au sujet d'une horloge vendue aux Consuls de notre ville par son confrère David Thorelet, est loin d'être favorable à ce dernier. La pièce que nous vous communiquons aujourd'hui serait, au contraire, des plus avantageuses à sa réputation, si elle nous autorisait à le considérer comme le véritable fabricant de l'instrument compliqué qui s'y trouve décrit. Mais de ces deux affirmations : « J'ay fait et vendu », la dernière seule nous paraît certaine. Quoi qu'il en soit, le certificat nous paraît intéressant et tout à l'honneur de l'horlogerie française.

J.-B. Porrée, à qui le réveil mentionné dans ce certificat avait été vendu, est moins connu comme médecin que comme auteur d'une traduction d'« ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ le Portrait du Roy de la Grand'Bretagne, » imprimée à Rouen, chez Jean Berthelin, MDCXXXXIX. Il avait épousé une anglaise, Françoise Tindalle, native de Crayford, qui

obtint des lettres de naturalité le 5 juillet 1639 (1). Ainsi que David Thorelet, il appartenait au culte protestant; mais il est clair qu'il avait abjuré à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, puisque, le 11 février 1689, il prenait le titre de doyen du collège des médecins de Rouen et réclamait, contre Gallemant, le droit, pour lui et pour ses autres collègues, d'être, chacun à tour de rôle, médecins pendant un mois à l'Hôpital général.

10 novembre 1644.

« Je, maistre horloger à Rouen, soubz-signé, certifie à tous qu'il appartiendra que, trois ans y a ou environ, j'ay fait et vendu à Mre Jean-Baptiste Porrée, docteur en médecine, demeurant à Rouen, un réveil-matin, rond, de moyenne grandeur, à boette d'argent vuidée par tout par fleurs, gravée par dehors et par dedans le couvercle, à vingt-six heures; le cadran d'argent; et sur ledit cadran on y void le jour du moys de la lune et les marées, y ayant une éguille pour monstrer l'heure et une autre pour le réveil, tout cela sur un mesme centre. Sur la platine du balancier est gravé mon nom et surnom. Le coq est d'argent, où est mesmement gravé un coq, et, au derrière, est un papillon d'argent gravé et vuidé. Il y a, de plus, une rosette d'argent gravée et vuidée et une vis sans fin; luy ayant aussy livré, avec ledit reveil et boette, ung estuy d'argent, tout uny, doublé de satin bleu, comme aussy une clef d'argent et un petit crochet, lequel réveil avec son estuy luy a esté volé dans sa poche, le dimanche, 19e de juin de cette présente année, ledit sieur m'en ayant, le mesme jour, faict sa plainte et fait dresser les billets qui ont esté

(1) Dans son Epître à Charles Ier, il déclare qu'il a été poussé à faire cette traduction par « l'inclination naturelle qu'il avoit à chérir la Nation anglaise en général, à laquelle il tenoit des-jà par la plus chère partie de luy-mesme ».

envoyez en plusieurs villes de ce royaume, tout ce que dessus attestant estre véritable, pour savoir et servir audit sieur Porrée qu'il appartiendra. Fait à Rouen, le 9me de novembre 1644. » Signé Thorelet. (Tab. de Rouen.)

Réglement pour l'organiste de Saint-Sauveur de Montivilliers (1).

Jacques Gallemant, docteur en théologie, curé d'Aumale, premier supérieur des Carmélites en France, introduisit la réforme dans l'abbaye de Montivilliers, et exerça pendant quelque temps les fonctions de grand vicaire pour le cardinal de Joyeuse, archevèque de Rouen. C'est à ce pieux personnage que je suis porté à attribuer un long règlement donné à l'église de Saint-Sauveur, de Montivilliers, et portant la date de 1612.

J'en extrais ce qui concerne les obligations de l'organiste; il est à croire qu'on les retrouverait exprimées dans bien d'autres règlements relatifs aux églises du diocèse de Rouen vers la même époque :

« 1° L'organiste tiendra belles, nettes et bien fermées les orgues, en sorte que personne n'y entre sans sa licence.

» 2° Ne jouera d'icelles et ne permettra aucun jouer rien de dissolu, vain, ou autrement messéant, se souvenant que les orgues ne sont en l'église que pour chanter les louanges de Dieu.

» 4° Il apprendra du chantre ce qu'il devra chanter et non chanter et luy obéyra affin qu'il y ait accord entre le chœur et luy.

» 6° Es baptesmes il ne jouera des orgues que l'enfant ne soit sur les fontz, et, és mariages ou autres particu-

(1) « Voir « *la Vie du Vénérable Prestre I. C. M. Jacques Gallemant*..., par le R. P. Placide Gallemant, récollect », Paris, 1653.

lières dévotions, qu'à l'entrée de l'église, pendant canon de la messe et après que la messe sera fini affin que l'orgue n'empesche l'attention que l'on pe avoir à l'office de la messe.

» 7° En temps d'advent et de caresme il ne jouera poi pendant le temps ordinaire de l'église, sinon le troisièn dimanche de l'advent, le quatriesme de caresme, les jou de feste et les jeudy et samedy de la sainte sepmaine.

» 8° Jamais l'office ne commencera par l'orgue, ı mesmes les proses ou antiennes, soient du Saint-Sacı ment, soient de Notre-Dame, soient autres, comme aus les premiers et derniers versetz des hymnes et cantiqu ne s'y joueront point, non plus que le verset *Gloria Pa* ou autres, èsquels, de bonne et louable coustume, on f chist le genoil ; finalement, il faut comprendre sous cet reigle le Symbole des Apostres qui se doit chanter à vo particulière.

» 10° Et tousjours, pendant que l'orgue jouera, le pr mier des enfants de souplix ou autre récitera devant pepistre, à voix intelligible et articulée, ce qui se chan sur l'orgue. » (1)

La séance est levée à quatre heures moins le quar

A. Tougard.

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 8897.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1900

Elle s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents les membres dont suivent les noms : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Dr Coutan, Deglatigny, Drouet, Frère, Héron, G. Le Breton, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Dubosc, Lefort, Malicorne, Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Correspondance imprimée. — Elle comporte les articles suivants : *Mémoires de la Société... du Cher*, 1899; — *Bulletin archéologique du Comité*; 1899, II; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*; 1899, I et II; — *Bulletin... de la Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne*, 1899 (les 4 fasc.); — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*; 1899, III et IV; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 166; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1899; — *Catalogue pratique des N. Acquis. de la Bibliothèque munic. de Rouen*, 1899; — *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, n° 1, janvier 1900; — *Annual Report of the Smithsonian Institution :* Nation. Museum, I; 1899; — *Idem; Report of Langley*, juin 1899.

Une circulaire ministérielle, en date du 21 mars dernier, accuse réception d'un envoi fait par la Commission.

Mort de M. Julien Félix. — M. le Président dit que la Commission a fait une perte sensible dans ce collègue instruit, fort assidu à nos séances dont il suivait avec intérêt les délibérations.

M. Garreta, officier d'Académie. — Il ajoute que la Compagnie ne saurait rester indifférente aux palmes académiques qui viennent de récompenser en M. Garreta ses longs et distingués services à tout ce qui touche les intérêts locaux des beaux-arts et de l'archéologie. Elle sera heureuse qu'il daigne agréer ses félicitations.

La maison de la rue Saint-Romain. — Notre collègue M. Lefort a fait suivre son excuse de l'importante proposition que voici :

« Il était dans mes intentions de proposer à la Commission des Antiquités d'appuyer, par un vote de subsides, son vœu antérieur de conservation en faveur de la maison de la rue Saint-Romain.

» Il y a lieu d'espérer, en effet, que la condamnation prononcée contre ce logis ne sera pas sans appel. Je suis informé qu'au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la Commission des monuments historiques s'est prononcée par un vote *unanime* en faveur du maintien de la maison et de la rue Saint-Romain tout entière dans sa physionomie actuelle.

» La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure qui, elle aussi, veille avec tant de compétence et d'autorité sur les vestiges de notre passé, voudra, j'en suis sûr, s'associer à cette manifestation d'une si haute portée en aidant à la tâche matérielle de conservation entreprise avec courage par la Société des Monuments rouennais.

» J'ai donc l'honneur de proposer à notre Compagnie d'émettre le vote suivant :

« La Commission départementale des Antiquités de » la Seine-Inférieure prie Monsieur le Préfet de vou- » loir bien solliciter du Conseil général l'allocation, » en un ou deux exercices, suivant les ressources bud- » gétaires, d'une somme de *2,000 fr.*, à la Société des » Amis des Monuments rouennais pour aider cette » Société à conserver la maison de la rue Saint- » Romain.

» Si cette Société n'est pas mise à même d'assurer » cette conservation, ladite somme fera retour au bud- » get départemental ».

Des explications échangées par divers membres, il résulte que la maison est passée, par voie d'expropriation, aux mains de l'État; que la Ville n'a dû intervenir que pour régler la question d'alignement; que contrairement à la suite ordinaire de ces sortes d'affaires, les efforts tentés pour la conservation n'ont pas comporté une proposition de classement; enfin que la Commission n'a aucun motif pour revenir sur sa décision antérieure.

M. Pelay fait très judicieusement observer que, malgré le bien fondé de toutes ces considérations, le rôle de la Commission se trouve simplifié par M. Lefort, qui se borne à lui demander son avis sur la proposition qui vient de lui être soumise, proposition qui n'a rien d'excessif puisqu'elle réserve l'emploi définitif des fonds demandés.

La motion de notre collègue est adoptée à une très forte majorité.

M. le Président ne saurait terminer cette discussion

sans ajouter quelques mots. Au cours de l'information dont l'immeuble en question a été l'objet, il s'est en effet produit des incidents regrettables, contre lesquels il estime être de son devoir de protester. Les affirmations de M. Sardou, en particulier, sont aussi mal fondées qu'injurieuses pour une ville qui, en un quart de siècle, a su sauver du pic des démolisseurs la tour Jeanne-d'Arc, la porte Guillaume-Lion, la tour Saint-Laurent et la chapelle du Lycée.

Eglise des Cordeliers. — Pour faire suite aux communications précédentes, M. Pelay place sous les yeux de ses confrères plusieurs dessins de ce monument et le texte imprimé de l'adjudication définitive qui eut lieu le 28 mars 1806, à l'enchère de 25,000 fr.

M. de Beaurepaire annonce que M. Milet se propose d'apporter à la Commission un curieux et riche drapeau; il donne ensuite lecture du mémoire ci-après :

NOTES EXTRAITES D'UN COMPTE DE TUTELLE DES ENFANTS DE MANNEVILLE.

Les notes qui suivent sont presque toutes tirées d'un compte de tutelle qui fait partie du fonds de Manneville aux Archives du département de la Seine-Inférieure.

Jacques de Manneville, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du lieu, de Colmesnil, Sauqueville, la Jonquière-Bazincourt, châtelain de Charlemesnil (1), décéda le 5 dé-

(1) On le voit ailleurs qualifié de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M.

cembre 1636 (1), à Rouen, par. St-Eloi, dans une maison qu'il tenait à louage d'un sieur Muisson, marchand de cette ville, moyennant un prix de 300 l. environ par an (2). Il avait épousé, en 1615, Catherine Guillebert, fille et seule héritière de Jean Guillebert, sr de Haguenouville, lieutenant général du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, et de Catherine de Romé. Il laissait de son mariage 4 enfants : un fils, François-Bonaventure ; trois filles, Catherine, Judith, Suzanne, dont la tutelle fut confiée à leur mère le 14 février 1637. Celle-ci se remaria, le 26 février 1641, à Henri Martel, sr de Rames et de Basqueville, premier chambellan et grand maître de la garde-robe de Monsieur, frère unique du Roi. C'était le fils unique de Charles Martel et de Joachine de Rochechouart. A son traité de mariage (14 janvier de la même année), il prit l'engagement d'administrer la tutelle des 4 mineurs, à la décharge de sa future épouse.

Le compte qu'il dut rendre, au terme de sa gestion, embrasse 18 années, de 1637 au mois de novembre 1655.

Les recettes mentionnées dans ce document n'ont pour nous qu'un très médiocre intérêt. Il n'en est pas tout à fait de même des dépenses : quelques-unes me paraissent dignes d'attention.

Nous noterons tout d'abord qu'en 1637, le luxe funéraire était en sensible progrès sur ce qu'il avait été aux premières années du XVIIe siècle.

Le corps de Jacques de Manneville avait été transporté de l'église de St-Eloi de Rouen, où il y avait eu un premier service, en celle de Sauqueville, où se fit l'inhumation. Le compte énumère les baudriers de deuil, les chapeaux, les gants de deuil, les manteaux de deuil, l'attelage de deuil au chariot que fournit un carrossier de Rouen, les

(1) Arch. du Greffe du Tribunal civil de Rouen. « Le 6 dudit mois (décembre 1636) fut inhumé noble homme Jacques de Manneville, chevalier de l'Ordre. »

(2) Compte de la tutelle, fo 27.

couvertures aux selles et enharnachements des chevaux de deuil, et les éperons de deuil. On paya à Jean et Henri Cavelier, le père et l'oncle de l'illustre Cavelier de la Salle, l'un et l'autre marchands de soie à Rouen, pour faire les ornements et tentures, 921 l.; à un mercier, pour aiguillettes, cordons et crèpes, 277 l.; à un autre mercier, pour soie et velours qui furent employés à la décoration de l'église et de la chapelle de Sauqueville, 417 l.; à un brodeur, pour la broderie des ornements de cette église et de cette chapelle, 458 l.; au curé de Saint-Eloi de Rouen et à ses vicaires et autres prêtres, pour messes, 294 l.; en pain, aux pauvres de Rouen, 72 l.; en serge noire pour vêtir tous les pauvres qui assistèrent à l'inhumation, à Sauqueville, 400 l. Un maître peintre de Rouen, Jacques Touzé, reçut 60 l. pour 20 douzaines d'armoiries employées lorsque le corps partit de l'église de Saint-Eloi. Un autre peintre, celui-ci de Dieppe, David Allais, reçut une plus forte somme, « tant pour les armoiries par lui faites, que pour les peintures et autres armoiries faites aux ceintures (ou litres funèbres) des églises dont le patronage appartenoit au défunt. »

La terre de Genetuit, à Colmesnil, avait été la résidence de prédilection de M. et de Mme de Manneville. Après que Mme de Manneville se fut remariée à Henri Martel, elle lui fit préférer Genetuit (1) à la terre de Basqueville, seigneurie, sinon plus agréable, du moins plus qualifiée. On continua les travaux qui avaient été commencés par Jacques de Manneville, et l'on s'efforça de donner à cette habitation, qui n'avait rien de féodal, des agréments en rapport avec les goûts qui dominaient alors.

Entre ces travaux il n'y a pour nous à noter que les suivants qui ont un certain intérêt artistique :

(1) Le nom de Genetuit fit place au nom de Manneville en vertu des lettres d'érection du comté de Manneville de 1608 (Arch. de la Seine.-Inf., B. 85) : « La maison seigneuriale de la terre de Colmesnil à Genetuit sera désormais appelée Manneville ».

« Pour la décoration et embellissement de la maison de Genetuy, l'on a agrandy la court, en la face de laquelle et de la maison a esté basty une muraille avec deux pavillons aux deux bouts, au milieu desquels est la grande porte (de grès, briques et pierre de Caen), à Michel de Montfort et son fils, massons, pour 15 mois de travail, 3,500 l.

» A Denis Couillard, serreurier à Dieppe, pour les portiques de fer, les feuillages des coins, aussi de fer, de dessus la grande porte avec les armes placées au milieu, 206 l.

» Item pour aplanir le jardin et le rendre en l'estat qu'il est de présent, ledict sieur comptable auroict faict apporter quantité de terres pour dresser ledict jardin, où il a faict faire le parterre devant la face de ladicte maison, auquel lieu l'on auroit fait arracher des arbres pour l'embellissement de ladicte place, planté une palissade pour faire l'esquarrisseure d'icelluy parterre, pour lequel tracer et planter du buys, l'on auroit eub à journée, pendant ung long espace de temps, des hommes et jardiniers capables de cet ouvrage, 300 l.

» A Jacques Perdrix, maistre sculpteur de Rouen, pour deux chimbraques (mot défiguré pour chambranles) de pierre de Vernon et un popullo, ouvrage de sculpture, qui sont placez à l'entrée dud. parterre, la somme de 110 l., et 24 l. pour les pieds d'estals qui les portent avec les armes y taillées, plus 18 l. pour les apporter par charroy de Rouen, et 4 l. 10 s. pour des penniers pour les mettre, en tout, 156 l.

» Item a esté payé et-desboursé pour l'embellissement et fasson du cabinet doré de ladicte maison de Genetuy, tant pour les tableaux, peintures et dorures, que pour plancher et lambrisser de plat fonds ledit cabinet, faire l'alcôve, l'estrade, les balustres, portes et fenêtres dudit cabinet, sçavoir :

» Au sieur Flugues, peintre flament, lequel a travaillé

ausdits tableaux et peintures pendant le temps de huit mois, à 3 pistoles par mois, et pour sa nourriture pendant ledict an, la somme de 360 l.

» Item à Jean Aubert, artiste peintre, lequel a travaillé aux camahieux et autres ouvrages en petit, a esté payé la somme de 72 l.

» Item à Robert Bourdin, autre peintre, ayant travaillé aux dits camahieux et autres ouvrages en petit, la somme de 45 l.

» Item à Guillaume Le Marchand, autre peintre, la somme de 122 l.

» Item pour l'or en feuille acheté pour faire les dorures, 80 l.

» Pour les huisles et peintures, 25 l.

» Pour les toilles qu'il a convenu pour les tableaux et les platfonds, 10 l.

» Pour les planches de sap et autre bois pour faire le plancher du cabinet, le plat fonds, l'estrade, les 3 portes, les encastillemens des tableaux et les balustres, 60 l. »

Dans cette citation le mot *populo* est à remarquer. On le trouve dans le Glossaire de Lacurne de Sᵉ Palaye et dans le Dictionnaire de Littré, avec la signification d'« enfant potelé et joufflu. »

On le retrouve dans les textes suivants : « Sera faict et assis le nombre de 102 chaires, tant haultes que basses comprins la chaire Monseigneur l'abbé, sur laquelle sera posé des armaries portez de deux populots », 15 août 1566 (Devis pour la construction des chaires de l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen).

« Armoyries du Roy de France et de Navarre que portoient 2 grands poupelots, le tout painct et taillé à jour. » Entrée à Rouen de l'archevêque Ch. de Bourbon, 21 mai 1599. (Arch. municipales de Rouen, B. 21, fº 315, 1re ligne).

Nicolas Gagu, maistre peintre, fait marché pour réparer l'*Arbre de Jessé*. « Au portail de la cathédrale refera le

bras de 4 petits populos qui sont aux piez des profestes », 1626 (Arch. de la S.-Inf. G. 2826.)

Les noms de Montfort et de Perdrix, mentionnés dans la même citation se rencontrent fréquemment ailleurs. Ce sont ceux de deux familles d'artistes, architectes et sculpteurs, qui ont travaillé dans ce pays pendant une assez longue période de temps.

Je citerai notamment : Jean Montfort, adjudicataire, le 9 déc. 1609, des travaux à faire, par ordre de M. de Sigongne, au château de Dieppe; Nicolas Montfort, voyer et maître des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie pour le Roi au bailliage de Caux, 19 juillet 1673, 1er janvier 1674; Nicolas Perdry, sculpteur, domicilié sur la par. Saint-Maclou de Rouen, 8 nov. 1508; Jacques Perdry, autre sculpteur, 1626-1627, 24 août 1648; en 1640, la confrérie de N.-D. en la cathédrale lui payait 30 l. pour les dessins qu'il avait faits d'un contre-autel en projet (G. 3559). Michel Perdry reçu maître peintre sculpteur, le 20 juillet 1653. Jacques Perdry, qualifié de maître peintre sculpteur, figure dans un acte avec Michel Perdry, sculpteur à Paris, et Abraham Perdry. Tous trois sont dits fils de Nicolas Perdry, 13 janv. 1645. Une Jeanne Perdry, veuve de Pierre Genevois, maître maçon à Rouen, donne procuration à Michel Perdry, précité, pour toucher à Paris une somme d'argent due à son fils, Pierre Genevois, 12 février 1648.

Bien qu'ils soient étrangers à l'objet habituel de nos travaux, l'occasion s'en présentant, je me permettrai de rapporter ici certains passages du compte de tutelle qui concernent les frais d'éducation des enfants de Manneville.

Catherine fut mise en pension à l'abbaye de la Trinité de Caen. Ce monastère avait alors pour abbesse Laurence de Budos, fille de Jacques de Budos, vicomte des Portes, et de Catherine de Clermont de Montoison. Elle avait succédé à Madeleine de Montmorency, décédée en 1590; elle dirigea son abbaye de la manière la plus sage pendant une

cinquantaine d'années. Marie-Eléonor de Rohan lui succéda en 1650. De tels noms, appartenant à la plus haute aristocratie de la France, ne pouvaient être qu'une puissante recommandation dans l'estime des parents riches qui désiraient procurer à leurs filles de flatteuses relations.

Catherine fut bientôt retirée du couvent de la Trinité. Elle vint habiter chez sa mère, au château de Genetuit.

« Le sieur comptable (son beau-père), cognoissant ses bonnes qualités et sachant l'amitié que feu Monsr de Manneville lui portoit de son vivant, pour ces considérations et la recommandation que lui en auroit fait Madame sa mère, employa son crédit pour luy faire l'honneur d'être reçue au nombre des filles de la Reine, la nourrit et l'entretint en sa maison d'habits et hardes suivant cet état; pour cela employa 2,400 l. pour deux années seulement, depuis la fin de l'année 1646 jusqu'à la fin de l'année 1648 qu'elle épousa le marquis de Mesnières (contrat de mariage du 14 nov. 1648) ». Il lui en avait coûté 300 l. en dons et présents faits à la gouvernante, sous-gouvernante et autres officiers de la maison de la Reine.

Judith, la seconde fille, entra comme pensionnaire au monastère de la Trinité, en 1641, moyennant une pension annuelle de 300 l. qui fut payée jusqu'en juin 1647. De celle-ci, pour un motif ou pour un autre, la famille tenait à faire une religieuse.

Dès 1645, la dame de Basqueville, sa mère, accompagnée de Madame de Mesnières, sa fille, et de tout le train et suite de ladite dame, se rendit à Caen pour disposer ladite demoiselle à prendre l'habit. La dépense du voyage, y compris les hardes et étoffes fournies à ladite demoiselle, les dons et présents faits à diverses personnes, s'éleva à 700 l.

En 1647, nouveau voyage de la dame de Basqueville, accompagnée cette fois de M. de Manneville, son fils, de Mme de Mesnières, sa fille, et de tout leur train, pour assister à la prise d'habit de Mademoiselle Judith. Il en

coûta, en frais de route, hardes, étoffes, vaisselle d'argent, le tout donné à la dite demoiselle, dons, présents, festins, lors de la réception et festin des religieuses en l'abbaye, 800 l. Par contrat du 29 juillet 1647 une somme de 4,200 l. fut donnée à l'abbesse comme dot de la novice. Celle-ci fit profession deux ans après, en 1649, ce qui fut l'occasion d'un troisième voyage de sa mère, laquelle vint encore, accompagnée de son fils et de tout son train, et dépensa 600 l.

La troisième fille, Susanne, vint à son tour comme pensionnaire au même monastère en 1645; elle y resta jusqu'au mois d'avril 1653, en payant une pension annuelle de 400 l. Il y eut un premier voyage fait en 1652 « pour la retirer de la religion », termes qui me feraient supposer que, si la famille avait favorisé la vocation religieuse de Judith, elle avait des vues différentes à l'égard de sa sœur cadette. Il y eut, en effet, un second voyage fait par un sieur des Essarts et Mlle de Bohaitrait, « pour requérir ladite damoiselle de ladite abbaye et la ramener à Genetuit ». Le retour se fit dans un carrosse à 4 chevaux. Coût du voyage, 90 l. Il est à remarquer que M. de Basqueville ne fut d'aucun de ces voyages.

A partir du mois d'avril 1653, époque de son retour, jusqu'au 14 juillet 1654, Susanne de Manneville fut entretenue aux frais de sa mère, qui évaluait son entretien à 1.200 l. par an. Elle atteignit sa majorité le 14 juillet 1654. Quatre ans environ après, le 28 janvier 1658, elle épousait messire François de Boulainvilliers, comte de Saint-Saire.

Quant au fils, François-Bonaventure de Manneville, il est juste de reconnaître que rien ne fut épargné pour lui donner une éducation digne du rang auquel il était appelé par sa naissance. On le mit d'abord en pension, en 1643, à Paris, au collège de Navarre, le collège le plus aristocratique de l'époque, avec un précepteur, le sieur Budel, fils d'un fermier de la famille, et un garçon de service, et

on l'y laissa jusqu'à la fin de l'année 1649. Le prix de sa pension était de 1,500 l. par an, sans compter 300 l. payées au précepteur.

Au sortir du collège de Navarre, le jeune de Manneville vint à Genetuit, et il y demeura jusqu'à la fin de l'année 1650. Sa dépense, pour une année, était évaluée à 2,520 l. Il avait à sa disposition un valet de chambre, un laquais et un cheval.

Il fut mis ensuite, comme pensionnaire externe, à l'Académie du sieur Duplessis, et y il resta jusqu'au 2 avril 1653. On paya pour lui audit sr Duplessis 1,600 l. par an, sans compter certains droits d'entrée et les confitures qu'on dut, suivant l'usage, fournir aux divers officiers de cette Académie, ainsi que les honoraires d'un maître de mathématiques, ceux de M. Regnard, maître d'escrime, de Boivinet, maître de danse, de Bourgoin, maître de dessin.

Son éducation terminée, François-Bonaventure de Manneville vint retrouver sa mère à Genetuit, où il eut à son service un valet de chambre, 1 page, 3 laquais, un cocher, 3 chevaux avec un carrosse, fait, exprès pour lui, chez Hance, maistre carrossier du Roi, et qui n'avait pas coûté moins de 1,150 l.

Le compte énumère, avec description détaillée et énumération du prix de façon, les habits qui composaient la garde-robe de ce riche seigneur. Mais, bien que l'histoire du costume puisse être considérée comme une branche secondaire de l'archéologie, je dois me borner, dans la crainte d'être trop long, à cet unique article :

« Pour ung habit de camelot d'Holande gris avec la casaque rouge de tabit uni, ledit habit et casaque chamarré de trois passements d'or et d'argent avec leur garniture de rubens, le bas de soye, chappeau de castor, le cordon, des plumes de 20 escus, des gants, un estuy de chappeau, 660 l. ».

François-Bonaventure de Manneville épousa, en 1658 Marguerite d'Aligre, duchesse de Luynes.

Par le compte de tutelle qui lui avait été rendu, il s'était trouvé que M. de Basqueville, son beau-père et son tuteur, lui restait redevable d'une somme de 44,449 l.

Le 10 novembre 1655, il fut conclu entre eux une transaction, aux termes de laquelle François-Bonaventure de Manneville acceptait en paiement pour 28,854 l. le mobilier de Genetuit et d'un hôtel à Paris; remise était faite du reste.

Ce fut vers ce temps-là que Henri Martel prit le parti de se retirer dans son château de Basqueville, tandis que sa femme continuait de demeurer à Genetuit chez son fils. Elle s'était engagée à payer à son mari une pension annuelle de 3,000 l.

Celui-ci mourut à Basqueville le 15 janvier 1672, et fut enterré dans l'église de cette paroisse. Sa femme renonça à sa succession, que, pour de bonnes raisons, sans doute, elle pensa ne devoir être qu'onéreuse.

Elle-même mourut à Genetuit le 29 nov. 1677, et fut enterrée dans l'église de Sauqueville, à côté du corps de son premier mari.

Plus tard, il s'éleva un procès entre son petit-fils Etienne-Joseph de Manneville, marquis de Charlemesnil, gouverneur de Dieppe, et le directeur des créanciers de la maison de Basqueville. Ce procès donna lieu à de nombreux et volumineux mémoires, d'où je crois pouvoir conclure, sans m'arrêter aux points litigieux, que l'entente n'avait point été parfaite entre les deux époux, ou que, du moins, ils s'étaient décidés, sans peine, à vivre chacun de leur côté (1).

D'après ce que j'ai appris de M. Pierre Le Verdier, il ne reste de Genetuit que des communs, sans caractère artistique, mais qui suffisent pour donner l'idée d'une somptueuse demeure seigneuriale, telle qu'on pouvait la concevoir au siècle de Louis XIV.

(1) Consulter, pour la succession de ce dernier des Martel de Basqueville, le savant ouvrage de M. Hellot.

Deux pierres tumulaires, consacrées à la mémoire des seigneurs de Manneville et placées primitivement sur leurs restes, en l'église de Sauqueville, ont été recueillies, comme épaves historiques, dans le Musée des Antiquités de Rouen. L'une d'elles se voit vers le milieu de la cour du Musée. C'est une grande dalle d'une sorte d'ardoise, sur les bords de laquelle a été gravée, en caractères italiques, assez peu élégants, l'inscription qui suit :

« *Cy git haut et puissant seigneur messire Jacques Sgr de Manneville chevalier mestre de camp d'infanterie et de cavalerie decede en 1636. Cy git Madame Caterine de Guillebert Marquise de Charlemesnil son epouse et en secondes nopces de Messire Henri Martel de Baqueville decedee l'an 16(7)7. Messire François Bonaventure marquis et comte de Manneville chevalier leur fils a fait construire (ce) tombeau en leur memoire auprès duquel du coté de cette chapelle il a destiné sa sepulture aussi bien que celle de Madame Marguerite d'Aligre son epouse lorsquil plaira a Dieu de les retirer de ce monde. Priez Dieu pour eux. (Le dit seü gneur (est) décédé le 18 mars 1684.* »

M. l'abbé Cochet suppose que cette dalle a dû supporter les figures des personnages dont l'inscription rappelle les noms. Nous le croirions volontiers, parce que, autrement, la sépulture eût été trop modeste, eu égard à la position sociale des défunts. Qu'elles aient été exécutées ou non, ces figures peuvent être considérées comme à tout jamais perdues. Exposée comme elle l'est à l'humidité, l'inscription, dont nous venons de donner le texte, court le risque de devenir bientôt illisible. C'est un inconvénient que je signale ; mais, à vrai dire, je n'y cherche pas de remède, parce que la dalle en question ne se recommande pas aucun mérite archéologique ni artistique.

Eglise Saint-Gervais. — M. le docteur Coutan demande à poser une question à M. le Président, au sujet de cet édifice dont il a été tout surpris de voir le

evet entouré d'une sacristie. Il voudrait savoir s'il a é pourvu à la préservation des curieux chapiteaux : ı réponse est affirmative. Il ajoute que l'aspect nouveau est absolument fâcheux; M. de Vesly annonce ılors que le travail devra, pour y remédier, subir une modification.

Musée des Antiquités. — Se faisant de nouveau l'interprète du vœu unanime des archéologues comme du simple public, M. Pelay souhaite la prochaine publication du catalogue.

M. le Conservateur répond que la préparation s'en continue. A cette occasion, il constate les défectuosités de l'aménagement, par exemple en ce qui concerne l'humidité des salles. La cour intérieure aurait grand besoin d'être entièrement couverte : mais, ici comme pour le personnel, l'Administration se contente trop souvent de demi-mesures qui répondent mal aux besoins du service.

Il entre alors dans des détails très développés sur les mesures de sûreté qu'il a multipliées pour la sauvegarde de ses collections et sur les circonstances du vol qui les a déjouées. M. Le Breton raconte enfin les nombreuses démarches qu'il a faites à ses frais, dans Paris, jusqu'au fond des bouges les moins rassurants, pour suivre les pistes du malfaiteur, qu'on se croit assuré de connaître. La police attend pour agir les circonstances les plus favorables.

Londinières. — Petit bronze. — M. de Vesly présente à la Commission une médaille trouvée sur le territoire de ce chef-lieu de canton.

M. le Président lève la séance à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SEANCE DU 1er JUIN 1900

Elle s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, Bouquet, Coutan, Deglatigny, Drouet, Dubosc, Garreta, Héron, Lefort, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Paul Baudry, Frère, Gosselin, G. Le Breton, Malicorne et Vallée.

On adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance imprimée. — M. le Président l'énumère ainsi : *Congrès archéol. de France.* Sessions LXIII et LXIV ; — *Mémoires de la Société... d'Orléans,* 1899; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre,* 1899; — *Mémoires de la Soc... de l'Aube,* 1899; — *Der Orient und Europa...* von O. Monteleus; Stockholm, 1899; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir,* nos 227-244; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais,* n° 167; — *Bulletin de la Soc... de Langres,* n° 59; — *Bulletin de la Soc. Dunoise,* n° 122; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie,* n° 193; — *Bulletin. de la Soc... de l'Orne,* XVIII, 4; — *Revue de l'Avranchin,* X, 1; — *Histoire de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir,* 1900; — *Album de la Soc. des Amis des Monuments rouennais,* 1900. Inscrite sur sa demande, au nombre des correspondants de la Commission.

Mort de M. le comte de Marsy. — M. le Président annonce que la science archéologique vient de faire

une perte sensible dans la personne de cet éminent directeur de la Société française. L'invitation au Congrès de 1900 qui figure sur le bureau, nous avait encore été adressée de sa main. Sur la proposition de M. Pelay, l'expression des regrets de la Compagnie sera consignée au procès-verbal.

M. Bouquet ouvre en ces termes la série des communications :

REMARQUES SUR LES NOMS : PRIEURÉ DU PRÉ, NOTRE-DAME DE BONNES-NOUVELLES, ET BONNE-NOUVELLE

Tels sont les principaux noms que ce prieuré a successivement portés et qui ont eu leur origine et leurs vicissitudes.

C'est tout ce qui en reste aujourd'hui. Les dernières pierres de l'édifice ont disparu à jamais de nos jours, et la dernière métamorphose que notre siècle a fait subir à son nom a infligé à ce nom une éclipse partielle qui permet de dire, avec le poète :

Stat magni nominis umbra.

LUCAIN.

« D'un grand nom il ne reste plus que l'ombre », qui a bien singulièrement grandi de nos jours.

Comment ce fait s'est-il produit ? C'est ce que je me propose de vous rappeler en quelques mots, parce qu'il touche à votre domaine, notre histoire locale.

Le clerc matriculier de l'église Saint-Godard de Rouen, François Farin, a donné cette explication de l'origine du mot « Bonnes-Nouvelles », au pluriel :

« On tient par tradition qu'elle (Mathilde, épouse de » Guillaume-le-Conquérant) y estoit en prières, lorsqu'elle » receut les nouvelles de la victoire signalée que son mary » remporta sur les Anglois, l'an 1066. Et que, joignant

» cette bonne nouvelle à celle que l'Ange annonça à la
» Vierge, elle voulut que cette église se nommast Nostre
» Dame de Bonnes Nouvelles » (1).

Le pluriel du mot était donc bien motivé, et la reine le donnait à l'église du Prieuré et non au Prieuré lui-même, qui s'appelait *le Pré*, à cause du pré où il était bâti, à l'ouest de notre ville, nom qui lui fut conservé jusqu'au jour où le nom de l'église devint celui du Prieuré, c'est-à-dire au XVIIe siècle, environ cinq siècles après la volonté formelle de Mathilde.

Il existe du fait une preuve officielle, indiscutable.

Vous connaissez tous le *Registre* ou *Journal des Visites pastorales* (2) d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, faites par lui dans son diocèse, pendant vingt et un ans, de 1248 à 1269. Eh bien ! dans son texte latin, on chercherait vainement les mots qui traduisaient « Bonne-Nouvelle » au singulier, ou « Bonnes-Nouvelles » au pluriel, soit pour le Prieuré soit pour l'église.

Vingt-huit fois il y est question de ce monastère, pour le Prieuré et pour les moines, et chaque fois Eude Rigaud se sert du mot *Pratum*, qui veut dire *le Pré*. Il met *Prior Prati*, *Pratum juxta Rothomagum*, *Monachi de Prato*, *Pratum Rothomagense* (3), « *le Prieur du Pré*, *le Pré près Rouen*, *les moines du Pré*, *le Pré de Rouen* ».

Il faut remarquer encore que dans ce *Registre des Visites*, il n'est nullement question de l'église du Prieuré quand Rigaud ne manque jamais de parler des visites faites aux autres églises : *Visitavimus Ecclesiam*, « Nous avons visité l'église ». S'il ne le fait pas, c'est qu'il ne pouvait le faire. Le Prieuré du Pré avait été presque entiè

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, pp. 119-120, éd. de 1668.

(2) *Regestrum Visitationum Archiepiscopi Rothomagensi* Rouen, 1852. 852 pages in-4o.

(3) Voir *l'Index*, page 845, seconde colonne.

rement détruit, en 1243, par un incendie, et probablement que, dans aucune de ses nombreuses visites, l'église n'était pas encore rebâtie. Il eût été intéressant de constater si l'on disait, au XIIIe siècle : « l'église de Bonnes-Nouvelles », comme la reine Mathilde le voulait au XIe.

Il est possible qu'en vertu de la légende, le peuple ait dit, pendant tout ce même temps, pour l'église : *Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles*; mais je n'en ai rencontré la preuve nulle part. C'est plutôt le contraire. Ainsi, dans les *Délibérations du Conseil municipal de Rouen*, publiées par notre cher Président, il est question, quatre ou cinq fois, de ce monastère et on y lit : « le Prieur du Pré — » les Religieuses du Prez-lés-Rouen — Notre-Dame du » Pré », et cela au XVe siècle (1). C'était encore méconnaître la volonté formelle de la reine Mathilde. Au XVIe siècle, en 1508, lors de l'entrée de la reine Anne de Bretagne, dans Rouen, on dit encore que le cortège de Rouen « en bonne ordre fut à la *prieuré du Pré à l'encontre de* » *la Royne* » (2).

Cependant ce nom, au XVIe siècle, de *Bonnes-Nouvelles*, refusé à l'église et au Prieuré, on le donnait pourtant à l'endroit de notre ville où ils étaient bâtis : ce même *Registre des Délibérations* en fournit la preuve. On y lit, en effet : « Dimanche, 17 août (1516), joyeuse et nouvelle » entrée (à Rouen) du dit duc (d'Alençon) accompagné » des évêques de Lisieux, Evreux, Séez, et du Grand Sé- » néchal. Proposition faite à ce seigneur, près de *Bonnes-* » *Nouvelles*, par le bailli » (3). Il s'agissait d'un remplacement à la Convention des États de Normandie.

Ce même nom, dans le même siècle, mais sous la forme du singulier, se retrouve sous la plume de Pelhestre, bi-

(1) *Inventaire sommaire des Archives communales* (de Rouen), par M. de Beaurepaire, pp. 1, 44, 72, 80, etc.

(2) *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.*

(3) *Inventaire sommaire* des mêmes Archives, p. 115.

bliothécaire de la Cathédrale de Rouen, dans son récit des troubles de Rouen, en 1562, à l'occasion des calvinistes. « En l'an 1560, dit-il, le jour Nostre Dame de mars (1), » les dits calvinistes commencèrent à lever la teste plus » que de coutume..... Or, ce jour là de Nostre Dame, » il se fait auprès de Rouen une solennité de canonisa- » tion, en l'honneur de la Vierge Marie, au lieu qui est » appelé *Bonne-Nouvelle*, où grand nombre de peuple se » trouvoient (2) ».

Pelhestre semble viser plus le quartier que l'église, par ce mot le *lieu*, et il n'allègue que la première des deux « Bonnes-Nouvelles », qui justifient le pluriel pour ce mot.

Mais un de ses contemporains, un peu plus tard, en 1587, sera plus exact et plus complet. Dans sa « Liste des monastères, tant de la ville que des fauxbourgs de Rouen », Taillepied dira : « Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles ». Ce qui permet de croire que ce nom s'appliquait non plus seulement à l'église du Prieuré, mais au Prieuré lui-même.

Ce nouveau venu, « Bonne-Nouvelles », était destiné à un brillant avenir, dans le siècle suivant et à donner des historiens, sous ce nom, à l'ancien « Prieuré du Pré ».

Le premier et le plus complet de tous, au XVIIe siècle mais dont le travail fut ignoré du public, fut Nicolas Davanne, qui lui consacra un ouvrage entier de 112 pages, petit in-folio, écrites des deux côtés, sous ce titre explicatif que je cite *in-extenso : Mémoires de la fondation, Ruines et Restauration du Prieuré Nostre Dame de Bonnes-Nouuelles, à Rouen, MVI^c XLI, Recueillis par Me Nicolas Dauanne, Prestre Prieur de Meulent et de St-Georges de Mante, naguères Prieur du dict prieuré,*

(1) Annonciation, 25 mars.

(2) *Revue rétrospective normande*, publiée par M. André Pottier, ch. I, p. 9.

.uec les Aditions faictes es années 1650, 1655 et 1668, ıdjousté 1659. Cet ouvrage est resté manuscrit; et avec la copie que je possède, il n'en a été fait que deux copies, l'une pour Meulan, l'autre pour le chartrier de la Congrégation de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

A chaque instant, Davanne remplace l'ancien nom de « Notre-Dame-du-Pré » par celui de « Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles ». Ainsi cet ouvrage porte que le 20 août 1626, Jean Quatre-Sols, prêtre, docteur en théologie, chanoine et pénitencier de l'église cathédrale de Rouen, installa « Me Nicolas Davanne, prestre, prieur » commendataire du Prieuré conuentuel de Notre-Dame » de Bonnes-Nouvelles lès Rouen, dépendant de l'Abbaye » de Notre-Dame du Becq, ordre de St-Benoist en ce » diocèse de Rouen » (1).

Cette appellation est sans cesse répétée, et, après la fin de l'ouvrage comme à la fin des Additions, Davanne ne manque pas de mettre : « Fait et escrit audit prieuré et » Monastère de Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles à » Rouen ». Ou bien : « En ce monastère Nostre-Dame » de bonnes Nouuelles ». Cette dernière addition est du 12 novembre 1659 et termine le Manuscrit.

Cette appellation populaire, qui sera bientôt l'appellation officielle, ne devint telle que trois ans après que Davanne avait déposé la plume. La révélation en fut faite en 1663, quand parut la *Neustria Pia*, un ouvrage in-folio, écrit en latin, par un Rouennais, Artus Dumoustier. Ce religieux, de l'ordre des Récollets, parle du nouveau nom comme d'une appellation populaire, puisque le chapitre concernant notre Prieuré, est intitulé : « *De Prato*, VULGO, » Nostre-Dame de Bonnes-Nouuelles » — « *Du Pré, en* » *langue ordinaire*, Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles ». Ce n'est plus seulement l'église qui s'appelle de Bonnes-

(1) Il avait été nommé en 1624, deux ans auparavant.

Nouvelles, suivant la volonté de la reine Mathilde, c'est le *Prieuré tout entier.*

Le vieux nom *du Pré* ne sera plus conservé que par quelques savants commme lui, dans sa *Neustria Pia* (1). Mais comme l'ouvrage était écrit en latin, il est à penser qu'il eut peu de retentissement parmi la masse des contemporains, qui ne pouvaient pas tous en comprendre le texte.

Il en fut tout autrement d'un autre ouvrage, fait et publié à Rouen, cinq ans après, en 1668, l'*Histoire de la Ville de Rouen*, en 3 volumes petit in-12. C'est que celui-là était en français, d'un format commode, écrit par le prêtre habitué de Saint-Godard de Rouen, dont j'ai déjà cité un passage sur le nom de Bonnes-Nouvelles (2), né à Rouen, le 17 mai 1604, et dit avec raison le *Principium et Fons* de notre histoire locale, en faisant toutefois quelques réserves nécessaires sur son entière exactitude et sur la disposition de son œuvre.

Il est de François Farin, qui a puisé chez Davanne la majeure partie des renseignements qu'il donne dans son *Catalogve de tovs les Monastères et Communautez religieuses de la ville et fauxbourgs de Roüen.* Le titre et le début du chapitre placent l'appellation nouvelle à côté de l'ancienne : *Prievré de Nostre Dame des Prez* (3) *dit maintenant de Bonnes-Nouvelles.* Je remarquerai que son inspirateur Davanne ne dit pas : « Nostre-Dame *des Prez* » mais « Nostre Dame *du Pré* », ce qui est plus conforme aux autorités précédemment citées; et que Farin a le mérite de conserver comme lui le pluriel de *Bonnes-Nouvelles*, que bien d'autres auront le tort de métamorphoser

(1) De la page 611 à 616.

(2) Voir plus haut, p. 33.

(3) Je crois que ce pluriel est venu parce que la maison mère des Bénédictins, qui occupaient le Prieuré de Rouen, était, à Paris, Saint-Germain *des Prés.*

en singulier, comme on va le voir, au mépris de la tradition, sinon de l'histoire.

Dans le grand plan : « *Rothomagus — Rouen* », levé en 1655, par Jacques Gomboust, ingénieur ordinaire du roi et graveur, l'artiste a bien mis dans le plan, sur l'un des bâtiments : « Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles ». Mais dans le troisième volume de la *Topographia Galliæ*, rédigée et mise en ordre par Martin Zeiller et imprimée par Gaspard Merian, à Francfort, en 1657, la légende du plan réduit de Gomboust porte, dans la table des monuments : « 448. N. D. de B. nouvelle. Ab. », ce qui veut dire, en rétablissant les abréviations : « Notre-Dame de *Bonne-Nouvelle*. Abbaye ». Un Allemand pouvait se méprendre sur la différence du singulier et du pluriel, dans l'ignorance où il était de nos traditions locales, et à cause de l'identité de prononciation de ce mot, au singulier et au pluriel; mais il aurait dû savoir qu'un Prieuré n'est pas une Abbaye (1).

Cette faute du singulier *Bonne-Nouvelle* fut reproduite à la fin du même XVIIe siècle, non plus en français, comme dans l'ouvrage latin de Zeiller, mais en latin, dans un ouvrage célèbre : « le *Monasticon Gallicanum* », où le père Michel Germain, un Bénédictin, avait consigné l'histoire et la description, avec leurs vues, de tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoit, que la Congrégation de Saint-Maur occupait en France, vers la fin du XVIIe siècle. L'ouvrage était en trois volumes in-folio, aujourd'hui perdus. On a perdu aussi les 152 planches de cuivre que la Congrégation de Saint-Maur avait fait graver pour cet ouvrage.

Heureusement que la Congrégation de Saint-Maur avait fait tirer quelques exemplaires de ces planches, qu'elle avait envoyés à des monastères de son ordre. Ils sont très rares. Mais M. le marquis Lever, ancien colonel de cava-

(1) C'est une erreur qu'ils commettent souvent pour ces édifices et monastères religieux.

lerie, qui s'était retiré à Roquefort, près d'Yvetot, en possédait un dans sa riche bibliothèque. L'une de ces planches porte un texte nouveau, forme et fond : *Prioratus B. M. de Bono Nuntio Rothom. topographia, 1683.* Ce qui veut dire : « Vue du Prieuré de la Bienheureuse Marie de *Bonne-Nouvelle* de Rouen, faite en 1683 » (1). Le mot est au singulier dans ce latin de *Bono Nuntio*, qui apparaît pour la première fois.

Ce double exemple de *Bonne-Nouvelle*, au singulier, donné au XVIIe siècle, par deux artistes, eut ses conséquences dans le siècle suivant, chez les historiens, les artistes et les écrivains qui s'occupèrent du prieuré de *Bonnes-Nouvelles*, les uns en adoptant le singulier, les autres, le pluriel.

En 1707, parmi les historiens, Jean Oursel met *Bonne-Nouvelle* (2). En 1731, Du Souillet, dans son édition de *l'Histoire de Rouen*, de Farin, a grand soin de conserver le pluriel de son auteur, dans tout l'article consacré au « *Prieuré de Notre-Dame-du-Pré* (3), dit *maintenant de*

(1) Tout ceci est extrait, *passim*, d'une Notice sur le *Monasticon Gallicanum*, original que M. Auguste Le Prevost a donné, en 1824, aux *Archives annuelles de la Normandie*, publiées par M. Louis Dubois, pages 131-133. Il faut remarquer que *Notre-Dame* est traduit ici par *Bienheureuse-Marie*. Il en a été fait une édition moderne, en 1870, que le nouveau conservateur de notre Bibliothèque municipale vient d'acquérir. Le titre est : « *Monasticon Gallicanum*, collection de 168 planches de vues photographiques représentant les Monastères de Saint-Benoît, avec deux cartes des établissements bénédictins en France, le tout reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt, avec une préface par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. Paris, Victor Palmé, éditeur, 1870 », 2 vol. in-folio. — La demande d'achat en avait été faite au nom du Comité d'inspection et d'achat de la Bibliothèque publique de Rouen.

(2) *Les Beautez de la Normandie*, p. 148.

(3) *Histoire de la Ville de Rouen*, 1731, t. II, 5e partie, pages 150-160.

Bonnes-Nouvelles ». Ce pluriel est répété dans le plan de la ville de Rouen, qui accompagne cette édition. En 1759, Lecocq de Villeray, un historien, en bon Rouennais qu'il était, met en titre : « *Le Prieuré de Notre-Dame-des-Prés,* dit *de Bonnes-Nouvelles* », dans le chapitre où il parle de ce prieuré, en abrégeant l'histoire de Farin (1). Son mérite est d'autant plus grand d'avoir mis le pluriel, qu'à cette époque le singulier avait commencé à prévaloir.

Dom Toussaints Duplessis, religieux bénédictin de l'ordre de Notre-Dame-des-Prés, en fournit une nouvelle preuve dans sa *Description du diocèse de Rouen*. Après avoir dit que « le Prieuré fut consacré sous le nom de l'*Annonciation de la Sainte-Vierge*, c'est-à-dire sous le nom de la » plus heureuse nouvelle que les Anges pussent jamais » apporter aux hommes », il ajoute : « On donna indifféremment. dans les premiers temps, le nom de *N.-D. du Pré* ou de N.-D. d'Emendreville, ou de N.-D. de » Bonne-Nouvelle » (il omet Notre-Dame-de-Bonnes-» Nouvelles) et termine en disant : « Mais aujourd'hui » (1740) on ne le connaît plus guères (le Prieuré) que sous » ce dernier nom » (Bonne-Nouvelle) (2). Aussi, dans le cours des détails où il entre, il ne met jamais ce mot qu'au singulier. Il suivait en cela l'habitude de sa Maison mère, Saint-Germain-des-Prés.

On le vit non moins clairement encore, dans la *Gallia Christiana*, substituant toujours le singulier au pluriel de la *Neustria Pia*, dans le volume qui concerne l'archevêché de Rouen et les six évêchés de la province de Normandie, à cette époque. On y lit, dans son latin : « *Boni-*

(1) *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et politique de la Ville de Rouen,* pages 380-383.

(2) Voir les discours préliminaires de la deuxième partie, le Vexîn, dans la *Description géographique et historique de la Haute-Normandie,* t. II, pp. 47-62.

» *Nuncii* monachi sub Benedictinæ regulæ præceptis ins-
» tituti » (1) — « Les Moines de Bonne-Nouvelle soumis
» aux préceptes de la règle bénédictine ». C'était là, en
1759, une innovation sur un long passé, et qui allait pro-
duire une révolution complète dans le siècle suivant.
C'était, en outre, supprimer l'un des deux motifs qui jus-
tifiaient le pluriel, le plus usité jusque-là. Ou bien on
supprimait le souvenir de la nouvelle apportée par l'Ange
à Marie, l'Annonciation, sous laquelle le Prieuré avait été
officiellement consacré, à l'origine; ou bien l'on suppri-
mait l'un des plus glorieux souvenirs de notre histoire
nationale, la victoire d'Hastings, suivie bientôt de la nou-
velle de la conquête de l'Angleterre par un duc normand,
apportée à sa femme, pendant qu'elle était en prières, dans
l'église du Prieuré. Avec le vieux Corneille, nous dirons :

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

(*Héraclius*, Acte IV, Sc. IX).

En tout cas, c'était la condamnation morale du singulier et la justification du pluriel, à la gloire des Normands, que je préfère, pour ce motif, à l'autre.

Fort avancée, à la fin du XVIIIe siècle, cette révolution orthographique, contraire à la légende et à la tradition, était complète au début du nôtre. Ainsi, Pierre Periaux, un Rouennais, en 1819, supprime le pluriel, toutes les fois qu'il parle des rues de ce quartier, et la raison qu'il en donne est le fait, en se dispensant de toute autre explication. Après avoir rappelé la légende de la reine Mathilde, il ajoute : « Elle voulut que le Prieuré portât le nom de » *Bonnes-Nouvelles*, d'où l'on a fait *Bonne-Nouvelle* » (2). C'est tout.

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 240. Paris, 1759.

(2) *Dictionnaire indicateur des Rues et Places de Rouen*, 1819, p. 23. — Farin ne parle pas du *Prieuré*, mais de *l'Église ;* voir plus haut.

Le nouveau nom figure toujours sous sa forme nouvelle, dans son *Dictionnaire des Rues et Places de Rouen*, et l'ancienne forme a disparu pour toujours, dans les trois articles où il parle de la rue, du hameau et des murs de *Bonne-Nouvelle* (1).

Cette innovation orthographique fut la règle générale du XIXe siècle, au moins dans notre ville. On la retrouve dans les livres des historiens, dans les notices, dans les articles détachés des écrivains, chez ceux qui citent passagèrement le nom du Prieuré, dans la légende des dessins et des planches des artistes, et sur les plaques du quartier aussi bien que dans la Presse, les Administrations et les Annuaires de la Cité.

Vous-mêmes, Messieurs, dans les dix volumes que la Commission des Antiquités a publiés, depuis sa naissance, au commencement de notre siècle, vous n'avez pas manqué de suivre cette innovation. On la retrouve constamment dans votre *Bulletin* (2).

Moi seul ferai exception à la règle, dans votre tome XIe, quand viendra la dernière communication que j'ai eu l'honneur de vous faire sur les dons offerts au Prieuré, au XVIIe siècle. J'ai mis partout *Bonnes-Nouvelles*, parce que j'ai respecté le texte du Manuscrit, dont j'ai tiré cette liste.

Tout le texte de Davanne m'a convaincu que cette confiance était bien placée.

N'étant point de ceux qui disent avec le poète :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.
(OVIDE.)

« Je vois le mieux et l'approuve, je m'attache au pire »,

(1) *Dictionnaire indicateur des Rues et Places de Rouen*, par P. Periaux, imprimeur du Roi. Rouen, 1819, pages 22-23 et 167.

(2) Il en est question 9 fois, tome VII; 6 fois, tome VIII; 2 fois, tome IX; 4 fois, tome X.

principe des plus funestes en histoire, en archéologie aussi bien qu'en morale, je n'ai point reculé, dans la dernière année de notre siècle, à traiter une question fort mince en apparence, la différence de *Bonne-Nouvelle* au singulier, avec *Bonnes-Nouvelles* au pluriel, et à montrer que dans l'intérêt de la tradition historique et de notre patriotisme normand, que nous avons tous mission de défendre en toute occasion et toujours, il fallait répudier l'une des deux formes et suivre l'autre.

Ce sera l'excuse naturelle de la petite communication d'aujourd'hui, le redressement de ce que je crois être une erreur orthographique, sans prétendre en faire accepter la rectification par tous. Il me suffira que l'erreur vous ait été signalée, et que votre *Bulletin* montre que, si vous avez été abusés par les exemples de votre siècle, vous ne l'êtes plus aujourd'hui.

Notre Commission des Antiquités tient un peu du préteur antique. Comme lui, nous pouvons nous servir, dans nos séances, des mots sacramentels dont il se servait, en ouvrant chacune des siennes : *Do*, *Dico*. *Addico*, « je donne, je prononce, j'adjuge ». Mais de chacun de nous, préteurs d'un nouveau genre, on ne peut pas dire : *De minimis non curat prætor*, « le préteur ne s'occupe pas des plus petites affaires » ; car, à votre tribunal, les petites affaires se traitent plus souvent que les grandes. Ce sera mon excuse auprès de vous pour la communication d'aujourd'hui, sur le pluriel ou le singulier d'un simple nom commun de notre langue, mais où le patriotisme et la tradition historique sont également intéressés, puisqu'il s'agit du souvenir de la conquête de l'Angleterre par les Normands, une Bonne Nouvelle, qu'il faut ajouter à l'autre, pour que l'honorable souvenir écrit n'en périsse pas.

Armoiries. — M. Garreta fait circuler un sceau en fer gravé, aux armes d'un bourgeois, qui portait :

De au chevron de accompagné de trois mouchetures d'hermines, au chef de chargé de trois étoiles de l'écu surmonté et entouré de lambrequins aux couleurs et émaux des pièces héraldiques.

Je place sous les yeux de la Commission, ajoute-t-il, un manuscrit, fait en l'année 1707, et ayant pour titre : *Histoire généalogique de la maison de Monsures, justifiée par chartes d'églises, titres du Trésor des chartes, de la Chambre des Comptes, histoires imprimées, manuscrites et autres bonnes preuves, donnant les branches de Monsures, Graval, d'Auvilliers, d'Illois, Brassy, d'Asnières, d'Evescourt, de Fleury, de Bréholle, de Demicourt.*

Armes : « de sable, à la croix d'argent, chargée de cinq fermaux de sable ».

M. Drouet revient, ainsi qu'il suit, sur la pièce présentée à la dernière séance :

Monnaie Campanienne en bronze trouvée aux Marettes *de Londinières* (*Seine-Inférieure*).

A.) Tête casquée de Pallas à gauche; deux globules sur la nuque (peut-être indication de valeur : sextant).

R.) Coq à droite, derrière un astre; en légende : [SV]ESANO, les deux premières lettres sont détruites.

Module : 5 de l'échelle de Mionnet.

Poids : 6 gr. 40.

Cette pièce a été émise par la colonie latine de SVESSA ARVNCA, fondée par les Romains en 441 de Rome (313 avant J.-C.).

A l'époque de la seconde guerre punique, Suessa fut du nombre des douze colonies qui refusèrent des

secours aux Romains, lors de l'invasion d'Annibal en Italie. C'est aujourd'hui la petite ville de Sessa.

Le type du droit de cette pièce : tête de Minerve casquée, se retrouve constamment sur les *triens* de bronze de la République romaine; le voisinage de la Grande Grèce explique aisément son apparence grecque.

Quant au type du revers : le coq annonçant l'astre du jour, il avait été adopté par plusieurs autres villes du Latium et de la Campanie. Les légendes y sont parfois inscrites en grec, d'autres fois en caractères osques, ou enfin en lettres latines, comme sur notre pièce.

J'avoue humblement que je ne saurais donner d'explication du type du revers de cette monnaie, frappée au IVe siècle avant notre ère, non plus que de sa présence, si loin de sa patrie d'émission, chez une peuplade de la Gaule-Belgique, qui, elle aussi, avait mis un coq sur ses monnaies (Calètes).

La tombe de Bedford à N.-D. — On sait, dit M. Héron, que Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent de France pour son neveu Henri VI, roi d'Angleterre, mourut à Rouen, le 13 septembre 1435, dans son hôtel de Chantereine, rue du Joyeux-Repos. Aux nombreux titres qu'il possédait, il joignait celui de chanoine de Notre-Dame de Rouen que lui avait conféré le Chapitre. C'est ce qui motiva sans doute le don qu'il fit au Chapitre des dîmes existant dans la paroisse de Sierville, dont le revenu devait être distribué par moitié, au jour de son obit et de celui d'Anne de Bourgogne, sa femme : *Eodem die obiit illustrissimus princeps et dominus dominus Johannes dux Bedfordie, regnum Francie regens, qui dedit nobis decimas in parochia de Siervilla existentes, quarum revenuta debet mediatim distribui in hoc obitu et in obitu illustrissime domine*

lomine Anne de Burgundia, ejus consortis, ut lacius continetur supra XXVI die Marcii (1).

Je ne rappellerais pas ces faits bien connus, si je ne voulais appeler l'attention sur les soins dont le Chapitre entourait les tombeaux où reposaient ses bienfaiteurs, et sans doute aussi les autels et tout ce qui pouvait servir à l'ornementation de l'église.

Le duc de Bedford avait été inhumé dans le chœur de Notre-Dame. « Son tombeau, dit M. A. Deville, s'élevait » au côté droit de l'autel, qui devient le côté gauche pour » celui qui entre dans l'église. Il occupait, parallèlement » au maître-autel l'entre-colonnement en regard de la » chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, du collatéral du chœur. » Il était en marbre noir » (2).

Un manuscrit, appartenant à notre confrère M. Ch. Lormier, et contenant une chronique rouennaise que je vais incessamment publier pour la *Société de l'Histoire de Normandie*, contient un règlement du Chapitre concernant l'entretien de ce tombeau. Nous y apprenons qu'une caisse en bois recouvrait, en temps ordinaire, la statue du duc de Bedford; que dans treize fêtes de l'année désignées par ce texte, sans compter les deux obits du duc de Bedford, la caisse était enlevée et la statue soigneusement époussetée; puis le jour même la caisse était replacée « comme on avait coutume de le faire dans la même église, pour la sépulture du roi Charles V ». Etaient chargés de ce soin le prêtre et le clerc de semaine du collège des Clémentins, et chacun d'eux recevait en paiement douze deniers tournois, de la main de l'administrateur ou bailli dudit collège. Nous croyons intéressant de donner le texte même de ce règlement :

(1) *Obituaire de Notre-Dame*, Y 34, p. 254. Bibl. municipale de Rouen.

(2) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, 1833, pages 167-168.

In tridecim festis solennibus anni sequentibus, videlicet Nativitatis Domini, Epiphanie, Resurrectionis, Ascensionis, Pentecostes, Sancte Trinitatis, Eukaristie et Omnium Sanctorum, ac quinque festivitatibus Beate Marie nec non diebus duorum obituum domini ducis Bedfor^e, ymago ipsius sepultura sive tumba a capsa nemorea superposita discoperiatur et munda teneatur per sacerdotem videlicet et clericum Clementinorum qui pro tempore dictorum festorum in missa dicti ducis ebdomadarii erunt. Quibus diebus..... festivis iterum per ipsos dicta capsa nemorea superponatur, prout consuetum est fieri in eadem ecclesia circa regis Caroli quinti sepulturam. Pro quibus sic fiendis iidem sacerdos et clericus ebdomadarii, per illos quindecim dies in anno, pro quolibet dictorum dierum, quilibet ipsorum duorum duodecim denarios turonenses recipiet per manum administratoris sen baillivi dicti collegii Clementinorum.

Ancienne conduite d'eau. — M. de Vesly informe la Commission que, au cours de travaux de maçonnerie exécutés dans la rue des Minimes, un outil ayant échappé aux ouvriers n'a pu être retrouvé qu'à une profondeur de plus de sept mètres. Divers indices permettent de reconnaître là un tronçon de l'aqueduc gallo-romain, déjà signalé dans la rue de Joyeuse.

Prieuré de la Madeleine. — M. le Président communique par résumé ou en leur texte même un certain nombre de documents relatifs à cette église de l'ancien Hôtel-Dieu. Il fait en même temps circuler un plan intéressant de l'édifice, dû à l'obligeance de M. Georges de Beaurepaire.

Plusieurs membres souhaitent que le plan soit inséré dans le *Bulletin*.

D'après un dessin de M. Georges

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE L'ANCIEN HÔTEL-DIEU DE ROUEN

On eût pu croire, à en juger par l'aspect extérieur des rues, que rien ne subsistait plus de l'ancien Hôtel-Dieu de Rouen, lequel, comme on sait, avait été abandonné en 1758, lorsque les malades furent transférés dans les nouveaux bâtiments construits au *Lieu-de-Santé*. Une agréable surprise était réservée aux amis de nos antiquités locales. Des travaux, exécutés récemment dans une maison de la rue du Change, ont eu pour effet de remettre en lumière la façade de l'église supprimée, ainsi qu'un bas-relief qui se trouvait appliqué à une muraille jusqu'à ce jour dissimulée sous d'épaisses boiseries. Il y a quelques années, cette découverte eût couru le risque de passer inaperçue. Mais à présent l'archéologie compte de nombreux adeptes, et nous ne sommes pas surpris que ces restes d'architecture et de sculpture aient excité l'intérêt de M. Lucas-Leclin, propriétaire de la maison où ils se sont rencontrés ; qu'il ait pris des mesures pour en assurer la conservation ; qu'il se soit empressé de les signaler à l'attention des archéologues et des artistes de cette ville. En cela il a bien mérité du public, et c'est pour m'associer à un sentiment général de gratitude que l'idée m'est venue de soumettre à la Commission des Antiquités quelques notes recueillies à la hâte sur l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, dit de la Madeleine, considérée, à deux époques, celle de sa construction et celle de sa suppression, en tant que monument religieux.

Les seuls renseignements que nous possédons relativement à la construction de cet édifice nous sont fournis par une *Histoire chronologique du prieuré et Hôpital de Sainte-Marie-Madeleine*, ouvrage composé, vers 1668, par un religieux de cette maison, dont le nom nous est inconnu.

Bien que ces renseignements aient été employés dans

l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, je ne puis me dis — penser de les consigner à nouveau dans ce mémoire.

Extrait de la Notice sur Nicolas Coquet, nommé prieur en 1495.

« En 1508, veille de l'Exaltation de Ste Croix, mois de septembre, il mist solemnellement la 1re pierre de nostre nouvelle église, dont il avança beaucoup l'édifice, prétendant en faire un des plus jolis et des plus accomplis de cette ville, comme, en effet, il auroit esté, si on avoit eu soin de l'achever dans son premier dessein et d'entretenir de réparations ce qui avoit esté faict. L'ancienne église, qui autrefois estoit dans la rue qui porte encore le nom de la Magdeleine, aboutissant à la rue Grand-Pont, se ruinant elle-même de vieillesse, fust achevée d'abbatre n'y a guère, et dont on retira, auparavant qu'y construire les logis qui y sont, quantité d'ossements des défunts qui y avoient esté inhumez ».

L'Obituaire de la Madeleine fait en ces termes l'éloge de ce prieur :

Anno Domini 1515, 30 octobris, venerabilis religiosus D. Nicolaus Coquet, quondam prior hujus domus, annis ferme viginti, laudabilis et honestæ conversationis et vitæ, animam Deo reddidit immortalem, ob cujus preces Rmus in xpo pater D. Georgius de Ambasia, tunc archiepiscopus Rothomagensis, etc. *indulgentias generales hujus domus a sede apostolica impetravit, quippe et pro bono domus multum et fideliter laboravit, et in suis novissimis annis novam a fundamentis inchoare fecit* (1).

(1) On conserve aux Archives un placard imprimé de ces indulgences de la Madeleine; elles sont ornées des armes du Souverain Pontife et de celles du cardinal d'Amboise. Ce placard vient d'être réimprimé pour les *Bibliophiles normands* dans leurs Miscellanées.

Nicolas Coquet eut pour successeur immédiat son neveu, appelé comme lui Nicolas Coquet, lequel se démit de son prieuré en 1529, se fit pourvoir à la cure de Varengeville et décéda, dans cette paroisse, en 1531. Il ne semble pas que celui-ci ait fait de grands travaux à l'église de la Madeleine. Du moins l'histoire précitée ne rappelle-t-elle à l'honneur de ce prieur que le don de cloches qu'on disait avoir été fondues et baptisées de son temps.

Guillaume Dupuis qui lui succéda, non plus comme prieur régulier, mais comme prieur commendataire, « donna, d'après le même document, un merveilleux lustre à la maison par son bel esprit ». Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut nommé archevêque de Thessalonique *in partibus*, et choisi par le cardinal Georges II d'Amboise comme son suffragant. Pendant son prieurat « les religieux ne vaquoient presque à aultre chose qu'à l'office divin qui se faisoit alors très solennellement puisque le prieur, en sa qualité d'archevêque, officioit *in pontificalibus*.

» Il advança beaucoup l'édifice de la nouvelle église et la rendit presque parfaicte. Ses armoiries s'y voyoient, aussi bien qu'en l'église de Roquefort, qu'il possédoit avec son prieuré en 1539. Il donna des tapisseries où se voyent ses armes et devise : *Pars mea Deus* (1). »

On signale le soin qu'il prit de fournir son église prieurale de meubles et d'ornements précieux. On citait notamment un très bel aigle, un *Moïse*, les colonnes de cuivre de l'autel et une image d'argent de la Madeleine.

Il mourut vers 1540, à Evreux, où l'avaient appelé les fonctions de suffragant qu'il remplissait pour l'évêque de cette ville.

On aurait plus sujet de louer son administration s'il

(1) Il avait donné au prieuré sa crosse et sa mitre. Elles furent réclamées, le 11 janvier 1556, à l'évêque d'Ablonne, à qui le prieur les avait prêtées.

s'était occupé des pauvres avec autant de zèle qu'il en mit à décorer l'église qui leur était affectée.

Malheureusement, il est hors de doute qu'il avait négligé cette partie, pourtant bien essentielle, de ses obligations, donnant, en cela, un dangereux exemple qui ne fut que trop fidèlement suivi par son successeur Le Tellier, lequel, du reste, ne semble pas avoir pris plus de souci du culte que du soulagement des malades. La nécessité où l'on se trouva bientôt de pourvoir à la nourriture et à l'entretien des pauvres, de jour en jour plus nombreux, amena les Pouvoirs publics à prendre en main l'administration de l'Hôtel-Dieu et à ne laisser à la Communauté de religieux, qui jusqu'alors en avait été chargée, que ce qu'il était impossible de lui enlever, je veux dire le service divin, objet auquel dut être affecté une part des revenus de la maison.

Ce changement, regrettable dans ses causes, était accompli, lorsque l'archevêque, après avoir été contraint d'en reconnaître la légitimité, vint, le 14 janvier 1554, procéder à la visite de l'Hôtel-Dieu.

Il y entra par la grande porte de l'église qui ouvrait sur la rue du Change, en face de la cathédrale. Il parcourut successivement cette église, où il remarqua une chapelle construite du côté de l'Épître, à l'usage des sœurs; la salle des pauvres, contigüe à cette chapelle; la pharmacie, un appartement situé au-dessus de la boulangerie, où se tenaient les assemblées de la nouvelle administration. A la nouvelle de sa venue, les sœurs s'étaient réunies dans leur chapelle pour y recevoir sa bénédiction. De là elles l'avaient accompagné dans la salle des pauvres dont elles avaient, pour la circonstance, fait couvrir les lits de belles tapisseries aux armes du Légat, le cardinal d'Amboise. A la suite de sa visite, le prélat rendit une ordonnance portant qu'une clôture plus stricte serait établie entre la partie des bâtiments occupés par les religieux et celle qui était réservée aux sœurs, que le maigre du mercredi ces-

serait à l'avenir pour les malades, comme pour les religieuses. Devant la façade de l'église il y avait une cour, dite la *Cour au Pelletier*, laquelle communiquait par une grande porte avec la rue et par une autre porte avec la salle des malades, et où les religieux accédaient par un escalier qui partait de leur cloître. L'archevêque exigea que cette seconde porte fût fermée. Les religieux ne durent plus se rendre dans la salle des malades que par une porte de l'église (1). Il avait même eu la pensée de leur interdire cet accès. Mais on lui rappela qu'il fallait se conformer à un contrat de fondation du roi Charles V, qui avait voulu, que, tous les jours, après complies, les religieux vinssent dans cette salle réciter des prières pour le salut de son âme.

Le 14 octobre de l'année suivante, André Sequart, docteur en théologie, chanoine de Rouen, visita à son tour, en qualité de vicaire-général, l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. Le procès-verbal de sa visite fournit de nouveaux renseignements qui méritent d'être rapportés. Sequart commença son inspection par la grande salle, *aula major*, où les malades étaient logés. Il fit comparaître devant lui le prieur Le Tellier et le sous-prieur Romphare Goth, qu'il interrogea à part, mais dont les dépositions n'ont point été rapportées. Il fit venir ensuite Jeanne Boyvin, prieure, et les religieuses au nombre de 15, plus une converse (2). S'adressant à elles, il les engagea for-

(1) Cette salle était spacieuse et haute ; 17 août 1569, marché pour faire à la grande salle un pilier de 15 pieds à toise de haut hors le pavé. Elle ouvrait du côté de l'église et du côté de la place de la Calende ; 13 juillet 1563, ordonné à la prieure de ne laisser la salle des malades ouverte du côté de l'église ni du côté de la rue, le jour de la Madeleine, à cause du grand nombre de malades de la maladie contagieuse qui sont à la ville et en l'infirmerie.

(2) Jeanne Boyvin, prieuresse, Jacqueline Cordier, Perrette Bruyère, commise à la gésine, Marguerite Caumont, commise au

tement à remplir les devoirs de leur charitable profession :

Verbum Dei elegantissime et ornatissime annunciavit et exposuit ipsas exhortando ut, secundum earum vota et professionem, Domino nostro Jhesu Christo, earum sponso, adherentes, et eum toto corde diligentes, illi pura et sincera mente, pauperibusque illic affluentibus, qui sunt ejusdem Domini Nostri Jhesu Christi membra, servirent, zelo charitatis illius inflammate.

Voici quelques-unes des dispositions qu'il crut devoir prendre à la suite de sa visite :

« Les religieuses soient obéissantes à la dame prieure. La dame prieure ne laissera vaquer ne sortir les religieuses hors leur maison sans urgente nécessité; ne permettra que aulcuns religieux de la maison ne aultres personnes entrent ou fréquentent avec les dites religieuses.

» Il n'entrera personne en la cuisine des pauvres, quelzconques genz qu'ilz soyent, s'ilz n'ont charge de faire administrer le vivre des pauvres.

» La porte du costé de la grande court, nommée la porte du Pelletier, sera tenue fermée, et sera mise une serrure fermant à tour et demy, laquelle servira pour passer et repasser ce qu'il convient pour les pauvres, assavoir boys, chandelle, chair, bière, vin et autres choses nécessaires; laquelle sera incontinent fermée, et auront les clefs ceulx qui seront commis à lad. administration des pauvres.

» Le prieur et religieux, s'ils ont affaire à ladite salle pour accomplir les fondations, ilz entreront par la porte de l'église et retourneront par icelle incontinent que le service sera faict, sans séjourner en lad. salle.

» La porte de l'église vers la rue sera fermée incontinent

couchage des pauvres, Marie Dubosc, commise à l'infirmerie, Mariane Varin, commise à la pitancerie, Marie Langlois, Jeanne Morieult, Barbe Yvelin, Marguerite Terrien, Jeanne Duchesne, Alizon Le Bas, Marie Maynet, Marie De la Salle, Jacqueline Duchesne, religieuses professes, Michelle Blondel, converse.

que le service sera faict, sans que aucun y puisse passer, sinon pour cause urgente et nécessaire (1).

» Il ne sera possible à personne aliéner le bien des pauvres ».

Un inventaire, rédigé vers la même époque, énumère les différentes parties de l'établissement, et nous fait connaître exactement en quoi consistait le mobilier de cette maison.

On doit signaler à l'église un clocher, un maître autel, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, une autre sous l'invocation de Saint Antoine, une troisième sous celle de Notre-Dame de Pitié ; une sacristie dite le *revestiaire*, distincte d'un lieu dit le *sacraire*, où se trouvaient déposés, dans des armoires, un grand nombre d'ornements d'église des plus précieux et la réserve du *Corpus Domini*.

Dans la partie des religieux : le Chapitre, le réfectoire où l'on remarquait un pupitre de bois servant au lecteur de la Bible ; une clochette, pendue à une chaîne de fer, et un laveur de plomb attaché à la muraille ; le four où se faisait le pain de toute la maison ; la boucherie, « auquel lieu l'on avoit accoustumé tuer les bestes pour les reli-

(1) *Injunxit quatinus portam ecclesie qua per vicum ad ecclesiam ejusdem hospitalis ingreditur et acceditur claudi procurent, vigilent et intendant, finito divino servicio matutino et etiam vespertino, singulis temporibus et diebus, quam apertam relinquere poterunt durante servicio pariter et officio.* Dispositions analogues pour la fermeture de la porte au bas de l'escalier qui descendait du cloître des religieux à la cour du Pelletier, mentionnée déjà dans le procès-verbal de visite de l'archevêque : *Porta que est in parte inferiori graduum quibus ascenditur ad claustrum monachorum claudatur, cujus clavem servabunt ipsi prior et sub-prior, que, singulis diebus et noctibus, clausa remanebit a finito completorio usque ad horam sextam diei sequentis mane, tempore estivali; tempore vero hiemali, reserrabitur hora septima mane, et recludetur finito completorio.*

gieux et pour les pauvres (1). La menuiserie ou deux ouvriers étaient employés à faire les ouvrages nécessaires à la communauté, la fonderie où se fabriquaient les chandelles; la porte de la Calende, commise à la garde d'un portier laïque qui l'ouvrait pour l'entrée des pauvres, des malades et des pestiférés. Il avait à sa disposition une brouette, 2 chevaux de harnais, 2 charrettes, un banneau et le lugubre chariot qui servait à porter les corps au cimetière Saint-Maur. Dans un petit appartement près de cette porte, on avait logé un verrat, 8 truies et quelques petits cochons qu'on laissait aller par la ville pour y chercher leur nourriture. Signalons encore 3 chambres particulières, l'une pour le confesseur, prêtre séculier, chargé, on ne sait trop pourquoi, d'un office qui, normalement, eût dû appartenir à l'un des religieux; une autre pour le barbier; la troisième pour le cuisinier. Il n'est pas question du dortoir des religieux pas plus que des chambres qu'ils occupaient.

Dans la partie des religieuses, la salle des pauvres; leur cuisine, qui comprenait, dans son mobilier, « une couronne d'airain accoutumée servir (pour leur gâteau), à la fête des Rois; » la gésine; la salle des malades ou infirmerie; le réfectoire particulier des religieuses, la chambre à huchettes, « ou les religieuses avaient accoutumé filer. »

Les administrateurs du Bureau s'étaient réservés, pour leurs assemblées, une salle dont l'ameublement était des plus élémentaires.

Dans la Cour du Pelletier il n'y eut à inventorier qu'un chouquet, en partie couvert de plomb, et un *monteur* dont on se servait pour monter à cheval.

En pénétrant dans l'église on constate, à première vue,

(1) Le 25 juillet 1553, Me Guillaume Lucas, confesseur de l'Hôtel-Dieu, portait plainte contre les religieux qui lui refusaient les ornements, le vin et l'eau qu'il réclamait pour dire la messe des pauvres.

que, pour le nombre et la richesse de ses ornements, elle ne le cédait à presque aucune des églises paroissiales de la ville, ce qui ne peut s'expliquer que par les libéralités des cardinaux d'Amboise et du prieur Dupuis. L'inventaire de ces ornements, qui furent estimés par l'orfèvre Guillaume Du Thuyt, ne manque pas d'intérêt au point de vue archéologique, mais je dois me borner à en citer quelques passages :

« Une croix de cristal, à pied, garnye d'argent doré, en laquelle y a 3 grands fleurons aux croisillons, une ymage de Jhésus Christ, et, au dessoubz du pied, une ymage de la Magdeleine.

» Une croix d'argent, toute dorée, assise sur un soubzbassement couronné, en laquelle y a l'ymage du crucifix et, au dessoubz, un *Ecce homo* et, aux 3 croisillons, 3 fleurs de lys.

» Deux paix de cuivre doré, à chascune des quelles y a ung ymage d'ivoire.

» Une porte-paix d'argent, en laquelle y a esmail au meilleu, où est figuré une Vierge Marie, Saint Jehan et la Magdeleine.

» Ung grand calice avec le couverteur d'argent doré, au pied duquel y a ung ymage du crucifix esmaillé.

» Ung autre petit calice avec le couverteur d'argent doré, poisant 2 marcs 2 onces et ung quart, au pied duquel est escript *Carolus rex*, et gravé l'ymage du crucifix. (Il faut certainement reconnaître là un don du roi Charles V.)

» Ung livre d'évangiles couvert d'argent veré et doré des deux costés, avec ung petit fermant; au premier costé y a troys ymages, l'un ymage de Jhésus Christ crucifié, de la Vierge Marie et de Saint Jehan, et, en l'autre, une représentation de la Magdeleine, estimé poyser deux marcs ou envyron.

» Autre livre appellé *Epistolier* couvert, d'un costé, d'argent doré auquel sont figurez, etc.

» Une banniere de taffetas pers, le carré de paincture sur toille, en ung costé une Résurrection, de l'autre, ung *Noli me tangere.*

» Un Moïse de cuyvre, ung autre aussi de cuivre servans de pulpitre.

» Unes caroles de cuivre portant 2 anges et plusieurs chandeliers.

» Une table d'autel de veloux rouge, doublée de veloux pers, où il y a ung crucifix, une Notre-Dame, Saint Jean 4 anges, ung Saint Fiacre et Saint Antoine avec 4 filataires et 4 évangelistes aux 4 coings, le tout d'or de Cypre (appartenant aux confrères de la Madeleine).

» Une table d'autel de damas blanc, où il y a ung crucifiement, une Magdeleine et Saint Augustin, semée de Jhésus Maria et de boetes ; sur le bord, de satin de rouge, des soleils, le tout d'or de Cypre.

» Ung parement de nappe, de damas blanc, à fleurons d'or et de soye.

» Ung autre parement de sandal rouge, enrichi d'histoires d'Ancien Testament, d'or de Cypre.

» Un autre parement de veloux pers, semé de fleurs de lys d'or de Cypre.

» Trois coessins de layne, faicts à petit point.

« Troys pavillons, l'un de damas rouge à fleurons d'or, frengé de sarge de soye, l'autre de toille avec des boutons de boys doré, d'argent blanc, le 3me de drap d'argent avec des boutons, doré de boys d'or.

» Ung contretable servant sur le linge, de demye ostade noire, en laquelle y a escript *Ihs Xpus* de tailleure, à tafetas jaulne.

» Ung reliquaire de cuyvre doré auquel est enchassé ung des doigtz Saint Anthoine.

» Ung petit reliquaire de cuyvre doré auquel est enclos, dedens une pomme de cristallin, une relique du fust de la vraye croix.

» Ung bras de bois garny de bordeures de cuyvre doré,

et, au meilleu du bras, une petite relicque de la coste de la Magdeleine, enchassée d'argent.

» Un reliquaire de bois doré d'or de painctre, en figure de 2 anges tenant une relique.

» Tapisseries : 8 pièces de tapisserie de verdure où sont les armoiries du prieuré ; 5 pièces de tapisserie de la vie de la Madeleine ; 1 tapis à lieutrin de menue verdure, où sont les armoiries de la maison. »

Au réfectoire des religieuses on inventorie « quelques pièces de tapisserie servant aux bonnes fêtes et aux réceptions de religieuses ; 1 vieux tapis fait à personnages, fort ancien ; 3 tapis de table de menue verdure ; 1 autre tapis de table semé de fleurs de lis jaunes et de perroquets verts ; 2 petites pièces de tapisserie de menue verdure, aux armes du Légat ; 1 vieux buffet à dossier fermant à 2 clefs, sur lequel y a un tableau représentant la Vierge Marie, clos de bois ; 1 petit buffet servant aussi de table, surmonté du tableau de la Crucifixion, clos de bois ; 6 toiles peintes représentant diverses *histoires*, et décorant ordinairement le réfectoire.

» A la gésine, 13 pièces de tapis de menue verdure, aux armes du Légat. »

Ailleurs, probablement dans la salle des pauvres, 55 pièces de tapisserie de menue verdure, aux mêmes armes.

On signalait encore, dans la gésine, « 4 vieux chaperons, 3 vieux manteaux servant aux relevailles des femmes, et, autre part, confiées à la garde d'un chapelain, 2 tables avec trestes et marchepied, un banc et une forme servant les jours de la communion des prieur et religieux. »

Bien que la situation de l'Hôtel-Dieu fût des plus défectueuses, ce ne fut pas sans peine qu'on se décida à le transférer ailleurs. La dépense effrayait. Aussi, tout d'abord, ne fut-il question que de réparations et de reconstructions. Un devis, rédigé pour cet objet par l'architecte Parvy, en 1746, nous renseigne sur l'aménagement des bâtiments, tels qu'ils existaient alors. On y voit figurer « le corps de

bâtiment de la grande salle joignant le corps de l'église, contenant 22 toises de longueur sur 7 toises de largeur dans œuvre, divisée en 2 parties sur sa longueur, dont celle de droite, sous le nom de Se Madeleine, pour les hommes, et celle à gauche, sous le nom de St Augustin, pour les femmes ».

Il fut décidé, à la suite de la visite de cet architecte, que le clocher serait réparé, ainsi que l'église dont la voûte serait refaite. C'était une dépense de 8,750 l., qui fut votée le 17 juin 1746.

Le 24 février 1747, on accueillait avec reconnaissance l'offre faite par le prieur d'employer une somme de 2,000 l. restant disponible entre ses mains, à faire une chapelle et un autel vis-à-vis de la chapelle de Tous-les-Saints pour y installer des fonts baptismaux; et, le 14 avril suivant, M. Laporte, un des administrateurs, était prié de faire placer dans cette chapelle les fonts baptismaux en marbre qui avaient été commandés à M. Capelle, marbrier (1).

Mais, le 28 juillet 1748, on reconnaissait la nécessité urgente de soutenir par des étais la salle des pauvres qui menaçait ruine.

Le 8 juin de l'année suivante, on se trouvait en présence d'une proposition faite par l'architecte Parvy d'affecter 200,000 l. à la reconstruction, qu'il jugeait indispensable, d'une grande partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, le 14 juin de la même année, dans une assemblée où se trouvaient l'Archevêque, le Premier Président, le Procureur Général du Parlement et l'Intendant de la Généralité, il était décidé, à l'unanimité des voix, que, le plus tôt qu'il serait possible, l'Hôtel-Dieu serait transféré au Lieu-de-Santé.

(1) 18 novembre 1746, acceptation de l'offre faite par MM. Nicolas et Philippe Marye d'un tableau à mettre dans la chapelle de Tous-les-Saints.

14 juillet, Dumontier, serrurier, invité à venir au Bureau pour le balustre de la chapelle des fonts.

Force avait été de se rendre à l'évidence et de reconnaître que, non seulement la grande salle était à reconstruire à neuf, mais que les bâtiments exigeaient des réparations très considérables, sans compter qu'il y avait trop peu de salles et que, de plus, elles étaient insalubres.

On mit donc à l'étude un projet d'établissement de l'Hôtel-Dieu au Lieu-de-Santé; des plans furent dressés par l'architecte Parvy. Ils furent soumis à l'examen de l'Administration et reçurent son approbation le 2 janvier 1750.

A cette époque on n'allait pas aussi vite en besogne que de nos jours. Commencés sans retard, les travaux ne purent être achevés qu'au bout de plusieurs années.

Le 12 mai 1758, les religieux obtenaient l'autorisation de faire démonter, dans l'église qui allait être abandonnée, une des chapelles, celle qu'ils jugeraient le plus convenable, et de la transférer dans une des salles du nouvel Hôtel-Dieu, laquelle serait provisoirement affectée au culte.

Le 30 juin suivant, on annonce que le nouvel Hôtel-Dieu est en état de recevoir les malades.

Le 3 juillet, à trois heures de l'après-midi, les malades sortent de l'ancienne Madeleine. Ils sont conduits processionnellement, croix et chandeliers en tête, au chant des psaumes, au Lieu-de-Santé; les convalescents marchent à pied, les autres sont portés dans des charrettes aux frais du cardinal de Saulx-Tavannes qui avait mis 100 lits garnis à la disposition de l'administration.

Le 14 juillet, on décide que le chapitre de la cathédrale sera prié de célébrer, le dimanche suivant, la grand'messe au Lieu-de-Santé, qu'on y invitera les « personnes considérables », que le Premier Président du Parlement fera la quête.

Bien des années s'écoulèrent avant qu'on eût construit la nouvelle église de l'Hôtel-Dieu, qui est devenue l'église paroissiale de la Madeleine. Il en a été assez longuement question dans un mémoire lu à la Commission des Anti-

quités le 19 mars 1891 (IX, 18). Il ne nous reste qu'à dire quelques mots de l'emplacement abandonné. Nous nous contenterons d'analyser les actes.

Le 6 octobre 1758, l'Administration emphytéose pour 49 ans, moyennant un prix annuel de 700 l., la maison située rue du Change, au-devant du portail de l'église.

Le 8 janvier 1759, bail emphytéotique fait à Pierre Le Normand d'une autre maison rue de la Madeleine (à côté du Bureau de l'Administration qui était ci-devant à usage de salle et de pharmacie) pour 49 ans; prix du loyer, 700 livres. Obligation de démolir la voûte construite sur la rue.

19 janvier même année, délibération au sujet de la démolition de diverses salles de l'Hôtel-Dieu et des voûtes qui traversaient la rue des Pannetiers.

3 août même année, bail emphytéotique pour 49 ans de la maison qu'habitaient les religieux; prix du loyer, 500 livres.

7 mars 1760, arrêté que l'on afficherait à fieffer par bail emphythéotique de 49 ou de 99 ans, l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, contenant 400 toises qui s'étendaient depuis l'église le long de la rue des Pannetiers jusqu'à l'encoignure de la rue de la Madeleine, et depuis ladite encoignure jusqu'à une maison occupée par M. Martin et se terminaient, dans sa profondeur, d'un côté à l'église, d'un autre côté à la maison occupée par ledit M. Martin, et à celle qu'occupait M. Le Marcis.

Dès le 6 octobre 1752, l'administration avait emphytéosé pour 49 ans, moyennant un prix de 700 l. une maison située le long de la rue du Change au-devant du portail de l'église, maison qui est précisément celle qui appartient présentement à M. Lucas-Leclin.

Le 2 mai 1760, le sieur Hongnard, entrepreneur, est invité à faire un dessin pour la construction de 8 ou 10 maisons et à tenir des devis prêts afin qu'incessamment le Bureau puisse traiter.

13 juin 1760, le sieur Hongnard apporte son dessin.

13 mai 1761, on se conformera à l'approchement (avertissement) de l'agent-voyer, de faire retirer les étais qui soutiennent les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, rues de la Madeleine et des Pannetiers, et de faire démolir ou réédifier les dits bâtiments qui menacent ruine, et, en outre, faire démolir 3 arcades dont 2, rue des Pannetiers, et une, rue de la Madeleine, n'ayant été tolérées que pour la commodité de l'Hôtel-Dieu, qui n'est plus dans cet endroit.

Marché avec le sieur Hongnard pour la construction de 5 maisons, rue des Pannetiers, et la démolition des 3 arcades, moyennant le prix de 24,000 l.

17 juillet 1761, marché fait avec le même, pour la construction de 2 maisons rue des Pannetiers, moyennant un prix de 17,300 l.

L'église était dès lors condamnée, et il ne restait plus qu'à rechercher le meilleur parti qu'on en pourrait tirer.

Le 29 mai 1761, M. Laisné, administrateur, est prié de faire l'estimation de la valeur de l'église de la Madeleine et de son terrain.

Le 27 novembre suivant, un M. Le Quesne est chargé de faire faire par le sieur Hongnard une estimation de tous les matériaux de l'église, à démolir de fond en comble, ainsi qu'un devis des maisons qu'on pourrait construire à la place.

Il semble qu'à ce moment il se produisit quelques hésitations à ce sujet, puisque nous voyons, le 2 mars 1762, l'Administration prendre une délibération ainsi conçue :

« Il sera fait par M. Dubois et M. France (l'un, Inspecteur général des ponts et chaussées de la Généralité de Rouen, l'autre, architecte très en vogue), une estimation de la valeur de l'église de la Madeleine pour rester en place et de sa valeur pour être démolie, le nombre de maisons que l'on pourroit construire et des revenus qu'on pourroit en tirer. » La délibération porte la signature de l'archevêque de Rouen, Mgr de la Rochefoucauld.

On se décida à la fin pour la destruction, et, le 18 mars 1763, on mit aux enchères, après publications, « le terrain sur lequel étoient assise l'ancienne église de la Madeleine et les petites boutiques qui y étoient adjacentes, depuis celle tenue par le sr Guillou inclusivement jusques et compris celle tenue par Joseph Desvaux, ensemble toutes les démolitions, sans exception, de ladite église et des boutiques ». Cette fois le prix ne s'éleva qu'à 61,000 l. Nouvelle adjudication et même prix obtenu le 26 mars suivant. Le 2 avril, troisième et dernière adjudication ; les enchères s'élevèrent à 62,000 l., prix pour lequel le tout fut définitivement adjugé à Jean-Louis Laisné. Celui-ci ne tarda guère à faire démolir l'église. Le 9 mars 1764, l'Administration délibérait sur une plainte de 4 marchands qui se prétendaient lésés dans leur commerce, par suite de l'encombrement de la place de la Calende où ledit Laisné avait fait déposer les matériaux provenant de la démolition. Il n'avait été conservé de l'église que la façade, exceptée de la vente comme formant une séparation entre l'emplacement précédemment emphytéosé au sieur Olivier et l'église qui avait été adjugée au sieur Laisné. Ce mur qui vient d'être découvert avec sa porte murée, fit l'objet d'une délibération de l'Administration de l'Hôtel-Dieu, du 9 avril 1766, délibération dont voici la teneur :

« Le mur qui sépare la maison tenue par M. Ollivier, rue du Change, d'avec l'église de la Madeleine, vendue à M. Laisné, ne faisant point partie de la vente, et étant seulement porté par le contrat que ledit mur sera mitoyen, cependant, comme la partie circulaire de ce mur, où est un escalier qui conduisoit au clocher, n'a point la même épaisseur que le surplus, il a été convenu avec M. Laisné, présent en l'assemblée, que l'Hôtel-Dieu, ainsi que le sr Laisné, auront, l'un comme l'autre, la liberté de s'afficher sur l'intégrité de lad. partie du mur où est ledit escalier, sans toutefois que l'un puisse porter préjudice à l'autre, ni détériorer ledit mur ; et quoiqu'

ledit sr Laisné ne soit obligé de couvrir que la moitié qui lui appartient dudit mur, il s'est soumis de couvrir l'autre moitié, dans la partie circulaire qui occupoit l'escalier, d'une nappe de plomb, qui restera jusqu'à ce qu'il plaise à l'Administration de la couvrir autrement ».

Ce texte ne laisse aucun doute sur la position du clocher de l'église abandonnée.

Quant aux meubles qui la décoraient, il serait bien difficile, sinon impossible, d'après les registres de délibérations, d'indiquer le sort qui leur fut réservé. Cette incertitude s'étend même à cette contretable dont l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, fait un pompeux éloge.

Le 11 juillet 1760, comme les eaux pluviales pénétraient dans l'ancienne église de la Madeleine, on décida qu'on ferait démonter la menuiserie et les ornements de la chapelle des fonts et qu'on les déposerait au Lieu-de-Santé pour y être conservés.

Le 7 août 1761, on y fit aussi transporter les grilles et les balustres en fer.

Par les citations qui précèdent il apparaît clairement que la maison de M. Lucas-Leclin occupe l'ancienne *Cour du Pelletier ;* que la façade qui vient d'être découverte dut sa conservation à ce qu'on put l'employer comme mur mitoyen entre cette cour emphytéosée en 1758 au sieur Olivier, et l'emplacement de l'église, aliénée, pour être démolie, au sieur Laisné en 1763.

Nul doute que cette façade style Renaissance n'appartienne à la première moitié du XVIe siècle. Mais je ne saurais dire s'il faut la rapporter au temps du prieur Nicolas Coquet, 1508-1515, ou bien à celui de l'archevêque de Thessalonique, 1529-1540.

Nous croyons intéressant de donner ici la partie du plan ms. de l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu où se trouve représentée l'église abandonnée. Ce dessin, dressé entre 1758 et 1763, permettra mieux qu'une description, si intéressante qu'elle pût être, de juger de l'étendue et

aussi de la forme architecturale de cet édifice dont nous regrettons de ne point connaître l'architecte. Quant au bas-relief de la Crucifixion, il a été tellement mutilé qu'il ne m'a pas paru mériter les frais d'une gravure. Je me contenterai donc de dire qu'il mesure 1 m 09 de largeur

PLACE DE LA CALENDE

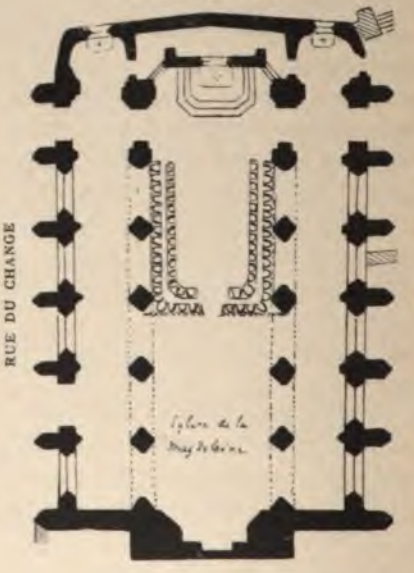

COUR DU PÉLLETIER

sur 1 m 12 de hauteur ; qu'on y reconnaît trois personnages : au bas, le prieur archevêque à genoux, ayant devant lui un prie-dieu, sur lequel est posée sa mitre et adossée sa crosse. Sous une arcade, une figure d'homme debout, coiffée d'un chapeau et dont le bras paraît montrer le prie-Dieu du prélat ; sous la seconde arcade, une autre figure, absolument fruste, vraisemblablement une figure de femme, représentant, l'une et l'autre, dans ma supposition, les malades des deux sexes admis dans cet

asile de la pauvreté et de la douleur. Tout me fait croire que ce bas relief fut mutilé en 1562, quand les protestants, s'étant rendus maîtres de la ville, firent une guerre barbare aux images des églises (1).

Au-dessous était placée une inscription lapidaire de 1 m 05 de largeur sur 0 m 41 de hauteur, laquelle a été conservée. Elle porte ces mots : *Jesu fili David, miserere nobis*, lamentation empruntée à l'Évangile, et que l'administration hospitalière faisait chanter par les pauvres de l'Hôtel-Dieu et du Bureau des Valides, aux processions solennelles de la Saint-Barnabé, instituées dans le but d'exciter la commisération du public en faveur de ces malheureux.

Faisons remarquer en finissant que le tympan du portail de l'église est orné des armoiries de la Madeleine, qui étaient « d'azur à 3 boîtes d'or, au chef d'argent chargé de 3 croix de gueules, l'écusson adossé du bâton prioral. »

Ces armoiries se trouvent imprimées sur un grand nombre de volumes qui proviennent de la bibliothèque de la Madeleine : elles ont acquis par là une assez grande notoriété.

Bulletin de la Commission. — M. Lefort estime qu'il serait tout à fait désirable que le *Bulletin* pût accompagner de dessins les principales notices qu'il renferme. La proposition est fortement appuyée par MM. Deglatigny et Coutan, qui allèguent l'exemple

(1) « 22 avril 1570, marché pour refaire les portes, clôtures et chaires de l'église rompues durant les troubles de 1562.— 8 août même année, 1,000 l. à Jacques Tourmente, maçon, pour avoir refait la petite chapelle du sacraire de l'église, qui avait été ruinée par les Huguenots durant les troubles de 1562, et avoir fourni la pierre de Vernon pour faire la paroi et huisserie de ladite chapelle vers l'église, la pierre de Saint-Loup (Saint-Leu) pour faire la voulte et le pavé pour faire paver le dessus de la voulte, et avoir fourni toutes les peines d'ouvrier. »

de divers autres départements beaucoup mieux partagés que nous à cet égard.

M. le Président se borne à rappeler que la Commission est un organe administratif, dont les membres n'ont à verser aucune cotisation. L'abbé Cochet avait fait attribuer à son budget une allocation de 1.000 fr., dont 800 fr. seulement étaient affectés aux frais d'impression; et M. de Beaurepaire s'est appliqué à maintenir l'état de choses ainsi réglé.

Divers membres insistent, en citant les jetons de présence qui sont ailleurs affectés aux membres de ces Commissions départementales. Ils estiment même qu'il y aurait lieu d'élever le crédit en ce qui concerne aussi le nombre des pages du *Bulletin*. M. de Beaurepaire fait remarquer que les notes et mémoires de nos collègues ont toujours pu être intégralement insérés. Le secrétaire confirme cette déclaration, mais espère que M. le Président voudra bien lui permettre de signaler l'exception qui a parfois atteint les communications de M. de Beaurepaire lui-même; car ses envois à l'imprimerie en ont de temps à autre supprimé quelques-unes.

Après cet échange de réflexions, M. Lefort ne doute pas que le Conseil général ne porte volontiers à 1,500 fr. le crédit affecté au *Bulletin*; et, pour conclure pratiquement, il propose à la Commission de voter qu'une démarche à cet effet sera faite par M. le Président auprès de l'Administration départementale. Ce vœu est appuyé par la presque unanimité des membres présents.

Méridien du jardin de Saint-Ouen. — M. G. Dubosc, reprenant une question souvent traitée ici avec

intérêt, « question qui toujours recommence, mais sans finir jamais », insiste à nouveau pour la restauration de cette petite œuvre d'art. Les dossiers se sont multipliés sur cette affaire, mais sans aucun autre résultat que de grossir les devis à mesure que les dégradations augmentent. La plus belle saison de l'année persuaderait de se mettre enfin à l'œuvre.

M. Garreta promet d'intervenir.

Eglise Saint-Maclou. — M. Deglatigny a constaté avec satisfaction que les statues qui décorent le portail méridional de ce monument sont au grand complet. On peut regretter que le tambour y dérobe la vue de jolies sculptures. M. G. Dubosc se demande si ce tambour ne pourrait pas être supprimé sans notable inconvénient, la porte demeurant ordinairement fermée.

M. de Vesly et plusieurs autres membres reviennent sur l'état de malpropreté repoussante, où chaque matinée replace presque toujours les abords de l'admirable église. Le meilleur remède serait l'établissement d'une grille de protection; et elle devra être comprise dans les prévisions du dégagement de l'édifice.

Cimetière gallo-romain du Catillon, à Lillebonne (1). — Dans une fouille récemment pratiquée dans ce cimetière (aujourd'hui propriété privée appartenant à M. Montier-Huet), j'ai pu, écrit M. Vallée, notre collègue, exhumer, contre un fragment de muraille dont parle l'abbé Cochet (2), une urne en poterie grise renfermant un petit pot de même nature et un biberon de poterie blanche. Ces deux derniers objets

(1) Point 19 du plan archéologique de Lillebonne.

(2) *Normandie souterraine*, p. 129, 2e édition.

sont admirablement conservés ; le biberon, d'un modèle fort bien traité, présente à la panse une grande et belle moulure.

L'urne est ordinaire; mais ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'elle a été mise en terre déjà échancrée au col; cette échancrure était bouchée avec des débris d'urne d'un modèle différent; de plus, le col était recouvert du plateau ordinaire en poterie noire. Je pense que c'est là une sépulture d'enfant pauvre et que faute d'urne intacte, celle-ci a été utilisée et pieusement rebouchée avec des débris, par les mains maternelles. Ces objets sont déposés au musée de Lillebonne.

Le secrétaire termine la séance par les deux notes que voici :

Saint-Etienne-du-Rouvray. — Pierre tombale. — M. l'abbé Jallain, mon jeune confrère, fils du zélé secrétaire de la mairie, a bien voulu relever à mon intention le texte d'une épitaphe récemment signalée dans une propriété particulière.

Bien qu'elle ait été publiée par la presse locale, il semble impossible que la Commission s'en désintéresse, puisque la pierre avait été recueillie par notre ancien Président, M. Jean Rondeaux, qui a dû n'attendre qu'une occasion propice pour la communiquer à la Compagnie. La proposition, appuyée par M. Pelay, est acceptée.

La dalle semble en pierre du pays : car Saint-Etienne a, comme l'on sait, possédé d'importantes carrières aujourd'hui épuisées. Elle mesure $1^{m}75$ de longueur sur 0,82 de largeur ; l'épaisseur est de 0,17.

Le déplacement du cimetière ne laisserait plus à ce petit mémorial funèbre d'autre emploi meilleur que

de le sceller à l'intérieur de l'église. Mais le possesseur de la propriété Rondeaux tient à ce souvenir local, et semble peu disposé à s'en dessaisir.

Les archives paroissiales que M. Jallain père a consultées pour compléter ces informations disent que l'abbé Louvet, décédé le 14 juillet 1782, fut inhumé « le lendemain au soir », dans le cimetière de Saint-Etienne, par le chanoine Boillet, licencié en droit civil et canonique, curé de Saint-Cande-le-Vieux.

On lit sur la pierre :

D. O. M.
HIC RESURRECTIONEM EX
PECTAT OPTIMUS AC VENER
ABILIS VIR
CAROLUS ANNA LOUVET
HUJUS ECCLESIÆ PAROCHUS QUEM
BONA INDOLES URBANITAS SUMMA
PACIS AMOR INDECLINABILIS DOCTR
INA TANDEM OMNIBUS CARUM COM
MENDABILEMQUE FECERUNT
IN OFFICIIS INDESINENTER SENEX
QUIDEM VERSATUS ASSIDUUS DOMI
ET PARCUS ADMODUM SIBI
ALIIS SEMPER LOCUPLES FUIT
ANNIS DENIQUE LX FERE IN SACRORU/
ADMINISTRATIONE CASTE INTEGRE
QUE EXACTIS LENITER
OBIIT ANNO ÆTATIS SUÆ LXXXII
DOMINI AUTEM MDCCLXXXII
‘ ‘ ‘
REQUIESCAT IN PACE

Un vitrail de l'église, ajoute M. Bouquet, perpétue à Saint-Etienne la mémoire de M. J. Rondeaux.

Le dégagement de nos monuments. — Depuis plus d'un quart de siècle cette mesure est entrée dans nos mœurs. Et malgré certaines vues, d'ailleurs très recevables, d'archéologues raffinés, qui prisaient fort le charme pittoresque des additions parasites capricieusement adossées aux flancs de nos plus beaux édifices, l'opinion publique s'est prononcée si énergiquement en faveur de leur suppression que, en dépit de circonstance fort peu propices à bien des égards, le dégagement est aujourd'hui un fait accompli pour les constructions les plus monumentales de notre ville.

Il ne faudrait pas croire que cet heureux résultat est le fruit contemporain du « progrès des lumières » ou autres sénénades chères à certaine classe d'écrivains. L'idée est simplement vieille de quatre siècles; et il paraît qu'elle passionnait dès lors à Rouen les esprits, puisque, pour l'accomplir on fit intervenir l'autorité royale, si puissante à cette époque.

En effet, dans l'introduction achevée que vient de publier en tête de l'*Entrée de Louis XII, à Rouen*, notre confrère, M. Pierre Le Verdier (nous voudrions pouvoir ajouter notre collègue de la Commission), on lit :

« A la demande de la Ville et du Chapitre, le Roi ordonna pendant son séjour (à Rouen, sept.-oct. 1508) la démolition des petits changes ou boutiques des orfèvres et changeurs, qui *déshonnoraient* les églises Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, et en encombraient les abords (p. xlii) ».

Il resterait à savoir si l'ordre fut vraiment exécuté. Il avait contre lui deux obstacles redoutables : la force d'inertie et l'intérêt des boutiquiers. Et à ceux qui

s'étonneraient que dans cet état des esprits, ces échoppes aient pu se construire, on demanderait si la contradiction entre les faits et les théories n'est pas de tous les temps, même des meilleurs.

De renseignements complémentaires que donnent plusieurs membres, il résulte que la démolition proposée semble avoir été inspirée par des vues intéressées et dans l'espoir d'un loyer plus considérable à tirer des constructions qui succéderaient aux immeubles supprimés. Louis XII en effet se montra très favorable au dégagement; mais d'autres boutiques succédèrent plus tard à celles qu'on avait fait disparaître.

A quatre heures un quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1900

Cette séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Bouquet, Droue t, Dubosc, Garreta, Héron, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Sont excusés : MM. P. Baudry, G. Le Breton (pour un cruel deuil de famille), Malicorne, Milet.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance ne provoque aucune observation : en conséquence il est adopté.

Correspondance imprimée. — Son dossier réunit huit pièces : *Bulletin historique et philologique*, 1899, 1-2 ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1899, 3 ; — *Mémoires de la Soc. archéol. de Montpellier*, II, 1er fasc. (seconde série) ; — *Revue de l'Avranchin*, 1899, n° 2 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 123 ; — *Bulletin de la Soc. de l'Orne*, XIX, 1 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 194 ; — *Bulletin de la Soc... de Touraine*, 1900, 2e trim.

Bulletin de la Commission. — M. le Président distribue les procès-verbaux de l'année 1899. Cette livraison termine le tome XI du *Bulletin*, et comporte, outre les tables ordinaires, la liste des membres avec celles des Monuments historiques et des Sociétés correspondantes.

Décès de M. Lormier. — La Commission vient d'être à nouveau cruellement éprouvée par la perte de cet éminent confrère, l'un de ses plus anciens membres. L'abbé Cochet, en le présentant à la Compagnie, se félicitait d'y introduire le possesseur d'une précieuse collection de livres qu'il avait lue, et qui pourrait ainsi nous faire profiter de ses vastes connaissances bibliographiques. Il s'est trouvé, au demeurant, que M. Lormier n'a guère justifié les prévisions de notre ancien vice-président; mais sa collaboration n'en a pas moins été des plus fructueuses. Assidu à nos réunions, il les a enrichies de communications variées, et dont un certain nombre présentaient un intérêt exceptionnel. Plus d'un demi-siècle de recherches, servies par une belle fortune, l'avaient placé au premier rang des bibliophiles normands.

M. Bouquet a la parole pour la lecture de la note suivante :

DEUX RESTES DES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE ROUEN A L'HOSPICE GÉNÉRAL

Rouen, jadis la seconde ville de France, dit M. Bouquet, fut longtemps aussi le premier rempart de la France en Normandie, quand la Picardie lui servait de frontière du Nord.

De là, cette ceinture de murailles, de remparts, de demi-tours, de ravelins, de fossés profonds qu'on voyait jadis sur le pourtour de son enceinte, et dont il apparaît encore quelques restes, en maint endroit des boulevards, qui marquent l'ancienne limite de la ville de guerre.

Deux de ces restes avaient frappé autrefois un archiviste de notre municipalité qui, dans ses *Recherches sur*

les Fortifications de la Porte-Martinville, à propos de la Tour du Colombier et de la Muraille à la suite, écrivait :

« Les restes de cette énorme tour, qui était une des parties les plus importantes des fortifications, se voient encore à l'extrémité de l'Hospice-Général, non loin de l'endroit où la Robec entre dans la ville. Le pan de mur qui la liait à la rivière est aussi resté debout. Il en sera question dans ma notice sur la porte Saint-Hilaire, qui doit suivre presque immédiatement celle-ci » (1).

Cela était dit dans une note des *Fortifications de la Porte-Martinville*, en 1844. Il y a donc cinquante-six ans que ces lignes ont été écrites par M. Ch. Richard, qui n'a point réalisé son projet. La révolution de 1848 en fut cause, en faisant un préfet de l'archiviste de notre municipalité rouennaise.

Depuis, en 1876, la Porte Saint-Hilaire a eu son historien, en M. Beaurain, l'auteur de PORTE SAINT-HILAIRE. *Histoire militaire*, où les noms mêmes de la Tour du Colombier et de la Muraille, sa voisine, sont complètement passés sous silence, quoiqu'ils aient joué leur grand rôle dans l'histoire militaire de cette porte.

C'est là une lacune que je me propose de combler en partie aujourd'hui, surtout au point de vue archéologique, avec quelques mots des souvenirs historiques qui se rattachent à ces deux restes, lors de la période la plus importante de leur histoire, au XVIe siècle.

La Tour du Colombier, située à l'angle Sud-Est des fortifications qui la rattachaient à la Porte-Martinville, avait pour objet de protéger cette partie du faubourg Saint-Hilaire contre les attaques de l'ennemi, à l'aide de l'artillerie rouennaise, qui pouvait être pointée dans tous les sens. On l'appelait la Tour du Colombier, ou simplement le Colombier, ou bien encore la Garde du Colombier, ou simplement la Garde. Son nom de Colombier

(1) Note 2 de la page 59, de la *Porte-Martinville*, 1844.

venait, semble-t-il, de ce qu'il y avait là un pacifique colombier, à l'origine, remplacé par la belliqueuse « Tour Ronde », qui, avec le fort de Sainte-Catherine et les ouvrages de la Porte-Martinville, assurait la défense de la ville, de ce côté.

A partir de cette Tour, la muraille s'élevait presque en ligne droite, du Sud au Nord, vers la rive gauche de Robec, et se continuait, sur l'autre rive, vers la Porte-Saint-Hilaire, un point sérieux de la défense, pour ce côté Est de la ville. L'impasse Romulus actuelle marque l'emplacement de cette seconde partie de la Muraille.

Le terrain, devant lequel ces fortifications étaient établies, offrait une nature toute particulière. Placé entre le cours de Robec, à mi-côte, au nord, tant de fois détourné, pour arrêter le fonctionnement des moulins établis en ville sur son cours, et celui de l'Aubette, au Sud, qui détachait alors un de ses bras, nommé la Petite rivière d'Aubette, vers la Tour du Colombier, le terrain était détrempé, humide, fangeux.

On l'appelait le Vivier ou Marais Martinville, et au XVIIe siècle, Gomboust y représente des prés, des arbres, des troupeaux, avec le bras de rivière en question à une époque où la guerre n'était plus à craindre, après tous les ravages qu'elle avait précédemment causés dans ces mêmes lieux (1) (1655).

Vers la fin du XIVe siècle, pour les prévenir, les Rouen-

(1) L'état des lieux a bien changé depuis cette époque. Ainsi, en 1655, Gomboust nous apprend qu'à l'endroit appelé alors Pré-au-Loup, aujourd'hui le Champ-de-Mars, qui n'avait pas d'avenue de Saint-Paul, existait un petit cours d'eau qui partait près de la Porte Martinville, et, après quelques détours, allait se jeter directement dans la Seine, en face de l'île la Moucque, et à peu de distance de l'endroit où vient s'y jeter l'Aubette. Son cours servit plus d'une fois à voiturer les pierres destinées à la construction de la Porte Martinville, comme on le voit dans les *Archives communales*.

nais s'occupèrent activement des fortifications de leur ville, « tant ès pons, murailles et fossés », dit l'*Inventaire sommaire des Archives communales*, dont l'éditeur vous est bien connu. Ils achètent de la pierre, font travailler à la Porte-Martinville, à la Tour du Colombier.

Plus tard, le « 2 mai 1406, devis est fait par Me Jehan » de Baieux, des murs et tourelles qui sont à faire sur les » Viviers de Martainville, entre le lieu dit la Garde du Co- » lombier et le bout des murs nouveaux faits sur les dits » Viviers; adjudicataire, Robin Christi » (1). Il s'agit des murs qui reliaient la Porte-Martinville à la Tour du Colombier, le long desquels étaient quatre demi-tours, d'après les vues du XVIe siècle.

En raison de la nature du terrain, « c'était, les *Archives* » *communales* le disent, nécessité que l'on pillotast de » pelx ou (au) lieu et place ordonnée à faire les fonde- » mens » (p. 24). On le fit pour la Porte-Martinville, pour la Tour du Colombier, et pour le bout de muraille qui nous intéresse.

Et pourquoi donc toutes ces précautions militaires, dont parlent toujours les *Archives communales* de cette époque ? Un de leurs registres nous révèle le secret de cette activité guerrière. « C'est que l'on ne pouvoit légièrement » cognoistre les entreprises des Anglois, anciens ennemis » de ce royaulme, et le mal vouloir que iceulx Anglois ont » sur ce pays.... ; par quoy estoit convenable que on y » pourveust ».

Cela sera dit plus tard (1450); mais tels étaient bien, au début de ce XVe siècle et tels seront toujours les sentiments des Anglais; nos vrais ennemis héréditaires.

(1) Tous les documents relatifs à la construction sont tirés de l'*Inventaire-sommaire des Archives communales de la Ville de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire. Celui-ci est emprunté à la page 29. Ceci dit, une fois pour toutes les autres citations de même source.

Le 23 mars 1409, Colin Le Roy, charpentier, « s'oblige » à la Ville d'accomplir l'ouvrage de carpenterie, de ficher » et affiller les pieux qui de nécessité fallent estre fichez » ès fondemens de la maçonnerie d'une tour ronde ordon- » née estre faicte en la forteresse de la ville ou (au) lieu » dit la Garde du Coulombier » (p. 36).

Le 29 avril suivant, on y fait voiturer la pierre venue de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), et, « le 6 mai, on fit le » devis de enquevestrer les pieux de la tour du Coulom- » bier, laquelle tour contient, par le dehors des pieux, » 32 piez de lé (largeur) ou environ » (p. 36).

La date de la construction de la Tour primitive du Colombier remonte donc au début du xve siècle.

Quant à la date précise où fut élevée la muraille, sa voisine, qui la reliait à la rivière de Robec, et, par suite, à la Porte Saint-Hilaire, je ne l'ai rencontrée nulle part; mais cette muraille devait exister nécessairement, quand les Anglais vinrent assiéger Rouen, en 1418, puisque c'est contre eux que toutes ces précautions belliqueuses avaient été prises. Sans cela la ville eût été exposée à une irruption certaine, par ce côté laissé sans défense contre des troupes anglaises, sous les ordres de Glocester, de Mortain et de Warwick, qui campaient de ce côté de la Ville et la bloquaient étroitement.

Il est à croire que le rôle de ces ouvrages fut important, lors de ce siège mémorable : car « c'était surtout du côté de la Porte Saint-Hilaire et de la Porte Martinville, près du quartier et sous les yeux du roi anglais, que s'engageaient les actions les plus vives et que s'accomplissaient les plus beaux faits d'armes » (1). Le roi d'Angleterre Henri V était logé à la Chartreuse, située alors dans la vallée de Darnétal, à mi-chemin des remparts de Rouen et de la Tour de Carville, à Darnétal. Aussi la chronique

(1) *Siège et prise de Rouen par les Anglais*, p. 118, par M. L. Puiseux.

latine anonyme de Henri V, dit-elle : « Que dirai-je des » merveilleux combats, bien plus des belliqueuses prouesses » tant de fois entreprises et accomplies à et devant la porte » Saint-Hilaire ? » (1). Il faut y joindre les ouvrages voisins : La Tour du Colombier et cette Muraille que Rouen avait élevées pour la défense de la ville, le salut de la France et de la Royauté contre l'ennemi héréditaire, l'Anglais; que l'Anglais ne put jamais prendre de force et que la famine seule mit, par capitulation, entre ses mains, le 19 janvier 1419; le roi de France, Charles IX, fut obligé d'en faire le siège et de les reprendre sur ses sujets révoltés, quand les funestes guerres de religion vinrent bouleverser et ruiner notre ville, la Normandie et la France entière.

Le 16 avril 1562, à minuit, les calvinistes, dont le prince de Condé était le chef, s'établirent en maîtres à Rouen, sous les ordres de Montgommery, et en pillèrent les églises, le 3 mai suivant. Le duc d'Aumale, nommé le 5 mai 1562, lieutenant général au gouvernement de Normandie, avec commission spéciale de soumettre Rouen, se mit en devoir de remplir sa tâche; mais ses longs efforts furent impuissants.

C'est alors que Charles IX accourut à Rouen, à la tête d'une armée, accompagné de Catherine de Médicis, la reine régente, et d'Antoine de Bourbon, le père de Henri IV. L'armée arriva le 25 septembre 1562, et la cour prit ses quartiers à Bourdenis, aujourd'hui baptisé Saint-Léger-du-Bourg-Denis, par la plus singulière des métamorphoses. Mais en fait de surprises dans les noms de lieux et de rues, il ne faut s'étonner de rien en Normandie.

(1) « Quid de pugnis mirificis, ymmo miraculis bellicosis totien ad et ante portam S. Hilarii initis et completis inscribam ? — *Chronicon Henrici quinti anonymo auctore* ». Ms. de la Bibliothèque imp. n° 6,239, f. 64 et 65. — M. L. Puiseux, *Ibidem* note de la page 118.

Ce siège fameux, que je n'ai point à raconter, vient d'être éclairé d'une lumière nouvelle, par les soins judicieux de l'un de nos collègues, M. Héron, l'éditeur d'une ancienne chronique normande, du XVIe siècle, de 1559 à 1569, qui entre dans des détails journaliers les plus circonstanciés, et dont je vais profiter, en félicitant le savant éditeur de nous l'avoir donnée.

Un artiste anonyme contemporain s'est également plu à retracer les péripéties finales du siège, dans une image gravée sur bois et coloriée (1), avec une relation abrégée sur la marge de droite, en forme de légende, dont l'auteur était inconnu jusqu'alors, Nagerel, comme j'ai pu l'établir (2).

La chronique éditée par M. Héron, nous parle précisément du Faubourg Saint Hilaire attaqué par l'armée royale, et l'image nous montre les enseignes et les compagnies de l'armée royale groupées en masse devant la Porte Saint-Hilaire, les fortifications voisines, la Muraille et la Tour du Colombier.

« Le dimanche xje jour du mois d'octobre, dit la chro-
» nique, fut contynué (*sic*) la batterie à la porte sainct
» Hillaire et tour du Coullombier tout le jour durant si
» soudainement et furieusement que breche fut faicte au
» hault des murailles entre lad. porte du Coullombier, et
» fut battue lad. tour du costé d'ou elle battoit en flanc
» le fossé dud. sainct Hillaire, de telle sorte qu'il y eust
» bresche et tumba une partie d'icelle tour dans lad.
» fosse » (p. 252).

Le lundi 12 octobre, la Tour du Colombier et la Porte

(1) Cette image, achetée 100 francs, par M. Pottier, ancien conservateur de la Bibliothèque municipale, fait partie de la Galerie des Estampes relatives à la Normandie, et rattachées à la Bibliothèque.

(2) *Mélanges de la Société de l'Histoire de Normandie*, 2e série, pp. 259-267, 1893.

Saint-Hilaire furent encore battues par l'artillerie royale et les assiégeants « feirent grandz préparatifs de facines » » aultres matériaux pour emplir les fossez » (p. 252).

« Le mardi xiij^e dud. mois, tout le jour fut battu comme » devant et faicte bresche prez la porte sainct Hillaire » la muraille, la tour du Coullombier et les murailles » rompues en plusieurs lieux » (p. 253) (1).

Dans l'image, haute de 42 centimètres et large de [illegible] les faits ci-dessus sont reproduits en partie. Au côté droit du spectateur, on voit plusieurs enseignes ou compagnies de troupes à pied de l'armée assiégeante, portant des lances et, disséminées en arrière des fossés de la ville assiégée, des bombardes en action et des tentes. A gauche, le reste présente des murailles, la Porte Saint-Hilaire, la suite des murailles et la Tour du Colombier. Au-dessus de la Porte Saint-Hilaire, vers l'angle du boulevard Saint-Hilaire actuel, est une première brèche, où des soldats montent à l'assaut, et, au-dessous d'elle, de l'autre côté de Robec, près de la Tour du Colombier, on voit une seconde brèche, plus considérable, où des soldats montent également à l'assaut. Les assauts ne sont pas de même date : 15 octobre l'un et 26 octobre 1562 l'autre.

L'image a pour titre : *Le vary (vray) pourtraict de la ville de Rouen assiégee et prise par le roi Charles* (1562), et, au bas de la relation abrégée du siège, on lit : *Imprimé à Paris pour Mathurin Breuille*. Dans la partie supérieure de l'image sont, à gauche, les armes de France et, à droite, celles de Rouen. Elle est précieuse, cette image, en ce que l'auteur a vu les lieux qu'il représente

(1) Le titre complet est : *Deux Chroniques de Rouen*; 1° origines à 1544; 2° de 1559 à 1569. Publiées avec Introduction, Notes et Index, par A. Héron, pour la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, 1900, un volume in-8° de XXV pages et 407 pages.

et certainement les faits que la chronique récemment publiée raconte (1).

La ville fut prise le jeudi 26 octobre 1562, et Sainte-Colombe, qui monta le premier à l'assaut de la brèche ouverte, le 26 octobre, immédiatement à droite de la Tour du Colombier, y fut mortellement blessé. Aussitôt Rouen fut pillé par les troupes royales, pendant trois jours, sans distinction de religion, « chose horrible à veoir », dit la *Chronique*. « A l'entrée desd. soldats, fut exécuté la cru-
» delité et fureur de la guerre sur toutes personnes indif-
» feramment soy trouvans sur le pavé, par les rues »
(p. 267).

Tantum Relligio potuit suadere malorum !

(*Lucrèce*, lib. I, v. 102.)

Les fortifications de Rouen aussi souffrirent beaucoup dans ce quartier Est de la ville assiégée, et surtout au-dessous de la Porte Saint-Hilaire, et elles restèrent longtemps en triste état. Aussi, le 3 janvier 1576, 14 ans après, « le lieutenant remontre le nombre des estrangers qui
» sont sur les frontières prestz d'entrer en France ; que le
» Roy (Henri III) est assez empesché ailleurs pour con-
» server sa ville de Paris ; et la nécessité de fortifier
» Rouen, particulièrement du costé de la dernière bres-
» che » (p. 232), celle près de la Tour du Colombier, dont nous venons de parler. On y pourvut avec les deniers de la Ville, et Henri IV les trouva réparées quand il vint, de nouveau, assiéger Rouen, en 1589 et 1590 ; mais la brèche n'en était pas moins restée béante pendant 14 ans, depuis le siège de 1562, aussi fameux par les actions militaires, que par plusieurs aventures, dont il fut témoin et dont je crois à propos de dire un mot, pour compléter le tableau du siège de 1562.

(1) Je n'ai pu revoir ce document, à cause de réparations faites à la Galerie des Estampes.

Sur le versant nord de la côte Sainte-Catherine, « d'où » se faisoit nostre batterie à Rouan » (celle de l'armée du Roi), dit Jacques Amyot, le fameux traducteur de Plutarque et le témoin du fait qu'il raconta plus tard à Montaigne, se promenait le duc François de Guise, informé par la Cour qu'un gentilhomme protestant, angevin ou manceau, voulait l'assassiner.

Ce dernier fut découvert et confessa la vérité, allégua pour sa défense, suivant Montaigne : « l'intérest de la » cause de son party, et qu'aucuns luy avoient persuadé » que ce seroit une exécution pleine de piété, d'extirper » en quelque manière que ce feust un si puissant ennemy » de leur religion ». Le duc François de Guise lui répondit par cette leçon de morale évangélique : « Or, suyvit ce » prince, ie vous veulx montrer combien la religion que » ie tiens est plus doulce que celle de quoy vous faictes » profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans » m'ouïr, n'ayant receu de moy aulcune offense, et la » mienne me commande que ie vous pardonne, tout convaincu que vous estes de m'avoir voulu tuer sans raison » (1). Cette leçon de morale chrétienne fut donnée dans la batterie royale de la côte Sainte-Catherine, qui, pendant ce siège, tirait sur la Tour du Colombier et sur la muraille, sa voisine, et dont il vous est loisible de rétablir l'emplacement sur le versant de la montagne.

De plus, Antoine de Bourbon, roi de Navarre et père de Henri IV, visitant les tranchées de l'armée royale, en face des mêmes fortifications, dans le Vivier Martinville, le 15 octobre 1562, y fut blessé à l'épaule gauche (2), lors du premier assaut. Porté à Darnétal, où se trouvait

(1) *Essais de Montaigne*, liv. I, ch. 23. — Voltaire a introduit la même pensée dans l'une de ses tragédies, *Alzire*, acte V, scène VII et dernière.

(2) D'autres disent : « à l'épaule droite », peu importe. La Chronique, publiée par M. Héron, ne précise pas.

une partie des troupes royales, puis aux Andelys, par la Seine, il y mourut de sa blessure, le 17 novembre, un mois après l'avoir reçue dans ces parages.

Enfin ce siège est célèbre encore par l'aventure extraordinaire d'un capitaine protestant, resté dans Rouen, François de Civille, blessé, le 12 octobre, à peu de distance de la Porte Saint-Hilaire, au-dessus d'elle, non loin de l'endroit où fut livré l'assaut du 15 octobre, et où s'ouvre aujourd'hui la rue qui porte son nom. En raison de l'aventure que vous connaissez tous et dont il a laissé les détails dans un *Discours*, que beaucoup d'entre vous ont contribué à publier, en 1863 (1), il signait : « Mort, enterré et ressuscité ». Très miraculeusement sauvé, François de Civille vécut encore quarante-huit ans, après sa mort apparente. Frappé le 12 octobre 1562, il mourut le 23 décembre 1610.

Autrefois on disait de la capitale de l'Attique : « On ne peut y faire un pas sans y fouler une histoire ». Ce mot très vrai, de Cicéron, dans une lettre à son fils, on peut le redire, aujourd'hui, de l'ancienne capitale de notre vieille Normandie. Et j'ajouterai, en modifiant légèrement la réflexion faite sur la frontière des Etats, pour marquer le rôle de Rouen, ville fortifiée, tant de fois maltraitée dans nos guerres civiles et dans nos guerres étrangères :

Près de la pierre où son rempart commence,
Aucun endroit n'est pur de sang humain (2).

De ces vieilles fortifications, jadis si formidables, que reste-t-il aujourd'hui ? Quelques rares vestiges, depuis la

(1) Ce fut la première publication de la Société des Bibliophiles normands, par le marquis de Blosseville.

(2) Béranger, en réjouissance de l'évacuation du territoire français, au mois d'octobre 1818, a dit, dans la *Sainte-Alliance des peuples* :

Près de la borne où chaque État commence,
Aucun épi n'est pur de sang humain.

place Cauchoise jusqu'au delà de la place Saint-Hilaire, intéressants vestiges surtout par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, et qui viennent de vous être rappelés, pour l'endroit où ils sont plus nombreux qu'ailleurs.

Ceux-là sont pour le plaisir de l'esprit; mais il en est d'autres encore pour le plaisir des yeux, dont il reste à dire deux mots.

En descendant de la place Saint-Hilaire, où commence le boulevard appelé Gambetta, présentement (1), au delà de la rivière de Robec, qu'on traverse immédiatement sur la chaussée qui la couvre, on trouve, sur la droite, une dépression de terrain assez sensible qui servait jadis de fossé aux vieilles fortifications du Vieux Rouen. C'est une muraille haute d'environ huit mètres en quelques endroits et longue d'environ quarante mètres, construite en pierre de taille. Celles du bas ont des dimensions plus considérables que celles du haut. Elles offrent en moyenne quinze ou seize assises de pierres diminuées de place en place par les redressements que la crête a subis. Dans toute leur étendue les pierres sont souvent délabrées, maltraitées qu'elles ont été par les sièges ou par la suite du temps. Quelques arbrisseaux sont excrus près de la crête implantés par les graines des ormes du voisinage, que le vent y a portées.

La dernière partie de la même muraille, celle qui va rejoindre l'emplacement de l'ancienne Tour du Colombier, est un peu en retraite, rebâtie avec des pierres d'un plus petit appareil, et d'autres matériaux grossiers, qui accusent des réparations postérieures, hâtivement faites sur une superficie de douze mètres carrés environ. C'est la brèche par laquelle eut lieu le dernier assaut, celui du lundi 26 octobre 1562, qui rendit les troupes royales maîtresses de Rouen. Quoique bâtie sur pilotis, toute la

(1) Jadis boulevard de l'Hôpital ou du Bureau, et de Martinville.

muraille, dans sa longueur, n'est pas trop en désaccord avec l'aplomb ni avec l'équerre, après bientôt cinq siècles de durée.

Les bâtiments qui lui font suite, sur un assez long espace, appelés la Matelasserie aujourd'hui, ont conservé le nom de Colombier. Ils ont été élevés sur un massif carré de pierres, qui a remplacé la Tour ronde des anciens temps, dont on peut retrouver quelques traces à la base du massif complet.

On voit encore, enclavé dans un étage de la Matelasserie moderne, un ancien et gros pilier en pierre, au milieu duquel est sculpté le fond d'un grand panier servant de nid à deux ou trois colombes; le tout bien sculpté et remontant à une haute antiquité. Le pilier devait soutenir les arêtes d'un plafond aujourd'hui disparu, et la présence des colombes rappelle que là se trouvait un colombier, avant la Tour ronde, qui en a pris et gardé le nom. Ce sont là de curieuses armes parlantes, dont peu de personnes soupçonnent l'existence en cet endroit.

Voilà tout ce qui a tenu et duré jusqu'à nos jours, dans cette partie pittoresque de nos vieilles fortifications, à l'extrémité des jardins de l'Hospice Général, à deux pas du cours de Robec, dont les eaux sont détournées dans un canal ouvert devant elles, quand on procède au curage (1).

Des détails archéologiques et historiques, que vous venez d'entendre, les uns sont tout nouveaux, les autres peu connus, sauf l'aventure de François de Civille. Leur mérite est de combler une lacune chez les historiens de la

(1) C'est sous la conduite de M. Moinet, secrétaire-directeur des Hospices civils de Rouen, que j'ai eu le plaisir de faire cette visite, et je l'en remercie. Avec lui pareillement, j'ai pu constater que la base du long mur faisant face au jardin de l'Hospice Général, et se dirigeant du Colombier vers la Chapelle, n'était autre que la base du mur des anciennes fortifications qui reliaient autrefois la Tour du Colombier à l'ancienne Porte Martinville.

Porte Martinville et de la Porte Saint-Hilaire, et de faire que les pierres de ces vieux restes de nos vieilles fortifications ne sont plus aussi muettes sur leur belliqueux passé, et sur l'intérêt historique qui s'y rattache.

Il m'a paru que je devais les tirer de l'oubli immérité dont elles avaient été jusqu'ici l'objet; le premier devoir de tout membre d'une Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, dont Rouen est le siège, étant d'expliquer le rôle des débris qui couvrent encore cette ville historique, toutes les fois que le fait est possible, et je remercie vivement notre Président et mes deux anciens élèves de m'en avoir fourni l'occasion et les moyens, aussi nouveaux qu'incontestables.

En remerciant M. Bouquet de son mémoire, M. Pelay demande si ce n'est pas dans ces bâtiments de l'ancien Hospice général que les Frères des Écoles chrétiennes donnèrent à Rouen leurs premières leçons, peu de temps après la fondation de leur école de Darnétal. Un dessin exécuté au pensionnat de Saint-Gervais, lors des fêtes de la béatification de J.-B. de la Salle, montre que les traditions de son Institut tiennent pour l'affirmative.

Eglise Saint-Maclou. Inscription. — A la démolition de l'ancienne sacristie, la mairie de Rouen a recueilli une plaque de plomb large de 315 millim. et haute de 195. On y lit les lignes suivantes, communiquées par M. Garreta :

MESSIRE LOUIS CH. DE
PETIT DE CAPTOT CVRÉ
DE CETTE PAROISSE,
ET DOYEN DE LA CRETI
ENTÉ, A POSÉ CETTE PIERRE
LE AVRIL 1737

M. le Président lit ou analyse les documents suivants :

NOTE SUR LE CIMETIÈRE DES JUIFS A ROUEN

Il n'est pas douteux que, dans les années qui précédèrent la Révolution, les juifs, si peu nombreux qu'ils fussent alors à Rouen, ne possédassent dans cette ville, un terrain spécialement affecté à ceux de leur nation ou de leur culte. Dans le Fonds du Bailliage de Rouen, aux Archives départementales, nous trouvons un acte, du 10 mai 1786, par lequel le lieutenant de police autorise l'inhumation d'une enfant alsacienne (Marie-Anne Heiman, âgée de 8 mois, fille d'Abraham Heiman) « au lieu où les juifs sont enterrés, au faubourg Saint-Sever, entre l'habitation des Frères Saint-Yon et la nouvelle grande route », terrain qui leur avait été fieffé par le nommé Lécuyer. Cette affectation d'un terrain à la sépulture des israélites devait être de date assez récente, et elle fut de courte durée. Le 14 messidor an IV, l'Administration départementale, informée qu'il y avait à Rouen un terrain appartenant à plusieurs juifs, où un de leurs compatriotes venait d'être enterré, ordonna à l'Administration municipale, « de faire cesser la distinction que les juifs vouloient établir, et de contraindre tous les citoyens à faire enterrer leurs morts dans le cimetière commun. » Au moyen âge, les juifs avaient eu un cimetière du côté du cimetière Saint-Maur. Nous en avons indiqué l'emplacement dans un mémoire lu précédemment à la Commission des Antiquités.

Par un décret du 17 février 1791 (sanctionné par le Roi le 23 du même mois), l'Assemblée Nationale supprima 24 paroisses dans la ville de Rouen, qui en comptait alors 36. Celle de Saint-Laurent fut du nombre de celles qui disparurent (1). Elle fut réunie à celle de Saint-Godard, et, par une conséquence naturelle, mais qui toutefois ne s'imposait pas nécessairement, l'église de Saint-Godard resta seule affectée au service paroissial. La réunion des deux paroisses parut légitime ; le choix qui fut fait de l'église de Saint-Godard le parut moins, surtout à Jacques-Joseph Dumesnil, prêtre assermenté, ancien curé de la paroisse supprimée, devenu curé constitutionnel de la nouvelle paroisse (2). Celui-ci ne put voir sans un très vif regret la préférence donnée à l'église de Saint-Godard sur celle de Saint-Laurent, parfaitement en état, suivant lui, de contenir ses nouveaux comme ses anciens paroissiens, et qui, de plus, au jugement de tous, offrait l'avantage d'une construction aussi solide qu'élégante.

Il se donna beaucoup de mouvement pour obtenir de l'Administration une décision favorable à ses désirs ; il n'épargna dans ce but ni mémoires, ni démarches. Au mois d'août 1793, il s'adressait une dernière fois au Ministre de l'Intérieur pour obtenir l'échange de l'église de Saint-Godard contre l'église de Saint-Laurent qu'il avait sans cesse sous les yeux. Sa requête fut renvoyée, pour avis, au Département ; par le Département, au District ; par le District, à la Municipalité. Il y avait joint deux

(1) Le nombre des paroisses se trouva réduit à 18, en y comprenant 4 paroisses nouvellement créées : Saint-François, Saint-Benoît, Saint-Romain et la Madeleine.

(2) Il avait été nommé à la cure de Saint-Laurent sur la résignation de Louis-Alexandre Le Marquier, le 24 mars 1768.

mémoires imprimés, l'un intitulé : « Précis des motifs qui doivent déterminer dans le choix à faire entre les deux églises de Saint-Godard et de Saint-Laurent »; l'autre : « Motifs que fournissent les propriétaires, trésoriers et habitants de la paroisse Saint-Laurent pour la conservation de leur église », et, de plus, un procès-verbal de visite des deux églises, dressé par Le Brument et Courtois, architectes experts, en présence de l'ingénieur Lamandé et des deux commissaires du District et de la Municipalité, les citoyens Bouvet et Caudron.

Les efforts du curé Dumesnil ne furent pas couronnés de succès. Ils n'empêchèrent pas l'église de Saint-Laurent d'être mise en vente et d'être adjugée, le 15 nivose an XI, au citoyen Etienne Moutet pour le prix dérisoire de 18,000 l. L'église de Saint-Godard, au contraire, fut sauvée, non « par l'effet de la cabale aristocratique », comme le disait, en 1793, le curé Dumesnil, mais parce que, malgré son infériorité comme œuvre architecturale, elle avait sur l'église rivale l'avantage d'une plus grande étendue; et c'était sur ce point que l'architecte Vauquelin avait insisté.

A présent nous sommes dispensés de faire un choix entre l'un et l'autre de ces édifices. Nous n'avons qu'à nous réjouir des travaux qui, depuis cinquante ans, ont été exécutés pour la consolidation et la décoration de l'église de Saint-Godard, à nous applaudir aussi de l'heureux résultat de la campagne entreprise assez récemment pour empêcher la ruine de l'église de Saint-Laurent et pour conserver à la ville de Rouen un de ses monuments religieux les plus remarquables (1).

(1) Ainsi s'est trouvé réalisé, grâce aux efforts combinés des Sociétés Savantes, de la Presse et de l'Administration, le vœu exprimé par notre ancien confrère, M. De la Quérière, à la fin de sa notice sur Saint-Laurent, 1866 : « Nous appelons de tous nos désirs le moment où notre administration municipale aura su traiter à des conditions équitables de l'acquisition de cette intéressante église et de sa belle tour. »

Bien que les documents produits par le curé Dumesnil soient sans objet pratique, il est intéressant d'y relever des constatations et des appréciations auxquelles des noms tels que ceux des architectes Gueroult et Le Brument donnent une incontestable autorité. Nous nous permettrons de les ranger sous les titres de chacune des églises qu'elles concernent.

Saint-Godard. — « A 183 toises de surface. L'aile du midi a été depuis ajoutée, mais avec des négligences qui ont donné lieu à des ruptures, des scissures, des affaissements et au surplomb actuel du mur au midi de 3 pouces 9 lignes et 4 pouces (1). » « Depuis longtemps cette église menaçoit ruine et n'étoit dans le fait qu'une assez belle grange, sujette à de grandes et continuelles réparations. De plus, il devoit en coûter beaucoup pour la suppression des marques de royauté et de la féodalité très multipliées dans cette église. On avoit offert de son emplacement et de ses matériaux 50,000 l. Les vitraux de cette église étoient garnis de parements de verres peints, montés en plomb, inutiles pour les réparations qu'ils ont soufferts depuis qu'ils existent. Ces vitrages, longtemps encore en usage dans nos temples, y affaiblissent l'action des rayons du soleil, et on peut dire que, si, d'une part, ils ajoutent à leur majesté, ils nuisent singulièrement à leur salubrité..... N'étoient défendus par aucun grillage » (Procès-verbal de Le Brument, 18 avril 1792). « L'église est tellement obscurcie par la peinture des vitres, qu'il seroit absolument impossible, pendant 4 mois au moins de l'année, de célébrer sans lumière les vêpres qu'on dit maintenant à 3 heures. » (Précis des motifs qui doivent déterminer dans le choix à faire entre les deux églises). « La contretable faite par le menuisier Pottier pour l'église Saint-Godard pourroit être mise en l'église Saint-Nicaize dont la contretable tombe en ruines de toutes parts. » 1793. « La menuiserie du buffet d'orgues est d'un

(1) Mémoire du 18 avril 1793.

style grotesque, fort ancien et peint en bois des îles, » 18 avril 1792.

Saint-Laurent. — « La voûte est en pierres et sera éternelle; la contretable et les chapelles sont de toute beauté, la chaire à prêcher est bonne et nouvellement ornée de son chapiteau; le pavage a été fait à neuf, il y a huit ans; l'orgue vient d'être remis en état et est un petit chef-d'œuvre du fameux Lefebvre, pour lequel on a dépensé, il y a 2 ans, 1,000 écus, et est sûrement un des plus agréables de la ville; les fonts baptismaux sont en marbre et nouvellement construits; il y a un superbe clocher, le seul dans Rouen qui n'ait pas été mutilé; une horloge qui fait toute la commodité du quartier et qu'on ne pourroit, sans de grands frais, replacer à Saint-Godard, qui n'a pour clocher qu'une tour très basse masquée par le comble de l'église, ce qui met plus de la moitié des paroissiens hors d'état d'entendre le son des cloches, qui, d'ailleurs, sont faibles, tandis que celles de Saint-Laurent sont très fortes et se font entendre, par la position du clocher, dans toute la ville. » (Motifs que fournissent, etc.)

« L'église de Saint-Laurent moins étendue en surface que la précédente (l'église Saint-Godard), mais suffisante pour la nouvelle circonscription, présente dans son ensemble et dans toutes ses parties, un assez joli édifice gothique. Une tour pyramidale, élevée sur le milieu d'un portail régulier annonce, par sa grandeur et son élégance, un monument digne des motifs qui l'ont fait élever; les façades latérales, le chevet du chœur et l'élévation de la nef, terminée par des balustrades, offrent, par l'harmonie de leurs masses et la légèreté des détails, l'effet le plus majestueux et le plus satisfaisant; des piliers buttants, fortement prononcés et heureusement terminés, en même temps qu'ils donnent à cette fabrique la solidité qu'exige la poussée des voûtes intérieures, ajoute encore au brillant de sa décoration.

» L'intérieur de cette église, comme la précédente, est composé d'une nef, avec les bas-cotés, avec cette différence que les uns et les autres sont terminés par des voûtes augives, de hauteurs très différentes, qui, en même temps que cette disposition propage la lumière au milieu de la nef, présente le meilleur système de distribution et de décoration et le plus approuvé par les maîtres de l'art.

» La table d'autel est d'un assez bon style; il présente un baldaquin composé de colonnes et de leur piédestal, avec leur entablement en marbre; il peut prétendre au mérite d'entrer en parallèle avec les meilleures productions de ce genre.

» Du reste ce monument est salubre par l'élévation de son sol, et ne laisse rien à désirer du côté de la solidité; de très gros murs bien distribués, des voûtes très surmontées, des piliers buttants, capables de résister à tout, assurent à la postérité qu'excepté les légères réparations inséparables des couvertures de toute espèce d'édifice, il est à l'abri de toute dépense importante, même en cas d'incendie, » 29 Mars 1791. Signé : GUEROULT. »

(Extrait d'un mémoire imprimé, in-4° de 11 feuillets, intitulé : « *Motifs que fournissent les Propriétaires, Trésoriers et Habitants de la Paroisse Saint-Laurent pour la conservation de leur église.* »)

Depuis l'époque où l'on jugeait ainsi du mérite relatif de ces deux églises, nous avons assisté à de singulières variations de goût. Un des reproches faits à l'église de Saint-Godard, c'était le manque de contretable; en cela il n'y avait point eu de la faute des Trésoriers de la Fabrique: ils en avaient commandé une à l'un des meilleurs ouvriers du temps, M. Pottier; le travail était à peu près achevé, mais n'était point encore payé quand éclata la Révolution. Eux aussi considéraient une belle contretable comme un objet de première nécessité. Or, nous avons vu disparaître, il y a quelques années, celle qui avait été installée

ıns le chœur de Saint-Godard après le rétablissement du ılte; elle avait pour effet de masquer les trois fenêtres u chœur où l'on a cru bon de rétablir récemment des itraux peints, par un retour, en ce cas bien justifié, à la node du moyen âge. Un autre reproche, c'était l'obscurité ıusée par les vitraux qui garnissaient tous les murs de 'église; c'est dire que l'on s'attaquait précisément à ce ıui autrefois était considéré comme une des beautés de ette église. Il suffit d'un peu d'attention pour voir que 'architecte qui en avait conçu le plan avait voulu, par 'élévation des arcades, par l'amincissement et l'écartement des piliers, faire en sorte que le jour s'y répandît partout également, que, de tous les côtés, soit de la grande nef, soit des bas-côtés, la vue pût s'étendre aussi loin que possible et embrasser tout l'ensemble de l'église (1).

Dans ce but il fallait supprimer à l'intérieur de l'édifice tout ce qui n'était pas indispensable et reporter la décoration dans les murs qui présenteraient une suite, presque sans intervalle, de hautes et longues verrières où serait appelé à se déployer, en pleine liberté, l'art si remarquable de nos peintres verriers rouennais. L'architecte Le Brument nous paraît donc avoir été dans son tort en se montrant si sévère pour ce qui constituait le principal ornement de cette église. Mais n'aurait-il pas eu quelque raison de gémir s'il avait vu placer des vitraux d'un coloris foncé dans sa charmante église de la Madeleine, d'un tyle si différent, où les fenêtres, même en verre blanc, ne rocuraient qu'un jour à peine suffisant, où les bas-côtés ont séparés de la nef par d'épaisses colonnes et par des édestaux encore plus épais ? Avec les meilleures intentions du monde, dans le dessein d'embellir cet édifice, on ı a méconnu le caractère. Ce n'est pas malheureuse-

(1) Ces vues de l'architecte ont été contrariées par l'établissement des grandes orgues, des orgues du chœur, et d'une chaire nt les dimensions sont exagérées.

ment le seul exemple des fautes de goût que l'esprit d'imitation ait fait commettre.

En classant les registres du Parlement, M. de Beaurepaire a rencontré la mention « d'un édit et Déclaration du roi François Ier par lesquels est enjoint à tous habitants de chacun village du pays de Caux de faire un puits dans un lieu commun, à frais communs, à cause de maladies survenues des eaux corrompues. » (Août 1540).

Il lui paraît certain qu'il reste encore un grand nombre de ces puits communs, dont peut-être ignore-t-on la date et l'origine.

Pour être vieille de plus de trois siècles et demi, cette prescription de François Ier serait bonne à renouveler, à une époque comme la nôtre où l'on attache une si grande importance à l'abondance et la qualité de l'eau, dans l'intérêt de la santé publique.

L'abbé Tougard signale un puits commun au carrefour et non loin de l'église de Hautot-sur-Seine. M. Héron estime avec grande apparence que les dispositions royales visaient surtout les gros bourgs situés sur des hauteurs, comme à Doudeville, où tout le voisinage ne cesse de s'approvisionner d'eau au puits commun.

Impression dieppoise. — M. Pelay dépose sur le bureau un petit in-8° carré, publié à Dieppe, ayant pour titre : *Tablettes ou Quatrains*, et renfermant quatre opuscules. Son principal intérêt semble dans le nom de l'imprimeur, Etienne Acher, Grande-Rue, à Dieppe, 1658. L'abbé Sauvage, qui a cité, dès 1620, un Nicolas Acher, n'a pas connu Etienne, qui appartint vraisemblablement à la même famille.

Méridien du jardin de Saint-Ouen. — Le même membre revient sur la question de sa restauration si urgente, dont l'occasion toute naturelle devrait naître de la grande manifestation artistique qui se prépare, et aura certainement pour l'un des principaux objets de son attention le chevet de Saint-Ouen.

M. Garreta répond qu'il a plusieurs fois plaidé inutilement cette cause au sein de la Commission municipale compétente. D'ailleurs si la nécessité du travail ne peut être discutée, l'accord cessera peut-être quand on en viendra aux conditions, voies et moyens de son exécution.

Après avoir rappelé des précédents malheureux, notamment la façade du Théâtre-des-Arts, M. Pelay estime que le méridien doit être réparé sur place, et combattrait énergiquement toute proposition de déplacement. M. Adeline déclare au contraire que le méridien n'est pas restaurable, et en voterait une restitution qui comprît le rétablissement de l'inscription primitive.

Eglise Saint-Vincent. — M. G. Dubosc a observé que des meneaux des fenêtres du côté nord sont dans un état inquiétant de dégradation et semblent imposer une réfection. Elle amène à rappeler la mutilation que l'ouragan du 12 mars 1876 a fait subir aux clochetons. Ce sont des entreprises dont la municipalité ne saurait se désintéresser, mais dont l'initiative incombe à la fabrique.

Rue de Joyeuse. — Les excavations qu'on y a récemment pratiquées, ont mis au jour une marnière dont les galeries se prolongent en sens divers ; le tout pourrait remonter à une assez haute antiquité.

Rue de Lecat. — Dans cet ordre de constatations, M. Pelay a pu observer, rue de Lecat, et d'une direction parallèle à la rue, une conduite d'eau qui semble remonter au XVIe ou même au XVe siècle. Elle provient, selon toute apparence, des jardins du général Prudhomme.

Fragments sculptés. — Sur un terrain appartenant à la Ville, et occupé par une maison jadis incendiée, M. Garreta a rencontré une série de fragments de pierres sculptées, à parties polychromées. M. G Dubosc les croit du XVe siècle.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1900

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, G. Dubosc, Gosselin, Le Verdier, Pelay, de La Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Malicorne, Milet, Vallée.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté sans observation donne occasion à M. Gosselin d'appeler l'attention sur le portail des Marmousets, à Saint-Ouen. La plate-forme qui le surmonte est devenue un véritable jardin par les plantes qui ont pu s'y développer. Leurs racines compromettront singulièrement la solidité de cette construction, si l'on n'y pourvoit.

Correspondance imprimée. — M. le Président y signale : *Commission des Antiquités de Seine-et-Oise*, t. XX, n° 1 ; — *Société... de Beaune, Mémoires*, 1898 et 1899 ; 2 vol. ; — *Recueil des Notices et Mémoires de la Société... de Constantine*, XXXIII ; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, n° 245 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, janvier-juin 1900 ; 2 fasc. ; — *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, XXX ; — *Bulletin de la Soc... de Soissons*, 1895-97 ; 3 vol. ; — *La statuaire en Normandie*, discours prononcé dans la séance des Antiquaires de

Normandie, à Caen, le 14 décembre dernier, par M. l'chanoine Porée, directeur (1).

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet à M. le Président lui notifie son arrêté du 11 août par lequel il nomme membre de la Commission des Antiquités, M. P. Le Verdier, docteur en droit, conseiller d'arrondissement.

M. le Président, en présentant à la Compagnie notre nouveau collègue, se félicite du choix de M. le Préfet, qui donne à la Commission un membre fort au courant des questions bibliographiques, et qui a déjà donné plus d'une preuve de son zèle à observer et à signaler nos richesses archéologiques dans les diverses communications qu'il a bien voulu fournir à nos séances. M. Le Verdier trouve quelques mots heureux pour remercier M. le Président. Le Secrétaire fait observer que nos études trouveront en lui le précieux correspondant qui lui avait toujours manqué pour Longueville et sa région.

« Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1899 (tome XI, 3e livraison, page 573), dit M. Pelay, consacre quelques lignes à un incunable rouennais, figurant dans ma bibliothèque, dont je crois devoir donner le titre tout au long :

(1) Cette étude embrasse une période d'environ quatre siècles. Les conclusions en sont tout à l'honneur de la province, où des écoles d'imagiers se révèlent jusqu'à Gisors et à Verneuil.

M. Porée signale le petit musée spécial créé par notre confrère M. Gosselin; et il émet le vœu que, à l'occasion des travaux de restauration, il soit procédé à un essai de classification des statues « placées dans les niches ou arcatures de l'immense portail de Rouen. »

Docti et acutissimi in sacra pagina docto
ris Johannis de gersonno cancellarii parisiē
sis tractatulus perutilis de probatione spiri
tuum incipit feliciter.
(In fine :) *Explicit tractatulus de probatōe spi*
rituū venerabilis magistri iohānis de
gersonno cancellarii parisiensis.

» Ce volume, qui ne porte aucune indication de lieu d'impression, ni de date, ne sort pas de l'atelier de Martin Morin, et serait antérieur au premier volume imprimé à Rouen, avec date (1487).

» D'après les indications de M. Claudin, le savant libraire parisien, cet incunable pourrait remonter à 1486. Il est en effet imprimé avec les mêmes caractères que « l'Entrée de Charles VIII à Rouen », qui eut lieu en 1485, et que Du Verdier dit positivement sortie des presses rouennaises ; le seul exemplaire connu de cette entrée vient d'être retrouvé dernièrement par M. Claudin, à la Bibliothèque nationale.

» Il y a donc de sérieuses probabilités pour que le *Tractatulus perutilis de probatione spirituum* ait été imprimé, en 1486, par Guillaume Le Talleur, qui publiait « Les Cronicques de Normendie», en 1487. »

M. Bouquet obtient la parole pour la communication suivante :

REMPLACEMENT DE LA PREMIÈRE TOUR DU COLOMBIER DÉTRUITE AU SIÈGE DE 1562

Après vous avoir raconté la construction de la Tour qui, la première, porta le nom de Tour du Colombier et joua un rôle capital dans le siège de Rouen, par Charles IX, en 1562, je désire achever la tâche, en rappelant comment

cette tour fut détruite, remplacée par d'autres ouvrages, et répondre à une remarque qui m'a été faite, ici même, par deux collègues, l'un confirmant l'autre.

On sait aujourd'hui, grâce à l'excellente publication de l'un de nos collègues, M. Héron, les différentes phases qui amenèrent la ruine de la première Tour du Colombier et aboutirent à la nécessité de la remplacer, parmi les fortifications dont la ville de Rouen était entourée.

Permettez-moi de rappeler textuellement, en quelques lignes, les différentes étapes de sa destruction, d'après cette autorité contemporaine.

« Le dimanche xj^me^ jour du mois d'octobre, dit cette » chronique, fut continuyé la batterie à la porte Sainct » Hillaire et tour du Coullombier, tout le jour durant si » soudainement et furieusement que breche fut faicte au » hault des murailles entre lad. tour du costé d'ou elle » battoit en flanc le fossé dud. Sainct Hillaire de telle » sorte qu'il y eust breche et tumba une partie d'icelle » tour dans lad. fosse » (1).

C'est ce que représente l'image du siège, dont je vous ai parlé, et qui montre les attaques de l'armée royale, dans cette partie de la ville.

« Le lundy xij^me^ dud. mois, continue la chronique, tout » le jour durant, fut battu d'artigliere contre lad. tour du » Coullombier et porte Sainct Hillaire et feirent ceulx du » camp grandz préparatifz de facines et aultres materiaux » pour emplir les fossez » (2).

« Le mardy xiij^e^ dud mois, tout le jour fut battu comme » devant et faicte bresche prez la porte Sainct Hillaire a » la muraille, la tour du Coullombier et les murailles » rompues en plusieurs lieux ».

L'image représente une brèche et un assaut au-dessus

(1) *Deux Chroniques de Rouen*... 2° de 1559 à 1569, par A. Héron, p. 252.

(2) *Ibid.* p. 252.

de la porte Saint-Hilaire, vers la rue des Sapins aujourd'hui, et une autre brèche avec un autre assaut, tout près de la Tour du Colombier.

Une batterie de cinq pièces fut établie à Jéricho, au pied de la montagne Sainte-Catherine, « qui commencèrent, » le même jour 13 octobre, a battre au poinct du jour les » desfences de la tour du Coullombier et Sainct Hillaire » de flanc et tirerent presque tout le jour ».

« Le mercredy xiiij^e dud. mois d'octobre 1562, sur les » six heures du matin... l'artillerie de dehors tiroit contre » lesd. desfences continuellement, qui endommagea gran- » dement la porte Sainct Hillaire et la tour du Coullom- » bier ou il y eult plusieurs mortz et blessez d'une part et » d'aultre » (1).

Enfin, « le lundy xxvj^e dud. mois (d'octobre), sur les » onze heures avant midy, l'artigliere de toutes partz, » tranchées et fortz commencerent à tirer furieusement » contre les deffences des rampardz et tour du Coullom- » bier » (2).

Bref la ville fut prise et horriblement pillée et saccagée, et la Tour du Colombier et la Muraille sa voisine avaient été désignées comme l'endroit où devait avoir lieu la batterie en brèche et donné l'assaut final.

Plus d'une fois les Rouennais avaient réparé la Tour du Colombier, au dire de de Thou, cette tour contre laquelle l'armée royale de Charles IX « avait tiré, dit-il, plus de » deux mille coups de canon » (3). Aussi fut-elle « percée » de part en part (perforata), et réparée la nuit suivante », le 3 des Ides d'octobre, c'est-à-dire le 13, dont il a été question plus haut.

(1) *Ibidem*, pages 252-253.

(2) *Ibidem*, p. 267.

(3) Refecta item columbariæ turris ruina ; contra quam IICIↃ amplius tormentorum ictus displosi fuerant. — *Historiarum sui temporis*, tomus secundus, liv. XXXIII, p. 297. — Londres, 1732.

On peut donc considérer la première Tour du Colombier comme détruite, après le siège de 1562. Aussi, le 2 mars 1563, MM. du Bureau de la Ville convoquent le Conseil « pour aviser de la brèche et ouverture de la » porte Saint-Hilaire ». La décision n'est pas connue. Mais le 12 octobre 1567, « on décide de faire travailler » aux remparts et fossés » (1). Il est à supposer qu'une nouvelle Tour du Colombier fut comprise dans les réparations, puisque, dans un dessin de Georges Hefnagle, joint au *Théâtre des cités du Monde*, en 1574, on voit, à cet angle des Fortifications, une sorte de bastion en avant de la tour, pour la protéger, la défendre, ce que, dans le récit du siège, on appelait les *défenses* de la Tour du Colombier.

Plus tard, M. de Villars, dans la visite qu'il fit des fortifications de Rouen, pour résister à Henri IV, en novembre 1591, trouva « plusieurs autres forts aussi dedans » l'enclos de la ville, comme deux espaulles estant entre » la tour du Colombier et vne petite riuière appellée » Robec » (2). Ces deux épaulements, faits de fascines et de terre, figurent dans le petit plan de Gomboust, en 1655.

Dans ce même plan, à l'angle de la fortification qui part de Robec et de celle qui se dirige vers la Porte Martinville, on voit, sous la forme de trois demi-tours réunies ensemble, un ouvrage que la légende du plan, sous le n° 31, appelle la « Tour du Colombier », de sorte que son artillerie pouvait battre, dans toutes les directions, le Marais ou Vivier de Martinville.

Mais cet ouvrage militaire fut détruit en 1748 (3), de sorte que, dans le Plan de Lattré, en 1782, il n'y en a

(1) *Sommaire des Archives communales*, p. 215, par M. Ch. de Beaurepaire.

(2) *Discours du Siège de la Ville de Rouen*, par le capitaine Valdory, p. 5, recto.

(3) *Dictionnaire des Rues de Rouen*, par Nicétas Periaux, p. 144.

plus trace. On trouve, à la place, une construction pleine qui rappelle celle que l'on voit aujourd'hui et qui ne serait pas le soubassement de tours précédentes. En 1812, on acheva la démolition, et, dans la partie nouvelle on comprit une portion des anciennes tours, dont on voit encore un disgracieux arrachement dans les bâtiments neufs.

On conserva cependant à ce nouveau débris l'ancien nom de Tour du Colombier, et c'est sur ce massif de pierres qu'on éleva des bâtiments divers, dont l'un d'eux a pris le nom de *Matelasserie*. Mais on n'a plus rien de la Tour du Colombier, qui servit si longtemps de fortification sur cette partie de l'enceinte. Ce n'est plus que l'emplacement, car l'arrachement visible en vient-il ?

A l'occasion de ces bâtiments, on a pensé qu'ils avaient reçu les Frères des Écoles chrétiennes et qu'ils y avaient enseigné, lors de leur arrivée à Rouen.

Il est bien vrai, comme l'a dit le frère Lucard, que les Frères furent appelés à Rouen, le 31 mars 1705, par les administrateurs de l'Hôpital-Général, qui avaient les écoles gratuites de Rouen sous leur juridiction. Mais je n'ai pas trouvé de document prouvant que cette tour, qui n'était pas encore aménagée comme plus tard, les ait jamais reçus, et notre Président pense de même.

Voici d'ailleurs comment les choses se passèrent. Deux Frères, au dire du frère Lucard, l'historien de la Salle, se présentèrent au Bureau, et, le 19 mai 1705, « il a été arrêté que, suivant et au désir de la délibération, que » lesdits Frères seront admis dans ledit hôpital, pour y » être de là envoyés pour enseigner les enfants des pau- » vres de la Ville, un à l'escolle de Saint-Maclou et l'autre » en celle de Saint-Godard » (1).

A leur arrivée à Rouen, en 1705, les deux Frères des Ecoles chrétiennes, accompagnés de Jean-Baptiste de La

(1) *Vie de Jean-Baptiste de la Salle*, par un frère des Écoles chrétiennes (le frère Lucard), p. 143. — 1874.

Salle, leur fondateur, furent donc hébergés dans l'un des bâtiments de l'Hospice-Général; mais lequel d'entre eux? On ne le sait. On a parlé de la Tour du Colombier. Cette tour eût été une vraie relégation, loin du centre de l'Hôpital, où on leur imposait encore des fonctions spéciales, et puis eût-elle été en état de les recevoir ? Il est à croire qu'ils habitèrent un de ces bâtiments, que, grâce à la bienfaisance de M. et de Mme de Germont, après leur testament de 1768, on fit disparaître pour élever ceux que nous voyons encore, et que le problème de leur habitation primitive, dans l'Hospice-Général, sera difficilement résolu.

Quant aux écoles que les Frères des Écoles chrétiennes y auraient tenues, il existe là-dessus une confusion perpétuée jusqu'à nous, si l'on rapporte cet enseignement à leur arrivée dans notre ville, au début du XVIIIe siècle et dans la Tour du Colombier.

D'abord les termes mêmes de la délibération, lors de leur réception à Rouen, prouvent que les écoles, où ces deux Frères enseignaient, n'étaient pas à l'Hôpital-Général, « un à l'escolle de Saint-Maclou, l'autre en celle de » Saint-Godard », et toutes les deux étaient au centre de la ville, où, chaque jour ils étaient « envoyés pour ensei- » gner les enfants des pauvres de la ville », dit la délibération.

M. Ravelet, l'un des historiens de la Salle, rappelle bien les services qu'on exigeait d'eux : « Ils demeuraient à » l'Hôpital et y prenaient leur repas. Ils veillaient au » lever, au coucher et au dîner des pauvres; ils les ser- » vaient avant de manger eux-mêmes » (1).

Mais M. Ravelet ajoute : « Ils instruisaient les enfants » de l'Hôpital ». Or, rien de semblable ne figure dans la

(1) *Le Bienheureux J.-B. de la Salle*, par Armand Ravelet, 4e édition, p. 237. Publié en 1888. Cet ouvrage est de quatorze ans postérieur à la *Vie de Jean-Baptiste de la Salle*, par le frère Lucard. — La première édition est de 1874.

délibération originale, dont je vous ai cité textuellement les termes. C'est cette assertion qui, mal comprise, a donné lieu à la légende sur la Tour du Colombier, légende qui a été répandue par le dessin de cette maison, dans l'ouvrage illustré de M. Ravelet, l'*Histoire du Bienheureux de la Salle*, avec ce texte explicatif :

« Rouen. — Maison dite du Rempart, qui dépendait (1) de l'ancien Hôpital général et où les Frères ont instruit les enfants dudit hôpital. — Dessin d'Edouard Garnier, gravure de Cabastoul ». En tête de la page 309.

D'abord on n'a pas observé qu'il s'agissait « des enfants de l'Hôpital », et non des « enfants pauvres de la Ville », et puis on s'est trompé de date. Car cette besogne d'instruire les enfants de l'Hôpital ne fut confiée aux Frères des Écoles chrétiennes qu'un siècle plus tard, aux dates du 26 avril et 24 mai 1820 (2), fonctions qu'ils ont conservées fort longtemps, jusqu'au jour où un instituteur laïc est venu les remplacer.

Je remercie mon collègue, M. Pelay, de m'avoir fourni le volume qui m'a permis d'établir la méprise qui nous occupe, et de montrer qu'il y avait une petite part de vérité dans la légende, mais longtemps après que les Frères des Ecoles chrétiennes avaient été admis dans Rouen, pour enseigner les enfants pauvres dans nos écoles de quartiers.

Vous savez que, longtemps, l'une des tours de la ville, qui avait pris le nom de Tour des Insensés, près de la rue Neuve-Saint-Patrice, reçut les malheureux que la raison avait abandonnés. Ce fut à la fin du siècle dernier.

Quand la tour de ce nom eut disparu avec les fortifica-

(1) *La maison du Rempart* n'est pas le nom habituel, et la Tour du Colombier *dépend* encore de l'Hospice-Général.

(2) *Annuaire de la Seine-Inférieure*, 1823, t. I, p. 529, publié par P. Periaux. — M. Ballin, chef de division à la Préfecture, l'a rédigé en majeure partie.

tions de la ville, on les répartit en deux endroits. L'un fut un local dépendant de la maison de détention et de correction, appelé Bicêtre, l'ancien noviciat des Jésuites, aujourd'hui la caserne Hatry, dans la rue d'Amiens. Le régime y était plus doux qu'ailleurs, parce qu'on y faisait l'essai de la nouvelle doctrine que Philippe Pinel appliquait, à Paris, aux Insensés.

L'autre établissement était l'Hospice-Général, qui, pour les recevoir, à la suite de la Tour du Colombier, sur le terre-plein qui sert de mur au jardin de l'Hospice, avait fait établir une série de loges, ne recevant le jour et l'air que par la porte et par un étroit guichet. C'est là que, dans cet asile des misères humaines, on déposait une certaine catégorie des malheureux, que la raison avait abandonnés. Il est vrai qu'ils n'étaient plus enchaînés à la muraille, ni à leur lit, comme autrefois, ni brutalement traités par les gardiens. On les appelait les Petites-Maisons.

Mais leur installation laissait encore fort à désirer sur un autre point. Du boulevard qui s'appelait alors boulevard du Bureau, nom donné à l'Hospice, et de l'allée la plus voisine de ces installations, on apercevait les loges des insensés, et, dans certains mois, où leur agitation était plus grande, on entendait distinctement leurs cris et leurs hurlements, et même les apostrophes qu'ils adressaient aux spectateurs, qui n'avaient pas toujours assez de prudence ni de sagesse pour ne pas leur répondre, ce qui accroissait leur fureur. Ces scènes étaient un spectacle des plus pénibles pour tous; et pour celui qui en parle, ce sont des choses vues.

Un Préfet, M. Malouet, et un médecin de l'Hospice-Général, M. Vigné, dont une rue de Rouen porte le nom, firent cesser ce déplorable état de chose, par le vote du Conseil général pour l'établissement de Saint-Yon, au faubourg Saint-Sever. Un autre Préfet de la Seine-Infé-

-ieure, M. de Vanssay, fit l'inauguration de l'œuvre de l'architecte, M. Jouannin, le 21 juillet 1825 (1).

Peu après disparurent les odieux cabanons accolés si malheureusement près la Tour du Colombier.

De tout ce que vous venez d'entendre, il résulte clairement qu'il ne reste plus rien de la première Tour du Colombier et de ses défenses. Construites au XIVe siècle, elles ont été détruites au XVIe, lors du siège de 1562. Il reste fort peu de chose des ouvrages militaires qui les ont remplacées, sous le même nom de Tour du Colombier, quoique les plans et vues ne présentent pas tous des Tours.

Les restes que nous voyons aujourd'hui, avec ces quelques souvenirs rétrospectifs, peuvent servir à marquer sûrement la place et le nom de la Tour du Colombier; mais c'est tout, avec le nid garni de colombes, sculpté dans l'un des bâtiments actuels.

Tel est le sort que le temps réserve à tous les monuments sortis de la main de l'homme, quand la main de l'homme lui-même n'en vient pas hâter la ruine.

Je remercie le collègue, dont la remarque intéressante m'a permis de revenir sur la Tour du Colombier et d'en suivre les destinées jusqu'à nos jours, avec le regret de n'avoir pu constater, au début du XVIIIe siècle, la présence des Frères des Écoles chrétiennes dans les bâtiments appelés encore la Tour du Colombier : car cette présence aurait singulièrement ajouté à la valeur des restes que nous voyons encore dans l'Hospice-Général.

Passage entre la rue Saint-Romain et la rue des Carmes. — M. Gosselin explique qu'il s'agit de donner un nom à ce nouveau moyen de circulation, et que la chose ne va pas sans quelque difficulté. Il a tout

(1) Voir ROUEN, *Guide*, par Théod. Licquet, 1827, le chapitre « Hospice des Aliénés », pp. 157-165, *passim*.

d'abord pensé à l'appeler « Passage de la Chambre des Comptes ». On a objecté que ce nom est un peu long, et le Secrétaire craint que de ce chef il ne devienne pas populaire. Quelques-uns proposaient le nom « Passage Saint-Romain », ce qui paraît faire double emploi avec un passage de la rue du Champ-des-Oiseaux.

Après une courte discussion, la Commission adopte la proposition de M. Gosselin, et l'invite à faire inscrire les mots *Passage de la Chambre des Comptes*, aux extrémités du passage, en y joignant une brève explication, comme on l'a parfois pratiqué à Paris.

M. P. Baudry saisit cette occasion pour féliciter notre confrère de cet excellent travail. A son avis, le passage est admirablement restauré et d'une beauté irréprochable.

Eglise Saint-Maclou. — Le même membre éprouve de vives appréhensions sur la conservation des merveilleuses sculptures de ce beau monument, et s'étonne qu'on n'ait pas pris quelques mesures pour en assurer la préservation.

Depuis l'offre faite par M. Dutuit de faire restaurer, à ses frais, les portes de la façade, proposition combattue énergiquement, ici même, par notre collègue A. Darcel, c'est-à-dire depuis près de trente ans, la Commission a dû souvent se préoccuper de l'état précaire de cette splendide église, et lui témoigner toute la sollicitude dont elle est digne. La Commission a réclamé naguère les moyens de la sauvegarder de l'état de malpropreté désolante où est exposé le côté que longe la rue Martainville; et plus récemment M. Pelay, dans une visite où il accompagnait un étranger, a pu se convaincre combien ses doléances étaient

ndées. Notre collègue M. Garreta, qui a plusieurs ois plaidé cette cause auprès de la municipalité, a reçu assurance qu'il serait donné satisfaction aux désirs le la Commission, quand serait venu le moment de prendre en faveur de Saint-Maclou des mesures complètes et définitives. Mais cela ne devrait pas écarter des précautions partielles et provisoires : par exemple la clôture mobile longtemps placée devant le portail latéral, d'où elle n'a disparu que depuis peu d'années.

Vu l'importance du sujet, M. le Président invite la Commission à résumer cette délibération par un vœu que l'Administration départementale puisse transmettre à la Ville. En conséquence, la Commission émet à l'unanimité le vœu qu'il soit pris au plus tôt des mesures efficaces pour procurer la conservation et le bon entretien de l'église Saint-Maclou. L'expédition de l'extrait s'est faite dès le lendemain.

Rouen. — Anciens monuments. — M. Pelay a beaucoup admiré, à l'Exposition dite de l'Art public, la reproduction tout à fait remarquable de l'ancien Rouen monumental, et il est heureux d'en reporter le principal mérite à l'intelligence et aux soins de MM. Adeline et G. Dubosc, nos collègues, dignes à ce titre de justes éloges.

Premiers imprimeurs rouennais. — Le même membre fait circuler deux incunables qui se rattachent nos origines typographiques :

Maffei Laudensis, poet. clariss. Disceptatio inter Terram. Solem et Aurum. Milan, 1497, « per G. Sinerre rothomagensem »; in-fol. mince;

Fl. Josephus de Bello judaïco, Vérone, 1480, in-fol. Ce dernier sort des presses de P. Maufer.

M. Le Verdier avoue que l'impression de certains incunables lui laisse des doutes que les bibliophiles de la Commission sauront probablement éclaircir. De ce qu'un volume sans nom d'éditeur offre un ensemble de caractères absolument semblables à tel autre livre dont l'imprimeur s'est nommé, on conclut généralement qu'il est sorti des mêmes presses. Il resterait à savoir s'il n'existait pas dès lors des fonderies de caractères qui approvisionnassent de mêmes types différents ateliers.

M. Pelay croirait assez volontiers que cette industrie spéciale des fondeurs a pris naissance dès cette époque. MM. de Beaurepaire, Adeline, Drouet, G. Dubosc émettent à ce sujet diverses idées; mais ce petit point de l'histoire typographique semble trop peu exploré, et la conclusion reste à formuler.

Monnaie romaine. — M. P. Baudry présente à la Commission une pièce qu'il décrit ainsi :

Moyen bronze de Verus, trouvé (peut-être) rue de la Mare-du-Parc, à Saint-Sever.

Tête radiée à droite.

L. ucius) Verus Aug(ustus) Arm(eniacus) Parth. max.

Revers : *Tr. Pot.* VII (ou VIII), *imp.* IIII *Cos.* III. — Victoire ailée debout, tournée à gauche, tenant dans la main droite une couronne, dans la gauche une palme. — Dans le champ S. C.

L. Aurelius Ceionius Commodus Verus, fils d'Ælius Verus, qui avait été adopté en 135 par Adrien, fut lui-même adopté par Antonin avec Marc-

Aurèle et, à l'avènement de ce dernier, associé à l'empire. Il mourut en 169.

Ornements de maisons de Rouen. — M. de la Serre offre au portefeuille de la Commission divers dessins, finement exécutés, qu'il a pris sur plusieurs constructions rouennaises.

J'ai tâché, dit-il, de reproduire quelques vieux débris du passé épars dans notre ville et d'autant plus intéressants que, n'étant pas protégés par le classement officiel, ils sont exposés à disparaître d'un jour à l'autre. Ils se recommandent d'ailleurs par des détails d'un joli style; et montrent que souvent nos pères savaient faire entrer l'élément artistique dans des constructions qui n'avaient rien de luxueux et n'appartenaient pas toujours à des favorisés de la fortune.

Les nos 1 et 2 sont des dessins de portes du XVIe siècle, à motifs de style ogival flamboyant, arcs en accolade, feuilles frisées, fleurons et pinacles. Les maisons que décorent ces portes et qui présentent d'autres détails architecturaux de même style, sont situées, 15, rue Saint-Denis, et, 41, rue de la Savonnerie.

Le no 3 est la copie d'une fenêtre percée dans le chevet de l'ancienne église des Grands-Augustins. On y voit les motifs usités au XIVe siècle, date de la construction de l'édifice. Cette fenêtre est à peu près intacte.

La maison qui porte les nos 7 et 9 de la rue Pierre-Corneille, paraît être de la fin du XVIe siècle. Quelques détails en sont reproduits ci-joint sous le no 4. C'est une corniche soutenue par des consoles, au-dessous de laquelle règne une rangée de petites ouvertures, séparées par des piliers prismatiques, le tout en bois.

Sous le n° 5, j'ai copié un détail du mur sud c l'ancienne église Saint-Vigor. Ce sont des arcad ogivales élégamment sculptées, dont chacune embras deux autres arcades plus petites, avec motif flam boyant au-dessus. Du reste, ce dessin est plutôt u restitution qu'une copie : car il n'y a peut-être p plus de deux de ces petites arcatures qui soient a jourd'hui intactes.

Le n° 6 est une reproduction de la belle fenêt rayonnante qui ornait le pignon est de l'ancien église des Jacobins, enclavée dans les bâtiments l'Intendance, qui sont depuis devenus la Préfectu Ce qui restait de cette église, parfaitement visible de rue de Fontenelle, a été démoli en 1867. L'édifi datait du XIIIe siècle.

Enfin, sous le n° 7, j'ai cherché à reproduire u motif de décoration très employé au XVe et XVIe siècl dans les maisons en bois à encorbellement et corn ches s'appuyant sur des consoles. Des meneau courbes relient la partie latérale de ces consoles a haut de la corniche. L'intérieur de cette courbe e bilobé par deux autres meneaux qui portent à leu point de rencontre une feuille de chou frisé. Ces dé tails sont généralement sculptés avec soin et se voien sur un grand nombre d'anciennes maisons. U meneau ou baguette horizontale coupe presque tou jours l'arc bilobé et passe même souvent par dessus l console, comme je l'ai figuré ci-contre.

M. le Président remercie vivement M. de la Serr d'avoir ainsi fixé sûrement le souvenir de ces intére santes sculptures.

A propos de cette communication, M. le do teur Coutan rappelle que les archéologues angla

emploient le mot *cusp* (du latin *cuspis* « pointe »), pour désigner l'ornement qui termine les moulures des sablières dans les maisons de bois du xve siècle et de la première moitié du siècle suivant. L'adoption de ce terme éviterait de recourir à des périphrases fastidieuses (1).

M. G. Dubosc obtient alors la parole et lit la notice qui suit :

L'HÔTEL DE GIRANCOURT, RUE SAINT-PATRICE, 48, ROUEN

Tout le quartier de la rue Saint-Patrice fut autrefois un quartier de noblesse de robe et de familles parlementaires. On peut en juger par les importants hôtels qu'il renferme encore et dont la plupart s'ouvrant sur la rue par des portails intéressants, sont construits entre cour et jardins, qui le plus souvent, ont été créés sur les terrains avoisinant les anciennes murailles de la Ville.

Parmi ces hôtels, l'un des plus remarquables, au point de vue architectural, est certainement l'immeuble portant le numéro 48 de la rue Saint-Patrice et connu sous le nom d'*Hôtel de Girancourt*, du nom de son dernier possesseur. C'est une construction en pierre, datant du xviie siècle, dont la façade, donnant sur une cour intérieure, est située perpendiculairement à la rue.

Très vraisemblablement, cette construction est demeurée inachevée. Elle devait, dans le plan primitif, comprendre deux retours d'aile, dont l'un sur la cour intérieure a seul été exécuté, avec l'adjonction postérieure sur le comble d'une sorte de belvédère essenté d'ardoises. L'aile en retour sur la rue Saint-Patrice, n'a jamais été terminée,

(1) Cf. Parker, *An introduction to the study of gothic architecture* (1861); 2e édition, p. 121; et Adeline's *Art dictionary*, 1891, p. 117.

mais on en voit parfaitement l'emplacement. Aussi bie le retour interrompu de la corniche montre que cet partie de la construction attendait un complément.

Le corps principal de bâtiments avec ses profils et s moulurations très vigoureusement accusés, avec ses pa ties sculpturales d'une belle tournure décorative ne ma que ni de couleur ni de pittoresque. Cette façade à deu étages, au-dessus du rez-de-chaussée, percée de larg baies, a grand aspect, avec son ordonnance de quat pilastres à chapiteaux corinthiens.

L'intérêt décoratif, cependant, existe plutôt à la part supérieure de la construction. Là s'étend un entableme dont l'architrave est coupée par des tablettes aux deu extrémités, et, au centre, par une vigoureuse console av guirlande que surmonte un mascaron en feuilles.

Une large corniche, aux moulures acusées, décorée modillons alternant sous la saillie, se développe à la na sance du comble.

Elle s'interrompt pour donner naissance à une so d'attique, qui est bien, par la richesse de sa décoratio la partie qui a le plus de caractère dans l'ensemble. motif très large forme une belle lucarne géminée pierre, accostée de deux consoles robustes et surmon de deux lourdes guirlandes de fruits et de feuillages acc chées à des consoles. L'ensemble se termine par un fro ton demi-cintré portant dans le tympan un cartouc circulaire, qui a dû être décoré d'armoiries, et s'amor par de lourdes cornes d'abondance, à moitié rongées reposant sur un arrière-corps.

Toute cette façade est imparfaitement appareillée et dû subir des reconsolidations, particulièrement dans l chambranles des fenêtres. Au rez-de-chaussée, quelqu marches donnent accès dans un pavillon d'angle, con dans le même style et qui est resté inachevé ainsi q nous l'avons indiqué. Un second pavillon, à deux étag avec toit mansardé, paraît avoir été construit au XVIIIe siè

et s'étend sur le fonds nord de la cour. Cet ensemble de constructions et de sculptures décoratives, traitées avec des reliefs puissants, présente un caractère de robustesse très remarquable.

Quel pouvait bien être cet Hôtel ? Sur le plan de Gomboust, qui date de 1655, cet hôtel nous semble figuré, à peu près au débouché de la rue des Champs-Maillets, en un dessin très sommaire qui donne cependant l'aspect général de la disposition des bâtiments autour de la cour. Il porte cette indication : *M. le Vicomte*, comme un autre grand bâtiment, situé à droite, en montant la rue des Champs-Maillets, porte l'inscription : *M. le Lieutenant-Général*, indications assez rares sur le plan de Gomboust, où les demeures sont notées plutôt par les noms que par les titres des occupants.

M. le Vicomte indique donc la demeure particulière du Vicomte de Rouen, sorte de charge comme la Lieutenance-générale et dont la juridiction dépendait du Bailliage et de la Grande Sénéchaussée de Normandie. La Vicomté y fut, du reste, réunie par édit de Louis XV, en avril 1749. Cette juridiction, se composant d'un vicomte, d'un lieutenant particulier, de cinq assesseurs, d'un Procureur du Roi et d'un greffier, se tint tout d'abord au Château de Rouen, puis au Bailliage. On s'explique alors facilement que le Vicomte de Rouen se soit logé dans le voisinage du lieu ordinaire de sa juridiction. Si l'on s'en rapporte à la liste des vicomtes de Rouen, on trouve qu'à la date où fut publié le plan de Gomboust, en 1655, cette charge était occupée par Léon Maynet, nommé en 1650. Antérieurement, elle avait été tenue par un membre de la même famille, David Maynet, nommé vicomte de Rouen, en 1610, et antérieurement par Hector Le Guerchois, sieur de la Garenne.

Or, nous trouvons dans divers documents que la famille Maynet était fixée, à cette date, sur la paroisse de Saint-Patrice. Dans les comptes de la paroisse Saint-Patrice, qui

offrent malheureusement une lacune à cette époque, on trouve M. Maynet, conseiller en la cour du Parlement, faisant un don à la Fabrique, avec plusieurs de ses collègues, en 1594. En 1596, on trouve que M. Maynet, lieutenant-général à la Table de marbre, paye 27 écus pour être exempt de la charge de Trésorier de cette même église Saint-Patrice, suivant sentence des Messieurs des Requêtes du Palais du 23 juin 1596.

Ce Maynet, plusieurs fois cité, était vraisemblablement David Maynet, nommé Vicomte de Rouen en 1611. Il repose dans l'église Saint-Patrice, d'après Farin, qui désigne ainsi sa tombe : « *Dans la chapelle de la Vierge.* Dans le » chœur est le tombeau de M. David Maynet, écuyer, » vicomte de Rouen qui décéda le... ». La date n'est malheureusement pas indiquée. En 1618, il avait épousé Marguerite Saillon et avait fait plusieurs fondations dans l'église de Saint-Jacques, de Dieppe, pays dont sa famille était originaire. On voit par un arrêt de la Cour des Aides, que les armes de la famille Maynet figuraient au bas de trois vitres du chœur de la grande église de Dieppe. En 1584, on voit, du reste, un Jérôme Maynet, de Dieppe, toucher une indemnité pour les maisons dites *Les Troufauts*, brûlées par la Mailleraye, afin d'arriver à réduire certains protestants qui s'y étaient réfugiés. En 1630, il est fait remise à ce David Maynet « pour ses bons et fidèles » services, du treizième de l'acquisition par lui faite de la » moitié de la Sergenterie de Cailly ». Un Maynet, Nicolas Maynet, avait été doyen de Cailly et il y est cité avec ce titre en 1537-1538.

Il y avait un lien de parenté entre la famille Maynet et la famille de Bauquemare par suite de mariage. C'est à cause de cette parenté que ce David Maynet, vicomte de Rouen, fut amené à fonder une chapelle en l'église Saint-Pierre de Carville, à Darnétal, en 1641. C'est ce que nous a appris une note de notre Président, insérée dans l'un des derniers *Bulletins* de la Commission. Dans l'acte de

fondation du 2 juillet 1641, David Maynet, qui prend le titre de Conseiller au Parlement, Vicomte de Rouen, indique son intention de faire édifier cette chapelle, « d'y faire construire une tombe ou caveau », de « faire appuyer ses armes aux voûtes et sur les portes » et, en cas de décès, « d'avoir une ceinture (ou litre) au dedans d'icelle ».

Bien qu'il ait pris soin de déterminer dans cet acte, l'emplacement de sa sépulture en cette chapelle, qui existe encore, sous forme d'un bâtiment situé au bout de l'aile gauche de l'église, David Maynet d'après ce qu'en dit Farin, ne fut pas inhumé à Darnétal, mais dans l'église Saint-Patrice. Quant aux armoiries dont il est question dans l'acte de fondation, c'étaient des armes parlantes : *Trois mains d'or dans un champ d'azur* (*manus*, main, manette, Maynet).

A notre avis, ce David Maynet, constructeur de la chapelle et bâtisseur, habitant sur la paroisse Saint-Patrice comme y avait habité son prédécesseur, Hector Le Guerchois, également Vicomte de Rouen, dut être le premier constructeur de cet hôtel, bâti dans la première partie du XVIIe siècle. David Maynet n'avait pas une fortune bien assise et dut la dilapider, ce qui indiquerait comment la belle construction commencée ne fut pas achevée et comment les ailes en retour sont restées inachevées. C'est à ce Vicomte de Rouen qu'il nous paraît falloir attribuer la construction de l'Hôtel de la rue Saint-Patrice. Son descendant, Léon Maynet, tint aussi, en 1650, la même charge de Vicomte de Rouen ; mais il mourut ne laissant qu'une fille.

On pourrait citer, cependant, d'autres Maynet se rattachant vraisemblablement à cette famille. En 1594, on trouve un Jérôme Maynet, conseiller au Parlement, qui est inhumé à Saint-Godard ; en 1518, un Thomas Maynet, le jeune, qui fait des fondations à l'église Saint-Jacques de Dieppe. Est-ce le même Thomas Maynet qui, en 1584, est qualifié d'avocat et est inhumé à l'église Saint-

Godard? En 1657, un Maynet est curé de Saint-Nicaise; en 1689, une demoiselle Madeleine Maynet, veuve douairière de M. de Renneville, fait un don d'une chasuble à l'église d'Anglesqueville-sur-Saâne; en 1695, un Pierre Maynet est curé au Petit-Moutier, près de Calleville-les-Deux-Eglises et est exempt de la taille.

Au XVIIIe siècle, l'Hôtel de la rue Saint-Patrice était devenu la propriété d'une autre famille rouennaise et appartenait à François-Nicolas Ruellon, écuyer, trésorier de France au Bureau des Finances, et qu'on trouve cité à la date de 1760-1777. Antérieurement, des relations d'intérêt avaient dû exister entre les familles Maynet et Ruellon : car à propos de la succession de Robert Ruellon, receveur des décimes, François Ruellon, procureur en la Cour du Parlement, est cité à comparaître en qualité de tuteur des enfants de Robert Ruellon, en même temps que David Maynet.

L'Hôtel de la rue Saint-Patrice figure dans le *Registre des Vingtièmes*, de 1773, sous le nom de ce nouveau propriétaire. Tels sont les termes de la mention qui en est faite : *Imposition pour le 20e, le sieur Ruellon, propriétaire d'une maison tenue par lui, rue Saint-Patrice, au revenu, par an, 620 livres — 62 livres.*

Ce Ruellon portait le nom de Ruellon du Mesnillers, du nom d'un fief, situé dans la paroisse d'Ouville, pour lequel il demande à Monseigneur de la Rochefoucauld, l'approbation d'une chapelle. En 1787, il rendait aveu aux chanoines de Rouen, à cause de sa Seigneurie du Bout-du-Bosc, extension de la seigneurie de Roumare.

Les membres de cette famille rouennaise sont souvent cités dans notre histoire locale. L'un de ceux que nous venons de nommer, Robert Ruellon, se rattache à certains incidents de la vie de la famille Corneille. Avant d'être receveur des décimes du diocèse de Rouen, Robert Ruellon avait été receveur-payeur des gages des officiers du Président de Gisors. En 1619, le 15 janvier, Pierre

Corneille le père, ayant donné pour la septième fois sa démission de maître particulier des Eaux et Forêts, en la Vicomté de Rouen, céda son office à Charles Lecointe, sieur du Mesnil, pour 7,000 livres. Il remit aussitôt cette somme à Robert Ruellon, pour une rente perpétuelle de 500 livres, par contrat passé devant les tabellions de Rouen, le 3 juin 1619.

En 1635, nous apprend M. Bouquet, le prêteur eut un procès à l'occasion de ce placement. La charge de Ruellon avait été licitée après son décès et adjugée à Antoine Grenier, payeur des gages des officiers au siège présidial d'Andely. Corneille le père fit opposition sur le prix. Il obtint gain de cause pour le paiement de la rente de 500 livres; mais le capital de 7,000 livres fut réduit à 6,814 livres, par arrêt du 12 juin 1635. Ces arrérages ne furent pas bien payés. Aussi voyons-nous que, quand décret est pris en 1647, à la haute justice d'Ecouis et des Andelys, sur les biens de Robert Ruellon, situés à Lisors et à Touffreville, dans le canton de Lyons, à la requête de Jean Caresmel, archidiacre de l'église de Rouen et promoteur du clergé, opposition est formée par Thomas Corneille, écuyer, fils et héritier en partie de feu Me Pierre Corneille, en son vivant écuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de la Vicomté de Rouen, pour être porté en hypothèque du 3 juin 1649, pour les arrérages de 250 livres de rente, moitié de 500 livres de rente à la constitution de Ruellon. Plus tard, Pierre Corneille, le poète, en poursuivra le paiement et obtiendra condamnation par arrêt du 9 juin 1654. Ce Robert Ruellon prenait le titre de sieur du Coisel. Il est à croire que Pierre Corneille connut ces familles : car nous avons vu que David Maynet était allié aux Bauquemare, et Catherine Bauquemare fut la mère de cette dame Dupont qui fut le premier amour de Corneille.

Parmi les autres membres de cette famille, on rencontre, au XVIIe siècle, Marie-Françoise Ruellon, veuve

d'Alexandre de Paccarony, qui présente à la cure de N.-D. de Mattaincourt, un Robert Ruellon, curé de Lisors, un autre David Ruellon, cité comme archidiacre, en 1690.

Au XVIIIe siècle le principal membre de la famille, avec le trésorier des Finances, propriétaire de l'hôtel Saint-Patrice, paraît avoir été François Ruellon, docteur en Sorbonne, tonsuré en 1735, nommé chanoine de Rouen, le 12 mai 1741, possédant la prébende de Connelles, grand pénitencier, nommé official métropolitain, en août 1759, charge qu'il exerça jusqu'au 8 mars 1789, date de son décès. Il habitait une maison dans la petite rue Saint-Lô, puis une autre rue Saint-Amand, qui fut donnée à l'archidiacre Bridelle, en 1785, mais avait une maison de campagne à Blainville-Crevon, où le curé de cette paroisse vint bénir une chapelle.

A cette époque on trouve également un Michel Ruellon, avocat au Parlement, trésorier de la paroisse Saint-Patrice, en 1712; un autre François Ruellon, notaire, également trésorier de Saint-Patrice, en 1723; un Marc-Antoine Ruellon, curé de Pôville, en 1721; un Jean-Baptiste-Blaise Ruellon, qui reçut les ordres en 1740; une Catherine-Marthe Ruellon, qui passe un examen pour entrer comme religieuse aux Filles-Dieu, en 1756.

C'est par le mariage d'une demoiselle Ruellon du Ménillers que l'hôtel de la rue Saint-Patrice est entré dans la famille de M. de Gibert et de M. de Girancourt. A partir de 1844 environ il est cité sous le nom de ce dernier, qui appartint à une famille de gentilshommes verriers du pays de Bray. On sait que M. de Girancourt fut longtemps conseiller général et notre collègue à la Commission des Antiquités.

Comme planches et dessins consacrés à cet hôtel nous ne connaissons que la belle eau-forte gravée en 1884 par l'artiste rouennais E. Nicolle et un dessin à la plume, dans la *Construction moderne* (2e série, 3e année, plan-

he 64 de l'atlas. 1897-98). Ces différents documents rendent avec précision ce type intéressant de l'architecture civile du XVIIe siècle et reproduisent le vieil hôtel rouennais dont nous avons essayé de retracer l'histoire.

Reliquaires de Saint-Patrice. — M. le Président donne quelques détails sur ces pièces d'orfèvrerie qu'il a été appelé à examiner, et lit les textes d'archives qui s'y rapportent.

NOTES SUR TROIS RELIQUAIRES DE L'ÉGLISE SAINT-PATRICE DE ROUEN

Bien que placées dans un édifice public, au-dessus du principal autel d'une des églises paroissiales de cette ville, les châsses dont nous avons à parler semblent avoir jusqu'à ce jour échappé, en tant qu'objets d'art, à l'attention des visiteurs. Il a fallu, pour que leur valeur artistique nous fût révélée, qu'une nécessité pressante de restauration fournît à des hommes de goût (1) l'occasion de les voir de près, de les dégager de la poussière qui les déshonorait, et de faire revivre, par un nettoyage patient et discret, les ornements variés qui leur donnent un caractère de remarquable élégance.

L'histoire de ces châsses, à partir de la Révolution, se trouve consignée dans un registre de la fabrique de Saint-Patrice : nous nous bornerons à la résumer.

Antérieurement à 1790, elles faisaient partie du trésor de l'église abbatiale de Saint-Amand. L'Administration du département les vendit, en 1792, au citoyen Charles-Vincent Vieuxbled, lequel les revendit, en 1798, à un ecclésiastique, Jacques-François Desportes. Celui-ci les conserva précieusement par estime pour ce qu'elles renfer-

(1) Citons, en premier lieu, M. Sarrazin, curé de la paroisse, et M. Robert, membre du Conseil de fabrique. La restauration s'est faite à l'aide d'une souscription provoquée par M. le Curé.

maient, et, dès que le culte catholique eut été rétabli, il s'empressa d'en faire don à l'église de Saint-Patrice, sa paroisse.

La pensée vint alors tout naturellement de vérifier les reliques, objet principal de la donation de l'abbé Desportes, et de les exposer, s'il y avait lieu, à la vénération des fidèles.

L'archevêque, Mgr Cambacérès, assisté de M. Baroche, son secrétaire, procéda lui-même, le 16 novembre 1802, à la vérification de ces reliques en présence de MM. Chefdeville et Delamare, vicaires de Saint-Patrice, et de M. Delahaye, homme de loi.

Entre autres dépositions, il entendit celles de MM. Hérambourg, ancien curé de Saint-Ouen-le-Mauger, et Louis Jacques-Nicolas Tassilly, prêtre de Saint-Patrice, et de Mesdames Marie-Dominique Essillard et Marie-Thérèse Sénéchal, l'une et l'autre anciennes religieuses de l'abbaye de Saint-Amand, âgées la première de 64 ans, la seconde de 52 ans.

M. Hérambourg, alors âgé de 73 ans, et M. Tassilly, âgé de 49 ans, avaient été longtemps attachés à cette abbaye Ils n'étaient rentrés en France que depuis environ un an.

Les quatre témoins reconnurent les trois châsses qui leur furent montrées et attestèrent les avoir vues exposées dans l'église abbatiale de Saint-Amand.

Ces châsses étaient au nombre de trois, l'une plus grande, plus richement décorée, les deux autres pareilles par leurs ornements et leurs dimensions, toutes trois présentant, en quelque sorte, le même air de famille, et surmontées des mêmes armoiries que nous n'avons point eu de peine à déterminer (1).

(1) Grand reliquaire en bois plaqué d'ébène et d'écaille, décoré de ciselures d'argent et de cuivre doré. Il n'y a ni argent ni écaille aux deux autres reliquaires. Il nous paraît inutile d'en

Ces armoiries, « d'azur à 2 fasces d'argent ondées et une fasce d'or en chef surmontées de 3 étoiles de même, » sont celles de Marie-Elisabeth Barentin (1), abbesse de Saint-Amand de 1691 à 1721.

A elles seules, elles fournissent déjà l'époque approximative de la confection de ces précieux reliquaires. Des documents conservés dans le fonds de Saint-Amand aux Archives départementales nous donnent le moyen de préciser la date autant qu'on peut le désirer.

Voici, en effet, ce que l'on trouve, p. 193 r° du tome Ier de l'*Inventaire général des biens de l'abbaye de Saint-Amand*, composé par le P. Autin, religieux Antonin (2).

« Il est à noter que les reliquaires dans lesquels Madame

essayer une description en termes techniques parce qu'une photogravure doit en être prochainement donnée dans le *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*.

(1) Elle était fille de Jacques Barentin, premier Président du grand Conseil et de Louise de Boisleve. Elle avait été nommée abbesse de Saint-Amand le 1er novembre 1691. Elle mourut à Boos le 13 juin 1721.

(2) Le corps de saint Juste, martyr, avait été tiré du cimetière de Sainte-Priscille. Il fut envoyé de Rome aux religieux de Saint-Antoine de Viennois, qui firent l'office de ce saint, dans leur monastère, le 16 juillet (2 septembre 1664). Ces religieux qui, comme leurs confrères de Rouen, avaient des obligations particulières envers les dames de Saint-Amand, leur témoignèrent leur reconnaissance en leur accordant ce corps saint, dont ils se réservèrent toutefois le chef pour l'église de leur monastère. Deux ans plus tard, le 17 septembre 1666, le père Charles-Augustin Lodi, supérieur des Antonins de Rouen, donnait aux mêmes religieuses, les reliques des corps de sainte Julie et de sainte Justine, tirées du même cimetière de Sainte-Priscille, qu'il avait obtenues le 17 avril de l'année précédente. Le chef de sainte Christine fut envoyé de Rome à Madame Barentin qui obtint, le 3 décembre 1697, de l'autorité diocésaine, la permission de l'exposer à la vénération des fidèles, dans son église abbatiale.

l'abbesse Léonor de Souvré avoit fait mettre les reliques de saint Just martir, de saint Candide, Julie et Justine, martirs, apportees de Romme en cette abbaye en 1654 et 1665, estans trop vieilz et devenus indécents, dame Marie-Elisabeth Barentin a fait faire des nouvelles châsses très belles et d'un grand prix dans lesquelles ont esté placées ces précieuses reliques et exposées à la vénération publique, le jour de sainte Elisabeth, 19 novembre 1703. Il y en a 4 qui ont cousté 1,500 l. t. »

Dans un dossier relatif aux reliques de l'abbaye de Saint-Amand, se rencontre l'attestation suivante de la prieure du Val-de-Grâce de Paris, où Madame Barentin avait été religieuse plusieurs années :

« La plus grande partie des reliques cy-dessous marquées ont esté par moi soussignée tirées du Trésor de l'Abaie de S. Andoche de la ville d'Autun.

» De S. Barthelemy. apôtre. De S. Léger, evesque d'Autun, martir. De S. Siagre, evesque d'Autun. De S. Simplice, evesque d'Autun. De S. Andoche, evêque et martir. C'est lui qui porta la foy dans cette grande ville d'Autun. Il fut martyrisé à Saulieu où est son corps. De S. Sébastien, martir. De S. Maxime, martir. De S. Germain, evêque. Des SS. Innocens. De Se Reine, vierge martire. D'une des onze mil vierges. Et quelques morceaux des saintes reliques.

» Les noms ont esté mèlez ensemble d'une manière à ne les pouvoir distinguer ni séparer pour les appliquer sur chacune. Elles n'en sont pas moins dignes.

» Plus un os de S. Ursin, evêque de Bourges, dont Monseigneur Messire Gabriel de Roquette, evêque d'Autun, m'a fait présent le 24 janvier 1693. Cette relique lui avoit esté donnée avec encore une semblable du même saint, le 15 juillet 1686, comme je l'ai lu dans un certificat qu'il a de son costé. Il garde cette relique avec beaucoup de vénération.

» Une autre relique de S. Jucunde, martir. C'est un os

entier que Mgr l'abbé d'Armagnac me donna vers le mois d'octobre 1701. Elle lui avoit esté apportée de Rome depuis quelque temps.

» Toutes ces saintes reliques sont placées dans des châsses que Madame Marie-Elisabeth Barentin, abbesse de S.-Amand de Rouen, a fait faire à Paris, par d'habiles ouvriers, pour mettre décemment d'autres saintes reliques considérables qu'elle avoit, afin de les exposer à la vüe et à la dévotion des peuples. Elle a donné ce magnifique présent à sa maison le jour de Noel 1701.

» J'assure et souscris estre veritable que la déclaration que j'ai faite cy-dessus des saintes reliques est fidelle. Fait le 7e mars 1704.

» Sr Loüise Du Buha, prieure du Val-de-Grâce à Paris. »

Plus tard Madame Barentin se fit envoyer de Rome des reliques tirées depuis peu de temps du cimetière de Saint-Calepode, savoir : le corps entier de sainte Urbaine, accompagné d'un vase qui contenait des restes du sang de la martyre. Le cardinal Annibal Albano les avait obtenues, le 19 avril 1713, avec pouvoir d'en disposer en faveur de quelque église ou oratoire, même hors de Rome. Elles arrivèrent à Rouen par suite de donations successives de ce cardinal au P. Guillaume Daubenton, résidant à Rome, assistant de la Compagnie de Jésus pour la France, le 25 avril 1713 ; de ce Père au P. Pierre Deschamps, pénitencier de la basilique de Saint-Pierre, le 1er mai de la même année ; de ce Père à l'abbesse de Saint-Amand le 30 mai suivant. Les Pères Daubenton et Deschamps n'avaient été, en réalité, que des intermédiaires, comme on le voit par la lettre du cardinal en réponse aux remerciements de Madame Barentin.

Cette abbesse mourut en son manoir seigneurial de Boos, à l'âge de 61 ans 2 mois, le 13 juin 1721. Son corps fut transporté à l'abbaye de Saint-Amand par le curé de cette paroisse, dans la nuit du 14 au 15 dudit mois.

Ce curé, dans le registre des comptes de la fabrique, a

inséré un inventaire très détaillé de l'argenterie et des ornements donnés à son église par cette abbesse, aussi charitable que zélée pour la décence du culte divin. Nous rapporterons quelques extraits de ce document :

« Une croix d'un travail singulier, laquelle luy a esté apportée de Jerusalem en la presente année 1717 et a touché à tous les lieux saints. Elle y a fait ajouter un tres petit christ d'argent, et, au bas, une partie d'une coste de sainte Urbaine dont le corps lui a esté envoyé de Rome en l'annee .... et repose en l'abbaye de Saint-Amand.

» Plus ma dite dame a donné et fait placer en la dite église une chaire à prescher de chesne du Nord, enrichie de sculpture, où sont ses armes.

» A donné le tableau du rétable qui est une copie de Raphaël, de la main de Moviel (1), et a cousté 70 livres (2). »

L'abbesse Barentin, en qualité de dame patronne de la paroisse de Boos, assista à la nomination du trésorier de la fabrique les 7 mai 1719 et 11 mai 1721, et à la reddition des comptes les 1er octobre 1713, 12 septembre 1717, 24 septembre et 15 octobre 1719.

Le 30 mai 1715, assistée du R. P. Autin, directeur de son abbaye, et de plusieurs de ses religieuses, étant à Boos, elle avait fondé pour cette paroisse un établissement de 2 sœurs chargées à perpétuité d'instruire la jeunesse et d'avoir soin des malades. Une députation de la paroisse (3) fut désignée pour aller la remercier à Rouen de ses nombreux bienfaits. Je ne saurais dire pour quelle raison cette

(1) Mauviel, peintre de Rouen, auteur du grand tableau de l'Ouverture de la Porte Sainte, exposé en l'église de Saint-Ouen.

(2) Cet inventaire est daté du 12 septembre 1717 et porte les signatures de sœur Barentin, abbesse, du curé Langlois et de 13 paroissiens.

(3) François Périer, trésorier en charge, Jean Le Febvre, syndic de la paroisse.

fondation fut abandonnée au bout de quelques années, l'archevêque n'ayant pas cru devoir l'approuver.

Acte de donation du corps de saint Just.

« Joannes Rasse, Dei et Sanctæ sedis Apostolicæ gratia abbas inclyti Monasterii Sancti Antonii Viennensis totiusque Ordinis Antoniani superior generalis, universis et singulis præsentes nostras litteras visuris, lecturis pariterque audituris, Notum sit quod, cum illustrissima et Rma Domina de Souvré, Sancti Amandi apud Rothomagum Abbatissa, nobis significari fecerit se erga sacras beatorum Christi Martyrum Reliquias fervore devotionis vehementer accendi, Nos rem Deo et Sanctis ejus honorificam acturos duximus, si, piis hujuscemodi desideriis libentissime annuentes, ad illam quæ ob singularem sui benevolentiam ita sibi Ordinem nostrum devinxit aliquod divi corpus, in æternum grati animi nostri pignus, mitteremus. Eapropter, die et anno infra scriptis, unacum RR. Patribus Paulo Masson et Edmundo Serqueil, Ordinis nostri definitoribus, ad sacristiam almæ nostræ Basilicæ accessimus, et inde Sancti Justi, Martyris Incliti, in cujus perpetuam memoriam officium ritu duplici ibidem decimo septimo Kalendas Augusti celebratur, reservato capite, residua sacri ejus corporis ossa, è cœmeterio Priscillæ eruta, et Roma huc delata, reverenter extraximus, et in capsula lignea longitudinis duorum pedum, latitudinis decem, et altitudinis octo circiter pollicum, vittis ex serico rubeis colligata sigilloque nostro nigra cerea impresso, diversis in locis, obserata, intra bombacion reposuimus; prædictamque capsulam ad R. P. Carolum Augustinum Lodi, præceptoriæ nostræ S. Antonii Rothomagensis superiorem, direximus, ut sacrosanctum prænominati gloriosi Martyris Justi corpus prælibatæ Dominæ Sti Amandi abbatissæ, tantum de nobis et universo ordine benemeritæ, nomine nostro et dicti nostri Abbatialis Monasterii tradat, et offerat, quatenus ipsa possit, uti libuerit, dictam reliquiam

apud se retinere, vel aliis donare, aut in propria ecclesia, de Illustrissimi et Rmi Domini Archiepiscopi Rothomagensis licentia, publicæ venerationi exponere. In cujus rei indubitatam fidem ac publicum et authenticum Reliquiæ collatæ testimonium, quod nempe vera sit, et talis cui ab omnibus religiosus cultus exhiberi valeat, præsentes manu propria subscriptas chirographo Secretarii nostri ac sigillo nostro communiri jussimus. Datum apud Sanctum Antonium Viennensem in capite dicti Ordinis nostri, die secunda septembris anni a Virgineo partu supra millesimum sexcentesimi sexagesimi quarti.

» J. Rasse, Abbas generalis Ordinis Sti Antonii. »

De Mandato præfati Rmi Abbatis Gnalis F. Paulus Masson secretarius.

† *Sigil. Abbatis, Sup. Generalis Ord. S. Antonii.*

Sceau rond, pendant, empreinte sur pain à cacheter; lacs de soie rouge.

Lettre du cardinal Albani, relative à la donatio des reliques de sainte Urbaine.

ILLUSTRISSIMA DOMINA

« Si apud quemquam alium venerandæ sanctorum Re quiæ æquissimo jure depositæ unquam fuerunt, id sane a cidit, cum sacro isti Cœnobio D. V. (1). Illustrissimæ cu commisso, B Vrbanæ martiris sacrum Corpus traditu fuit. Addet enim illud veneraturis fidelibus acriores stim los Religionis ipsa vestrum singularis pietas, et relig qua meliora in dies charismata æmulantes, in id freque opere quotidie contenditis, ut beatis Cœli incolis, quor sacra lipsana publico cultui exponitis, pares aliquan evadatis. Sicut igitur grates ago quam maximas D. V. Ill trissimæ pro ea, qua hoc qualecumque benevolentiæ m

(1) Dominationis vestræ.

testimonium excepit humanitate, ita eam enixe obtestor ut suis istarumque monialium precibus me Divinæ Majestati fervide assidueque commendet; dum ei demum cuncta auguror prospera. Romæ 23 7bris 1713.

» D. V. Illustrissimæ

» Ad officia omnia paratissimus

» A. Cardinalis Albanus.

» Dæ Mæ Elisabethæ Barentin C. Rothomagensis (1).

Fontaine du Chapitre. — Une épidémie signalée dans l'école enfantine de la rue Beffroy, a amené M. de Beaurepaire à faire quelques recherches sur la canalisation de cette fontaine, plus ancienne peut-être que la source Gaalor. Il en expose brièvement les résultats.

Sculpture de l'église d'Etretat. — M. le docteur Coutan place sous les yeux de ses collègues la photographie prise sur le moulage d'une sculpture curieuse et qui n'avait pas encore été signalée dans l'église d'Étretat. Il sollicite à son sujet l'appréciation des membres de la Commission.

Plusieurs croient y voir l'œuvre d'un ouvrier local et inexpérimenté. Quant à sa date, on la ferait remonter au XIe siècle, sinon antérieurement.

Calvaire épigraphique. — Sous ce titre, notre collègue M. Vallée, en excusant son absence, a envoyé au secrétaire une note dont les points essentiels peuvent se résumer comme il suit :

Ce calvaire est situé sur les confins de la commune de Bois-Himont, en un point limitrophe de Saint-

(1) Comme complément de ces notes sur les châsses de Saint-Patrice, je signalerai, d'après un renseignement qui vient de m'être fourni, dans la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue, en l'église Saint-Maclou, une châsse présentement transformée en tabernacle qui parait une des quatre mentionnées à la page 26.

Aubin-Cretot et d'Allouville, dans un ravin très étroit dont les pentes sont boisées, et que longe un chemin rural.

Ce petit monument de belle composition ne possède plus la traverse qui formait la croix, et le sommet du fût est recouvert d'une feuille de plomb en forme de manchon; mais les marches, le socle et l'embase du fût sont bien conservés.

C'est entre le socle et l'embase hexagonale que se trouve l'inscription ci-après, gravée en caractères gothiques. Chaque ligne représente la partie de l'inscription inscrite sur chacun des six pans (une sorte de fac-similé est dans l'album de la Commission) :

L'AN MIL CINQ
CENS DIX HUIT
GUILL/E DUE A
FAIT FAIRE CE
STE CROIX : PRIE
DIEU PO/ LUI

Dans le pays, le monument est appelé *la Croix du Vey*, du nom d'un seigneur du Vey qui tenait le fief du Désert, au Bois-Himont. M. le curé de Saint-Aubin, qui prépare une notice sur sa paroisse, au point de vue généalogique, cite à ce propos un Philippe du Vey, nommé dans les aveux de la Cour des Comptes, élection de Caudebec, vol. CLXXV, p. 82.

Il faut en conclure que dans le second mot de la troisième ligne, par une disposition qui n'est pas rare, la seconde lettre compte double. *Due* se doit donc lire « du Vé ».

A quatre heures un quart, la séance est levée.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1900

Elle ouvre à deux heures un quart, sons la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, de Bellegarde, Bouquet, Dr Coutan, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Gosselin, Lefort, Le Verdier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Héron et Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une addition de quelques mots qu'y fait M. Pelay.

Correspondance imprimée. — Elle se compose de : *Bibliographie... des Sociétés savantes de la France*, III, 2 et 3; 1899-1901; 2 fasc. in-4°; — *Annales de la Soc. hist... de Château-Thierry*, 1899; in-8°; — *Revue de l'Avranchin*; X, 1900, livr. 3; — *Bulletin du Comité*, 1900, fasc. 2; in-8°; — *Bulletin de la Commission hist. du département du Nord*, t. XXII-XXIV; 3 livr. in-4°; — *Table* idem, des voll. I-XV, in-8°; — *Bulletin de la Soc. polym. du Morbihan*, 1898-1899; 4 livr. in-8°; — *Bulletin de la Soc. archéol. du Midi*, nos 25, 26. Toulouse, 1900; in-8°; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, n° 246, in-8°; — *Bulletin de la Soc. archéol... de l'Orléanais*, n° 168, in-8°; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1900, livr. 3; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 124, in-8°; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 195, in-8°.

Correspondance manuscrite. — Une lettre (s. d.) de M. A. Luchaire, de l'Institut, professeur d'Histoire du Moyen-Age à la Sorbonne, expose qu'il achève d'organiser la bibliothèque spéciale à l'Histoire du Moyen-Age, de la Faculté des Lettres de Paris, et sollicite de la Commission l'envoi de ses Bulletins « au moins les plus récents ».

M. le Président estime que la demande est trop honorable à la Compagnie pour qu'il n'y soit point donné satisfaction aussi largement que possible; malheureusement certaines années sont épuisées.

M. Le Verdier obtient le premier la parole pour une communication qui fait suite à une question traitée dans la précédente séance :

Dans notre dernière séance, à l'occasion de l'établissement des premiers ateliers typographiques à Rouen, la question a été agitée de savoir si et jusqu'à qu'elle époque les premiers imprimeurs étaient en même temps les fondeurs de leurs caractères, question dont on aperçoit toute l'importance, si l'on remarque que l'histoire de l'imprimerie, de son introduction et de ses débuts dans les diverses villes, s'appuie principalement sur l'étude et la comparaison de caractères employés.

Suivant votre désir, j'ai interrogé M. Claudin, dont on connait la science et l'expérience en cette matière.

Les questions que je lui ai posées étaient :

1° Les anciens imprimeurs fondaient-ils eux-mêmes leurs caractères? A-t-on quelques comptes ou autres pièces où se trouvent mentionnés des achats de caractères ou de métal propre à en fabriquer? A-t-on quelque vignette ou autre représentation d'un atelier

où se voient simultanément figurés les deux métiers de fondeur ou graveur et de typographe ?

2° Connaît-on des noms d'artisans exerçant la profession de fondeurs de caractères, chez qui les anciens imprimeurs se seraient approvisionnés ? A quelle époque apparaissent-ils ?

3° Que faut-il penser des achats de matériel d'occasion ?

M. Claudin m'a envoyé, pour vous la communiquer, la note suivante :

« On ne peut déterminer les impressions du xve siècle non signées, qu'en examinant attentivement si *tous les caractères* sont identiques à ceux d'autres impressions signées, et en les comparant. Il est bon d'examiner aussi si le nombre des lignes est le même, et si les filigranes du papier sont aussi ceux que l'on rencontre dans les mêmes impressions signées.

» Il peut arriver que les mêmes caractères aient passé dans une autre ville entre les mains d'un autre imprimeur et que d'autres lettres du même corps aient été mélangées avec d'autres de *sorte* différente.

» Généralement à Paris, avant 1481, les imprimeurs gravaient et fondaient eux-mêmes leurs caractères. Les premiers imprimeurs de la Sorbonne et ceux qui les ont suivis jusqu'à Jean Du Pré, qui commence à exercer en 1481, ont procédé de cette manière.

» Jean Du Pré est le premier imprimeur français qui, à ma connaissance, paraisse avoir été fondeur de caractères et avoir cédé des fontes à ses confrères. Des fontes du petit caractère de commentaire du *Coutumier de Normandie* de 1483, sont passées chez Caillaut et Martineau, la même année; sa fonte de bâtarde française est passée encore chez ces derniers, un peu usée, il est vrai, et mélangée avec d'autres types; un petit caractère qu'il

a employé dans ses *Heures* de 1488 est passé chez plusieurs imprimeurs, ainsi que d'autres de ses types.

» Les petits caractères gothiques de Gering et Renbolt sont employés simultanément chez Pierre Levet, chez Pierre Ledru, et, à Angers, chez De La Tour. Je pourrais multiplier ces exemples. Il est certain qu'à partir d'une certaine époque il y avait des fondeurs de caractères qui vendaient des fontes. Mais il faut bien examiner toutes les lettres : car souvent et la plupart du temps *une* ou *deux* lettres capitales diffèrent et sont *spéciales* à un imprimeur plutôt qu'à un autre. Il a dû se passer ceci, qu'en commandant une fonte on voulait la *différencier* de celle de son voisin et qu'on faisait changer une ou deux lettres. C'est à ces signes particuliers qu'on peut reconnaître les produits d'un atelier.

» A Rouen, les premiers caractères employés par Le Talleur ont été gravés et fondus par lui. Ses premiers caractères, avec lesquels il a imprimé le *Livre des Bonnes Meurs*, qu'il a signé de ses initiales, l'*Entrée de Charles VIII à Rouen*, et d'autres livres, lui sont personnels. On ne les trouve *nulle part ailleurs*, ainsi que ceux des *Tenores novelli* et du *Statham*, qu'il a employés spécialement pour les livres de droit anglo-normand, imprimés pour Richard Pynson, libraire normand établi à Londres, qui devint ensuite imprimeur.

» J'en conclus qu'il a dû les graver et les fondre lui-même, et j'ai tout lieu de croire qu'il était élève de Jean Du Pré, dont il a copié les caractères de bâtarde française.

» Ensuite il a employé des fontes parisiennes. Les *Chroniques de Normandie* de 1487 sont des fontes de Pierre Levet. Martin Morin et les autres imprimeurs rouennais ont dû avoir recours aux fondeurs parisiens; mais je crois qu'il y a quelques lettres qui diffèrent et qui ont été changées dans les capitales. Je n'ai pu encore faire cette vérification.

» Jean Le Bourgeois a imprimé le *Roman du Roi Artus*

avec des fontes de Jean Du Pré et lui a loué ses bordures et ses illustrations.

» Relativement aux louages de matériel d'imprimerie, je connais un contrat de louage de matériel d'imprimerie et de matière pour la fonte des lettres et de vignettes, passé entre Michelet Topié, imprimeur à Lyon, et un imprimeur d'Avignon. Cet acte a été communiqué par l'abbé Requin, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Avignon, à un de mes amis qui m'en a donné un extrait. Cet acte n'est pas le seul, paraît-il. Le fait est donc bien établi.

» Il y avait des fondeurs à Paris. Il y en a eu à Rouen, mais plus tard, au XVIe siècle. M. Gosselin, dans ses *Glanes Normandes*, en cite cinq : *Loys Gascoing*, en 1522 ; *Guillaume Moustier*, en 1537, *Jacques Osmont*, en 1543 ; *Médard Bynard*, en 1558 ; et *Vincent Lefebvre*, en 1603.

» Il y avait des fondeurs à Lyon. *Nicolas Wolff* est indiqué, à la fin du XVe siècle, dans les rôles d'imposition, comme « fondeur de lectres à imprimer », et on en trouve d'autres après lui, au XVIe siècle.

» Il y a aussi à tenir compte de l'achat d'un matériel d'imprimerie d'occasion. Ainsi, après 1522, le matériel de Martin Morin se disperse. On en trouve chez de petits imprimeurs rouennais, comme Martin L'homme ; sa belle lettre ornée du mot *Missale*, passe à Limoges, chez Claude Garnier.

» La marque de Le Talleur n'est pas passée à Londres, comme vous le croyez, mais se trouve sur le titre de livres imprimés à Rouen, « *in opulentissima civitate Rothomagensi* », pour le compte de Richard Pynson, ainsi que j'ai pu le constater sur les *Tenores novelli*, dont voici le fac-simile :

Expliciunt Tenores novelli Impressi per me Wilhelmu/ Le tailleur in opulentissima civitate rothomagensi iuxta prioratum sancti laudi ad Instantiam Richardi pynson (1).

(1) Cela ne répond pas tout à fait à l'observation que j'avais

» M. Coyecque, archiviste aux Archives de la Seine, a publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, des extraits des minutiers de notaires dans lesquels il y a des actes pour des prêts de caractères, et il y est question *d'une fonte du Forestier*, probablement de Le Forestier, de Rouen.

» On ne connaît aucune gravure donnant un atelier de fondeur côte à côte avec celui d'un imprimeur; mais dans le Recueil de Schopperus, *Panoplia artium illiberalium*, 1568 (voir Brunet, V, 218), il y a une planche qui représente l'atelier d'un fondeur de caractères « *fusor litterarum* ».

» En résumé, l'histoire des débuts de l'imprimerie dans les diverses villes de France ne peut être basée que sur des livres signés et datés. Les livres non datés peuvent être ramenés à une date au moyen de comparaisons matérielles avec ceux qui sont datés et signés, et aussi par la critique historique. Tel est le cas pour l'*Entrée de Charles VIII, à Rouen* ».

Cette note était jointe à une lettre que M. Claudin terminait ainsi :

« Ma conclusion est qu'il faut agir avec *une extrême prudence* pour déterminer les impressions qui ne sont ni signées, ni datées, et qu'on ne peut leur assigner une date, lorsqu'elles en sont dépourvues, qu'à l'aide d'une critique historique rigoureuse, comme

communiquée à M. Claudin : Le *Statham's abridgment of the law* (Panzer, t. I, p. 510, nº 30) porte à la fin la marque de Guillaume Le Talleur : or il paraît avoir été imprimé par Richard Pynson, de Londres, ainsi que semblent l'indiquer ces mots qu'on lit à la fin de la table, *Per me Pynsonem*, et qui ne paraissent pas indiquer un simple vendeur. La marque de Le Talleur aurait donc passé dans l'atelier de Pynson, qui même en aurait fait usage.

l'a discuté dernièrement, devant moi, M. de Beaurepaire, à propos d'une bulle d'indulgence récemment découverte (1). Ce sont ces règles que j'appliquerai à l'*Entrée de Charles VIII, à Rouen*, au moment voulu, pour *essayer de prouver* l'antériorité de cette impression sur celles déjà connues et datées ».

En d'autres termes, le seul examen des caractères typographiques d'un incunable ne suffira généralement pas à fixer sa date et son attribution; mais les constatations matérielles devront être appuyées de l'examen des circonstances extérieures, étude des documents, des faits et événements relatés, etc.

Je vous propose, en terminant, de remercier M. Claudin de sa communication.

Eglise Saint-Maclou. — M. Lefort, revenant aussi sur cette délibération, annonce que les désirs de la Commission semblent près de recevoir satisfaction. En effet, M. Dutuit a bien voulu prendre à sa charge la grille prévue pour le côté sud du monument dans la rue Eugène-Dutuit; et la Ville se préoccupe de la grille nécessaire le long de la muraille septentrionale. Il y aura lieu d'assurer par des soins particuliers l'efficacité de cette protection.

Eglise Saint-Ouen. — Pour ce qui est du portail des Marmousets, au témoignage de M. Adeline, on a fait disparaître les plantes dont le danger avait appelé l'attention.

Eglise d'Etretat. — Enfin M. Coutan offre au

(1) *Placard d'indulgence accordée à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en 1501*, publié par M. de Beaurepaire. (Publication de la Société des Bibliophiles normands, *Miscellanées*, 4e série, 1900.)

portefeuille de la Commission la photographie du bas-relief dont il a entretenu la Compagnie. M. Lefebvre-Pontalis, auquel il l'a communiquée, lui demande une notice pour le *Bulletin monumental*. Quant au moulage sur lequel la photographie a été tirée, il en a fait don au Musée départemental.

M. le Président fait circuler les photographies ou dessins de constructions ou œuvres d'art étudiés précédemment en présence de nos confrères : le reliquaire de Saint-Patrice et l'ancienne maison de la rue de la Prison. Il ajoute que le reliquaire sera l'objet d'une publication spéciale, par les soins de M. Robert, dont le zèle intelligent l'a rendu à sa beauté primitive.

Cathédrale et Archevêché. — Restaurations. — M. Gosselin nous communique les renseignements suivants, relatifs à la restauration du grand portail de la Cathédrale, qui se fait sous la direction de M. Sauvageot, architecte du Gouvernement.

Les travaux en cours d'exécution, pour l'exercice 1900, comprennent :

1° L'achèvement de deux nouvelles flèches du XVIe siècle, en pierre dure de Vernon, couronnant les tourelles situées à droite et à gauche de la partie centrale du portail, et dont une est terminée;

2° La restauration, aujourd'hui achevée, de la flèche du XIVe siècle, au-dessus de la tourelle la plus rapprochée de la tour Saint-Romain.

La terminaison très prochaine de ces divers ouvrages va permettre le démontage d'une partie notable des échafaudages appliqués contre la façade.

A l'Archevêché, d'importants travaux sont égale-

ment en cours d'exécution. Ils comprennent notamment la restauration de la grande tourelle d'escalier du xve siècle et de plusieurs salles voûtées de la même époque; le tout faisant partie du Palais primitif édifié par le cardinal d'Estouteville.

Vues diverses. — M. Pelay place sous les yeux de ses confrères les quatre pièces suivantes :

1° Photographie ancienne des constructions élevées sur les ruines de la Tour du Colombier :

2° « Veve Dv Chastev Dv Viel Palais de la Ville de Roven »; aquarelle du xviiie siècle, exécutée par Le Prevost, ingénieur militaire, né au Havre de Grâce en 1694;

3° Vue cavalière du Vieux-Palais reproduisant un ancien dessin conservé à la Bibliothèque nationale (cabinet des estampes), copié par notre collègue M. Jules Adeline;

4° *Castle at Rouen*, taille-douce gravée par Birrell, publiée à Londres, en juin 1790, donnant un aspect des ruines du Vieux-Palais, extraite d'une pièce de théâtre intitulée *Henry VI.*

M. Bouquet fait la lecture qui suit :

ADMISSION DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DANS ROUEN. — LEURS ÉCOLES DANS LA VILLE ET A L'HÔPITAL-GÉNÉRAL.

Il est bien peu d'études, où s'exerce l'activité de l'esprit de l'homme, qui offre autant de questions diverses que l'Archéologie, le domaine, à proprement parler, de notre Commission des Antiquités. Car, dans presque tous les objets qui nous occupent, il y a généralement trois côtés à envisager : le fait, le temps, le lieu.

Déjà, à la fin d'une communication, que j'avais eu l'honneur de vous faire, dernièrement, sur « *Deux restes des anciennes Fortifications de Rouen, à l'Hospice-Général*, la Tour du Colombier et la Muraille, sa voisine », un de nos honorables collègues, M. Pelay, m'avait demandé : « Si ce n'est pas dans ces bâtiments de l'ancien » hospice général que les Frères des Écoles Chrétiennes » donnèrent à Rouen leurs premières leçons, peu de » temps après la fondation de leurs écoles de Darnétal ». Cette dernière école avait été ouverte au commencement de février 1705.

Un autre collègue, dont le nom n'est pas donné par le Bulletin, se joignit à lui pour dire : « Qu'un dessin » montre que les traditions de l'Institut de J.-B. de la Salle tiennent pour l'affirmative ».

Ainsi les Frères des Écoles Chrétiennes ont donné leurs premières leçons à l'Hôpital-Général, dans la Tour du Colombier, d'après cette affirmation, s'appuyant sur un dessin.

C'était une question de fait, que j'ignorais complètement, et sur laquelle je gardai prudemment le silence, bien résolu à éclairer le fait par des recherches nouvelles tant dans les livres qu'ailleurs, et dont je vous soumets le résultat aujourd'hui.

Au milieu de ces recherches, un troisième collègue, M. Georges Dubosc, me vint obligeamment en aide, en me signalant un texte, qui tranche la question de fait, posée dans la séance de notre Commission des Antiquités, en renseignant encore sur les deux autres questions de temps et de lieu, et en modifiant quelque peu la tradition acceptée même par l'Institut des Frères et ceux qui font de leur affirmation une autorité ainsi que d'un dessin.

Mais avant d'y arriver, permettez-moi de rappeler certaines circonstances, qui expliqueront le rôle que certains personnages ont joué dans l'admission des Frères des Ecoles chrétiennes, tant dans la ville de Rouen que dans

Hôpital-Général : car ce fait primordial a son importance.

Vous savez qu'au Bureau des Pauvres valides, au XVIe siècle, le prédécesseur de l'Hospice-Général, établi seulement en 1681, « par arrest de la cour du Parlement » de Rouen, avoit été baillée puissance d'ordonner de » tous affaires, concernans le fait des pauvres (1) ». Ce fut en 1534. Ce Bureau avait toujours regardé l'instruction de la jeunesse pauvre comme l'un de ses premiers devoirs. Aussi, « vers les premiers mois de l'année 1555, il avait » acheté à cette intention quatre maisons dans les diffé- » rents quartiers de Rouen, et avait préposé à la direc- » tion des classes quatre honnêtes ecclésiastiques, aux- » quels il fournissait le logement et quarante livres de » traitement (2) ». M. de Beaurepaire, en outre, donne ailleurs les noms de ces quartiers, Saint-Godard, Saint-Maclou, Saint-Vivien, Saint-Eloi ou Cauchoise. Plus tard on les appela les écoles du même nom.

Le Bureau avait songé de bonne heure aux enfants trouvés et abandonnés, dont il avait charge, et il avait arrêté, sous le bon plaisir de la Cour du Parlement : « que les Pauvres Enfans, garçons et filles, seront renfer- » mez dans le lieu et Maisons desdits Pauvres scis à la » Maresquerie, selon la possibilité du lieu, et fonds dudit » Bureau (3) ».

(1) *Police generale dv Bvreav des Pavvres valides.* — Rouen, 1667, p. 5.

(2) *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789*, par M. de Beaurepaire, t. II, p. 289.

(3) *Police générale du Bureau des Pauvres valides*, p. 65. — Une note marginale de cette Police, publiée en 1667, dit des écoles de quartier : « Ces Escolles sont à présent dans la maison où sont enfermez les enfans du Bureau à la Maresquerie; néanmoins par la charité de quelques illustres personnages on en a establi aux paroisses de S. Maclou et S. Vivien, pour les pauvres qui ne sont point renfermez dans ledit Bureau, et on espère que d'autres personnes de piété donneront le moyen d'en establir

La Maréquerie était le nom commun à tout le quartier, terrain marécageux et humide placé entre les rivières de Robec et d'Aubette, sur lequel était bâtie la Maison du Bureau des Pauvres valides, et sur lequel on bâtira plus tard l'Hôpital-Général.

L'archevêque de Rouen était le Président-né de ce Bureau, et le Premier Président du Parlement de Rouen en faisait partie, parce qu'il fallait l'agrément de ce corps, pour que les mesures du Bureau fussent sanctionnées.

Ces faits ne sont ici rappelés que pour montrer l'origine de l'autorité du Bureau des Pauvres valides sur l'Instruction publique des enfants pauvres de la Ville. Il avait droit de regard sur ces établissements, à Rouen, parce qu'il les avait fondés.

Ce droit lui resta, quand le Bureau des Pauvres valides eut été érigé en Hôpital-Général, et il continua à prêter son concours en conservant son ancien nom, qu'on abrégeait en l'appelant simplement le Bureau.

Nous arrivons ainsi à l'introduction des Frères des Ecoles chrétiennes, non pas dans l'Hôpital-Général, pour l'enseignement, mais dans la ville de Rouen, pour les écoles de quartier, dont la fondation appartenait au Bureau. Elle eut lieu, parce que les clercs qui en étaient chargés, remplissaient mal leur besogne. L'enseignement des enfants pauvres était en péril; il fallait y remédier, et l'on eut recours aux Frères des Écoles chrétiennes. Voici le décret de la délibération des Administrateurs, fort honorable pour tous les deux, le Bureau et les Frères :

« Dernier mars 1705. — Comme le Bureau est informé que les écoles publiques, qui sont fondées dans les quatre quartiers de la Ville, pour l'instruction des enfants des pauvres d'icelles, ne sont pas dirigées ny conduites avec

aux autres quartiers de la Ville ». p. 7. Cet espoir ne fut pas trompé puisque nous verrons quatre écoles de quartier ou de paroisse dans Rouen.

tout le soin possible, par les maîtres que ledit hôpital y a préposez ; il a été arrêté qu'on fera venir deux frères des écoles de charité de Paris, qui sont personnes consommées dans l'instruction de la jeunesse, pour estre mis à deux des dites escolles (1) ». « Les premières Écoles chrétiennes avaient été fondées à Reims en 1679. Les Frères ne s'introduisirent à Rouen, qu'en 1705, dix-sept ans après leur établissement à Paris » (2).

La délibération du 31 mars 1705 est signée « N. archevêque de Rouen », c'est-à-dire de Nicolas Colbert, le deuxième des six fils du grand ministre de Louis XIV, qui, par ses fonctions, était le président du Bureau ; et par « Camus de Pontcarré », premier président du Parlement de Rouen, que sa dignité appelait dans le même Bureau.

Quelle était donc la méthode, celle de Jean-Baptiste de la Salle, qui avait fait de ces Frères des Ecoles de charité de Paris des « personnes consommées dans l'instruction de la jeunesse ? ».

Il est utile de la rappeler, dans ses traits les plus caractéristiques, parce qu'elle fut une révolution bienfaisante dans l'enseignement primaire, en lui faisant faire des progrès considérables.

Le côté original et nouveau de son entreprise fut de se borner strictement à l'instruction élémentaire, et de s'occuper exclusivement des enfants pauvres : voilà le but du fondateur.

Puis viennent les heureux changements apportés par lui dans la méthode d'enseignement.

Le premier fut l'enseignement simultané substitué à l'enseignement individuel, le progrès répandu parmi tous les élèves d'une classe, et non restreint à quelques-uns d'entre eux. Le second fut d'apprendre aux enfants à lire d'abord dans un texte français et non dans un texte latin,

(1) *Recherches sur l'instruction publique*, etc., t. II, p. 337.
(2) *Id.*, *Ibid.*, t. II, p. 528.

suivant l'usage ordinaire, avant d'aborder la langue
ternelle, comme on en faisait la recommandation form
dans l'*Instruction méthodique de l'école paroissiale*,
1669. « Il faut premièrement, dit-elle, que les enfa
» avant d'être mis à la lecture française, sachent bien l
» en latin, en toutes sortes de livres : car cette lecture
» le fondement de la langue française ».

On se demande comment la simple lecture d'un tex
latin, que l'enfant ne comprenait pas, pouvait « être
fondement de la langue française ».

De la Salle vint et changea tout cela. Il avait eu d
précurseurs, dans ses préférences pour la langue maternell
et ces précurseurs avaient été les solitaires de Port-Roya
pour ce même enseignement de la lecture, et contre la m
thode d'enseigner le latin, à l'aide de rudiments écrits
cette langue, déplorable méthode, qui supposait l'intell
gence de la langue qu'on se proposait d'apprendre. Au
les Arnauld, les Lancelot, les Nicole, les Sacy firent-i
pour les Petites-Ecoles de Port-Royal, de véritables éco
d'enseignement secondaire, des traités et des grammai
en langue française (1), qui furent une véritable révo
tion dans l'enseignement du latin, au XVIIe siècle, con
nuée plus tard par Rollin, dans son petit collège de Be
vais, à Paris, et dans ses œuvres, entre autres dans l'i
mortel *Traité des Etudes*, si justement appelé « un mon
ment de raison et de goût, » où le français tient le prem
rang.

Le fondateur des Ecoles chrétiennes, épris comme
de l'amour de la langue maternelle, en fit un des poi
de sa réforme ; avec la méthode simultanée de l'enseig
ment, il assura le succès de l'entreprise, dont son int
gence lui avait révélé le mérite.

(1) *La Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la lan
latine, contenant les règles mises en français*, 1655. Elle
bientôt suivie d'autres ouvrages du même genre.

Voilà donc les deux Frères demandés par le Bureau de l'Hôpital-Général et accordés par le fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, arrivant à Rouen, au début de l'année 1705, dans l'Hôpital-Général qui les logea et les nourrit, en réclamant leur assistance en retour pour certains services de l'Hôpital-Général.

Aussitôt, pour les mettre à l'essai, les Administrateurs du Bureau envoient l'un à l'école Saint-Godard, l'autre à la petite école Saint-Maclou, son compagnon étant chargé aussi de la grande école Saint-Maclou.

Ils entrent en fonctions, le 26 mai 1705. Chaque jour, les Frères quittaient l'Hôpital pour se rendre dans les maisons où le Bureau avait établi ses écoles de quartier, et y revenaient pour retrouver leur logement et leur nourriture, qu'on leur faisait acheter au prix d'une aide multipliée, qui leur permettait à peine de prendre cette dernière. Le souvenir en est resté dans les traditions de l'Institut, encore de nos jours, avec de vifs regrets.

On voit donc que les premières leçons des Frères des Ecoles chrétiennes, à Rouen, ne furent pas données dans l'Hôpital-Général, mais dans les écoles de quartier de la Ville, que le Bureau des Pauvres avait fondées dans quatre maisons qu'il avait achetées pour cet usage. Cela résulte de l'arrêté dont je vous ai rappelé les dispositions.

Mais vingt-deux mois plus tard, en 1707, on trouve les « premières leçons », dont on a parlé; et c'est bien dans l'Hôpital-Général et dans des circonstances mémorables, qu'il est utile de rappeler.

Les administrateurs du Bureau, enchantés des succès obtenus par les Frères des Ecoles chrétiennes dans les écoles de quartier, demandent que le nombre de quatre Frères, précédemment accordé en 1705 et 1706, soit augmenté, et de la Salle fait alors la proposition d'en porter le nombre à dix. C'est ce qui fut admis par une délibération du Bureau des Pauvres valides, à la date du 2 août 1707.

Cette délibération est bien connue, puisque Beaurepaire en a parlé deux fois, l'une dans l'*Inv sommaire des Archives de la Seine-Inférieure*, A civiles (1), l'autre dans ses *Recherches sur l'Inst publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789* (2).

On y voit, toutes les deux fois, que les Frères fure en possession de toutes les écoles charitables de la Rouen, « huit desquels s'appliqueront, est-il dit, jo » lement à l'instruction des pauvres garçons de la » deux à l'école de Saint-Godard, deux à celle de » Eloi, deux à celle de Saint-Maclou, deux à ce » Saint-Vivien » (3).

Nous retrouvons là l'habitude de certains ordre gieux du XVIIe siècle, dont les membres allaient to deux par deux, ce qui leur avait valu le nom latin téristique de *Bini*, au dire des *Historiettes de Tal des Réaux*. Les Frères des écoles chrétiennes ont co cette habitude encore de nos jours.

Mais que deviendront les deux autres Frères ac par de la Salle ? Il fut arrêté : « que les deux autres » viendront journellement dans iceluy hôpital » apprendre à lire et à écrire aux pauvres garçons » fermés, les instruire des principes de leur religi » après, de prier Dieu ». A la suite de quelques conditions, inutiles à rappeler, la délibération celle-ci : « pour lesdits frères se retirer en telle » dans la ville qu'ils jugeront pour s'y nourrir, e » nir et loger conjointement ensemble, comme il » cy-devant, en telle manière qu'ils aviseront bier

(1) Archives départementales, Archives civiles, t. II, p. 77. 1864.

(2) Tome II, p. 339. En 1872.

(3) Archives civiles, D. 335, p. 77.

(4) « La maison louée par M. de la Salle, en 1707, Frères de Rouen, coûtait à elle seul 310 liv. de loyer

La Ville joue donc le rôle le plus important dans leur installation.

Ce texte, « Extrait du plumitif des délibérations du Bureau des Pauvres valides de Rouen, en date du mardi 2 août 1707 », et que je dois à l'obligeance du collègue qui l'a transcrit pour moi, est publié pour la première fois. Il n'en a été donné jusqu'ici qu'une bien sommaire analyse (1).

Cet extrait est curieux, en ce qu'il prouve l'installation officielle des Frères des écoles chrétiennes, comme maîtres, dans l'Hôpital-Général; qu'ils n'y reçoivent plus la nourriture et le logement, probablement parce qu'ils sont affranchis de tout service hospitalier, imposé aux Frères reçus en 1705; enfin parce qu'il permet de répondre à une seconde partie de la question de M. Pelay : « si ce n'est » pas dans ces bâtiments de l'ancien Hospice-Général » (ceux de la Tour du Colombier, dont je venais de parler), » que les Frères des Ecoles chrétiennes donnèrent à Rouen » leurs premières leçons ».

On peut répondre positivement non. Car « les pauvres garçons » que les Frères étaient chargés d'instruire, nous avons vu plus haut l'endroit où ils étaient « renfermés ». Ils l'étaient « dans le lieu et Maisons des dits Pauvres scis à la Maresquerie » (2).

Or, le quartier de la Maréquerie était, et est encore, à l'ouest de l'Hôpital-Général, tandis que la Tour du Colombier est à l'est de l'Hospice-Général d'aujourd'hui, à peu de distance du Joyeux-Repos de Bedford et des Célestins qui l'ont remplacé. Et aujourd'hui il ne reste rien de ces maisons où l'on renfermait les enfants pauvres. Elles

de M. de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instruction publique*, t. II, pp. 339-340.

(1) Archives départementales, Plumitif du Bureau des Pauvres valides. La maison était près de Saint-Maclou.

(2) Voir plus haut.

ont fait place aux bâtiments construits par la bienfaisance de M. et de Mme de Germont, en 1768, comme je l'ai déjà dit précédemment (1).

Le collègue anonyme, dont je n'avais pas entendu en séance, la remarque que je retrouve dans votre *Bulletin*, en corrigeant des épreuves, m'apprit par l'impression : « qu'un dessin, exécuté au pensionnat de Saint-Gervais, » lors de la Béatification de J.-B. de la Salle, montre que » les traditions de son Institut tiennent pour l'affirma- » tive ».

Désireux de ne rien négliger, pour acquérir de nouvelles lumières sur ce fait nouveau, je me suis dirigé vers le Pensionnat de cette école primaire supérieure, avec l'espoir de trouver, dans la légende du dessin annexé, et dans la conversation, des renseignements nouveaux.

Quand M. le directeur, le F. Thomas, eut connu l'objet de ma visite, il fit venir le sous-directeur, le F. Albert, qui me dit, sans hésitation, que « le dessin en question » n'avait jamais été fait dans leur maison. Il lui était d'au- » tant plus facile de s'en souvenir, que la Béatification du » vénérable de la Salle est toute récente, le 24 mai 1900, » jour de l'Ascension ».

Sur ce mot de *dessin*, que je répétai intentionnellement, il alla chercher un livre intitulé : *Le Véritable ami de l'Enfance*, où il me montra une gravure, encadrée dans le texte, et représentant un Frère, dans une chaire, entouré de plusieurs jeunes enfants, au-dessous de laquelle se lit cette légende : « Le Bienheureux de la Salle faisant » l'école, d'après un tableau de Mariani, offert à Sa Sainte- » teté Léon XIII ». Cela remonte à une douzaine d'années.

Je m'attendais à tout autre chose, et j'insistai sur le lieu où les Frères auraient enseigné. Il me fut répondu que c'était dans un endroit isolé de l'Hospice-Général, dans de vieux bâtiments, à son extrémité. Je reconnus la

(1) Voir plus haut.

Tour du Colombier, que le Frère ne connaissait pas, appelée de son temps, la Matelasserie. Il suivait, comme on l'a dit, « les traditions de son Institut qui tiennent pour l'affirmative », comme ce collègue anonyme l'avait avancé, pour répondre à la question posée par M. Pelay. Mais il n'y avait pas de dessin exécuté au pensionnat de Saint-Gervais, lors de la Béatification de J.-B. de la Salle.

C'est cette tradition qu'on retrouve dans l'édition illustrée de la *Vie du Bienheureux J.-B. de la Salle*, par Armand Ravelet, avec le dessin de cette Tour et la légende qu'elle a servi aux leçons des Frères des Ecoles chrétiennes. Mais si le fait est vrai, ce ne peut être que sous la Restauration, à des dates que j'ai indiquées, et non à celle qu'indiquait M. Pelay, « peu de temps après la fondation de leur école de Darnétal », c'est-à-dire 1705 ou 1707.

Un vieux poète latin, après avoir parlé de l'invention de divers instruments de musique, Lucrèce, ajoute :

> *Sic unum quidquid paulatim protrahit ætas*
> *In medium.*
>
> (*De rerum natura*, V, v. 1388.)

« Voilà comment en chaque chose le temps peu à peu amène des découvertes ». Je crois qu'il en est ainsi pour la réponse sollicitée par notre collègue, sous la forme sagement dubitative de l'interrogation.

En tout cas, c'est un honneur pour les Administrateurs du Bureau des Pauvres valides d'avoir admis les Frères des Ecoles chrétiennes à l'enseignement des classes pauvres de notre Ville, d'abord sur la recommandation de l'Archevêque de Rouen, Nicolas, fils de Colbert, et sur celle du Premier Président du Parlement de Rouen, Camus de Pontcarré; puis de les avoir admis à l'enseignement des pauvres garçons de l'Hôpital-Général. Ce n'est pas moins honorable, pour les disciples de J.-B. de la Salle, aujourd'hui canonisé, d'avoir mérité cet honneur par l'excellence d'un enseignement qui devait produire

une profonde et bienfaisante révolution, dans toutes les écoles primaires et dont notre siècle profite encore aujourd'hui.

Je ne pensais pas avoir à revenir sur cette question, dont le hasard et la complaisance d'un collègue m'ont fourni l'occasion, et je vous en demande pardon. Mais la question avait trop d'importance locale et générale pour rester sans réponse et ne pas tenter de la dégager des obscurités qui l'enveloppaient encore.

Le Secrétaire fait remarquer que l'addition d'une phrase ne lui avait pas paru mériter qu'il y joignît son nom. Il ne faudrait pas confondre la canonisation, faite au printemps dernier, avec la béatification qui remonte à une douzaine d'années. Et c'est alors qu'il a vu, de ses yeux vu, au pensionnat de Saint-Gervais, chez son aumônier, un grand tableau à compartiments occupés par des dessins variés. Il y avait là cette partie de l'Hospice-Général qui s'appelle encore, paraît-il, la Tour du Colombier, bien qu'on y distingue encore moins un colombier qu'une tour. Et il fut dit, par un autre peut être que par un Frère, que c'était là que les Frères avaient fait d'abord l'école. A vrai dire ce n'était peut être qu'une simple tradition populaire à Rouen ; mais l'exécution de ce dessin montrait que les Frères l'avaient adoptée. Que si l'on tenait à préciser davantage, quatre lignes auraient suffi pour ajouter que les Frères avaient primitivement enseigné en ville et non au Bureau.

M. le Président confirme cette manière de voir, en concluant que l'histoire ne doit tenir, dans les travaux de la Commission, qu'un rang accessoire.

Maison de la rue Saint-Romain. — M. Deglatigny donne les meilleures nouvelles sur des efforts tentés

pour la conservation de cet antique logis. M. le Préfet, Mgr l'Archevêque et M. le Maire sont favorables : il restait à négocier avec le propriétaire du terrain, c'est-à-dire avec l'État. C'est ce qui a eu lieu, dans une entrevue avec le Directeur des cultes, qui, tout en réservant le principe de la démolition, a bien voulu accueillir les démarches faites pour le maintien provisoire de la maison, et agréer les raisons qui lui ont été exposées. Enfin le Comité de préservation est maintenant autorisé à commencer des travaux d'appropriation et de consolidation propres à prévenir, avec de nouvelles détériorations, de fâcheux accidents qui ne manqueraient pas de discréditer cette campagne archéologique.

L'Illustration, ajoute M. Pelay, prépare de son côté un numéro spécial qui plaidera chaudement la même cause.

Château de Dieppe. — Comme contraste à ces heureuses espérances, M. Georges Dubosc appelle l'attention sur la décision, prise par le Génie, de vendre cette ancienne forteresse, ce qui en amènera, sans doute, la démolition.

M. Coutan estime que si cette démolition doit s'étendre au Vieux-Saint-Remi, ce sera un acte de vandalisme des plus fâcheux. La tour du clocher formant porche (XIVe siècle), malheureusement trop peu visitée, est fort élégante et rappelle exactement celle de Saint-Jean de Caen. Constituant une des bonnes curiosités monumentales de Dieppe, sa démolition serait une perte irréparable pour une ville que le bombardement de la fin du XVIIe siècle a si appauvrie.

On a pourtant dit que le Conseil municipal se pro-

pose de racheter le château et de l'affecter au personnel de la mairie. Ce n'est qu'une éventualité, que la population ne verrait pas d'ailleurs avec plaisir, puisqu'elle n'aurait plus à sa portée les bureaux dont la fréquentation ne saurait être trop accessible. Mieux vaudrait installer au château les musées ou autres services municipaux d'une utilité moins générale.

Avec le château disparaîtrait l'un des plus notables témoins du glorieux passé de Dieppe ; avec lui en outre s'évanouirait son aspect traditionnel (comme le Havre a perdu le sien en abattant sa tour François Ier). Tout cela serait fort regrettable.

La Commission espère que nos collègues, MM. Milet et Lefort, par leur situation officielle, et M. Le Verdier, au Conseil d'arrondissement, pourront conjurer le péril.

Il y aurait lieu de faire davantage. Mais le rôle administratif de la Commission ne lui permettant d'intervenir régulièrement qu'auprès de l'autorité départementale, M. le Président propose de formuler le vœu que, dans la nouvelle destination qui va être attribuée au château, aucune démolition ne soit effectuée. La motion est adoptée à l'unanimité, pour être adressée à M. le Préfet.

Anciennes fortifications de Dieppe. — M. Pelay appelle l'attention sur les vestiges de l'enceinte de la ville, mis au jour par les travaux exécutés à l'Hôtel-Royal. Il serait fort à propos d'en conserver un dessin. M. Le Verdier aime à croire que nos deux confrères MM. Milet et Lefort pourront officieusement faire exécuter ce relevé.

Restauration de Sainte-Gertrude. — Voilà bien des années que la Commission s'occupe de ce charmant sanctuaire ; et malgré une réparation plus que médiocre, ç'a toujours été pour en déplorer le délabrement. On y a parfois jugé sévèrement la conduite de M. l'abbé d'Ochancourt à l'égard de Sainte-Gertrude. Il semble pourtant que, comme curé de Maulévrier, il ne pouvait être mis en demeure de faire davantage.

D'ailleurs, il se désintéressait si peu de l'affaire, qu'il eut à son sujet une entrevue avec le député de la région, le 29 avril 1899, auquel il écrivait encore trois mois après. Quelques semaines plus tard, il la recommanda de même au conseiller général. Enfin le 25 septembre, il inséra dans *le Nouvelliste* une assez longue notice qui fut certainement remarquée. Elle eut même ce résultat peu attendu qu'un architecte de mérite, M. Lassire, offrit gracieusement son concours pour dresser le plan des travaux.

L'impulsion ainsi donnée, l'idée de la restauration a fait son chemin et l'urgence s'en est si bien imposée aux pouvoirs publics, que cette semaine, ainsi que M. le curé l'a écrit le 19 au Secrétaire, une lettre de M. le maire de Maulévrier annonce un devis dressé par notre collègue, M. Lefort, et accompagné des moyens d'exécution, c'est-à-dire d'allocations administratives s'élevant à 1,565 fr. Il ne reste à fournir qu'un complément de 200 fr., qui ne laisse pas d'effrayer la commune; mais, ici encore, l'intervention du curé sera efficace et la restauration aura certainement lieu à la belle saison.

M. Lefort ajoute que c'est sur la demande de M. le conseiller général qu'il a visité Sainte-Gertrude, et a

dressé le devis. Puis ses démarches ont obtenu 900 fr. de l'Etat et 600 fr. du département.

Tout le monde doit féliciter notre collègue d'un résultat que personne, à Maulévrier, n'aurait pu obtenir. L'abbé Tougard espère que M. le curé qui, au point de vue strict du ministère paroissial, ne tire aucune utilité de Sainte-Gertrude, achèvera ce qu'ont si bien commencé ses tentatives auprès de MM. Lechevallier et de Caumont, et complètera la somme inscrite au dossier des travaux.

Les monuments historiques de la Seine-Inférieure classés au Ministère. — La liste des monuments historiques du département réimprimée en tête du *Bulletin* distribué cette année, est celle-là même (accrue des classements ultérieurs) qui fut arrêtée en 1867, par le baron Le Roy, sur l'avis d'une Commission spéciale composée de MM. de Beaurepaire, l'abbé Cochet, Desmarest, Dutuit, Gentil, de Girancourt, Legentil, chanoine Robert et Roulleau (*Bulletins*, I, 67-73).

Il n'appartient à personne de modifier ce document administratif et officiel. Mais le Secrétaire croit à propos de mentionner ici, pour une fois, les autres monuments consignés dans la brochure spéciale que la direction des Beaux-Arts vient de publier, vraisemblablement à l'occasion de l'Exposition (1). Il est à remarquer que la loi et les décrets qui y sont annexés remontent au 30 mars 1887 et au 3 janvier 1889 :

(1) *Monuments historiques*, gr. in-8° de 61 pp. Paris, imprimerie nationale, MDCCCC. — La formule MCM, plus simple, ne serait-elle pas préférable ? Elle aurait au moins le mérite de se conformer à la règle généralement observée, qui veut qu'une lettre ne soit pas répétée plus de trois fois.

Arques. — Ruines du château (propriété de l'État).
Boos. — Colombier.
Caudebec. — Maison du XIIIe siècle, rue de la Boucherie.
Dieppe. — Ancien château.
— Porte de Ville.
Eu. — Chapelle du Collège.
Lillebonne. — Donjon du château.
Martinville (1). — Château.
Mesnières. — Château.
Rouen. — Cloître Ste-Marie (musée des Antiquités).
— Tour Jeanne-Darc.
— Fontaine de Lisieux.
— Palais de Justice.
— Ancienne chambre des Comptes (rue des Carmes, 20).
— Gros-Horloge et sa Fontaine.
— Hôtel de la rue Saint-Patrice (Lycée de jeunes filles).
— Maison, rue du Bac, 66.
Saint-Wandrille. — Chapelle Saint-Saturnin.
— Restes de l'ancienne Abbaye.
Sainte-Marguerite-sur-Mer. — Mosaïques romaines.
Tancarville. — Château.
Varengeville-sur-Mer. — Manoir d'Ango.

M. Lefort fait remarquer qu'il faut y ajouter l'église Saint-Laurent de Rouen.

M. Le Verdier ajoute que les mosaïques de Sainte-Marguerite ont depuis longtemps disparu.

(1) Voilà enfin consacrée par un texte officiel la seule orthographe raisonnable pour laquelle les travailleurs ont souvent réclamé.

Dieppe. — Anciens ornements de Saint-Jacques. — Une simple mention avait été faite l'an dernier, d'une chasuble offerte par Jean Ango, aux fins surtout d'en mentionner et d'en déplorer la perte.

Voici à ce sujet quelques renseignements nouveaux, fournis au Secrétaire par deux prêtres de la ville.

Selon M. l'abbé A. Loth, curé du Pollet, qui a beaucoup étudié les registres paroissiaux de Dieppe, la chasuble d'Ango fut achetée au XVIIIe siècle par des Juifs; la fabrique en affecta le prix à la réparation d'un ornement plus récent et beaucoup moins riche. Car la chasuble du XVIe siècle était chargée de perles et de pierreries. Il est bien probable que sa forme archaïque fut pour beaucoup dans la vente qui l'a distraite du trésor de Saint-Jacques.

Parmi les vieux débris qui gisent presque toujours au fond des grandes sacristies, s'étaient fait remarquer « deux splendides mais bien vieilles dalmatiques, brodées dans le goût du temps, sur satin, avec des morceaux de pagodes, des motifs enfin qui n'ont rien de religieux; comme si cela provenait d'un ornement complet, qui aurait été fait avec des étoffes rapportées de loin ».

Il y avait par ailleurs trace écrite de « la résolution de vente de ladite chasuble ».

Enfin une visite faite au musée de Cluny, en 1899, par M. le doyen de Saint-Jacques, y fit apercevoir « une vieille chasuble portant, à ce qu'il a paru, les mêmes dessins et les mêmes broderies sur le même satin vieux ».

En y mettant toute la réserve possible, la conclusion ne semble guère douteuse.

La législation actuelle annulle ces sortes de transac-

ons contre lesquelles les archéologues locaux ont si istement protesté ; et c'est ainsi qu'une église de 'aris est rentrée en possession de précieux objets mo- iliers qui en avaient été distraits. Cela n'empêche pas néanmoins qu'il y a une vingtaine d'années, une église de Rouen, en négociant par l'intermédiaire de notre ancien collègue, A. Darcel, a fait entrer aussi à Cluny, je crois, de belles tapisseries.

Une consolation pratique serait que les vieilles dalmatiques de Dieppe, si elles sont encore susceptibles de cette métamorphose, fussent transformées en voiles ou en pièces de tentures, réservées en tous cas aux plus grandes solennités. Ce serait du même coup y rehausser la pompe du culte et remettre en honneur de curieux et antiques débris du vestiaire de la belle église.

Quelques souvenirs rouennais. — Les regrets manifestés par la Commission, à la mort du comte de Marsy, persuadent le Secrétaire qu'elle entendra avec intérêt l'extrait d'un appel que cet éminent archéologue lui adressait le 16 novembre 1899, au sujet de la Société française :

« ... Les lettres pleines d'esprit de l'abbé Sauvage seront plus tard des matériaux pour l'histoire littéraire normande.

» Quand on vieillit, on commence à se reporter en arrière et parfois on relit avec plaisir, souvent avec émotion, ces correspondances vieilles de trente ans et même plus. Quelquefois même je remonte plus loin, à la correspondance de mon père et de mon grand-père, aux lettres de De la Quérière, mêlant ses dissertations sur les enseignes et les girouettes à ses offres de ser-

vices comme marchand de vins; ou du baron Richard, alors archiviste de la Ville, tenant avec son beau-père l'hôtel de la Pomme-d'Or [*lire* Pomme-de-Pin] d'une façon si aimable, que, Rouland, Chéruel et d'autres y aidant, mon père et ma mère y passèrent leur voyage de noces, au lieu d'aller voir de vieux parents plus loin ».

M. de Beaurepaire termine les communications par la note suivante :

NOTES SUR DEUX MAISONS DE LA RUE DE LA PRISON, A ROUEN

La paroisse de Sainte-Marie-la-Petite doit être rangée dans la classe, assez nombreuse, de ces paroisses de Rouen qui nous surprennent par l'exiguité de leur territoire et par le nombre exagéré des ecclésiastiques qui y étaient attachés. Resserrée entre Saint-Pierre-l'Honoré, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Sauveur, Saint-Vigor et Saint-Patrice, elle ne comprenait qu'une faible partie de la rue des Bons-Enfants, les rues, assez courtes, de Porte-aux-Rats, des Champs-Maillets et de la Prison. Encore faut-il remarquer que les maisons qui faisaient les coins de cette dernière rue, du côté de la place du Vieux-Marché, appartenaient à la paroisse Saint-Sauveur.

C'est, vraisemblablement, à cette rue de la Prison que se rapportent les qualifications de rue de Sainte-Marie-la-Petite que nous fournissent un certain nombre de chartes du XIIIe siècle (1).

A ce nom fut plus tard substitué celui de rue de la Prison qui avait l'avantage d'être plus court.

(1) *In vico S. Marie parve*, du temps de Raoul Grognet, maire de Rouen (Cart. de N. D., f° 129). — *In vico S. Marie parve*, 1215, 1216 (Cart. de S. Amand, f°s 32 v°, 34); *in vico Beate Marie parve*, 1220 (F. du Valasse).

Une charte de l'abbaye de Saint-Amand, de l'année 1257, mentionne *terram de prisona Ville*. A cette époque, la Commune de Rouen était en possession d'une importante juridiction qu'on ne peut supposer dépourvue d'une prison qui lui fût particulière. Il est assez naturel, en l'absence de textes positifs, d'en chercher l'emplacement à proximité du principal marché de la ville, dit aujourd'hui le Vieux-Marché. Mais lorsque la Commune eut été supprimée, il ne fut plus question de juridiction communale, et la prison qui en dépendait dut disparaître. Toutefois il en resta le souvenir. Un contrat du tabellionage de Rouen de l'année 1395 mentionne la rue de la Vieille-Prison (Reg. 6 f° 178). Le compte de la Ville de 1456-1457 indique à son tour l'héritage où furent les vieilles prisons, paroisse Sainte-Croix (des Pelletiers), termes qui nous portent à croire que le terrain dont il s'agit s'étendait du côté de la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, et que par là on pouvait y avoir accès.

Quoi qu'il en soit, il est à croire que le terrain, avec les maisons qui s'y trouvaient construites, fut aliéné de bonne heure par la Ville qui ne dut retenir sur les acquéreurs et sur leurs représentants aucune rente foncière, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans le rôle des biens patrimoniaux de la municipalité (Arch. de la S.-Inf. C. 364), pas plus que dans les quelques comptes de l'administration communale du xve siècle qui ont été conservés.

L'idée d'une ancienne propriété communale s'est tout d'abord présentée à notre esprit à la vue d'une construction ancienne qui nous fut signalée dans la rue de la Prison par M. l'abbé Lesourd, sous-intendant de la cathédrale.

Cette construction fait partie d'une grande maison en pierre, portant le n° 12, récemment achetée par M. Lenoble et occupée par M. Sieurin.

Dans la cour de cette maison, à gauche, sur une ruelle actuellement bouchée, dont elle est séparée par une muraille épaisse, on remarque une sorte d'appartement cons-

truit en pierre, auquel il nous paraît impossible qu'il ne se rattache pas quelque souvenir historique.

Cet appartement, auquel on accède par une porte pratiquée sur le côté droit, en descendant quelques marches,

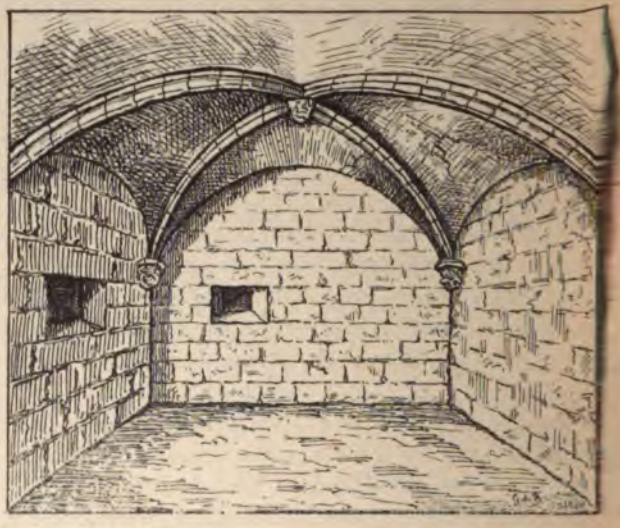

est compris sous une voûte unique. Il mesure 2 m. 27 de longueur sur 2 m. 20 de largeur. Sa hauteur, du niveau du sol à la clé de voûte, est de 2 m. 24. Les arceaux finissent en culs-de-lampe à la hauteur de 1 m. 27 du sol. Deux de ces culs-de-lampe, ceux du fond de la travée, ont été conservés ; mais un seul l'a été d'une manière à peu près complète. Deux niches se voient dans l'épaisseur des murs : l'une, de 0 m. 54 de largeur sur 0 m. 75 de hauteur et de 0 m. 28 de profondeur ; l'autre, de 0 m. 43 de largeur sur 0 m. 61 de longueur et 0 m. 20 de profondeur. Ce qui est surtout de nature à attirer l'attention, ce sont les armes de Rouen (le mouton pascal surmonté des trois fleurs de lis) qui ont été sculptées à la clé de voûte, et q

me semblent être la marque distinctive d'un édifice municipal. Les arêtes des arceaux sont, à mon avis, trop saillantes pour pouvoir être rapportées à l'époque de la Commune de Rouen. L'idée de prison ou de dépendance de prison devrait donc être écartée. Mais la suppression de la Commune n'empêchait pas la Ville d'avoir des biens à elle, et une administration spéciale aux services de laquelle des bâtiments, distincts de l'hôtel commun, ont pu être anciennement affectés (1).

Il est à regretter que les titres de propriété, remis au propriétaire actuel, aient été détruits par lui comme pièces encombrantes et inutiles. Du peu qu'il a cru bon de conserver, un seul renseignement est à retenir.

La maison n° 12 de la rue de la Prison avait été achetée, le 2 août 1810, par M. Louis Jousseaume, de Mme Aurélie-Aimée Le Carpentier du Mesnil, épouse de M. Bruno Le Bourg. Cette dame l'avait recueillie dans la succession de son père, Michel-Jérémie Le Carpentier du Mesnil.

Les archives de la Seine-Inférieure et les actes de l'état civil nous permettent de remonter un peu plus haut et de donner, à défaut de mieux, quelques renseignements sur les possesseurs de cette maison, les Le Carpentier, pendant le cours du dernier siècle.

On trouve de fréquentes mentions des membres de cette famille dans les comptes de la fabrique de Sainte-Marie-la-Petite.

Le plus connu, Jérémie-Michel, avait été nommé correcteur à la Chambre des Comptes, en remplacement de M. Picquet de Bignopuis, le 13 août 1743 (Mémoriaux de la Cour des Comptes, f° CLXXXIII). Il fut reçu, après avoir harangué la Cour en latin, le 27 septembre 1743.

Il avait pour père un riche marchand de Rouen, et mourut en 1786. Les notes qui suivent, extraites des actes

(1) Ainsi la Ville jouissait du jauge et étalon des mesures et d'un droit sur les étalages du Vieux-Marché.

de l'état civil de Sainte-Marie-la-Petite, renseigneront suffisamment sur sa position sociale ainsi que sur ses relations de famille :

2 février 1709, mariage de Jérémie Le Carpentier, âgé de 22 ans, fils de Michel Le Carpentier et de Madeleine Le Vavasseur, de Saint-Maclou, avec demoiselle Françoise Roussel.

8 mars 1715, baptême de Jérémie-Michel, fils de Jérémie Le Carpentier et de Françoise Roussel.

8 octobre 1729, baptême d'un fils de Jérémie Carpentier et de demoiselle Anne Vatier (seconde femme).

10 septembre 1741, « a esté inhumé par M. le curé dans le chœur de cette église le corps de M. Jérémie Le Carpentier, âgé de viron 54 ans, décédé le jour précédent. » Signatures de Pierre Pion, curé de la paroisse, de J. M. Carpentier, P. Vatier, Carpentier, Pierre Carpentier, P. J. Carpentier.

9 février 1745, mariage de Robert-Nicolas Signol, écuyer, auditeur des Comptes, avec Anne-Catherine Le Carpentier, fille mineure de feu M. Jérémie Le Carpentier et de dame Anne Vatier ; témoins qui ont signé : Louis-Nicolas Flavigny, beau-frère de l'époux, Anne Vatier, mère de l'épouse, Jérémie-Michel Le Carpentier, correcteur des Comptes, frère de l'épouse.

29 décembre 1760, baptême de Catherine-Eulalie, fille de Robert-Nicolas Signol, auditeur des Comptes, et de dame Anne-Catherine Le Carpentier ; parrain, Jérémie-Michel Le Carpentier du Mesnil, correcteur des Comptes ; marraine, Catherine-Cécile-Angélique Signol, veuve de Louis-Nicolas Flavigny, drapier fabricant à Elbeuf.

14 février 1763, inhumation de Marie-Jeanne-Angélique-Dorothée Huet, femme de Jérémie-Michel Le Carpentier, qualifié, dans l'acte, de conseiller du Roi en la Cour des Comptes, décédée le jour précédent à l'âge de 31 ans, inhumée dans le chœur de l'église.

10 mars 1763, inhumation, au même lieu, d'Anne Vatier,

veuve de Jérémie Le Carpentier, décédée à l'âge de 62 ans.

21 novembre 1761, baptême de Flore-Aimée, fille de Pierre Le Carpentier, écuyer, correcteur des Comptes, et de Anne-Catherine De la Querrière ; parrain, Pierre De la Querrière, avocat du Roi à l'hôtel des Monnaies ; marraine, Françoise Selles, femme (en second mariage) de Jérémie-Michel Le Carpentier, sieur du Mesnil des Hayes [illegible] correcteur honoraire de la Cour des Comptes (Pierre Le Carpentier lui avait succédé dans cet office).

25 février 1762, baptême d'Amélie-Aimée, fille de Jérémie-Michel Le Carpentier, sieur du Mesnil des Hayes, correcteur honoraire à la Cour des Comptes, et de Marie-Françoise Selles ; parrain, Jean-François Selles, sieur de Bocherville ; marraine, Anne-Catherine De la Querrière, femme de Pierre Le Carpentier, correcteur des Comptes.

13 mai 1773, réhabilitation du mariage de messire Pierre Le Carpentier, qualifié d'écuyer, correcteur, fils de feu Jérémie Le Carpentier et d'Anne Vatier, avec demoiselle Catherine De la Querrière (13 août 1765) (2). Il avait été constaté un empêchement dirimant à la célébration de ce mariage par suite de parenté au 4e degré.

25 janvier 1786, inhumation de messire Jérémie-Michel Le Carpentier, qualifié d'écuyer, conseiller honoraire à la Chambre des Comptes, décédé, la veille, à l'âge de 71 ans. L'inhumation eut lieu dans le cimetière public, en présence du bedeau de la paroisse et du domestique du défunt.

(1) Jérémie Le Carpentier, marchand de Rouen, avait acheté le 10 octobre 1722, de Philippe du Peyrat, écuyer, sieur de la Madeleine, le fief du Mesnil-des-Hayes, plein-fief de haubert, situé en la paroisse du Boscbénard, vicomté de Pont-Audemer (Aveux au Roi de Jérémie Le Carpentier, 1732 ; de Jérémie-Michel, 10 août 1742.) — F. de la Chambre des Comptes, Aveux au Roi, vol. 206, pièces 25-29.

(2) Le mariage avait eu lieu en 1764. Dispenses de bans, 28 mai 1764.

Le revenu de la maison de M. Le Carpentier était évalué à 800 livres en 1773.

En 1788, on trouve qu'elle était occupée par 3 ménages : le propriétaire et deux locataires, MM. Duval et Hallé d'Amfreville.

Dans la même rue de la Prison, on aurait à signaler l'hôtel de Basqueville, contigu à l'église, sur lequel j'ai rédigé une notice dont lecture a été donnée à la Commission; l'hôtel de Bondeville où les religieuses de Bondeville faisaient tenir leur juridiction, mais dont la plus grande et la meilleure partie était située sur la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers.

Il est question de cet hôtel dans les diverses déclarations que les religieuses donnèrent au Roi de leur temporel.

Déclaration de 1565 : « Nous tenons un manoir, hostel et tènement situé et assis en la ville de Rouen, paroisses de Sainte-Croix-des-Pelletiers et Sainte-Marie-la-Petite, auquel hostel il y a chapelle. »

Déclaration de 1735 : « *Item* à cause de notre fondation nous avons, possédons et jouissons d'un manoir, hostel et tènement de maisons scises et situées en la ville de Rouen, parroisses de Sainte-Marie-la-Petite et Sainte-Croix-des-Pelletiers, auquel hostel il y a chapelle, prétoire, juridiction de notre haute justice. »

Le 19 février 1687, l'hôtel de Bondeville, indiqué comme situé sur la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, fut fieffé au sieur Philippe Le Poulletier, menuisier de Rouen, pour une rente annuelle de 200 l. que nous voyons régulièrement payer aux religieuses de Bondeville par sa veuve (Catherine Biron), de 1696 à 1709 (1); après elle, par les dames Croissant et Montigny, 1710-1728.

(1) Le Poulletier était mort au mois d'avril 1690, laissant 3 enfants mineurs : Thomas, âgé de 3 ans; Jeanne, âgée de 2 ans; Catherine, âgée de 6 mois, dont la tutelle fut donnée à leur oncle Thomas Le Poulletier (Vicomté de Rouen, 20 avril 1690).

Les Annuaires de Rouen intitulés « Tableaux de Rouen » mentionnent la présence, dans la rue de la Prison, du prétoire qui servait encore à la haute justice de l'abbaye de Bondeville.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

Addition au tome XI, page 572. — A propos de la pierre sculptée du pont de Bapeaume, M. P. Baudry remarque que « selon M. de Merval, ces pierres devaient provenir de la clôture du cimetière de Canteleu. »

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — Céramique locale 2
De Coqueriomont, jurisconsulte caudebec 7
Peintres sculpteurs de Rouen, en 1705 9
Règlement d'organiste 13
II. — La maison de la rue Saint-Romain 18, 152
Tutelle des enfants de Manneville 20
Catalogue du Musée 31
III. — Noms du prieuré de Bonnes-Nouvelles 33
Bronze romain 45, 112
Tombeau de Bedford 46
Le prieuré de la Madeleine (*fig.*) 48
IV. — Anciennes fortifications à l'Hospice-Général 75
Cimetières des Juifs à Rouen 89
Eglises Saint-Godard et Saint-Laurent 90
Méridien du jardin de Saint-Ouen 68, 97
V. — Incunables. Note de M. CLAUDIN 100, 111, 134
Remplacement de la tour du Colombier 101
Passage de la rue Saint-Romain 109
Eglise Saint-Maclou 5, 69, 88, 110, 139
Ornements des maisons de Rouen 113
L'hôtel de Girancourt 113
Reliquaires de Saint-Patrice 123, 140
VI. — Sculpture de l'église d'Etretat 131, 139
Les Frères à l'Hôpital-Général 141
Château de Dieppe 153
Restauration de l'église Sainte-Gertrude 155
Monuments classés au Ministère 156
Anciens ornements de Saint-Jacques de Dieppe 158
Deux maisons de la rue de la Prison (*fig.*) 160

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XII. — 2e LIVRAISON

ROUEN
IMPRIMERIE CAGNIARD (Léon GY, Succ^r)
Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Bateaux, 5

1902

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1901

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1901

Elle ouvre à deux heures vingt minutes sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, docteur Coutan, Deglatigny, Drouet, Garreta, Gosselin, Héron, Le Verdier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Dubosc, Malicorne et Milet.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du 22 décembre 1900, auquel M. Coutan fait une rectification ; après quoi il est adopté.

Correspondance imprimée (1). — Elle se décompose comme il suit : *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, vol. XLI ; Tours, 1900 ; — *Mém. de la*

(1) M. Pelay relève dans ce dossier le portrait de M. Bellon, le regretté collectionneur rouennais, et le tombeau d'Agnès Sorel, à Loches ; la mort près de Jumiéges de la trop célèbre favorite lui donne une sorte d'intérêt local.

Soc... d'Orléans, 1900, fasc. 1; — *Recueil... de la Soc... de l'Eure*, 1899; Evreux, 1900; — *Mém... de la Commission... du Pas-de-Calais*, II, 2; Arras, 1900; — *Bulletin* idem, II, 4; Arras, 1900; — *Bulletin de la Soc... archéologique de Nantes*, 1899, III; 1900, I, et table des 40 prem. années; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences nat. de Rouen*, année 1899; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1900, IV; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 169; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1899, II-IV; 1900, I; 3 fasc.; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 196; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 121; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Langres*, n° 60; — *Bulletin... des diocèses de Valence...*, n°s 125-128; — *Bulletin hist... et philol.*, 1899, III et IV; 1 fasc.; — *Bulletin du dioc. de Lyon*; janv.-févr. 1901; — *Revue de l'Avranchin*, 1900, IV; — *Monographie de la cathédrale de Chartres*, Bibliographie par M. l'abbé Bulteau, 1901.

Correspondance archéologique. — 1° Circulaire ministérielle relative au XXXIXe Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Nancy du 9 au 12 avril prochain; 2° une lettre de M. Em. Cartailhac, correspondant de l'Institut, annonce l'envoi des dernières publications de la Société archéologique du Midi, dont il est secrétaire général, et demande l'échange avec le *Bulletin* de la Commission. La proposition est naturellement adoptée. M. Deglatigny raconte que M. Cartailhac, avec lequel il a quelques relations, lui a témoigné le regret de ne pouvoir trouver nulle part à Toulouse notre *Bulletin*, et que c'est lui qui l'a engagé à demander l'échange.

Bas-relief de l'ancien Hôtel-Dieu. — M. le Président fait connaître qu'au mois de septembre dernier, au cours de travaux exécutés dans la rue du Change, M. Lucas-Leclin ayant découvert une curieuse sculpture sur pierre, encastrée dans la muraille de cette église primitive de la Madeleine, l'en a dégagée et fait transporter au Musée des Antiquités, le tout à ses frais.

La Commission tient à lui en exprimer toute sa reconnaissance, sans préjudice des remercîments que M. le Conservateur du Musée voudra certainement adresser à M. Lucas-Leclin, pour son offre toute spontanée; elle souhaite, de plus, qu'une étiquette fixée sur ce bas-relief précise nettement les conditions de son entrée au Musée, pour prévenir toute attribution étrangère à l'exactitude des faits.

L'Horloge du Beffroi. — En excusant son absence, M. G. Dubosc a attiré la sollicitude de la Commission sur le Gros-Horloge, qui vient de perdre son habile conservateur et historien, M. Hainaut.

M. Garreta assure qu'il s'en est préoccupé aussitôt après la mort de cet artiste. M. l'abbé Tougard demande s'il n'y aurait pas lieu de provoquer le classement de ce beau mécanisme, si précieux par son antiquité, puisqu'il constitue la plus ancienne horloge aujourd'hui connue.

Il est fait diverses objections, auxquelles le Secrétaire, peu zélé d'ailleurs pour les classements multipliés, répond que cette vénérable machine mérite bien l'honneur qu'on a fait parfois à des retables ou à des lutrins, ne fût-ce que pour la préserver d'être jetée à la ferraille, comme cela a failli arriver, ainsi que le prouve la pre-

mière notice de M. Hainaut. M. Garreta ajoute que, se contentât-on de la reléguer au Musée comme l'horloge de Saint-Vivien, ce serait déjà fort regrettable.

M. Pelay appuie la proposition de classement, à laquelle la Commission incline visiblement. M. Gosselin rappelle que le Gros-Horloge et sa Tour sont compris dans le classement ministériel cité à la dernière séance. L'abbé Tougard se demande pourtant s'il est bien sûr qu'en classant l'édifice, on ait prétendu faire bénéficier de la mesure un simple objet mobilier. La Compagnie conclut que, avant toute autre décision, il en sera référé à M. Lefort pour prendre son avis sur ce classement présumé; et, au cas qu'il reste à faire, pour l'obtenir.

Rouen. Ancien Couvent des Jacobins. — M. Rohault de Fleury, qui prépare un travail sur les anciennes résidences des Dominicains, a demandé à M. le Président ce qu'on pourrait trouver à Rouen en plans et en vues. Divers membres énumèrent ceux qu'ils connaissent, sans oublier le dessin offert l'an dernier à l'album de la Commission par notre collègue M. de la Serre. On rappelle à cette occasion une particularité unique dans les annales rouennaises : c'est que la chapelle primitive de ce couvent s'étant trouvée en trop mauvais état, fut frappée d'interdit par l'autorité diocésaine ; en sorte que les Frères Prêcheurs furent réduits, vers 1780, à en édifier une neuve, dont ils eurent à peine le temps de jouir. Elle était située à peu près sur le terrain de la rue Racine. La rénovation de l'hôtel de la Préfecture, vers la fin de l'empire, a fait disparaître toutes les parties les plus anciennes de ce couvent, et il ne reste de ses constructions modernes

que le corps de bâtiment où sont établis les bureaux.

Prieuré de Longueville. — M. Le Verdier offre aux archives de la Commission le calque lithographique du beau plan de ce prieuré, dressé en 1752. Il en a connu deux dessins originaux : l'un chez notre confrère, M. Pelay; quant au second, qui appartenait à la Fabrique de l'église paroissiale, il a disparu. Des remercîments sont offerts à M. Le Verdier, qui ajoute que l'établissement du chemin de fer de Dieppe a fait disparaître jusqu'aux moindres vestiges de cet asile monastique. Le secrétaire rappelle que notre collègue a naguère publié quelques pages intéressantes sous le titre : *Les Derniers jours du Prieuré de Longueville.*

Exposition de Tissus. — M. Pelay distribue aux membres présents le *Programme général* d'une « Exposition des Arts appliqués à la décoration des Tissus » (Meuble, Tenture ou Vêtement), organisée par la Société industrielle de Rouen, et qui aura lieu dans le Musée de peinture, du mois de juillet au mois de septembre prochain.

Notre confrère, qui est l'un des principaux commissaires de cette intéressante manifestation, tout à la fois artistique, archéologique et industrielle, sollicite le concours de toutes les bonnes volontés et appelle l'attention sur les quatre classes qui se partageront les étoffes exposées : 1° histoire de la décoration des tissus; 2° leur décoration actuelle ; 3° tissus d'exportation coloniale; 4° procédés et produits employés à la décoration des matières textiles.

Il lit ensuite la note que voici :

« Je soumets à votre bienveillante attention cinq copies de dessins de la collection Gaignières, provenant

de la vente des estampes de notre regretté collègue, M. Charles Lormier, le bibliophile distingué dont l'importante bibliothèque va être dispersée prochainement.

» Ces dessins, comme on les faisait malheureusement au XVIIIe siècle, vous intéresseront néanmoins, je l'espère : car il vous donneront l'aspect de tombeaux qui ornaient autrefois les abbayes de Saint-Gorges-de-Boscherville et de Saint-Wandrille et qui ont disparu à l'époque de la tourmente révolutionnaire.

» Des légendes erronnées y figurent ; j'ai cru devoir les reproduire intégralement.

ABBAYE DE SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE.

1° « *Tombeau de pierre peint, à gauche du grand autel.*
» *entre deux piliers du chœur de l'église de l'abbaye de*
» *Saint-Georges-de-Boscherville. Sgrs de Tancarville.*
» *fondateurs.* »

» Sur une large dalle en marbre noir, supportée par quatre lions en bronze, étaient couchés deux personnages revêtus du haubert complet dont le camail est rabattu sur les épaules, la cotte armoriée, la ceinture militaire, l'épée et les éperons ; l'un d'eux porte un bouclier armorié, la tête nue ornée d'un cercle repose sur un coussin, les mains jointes ne sont pas gantées, les pieds portent sur un chien ; les deux statues sont peintes. Travail du XIIIe siècle.

» Ce monument, placé entre le chœur et l'absidiole de gauche, surmontait un caveau double retrouvé par M. Deville (1) et dont les murailles, recouvertes de

(1) *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville*, par Achille Deville, in-4°. Rouen, imprimerie Nicétas Periaux jeune, 1827.

fresques où le rouge, le jaune et le noir dominaient, étaient décorées d'anges tenant des flambeaux et des attributs funéraires ; et sur leurs vêtements figuraient les armoiries des Tancarville. Sur le panneau occidental était une figure dans le caractère de celle de Jésus-Christ, portant dans ses bras un enfant à peu près nu qui devait symboliser l'âme du défunt. Cette décoration présentait les caractères du XIIIe siècle.

» Le savant historien de l'*Essai sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville* en concluait que les ossements retrouvés par lui dans ce caveau avaient été ceux de membres de la famille de Tancarville, mais non de Raoul, le fondateur de l'abbaye. La légende de notre dessin est donc fausse.

2° « *Tombeau d'ardoise de Victor, abbé en 1200. Abbaye* » *de Saint-Georges.* »

» Cette tombe en ardoise, sans aucune inscription, ayant la forme d'un cercueil, plus large à la tête qu'aux pieds, était ornée sur la partie supérieure d'un objet d'une forme indéterminée.

» Victor, avant d'être appelé à gouverner Saint-Georges-de-Boscherville, dont il fut le second abbé, était moine de Saint-Victor-en-Caux. Il fut inhumé dans la belle salle capitulaire construite par lui et dont il aurait été, dit-on, l'architecte. Elu en 1157, il mourut dans un âge assez avancé.

ABBAYE DE SAINT-WANDRILLE.

1° « *Tombeau en pierre peint. Abbaye de Saint-Wan-* » *drille, dans le sanctuaire.* »

» Sur une dalle supportée par quatre lions de bronze figure un personnage couché, revêtu d'ornements religieux, dont les mains tiennent un livre fermé. La tête

nue repose sur un coussin accosté de deux anges thuriféraires; les pieds s'appuient sur un chien avec un os entre les deux pattes de devant. Statue peinte. Sur le listel de la dalle se trouve un fragment d'inscription : .....CELAT :.CELATVM : FAME : REVELA :.... Travail du XIIIe siècle.

» Ce tombeau est celui de Geoffroy II, dit de Nointot, lieu de sa naissance, 48e abbé de Saint-Wandrille; élu en 1255, il mourut en 1288. Il était placé dans le chœur de la grande église de Saint-Pierre, du côté de l'Epitre. Langlois retrouva les lions, qui furent transportés dans le voisinage de la chapelle Saint-Saturnin, et il le fit figurer sous la lettre T du plan VIII, planche II de son *Essai sur Saint-Wandrille* (1).

2° « *Tombeau de l'abbé Guillaume (sanctuaire de Saint-* » *Wandrille), treizième siècle.* »

» Sarcophage dont la façade est ornée de huit arcatures à ogives trilobées séparées par des colonnettes sous lesquelles se trouvent des personnages que je prends pour des saints et des saintes. Sur la partie supérieure repose l'abbé, crossé, revêtu de ses ornements sacerdotaux, les pieds sur un lion ; la tête nue porte sur un coussin abrité par un dais porté par deux colonnes.

3° « *Tombeau de pierre dans le sanctuaire de l'abbaye* » *de Saint-Wandrille, treizième siècle.* »

» Personnage revêtu d'ornements sacerdotaux, chasuble fleurdelysée, crossé, mains jointes, tête nue reposant sur un double coussin avec dais supporté par deux

(1) *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille et sur plusieurs autres monuments des environs*, par E. Hyacinthe Langlois, in-8°. Paris, imprimerie Tastu, 1827.

olonnes, pieds appuyés sur un chien (?). Le sarcophage est décoré de huit arcatures ogivales séparées par des contre-forts abritant des statues reposant sur une base prismatique formant saillie et que je crois représenter des apôtres.

» Ces deux tombeaux peints, du XIVe siècle, contrairement à la légende qui les attribue au XIIIe siècle, sont incontestablement ceux de Guillaume II, dit de Norville, lieu de sa naissance, 40e abbé, de 1288 à 1303 ou 1304, et de Guillaume III la Doullie, originaire également de Norville, 50e abbé, qui, pendant près de quarante années, de 1304 à 1342, continua les travaux de la grande église de Saint-Pierre en terminant la nef et la galerie adjacente et en élevant la grande tour couronnant les transepts qui devait, hélas ! trois siècles plus tard, s'écrouler dans la nuit du 20 au 21 décembre 1631.

» Maintenant, sous lequel de ces monuments ont reposé Guillaume II et Guillaume III ?

» Langlois nous dit qu'ils se trouvaient tous les deux dans le chœur de l'église Saint-Pierre et nous indique leur emplacement, lettres R et S du plan VIII de la planche II de son *Essai sur Saint-Wandrille* ; mais à cause de la similitude du nom, je ne puis me prononcer et je laisse à de plus érudits le soin de résoudre ce petit problème archéologique.

» Ces trois beaux cénotaphes furent détruits à l'époque de la fermeture de l'abbaye de Saint-Wandrille ; et sans les dessins de la collection Gaignières, il n'en existerait aucune trace. »

Baudrier armorié. — Enfin le même membre place sous les yeux de la Commission un autre débris du

riche cabinet de M. Lormier. C'est un baudrier, magnifiquement brodé, et portant les armes de France et celles de la Ville. Quelques-uns le datent d'époque Louis XIII; d'autres le croient plus récent.

Sous réserve d'explications plus plausibles, M. Pelay suppose que l'objet, qui a beaucoup servi, était à l'usage de l'un des tambours qui, avec les clairons, avaient leur place marquée dans les cortèges officiels.

M. P. Baudry, qui n'a pas assisté à la dernière séance, dont la convocation ne lui était pas parvenue, obtient alors la parole pour les communications suivantes :

Monnaie de Lucius Verus. — D'une note rédigée par notre savant confrère M. Drouet, il résulte que cette monnaie, présentée à l'avant-dernière séance de la Commission, se recommande par ces deux particularités peu ordinaires : la tête est *radiée* et non simplement laurée; les lettres P. O. T. désignent la puissance tribunitienne, plus communément marquée par la seule initiale P.

Menus morceaux de verre. — Insignifiants par eux-mêmes, ces fragments empruntent quelque intérêt du lieu où ils ont été recueillis, dans la fabrique de cardes de Mme Fortin, rue du Pré, n° 24. Une verrerie exista longtemps au coin de la rue du Pré et de la rue de la Pie-aux-Anglais, ainsi que l'indiquent les anciens plans de la Ville; l'inscription placée en ces derniers temps au n° 18 rappelle en outre les expériences faites par Pascal. L'établissement devait occuper une superficie considérable et s'étendre jusqu'au n° 24, à supposer, ce qui est assez probable, que ces débris de verre n'ont pas été jetés hors de l'enceinte de la verrerie.

Flacon en verre. — Notre collègue dépose encore sur le bureau un petit vase en verre verdâtre, à goulot étroit et assez large panse, mesurant à peine 0,14 de hauteur et environ 8 de diamètre. Il portait cette inscription : « Bouteille gallo-romaine, trouvée rue Saint-Hilaire. » Mais tout en l'estimant joli de forme et gracieux de couleur, M. Baudry craint qu'il ne soit d'une époque relativement moderne.

Hachettes polies. — Enfin notre confrère a recueilli ces trois hachettes polies, en pierre dite diorite, et provenant de Médréac et de Quédilhac (Ille-et-Vilaine), où l'on trouve, paraît-il, de nombreux objets de l'âge de pierre.

M. Garreta entretient la Commission de divers sujets ci-dessous relatés (1).

Enceinte de Rouen. — Sur cette question toujours obscure, il a obtenu de la Mairie, avec un plan explicatif pour notre album, la note suivante :

« Samedi dernier, 8 décembre, la Compagnie des Eaux a fait pratiquer une prise au n° 5 de la rue des Boucheries-Saint-Ouen : les ouvriers ont mis à découvert un mur en pierre de grand appareil, paraissant être en Caumont, et tellement épais qu'il va jusque sous les maisons situées du côté est de cette rue.

» Ce mur est-il celui de l'enceinte gallo-romaine ? Son épaisseur semble l'indiquer. Ce qui est certain, c'est que la teinte rouge du plan ci-joint est son emplacement vrai sur une quarantaine de mètres. Il serait

(1) Il en profite pour préciser sa communication du 28 juillet 1899 (*Bulletin* XI, 495). L'aquarelle de Polyclès Langlois est une vue de l'établissement Cordier, situé à l'extrémité septentrionale de Bapeaume, vers Déville.

facile, puisqu'il n'est recouvert que de quelques décimètres de terre seulement, de déterminer le tracé de ce mur et son pourtour.

» Est-ce sa présence qui a déterminé le coude de la rivière de Robec ? Ceux qui ont détourné ce cours d'eau ont-ils cherché l'occasion de créer des chutes et par suite des moulins à blé. dont l'importance était capitale dans l'intérieur d'une grande ville ? Sont-ce les moines de Saint-Ouen qui l'ont dérivé pour établir le grand moulin Caquerel à leur profit ? Ont-ils cherché et trouvé un terrain aquifère pour y faire passer la rivière sans que la dérivation soit une cause de perte ?

» Tout fait croire que chacune de ces considérations a été l'objet d'une étude, et que rien n'a été livré au hasard. »

Monville. — Extrait des registres paroissiaux :

« Mémoire des Messrs de Rouen quy ont donné à l'église et pour ayder à auoir la dernière cloche benisste le (en blanc) de (blanc), 1622, et nommée par Mad^e la baronne de ce lieu, Catherine Bretel, assistée de Mr Me Alphonce Jubert, président en la Court des Aydes, etc.

» Mondict sieur le Président Jubert a donné pour ce que dessus la somme de xviij liv.

» Noble dame Catherine Bretel, veuve de feu h^t et p^r sg^r Mgr Claude Groulart, Sr de Torcy et baron de cette terre (*Monville*), outre qu'elle a donné 6 aulnes de toille à l'église, elle a encore donné viij liv. quy ont esté baillez pour auoir le batteau de la cloche q / Pierre...(?) et Mr de Torcy a payez pour me faire mettre en compte, viij liv.

» Monsieur de la Turgère a donné deux pistolles vallant xiiij liv. xij s.

» Monsieur des Coudres a donné xij livres. »

Notre confrère place aussi sur le bureau les objets suivants :

Drageoir écaille, garni d'argent, aux armes et supports des Groulart, ovale en largeur, dimension, 0,088 × 0,068 mill.

Portrait de Henri Groulart, seigneur de la Court (*A secretioribus consiliis Regi Christianissimo consiliarius, suæque Regiæ Majestatis ad universalis Pacis Tractatus Monasterij* (Munster) *plenipotentiarius*).

Gravé en 1649 par Corneille Galle, d'après le portrait peint par Anselme van Hulle.

Portrait de Le Framboisier de Beaunay, écuyer, procureur du roi honoraire au bailliage de Lions, ancien subdélégué de l'intendance de Rouen, directeur général du Mont de Piété et du Bureau des nourrices de Paris, né le 25 avril 1735.

Gravé par Benoist d'après le portrait peint par Ant. Renou.

Un volume : *Francisci Vavassoris S. J. de Ludicra dictione liber*. Paris 1658 ; in-4° (provenant de la bibliothèque de l'abbé J. Saas), exemplaire de présent offert en prix au collège des Jésuites de Rouen, par Adrien Poërier, Sr de Fontenay, baron d'Amfreville, président au Parlement de Rouen en 1657, et revêtu d'une belle reliure aux petits fers à ses armes : « D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'argent. Supports : deux lions affrontés ; l'écu, adossé à un manteau fourré d'hermines, est sommé d'un mortier soutenant un casque taré de front à sept grilles, orné de ses

lambrequins et sommé d'un mortier surmonté pour cimier d'un demi-lion de profil. »

Un portrait de Jacques Poërier, baron d'Amfreville, président au Parlement de Rouen en 1607, gravé par Michel Lasne, avec ce distique :

Talis in exangui depictus imagine vultus
Quam retegat multas conijce vivus opes.

Un ms. « Généalogie de la maison de La Roque », qui porte pour armes : « D'azur à 3 fasces d'argent ». In-folio avec les blasons finement dessinés en marge à l'encre de Chine.

Une vue photographique de la maison portant la date de , autrefois rue Blanche, aujourd'hui dans le jardin de l'enclave Sainte-Marie, offerte par M. Gareta pour le portefeuille de la Commission.

NOTE SUR UN ETALON DU POT ROYAL A L'USAGE DE ROUEN AU XVIe SIÈCLE.

Dans la séance assez récente de la Commission des antiquités (10 mai 1898), écrit M. Milet, feu notre confrère M. Lormier annonçait qu'il avait pu joindre à ses précieuses collections un beau pot en bronze, portant cette inscription gravée :

ETALLON.DV POT.ROYAL.REF	ORME.LT.AIVSTE.SVR LETALLON
DV . CHATEAV . DARQUES . POVR	EL.GAVIEVR GENERAL.AV.BAILLIAGE
VILLE.ET.VICOMTES	DE.ROVEN.FAICT.EN.LAN.1223.
1418.	1503.

Cette dernière date, placée sous une fleur de lys, en bas-relief, divisant l'inscription au centre.

A propos de cet étalon du Pot royal rouennais, qui vient d'entrer par voie d'acquisition au Musée de Dieppe, il m'a paru utile d'en faire une étude comparative avec son

original, suivie de quelques développements historiques :

L'étalon du château d'Arques, dont il vient d'être fait mention, doit être celui que M. A. Deville eut la joie de faire entrer au Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, et qui lui fournit la matière d'une intéressante notice parue en 1836 (1).

De mêmes forme et dimension que celui de Rouen, mais plus pesant et de capacité légèrement supérieure, le Pot d'Arques n'en diffère que par sa garniture, quelques agréments extérieurs dus au tournage, et par l'inscription suivante gravée :

LAR DENIERE
GAVGE ET MESVRE DARQVES

séparée au milieu par l'écusson fleurdelisé de France, surmonté d'une couronne fermée ayant à sa pointe un gland de chêne en bas-relief.

Apparemment ces deux pièces, qui ont pu sortir d'un même moule, sans toutefois être terminées en même temps ni par la même main, doivent être considérées comme contemporaines.

Par la position occupée sur le Pot de Rouen par la dernière date, 1503, on serait porté à penser que c'est celle de son exécution. Mais, au jugement de M. Deville, le Pot d'Arques, par les caractères de son inscription, par sa couronne fermée qui ne peut remonter au-delà de François Ier, par son style enfin, doit avoir été exécuté sous Henri II (1547-1559).

Pour admettre la date de 1503, comme celle de la confection du Pot de Rouen, il faudrait supposer qu'il a été réformé et ajusté sur un étalon plus ancien qui ne serait plus celui du Musée de Rouen, hypothèse que, pour plusieurs raisons, on doit écarter. Donc, les années 1223, 1418 et 1503, assez singulièrement disposées, doivent être

(1) *Note sur un ancien étalon du Pot d'Arques*, brochure de 36 p. in-8°. Rouen, Baudry, 1836.

considérées pour ce qu'elles sont probablement, c'est-à-dire des dates de réformations qui devaient s'imposer assez fréquemment, tant était instable et peu scientifique la capacité réelle des mesures qu'exigeaient, en nombreux exemplaires, les besoins quotidiens de la vie d'un peuple.

Nous avons une preuve de cette instabilité entre notre original et sa copie. Tandis que le premier a été officiellement reconnu d'une contenance décimale de 1 litre 829; notre copie, quoique ajustée, n'accuse que 1 litre 800, soit une différence en moins de 3 centilitres.

Pour quiconque voudrait étudier cette importante question des *poids* et *mesures*, tel que s'en fit l'exercice dans notre contrée normande, aucun guide ne serait plus sûr ni plus amplement informé que le livre : *De la Vicomté de l'Eau de Rouen* — véritable monument de saine érudition — que publia, voici bientôt un demi-siècle (1856), notre vénéré président qui, par là, préludait en quelque sorte à sa brillante carrière parmi nous. On y trouvera tout ce qui peut éclairer, dans un enchevêtrement de droits variés, souvent opposés, que comportait l'usage des poids et mesures pendant les derniers siècles.

Le mot de *Lardenière*, qui se présente comme en vedette sur notre original au-dessus de ceux-ci : GAUGE (pour *jauge*) *et mesure d'Arques*, enveloppant l'écusson royal, signe de souveraineté, est bien fait pour attirer l'attention et la retenir.

C'était le nom d'un simple quart de fief, assis sur Arques, qui paraît avoir eu l'insigne fortune de fournir un lambeau de falaise crayeuse, pour l'édification de la forteresse au XIe siècle, et dont l'origine, selon M. de Beaurepaire, viendrait du lardier du château, que le possesseur de ce fief aurait eu à soigner (1).

En ce qui concerne le droit régalien de garde, étalon-

(1) Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen*, pp. 106 et s.

nage et vérification des poids et mesures du pays normand, dont il fut investi pendant plus de huit siècles, M. Deville en donne la transmission hypothétique suivante : « Le puissant et célèbre Gozelin ou Gosselin, comme vicomte de Rouen, aurait eu la propriété des poids et mesures, qu'il transporta à titre féodal à la vicomté d'Arques lorsqu'il en devint titulaire » (1). Comment cette portion de la puissance ducale fut-elle ensuite démembrée au profit du fief de Lardenière, c'est ce qui reste à trouver.

Au surplus, par leurs aveux et dénombrements vérifiés, les possesseurs de ce fief — qui furent représentés aux xve et xvie siècles par les familles Du Plessis et Le Sénéchal — vont nous apprendre en quoi consistaient leurs principales prérogatives, évidemment ajoutées à celles que possédait primitivement leur fief, et l'origine qu'ils y attachaient.

En tête, se place le droit de « gauge hérédital par tout le baillage de Caux, » droit qui s'étendit même souvent, plus nominalement qu'effectivement, « sur tous les gaugeurs de Normandie pourvus par le roy par tous les baillages, » et qui consistait principalement à « jauger, sceller leurs mesures et poids et d'en prendre le droit comme souverain pour le roy. » De même le droit de « visiter par tout ledit baillage et ressort une ou deux fois l'an les dites mesures dans les moulins, taverniers, hoteliers et de toutes autres manières de gens qui vendent ou achètent audit baillage à poids ou mesures, tels que *pots*, *chopines*, *demions* et toutes autres mesures de boire et liqueurs. » L'aune, mesure de longueur, figure également dans le droit de vérification. « En faisant lesquelles visitations si l'on trouve aucuns barils à cervoise, houppiers à bière, barils à huille, miel et autres liqueurs, mesures de grains ou autres, qui ne soient bonnes et loyales de jauge et ajustées et scellées, elles doivent être combrisées, brûlées et

(1) A. Deville, *Histoire du château d'Arques*, pp. 13 et s.

forfaites ; et ceux qui en sont trouvés saisis, traités en amende par les officiers du roi auquel revient les deux parts, et au fief de Lardenière la tierce avec les dites forfaitures. »

Beaucoup d'établissements ecclésiastiques étaient exempts des droits de jauge et de visite. Aussi n'exerçaient-ils en la ville de Dieppe que lorsque l'archevêché de Rouen, qui en était possesseur, tombait en régale.

Chaque visite était payée 26 deniers ; les brasseurs devaient un baril de la boisson ou liqueur brassée ou sa valeur ; tout nouveau tavernier payait 5 sols.

« A raison de ce, le seigneur de Lardenière devait au roi quarante jours de garde d'un homme d'armes, en temps de guerre, à la première porte du Belle du château d'Arques » ; et, comme pour justifier cette prérogative considérable, il a soin de dire qu'elle résultait « de la situation du château et place dudit lieu d'Arques, assis en l'étente et dedans le dit fief ». (*Aveu* du 15 février 1485) (1).

Ou encore que « ladite droiture de jauge lui a été baillée en récompense de ce que le château d'Arques est situé et assis sur le territoire dudit fief de Lardenière. » (Aveu du 10 mars 1538, vérifié aux assises d'Arques, le 10 juillet 1539) (2).

Voilà pour les origines ; mais ce n'est pas tout. Le propriétaire de Lardenière « a le droit, quand le roi vient pour sa première et joyeuse venue audit lieu d'Arques, d'avoir la coupe ou hanap en quoy il boit, et le doit servir. Auquel château il a droit d'avoir logis en la première porte en temps de guerre, pour lui et sa famille vivre des munitions qui s'y trouvent ; et davantage, quand le roi y fait munitions pour sa personne, il doit avoir tous les grains qui sont mis en provision audit châtel de ce qui demeure après la pelle, et les vins, cidres et cervoises qui demeurent

(1) *Archives nationales*, Reg. P. 186 [1], x.

(2) *Archives nationales*, Reg. P. 287 [3], III c.

une paulme au-dessus du jable de bas, et tous les *lards* à demi pied pris de la penture, et s'ils cheent faute d'être bien pendus, sont siens et lui appartiennent à raison de ce qu'en son bois de Lardenière l'on peut prendre les harts à pendre les dits *lards* ». (*Aveu* du 15 février 1485) (1).

Ce droit du « gaugeur hérédital » fut souvent contesté, mais toujours reconnu ; et malgré l'affirmation des témoins, lors de la vérification d'aveu aux assises d'Arques de 1539, qui avaient ouï dire que ce droit s'étendait même sur tous les gaugeurs de Normandie, nous connaissons peu d'exemples de son application en dehors du bailliage. Il est vrai que l'autorité souveraine fut toujours favorable à Lardenière. Ainsi en 1478, Louis XI « déclare que les seigneurs de ce fief étaient de temps immémorial *gardes des étalons* et *propriétaires* des droits de jauge, visite et réformation royale des mesures, aulnes, poids de la province de Normandie ». Louis XIV alla encore plus loin en 1673, en ordonnant que les mesures de Brionne, Saint-Valery, Gisors, etc., fussent réglées sur la mesure d'Arques comme étant la *première mesure du royaume* » (2).

Le Parlement ne fut pas moins favorable. En 1514, le représentant du comte d'Aumale ayant voulu exercer en ce comté le droit de jauger poids, aunes, mesures, fut condamné sur un gage plége par le lieutenant du bailli de Neufchâtel ; et le Parlement, saisi en appel, confirma la sentence. (Arrêt du 14 février 1535.)

Parmi les témoins de la vérification d'aveu, en 1539, se trouva Jean Dubuisson, demeurant à Rouen, paroisse de Saint-Patrix, âgé de 67 ans, qui déclara avoir exercé le dit gauge au nom du seigneur de Lardenière dont il était le fermier, tant au dit lieu de Dieppe durant la régale que ailleurs, par l'espace de plus de trente-cinq ans, et avoir pris les salaires y appartenant (3).

(1) *Archives nationales*, Reg. P. 285 1, III c XXVI.
(2) A. Deville, *Histoire du Château d'Arques*, p. 13.
(3) *Archives nationales*, Reg. P. 287 3, IIIe .

Les délivrance « de la coupe ou hanap en quoi le roi boit » fut peut-être l'objet de plus fréquentes difficultés. En effet si le jaugeage était permanent, les premières entrées royales au château d'Arques n'avaient lieu qu'à des intervalles plus ou moins espacés, pendant lesquels le nouveau roi ou les gens de la maison avaient eu le temps d'ignorer ou d'oublier les vieilles écritures qu'il fallait produire.

On ferait un chapitre curieux de ces premières visites royales au château d'Arques. Malheureusement nous n'en connaissons qu'un petit nombre des xve et xvie siècles. Charles VII vint à Arques, en je ne sais quelle année (1), et cette fois la coupe ne fut pas délivrée, parce que Jacquette Duplessis, dame du fief, se trouvant en minorité, le roi faisait les fruits siens. Il n'en fut pas de même lors de la première entrée que fit Charles VIII au commencement de son règne. A la suite du repas qui fut donné dans la chambre du roi, Robert Le Senéchal, mari de Jaquette Duplessis, présent, et qui devait même avoir servi le roi à table, voulut s'emparer « du hanap en quoy il était servi à boire ». De là scandale et tumulte, venant de l'ignorance où étaient les officiers de la maison royale d'une semblable prétention. L'affaire fut soumise au jugement du souverain, à son retour à Paris, et une ordonnance rendue le 22 juin 1485 donna gain de cause aux époux Duplessis (2).

Lors de la première entrée de François Ier, en 1517, les choses ne se passèrent guère autrement. Pour obtenir « la coupe ou hanap où le roi avait été servi à boire, il fallut produire un grand nombre d'écritures anciennes ». Il en résulta : 1° Un acte des maîtres d'hôtel du roi du 22 juillet 1517 « par lequel il leur avait semblé que la dite coupe ou hanap, compectait et appartenait aux époux Le Sénéchal

(1) La présence de ce roi y est signalée en 1449. *(Note du Secrétaire.)*

(2) A. Deville, *Histoire du Château d'Arques*, p. 213 os.

et qu'elle devait leur être délivrée, ou la vraie valeur et estimation, laquelle ils avaient fait peser et trouver qu'elle pesait six marcs cinq onces, qui avaient été estimés à 14 livres le marc, pour argent et doreure » ; 2° Un autre acte du 14 août 1517, émanant des maîtres des requêtes du roi, commissaires nommés, lesquels, après avoir pris connaissance des titres, sur le rapport des dits maîtres d'hôtel qui certifièrent que lesdits mariés s'étaient mis à leur devoir de demander ladite coupe, dans laquelle on avait servi à boire au roy à sa première et nouvelle entrée par lui faite depuis naguères, il leur avait semblé qu'elle leur appartenait et leur devait être délivrée ou la vraie valeur ». (Vérification d'aveu 1536) (1).

D'aussi importantes concessions pour un si mince territoire, stérile mais bien situé, semblent révéler quelque échange, à moins qu'elles ne fassent involontairement songer à l'affaire de la roche d'Andeli, dont le duc Richard Cœur-de-Lion s'empara pour y construire son « château Gaillard », et que l'archevêque Gauthier lui fit si chèrement payer.

Au Musée de Neufchâtel est conservé un sceau du XVIe siècle, gracieusement monté, donnant à l'empreinte ce simple mot : L'ARDINIÈRE, qui dut servir à sceller les barriques et autres ustensiles soumis à la visite du *gaugeur*.

M. de Beaurepaire communique une pièce signée du curé Beurier et revêtue de son sceau : — Une note sur le peintre rouennais Jean Pillement du XVIIe siècle; — Ses conjectures plausibles sur la maison où mourut le poète M. Regnier, au très modeste hôtel de l'Ecu d'Orléans, rue de la Prison, paroisse de Sainte-Marie-la-Petite.

(1) *Archives nationales*, Reg. P. 287 3, III c.

Il a préparé, tout en se défendant d'être complet, un assez volumineux dossier sur les peintres-verriers de Rouen, et y joint une délibération du Chapitre pour traiter avec un artiste parisien.

Enfin, il émet le vœu qu'une inscription rappelle le souvenir du grand économiste Boisguilbert dans l'église Saint-Maclou, dont il était paroissien. Des documents particuliers font penser à M. Le Verdier qu'il aurait habité le n° 54 de la rue Malpalu.

Le Secrétaire rappelle que M. le Président avait formulé le même vœu en faveur du courageux évêque Jean de Saint-Avit, qui avait voulu sauver Jeanne d'Arc. L'affaire a reçu, croit-il, un commencement d'exécution par une délibération qu'avait prise la Fabrique de Saint-Ouen. Il serait bien à désirer qu'on en vînt à une solution effective.

NOTE SUR L'HÔTEL DE L'ÉCU D'ORLÉANS

Le poète Mathurin Regnier mourut le 22 octobre 1613, à Rouen, dans un hôtel à l'enseigne de l'*Écu d'Orléans*, situé en la rue de la Prison, sur la paroisse de Sainte-Marie-la-Petite (1).

Cet hotel était une partie ou un démembrement d'un

(1) « C'est sur cette paroisse qu'est décédé, en 1771, M. Roche, chanoine et vicaire-général de Paris, dans la même auberge (l'Écu d'Orléans), qu'était mort, en 1613, le poète Mathurin Régnier. Il n'y a que les entrailles de celui-ci qui y ayent été inhumées, son corps fut porté à l'abbaye de Royaumont ». *Tableau de Rouen*, année 1778, p. 125. Les actes de l'état civil de cette paroisse, pour l'année 1613, aussi bien que pour beaucoup d'autres, manquent aux Archives de la Ville et à celles du greffe du Tribunal civil.

ancien *tènement* de maison, dont la partie principale était, en 1432, à l'enseigne de *Saint-Sauveur* et longeait la place du Vieux-Marché, sur le territoire de la paroisse Saint-Sauveur : c'est ce qui explique pourquoi dans un titre du 14 juillet 1548, on le désignait encore comme dépendant de cette paroisse. Mais quelques années après, et jusqu'à la Révolution, il est indiqué invariablement comme situé sur la paroisse Sainte-Marie-la-Petite, parce qu'alors il formait un hôtel distinct, ayant son entrée sur la rue de la Prison. Cet hôtel fut loué à Louis Loison, hôtelier, qui l'occupait le 18 mai 1595 et le 28 juin 1603. Il appartenait, en 1626, à Jean Lequesne, qui l'avait loué à Guillaume Le Gay. Celui-ci l'acheta en 1628, et le transmit à son fils Jean Le Gay, ancien prieur et juge consul, qui le vendit à Charles Voisin, sieur de Candos, aumônier du Roi, le 5 mars 1655. L'hôtel est ainsi désigné dans le contrat de vente : « Tènement de maison à l'enseigne de l'*Écu d'Orléans*, puits, cloaques, écuries, fonds de terre, bornés d'un costé, en partie, la maison du *Grand-Moulin* et en autre partie la maison de la *Licorne*, d'un costé le pavé du Roi en ladite rue de la Prison, d'un bout Georges Marion, mareschal, représentant Cardin Rioult, aussi maréchal, et d'autre bout Thomas De la Rive ».

Les documents qui nous fixent sur la situation des hôtels de la *Licorne* et du *Grand-Moulin* nous permettront de déterminer assez exactement la situation de l'hôtel de l'*Écu d'Orléans*.

L'hôtel de la *Licorne*, ancien hôtel Saint-Sauveur, était situé le long du Vieux-Marché : « Robert Sans-Terre, fils de défunt Gilles Sans-Terre, pour un hostel et héritage assis devant le Viel-Marché, où pend l'enseigne de la *Licorne*, 40 s. ». (*Registre cueilloir du prieuré du Mont-aux-Malades*, 1531).

« La *Licorne* paroisse Saint-Sauveur devant l'Eschafault », 1577. (*État des revenus du prieuré de Saint-Lô*).

« Me Jacques Busquet (lisez Becquet), escuier, sieur du

Meslé, demeurant près Bouvreuil, à cause de sa femme, fille du sieur Raffy, brasseur, pour une maison devant le Viel-Marché, à l'enseigne de la *Licorne*, doit par an, 40s. ».

« Me Hergault, rue des Charrettes, doit à cause d'Elisabeth Soupplix, pour une maison et héritage borné, d'un bout, l'hôtel de la *Licorne*, et, d'autre bout, au cimetière de Sainte-Marie-la-Petite, à l'enseigne du *Grand-Moulin*, par an, 16 s. ». (*Registre cueilloir du prieuré du Mont-aux-Malades*, 1724-1736).

Mêmes indications, de 1749 à 1762.

« Un titre nouvel » d'une rente appartenant à la Fabrique de Saint-Maclou, 13 mars 1641, nous montre l'*Écu d'Orléans* compris entre Daniel De la Rive et Georges Marion, d'un côté à l'autre côté, et entre la rue de la Prison et les dépendances de l'hôtel du sieur de la Motte-Basqueville, d'un bout à l'autre bout.

Le cimetière de Sainte-Marie-la-Petite, l'hôtel de Basqueville étaient sans conteste du côté droit de la rue de la Prison, en descendant par cette rue, de la rue des Bons-Enfants au Vieux-Marché.

L'*Écu d'Orléans* était séparé de cette place du Vieux-Marché, par l'hôtel de la *Licorne*.

J'ajouterai que le *Flambeau astronomique* de 1731-1740, l'indiquait comme étant le lieu d'où partait le carrosse du Havre ; qu'un état officiel le range dans la troisième et dernière classe des hôtelleries de Rouen, en 1684.

Eglise Sainte-Gertrude. — La Commission apprendra certainement avec satisfaction que la prompte restauration de ce bijou archéologique est définitivement assurée.

Les allocations administratives laissaient à trouver un supplément de 200 fr. pour couvrir la dépense prévue au dossier. La municipalité de Maulévrier a depuis voté une allocation de 100 fr. et M. le curé a offert

30 fr. Enfin, lors de sa visite au maire le mois dernier, il s'est engagé (ainsi qu'il l'écrivait le 13 courant au Secrétaire) à fournir le reliquat de 70 fr. s'il restait encore à parfaire, « pour qu'on puisse commencer les travaux. »

Le nom de Jean d'Andeli donné à une rue. — M. le docteur Coutan demande à M. le Président si le nom de la rue des Bonnetiers est ancien. M. de Beaurepaire répond qu'il ne remonte qu'au XVIe siècle.

M. Coutan, sans préciser autrement, souhaiterait que Rouen imitât l'excellent exemple d'un bon nombre de villes qui ont donné à l'une des rues avoisinantes le nom du maître de l'œuvre de leur cathédrale. Il serait donc fort à propos que le souvenir de Jean d'Andeli fût ainsi popularisé en l'assignant à l'une des voies qui sont les plus proches de la Métropole.

La Commission ne peut qu'applaudir à cette motion, qui a le mérite appréciable de se produire assez à l'avance pour qu'on puisse l'appliquer avec maturité. Elle ne dissimule pas d'ailleurs qu'en principe, elle n'est guère favorable à ces changements de nom des rues : on n'en a que trop débaptisé ainsi dans des conditions fâcheuses.

On ne pourrait toucher aux noms de la rue des Bonnetiers ni de la rue du Change, trop liés à l'histoire commerciale et financière de Rouen. La place qui sera créée au côté nord de l'édifice doit conserver le nom de l'Albane. La rue des Quatre-Vents semble provisoirement la plus propre à l'attribution proposée. M. Coutan n'insiste pas et dit qu'il a seulement voulu éveiller l'attention sur une mesure d'une convenance indiscutable.

M. le Président lève la séance à quatre heures et demie.

A. Tougard.

Errata. — P. 46, au lieu de « Hôtel de Chartreine, rue du Joyeux-Repos », lire : « Hôtel de Chartreine, *ou* du Joyeux-Repos ».

SÉANCE DU 19 AVRIL 1901

Elle s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, Dr Coutan, Drouet, G. Dubosc, Frère, Garreta, Héron, G. Le Breton, P. Le Verdier, l'abbé J. Loth, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Bouquet, Gosselin, Malicorne.

Est adopté le procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance imprimée — Son dépouillement enregistre : *Cartulaires... d'Aniane et de Gellone,* par l'abbé Cassan et M. Meygnial, pour la Société archéologique de Montpellier, 1900, in-4°; — *Mémoires,* idem, II, 2 ; Montpellier, 1900; — *Comité hist. et archéol. de Noyon,* XII à XVI, et *Table générale,* vol. I-XVI. Noyon, 1897-1901 ; 5 vol. in-8°; — *Mémoires de la Soc. hist... du Cher,* XV, in-8°; — *Comptes rendus et Mémoires de la Commission archéol. de Senlis,* 1899; — *Mémoires et Documents publiés par la Soc. Savoisienne,* XXXIX, 1900; — *Bulletin hist. et philol. du Comité*; 1901, 1-2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne,* 1900, 1-4; — Idem, *Soissons, 1898*; 1901; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest;* 1900, 3 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir,* n° 247; — *Bulletin de la Soc. Dunoise,* n° 126; — *Publications de la Soc de l'Aveyron.* Essai de la

Flore du S.-O. par les abbés Revel et Coste, 2e partie; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Bordeaux*, XXII, 3 et 4.

Circulaires diverses. — 1° Une lettre de M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie, accompagne l'annonce, avec programme, de la soixante-huitième session du Congrès archéologique de France qui se tiendra à Agen, du 11 au 18 juin prochain; 2° Une circulaire de M. L. Besselièvre, président du Comité de la Société industrielle qui organise pour cet été l'exposition d'Art appliqué à la décoration des Tissus, dont il a été parlé dans la dernière séance.

Mort de M. d'Estaintot. — M. le Président estime qu'il ne saurait trop tôt informer officiellement la Commission de la grande perte qu'elle vient de faire en la personne de M. d'Estaintot, qui a été notre confrère pendant plus de quarante ans, et a rempli pendant près de vingt années les honorables fonctions de secrétaire. Quand la multiplicité des affaires l'empêcha de fréquenter nos séances, il ne cessa pas pour cela de s'intéresser à nos études, comme le prouvent les notices, les mémoires et les monographies qu'il publia à Rouen et à Caen. La Compagnie remplit donc un devoir en consignant au procès-verbal l'expression de ses regrets pour ce nouveau deuil qui l'atteint dans un membre dont l'action fut considérable dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et des études locales.

Bulletin. — On distribue ensuite les procès-verbaux de l'année dernière, qui composent la première livraison du tome XIIe du *Bulletin*. C'est l'impres-

sion la plus prompte qui en ait été faite depuis bien des années.

Ancienne église des Dominicains. — En excusant son absence, M. Gosselin a informé M. de Beaurepaire qu'il a envoyé à M. Rohault de Fleury un croquis relatif à cette chapelle, et il ajoute : « Permettez-moi de vous offrir, pour le portefeuille de la Commission, un relevé fait par moi en 1868 des deux fenêtres du chevet de l'ancienne église des Jacobins, démolie peu de temps après ».

Des remerciements sont votés à notre collègue.

Le sculpteur Desobeaux. — M. de Vesly veut bien offrir à la Commission la primeur d'une notice qu'il a rédigée sur cet artiste pour une autre Société savante. Il place en même temps sous nos yeux, comme pièces justificatives, deux photographies : celle du retable d'un autel de Gisors et celle de la chapelle de la Dormition de la Vierge à Fécamp.

En remerciant notre collègue de son intéressante communication, M. le Président fait observer que Desobeaux est un nom très commun en Normandie, et qu'il serait imprudent de lui assigner une origine flamande. M. de Vesly ajoute que plusieurs le dérivent de *obel*, mot qui semble une forme inusitée de *aubier*.

M. Le Breton entre dans plusieurs détails sur quelques œuvres de Desobeaux, et sur leur mérite. Il fait justement observer les réserves qu'impose l'étude de l'arbre de Jessé à la cathédrale, certaines parties ayant été mutilées, puis grossièrement refaites.

De ces explications complémentaires, M. le Président prend occasion de remarquer que M. Le Breton n'a point assisté aux séances de la Commission depuis

qu'il a été nommé Officier de la Légion d'honneur. Au nom de tous ses confrères, il tient à le féliciter de cette distinction, dont l'honneur rejaillit sur toute la Compagnie. Notre collègue fait observer à M. de Beaurepaire que, toute flatteuse qu'est pour lui-même sa promotion, la satisfaction qu'il en éprouve ne saurait être entière puisque M. le Président ne jouit pas de cette récompense, depuis tant d'années bien méritée. Un silence significatif accentue encore l'à-propos de cette répartie délicate.

Musée départemental. — M. Pelay demande à poser une question à M. Le Breton. Il voudrait savoir si on espère bientôt pouvoir rendre au public l'ancienne galerie de la collection céramique depuis longtemps fermée au Musée des Antiquités.

M. le Conservateur des Musées répond par de grands développements sur les difficultés de toutes sortes que rencontrent la direction et l'aménagement de nos richesses archéologiques, trop à l'étroit dans le cloître Sainte-Marie. Il rappelle qu'avant même d'en avoir la garde, il put sauver le médaillon de Corneille, qui avait orné l'ancienne façade du Théâtre-des-Arts, mais n'était malheureusement plus intact.

Depuis il a su pourvoir à l'agrandissement des locaux en faisant négocier l'achat de la maison voisine sur le point d'échapper à une combinaison qui s'imposait d'elle-même. Il a enfin été assez heureux pour recueillir deux joyaux du cabinet de notre ancien confrère H. Langlois, ces admirables dais de la Renaissance qui proviennent de Saint-Martin-sur-Renelle.

Comme épilogue amusant, M. Le Breton raconte enfin qu'en travaillant à la conservation de l'église

Saint-Laurent, il rencontra un adversaire déterminé du monument, et qu'il en fit l'un des plus chauds défenseurs, après lui avoir dit qu'un certain nombre de membres de sa famille y avaient reçu la sépulture. M. Le Verdier objecte qu'un dossier de titres qu'il a étudiés semble démontrer qu'aucune personne de cette famille n'a été inhumée à Rouen.

Livre armorié. — M. Héron fait circuler un volume in-4° (le *Plaute* de Lambin, édition de Genève), aux armes d'Alexandre Bigot, que le collège de Rouen décerna en 1657 à Guillaume Estard, pour second prix de version latine de la classe de troisième. On croit que ce G. Estard s'est fait connaître dans la suite.

Hôtels disparus. — Cette communication amène M. de Beaurepaire à donner un souvenir à quelques anciens hôtels, aujourd'hui détruits, par exemple ceux de *l'Aigle d'Or*, *du Pollet*, le *Grand-Hôtel*, rue des Bons-Enfants, etc. M. de la Serre a conservé un dessin de ce dernier. Ils étaient tous plus ou moins remarquables, sinon par leur ornementation, au moins par une construction soignée et par leur habile distribution.

Caudebec-lès-Elbeuf. — On demande à M. Drouet quelques explications sur une découverte archéologique dont la presse a parlé. Notre confrère répond qu'elle mérite à peine une mention, puisque le milieu où se sont révélés les sarcophages prouve qu'ils avaient été empruntés à des sépultures plus anciennes. Le seul objet qui ait attiré son attention est une modeste boucle de ceinturon, ovale, assez ornée, et encore pourvue de son ardillon.

Eglise Saint-Vincent. — M. le Curé a fait renouveler le dallage de son église, lequel était dans un état lamentable, ce qui a entraîné de très lourds sacrifices. Aussi, informé de la délibération de la Commission sur la restauration à faire aux meneaux et aux clochetons, il répondait au mois de mars dernier : « La fabrique n'est guère en état de prendre l'initiative. Dieu veuille nous envoyer les ressources nécessaires; et alors on essaiera. »

Mort de Mgr Barbier de Montault. — La grande réputation dont jouissait cet antiquaire distingué persuade au Secrétaire d'annoncer à la Commission la perte qu'a faite en lui la science archéologique le 30 mars dernier. Le prélat avait environ soixante-dix ans.

Son acharnement au travail aurait suffi à lui mériter une juste renommée. Outre plusieurs centaines de notices, de mémoires et d'articles sur les sujets les plus variés, il entreprit la publication de ses *Œuvres complètes* qui, selon ses prévisions, ne comprendraient pas moins de soixante volumes gr. in-8° ; quatorze seulement ont paru (1). Il y a cité volontiers notre *Bulletin*, que ses relations avec l'abbé Cochet lui avaient fait apprécier.

M. Le Breton ajoute que le défunt avait une science

(1) Le quinzième volume, mis en vente depuis la mort de l'auteur, complète (pp. 11-12) le blason d'un vitrail d'Auffay, imparfaitement décrit dans notre *Bulletin* (IV, 312). « Il représente, dit l'éminent ecclésiologue, les cinq plaies de Nn-S. : en abîme, le cœur ; en chef, les deux mains stigmatisées ; et en pointe, les deux pieds également stigmatisés. »

Le seizième volume est prêt pour l'impression, et il y a des morceaux rédigés pour la suite.

ıpprofondie des antiquités liturgiques. Il signale ılement les inventaires qu'il a publiés en grand ›re et avec un luxe d'annotation qui en rehaussait x.

ıgments d'inscription. — M. de Vesly a remar- ›armi les déblais rejetés hors de l'église Saint- des éclats de pierre chargés de lettres gravées. La lui a semblé provenir des démolitions de l'ancien :-autel. Tout d'abord, on est porté à croire que :scriptions administratives n'ont pas été suivies la réserve qu'elles font à la Ville de tous les intéressants : il se peut pourtant, comme cela ›résenté à la démolition du jubé de la Cathédrale, :s débris signalés soient entrés, tel qu'on les voit rd'hui, dans le nivellement du sous-sol où l'on ıssis l'autel qui a été détruit.

de Vesly est invité à réunir, au plus grand re possible, ces tronçons épigraphiques dont on peut-être quelque éclaircissement.

:iquités africaines. — L'abbé Tougard place ıes yeux de ses confrères : 1° la photographie, ılans la chambre sépulcrale même, du couvercle grand sarcophage en marbre blanc, découvert jours derniers », écrivait de Carthage le P. De- le 18 mars; ces couvercles en forme de toit se ıtrent au musée Saint-Louis de Carthage sur rcueils puniques aussi bien que sur des sarco- s de l'époque romaine, tant païens que chré- 2° *la Vierge de Carthage,* magnifique bas-relief, en marbre blanc, que M. de Rossi datait du ècle, exhumé il y a plusieurs années d'une

ancienne basilique chrétienne. Ce morceau est jugé d'une valeur artistique considérable.

M. de Beaurepaire lit les notes suivantes :

NOTE SUR COULOMB ET MOSSELMAN

Le registre de l'Echiquier de Normandie, de la Saint-Michel 1497, 1er vol., dans sa partie affectée au bailliage de Rouen, contient cette indication sommaire :

« Thomas de Mutrecy, actourné de Michel Coulombe, porteur de doléance, d'une part. Jehan Desloges, procureur de Perrecte, veuve de deffunct Raoul Mausseullement, d'autre part. » Je ne trouve rien qui renseigne sur l'objet de la contestation de Michel Coulombe et de Paul Mausseullement ; rien non plus qui fasse connaître exactement la profession de l'un ni de l'autre. Je me bornerai à faire observer que Michel Coulomb est le nom d'un des sculpteurs français des plus renommés de la fin du xve siècle et du commencement du siècle suivant (1), et que l'on rencontre le nom d'un Paul Mosselman parmi ceux des artistes employés pendant bien des mois aux travaux des chaires de la cathédrale de Rouen (2). Ce fait, en appa-

(1) Né en Touraine ou en Bretagne vers 1430, décédé vers 1508, auteur du célèbre mausolée de François II, duc de Bretagne. On conserve de cet artiste un bas-relief : « Le Saint Georges terrassant le dragon », exécuté pour le château de Gaillon en 1508. (*Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole française*, de MM. Bellier de la Chavignerie et Auvray, 1882.)

(2) Paul Moselleman ou Mosselmen, cité dans les comptes du Chapitre de Rouen de 1457-1468. On voit que ses gages étaient de 5 sous par jour (G. 2492 — G. 2503). Il travaillait le bois et la pierre. Avec d'autres artistes venus des Flandres, il sculptait en bois 24 apôtres, 24 anges en 6 sellettes, 1457-1458 ; il sculptait 2 images de saint Christophe et de saint Vincent pour 40 s., 1466-1467. Mais aussi nous le voyons

e insignifiant, ne pourrait-il pas être le point de rt d'intéressantes recherches ?

— — — — —

DES IMAGES DE MAJESTÉ

De tout temps il a paru convenable de placer dans les prétoires une image quelconque de la Divinité, évidemment pour faire entendre aux juges, aux justiciables, aux témoins, qu'au-dessus d'eux tous, du plus misérable comme du plus puissant, il y avait une justice éternelle toujours présente dont les arrêts sont irréformables. C'était une sorte d'interprétation du psaume *Deus stetit in synagoga deorum*, que plus d'une fois, à la rentrée du Parlement, le premier président se faisait un devoir de rappeler au personnel placé sous son autorité. Depuis longtemps, l'image la plus en vogue est le crucifix. Mais est-ce bien le sens de crucifix qu'il faut donner au terme *majesté* par lequel on désigne l'image pieuse mentionnée dans les textes suivants ? Je croirais plus volontiers que ce terme désigne une image du Christ dans sa gloire, tel qu'on le voit représenté dans bon nombre de livres liturgiques (1).

1387. — « A Jehan Pelichon, pour avoir fait fere, en la maison où l'on tient la juridicion de Belencombre,

« assoir au Chapitre de MM. (les chanoines) plusieurs images de pierre, une de Notre-Dame, de 3 pieds de long, une autre de saint Romain, 2 autres de 2 archevesques de Rouen, de 1 pied de long », 1467-1468 (G. 2403). Le compte de 1470 fait mention de son décès. Il y est qualifié de tailleur de pierre.

(1) « Christ assis sur un trône tenant un livre ouvert et bénissant ». (*Annales archéologiques* de Didron, XX, 209. —) Jésus-Christ « vêtu de la tunique longue et du manteau ; il tient le livre de la main gauche en bénissant de la droite ». (Viollet le Duc, *Diction. d'archit.*, III, 244.)

certaines euvres, c'est assavoir la caiere (1), les sièges parquet et autres ordonances d'icelle cohue, et trouvé l ès, une table où la *Majesté de Notre-Seigneur* est figur et les armes de Madame (2), cleu, late, paines d'ouvri et estrain (3) à recouvrir ycelle maison et toutes aut choses qui y ont falu ; pour ce paié, comme appert par qu tance rendue à court, lxxiij s. vj d. »

En marge : « † (4) pour ce que Madame a une choh en la ville où il peust bien avoir tenu ses plais. » (Com de la seigneurie de Longueville, 1387. — Arch. de S.-Inf. F. du Domaine.)

1475. — « A Jehan Soudain, peintre, par le comma dement de monseigneur le vicaire, payé xvj escus d'or demi pour avoir fait une *Majesté* grande en la co (l'Officialité de Rouen) où l'on plaide, sur la chaire juge, ainsi qu'il peult apparoir à le veoir, et avecques aux deux costés, les armes de Monseigneur (l'arc vèque) » (5). (Compte de l'Officialité de Rouen de 147 1476. — Arch. de la S.-Inf., G. 71).

Il y avait aussi une *Majesté* figurée dans la salle Chapitre de Rouen, et c'est en levant la main vers ce image que Jesson Salvart, nommé maître des œuvres maçonnerie de la cathédrale, prêta serment de bien fidèlement remplir son office, 13 mars 1397 (v. s.). Il e certain que cette *Majesté*, vers la fin du xve siècle, n'éta autre chose que la Transfiguration de Notre-Seigneur (6

(1) La chaire du président ou lieutenant-général du siège.

(2) La comtesse de Longueville, Yolande, comtesse de Bar dame de Cassel.

(3) Presbytères, vicariats, maisons d'école, prétoires de pe sièges, au xviiie siècle encore, étaient couverts en chaume.

(4) Cette marque équivaut à néant : l'article devait donc é considéré comme rayé.

(5) Le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen.

(6) 21 avril 1468, commissaires nommés pour faire peindre *tela aut alias, prout eis visum fuerit expediens, latus ante*

Dans le texte suivant, où il est encore fait mention de *Majesté*, je ne pense pas qu'il faille voir une peinture appliquée sur les murs. Je croirais plus volontiers qu'il est ici question de tablettes portatives, ornées d'une image sainte accompagnant une partie du texte de l'évangile (1). Ces tablettes, posées sur les genoux de l'official, étaient mises sous les yeux ou sous la main de ceux qui, à des titres divers, étaient appelés à prêter ou à renouveler leur serment. Il en était ainsi à la rentrée de la cour du parlement. Tous ceux qui formaient le personnel de cette haute juridiction venaient prêter serment sur le livre des Evangiles, que le premier président tenait ouvert sur ses genoux.

1451. — « Item solvit Johanni Le François, servienti curie, qui reparari fecit duo Juratoria curie, in ipsis duas *Majestates* novas apponi faciendo, die videlicet xxix^a maii anno millesimo quinquagesimo primo, LX s. t. ». (Compte du promoteur de l'Officialité de Roueu. — Arch. de la S.-Inf., G. 166.)

Ce mot *Juratorium*, dans le sens d'instrument à recevoir les serments, ne se trouve pas dans Ducange.

C'était aussi sur le texte des Evangiles, touché de leurs mains, que prêtaient serment autrefois ceux qui prenaient un engagement soit devant les tabellions, soit devant des magistrats de tout ordre, officiaux, maires, baillis, etc. Les formules des actes ont conservé le souvenir de cet usage.

capituli ubi cathedra situatur. — 11 mai 1468, *fiat levis pictura in papiro cum tella de Transfiguratione Domini, providendo an conveniens pro picturæ necessaria in parte superiori capituli, et videatur per Dominos hujusmodi jactura seu pictura.* (Registres capitulaires.)

(1) Le registre de délibérations capitulaires du XIVe siècle contient divers textes de l'Évangile qui servaient à la prestation du serment : « In illo tempore sublevatis Jesus oculis in celum dixit... In principio secundum Johannem... ». (Arch. de la S.-Inf. G. 2216).

Il y avait exception pour les ecclésiastiques qui prêtaient serment en posant leur main droite sur leur poitrine.

« *Juravit in verbo sacerdotis, ponendo manum suam dextram ad pectus suum.* » 23 fév. 1408 (v. s.), 25 nov. 1409. (Registres capitulaires.)

ÉCRIVAINS ET ENLUMINEURS

On trouvera dans les actes suivants des renseignements sur les salaires des enlumineurs et des écrivains et sur le prix des livres liturgiques.

Contrat d'allouement pour le métier d'enlumineur.
Janvier 1394.

« Girart Jumier, à présent demeurant à Rouen, s'oblige à Jehan Lekeu, de Saint-Laurent de Rouen, à ce que ledit Girart servira bien, etc... ledit Jehan jusques à un an commenchant à Noël prouchain, etc... d'escripre et enluminer et toutes autres choses appartenant au dit mestier pour xv l. t. pour ledit an ; et sera tenu ledit Jehan à trouver audit Girart boire, mengier, couchier et lever. » (Tabellionage de Rouen, reg. 5, f° 304 v°.)

Ecrivain enlumineur loué à l'année par un seigneur anglais.
Mars 1420.

« Jaquet Le Caron, natif de la paroisse du Chastel de la Lune (1) près Bernay, du mestier d'escripre et enluminer confesse soy estre aloué à William Bradwardin, escuier seigneur de Saint-Vaast et de la Poterie, pour luy servir de son dit mestier d'escripre et enluminer au mieu

(1) Châtel-la-Lune, canton de Beaumesnil (Eure).

que il pourra et saura, du jour de la mi-karesme prochain venant jusques au terme de iij ans, cest aleu fait pour et parmy ce que ledit escuier, qui present estoit, sera tenu et promist trouver, ledit temps durant, audit Jaquet toutes ses nécessités de boire, mengier, coucher, lever, feu, lit et hostel bien et suffisamment son estat, et lui paier, pour chacun an, la somme de xx l. t. (1) aux quatre termes par egal portion, et luy bailler et trouver une robe et ung chapperon bons et suffisans pour chascun an... et lui bailler toutes les estoffes que il appartient pour faire ledit mestier. » (Tab. de Rouen, Reg. 18, f° 215 v°.)

Travaux d'enlumineur et d'écrivain.

Extrait du compte du Trésorier de l'archevêque de Rouen, du 25 décembre 1396 à la St-Jean-Baptiste 1397 :

» Item eidem Domino meo, per manus Jaqueti Du Passeur, illuminatoris, pro illuminando et ymaginando Pontificale Domini, de novo factum, lxix lb.

2 Item eidem Domino meo, per manus Guillelmi De la Rue, scriptoris, pro scribendo dictum Pontificale et pro pergameno in deducionem majoris summe, xxxvj lb. » (2).

Fourniture d'un missel à l'église de Manneville-la-Goupil par les chanoines, décimateurs en cette paroisse.

« Anno Domini M. CCC LXXXX 1°, die xxij^a mensis decembris, Philippo Destrutot, thesaurario, et Reginaldo Martelli, parrochianis ecclesie parrochialis de Magnavilla-la-Goupil, decanatus Sancti-Romani de Collobosco, Rothom. diocesis, in capitulo ecclesie Rothom., coram Dominis

(1) C'est à 5 l. près le prix porté dans le contrat précédent.

(2) Le prix de ce Pontifical représentait, à lui seul, plus que les gages de cinq années de l'enlumineur, qui s'était alloué à Bradwardin. — Le Chapitre de la Cathédrale possédait un Pontifical qui lui avait été légué par Jean Deudemare. Le 26 mars 1466, il ordonnait qu'il fût enchaîné dans la *librairie*. (Reg. capit.)

decano et capitulo ejusdem Rothom. ecclesie personnaliter constitutis, ex parte eorumdem Dominorum decani et capituli, nec non Domini Roberti Bourelli, rectoris dicte parrochialis ecclesie, fuit traditum quoddam missalle inferius designatum pro dicta parrochiali ecclesia, qui quidem Philippus, thesaurarius, et Reginaldus, parrochiani predicti, nomine suo et omnium parrochianorum dicte parrochialis ecclesie, dictum missalle receperunt et secum portaverunt, et promiserunt, nominibus quibus supra, illud missalle non vendere, cambiare, vel quoquo modo alienare, ymo illud bene regere, servare et custodire, periculis suis et expensis; et ad hoc se, quibus supra nominibus, obligarunt. Dictum vero missalle est novum, notatum, completum, ad usum Rothom. cum MAJESTATE pulcherrima, asseratum, coopertum de corio rubeo et desuper de brachis de tela; et incipit in prima columba (sic) prime pagine post kalendarium : Ex QUO ADVENTUS DOMINI INTRAVERIT, et finit in eadem : KATHI; in secunda columba ejusdem pagine incipit : NE IN DIE, et finit in eadem : JOSEPH, et notatum; in secunda pagina ejusdem folii incipit : DIXIT AD EAM, notatum, et finit in pagina : UNIVERSIS QUI, notatum ; in ultimo vero folio : BENEDICTUS SEDET IN MEDIO, et finit in eodem : ANNIS IN ETERNUM AMEN, et deconstitit dictum missalle quadraginta francos auri. — Signé : G. GALTERI » (1).

« Lundi XIII décembre 1400. — Jehan Le Queu, libraitier, demourant à Rouen en la paroisse Saint Laurens, vend à Pierre Duvet et Guiffroy Le Caron, prévost et esquevin de la Charité Dieu Monsr S. Jaque fondée à Rouen, séant en la religion des frères mendians de l'ordre

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 2117, fo 112. — Le 8 avril 1608, le Chapitre fournit à la Fabrique de Sassetot-en-Caux un missel estimé à 14 livres, et un bréviaire estimé à 20 livres.— Le 21 septembre 1420, le Chapitre contribue pour une somme de 4 livres au paiement d'un missel acheté 9 livres par la Fabrique de Martin-Eglise. (Reg. capit.)

des Prescheurs, et aux successeurs, prévost et esquevin et frères d'icelle, c'est assavoir un messel de bon volume, tel comme lesdits frères en ont veu le commencement, à l'usaige et ordinaire de Rouen, bien escript, bien nocté, sur bon veslin, bien lié, enluminé, tout en la propre fourme qu'il en marchanda aux dessus diz et aux frères dudit hostel, jouxte ce qu'il est escript de sa main, et que ont iceulx frères devers eulx, et icellui promist fere etc... à ses coustz etc... et livrer ausdiz frères comme prest dedens la my-karesme prochain venant, en paine de c. s. t. à appliquier à la dicte Charité, cest marchié fait pour xi l. t. etc. » (Tabell. de Rouen. Reg. 9, f° 102 v°.)

Extraits des comptes de Saint-Nicolas de Rouen.

Le IXe jour d'octobre (1438), poié à messire Guillaume Le Hoay, pour ung messel acheté à luy, xliiij l.

Le IIe jour de mars (1439 n. s.), quant l'antiphonier fut acheté à Colin Coquet, despense faictes avecques icelui et maistre Pierres Le Sueur, Pierre Priere, Jehan Gasselin et autres paroissiens, liij s.

Le XXIIII mars, pour la correction du neuf messel, xxx s.

Le III avril, pour ung paire de saintiers pour l'antiphonier, ij s. iij d.

Le VII avril, poié à Colin Coquet, à la présence des paroissiens, pour l'antiphonier, xlv l. x s.

Item, ledit jour, despense faictes avecques les chappellains, xij s. ij d.

Le VI avril, pour la soubte des pages du neuf messel, xx s. iv d.

Pour une pel de parchemin verrin à mectre dedens les paiges, xviij d.

Le XXVI, poié à Colin Coquet pour relier ung psaultier et pour couvrir le neuf sauptier et relier le processionere, pour ce, xlviij s.

Février 1440 (n. s.), à Michault Coquet, pour une

messe mise au gréel, v s. ; pour relier le manuel, vij s. vj d.

Juin, despense faicte avec messire Nicole Brisebarre, en la présence de Colin Coquet, quant on marchanda de faire la Légende, iij s. viij d. Paié sur la dite Légende, audit messire Nicole, iij s. viij d.

Pour une main de papier à doubler la dite Légende, ij s. iij.

Le XVIII juillet, à Cardinot Le Vavasseur (c'était le nom du clerc de la paroisse), pour avoir doublé la Légende en xxviij feuilles de papier, xx s.

Pour une demi-main de papier, xij d.

Compte de l'année 1440-1441.

A messire Nicole Brisebare, pour l'escripture de la Légende, vj l. ij s. x d.

Pour corriger la dite Légende, x s. ij d.

Despense faicte avec le dit messire Nicole Brisebare et Colin Coquet, quant il livra la dite Légende, ij s. x d.

Payé à Johan Boyvin, pour enluminer la Légende, xviij s. i d.

Pour noter ung quayer où est le service des fons et du boys, iiij s. vj d.

A Michaut Quoquet, pour le lyage de la Légende, xxix s. vj d.

Le xx mars 1441 (n. s.), pour despense faicte avecque le clerc pour corriger les Passions, iij s.

Pour doubler che qui est escript eu messel et translaté en franchois, xviij d.

A Michaut Coquet, pour netier le neuf messel, etc. vij s. vj d.

Pour une pel de cherf pour faire une houce au neuf messel et pour couvrir le viel, x s.

Pour Michault Quoquet, pour faire ycelle houce, v s. iij d.

A Michault Quoquet, pour relier le viel messel et pour refaire plusieurs escriptures et colures, lx s.

Compte de 1445-1446.

Pour le neuf messel, II platines, I clou de chapel à moigne, xviij d.

Compte de 1447-1448.

A Jehan Coquet, libratier, pour avoir relié et cloué l'Epistolier et mis II chapiaulx à moigne au messel et I fermant au gréel, xij s.

Compte de 1460-1466.

De la seur de Jehan Coquet (pour son inhumation à Saint-Nicolas) a esté receu ung livre à baptiser enfans, et partant quitte.

A Messire Nicolle Coquet, pour avoir refourmé ung livre et pour les couleurs, ij s. vj d.

A Gaultier Neron, pour avoir relié les sautiers, le gréel et pour y avoir escript les festes nouvelles, ij l.

A Michel Coquet, pour avoir relié le bon messel, xx s.

Pour une pel de serf à le couvrir, xx s.

Compte de 1466-1467.

A Jehan Coquet pour avoir reparé, relyé et nettoyé la Légende et pour avoir recouvert le processionnaire, xx s.

Compte de 1468-1469.

A Jehan Coquet, pour ung processionnaire, iiij l. (1).

(1) Nous touchons à l'origine de l'imprimerie. Les Fabriques pourront bientôt se procurer des livres liturgiques à des prix beaucoup moins élevés.

Deux anciennes épitaphes relatives à la famille Erquembout.

J'extrais d'un factum relatif à la seigneurie de Gainneville le texte de deux épitaphes anciennes, probablement aujourd'hui perdues :

« Epitaphe étant sur une tombe au milieu du chœur de la paroisse de Gainneville, sur laquelle sont gravées la figure d'un homme armé, et des armoiries à moitié effacées sur lesquelles néanmoins on distingue une partie d'un lion rampant, et autour de la tombe sont gravés distinctement en lettres gothiques ces mots : « Cy gist noble » et puissant homme Jehan de Erquembourg, Ecuyer, » qui trespassa l'an de grace m. cccc. et un le..9 du mois » de... pour l'ame de lui; que Dieu... ». Le reste illisible. »

« Autre épitaphe étant sur une tombe à l'entrée du chœur de la paroisse de Gonfreville-l'Orcher, et dont procès-verbal avait été pareillement dressé. Constaté que cette tombe représentait la figure d'un homme à droite et d'une femme à gauche, et sur un des coins du côté de la tête, à droite, sont des armoiries en partie effacées, mais où l'on voit que l'Ecu est tranché et porte un lion rampant dans le bas, que l'on reconnaît distinctement être les mêmes armes qui sont sur la tombe de Jehan d'Erquembourg étant au milieu du chœur de Saint-Pierre de Gainneville ; autour de cette dernière tombe est écrit, en lettres gothiques, ce qui suit : « Cy gist noble homme Pierre » Erquenbout écuyer en son vivant sr de Gaineville qui » trespassa l'an MII. cccc le dixieme jour de janvier. Dieu » le (*sic*) fasse pardon. » Ensuite : « Cy gist noble Dame » Jacqueline Crespin, femme dudit écuyer, en son vivant » dame d'Orcher d'Angerville de Grosmesnil des terres des » Margottes..... et trespassa l'an M. CCCC IIII IIII (*sic*), » le XX jour de janvier. »

Le factum auquel ces deux citations sont empruntées

est un in-folio de 29 pages, imprimé par Jacq.-Joseph Le Boullenger, pour Jacqueline Guerreau, veuve de Michel-Joseph du Bocage, sieur de Bléville. Le factum est adressé à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, 1759. On s'efforce d'y prouver, contrairement aux prétentions de Mme Duhamel de Mellemont, châtelaine d'Orcher, que la terre de Gaineville était un véritable fief, considéré comme tel par les Erquembout qui en avaient été longtemps possesseurs. Cette terre resta dans leur famille jusqu'au 21 février 1687, que le sieur Le Roux de Jourville, fils de Charlotte d'Erquembourg, la vendit au père du savant Bréquigny, Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelais; celui-ci l'augmenta de 63 acres aliénées par le Roi le 1er mars 1703, et la vendit, le 17 avril 1717, à M. du Bocage de Bléville. Par une singulière confusion qui devait se reproduire plus tard, le nom de Gaineville est transformé en celui de Granville à la page 6 du factum : « Mme de Mellemont a remarqué à ce sujet qu'on trouve dans cet aveu (l'aveu de 1419 rendu par Gaston de Foix pour le duché de Longueville) une fieffe rme à Granville, c'est-à-dire à Guaineville ».

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 7 JUIN 1901

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. P. Baudry, Deglatigny, G. Dubosc, Garreta, Héron, G. Le Breton, Lefort, P. Le Verdier, Pelay et l'abbé Tougard.

Sont excusés : MM. Bouquet, Gosselin, Malicorne et de la Serre.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après qu'une observation de M. le Président y a fait effacer un nom propre.

Correspondance imprimée. — Son important dossier se détaille ainsi : *Mémoires de la Société archéol. du Midi*, 1886-1896; vol. XV, XVI; Toulouse, in-4°; — *Bulletin*, idem; 1888-1899; 21 liv.; — *Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, pp. 377-408; in-4°; — *Mém. de la Soc... de l'Aube*, LXIII; Troyes, in-8°; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, LIX, 1898; — *Bulletin*, item; 1899: — *Mettensia*, item, II, 3 et 4; — *Congrès archéol. de France*, session LXV, Bourges, 1898; — *Procès-verbaux des séances de la Soc... de l'Aveyron*, XVIII, 1900; — *Soc. des Amis des Monum. Rouennais*, Bulletin, 1886-1898; gr. in-4°; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1900, 1 et 3; 2 livr.; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 170; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XIII, 1; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1900,

4e trimestre; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, n° 248; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 197; — *Revue de l'Avranchin*. 1901, n° 5; — *Notes sur P. Blanchard, aéronaute*, par M. Ed. Pelay. Hommage de l'auteur, qui est remercié par M. le Président.

Cinquantenaire de M. de Beaurepaire. — Anticipant sur la série des communications ordinaires, M. P. Baudry se lève et s'exprime ainsi :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi, en ma qualité de doyen d'âge de mes honorables collègues, de joindre mes félicitations et les leurs à celles dont vous avez été récemment l'objet à l'occasion de votre cinquantaine comme archiviste départemental. (Applaudissements.)

Incalculable serait le chiffre de tous ceux qui ont pu apprécier la sympathie de votre caractère, profiter des trésors de science mis par vous à leur disposition, et qui en conservent une sincère et affectueuse reconnaissance.

En remerciant son cher cousin Baudry, M. de Beaurepaire dit qu'il voit ainsi s'accroître encore sa dette de reconnaissance envers tous ceux qui ont pris la peine de l'acclamer.

Cloche de Sainte-Austreberte. — Tel est le sujet de la note suivante, de notre confrère M. Dergny, que lit M. le Président :

« L'église de Sainte-Austreberte possède une cloche bien intéressante par sa date et plus encore par son inscription et son ornementation.

» Cette cloche a été épargnée par les révolutionnaires de 1793, mais depuis elle a eu à subir les nombreux coups de maillet donnés lorsqu'on *sonne à mort*. Aussi son inscription est en partie effacée à la place sur laquelle portent les coups de maillet, ce qui nous fait souhaiter de voir ce maillet remplacé par un marteau muni d'une sorte de mécanisme qui procure le même résultat sans causer les mêmes inconvénients. Nous avons remarqué dans le cours de nos nouvelles recherches que l'usage de ce marteau ainsi disposé et dont le premier exemple est certainement celui de Lignemare, qui existait dès les premières années du XIXe siècle (*Cloches du pays de Bray*, 2e part., p. 298), tend à devenir beaucoup plus commun (1).

» Voici cette inscription telle que nous avons pu la relever :

ANNO 1685 REGNANTE LUDOVIC[O M]AGNO FRANCI[SCO] ROVXE[L DE M]EDAV[I AR]CHIE[PISCOPO ROTHOMAGENSI] HOVLLEY HVIVS PAROCHIÆ RECTORE, ROBERTO RUFO DESNEVAL MILITE, NORMANNIÆ VICE DOMINO, CASTELLANE[O] DE PAVILLIACO HVIVS ECLESIÆ STE AVSTREBERTÆ FVNDATORE AC PATRONO, ANNA MARIA MAGDALENA DE CANO[VVILLE].

» Sur cette cloche sont deux écussons accolés. L'un est aux armes des Le Roux d'Esneval, coupé en chef

(1) L'usage de frapper ainsi sur la cloche, lors d'un décès, n'existait pas au XVIIIe siècle : car alors nos églises possédaient *au moins deux cloches*. Mais après la révolution de 1793, ces églises n'ayant plus qu'une cloche, c'est alors que pour un décès l'idée vint, pour varier le son funèbre, de frapper sur la cloche avec un maillet.

Est-il bien sûr, objecte le secrétaire, qu'on n'ait pas voulu aux siècles passés distinguer les sonneries funèbres par le son particulier et tristement lugubre du bois sur le métal ?

de deux parties, l'une *d'azur, à la croix fleurdelysée d'or*, qui est de PAVILLY, l'autre *palée d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules*, qui est d'ESNEVAL, et en pointe de trois autres parties : la 1re *échiquetée d'or et d'azur, à la bordure de gueules*, qui est de DREUX ; la 2e *de gueules à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1*, qui est de PRUNELÉ ; la 3e *d'argent, à la bande d'azur*, qui est de TOURNEBU, et sur le tout *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or 2 et 1*, qui est LE ROUX.

» L'autre écusson porte de CANOUVILLE : *de gueules à trois molettes d'or, 2 et 1*.

» Ces deux écussons ont pour supports *deux levrettes*. Un casque de chevalier les surmonte et celui-ci est sommé d'une couronne de marquis ».

M. le Président groupe alors les notes qu'il a extraites des comptes de la confrérie de Saint-Louis et Saint-Marcouf, que les merciers tenaient dans l'église Saint-Jean de Rouen.

Extraits des comptes de la confrérie des merciers établie en l'église Saint-Jean de Rouen : œuvres d'art, images, ornements d'église, sermons.

La communauté des merciers était la plus riche des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. Elle formait une confrérie, placée sous l'invocation de saint Louis et de saint Marcouf, dont le siège était en l'église Saint-Jean, de Rouen.

J'ai extrait des comptes de cette confrérie quelques passages qui m'ont semblé présenter quelque intérêt.

Le compte du 9 août 1655 à pareil jour de l'année suivante, fut rendu par honorable homme Jean Cavelier,

comme maître sortant de charge. C'était le père de notre célèbre Cavelier de la Salle.

Le décès de ce maître est mentionné dans un autre compte, du 25 août 1666 à pareil jour de l'année 1667.

« Plus a esté payé par le sieur comptable à la veuve Tessier, pour un cierge d'une livre pour l'inhumation du sieur Jean Cavelier, 1 l. 8 s. »

Mention au même compte de la *morte-main* du même Cavelier.

Autre mention, dans le compte de 1676, du décès de sa veuve : « Receu des héritiers de feue Madame Cavelier, 20 s. ».

François de Chefdeville, allié des Cavelier, fut maître de la même confrérie. Il sortit de charge le 6 décembre 1674.

Roland Amontons, dont un parent se rendit célèbre dans les sciences, entra en charge comme maître le 6 décembre 1674 et en sortit le 22 juin 1676.

« En 1610-1611, la confrérie payait à Michel Lourdel, peintre et sculpteur, la somme de 5 liv., pour avoir taillé en bois de chêne l'image de saint Marcouf, avec le petit priant (figure à genoux dans l'attitude de la prière mise aux pieds du saint) (1), ensemble, tant pour la dorure et pour l'entrepié, que pour le poser au cœur de l'église Saint-Jean ». (Compte-rendu de 1610-1611.)

« La même année, elle payait à maître Hantre (2), peintre, IV liv. X s. pour avoir imprimé peint et doré, en une estache de fer blanc, les images de saint Louis et saint Marcouf ».

(1) Ce mot priant s'est parfois présenté sous la forme priam, et il est arrivé que le *priant*, le roi *priant* (le roi David) a cédé la place au roi Priam.

(2) Ce peintre est aussi appelé Hanse : « A ung nommé Hanse, peintre, pour avoir fait 2 armaries pour la venue et entrée de Mgr. l'archevesque, 35 s. » Compte de la Fabrique de Saint-Jean de Rouen, 1599.

En 1639-1640, elle fit peindre par un nommé Caron (1) deux armoiries sur fer blanc et redresser les 6 autres. Ces armoiries s'appliquaient aux torches de l'autel que les frères servants portaient à la main à la procession du jour saint Louis et aux inhumations des maîtres (2).

Ainsi que la plupart des confréries de Rouen, celle de saint Louis et saint Marcouf avait ses images particulières, ou, comme on disait, ses ENSEIGNES, au bas desquelles était le nom, en acrostiche, du maître en charge.

On se contenta d'abord de gravures sur bois. Le moule qui servait à les tirer est mentionné dans les comptes de 1610-1611 : « Moule de bois où est gravé les deux figures de saint Loys et saint Marcouf, avec la boête du dit moule ».

Plus tard on désira des images en taille-douce. Le dessin s'en fit à Rouen, mais la planche fut gravée à Paris, comme il paraît par un article de compte de César Le Bercher, du 15 août 1666 au 25 août 1667 : « A esté payé par le sieur comptable au sieur Hubert, peintre, pour avoir faict le dessein de la confrairie de saint Louis et saint Marcouf, la somme de XI livres. Plus payé pour avoir faict graver la planche à Paris et l'apport d'icelle la somme de LXVII l. X s. ».

Cette planche, usée par un trop grand tirage, fut regravée une première fois en 1669-1670, une seconde fois (par Pierre Le Cordier, à qui on paya X l.) en 1673-1674.

Ces deux planches, l'une en bois, l'autre en cuivre, se transmettaient du maître en charge à son remplaçant avec les ornements de la confrérie.

Le tirage des enseignes (dites aussi *frairies* et *attaches*

(1) Il existait à Rouen un maître peintre, sculpteur de ce nom, Adam Caron, domicilié, le 8 mars 1608, sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen,

(2) Compte de 1676 : « Aux 6 fréres servants qui portent les torches le jour saint Louis et aux inhumations, 9 l. ».

ou *estaches*) se faisait à un très grand nombre d'exemplaires. Elles étaient affichées dans les maisons des confrères où elles étaient portées par le chapelain de la confrérie, lequel recevait, en en faisant la distribution, les contributions obligatoires et les aumônes volontaires.

« 1610-1611, payé à l'imprimeur 50 sous pour avoir imprimé 1,200 estaches, distribuées le jour saint Louis, aux maistres, frères et seurs en la dicte église Saint-Jean, et portez en faisant le tour et cueute (quête) aux maisons tant des dits maîtres que frères et seurs, L s. ».

« 1612-1613, à Robert Freron, imprimeur, pour deux milliers d'estaches, IV l. ».

1639-1640, *cueulte* faite aux maisons « pour 2 milliers d'atache à Me Ferrand, cartier, VI l. ». Paiement de colle pour les *attacher*.

« 1645-1646, payé à la veuve Courant, pour avoir fourni le nombre de 2 milliers d'enseignes, VI l. »

« 1647-1648, à Robert Séjourné, librere imprimeur, pour avoir fourni le nombre de 2 milliers d'enseignes, VII l. Payé au chapelain de la confrérie pour son assistance, étant présent à la ceulte faicte des deniers de la confrarie en portant les enseignes, II l. — A Jehan Horsolle, pour pareille assistance, I l. — A Jacques de Gournay (clerc), pour pareille assistance, comprins la colle par lui fournie, pour atacher les dites enseignes, I l. II s. VI d. ».

« Du 7 août 1652 au 7 août 1653. Payé au sieur Souillet (Du Souillet), imprimeur, pour deux milliers d'enseignes, VII l. — Au sieur Le Roux, chapelain de la confrérie, pour avoir assisté à la cueulte des deniers des maistres dudit estat, IV l. — A un clerc des merciers (pour le même motif), III l. — Audit de Gourné, pour avoir fourni la colle pour coller les enseignes par les maisons des maistres, I l. II s. VI d. ».

« Du 7 août 1653 à pareil jour de l'année suivante, au sieur Ferrant, imprimeur, pour 800 enseignes, III l. IV s. ».

« Du 15 août 1655 à pareil jour de l'année suivante, au sieur Baniquet, pour avoir imprimé une rame et demie de papier pour les enseignes, IV l. X s. ».

Ce Baniquet fut l'imprimeur de la confrérie, pour le moins, jusqu'en 1663.

« Du 25 août 1662 à pareil jour de l'année suivante, au sieur Banicquet, pour avoir imprimé une rame et demie de papier de la *Licorne*, pour les enseignes, IV l. X s. » Mention de la cuelte par les maisons des maîtres, en présence du chapelain.

« Du 25 août 1663 à pareil jour de l'année suivante, à Jacques de Gournay, clerc, pour avoir porté les enseignes, le jour de la cueulte, XX s. »

« Du 25 août 1667 à pareil jour de l'année suivante, paiement de 900 enseignes ».

« Du 15 novembre 1669 au 15 novembre 1670, payé à l'imprimeur, pour avoir imprimé en taille-douce des enseignes et fourni le papier, XXXIII l. ».

« 1676, à Philippe Le Baillif, pour 2 rames de papier pour imprimer les enseignes, IV l. XVI s. — Au sieur Flatin, imprimeur, pour l'impression des enseignes, X l. Pour la quête faite par les maisons des marchands merciers, en présence de discrète personne Me Georges Marc, presbtre, chapelain, XXIV l. XVII s. ».

Un inventaire du mobilier de la confrérie, de 1677, indique, entre autres objets : 1 chasuble, 2 tuniques, 2 draps de corps, une casaque à l'usage du clerc, le tout de velours bleu semé de fleurs de lis; 2 toiles pour couvrir les images de saint Louis et de saint Marcouf; un voile de satin bleu; une bourse de velours rouge avec des jetons de cuivre; un moule de bois et un autre de cuivre servant, l'un et l'autre, à l'impression des enseignes (1).

(1) Il semble que dès 1666, le moule de bois fût hors d'usage, puisqu'on fait figurer au compte de 1666-1667, « un vieux moule de bois ayant servi pour imprimer les enseignes », et qu'à

La confrérie avait payé, en 1642-1643, au sieur Crochet, orfèvre à Paris, 671 l. pour une croix et un calice d'argent; en 1655-1656, à M. Le Marchand, orfèvre de Rouen, 471 l. 8 s. 9 d. pour la façon de 2 chandeliers d'argent, du poids de 12 marcs, 3 onces, 2 gros.

Plus d'une fois, la confrérie fut priée de prêter ses ornements à l'occasion d'inhumations auxquelles on tenait à donner un certain éclat.

« 1644-1645, reçu de Madame Hubert pour prest fait du drap de corps pour feu Thimotée Hubert, son mari (un des meilleurs horlogers de Rouen), LX s. ».

« 1654-1655, le 25 d'octobre, a esté receu du sieur Henricque, portugais, pour lui avoir presté les draps de corps de lad. confrairie, pour l'inhumation de deffunct son père, 1 escu d'or valant la somme de CXIV s. ».

Généralement la confrérie s'adressait à des prédicateurs en renom pour le sermon de la saint Louis.

« 1639-1640, sermon pour le jour saint Louis, par le P. Duval, jésuite (n'a voulu rien prendre) ».

« 1648, payé à un père jésuite ayant fait la prédication le dimanche 23 aoust, LX s. ».

« 1671-1672, au P. Séraphin, capucin, pour avoir fait une prédication le dimanche de devant le jour saint Louis, III l. »

Le Père Séraphin passait pour un des meilleurs prédicateurs de l'époque. Il n'est guère croyable qu'il fût venu à Rouen spécialement pour le sermon des merciers.

Grilles de Saint-Maclou. — M. Pelay constate, à l'occasion des grilles qui viennent d'être posées autour de l'église Saint-Eloi, que c'est un travail excellent.

la suite de cette mention on indique « un nouveau moule de cuivre pour imprimer les enseignes en taille-douce ».

souvent souhaité, et dont tout le monde doit s'applaudir.

Mais la Commission ne saurait oublier qu'un autre monument, d'un mérite bien supérieur, attend depuis trop longtemps la même protection. En ces dernières années, Saint-Maclou, la malpropreté de ses abords et l'urgence de les entourer d'une grille de préservation ont fréquemment reparu dans nos procès-verbaux. Notre confrère estime donc qu'il serait à propos d'affirmer à nouveau les sentiments de la Compagnie, en formulant à ce sujet un vœu énergique.

M. Lefort explique que les grilles promises par M. Dutuit vont être prochainement posées dans la rue Eugène-Dutuit. On n'ose se flatter que le généreux donateur étendra sa munificence aux autres parties de l'édifice. Ne semblerait-il point, en tout cas, préférable d'attendre que la mise en place des grilles invite naturellement la Commission à faire de nouvelles instances auprès du département et de la ville, pour qu'il soit pourvu à cet indispensable complément de défense archéologique.

La Commission goûte fort ces informations supplémentaires, et en approuve pleinement la conclusion.

Vente Ch. Lormier. — M. Pelay raconte ensuite qu'il s'était flatté de faire entrer dans son propre cabinet le brûle-parfums antique dont M. Lormier a fait jadis le sujet d'une communication (*Bulletin* VIII, 404 ; cf. 417). Il n'a pu malheureusement y réussir, la pièce ayant atteint le prix de 3,800 fr. Elle a failli être enlevée par un riche Américain; mais enfin elle est restée en France; et on a même fait espérer à notre collègue qu'il en pourrait être obtenu un cliché pour

notre *Bulletin*, si toutefois la gravure antérieure a échappé à un incendie.

M. G. Le Breton ajoute qu'il ne pouvait se désintéresser d'un objet de cette importance pour lequel il eût volontiers sollicité un crédit illimité. Sa vente s'est opérée dans des conditions particulièrement heureuses puisque son possesseur actuel n'est autre que M. Dutuit.

M. Pelay a été plus favorisé pour la belle miniature représentant le supplice de Jeanne d'Arc, qu'il place sous les yeux de la Commission. C'est un véritable tableau, arraché d'un précieux manuscrit. Il provient des collections Didot et est d'ailleurs connu depuis longtemps, puisqu'il a paru dans la *Jeanne d'Arc* illustrée de M. Wallon. M. le Président le date du commencement du XVIe siècle, et le croit l'œuvre d'un Rouennais. A ce titre, il doit être classé parmi les documents de première valeur sur la topographie de notre ville.

Invité à donner quelques autres détails sur cette vente qui fera époque dans l'histoire des amateurs de province, M. Pelay ajoute que les enchères s'y sont faites avec beaucoup d'ardeur et souvent aux prix maximum, ce que M. Garreta confirme par sa déconvenue. Sont entrées à la Bibliothèque nationale une *Vie de saint Joseph*, une poésie de Haudant, une édition de *Mélite*, etc.

Epaves archéologiques. — Si appliqué qu'il ait pu être à conserver le plus de souvenirs possibles du quartier Saint-Sever, M. P. Baudry regrette qu'il lui en soit échappé un grand nombre. Ainsi, il ne lui a pas été permis de préciser les dimensions de l'église

des Emmurées. A cette sorte de préambule fait suite la note ci-après :

Dans le numéro du *Journal de Rouen*, du 4 mai 1901, M. Dubosc a signalé la découverte de nombreux fragments de faïence, provenant de fouilles exécutées rue du Pré : au nord, par rapport à l'ancienne chapelle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; à l'est, par rapport au dispensaire.

Pour n'être pas toujours aussi abondantes que celle-ci, les trouvailles de ce genre, faites sur différents points du faubourg Saint-Sever s'expliquent par la présence dans ce faubourg des nombreuses fabriques de faïence qui en ont été la principale industrie jusqu'au siècle dernier.

Il y a environ un an, M. Taurin, papetier-libraire, a recueilli, dans les fondations d'une maison contigüe à celle qui porte vers l'est le n° 51, une assiette en terre cuite, au milieu d'autres débris également non émaillés.

Un peu plus tard, des terrassements opérés par M. Foucher, sculpteur, et dont M. Dubosc a aussi parlé dans le numéro du *Journal de Rouen* du 10 octobre 1900, ont mis au jour, quai Cavelier-de-la-Salle, n° 30, les restes d'un four, d'une cuve avec terre d'argile ou à potier, et de faïences se rapportant au XVIIIe siècle. L'emplacement où ceci a eu lieu avait appartenu à une famille Delisle, dont sans doute furent membres plusieurs tourneurs en faïence de ce nom, cités comme habitant, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les environs du quai Cavelier-de-la-Salle actuel.

Tout récemment, M. le docteur Lireux me disait qu'un coup de bêche donné dans son jardin, rue du Pré, n° 20, amenait souvent des échantillons de céramique locale.

Mais je le répète, rarement semblable récolte a dû être aussi fructueuse et aussi bien surveillée que celle dont notre érudit et laborieux collègue a parlé, le 4 mai dernier. Ce qui m'engage à en dire un mot après lui, c'est que vous jugerez peut-être à propos d'en conserver le souvenir dans notre *Bulletin*.

Rien du reste qui caractérise d'une manière absolument intéressante la découverte présente. Rien, ou à peu près rien qui soit intact, et la quantité des morceaux et des tessons dépasse ici de beaucoup la qualité (1). Quoi qu'il en soit, on se demande si ces débris, tels qu'ils sont, ne devraient pas, au lieu d'être perdus, former le point de départ d'une petite collection publique qui ne saurait être mieux placée que dans l'ancien centre de fabrication de faïence où nous nous trouvons.

En résumant mes observations personnelles, celles de M. Dubosc, et surtout celles de M. Poussier, pharmacien du dispensaire, que ses goûts persévérants et le voisinage dans lequel s'exercent ses fonctions rendaient plus apte que qui que ce fût à examiner minutieusement toutes les épaves recueillies, on a découvert le cintre d'un four d'environ 2 mètres d'ouverture, avec tuiles d'une terre très rouge, vitrifiées par le feu.

En avant du four, un réservoir en maçonnerie était probablement destiné à délayer l'argile, dont un dépôt très important, provenant, à ce que l'on croit, de la forêt de La Londe, se trouvait à peu de distance. Une photographie, confiée par M. Poussier, donne un aperçu des positions respectives de ce four, de ce réservoir, et de ce dépôt d'argile.

Des excavations, opérées dans le terrain dont il s'agit et sous le plancher même du bureau du dispensaire, a été exhumé une quantité considérable de fragments, décorés ou non, dont la vue — comme il arrive en pareil cas — en dirait plus long qu'une longue et sèche nomenclature, et parmi lesquels je me contenterai de citer : des figures à orner des vases, des morceaux de plats, d'assiettes, de fontaines, d'huiliers, d'écritoires, de saladiers, de godets, de pots de pharmacie, de pots de confitures, des bénitiers, des pavés, des moules d'assiettes en plâtre.

(1) Quelques jours après, M. Poussier se félicitait d'avoir recueilli et nettoyé environ deux mille fragments.

Deux pièces portant la marque G. S. sembleraient indiquer la signature Gabriel Saas ou Sas. Ce nom et ce prénom se trouvent en effet dans l'industrie de la faïence de Saint-Sever, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et l'on connaît de jolis vases marqués du nom S. A. S.

Ces différents objets doivent provenir de l'ancienne manufacture de faïence de Amédée Lambert, qui demeurait près de la rue Tous-Vents, et chez lequel j'ai vu les cinq grands bustes à gaînes, d'une réputation actuellement européenne, et que j'aurais pu acquérir pour une somme relativement insignifiante, si je les avais alors compris, étant tout enfant, et si ma bourse me l'avait alors permis. Amédée Lambert avait épousé, en 1814, Sophie de La Mettairie, veuve de Jacques Le Vavasseur. Dernier représentant des faïenciers rouennais, dont l'industrie célèbre avait été grandement éprouvée par le traité de commerce de Turgot, il épuisa ses ressources et son goût artistique à poursuivre des perfectionnements sans application pratique, et mourut en 1851.

Un double tournois que M. Poussier a trouvé dans les fouilles de la rue du Pré, porte, paraît-il, la légende : Jean Théodoric, comte de Lewenstein, seigneur de Cugnon-Luxembourg, et la date de 1632.

M. Garreta se rappelle très bien avoir vu entrer au musée le lavabo des Emmurées. Qu'est-il donc devenu aujourd'hui ?

M. le Breton pense qu'il ne sera contredit par personne en affirmant que notre vénéré collègue, M. Paul Baudry est aujourd'hui l'homme qui s'est le mieux employé durant plus d'un demi siècle à sauver le plus de vestiges du Rouen disparu. C'est un éloge qui lui est trop justement dû pour n'en pas saisir l'occasion. Quant aux Saisons, il fut donné au conservateur du musée de les pousser à Londres jusqu'à 45,000 fr., lors

de la vente Hamilton, où elles furent payées 70,000 fr. pour le musée du Louvre.

Enfin M. Baudry épuise son dossier par la note suivante :

« Dans la séance du 16 février 1900, M. de Beaurepaire nous a communiqué quelques extraits d'un fragment de compte, du 4 janvier 1574, relatif à des travaux de jardinage exécutés à Charleval, pour le compte de Charles IX, par Jean Ferey, sieur de Durescu, chevalier, conseiller du Roi en son privé conseil et de ses finances, superintendant des bâtiments de Charleval.

» D'après l'*Histoire chronologique de la Chancellerie de France*, par Abraham Tessereau, Jean Ferey fut reçu conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et intendant des finances, le 17 novembre 1544, et il résigna ses fonctions le 11 novembre 1568.

» Je n'ai pas la prétention de signaler ces dates à notre très érudit président qui peut les connaître aussi bien que moi. Mais ce qui est peut-être un peu moins connu, c'est que Jean Ferey, seigneur de Durescu, secrétaire des quatre premiers rois de la seconde maison de Valois, François Ier, Henri II, François II et Charles IX, commença, grâce aux libéralités de ces quatre souverains, l'année même de l'avénement de Charles IX, la construction d'une habitation seigneuriale, à Drucourt, commune dépendant aujourd'hui du canton de Thiberville, arrondissement de Bernay (Eure).

» Ceci résulte en effet de l'inscription d'une pierre trouvée en 1864, dans le pavage d'une maison de Drucourt, à laquelle on donne le nom de manoir, soi

qu'elle ait remplacé la construction primitive de Jean Ferey, soit qu'elle en soit encore une dépendance.

» Pour n'être pas absolument inédite, la teneur de l'inscription, en tête de laquelle étaient gravées les lettres initiales, les numéros d'ordre, et au-dessus les couronnes royales des quatre monarques successivement servis par Jean Ferey, m'a paru intéressante à transcrire :

F 1. H 2. F. 2. K 9.

De Hian Ferey, seignevr de Dvrescv
Qvi de ces Roys fvt l'vn des secretaires,
Et conseiller signant en levrs affaires,
De levrs biens faictz n'espargnant vng escv,
Commencée fvt l'an mil cinq cent soixante
Et de son aage avecqves devx qvarante.

Cloche. — M. Héron place sous les yeux de ses collègues une petite cloche appartenant à son gendre, M. le docteur Panel. Elle mesure 0,13 de hauteur et 145 mill. de diamètre. Timbrée de la salamandre couronnée, elle porte le nom de Nicolas Buret, d'une famille bien connue de fondeurs, dont le secrétaire a vu une clochette plus petite que celle-ci, dans l'ancienne chapelle Saint-Julien de Flainville, au Bourg-Dun.

Hachette de bronze. — M. Le Verdier présente à la Commission une belle hachette mesurant 0,20 de longueur et dont les extrémités ont respectivement 0,05 et 0,035 de largeur. Après un échange de vues, on croit pouvoir l'attribuer à la première période gauloise qui semble correspondre à l'époque néolithique, soit au moins au second siècle avant notre ère.

M. P. Le Verdier a bien voulu rédiger pour le procès-verbal la note que voici :

« J'ai l'honneur de vous communiquer, au nom de M. Edmond Harel, horloger à Longueville, une hachette en bronze qu'il a trouvée il y quelques mois, à fleur de sol dans une pièce de terre en labour située sur le territoire de Longueville, vers le haut d'un vallon descendant de Sainte-Foy à la Scie, entre Longueville et le hameau du Bois-Hulin, au triage dit le Champ-Marigny.

» Je ne crois pas que cette hachette appartienne à une époque très reculée : le fini du travail, la forme très particulière des deux douilles latérales constituées chacune par deux sortes d'ailettes recourbées l'une vers l'autre, l'échancrure d'un diamètre de 15 mill. ménagée à l'extrémité la plus étroite et qui devait servir à consolider le manche au moyen de liens tendus de cette échancrure aux douilles, tout cela indique une industrie déjà perfectionnée ; et je serais porté à attribuer cette pièce aux derniers temps de l'âge du bronze.

» Depuis un très grand nombre d'années, M. Harel occupe les loisirs que peut lui laisser l'exercice de sa profession à l'exploration des deux versants de la vallée de la Scie, spécialement du versant ouest. Il connaît les moindres reliefs du pays, et il a observé notamment que vers le sommet de tous les vallons aboutissant à la Scie, les plateaux fournissent en abondance des silex taillés. Pendant ses longues recherches, il en a recueilli par centaines. Il était bon de signaler à la Commission le zèle et l'activité de ce collectionneur local ».

Dégâts de Saint-Maclou. — M. Lefort signale un incident qui s'est produit lors de leur restauration. On avait remarqué que la tempête a spécialement ravagé

les restaurations faites il y a une quarantaine d'années avec une pierre de qualité inférieure; ainsi le remplacement de ces mauvais matériaux est entré dans les instructions des appareilleurs.

Château de Dieppe. — M. Le Verdier, auquel cette affaire avait été recommandée, ne voit rien de mieux que de passer à son sujet la parole à M. Lefort.

Ce dernier expose que la ville de Dieppe tient beaucoup à la conservation de son château. Le maire, M. Coche, est donc tout à fait décidé à agir en ce sens; et, si le château passe définitivement aux enchères, à en faire l'acquisition pour y installer les musées et les services municipaux.

Avant de clore la séance, M. le Président donne lecture de la note ci-après :

LES ANCIENNES HÔTELLERIES DE ROUEN

Au nombre des mesures qui ont le plus sensiblement modifié l'aspect des villes, il convient de ranger la suppression des enseignes. Figurons-nous l'effet que devaient produire anciennement, dans des rues généralement étroites et mal éclairées, où les boutiques ne s'étalaient pas au large comme de nos jours, mais se présentaient en rang serré, ces tableaux de toutes formes, de toutes couleurs, de toutes dimensions, dont les uns étaient appliqués sur les façades des maisons, tandis que les autres se balançaient, au souffle du vent, à l'extrémité de potences plus ou moins longues, posées à des hauteurs inégales.

Vers le milieu du XVIIe siècle, on conçut, à Paris, le projet de ne tolérer que la première espèce de ces enseignes, dont le public ne recevait aucune incommodité. C'est ce que nous apprend l'ouvrage relatif à la voirie,

donné comme suite, en 1738, au savant *Traité de la Police* du président De La Mare.

« C'étoit, y lisons-nous, un abus des marchands d'avoir des enseignes d'une grandeur excessive et d'avancer leurs tableaux quelquefois au-delà du milieu des rues, ce qui les faisoit paroître, dans le jour, plus étroites et plus serrées, et empeschoit que pendant la nuit elles ne fussent suffisamment éclairées par les lumières des lanternes publiques. Ces inconvéniens n'échappèrent point à l'attention de l'assemblée qui se tint chez M. le chancelier Séguier, en 1666, pour le rétablissement de la police générale. L'arrêt qui sortit de ce Conseil, le 19 novembre de la même année, fixa la hauteur des enseignes à 15 pieds et ordonna qu'elles seroient posées sur une même ligne. Cependant la grande réforme ne fut faite que trois ans après par M. de la Reynie, c'est-à-dire en 1669. Il se présenta deux moyens pour y réussir : l'un d'appliquer les enseignes contre le mur, en faisant faire à chaque maison une place qui seroit partout de la même forme et de même hauteur, en sorte que les propriétaires ou les locataires, en changeant de maison, n'auroient eu qu'à y mettre ou à ôter les tableaux de leurs enseignes; l'autre étoit de réduire les enseignes à une même grandeur et à la même hauteur ».

Le premier de ces moyens fut écarté, à la suite des observations des six corps de marchands qui furent unanimes pour trouver les enseignes saillantes plus à l'avantage de leur négoce. On se borna donc à décider que la hauteur de leur suspension serait de 13 pieds et demi, à partir du pavé jusqu'au bord inférieur du tableau, et que la saillie ne pourrait excéder 3 pieds. Les dimensions des tableaux étaient aussi réglées (carré long de 18 pouces de largeur sur 2 pieds de haut). Un modèle, de forme élégante, était proposé pour la penture.

A Paris, les enseignes saillantes survécurent d'un siècle environ au règlement de 1669. Il ne devait plus en exister

lorsque Mercier publia son *Tableau de Paris*, ouvrage des plus singuliers, « pensé dans la rue et écrit sur la borne », comme le disait Rivarol, mais où, au milieu d'idées saugrenues et de détails futiles, on rencontre, çà et là, des observations sensées et d'utiles renseignements.

Voici, en effet, ce que nous dit Mercier, au tome I, p. 125, de l'édition de 1782.

« Les enseignes sont maintenant appliquées contre le mur des maisons et boutiques; au lieu qu'autrefois elles pendoient à de longues potences de fer, de sorte que l'enseigne et la potence, dans les grands vents, menaçoient d'écraser les passants dans les rues. Quand le vent souffloit, toutes ces enseignes, devenues gémissantes, se heurtoient et se choquoient entr'elles, ce qui composoit un carillon plaintif et discordant, vraiment incroyable pour qui ne l'a pas entendu. De plus, elles jettoient, la nuit, des ombres larges qui rendoient nulle la faible clarté des lanternes. Ces enseignes avoient pour la plupart un volume colossal et en relief. Elles donnoient l'image d'un peuple gigantesque aux yeux du peuple le plus rabougri de l'Europe. On voyoit une garde d'épée de 6 pieds de haut, une botte grosse comme un muid, un éperon large comme une roue de carrosse, un gant qui auroit logé un enfant de 3 ans dans chaque doigt. La ville qui n'est plus hérissée de ces appendices grossiers offre, pour ainsi dire, un visage poli, net et rasé. On doit cette sage ordonnance à M. Antoine-Raimond-Jean-Guilbert-Gabriel de Sartine, qui, de lieutenant de police est devenu ministre de la Marine ».

Mercier a certainement chargé les couleurs de son *tableau*. On ne saurait admettre, en effet, que le règlement de M. de la Reynie ait été à ce point oublié, que M. de Sartine ait eu besoin de le remettre en vigueur. Mais ce qu'on peut admettre, c'est que des enseignes colossales avaient continué à être appliquées sur les maisons, ce qui, après tout, n'est pas beaucoup plus ridicule que nos affiches actuelles.

Du reste, il est à remarquer que, soit par la force de l'habitude, soit à cause de la généralité de l'usage, les enseignes ne donnaient lieu, de la part du public, à aucune plainte bien sérieuse. Boileau n'en parle pas dans sa *Satire* VI, composée en 1660, où il décrit plaisamment les embarras de Paris.

Je puis citer un arrêt du Parlement de Rouen du 20 juillet 1672, lequel ordonnait « que les bras des enseignes ne pussent être placés qu'à 13 pieds et demy de hauteur du rets du pavé, et de 3 pieds de longueur, compris la saillie des maisons, s'il y en avoit, dans laquelle longueur seroit pris et porté le tableau, lequel ne pourroit être que de 15 poulces de largeur sur 20 poulces de hauteur au plus (1) ». Une autorisation du Bureau des Finances était nécessaire pour le placement, pour le changement et même pour le renouvellement des enseignes.

Ici comme à Paris, le numérotage des maisons fut, à la fin, jugé suffisant pour la désignation des hôtels des non-commerçants. Des anciennes enseignes qu'ils portaient on ne laissa guère subsister que celles qui avaient été sculptées sur le bois ou sur la pierre et qu'on n'eût pu faire disparaître sans entamer l'édifice. Les commerçants eux-mêmes commençèrent à faire des enseignes un usage plus discret, se fiant sur la notoriété de leurs noms et sur la simple indication des objets de leur négoce,

(1) Placard imprimé. Baptiste Tisserand était commis par la cour à l'exercice de voyeur de la ville (Arch. de la S.-Inf. C. 1463). De même pour les villes de Bretagne. Ordonnance des Trésoriers de France, généraux de finances et grands-voyers de Bretagne, 4 juillet 1705 : « Enjoignons à tous les marchands et autres qui ont des enseignes de les mettre de pareille hauteur et longueur, sçavoir à la hauteur de 15 pieds à prendre du rez-de-chaussée, 2 pieds entre la muraille et le tableau, lequel tableau aura 18 poulces de hauteur et 12 de largeur et seront le dites enseignes rangées sur une même ligne ». *Traité du droi de Voyrie*, de Gérard Mellier, 1709, p. 242.

our l'achalandage de leurs boutiques. Les hôteliers n'auaient pu, sans présomption, se permettre pareille liberté. Jne marque éclatante leur était et leur sera toujours inlispensable. Quelques-uns, en petit nombre, retinrent l'usage des tableaux : la plupart y renoncèrent, préférant ce qui était distingué à ce qui était pittoresque; ils dédaignèrent les anciennes dénominations populaires et empruntèrent, pour se recommander à l'attention des voyageurs, des noms de personnages historiques, de villes et de pays, que leur parfaite insignifiance avait, du moins, l'avantage de mettre à l'abri de toute critique.

On peut, toutefois, se demander si, malgré leur nombre de plus en plus réduit, malgré le luxe de leurs devantures et le confort de leurs hôtels, les hôteliers, nos contemporains, n'ont point à envier la considération acquise à leurs prédécesseurs, dans l'ancienne société. Il semble que ces derniers aient joui pendant longtemps d'une sorte d'estime attachée, non point à une profession commerciale, mais à l'exercice d'une hospitalité, recommandable par cela même que les voyages étaient plus fatigants et plus périlleux qu'ils ne le sont devenus. J'en juge, il est vrai, par d'honorables qualifications sur la valeur desquelles il est possible que je me méprenne.

Je les vois fréquemment désignés, omission faite de leur nom patronymique, sous le titre de *seigneurs* de leur hôte ou de leur auberge; et cet usage, soit dit en passant, n'a pas été sans induire en erreur quelques-uns de leurs représentants, poussés par la vanité à chercher, en dehors des villes, le lieu de ces seigneuries imaginaires. A la fin du XVIIe siècle encore, à Rouen, les femmes tenant hôtelleies ou auberges en sont qualifiées dames (dames des *Ignelets*, du *Chapeau-Rouge*, du *Coulomb*, du *Papeaud*), tandis que les hommes ne sont plus qualifiés que *maîtres* ou *hôtes*, ce qui n'est point un terme tout à fait équivalent. Aubergistes et hôteliers étaient, du reste, si parfaitement identifiés avec leurs établissements, que leur

enseigne pouvait tenir lieu de nom de famille, et que l'on rencontrait couramment des indications de cette espèce : l'enfant du *Petit-Cerf*, 1555; le fils du *Bras-d'Or*, 1608; la sœur de la *Fleur-de-Lis*, 1633; les deux enfants du *Mouton-d'Or*, 1651.

Si j'ai réussi, par l'exposé qui précède, à inspirer quelque intérêt pour les hôteliers, on me pardonnera de rapporter ici un document qui nous fait connaître les noms de ceux qui, dans notre ville, exerçaient cette utile profession, avec leurs enseignes et la place qu'ils occupaient. Ces hôteliers sont rangés en 3 catégories suivant leur degré d'importance, en vue d'une équitable répartition de contribution entre les divers membres de leur communauté.

« Noms et surnoms des personnes qui tiennent des maisons en la ville de Rouen, servant à tenir hostellerye, pour estre iceux taxés et cotisés pour le remboursement des deniers payés par Jean Boitoult et Pierre Le Vaillant, maîtres des hostelleries de la *Place-Royalle* et *Fleur-de-Lys*, pour toute la communauté des hosteliers ». La communauté avait eu à soutenir un procès contre les cuisiniers-traiteurs de Rouen, en 1684, et l'avait gagné. Les frais de procédure s'élevaient à 1,034 l. qu'il s'agissait de répartir entre les hôteliers.

1re Échelle

QUARTIER BEAUVOISINE

La veuve Bonnemain, à la *Maison-Royalle*, rue Ganterie, 15 l. (1).

(1) Ch. Martel, comte de Clères, baron d'Arcis-sur-Aube, y était descendu, 8 oct. 1706 (*F. de l'Archev.*). Le 7 juin 1698, Robert Dupas, maître de l'auberge où est pour enseigne la *M.-R.*, Ganterie, par. S. Laurent, demande à être dédommagé du logement fait chez lui, en l'année 1691, par la feue reine douairi

Le sieur Collet, à la *Ville-de-Paris*, rue des Carmes, 35 l. (1).

La veuve du sieur de Parville, au *Pallais-Royal*, 15 l. (2).

d'Angleterre, pour fournir lequel logement il fut obligé de mettre tous ses hôtes dehors par ordre de MM. les échevins, ce qui lui causa un préjudice considérable. Pour ces considérations, la Ville lui accorde une indemnité de 60 l. (*Inv. de la Ville*, p. 364). Je suppose que cette hôtellerie ne différait pas de celle de la *Place-Royale*, rue Ganterie, où descendirent François Duplessis, marquis de Châtillon, 2 mars 1638; François d'Epinay-St-Luc, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, 3 mars 1645; Georges Goring, baron de Norwick, ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne, 27 avril 1665; Thomas Morant du Mesnil-Garnier, conseiller d'État, 5 avril 1647, Charles-Auguste de Launay, maître de camp des armées du Roi; 4 mars 1674; Louis-François Le Febvre de Caumartin, marquis de Cailly, 8 nov. 1674; Guy-César de la Luzerne, marquis de Beuzeville, 13 janv. 1714; Conradin, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine de port au département du Havre, 19 mars 1763.

(1) Hôtel de la *V.-de.-P.* François Rouxel de Médavy, abbé de Cormeilles et de Saint-André-en-Gouffern, plus tard archevêque de Rouen, y logeait le 21 sept, 1639. On y voit encore Léonor de Rabutin, le 25 juin 1640; Eustache Le Mareschal, sieur de la Grange, gentilhomme du duc d'Orléans, 18 août 1645. Bigot de Monville, dans ses *Mémoires*, p. 225, nous apprend que Gassion, envoyé en Normandie, avec le chancelier Séguier, logea d'abord (31 déc. 1639), à l'hôtellerie de la *V.-de-P.*, près des Carmes. Je suis porté à croire que cet hôtel, désigné plus tard sous le nom d'*Hôtel-Royal*, n'est autre que l'*Hôtel-de-France*.

(2) Le *P.-R.*, rue de la Crosse, par. Sainte-Croix-Saint-Ouen, baillé à ferme par les religieux de Saint-Ouen, 3 fév. 1673. On y voit loger Jean Roze, sieur de la Carte, premier valet de chambre de la garde du Roi, 24 janv. 1651; Ch. de Roncherolles, sieur de Daubeuf, 24 avril, et Alexandre de Campion, chevalier, sieur de Vert et de Saint-Lubin, 13 juin de la même année; Ch. de La Fontaine, chevalier, sieur d'Escles et d'Orgeris, gentilhomme de la chambre du Roi, marié à Louise de Vassy, 19 mars

Le sieur Picquot, maître de la *Botte*, à la Crosse, 12 l. (1).

La veuve Brandin, proche le *Pallais-Royal*, 15 l.

Le maître de la *Tour-d'Argent*, rue des Carmes, 40 l. (2).

1671; Robert Le Prevost, sieur de Cocherel, ci-devant conseiller du Roi en son Conseil, 19 sept. 1674; Etienne Maignart, conseiller au Parlement de Paris, 24 déc. 1674; Louis Desmares, sieur d'Orcher, capitaine de dragons, 24 août 1684; Jean-Alexandre Bertout, sieur de Canouville, 4 avril 1704.

(1) La *B.-Royale*, rue Grandpont, 13 janv. 1616. Maison où pend pour enseigne la *B.-Royale*, près la rue de l'Aumône, appartenant à Jean Duchemin, bailli d'Elbeuf, 1639. Hôtellerie de la *B.-Royale*, rue des Carmes, 6 janv. 1685. Jacques de Montmorency, sieur de Crevecœur, gouverneur du château de Falaise, y loge le 10 janv. 1596. On y voit la femme de Gilles de Souvré, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Touraine, 3 août 1599; Marie du Raynier, femme de Ch. d'Angennes, sieur de la Louppe, 12 juillet 1639; Marguerite de la Rivière, dame de Poussac, femme de Nicolas de Talhoüet, marquis de Poussac, 3 sept. 1639; Etienne L'hermitte, gentilhomme de la chambre du Roi, 18 août 1644. Un arrêt du Parlement, du 7 août 1638, mentionne que 10 ou 12 ans auparavant, la comtesse de Tilliers, venant prendre les eaux à Rouen, était descendue en cette hôtellerie (*Registres secrets*). C'est, je crois, la même hôtellerie que l'on voit désignée sous le titre de la *Botte-Couronnée*, rue de la Crosse, 10 déc. 1605.

(2) Y étaient descendus : Alexandre de Rohan, marquis de Marigny, comte de Raufort, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, 4 juillet 1607; Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, baron de Maule, lieutenant général des gens de guerre suisses, 25 juin 1615; Jean de Casaban avec son carrosse à 6 chevaux et une compagnie de 8 hommes, 27 mars 1617; Pierre de Signac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, 17 juillet 1619. Cette hôtellerie était aussi désignée sous le nom de *Grande-Crosse*. François Robertet, baron d'Alluye, chevalier de l'Ordre, au logis de la G. C., 15 janv. 1596; Pierre Le Blanc du Roullet, maréchal de camp, *ibid.*, 8 octobre 1615; Jean de Bensserade, sieur de la Motte d'Argoulles, maître des forêts, 19 mars 1641.

La veuve Allais, maîtresse de la *Ville-de-Caen*, 15 l. (1).

Le sieur Le Grand, maître du *Croissant*, 15 l. (2).

Jacques Le Cesne, maître de la *Belle-Espine*, vis-à-vis de St-Lô, 15 l. (3).

La maîtresse de l'hôtel de *Luccambourg*, rue aux Juifs (le chiffre manque) (4).

Le sieur Fortin, maître de l'*Image-Saint-Lô*, 10 l. (5).

Le sieur Le Boucher, maître de la *Chèvre-Ravissante*, rue Percière, 15 l.

Le maître de la *Ville-d'Amiens*, 17 l. (6).

Le maître de la *Pomme-de-Pin*, rue Saint-Lô, 10 l. (7).

Le sieur Le Baron, maître du *Cheval-Blanc*, rue Beauvoisine, 12 l. (8).

(1) La *V.-de-C.*, rue du Bac, encore citée dans l'*Almanach de Rouen*, de 1791.

(2) Hôtellerie du *C.*, rue Percière, 1720, citée, en 1665, comme ayant été précédemment à l'enseigne de la *Délivrande* (F. St-Martin-du-Pont).

(3) Devant le portail de Saint-Lô, près de la rue aux Oisons (rue Boudin).

(4) On voit y loger François Delisle, sieur de Marivaux, 5 déc. 1639; Elisabeth Sedley de Southflèche, veuve de haut et puissant seigneur Jean Sedley, baron, de la province de Kent, 8 juin 1646.

(5) Robert Le Comte, archidiacre de Caen, y vint loger le 17 sept. 1639.

(6) Située rue des Bons-Enfants, par. Saint-Martin-sur-Renelle. *Almanach de Rouen*, 1791.

(7) Je crois que c'est par erreur que cette hôtellerie a été ici placée rue Saint-Lô. « Hôtellerie de la *Pomme-de-Pepin*, qui fut à Mgr de La Londe, par. Saint-Jean-sur-Renelle, 1521 ». Le *Flambeau astron.*, de 1730, indique que le messager de Rennes et de Saint-Malo y descendait. Cette ancienne hôtellerie, autrefois très honorablement achalandée, a disparu avec la rue Saint-Jean.

(8) Jean-Louis de Lestandart y loge le 5 oct. 1643, avec Christine-Charlotte de Tardieu de Marisaye, sa femme.

Le sieur Charles Le Baron, à la *Roze*, hors Bouvreuil, 15 l. (1).

QUARTIER SAINT-HILAIRE

Le sieur Jacques Payel, au *Gerfaux*, rue Saint-Hilaire, 10 l.

La *Ville-d'Anvers*, 10 l. (2).

QUARTIER MARTAINVILLE

Le sieur De la Grange, au *Gaillarbois*, rue du Barc, 12 l. (3).

Adrien Le Roux, à la *Cotte-de-Balaine*, rue du Barc, 12 l. (4).

Etienne Maunoury, au *Cheval-Rouge*, rue du Barc, 6 l. (5).

(1) Renée de Créquy, femme de Gabrielle de Mailloc, baron de Cailly, y loge le 5 juillet 1647.

(2) Située sur la par. Saint-Lô. François d'Auber de Vertot, 1er chambellan de Monsieur, frère unique du Roi, y loge le 3 février 1679.

(3) Les Trésoriers de Saint-Cande-le-Vieux permettent au propriétaire de cette hôtellerie de faire attacher son enseigne sur une maison voisine appartenant à la Fabrique, 1615. Le messager d'Evreux, Dreux, Chartres, y descendait, *Flambeau astr.* de 1730. Y logèrent : François de Droulling, chevalier, bailli d'Alençon, 11 sept. 1639; François de Vauquelin, sieur des Grès, gendarme de la compagnie de M. de la Mailleraye, 10 juil. 1645; François, comte de Montgommery, 9 juin 1644.

(4) Hôtellerie citée en 1442 (*Cartulaire de Sainte-Croix-Saint-Ouen*, f° 79). La *grande et la petite C.-de-B.*, 1456-1457 (*Comptes de la Ville*). La *Grande C.-de-B.* appartenait à Vincent de Gruchet, sieur de Soquence, 1527. Le messager de Laigle, Mortagne au Perche, y descendait. *Flambeau astr.* de 1730.

(5) Hôtellerie citée dès 1400, dans un registre des chapelles de la cathédrale de Rouen.

Romain Le Fauconnier, à l'*Hôtel-de-Lisieux*, 12 l. (1).

Le sieur Henry, maître de la *Chassemarée*, 25 l. (2).

Le maître des *Trois-Rois*, proche la Halle, 15 l. (3).

Le sieur Caron, à l'*Arsenac*, rue Malpalu, 12 l. (4).

Le maître du *Grand Turc*, proche le Fourq du Chapitre, 15 l. (5).

Le maître de l'*Abbaye-Saint-Georges*, rue du Petit-Salut, 5 l.

FAUBOURG MARTAINVILLE

Le maître de l'*Escu*, 10 l. (6).

QUARTIER SAINT-SEVER (dans la ville)

La veuve Boudet, rue Saint-Etienne, 6 l.

Le maître du *Sacrifice-d'Abraham*, rue Ancrière, 12 l.

Le sieur Guillotin, au *Quadran-de-Mer*, proche la Grosse-Horloge, 40 l. (7).

HORS LE PONT

La maîtresse de la *Croix-Blanche*, 10 l.

La maîtresse de l'*Image-Sainte-Catherine*, 10 l. (8).

(1) Ancien hôtel des évêques de Lisieux, rue de la Savonnerie. Cité en 1584 (G. 7563).

(2) La *Chassemarée*, près des Halles, 1744 (F. des Merciers).

(3) Le messager de Gournay, de Gisors, d'Amiens, de Cambray y descendait. *Flambeau astr.* de 1717 et 1730.

(4) Il y avait une hôtellerie à l'enseigne de l'*Arsenal*, par. Saint-Nicolas. Citée 13 avril 1639. Léonor de Rabutin y était logé avec ses frères, 3 mai 1642.

(5) Hôtellerie citée en 1612, 1636, 1639 (Arch. de la S.-Inf. G. 2594, 7331). Le Four du Chapitre, rue Saint-Romain.

(6) Inhumation de la maîtresse de l'*Ecu*, à Saint-Maclou, 1605; du maître de l'*Ecu-de-Bourbon*, 1599; de l'enfant de l'*Ecu-de-Bourbon*, 1598 (G. 6910, 6907, 6906).

(7) Une hôtellerie à l'*enseigne du Q.-de-M.*, citée comme située sur la par. Saint-Etienne-des-Tonneliers, 14 déc. 1663. Y loge Edmond Tirrehill, gentilhomme anglais, 12 mars 1618.

(8) Contiguë à la chapelle Saint-Yves, citée 27 mai 1606

Le maître du *Cheval-Blanc*, 8 l. (1).

Le maître de la *Licorne*, 10 l. (2).

QUARTIER DE COCHOISE

François Le Prevost, maître de la *Fontaine-Bouillante*, 15 l. (3).

Le sieur Sançon, à l'*Aigle-d'Or*, 10 l. (4).

Le sieur Regnauld, maître de la *Ville-d'Orléans*. 30 l. (5).

Filmin Guilmart, maître du *Louvre*, 10 l. (6).

Pierre Boullé, à la *Vache-Couronnée*, 12 l. (7).

Le Vaillant, maître de la *Fleur-de-Lis*, qui a poursuivi ladicte instance, 5 l. (8).

(G. 7141). Jean de Hanequin, sieur d'Auteuil, capitaine d'infanterie, y logeait, 17 mai 1645. Le messager de Nogent-le-Rotrou y descendait. *Flambeau astr.* 1730. Encore citée dans l'*Almanach de Rouen* de 1791.

(1) Rue Saint-Sever, devant le petit pont, dépendant du prieuré de Bonne-Nouvelle, 1674 (F. Saint-Sever).

(2) Située en la grande rue d'Elbeuf; citée en 1612 (F. de Grandmont.

(3) Située sur la par. Saint-Vigor; citée en 1593, 1596 (G. 7614), 22 déc. 1643 (*Tab. de Rouen*). Guill. Vallet, sieur de Monplaisir, demeurant à Fécamp, y logeait le 22 déc. 1643. Même enseigne d'auberge à Fécamp.

(4) Située sur la même paroisse, citée dès le 19 mai 1438, *domus de l'A.-d'Or* (Reg. capitulaires). Elle existe encore.

(5) Située rue du Vieux-Palais; existe encore.

(6) Située rue Cauchoise. Le messager de Fécamp y descendait. *Flambeau astr.*, 1745

(7) Située rue Cauchoise, par. Saint-Pierre-l'Honoré; citée en 1610, 1619. Le messager de Caudebec y descendait. *Flambeau astr.*, 1741. Antoine-Nicolas Duchesne y était descendu en 1762. Voir le voyage de ce botaniste publié par M. l'abbé Paul Bernier, dans la 4e série des *Mélanges* de la Société de l'Hist. de Normandie, p. 217.

(8) Située rue Cauchoise, par. Saint-Vigor. Pierre Paon, chevalier, capitaine de cavalerie, y logeait le 28 mai 1684 (*Tab. de Rouen*).

Le maître de la *Teste-de-Blin*, 10 l. (1).

Thomas Guilmart, à la *Croix-Blanche*, 10 l. (2).

Laurens Rençonnet, au *Mouton-Blanc*, rue des Bons-Enfants, 8 l. (3).

FAUXBOURG COCHOISE

La veuve Romachard, à la *Croix-Blanche*, 10 l. (4).

Guillaume Le Mettais, maître du *Fer-à-Cheval*, 8 l. (5).

2e échelle

Le maître du *Cœur-Percé*, rue Ganterie, 4 l.

Le maître de la *Ville-de-Mantes*, 6 l.

Le maître de la *Brebis-d'Or*, rue du Tambour, 10 l.

Le maître de l'*Image-de-Saint-Pierre*, rue du Tambour, 6 l.

Le maître des *Deux-Chapeaux*, proche Saint-Lô, 6 l.

Le maître du *Soleil*, rue Percière, 6 l. (6).

La veuve Houcteville, au *Grand-Hostel*, proche Saint-Pierre-l'Honoré, 15 l. (7).

(1) Même rue, même paroisse; hôtellerie citée le 6 mai 1606 (G. 7614).

(2) Un compte du Mont-aux-Malades, de 1529, place l'hôtellerie de la *C.-B.*, sur la par. Saint-Vigor.

(3) Près du collège des Bons-Enfants, par. Saint-Vigor (Comptes de la fabrique de cette église, 1606-1607.)

(4) Citée comme située sur la par. Saint-André-hors-Ville, 15 mars 1612, dernier août 1684.

(5) Au bas de la rue Crevier, 1539 (Compte de Saint-Pierre-du-Châtel), 1573 (F. de Saint-Gervais).

(6) Y logeait, le 5 sept. 1637, Robert Gervaise, prieur de Gahard, au dioc. de Rennes. Citée 23 fév. 1616, 19 nov. 1619.

(7) Y logeaient, le 18 juin 1640, Claude Le Doux, sieur de Melleville, maître des Requêtes de l'Hôtel; le 9 juin 1784, Pierre-Paul Le Marchand de Caligny, sieur de Luc et de la Délivrande. — Le messager d'Abbeville y descendait (*Flambeau astr.*, 1730). Subsiste encore et a gardé son premier aspect.

Le maître de *La Foy*, rue Ecuyère, 3 l.

Le sieur Ducreux, maître de la *Grappe-d'Or*, rue des Ermites (1).

Le maître de la *Croix-Blanche*, hors Bouvreuil, 5 l.

Le maître du *Dauphin*, hors Bouvreuil.

La veuve Baratte, au *Basques*, derrière le Palais, 5 l. (2).

QUARTIER SAINT-HILAIRE

Le maître de la *Couronne-d'Or*, rue Saint-Hilaire, 6 l. (3).

Le maître de l'*Image-Saint-François*, rue Saint-Hilaire, 5 l.

Le maître du *Papegaux*, rue Saint-Hilaire (4).

Le maître des *Deux-Chesnes*, rue Saint-Hilaire, 6 l. (5).

QUARTIER MARTAINVILLE

Le maître de la *Croix-Saint-Jeuffroy*, derrière les murs, 3 l. (6).

Le maître du *Bourg-d'Elbeuf*, dans la Basse-Vieille-Tour, 4 l.

Le maître des *Trois-Suisses*, près des Augustins, 6 l. (7).

(1) Citée 1541, auparavant à l'*Image Saint-Martin*

(2) Auberge du *Grand Bacchus*, démolie pour la construction de l'hôtel du Premier Président, rue Saint-Lô.

(3) Y logeait, le 23 mai 1641, le frère de l'abbé Boisrobert, Antoine Le Metel, sr d'Ouville.

(4) Enterrement de la dame du *Papegault*, 1559; le *Papegault*, près Sainte-Claire, 1593 (F. Saint-Vivien). Plus tard on perd de vue la signification du mot papegaut, et l'on écrit *Pas de gaux*, 5 mai 1758; « *Pas-de-Gaud* où était un dépôt de pompes », 1789. Pas de gaud, orthographe maintenue par erreur.

(5) Le maître des *D.-C.*, 1626 (F. Saint-Vivien).

(6) Il faut lire *C.-Saint-Leuffroy* « Le sr de la Croix-Saint-Leuffroi », 1517 (Compte de Saint-Maclou).

(7) Les *T.-S.*, 5 août 1617. Inhumation d'Etienne Le Roux, maître des *T.-S.*, 1621 (Compte de Saint-Maclou).

Le sieur Vincent Grieu, maître du *Chapeau-Rouge*, proche la porte Guillaume-Lion, 12 l. (1).

Le maître de la *Croix-Verte*, au bas de la rue de l'Aumône, 4 l. (2).

Le maître du *Grand-Salut*, dans la même rue, 3 l.

FAUXBOURG MARTAINVILLE

Le maître de la *Mazure*, 5 l.

Le maître de l'*Image-Notre-Dame*, 5 l. (3).

Le maître de l'*Image-Sainte-Catherine*, 6 l. (4).

QUARTIER SAINT-SEVER (dans la ville)

Le sieur La Taille, maître du *Petit-Pont-l'Évesque*, rue de la Vicomté 12 l.

Les *Trois-Anges*, rue de la Vicomté, 6 l.

Le maître du *Luxembourg*, au haut de la rue Saint-Vincent, 6 l. (5).

Le maître de la *Pareille*, sieur du Buisson, vis-à-vis de l'*Espérance*, proche la porte du Crucifix, 8 l.

Le maître de la *Petite-Magdeleine*, rue des Belles-Femmes, 13 l.

Le maître du *Moisson-Blanc*, rue Massacre, 3 l.

HORS LE PONT

Le maître du *Cours-Royal*, 8 l.

(1) Inhumation de la dame du *C.-R.*, à Saint-Maclou, 1595 (Compte de Saint-Maclou). Auberge du *C.-R.*, rue des Filles-de-N.-D., en face la porte Guill.-Lion, août 1780.

(2) Subsiste encore rue de la République.

(3) *Image de N.-D.*, rue Saint-Hilaire.

(4) *Image S.-C.*, rue Martainville (*Tab. de Rouen*, 1397, Reg. 7, f° 95); — Citée 19 mai 1624.

(5) Hôtel à l'enseigne du *Lux.*, par. Saint-Eloi, 1er août 1642-1644 (Compte de Saint-Eloi). François Delisle, sieur de Marivaux, y était logé le 6 déc. 1639, et Pierre, sire de Bréauté, mestre de camp du régiment de Flandre et sergent de bataille des armées du Roi, le 16 juin 1638.

Le maître de la *Rose*, 5 l. (1).
Le maître de la *Fleur-de-Lis*, 3 l. (2).
Le maître de l'*Aigle-d'Or*, proche Saint-Sever, [illegible] l. (3)
Le maître de l'*Estoille*, proche Saint-Sever, 3 l. [illegible]
Le maître de la *Pareille*, proche Saint-Sever, 6 [illegible].

QUARTIER DE COCHOISE

Le sieur Baillehache, maître de la *Croix-Rouge*, 12 l. (4).
Le maître du *Petit-Cerf*, dans le Vieil marché, 1[illegible] l. (5).
Le maître du *Petit-Versailles*, 8 l.
Le maître de l'*Esquier*, rue Cochoise, 5 l. (6).
Le maître du *Limaçon*, 10 l. (7).
François Fleury, du *Petit-Havre*, 10 l.

FAUXBOURG COCHOISE

Le maître de la *Petite-Notre-Dame*, 6 l. (8).

(1) L'hôtel de la *Rose*, encore connu. « A la Rose, au bout du Pont, le messager de Livarot » (*Flambeau astr.*, 1741).

(2) L'hôtel de la *Fleur-de-Lys*, rue Saint-Sever, 1742.

(3) « Le *Baril-d'Or*, de présent l'*Esgle-d'Or*, proche la croix de l'estre de Saint-Sever » (Censier du prieuré de Bonne-Nouvelle, 1674).

(4) La *C.-R.*, près du Vieux-Marché, par. Saint-Sauveur, 1555-1592. Cette enseigne aurait-elle remplacé celle du *Mouton-Rouge*? Sommerset et les ambassadeurs d'Angleterre étaient logés au *M.-R.*, en juillet 1495. Ce fut là que la Ville les envoya saluer. *De conductu Domine mulieris sive conjugis Domini de Pertiville*, 24 s., déc. 1560. (Compte des Carmes).

(5) Le *P.-C.*, 1557 (Compte des Carmes). — Cité les 11 juillet 1658, 29 mai 1564.

(6) *L'Échiquier*, rue Cauchoise, 23 nov. 1682 (Compte des Carmes).

(7) Le *L.*, près la porte Cauchoise; y logeait Guill. Trahan, commis à la recette des droits de francs-fiefs, 10 sept. 1644.

(8) La *P.-N.-D.*, encore citée dans l'*Almanach de Rouen* [illegible] 1791.

Le maître des *Siseaux*, 3 l.
Fabien Langlois, maître de la *Ville-de-Dieppe*, 6 l. (1).
Le maître de la *Fleur-de-Lis*, hors Cochoise, 6 l. (2).
Louis Duval, maître de l'*Image-Saint-Martin*, 12 l.

3e échelle

Le maître du *Mouton-d'Or*, rue du Tambour, 6 l. (3).
Le maître du *Grand-Chien-Mâtin*, même rue, 4 l. (4).
Le maître du *Fer-à-Cheval*, rue Ganterie, 8 l.
François Malestra, à la *Petite-Chèvre*, dans la rue Sénéaux, 6 l.
Le maître de la *Cloche-Saint-Antoine*, rue Sénécaux, 5 l.
Le sieur de la *Vigne*, rue Percière, 3 l.
La veuve Parent et Cardon, son gendre, au *Fort-Louis*, hors Beauvoisine, 2 l.
Le maître de l'*Esquier*, rue Beauvoisine, 4 l. (5).
Le maître du *Lièvre*, rue Beauvoisine, 6 l. (6).
Le maître du *Padegaux*, hors Beauvoisine, 3 l. (7).

QUARTIER SAINT-HILAIRE

La veuve Le Febvre, à la *Botte-de-Foin*, rue Saint-Hilaire, 6 l.

(1) La *V.-de-D.*, indiquée au *Tableau de Rouen* de 1717.

(2) La *F.-de-L.-d'Or*, hors Cauchoise, encore citée dans l'*Almanach de Rouen* de 1791.

(3) Hôtel du *Mouton-d'Or*, rue Ganterie, 1538. Enterrement de la dame du *M.-d'Or*, 1559; — de 2 enfants du *M.-d'Or*, à N.-D.-de-la-Ronde, 1651.

(4) Auberge du *Petit-Chien-Matin*, 1667 (Compte de la Fabrique de Saint-Jean). — Le maître du *Chiche-Mastin*, 1637 (Compte de N.-D.-de-la-Ronde).

(5) Mention de la dame de l'*Echiquier*, 1539 (G. 6615). Antoine Saladin, d'Angleterre y loge, 29 nov. 1636; — encore citée 29 janv. 1714.

(6) Mention de la dame du *L.*, 1569; — du maître du *L.*, 1593 (Compte de Saint-Godard).

(7) Mention du maître du *Papegault*, 1542, 1562 (*Ibidem*).

Le maître de l'*Image-N.-D.*, rue Saint-Hilaire, 3 l.

QUARTIER DE MARTAINVILLE

Le maître de l'*Image-Saint-Georges*, à la porte du Barc, 6 l. (1).

Le maître de l'*Image-Saint-Christophe*, proche la porte du Barc, 4 l. (2).

Le maître de la *Petite-N.-D.*, proche la porte de Paris.

Le maître de l'*Image-Saint-Jean*, dans la Basse-Vieille-Tour.

La veuve Le Cauchoix, à l'enseigne du *Brésil*.

La maîtresse de l'*Image-Saint-Maclou*, rue de la Miette, 4 l. (3).

Le maître de la *Rencontre*, rue de la Miette.

Le maître du *Petit-Corset*, rue Martainville, proche Saint-Maclou.

Le maître de la *Fidélité*, rue du Petit Salut.

FAUXBOURG MARTAINVILLE

Le maître du *Dauphin*, 5 l.

Le maître de la *Trinité*, 5 l.

QUARTIER DE SAINT-SEVER (dans la ville)

Le maître du *Mont-de-la-Bouille*, proche la porte Saint-Eloy, 2 l. (4).

Le maître de la *Grande-Assurance*, proche la porte Saint-Eloy, 2 l.

(1) *I.-S.-G.*, 1614 (Compte de Saint-Cande-le-Vieux).

(2) I.-S.-C., 1627 (*Ibidem*).

(3) Les Oratoriens vendent en 1675, au maître de l'*I.-S.-M.* pour 160 l., 10 s., 3 poinçons de vin.

(4) Le *Mont-de-la-Bouille*, cité en 1569 (Compte de Saint-Martin-du-Pont).

Le maître des *Deux-Cygnes-de-la-Croix*, dans la rue de la Vicomté.

Le maître de la *Ville-de-Pont-Audemer*, proche la porte de la Harenguerie, 3 l.

Le maître de la *Ville-de-Honfleur*, proche Saint-Estienne, 6 l.

Le maître de la *Ville-de-Coutances*, derrière les Cordeliers, 4 l.

HORS LE PONT

Le maître de la *Petite-N.-D.*, vis-à-vis de la *Croix-Blanche*.

L'*Image-Saint-Maclou*, 3 l.

Le maître de l'*Image-Saint-Michel*, 3 l.

QUARTIER DE COCHOISE

La veuve Ducoudré, au *Dauphin*, dans la Poissonnerie, 6 l. (1).

Le maître de l'*Ecu-d'Orléans*, dans la rue de la Prison, 5 l. (2).

Jean Jame, au *Lion-d'Argent*, 4 l. (3).

La veuve Malestrat, à l'*Image-Saint-Vivien*, 4 l. (4).

Le maître de l'*Image-Saint-François*, rue Dindanderie, 3 l.

FAUXBOURG COCHOISE

Guillaume Girot, maître de la *Sallemande*, 4 l. (5).

(1) Hôtel du *D.*, devant les Halles cité dès 1443 (Cart. de Notre-Dame, n° 9, f° 519); 1459 (G. 7462); 1483-1484; 1492-1493 (Compte des Filles-Dieu). Jehan Lalemant, sr du *D.*, 1521 (Compte de la fabrique de Saint-Michel).

(2) Régnier mourut dans cet hôtel en 1613. Guillaume Pascal, marchand de Clermont, en Auvergne, y logeait le 23 juill. 1633.

(3) Le *L.-d'A.*, au quartier Cauchoise, cité dès le mois de juin 1395 (*Tab. Rouen*, Reg. 6, f° 169 v°), *Intersignum leonis argentei* (Cart. de Notre-Dame, n° 9, f° 490 v°). Le *L.-d'A.*, rue de la Prison, *Tableau de Rouen*, 1777.

(4) *I.-S.-V.*, près Saint-Vigor, 1627 (G. 7614).

(5) La *S.*, citée dans l'*Almanach de Rouen* de 1791.

Martin Buquet, au *Dauphin*, 1 l. (1).
Le maître du *Soleil*, hors Cochoise, 5 l.
Le maître de l'*Image-Saint-Gervais*, hors Cochoise. 20s.
Le maître du *Petit-Cerf*, 2 l.
L'*Arbalète*, 5 l. (2).
Le *Pollet*, 2 l. (3).
Le maître de la *Barde*, 8 l. (4).

ESTAT DE CEUX QUI TIENNENT LES HOSTELLERIES QUI SONT DE LA COMPAGNIE DE LA CINQUANTAINE

Le sieur Corvée, derrière le Palais, à la *Tour-Carrée* (5).
Le sieur Auvray, au coin de Saint-Lô.
Le maître du *Bras-d'Or*, rue Martainville (6).
Le maître du *Petit-Cerf*, proche le baillage (7).
Le maître des *Trois-Mores*, rue Beauvoisine (8).

(1) Le *D.*, par. Saint-Vigor, cité en 1539 (Compte de Saint-Pierre-du-Châtel). Le messager de Caudebec et de Saint-Laurent y descendait (*Flambeau astr.*, 1741).

(2) L'*Arballestre-d'Or*, rue Cauchoise, citée 12 juin 1466 (*Tab. de Rouen*). Le maître de l'*A.*, 1556 (Compte de Saint-Gervais).

(3) Nic. de Goustimesnil, sieur de Brilly, logeait au *Pollet*, le 10 juin 1651 (Tab. de Saint-Gervais).

(4) La *Barge*, citée comme hôtellerie, par. Saint-André-porte-Cauchoise, 7 déc. 1493 (*Tab. de Rouen*). Même enseigne à des hôtelleries à la porte Saint-Eloi, 1582 à 1598; et sur la par. Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(5) La *T.-C.*, citée 28 avril 1556, 1577 (F. de Saint-Lô).

(6) Le *Bras-d'Or*, cité dès 1572 (G. 6889), en 1601, 1608, 1678 (G. 6915, 6909, 6873).

(7) Le *P.-C.*, cité dès 1527 (Comptes de Saint-Godard).

(8) Gilles de Souvré, maréchal de France, marquis de Courtanvaux, loge aux *T.-M.*, accompagné de son argentier et du contrôleur de sa maison, du 23 nov. au 29 déc. 1617. Nicolas Choubert, médecin allemand, cautionné par noble homme Christophe Requet, pour une somme de 221 écus, représentant ses dépenses à l'hôtel des *T.-M.*, 10 juill. 1588.

Le maître du *Plat-d'Estain*, hors Cochoise (1).

Le maître du *Petit-Montier*, nommé Pernelle, rue Cochoise (2).

Pierre Cantin, au bas de la rue Herbière.

Le maître de l'*Image-Saint-Eustache*, proche les moulins de la ville (3).

Dans le document qui précède, daté de 1684, il n'est question que d'hôtelleries. En 1742, on trouve sous la cote C. 333, dans le fonds de l'Intendance, d'autres documents de la même nature, mais qui nous présentent, confondus avec les hôtelleries, les cabarets et les bouchons et triballes de la ville de Rouen. Compte fait, je constate qu'à cette époque, on connaissait à Rouen plus de 357 hôtels ou cabarets et 71 bouchons. Ces chiffres devraient être augmentés d'environ un douzième parce qu'il manque un des douze tableaux de cette statistique établie par quartiers.

Je lui emprunterai l'indication des enseignes, que j'ai cru intéressant de classer d'après leur nature.

ENSEIGNES PIEUSES

Outre les auberges de la Croix de Bonne-Nouvelle et de la Croix du Mont-Hellet, aux Ormes de Saint-Gervais, qui tiraient leur dénomination de croix réelles, on distinguait : la *Croix-Blanche*, à la Barbacane; au faubourg Bouvreuil; au faubourg Martainville; rue de l'Oratoire;

(1) Le *P.-d'E.*, cité dès le 8 avril 1619.

(2) Le *P.-M.*, encore connu. Le carrosse du Havre y descendait (*Flambeau astr.* de 1740).

(3) Cette énumération ne paraît pas complète. On n'y voit pas figurer l'hôtellerie des *Uniques*, rue de la Renelle, près du Bailliage, où le complice du chevalier de Rohan, Latréaumont, fut arrêté le 12 oct. 1674; ni celle de l'*Image-Notre-Dame*, rue des Cordeliers, où était descendu, le 23 février 1647, Guill. de Wenilworth, comte de Staffort.

rue Saint-Gervais; — la *Croix-de-Fer*, rue Saint-Vivien; — la *Croix-d'Or*, rue Saint-Sever; — la *Croix-Rouge*, au Vieux-Marché; à la Grande-Chartreuse; — la *Croix-Verte*, rue de l'Aumône; rue Percière (1).

La *Trinité*, rue du Chien-Jaune.

La *Grâce-de-Dieu*, rue de Barcelone; près du Bailliage; rue Boudin; à la Maresquerie; place Saint-Marc; à Sotteville.

L'*Ange*, rue des Arpenteurs.

La *Petite-Notre-Dame*, à la Barbacane; rue de la Grande-Mesure; rue du Renard; sur Robec.

Images de *Saint-Adrien*, à Saint-Sever; — de *Saint-Augustin*, rue des Augustins; — de *Sainte-Catherine*, à la Barbacane; — de *Saint-Clément*, à la Basse-Vieille-Tour; — de *Saint-Georges*, près du Bailliage; au faubourg Bouvreuil; rue des Tapissiers; — de *Saint-Jacques*, rue des Charrettes; paroisse Saint-Gervais; — de *Saint-Jean*, au faubourg Bouvreuil; rue du Chien-Jaune; rue du Ruissel; — du *Petit-Saint-Jean*, rue Percière; — du *Chef-Saint-Jean*, rue Saint-Eloi; — de *Saint-Laurent*, rue de l'Aumône; — de *Saint-Maclou*, rue Saint-Sever; — du *Petit-Saint-Maclou*, rue Damiette; — de *Saint-Martin*, au Grenier-à-Sel; sur la Renelle; — de *Saint-Michel*, rue Saint-Sever; — de *Saint-Pierre*, rue Bouvreuil; sur le quai; rue Saint-Sever; — de *Saint-Vincent*, rue de la Harenguerie; rue Martainville; la chapelle de Saint-Lambert.

Le *Roi-Priant* (David), rue de la Grosse-Bouteille; — les *Trois-Rois*, rue de la Halle; — l'*Enfant-Prodigue*, à la chaussée de Claquedent; — le *Sacrifice-d'Abraham*, rue Ancrière; — la *Samaritaine*, au pavé de Déville; — la *Vallée-de-Josaphat*, rue Saint-Marc.

(1) De plus l'hôtellerie du *Cygne-de-la-Croix*, vis-à-vis du Hallage, 1696 (Inv. de la Ville).

A *Louis XV*, rue des Charrettes; — à la *Reine-de-France*, rue de la Prison; rue Sainte-Croix; — au *Roi-d'Espagne*, Petit Bouvreuil; — *Écu-de-France*, au faubourg Martainville; rue Martainville; rue Saint-Sever, — *Armes-de-France*, rue des Augustins; — *Fleur-de-Lis* (la), rue Cauchoise; rues des Charrettes, Ecuyère, Ganterie, Harenguerie, Malpalu, Martainville; sur le quai; sur Robec; Saint-Gervais, Saint-Sever, Sotteville; — *Armes-de-Bretagne*, rue du Renard; — *Croix-de-Lorraine*, au bout du Cours; — *Armes-de-Luxembourg*, rue du Ruissel; — *Armes-de-Hollande*, au bout du pont; — *Armes-de-la Ville-de-Rouen*, rue Saint-Lô.

Couronne (la), au Vieux-Marché; — la *Couronne-d'Argent*.

Chapeau-Couronné, au Vieux-Marché; — le *Dauphin-Couronné*, rue Saint-Gervais; — la *Rose-Couronnée*, rue Saint-Gervais; — la *Vache-Couronnée*, rue Cauchoise; — le *Verre-Couronné*, rue Grand-Pont.

La *Barge-Royale*, rue de l'Estrade; — le *Bâton-Royal*, rue Notre-Dame; rue des Ramassés; — le *Canon-Royal*, rue du Bac; — la *Chasse-Royale*, rue Damiette; — la *Maison-Royale*, rue des Carmes; — le *Palais-Royal*, à Eauplet; — la *Place-Royale*, rue Ganterie; — le *Paon-Royal*, rue des Charrettes; — le *Pont-Royal*, au bout du pont.

ANIMAUX ET VÉGÉTAUX

L'*Aigle-d'Or*, rue Cauchoise; — L'*Aigle-Triomphant*, rue Saint-Maur; — la *Côte-de-Baleine*, rue du Bac; — la *Tête-de-Blin*, rue Cauchoise; — le *Cerf-Couronné*, au faubourg Martainville; — le *Grand-Cerf*, rue de la Tuile-d'Or; — le *Cerf-Montant*, rue Saint-Vivien; — le *Petit-Cerf*, au Vieux-Marché; — le *Chat-qui-dort*, rue des Er-

mites; — le *Chat-qui-veille*, *ibidem*; — le *Cheval-Blanc*, rue Beauvoisine; à Saint-Sever; au Vieux-Marché; — le *Cheval-Noir*, à la porte des Halles; — la *Chèvre-du-Vigneron*, rue du Crucifix; — la *Chèvre-Enviée*, rue Saint-Etienne; — la *Grande-Chèvre*, rue Percière; — la *Petite-Chèvre*, rue Sénécaux; — la *Cigogne*, rue de la Cigogne: — le *Coq-Déchaîné*, rue du Ruissel; — le *Coq-Enchaîné-à-labourer*, rue du Coq; — le *Coq-Hardi*, rue de la Vigne; — le *Coq-Noir*, rue de la Vigne; rue Sainte-Croix; — l'*Echiquier-du-Coq*,, rue Beauvoisine; — le *Cygne*, place Beauvoisine; — le *Cygnot*, à la Poissonnerie: — le *Dauphin*, rue de la Poissonnerie; — la *Levrette*, rue Beauvoisine; — le *Lièvre*, rue Cauchoise; — la *Force-du-Lion*, rue de la Basse-Vieille-Tour; — le *Lion-d'Argent*, rue Cauchoise; — le *Lion-d'Or*, rue de la Raquette; à la Poissonnerie; à Eauplet; — le *Mouton-d'Or*, rue du Tambour; — le *Gros-Mouton-Rouge-Couronné*, place Saint-Ouen; — le *Gros-Mouton-Rouge*, rue de l'Aumône; — le *Paon-Royal*, rue des Charrettes; — le *Petit-Paon*, rue du Ruissel; — le *Champ-des-Oiseaux*, rue des Récollets; — le *Petit-Pélican*, rue Jean-Le-Cœur; — la *Perdrix*, sur Robec; — les *Trois-Poissons*, à Eauplet; — la *Poule*, rue Beauvoisine; — le *Rat-Porteur*, rue Cauchoise; — la *Salamandre*, rue Saint-Gervais.

La *Belle-Épine*, rue du Renard; rue Saint-Lô; — le *Bon-Coing*, rue Grand-Pont; — le *Chêne-Vert*, rue Dinanderie; — le *Gaillard-Bois*, rue du Bac; — le *Houx-Gaillard*, à Eauplet; — le *Jasmin-Fleuri*, rue Grand-Pont; — le *Mûrier*, rues des Belles-Femmes, du Renard; — la *Pomme-de-Pin*, rue du Tambour; — la *Pomme-d'Or*, faubourg Bouvreuil; — la *Pomme-de-Rambour*, rue des Bons-Enfants; — le *Gros-Raisin*, rue du Bac; — la *Rose-Enviée*, rue Saint-Gervais; — le *Rosier-Blanc*, rue Saint-Julien; — le *Vert-Buisson*, rue des Ramassés.

La galanterie était représentée par le *Cœur-Fleuri*, rue des Brouettes; — l'*Ami-du-Cœur*, rue Martainville; — la

Belle-Cauchoise, au Jardin-au-Blanc; — les *Cœurs-Unis*, rue du Petit-Bouvreuil; — le *Dessert-de-la-Bergerie*, rue Grand-Pont.

Les joyeusetés l'étaient par les *Bons-Vivants*, à la Petite-Chaussée; — la *Femme-sans-Tête*, rue des Charrettes; rue Saint-Julien; rue de Sotteville; — l'*Homme-chargé-de-Malice*, rue de la Chèvre; — le *Passe-Temps*, rue des Brouettes; rues Ecuyère, des Espagnols, d'Elbeuf, du Figuier; rue Pantoufle; — *Roger-Bontemps*, rue des Bons-Enfants; rue du Tambour; — à *La-Pareille* (locution populaire à l'usage de gens qui boivent à la santé l'un de l'autre), rue du Gril.

Le patriotisme l'était par *Au-Vainqueur*, rue Martainville; rue de la Renelle; rue de Sotteville; — *Au-Cavalier-Français*, rue du Petit-Bouvreuil; rue des Ermites.

Je ne sais dans quelle catégorie ranger : le *Cadran-Bleu*, rue de la Renelle; — l'*Emouleur*, rue de la Savonnerie; — le *Festin-de-Pierre*, rue des Canettes; — la *Frégate-Anglaise*, rue des Charrettes; — le *Noble-Vénitien*, rue Saint-Sever; — le *Sac-Levé*, rue du Crucifix; rue de la Halle; — la *Vertu-Bleu*, rue de la Renelle.

Citons encore l'*Etoile*, rues des Augustins, des Bons-Enfants, Cauchoise; — l'*Etoile-d'Or*, sur le quai; — l'*Etoile-Nouvelle*, rue de Grandmont; — la *Demi-Lune*, rue Malpalu;

La *Nouvelle-Fontaine*, rue du Petit-Porche; — le *Jardin-de-Plaisance*, sur les Fossés, au quartier Cauchoise; — la *Longue-Allée*, rue Grand-Pont; — le *Moulin-à-Vent*, à Sotteville (du nom de l'aubergiste qui s'appelait Moulin); — la *Porte-Royale*, rue aux Ours;

La *Galère*, rue Saint-Lô; — le *Grand-Navire*, rue des Ermites; — la *Petite-Chasse*, sur Robec; — l'*Agréable-Montagne*, rue Saint-Marc; — la *Bastille*, rue Saint-Lô; — le *Mont-Gargan*, au faubourg-Martainville; — la *Promenade de Saint-Paul*, *ibidem*; — la *Roche*, rue de la Prison;

La *Barre*, rue Ancrière (du nom de l'aubergiste); — la *Bourse-d'Or*, rue des Bons-Enfants; — le *Petit-Broc*, au quartier Martainville; — le *Chaudron*, à la Poissonnerie; — la *Cloche*, rue du Hallage; — le *Fer-à-Cheval*, rue Saint-Gervais; — le *Gallon*, rue Beauvoisine; — le *Louis-d'Or*, à la Barbacane; — le *Petit-Panier*, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers; — la *Perle*, rue du Renard; — le *Plat-d'Etain*, à la porte Cauchoise; à la porte des Halles; — la *Pointe*, rue des Brouettes; — le *Pot-Cassé*, rue Martainville; — le *Vase-sans-Pareil*, rue Grand-Pont; — les *Deux-Verres*, rue du Plâtre.

Au *Bienfaisant*, rue des Faulx; — au *Bon-Conseil*, rue Saint-Vivien; — au *Bon-Hasard*, *ibidem*; — au *Bon-Vigneron*, rue du Figuier; — à la *Bonne-Aventure*, chaussée de Claquedent et rue Poisson; — à l'*Espérance*, faubourg Bouvreuil, rue Cauchoise, à la Grande-Chaussée, rues de la Lanterne, du Mûrier, Notre-Dame, des Rocrois, du Ruissel, à Sotteville; — au *Hasard*, rue de l'Aumône; — au *Rendez-Vous*, rue de la Raquette;

La *Pucelle-d'Orléans*, rue du Marché-aux-Veaux; — les *Quatre-Fils-Aymon*, rue Martainville.

L'estime que l'on faisait du nombre trois s'annonce par les enseignes des *Trois-Amants*, rue du Chien-Jaune; — des *Trois-Avirons*, rue des Avirons; — des *Trois-Bourses*, au Chemin-Neuf; — des *Trois-Étoiles*, rue Saint-Patrice; — des *Trois-Maures*, à Eauplet; rue Beauvoisine; — des *Trois-Pipes-Dauphinées*, rue Cauchoise; — des *Trois-Poissons*, à Eauplet; rue Malpalu; — des *Trois-Pucelles*, rue des Trois-Pucelles; — des *Trois-Suisses*, rue des Petits-Moulins; — des *Trois-Verres-Couronnés*, rue Grand-Pont.

Déjà commencent les enseignes aux noms de villes ou de pays : à l'*Ile-du-Brésil*, rue Malpalu; — au *Pays-de-Bray*, rue Damiette; — à la *Ville-d'Alençon*, rue de la Petite-Boucherie; — à la *Ville-d'Amiens*, rue des Bons-Enfants; — au *Bourg-de-Darnétal*, rue Saint-Vivien; —

à la *Ville-de-Dieppe* et au *Pollet-de-Dieppe*, rue Saint-Gervais; — au *Fort-l'Évêque*, rue des Ramassés; — au *Fort-Louis*, au faubourg Beauvoisine; — à la *Ville-de-Bordeaux*, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers; — à la *Ville-de-Lille*, rue Sénécaux; — à la *Ville-de-Londres*, rue des Charrettes, par. Saint-Eloi, citée dès le 26 déc. 1637; à Quatre-Mares; — à la *Ville-de-Lyon*, rue des Charrettes; — à la *Ville-de-Mantes*, rue du Bec; — à la *Ville-de-Neufchâtel*, rue Percière; — à la *Ville-d'Orléans*, rue du Vieux-Palais; — à la *Ville-de-Paris*, rue de la Savonnerie; — à la *Ville-de-Pont-de-l'Arche*, rue Ganterie; — à la *Ville-de-Reims*, rue des Ramassés; — à l'*Abbaye-de-Saint-Georges*, rue aux Ours; — à la *Porte-de-Paris*, rue de la Savonnerie; — au *Palais-Royal*, à Eauplet; — à la *Place-Dauphine*, rue Cauchoise.

Ce ne fut que plus tard que l'on vit paraître, sous son nouveau nom, l'*Hôtel-de-France*, où descendit l'empereur Joseph II, sous le nom de comte de Falkenstein, le 31 mai 1777, et l'*Hôtel-Vatel*, où descendit, le 4 juillet 1782, Paul Petrowitz, héritier du trône de Russie (1).

Comme c'était naturel, les auberges abondaient principalement dans les rues qui faisaient suite aux routes par lesquelles on entrait dans la ville. Ainsi, dans la rue Cauchoise, en 1742, ne comptait-on pas moins de 17 auberges: l'*Aigle-d'Or*; l'*Espérance*; la *Fleur-de-Lis*; la *Fontaine-Bouillante*; l'*Image-Saint-Vivien*; la *Levrette*; le *Lion-d'Argent*, le *Louvre*; le *Petit-Écu*; le *Petit-Montier*; la *Place-Dauphine*; le *Rat-Porteur*; la *Rose*; la *Tête-de-Blin*; la *Tour-d'Argent*; les *Trois-Pipes-Dauphinées*; la *Vache-Couronnée*. Deux seulement de ces auberges ont survécu, l'*Aigle-d'Or* et le *Petit-Montier*.

Probablement pour plusieurs de ces auberges ou bouchons, l'enseigne consistait en une simple inscription. Mais on peut croire qu'il arrivait à Rouen ce que Mercier

(1) Cet hôtel était déjà connu sous ce nom en 1742.

signale comme d'un usage commun à Paris, où « chez les marchands de ferraille des quais de la Mégisserie étaient des magasins de vieilles enseignes où les aubergistes trouvaient à s'approvisionner pour décorer l'entrée de tous les cabarets et tabagies des faubourgs et de la banlieue de Paris ».

Quelques années après, la ville de Rouen avait notablement changé d'aspect; images saintes, armoiries, couronnes, allusions à la royauté, tout avait disparu. Le 24 août 1792, on avait ordonné la suppression des enseignes qui portaient des titres, noms et qualifications défendus par la Constitution, et il avait été prescrit de retirer des rues les tableaux, bustes et statues qui rappelaient l'emblème de la royauté.

Il est à croire que c'était chose déjà faite et que tous, aubergistes et hôteliers, n'avaient point attendu jusque-là pour se mettre à l'abri du soupçon d'incivisme ; il était trop naturel qu'ils se conformassent au goût du public dans sa nouvelle évolution.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouctot, Coutan, Deglatigny, Drouet, Dubosc, Garreta, Gosselin, Héron, Malicorne. de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Le Verdier, Milet et Pelay.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture, sous le bénéfice d'une atténuation que conseille M. Deglatigny.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose de la sorte : *Société hist. de Compiègne,* Bulletin, IX, 1899; — *Item,* Excursions, 1875-1900, t. II; — *Item,* Description des Fouilles archéol. de la forêt de Compiègne, I, 1900, in-4°; — *Mémoires de la Soc... de l'Aube,* LXIV; 1900, in-8°; — *Mémoires de la Soc... de Cherbourg,* 1897-1898; in-8°; — *Bulletin archéol. du Comité...* 1901, 1re livr.; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Norm.* XXI, 1899; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie,* n° 198; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*; 1901, 1er trim.; — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir,* n° 249; — *Bulletin de la Soc. archéol... de Langres*; — *Bulletin de la Soc. Dunoise,* n° 127; — *Bulletin et Mém. de la Soc... de la Charente,* 1900; — *Discours au Congrès de Nancy*; 13 avril 1901; in-4°; — *Notice sur M. J. Félix,* par M. Edm. Seligman, 1901, hommage d'auteur; —

...*Smithsonian Institution. Report of the National Museum.* 1900; gr. in-8°.

Communications diverses. — M. P. Baudry place sous les yeux de ses collègues : 1° un jeton trouvé rue Grosse-Horloge. Il est orné de l'écusson de France particulier au Dauphiné, avec cette double inscription : *Jetez, entendez au compte;* — *Gardez-vous de mécompte*; — 2° un grand-blanc de Jean-le-Bon; — deux sortes de bouteilles en terre vernissée, malheureusement privées de leur goulot. La plus grande, haute de 15 centim., mesure environ 0,15 de diamètre à sa plus grande largeur et repose sur un fond de 0,11, remarquable par une trentaine de trous fort étroits, dont plusieurs sont imperforés; — la petite n'a que 41 mill. de diamètre sur environ 45 de hauteur.

M. Garreta présente à la Commission une matrice d'un contre-sceau en cuivre du XIIIe siècle.

Il porte une croix pattée cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile à six rais et aux 2 et 3 d'un croissant, l'un tourné, l'autre contourné avec la légende : *Sigillum secretum.*

M. P. Baudry communique aussi un sceau-matrice en cuivre qui sera étudié par M. Garreta.

M. Georges Dubosc lit l'intéressant mémoire qui suit :

LES « ORIOLS » ROUENNAIS

On n'a pas été sans remarquer sur le comble mansardé de la maison portant le numéro 81 de la rue Grand-Pont, l'avant-dernière du côté ouest, une sorte d'édicule ou de belvédère carré, entièrement essenté d'ardoises.

Percé de fenêtres sur toutes ses faces, surmonté d'un petit toit à croupes pénétrantes, où s'ouvrent des lucarnes circulaires, cette sorte de belvédère domine de façon pittoresque les toits d'alentour hérissés de cheminées et découpe son amusante silhouette sur le ciel.

Quelle pouvait être, a-t-on pu se demander, l'affectation de ces belvédères fermés assez nombreux à Rouen ? On pourrait croire à quelque poste, à quelque vigie aérienne ayant des destinations utilitaires, comme les anciennes *étentes* ou sécheries. Il n'en est rien. Ces petits édicules formaient une dépendance de la maison, une sorte de pièce d'agrément, où nos aïeux, pendant les lourdes chaleurs d'été, la journée terminée, venaient respirer l'air frais des hauteurs.

En un temps où la vie se confinait dans *l'ouvroir* ou dans la boutique; en un temps où point n'existaient les promenades et les jardins publics dans l'intérieur des villes, on était très aise de rencontrer, sans quitter son logis, un peu d'air frais et une vue étendue sur les côteaux d'alentour. Les fenêtres distribuées sur les quatre faces de ces belvédères prouvent amplement qu'on recherchait au moins autant la vue que l'aération. Somme toute, c'était la fameuse cure d'air, la station d'altitude, recommandée par les hygiénistes et obtenue sans déplacement. Aussi bien, aux jours de repos et de fête, on pouvait se réunir là pour les repas de famille et les soirées intimes, dans ces pièces aérées, où l'on était à l'abri des regards des voisins.

Bien que la plupart de ces chambres aériennes soient situées, à Rouen, sur des maisons qui datent du XVIIe siècle, on connaissait cependant ce genre de bâtiment accessoire bien antérieurement.

On les désignait, en effet, sous le nom d'*oriol*, *oriot*, *orieul*, *eurieul*, en latin *oriolum*. Du Cange, qui cite le mot sous cette forme latine, avoue ne pas connaître son

étymologie et lui donne la signification de « portique » ou d'*atrium*, en citant un texte où il est dit que « les » moines infirmes mangeraient non dans l'infirmerie, mais » dans l'*oriol* ». Il est, en effet, à penser que dans les grandes abbayes, il existait des *oriols*, non pour servir de lieux d'agrément ou de distraction, mais comme poste de surveillance pour les incendies, ou de signal pour l'arrivée ou la rentrée des hôtes. L'*oriol* jouait alors un rôle similaire à celui des échauguettes ou des tourelles de guet dans le château féodal.

Cette existence de l'*oriol* dans les constructions du moyen âge est, du reste, indiquée par des textes assez nombreux. Dans une *Vie de saint Thomas*, en vers, on en trouve la mention suivante :

> A l'us de la chambre ont un *oriol* fermé
> Dreit devant le jardin qu'ont maint jur esté.

Dans une délibération d'échevinage, citée par A. Thierry dans son *Recueil de l'Histoire du Tiers-État*, on trouve à la date de 1426 : « l'orieul aux Cloquiers ». Dans les *Actes de la Cour des Comptes*, publiés par M. Léopold Delisle : « *Item* un oriol sur le degré de XIII pieds de » tref et XXXV pieds de post, tout clos et colombé à » fenestrage ». Cette dernière désignation concorde bien avec la description de l'*orieul*, comme aussi cette autre : « un colombier en l'oriol et le degré qui était par derrière ».

Mais voici des textes qui se rapportent plus spécialement à notre région et même à Rouen. Tout d'abord, à Dieppe, dans les Comptes de l'Archevêché, il est fait mention à la date de 1476 « d'un acquit de deux milliers de grand » carrel, moitié rouge et moitie blanc pour paver l'*oriot* » de l'Hostel de la Vicomté : 16 livres ». Ailleurs, dans un *Coutumier de Dieppe*, il est dit que le Receveur « fit faire l'*oriot* et le degré qui est dans la tour ».

A Rouen même on use également du terme d'*oriol* dans les *Registres capitulaires*, pour désigner avec beaucoup de netteté un édifice de ce genre situé sur une maison canoniale, et qui répond entièrement à la désignation. Il s'agit dans ce texte de « visiter certaine vue avec appuy » qu'avait fait faire M. de Béthencourt, médecin, en un » *oryot* qu'il avait fait bâtir, qui descouvre la maison et » jardin de M. Bigot, chanoine (dernier juin 1581) ».

Cette maison canoniale devait être le sujet de contestations : car, à diverses dates, en 1582, le chanoine de Mouchy fut délégué par le Chapitre, auprès du gouverneur, M. de Carrouges, pour obtenir que M. de Grainville, son gendre, lieutenant au gouvernement de Normandie, quittât cette maison de M. de Béthencourt; ce qui ne se fit pas sans soulever quelque irritation de la part de M. de Carrouges.

Ce Béthencourt, médecin, était frère de Mathieu de Béthencourt, chanoine, qui mourut en 1602. Suivant M. de Duranville, qui a publié des notes sur une généalogie manuscrite des Béthencourt, ce médecin était un des arrières-neveux du conquérant des îles Canaries. C'est lui qui fut mandé à Croisset pour donner des soins au sieur de Civille, le *mort et ressuscité*, qu'on avait transporté à la campagne pour qu'il ne fût point incommodé par le bruit.

Parmi les *oriols* existant encore à Rouen, nous citerons un *oriol* sur une maison de la rue de la Vicomté, près de l'église Saint-Vincent; un autre, au-dessus de la maison du serrurier Le Friand, au coin de la place de la Pucelle, lequel est surmonté d'une terrasse, avec treillage de ferronnerie et coq; un autre rue de la Cigogne; un autre encore sur un hôtel de la rue Saint-Jacques. Celui-ci formant lanterne, est décoré de boiseries intéressantes. On peut en voir également sur une partie de l'hôtel de Girancourt, rue Saint-Patrice, sur une maison de la place Bouvreuil, n° 1, rue Faucon, rue de la Seille, et dans une

maison gothique sur une cour intérieure de la rue du Bac. On pourrait étendre cette nomenclature; mais il nous aura suffi d'attirer aujourd'hui l'attention sur ce type curieux de l'architecture domestique et des mœurs anciennes.

Après les remerciements de M. le Président, le docteur Coutan ajoute à cette intéressante lecture que les Anglais appellent *oriols* les tourelles en encorbellement.

Eglise Notre-Dame du Havre. — Un prêtre de la ville a fortuitement donné au secrétaire les renseignements que voici :

La façade de cette église, l'un des morceaux d'architecture les plus remarquables que possède le Havre, a été réparée à fond en 1827. Son état actuel de dégradation est tel qu'elle aurait un besoin urgent d'être renouvelée.

La Fabrique fournirait une vingtaine de mille francs et la municipalité en ajouterait dix mille; mais selon quelques-uns le tout n'irait qu'au tiers de la dépense. L'action de la mer est si funeste, que plusieurs voudraient qu'on employât le granit dans la prochaine restauration.

Un décorateur de l'abbaye de Saint-Wandrille. — Alors qu'un trop grand nombre de décorations modernes sont dues à des artistes demeurés inconnus, l'abbé Tougard croit utile d'insérer ici la mention faite par l'abbé Dehaisnes dans son *Art chrétien en Flandre* (p. 22).

Des peintures décoratives furent exécutées au IXe siècle, dans le réfectoire de Saint-Wandrille, par

Madalulf, peintre en titre de l'archevêché de Cambrai.

M. le Président communique les documents suivants :

NOTICE SUR LA FONTAINE DU CHAPITRE

Grâce au précieux manuscrit de Jacques Le Lieur, nous sommes suffisamment renseignés sur l'origine et sur le cours des anciennes fontaines qui appartenaient et qui appartiennent encore à l'Hôtel de Ville de Rouen. On connaît moins, ou, pour mieux dire, on ne connaît guère (1) la fontaine désignée autrefois sous le nom de *Fontaine du Chapitre*, parce qu'elle appartenait, pour la plus grande partie, à la Fabrique de la Cathédrale, et qu'elle était principalement destinée à l'usage de cette église et de ses primitives dépendances, l'*Aitre* ou parvis, la Sacristie, l'Archevèché, la Cour d'Albane et l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

Les eaux qui alimentent cette fontaine prennent leur source dans les fossés de la ville (aujourd'hui comblés), près de l'ancienne porte du château, derrière les murs du jardin des Filles du Saint-Sacrement, que remplacent maintenant les Ursulines. Elles sont recueillies dans un bassin pratiqué dans un jardin qui, au dernier siècle, appartenait à M. Hérambourg, Maître des Comptes, et qui dépend actuellement de la propriété de M. Petit, n° 11 *bis* de la rue du Cordier, près de l'Ecole maternelle. A partir de là, elles se partagent en deux branches : l'une, qui se dirige vers l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, à laquelle elle était destinée et qui avait sur

(1) Il a fallu une épidémie de croup, survenue à l'Ecole maternelle, pour que l'attention de la mairie fût appelée sur cette fontaine par M. Garreta, notre collègue.

elle un droit de propriété parfaitement établi ; l'autre, plus considérable, qui prend le chemin de la cathédrale en passant par les rues de l'Ecole, de Socrate, du Bec et de la Grosse-Horloge.

Cette fontaine, à en juger par la longueur de son trajet et par la construction de ses voûtes, peut être comptée parmi les ouvrages les plus remarquables qui nous soient restés de l'ancien Rouen. Son établissement n'a pu se faire sans une dépense considérable. Malheureusement, si nous sommes fixés par les documents qui suivent, sur ce qu'il put en coûter à l'abbaye de Saint-Amand, pour s'en assurer l'usage, nous ignorons absolument aux frais de qui, et aussi à quelle époque, l'eau fut amenée des fossés de la ville au parvis de la Cathédrale.

C'est au père Autin, de la maison des Antonins de Rouen, confesseur des dames de Saint-Amand, auteur d'un très savant inventaire de leurs titres et d'une Histoire de leurs propriétés, que nous devons la rédaction du premier mémoire que nous publions. Tout en sachant beaucoup de gré à ce savant religieux des renseignements qu'il nous fournit, je dois dire qu'il me paraît absolument inadmissible que les religieuses de Saint-Amand aient pris seules à leur charge les travaux d'adduction des sources découvertes dans les fossés de la ville, et que ce soit à leur générosité que le Chapitre ait dû la concession de la fontaine de Notre-Dame. Il est bien plus vraisemblable que cette fontaine existait avant qu'elles songeassent à s'en servir et qu'elles acquirent le droit d'en faire usage, en contribuant à l'augmentation du volume d'eau par l'adduction de sources nouvellement découvertes, et par une équitable contribution aux travaux de construction et d'entretien des voûtes, à partir des sources jusqu'au réservoir situé entre les rues Beffroi et du Cordier.

A propos du réservoir dont il vient d'être question, je ferai observer que vers la fin du XIVe siècle et même dans

le siècle suivant il existait encore des murs, qualifiés d'anciens murs de la ville, le long de la rue que plus tard on appela rue Beffroi. Voici une analyse des actes qui donnent lieu à cette observation :

Le jour de fête Saint-Martin d'Eté 1362, vente faite aux chanoines de Rouen, au nom de la Fabrique de leur église, par Colin Le Prevost et Maheut, sa femme, de la paroisse Saint-Godard, pour 14 florins appelés francs et pour un franc de *vinage*, d' « un garding, le fons de la terre et les arbres dessus croissans assis à ladite paroisse, d'un costé à Pierre Guillebert, de l'autre costé à Ricart Ricart, et à Thomas Andrieu, d'un bout aux *anciens murs* de la ville, et, d'autre bout, au quemin qui meine de la porte de Bouvereul à la rue d'Aubevoye. »

Les chanoines, peu de temps après, fieffent ce terrain pour 20 sous de rente à un nommé Thomas Andrieu, en retenant leur « alée et leur venue parmi le gardin pour aler à la caudière de la fontaine », 1er juillet 1369.

Ce terrain revient en propriété aux chanoines par la vente que Colin Andrieu, de la paroisse Saint-Godart, leur fait, le 26 février 1390 (v. s.), de « un jardin et les arbres dessus assis en ladite paroisse, d'un costé aux hoirs Beaucompère, d'autre costé, Colin Andrieu, et Robert Barre, d'un bout au pavement et d'autre bout aux vieux murs de la ville.

Les chanoines fieffent pour 20 sous de rente, à Jehannet Goulle le terrain en question, en retenant « leur aler et venir à la fontaine dudit jardin si comme ils avoient accoustumé », et ils stipulent « que le preneur ni ses hoirs ne pourront aucune chose édifier entour la machonnerie de la fontaine ».

Le 30 avril 1455, il s'élève un procès au sujet « du droit d'entrer et yssir en ung petit puis estant au jardin d'Estienne Lambert, et lequel yst en la rue des Petis Camps. Lambert reconnut que les chanoines avaient droit d'aller venir toutesfois qu'il estoit necessaire de faire visitacion

en la cuve par plusieurs portes dont l'entrée est auprès de la porte Bouvereul et traverse les jardins jusque en ladite cuve, l'une desquelles portes estoit en son jardin. »

Le même terrain est ainsi désigné dans des actes postérieurs :

« 26 novembre 1472, jardin assy en la paroisse S. Godart joignant d'un costé aux hoirs ou ayant cause Henri Lancestre, d'austre costé Colin Pinain, d'un bout la rue au Cordier, d'autre bout, à Thomas Le Doulx et sa femme. »

« 3 septembre 1480, jardin en la paroisse S. Godart, euquel est la cuve de la fontaine N.-D. de Rouen, anciennement borné d'un costé aux hoirs Beaucompere; d'autre costé aux hoirs Colin Andrieu ; d'un bout, au pavement de la rue du Cordier, et, d'autre bout, aux vieux murs de la ville ».

1er oct. 1481. Même indication.

« 11 oct. 1492, jardin borné d'un costé aux hoirs Jacques de Croismare; d'autre costé, Guillaume Le Brument, chanoine ; d'un bout, la rue nommée la rue au Cordier, tendant de la rue Beauvoisine aux murs de la Ville, et d'autre bout la maison de Ceulle (1) ».

Les textes qui suivent nous dispensent d'une plus longue introduction. Je n'y ajouterai que quelques mots de remerciement à notre excellent collègue M. G. de la Serre, qui a bien voulu copier, en le reduisant, de manière à ce qu'il pût tenir dans notre Bulletin, le plan annexé au Mémoire de P. Ferry.

Ce mémoire nous a paru plus détaillé et plus intéressant que celui de M. Le Cloustier. Mais M. Le Cloustier fut certainement le directeur des travaux, et le P. Ferry ne

(1) Les murs de la ville ne devaient plus être visibles du côté de la rue Beffroi, mais on les retrouvait encore du côté du château.

travailla que sous ses ordres. Ce qui me le fait croire, c'est une note de 1752 qui nous apprend que le P. Ferry avait fait travailler aux fontaines du lieu de Santé avec tout le succès possible. Or, les registres des délibérations de l'Hôtel-Dieu, de 1754 et 1755, ne parlent que de M. le chevalier Le Cloustier, ingénieur de Paris, qui jouissait alors d'une grande réputation en fait de travaux de fontaines, mais qui, à raison de sa vogue et de ses occupations, était dans la nécessité de se faire remplacer à Rouen par un aide intelligent et dévoué (1).

(1) 30 mars 1754, « M. Le Vavasseur, administrateur (de l'Hôtel-Dieu) est prié d'engager MM. de Ville à écrire à M. Cloutier pour l'inviter à venir à Rouen faire l'examen des fontaines de la Ville. — 9 août 1754, l'archevêque, Mgr de Saulx-Tavannes, communique au Bureau de l'Hôtel-Dieu la lettre qu'il se propose d'écrire à M. le chevalier Cloutier. — 25 août 1754. On donnera 1,200 l. à M. le chevalier Cloutier en reconnaissance des peines qu'il a prises pour procurer, conduire et distribuer les eaux nécessaires au *Lieu de santé*.— 25 octobre. On donne lecture d'un mémoire de M. Cloutier, daté du 5 octobre, concernant la fontaine à établir au *Lieu de santé* et les matériaux dont on a besoin. — 11 juillet 1755, on donne à M. le chevalier Cloutier, ingénieur, 1,200 l. à valoir sur les soins qu'il se donne pour la conduite des eaux. — 18 juillet 1755, à la suite de la communication faite par M. l'abbé de Canappeville, d'une lettre de cet ingénieur, on décide de répondre que la Compagnie n'a point entendu borner sa reconnaissance à 1,200 l. d'honoraires et que comme M. Cloutier doit revenir à Rouen en septembre, elle aura l'occasion de lui donner une nouvelle marque de sa reconnaissance. — 17 octobre 1755, on offrira à M. Cloutier une nouvelle somme de 1,200 livres. On voit par là que le P. Ferry n'a pu être qu'un intermédiaire entre M. Cloutier et le Bureau de l'Hôtel-Dieu, et il nous paraît plus que probable que ce fut en cette même qualité qu'il fut amené à s'occuper de la fontaine du Chapitre.

PLAN DU COURS DE LA FONTAINE N.-D. DE ROUEN

relatif au mémoire d'observations fait par le P. Fèry en l'an 1756.

Indications nécessaires pour l'intelligence de ce plan et du mémoire lui est relatif.

AA. — Petit aqueduc où se rassemblent plusieurs petites sources qui vont se réunir au bassin de la source principale C.

B. — Amas de différents filets d'eau qui paraissent sourdre de dessous les fondations de la tour neuve, à 34 toises du petit aqueduc A (voyez le mémoire, pages 2 et 3).

MMM. — Aqueduc souterrain qui, depuis le bassin C de la source principale, passant à côté de la porte Bouvreu et sous les maisons de la rue Saint-Godard, conduit l'eau de la source dans des rigoles de pierre jusqu'à la cuve de distribution D, dont le regard répond dans le jardin de M. Hérambourg, même rue Saint-Godard.

NNNN. — Conduite de plomb qui, depuis la cuve de distribution C, conduit l'eau jusqu'à la fontaine du parvis, traversant le cimetière Saint-Laurent, suivant la rue de l'Ecureuil, la rue Neuve-Saint-Lô, la rue Boudin, la rue du Bec et celle du Gros-Horloge. Il y a quatre branches soudées sur l'étendue de cette conduite, qui distribuent de l'eau à quatre maisons particulières PPPP.

E. — Fontaine du parvis, de laquelle il part deux branches, savoir : une pour la fontaine de l'Albane, F, et l'autre pour le regard G. De ce regard G, il part une branche H pour la Madeleine ; cette branche se subdivise pour trois destinations dans l'Hôtel-Dieu : la cuisine, le lavoir et la gésine, XYZ. Du même regard G, la maîtresse conduite continue jusqu'à la cuvette I de la sacristie, qui fournit à la fontaine L de la rue des Bonnetiers, et, de cette cuvette, par une autre branche OO pour porter l'eau à l'Archevêché, où elle se subdivise en K pour deux destinations.

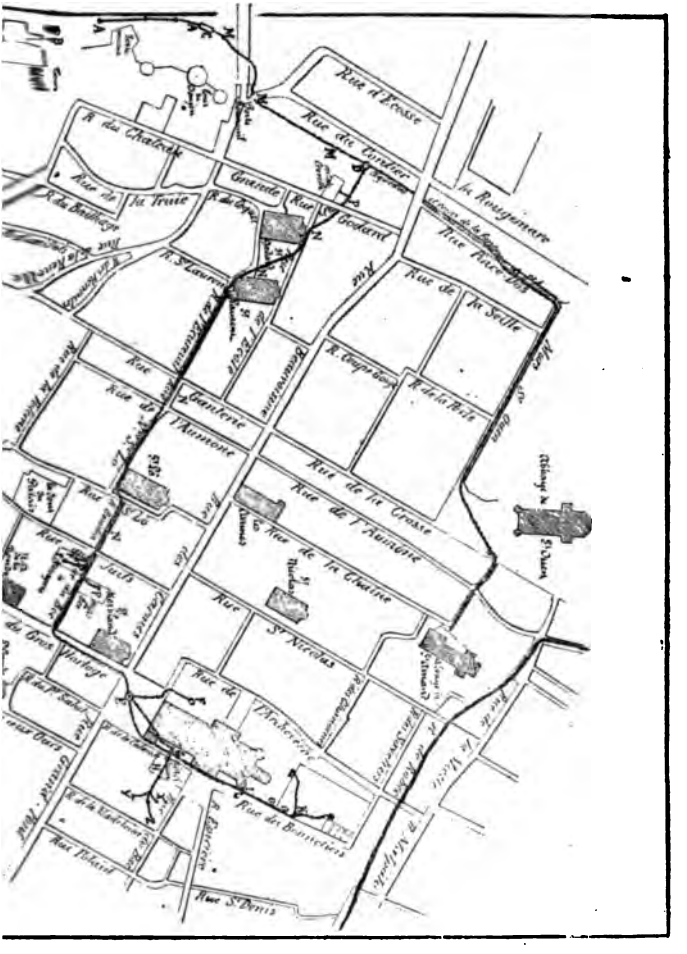
Rue d'Orsise
Rue des Cordiers
Rue de la Truie
Rue Godard
Rue de la Seille
Rue de la Grosse
Rue de l'Aumone
Rue de la Chaine
Rue St Nicolas
Rue des Bonnetiers
Rue St Denis
Rue Thibaud
Rue de la Rougemare
Rue de la Boucherie
Rue de la Tuerie
Rue de la Fecot
Rue de la Boucherie
Rue de la Boucherie
Rue de la Boucherie

1° « L'abbaye de Saint-Amand a été sans fontaines pendant plus de 200 ans, c'est-à-dire depuis l'an 1030, qui est celuy de sa fondation jusques en 1252. On s'y servit jusques alors ou des eaux du ciel, recueillies dans des citernes, ou des eaux des puits creusés dans la terre, laquelle, à la profondeur de 20 pieds, est abbrevée de plusieurs petites sources qu'on découvrit en 1700, lorsqu'on fut obligé de creuser jusques à cette hauteur pour poser les fondemens de la nouvelle abbaye, dont la réédification commença cette année. On trouva aussy quelques anciens puits, lesquels parurent avoir esté remplis depuis fort long temps.

» Ç'a été Béatrix d'Eu, 1re de ce nom et 12e abbesse, laquelle a donné à la communauté de Saint-Amand la commodité des eaux en les faisant traduire du lieu de leur source dans cette abbaye, avec des frais immenses. On l'a ignoré jusques vers 1700, qu'on n'avoit point découvert les pièces qui l'apprennent; et, dans cette ignorance, on a cru que c'estoit les ducs de Normandie qui avoient aumosné les eaux à cette abbaye conjointement à la cathédrale, et que c'étoit sur ce titre commun que ces deux églises s'estoient accordées de faire en commun les frais pour la conduite des eaux depuis leur source jusques à un bassin ou cuve, où elles se partagent pour couler séparément, partie vers cette abbaye, et partie vers la cathédrale.

» Le sieur Farin, historien de la ville de Rouen, a été dans une erreur plus grossière touchant les eaux des fontaines de cette abbaye. Car en parlant de la fontaine de la cathédrale, il a dit que du bassin où les eaux de cette fontaine se ramassent il en coule quelque peu par un canal de plomb, dans l'abbaye de Saint-Amand, comme par indulgence et libéralité des chanoines. Quoy qu'il fût assez curieux, il n'avoit pas veu les tombeaux qui sont dans cette abbaye. S'il les eût veus, il auroit changé de sentiment. Car il auroit lu sur la tombe de l'abbesse Marie de

Pistres, petite nièce de Béatrix, et décédée en 1330, qu'elle étoit « nièce de l'abbesse Béatrix qui donna la fontaine ». Cette inscription, si ancienne et si authentique, a appris que ce n'est pas cette abbaye qui reçoit les eaux de la cathédrale, mais que c'est elle qui les donne à la cathédrale, celle-cy n'ayant aucun titre pour justifier ses prétentions touchant les fontaines, et cette abbaye ayant des titres incontestables pour prouver qu'elle a acheté le fonds d'où naissent et coulent les eaux de la fontaine de la cathédrale avec les passages par lesquels elles sont conduites, et qu'elle a fait tous les frais nécessaires pour cette conduite. Car, pour prouver que ç'a esté l'abbesse Béatrix I qui a acheté le fonds dans lequel naissent les sources des eaux de cette abbaye, il suffit de lire la sentence arbitrale de Me Guillaume de Saane, Thrésorier de la cathédrale de Roüen. La matière fut le différend entre l'abbesse Béatrix I et le prieur du Mont-aux-Malades, au sujet de l'acquisition faite, par cette abbesse, d'un fonds de terre et des sources ou fontaines et de l'eau qui y naissoit et en couloit derrière le château de la ville, proche Barfol. Le prieur lui en disputoit la propriété ; l'abbesse prétendoit la soutenir et jouir de l'effet de son acquisition. Cette contestation se convertit en procès, lequel auroit eu de la longueur et des frais; mais les parties convinrent de s'en tenir au jugement d'un ami commun; elles compromirent entre les mains de Me Guillaume de Saane..... Il prononça que la propriété de ce fonds appartiendroit à l'abbaye de Saint-Amand, avec les sources et l'eau qui y sourdissent et en coulent, à charge de payer par cette abbaye, audit prieuré, à perpétuité, 20 sous de rente. (Mercredi après le dimanche des Rameaux, l'an 1254) (1).

» Cela s'accorde avec les actes des visites que l'arche-

(1) La sentence porte : *Supra quodam fundo terre sito roret castellum juxta Barfol et fontibus et aqua salientibus et confluentibus ex eodem.*

vesque Eudes Rigaud a fait dans cette abbaye. On lit dans celle qu'il fit le 22 janvier 1254 (v. s.), que l'abbesse Béatrix avoit fait la conduite des eaux dans son abbaye, et que pour cette dépense elle s'étoit endettée de la somme de 400 l. qui estoit très considérable en ce temps-là et faisoit le tiers du revenu de cette abbaye, qui ne montoit qu'à 1,200 l., comme on lit dans les actes des visites de l'archevesque, quoy qu'elle jouît de tous ses biens, dont il y en a eu, à la suite, plusieurs d'aliénés et perdus ou abonnés à de petites rentes en argent. On peut découvrir ce que valoient 400 l., en ce temps-là, par la valeur des terres, des rentes en grains et autres espèces; alors une acre de terre, qui vaut à présent 200 l., ne coûtoit que 100 sols; une mine d'orge de rente, valant à présent plus de 50 l., ne coûtoit que 20 sols d'achat. Sur le pied de la valeur des terres, 400 l. valoient 16,000 l. En effet l'abbaye de Saint-Amand ne fut jamais plus riche qu'alors. Les 1,200 l. de revenu que luy donne cet archevesque auroient valu en ce temps-là 48,000 l.

» Comme il falût du temps pour faire la conduite de ces eaux, pour traiter avec les propriétaires des fonds dans lesquels les canaux furent faits, faire le conduit ou aqueduc qui porte les eaux dans le fossé de la ville, derrière le château, le bassin qui les ramasse et les réunit dans leur source, l'autre bassin dans lesquelles elles sont recueillies pour estre ensuitte partagées et distribuées dans les canaux de la cathédrale et autres qui y ont part, enfin pour faire plusieurs ouvrages le long du canal et dans l'abbaye pour y recevoir et distribuer les eaux dans les lieux où elles devront servir. On croit que le fonds et héritage dans lequel naissent les fontaines fut acheté dès 1252, l'espace de 2 années au moins ayant esté nécessaire pour faire tous ces ouvrages et régler les difficultés qui se présentèrent.

» En janvier 1255, l'abbesse acheta une pièce de terre qui appartenait à Guillaume Oursel. Le prix fut de 60 l.; et il est dit qu'elle étoit située derrière le château de la

ille, entre la terre de Richard du Mont-aux-Juifs, et le 'ossé, la terre de Raderie Aux-brebis, et la terre d'Amable le Formières. Cette acquisition se fit, sans doute, pour lonner passage aux eaux, car on ne peut pas croire que :e soit le fonds duquel naissent les sources : il doit avoir ité acquis auparavant.

» Cette seconde acquisition est un autre argument ser-'ant à prouver que ç'a esté une abbesse de Saint-Amand ui a fait seule, et aux frais de son abbaye, la conduite des ontaines, mesme au-dessus du bassin commun où elles se listribuent; et par conséquent elles luy appartiennent en a totalité, en sorte que ce ne peut être que par grâce que les bbesses ont accordé au Chapitre de la cathédrale la fa-ulté de participer à leurs eaux, auxquelles ils n'avoient ucun droit; au moins il ne peut le justifier par aucun itre; et, en considération de cette concession, le Cha-itre est obligé ou a esté contraint de faire son contin-ent de frais pour la conduite de ces eaux depuis la source usques au bassin commun, comme on verra qu'en 1573 fut ordonné, par arrest de la Cour, que cette conduite roit faite aux frais du Chappitre, de cette abbaye, de elle du Bec et d'un sieur de Salemanque, parce qu'ils voient part à ces eaux et qu'elles étoient conduites dans urs maisons. A toutes ces preuves littérales, on joint une ossession de 450 ans, soit des sources des fontaines, soit s passages sous les rues publiques ou sous les maisons ns laquelle cette abbaye a toujours été maintenue, utes les fois qu'elle y a été troublée (1). »

1) Extrait de l'*Histoire des biens de Saint-Amand*, par le Autin, Arch. de la S.-Inf. F. S.-Amand. — Mandement de Phi-pe-le-Bel au bailli de Rouen, contre un nommé Jean de Cau-r qui voulait empêcher les religieuses d'ouvrir une petite maison ıs laquelle une partie de la fontaine était incluse, 13 mars 1313 s.). Même Fonds. — Clameur de gage-plège obtenue au Par-ıent par les religieuses de Saint-Amand, le 15 janvier 1540 s.), contre les chanoines qui les empêchaient dans l'usage

2° « Memoire que la sourse de la fontaine N.-D. de Rouen se prent en la douve du premier fossé devers lez murs en l'endroit de la première tourelle de pierre séante aux murs de la ville de Rouen en venant vers le chastel et au bout des murs qui sont braees et fortification audict chastel et où les murs de la dicte ville faillent, et depuys ycelle première tourelle et bout de sourse jusques à la première deschente où il ha un dégré de pierre séant en ladicte douve par où l'en va au long de la voute de ladicte sourse ha xxx toises de long ou environ.

» Et depuys ycelle première deschente ou entrée contenant VII piés de long et V piés de large ou environ, laquelle est pour présent au bout du fossé de par my. sont jusques au coing de la masse du pont de l'iessue du chastel nouvellement faicte, XII toises alant au droit.

» Item depuys la deschente devant dicte ha une aultre deschente de pierre qui siet en I gardin qui fu Damoye et siet entre la grosse tour et le bout des brayeez devers lez murs de la ville de Rouen qui viennent devers la porte Cauchoise.

» Item il y a une aultre deschente au costé dudict gardin laquelle siet sur le chemin qui va au Mont-aux-Malades auprès de la porte de la grosse tour du dict chastel séante aux murs qui sont brayez audict chastel, et en ycelle des-

qu'elles prétendaient avoir « de tout temps et ancienneté du cours de l'eau d'une fontaine sortissant des fossés de Rouen, derrière le chasteau d'icelle ville, affluants à leur maison par aucuns cahoz anciens faits ès dits fossés pour conduire ladicte eaue jusques en certain lieu estant en ceste ville, où les exposantes ont autres cahoz ou caves pour aller veoir quant lesdites eaues se perdoyent, quant icelles ne affluoient en leur dit monastère. » Arch. de la S.-Inf. G. 4256.— Vers ce temps-là, elles dépensèrent 1,780 l. pour un ouvrage de maçonnerie aux voûtes des aqueducs des fontaines de Notre-Dame et de Saint-Amand, pour le ravelin du boulevard de la porte Bouvreuil (Arch. de la S.-Inf. F. de S.-Amand).

chente ha 1 celier où l'eaue de la dicte fontaine est, et contient XII piez en escarrie ou environ.

» Item depuys ycelle deschente séante sur le dict chemin, ha une aultre deschente dedens la ville auprez de la porte de la ville, jouxte le chastel par où l'en entre en la ville, et qui siet au coing d'une maison et chemin qui va au long des murs et qui va en la rue Biauvoisine, en droit la Boucherie.

» Item a deux aultrez deschentez au dessoubz d'ycelle devant dicte, lez quellez siéent en 1 gardin appartenant à Jehan Chretian, séant au long du chemin qui va en la rue Byauvoysine, et s'en vont droit à la cuve et prise de la fontaine.

» Item au dessoubz des II aultres devant dictes deschentes ha une aultre deschente en un gardin appartenant au manoir apellé le *Berfroy*, que tient à présent Robert La Vache, advocat.

» Item en l'aultre gardin d'emprez, qui fu Andrieu Beaucompère, et que tient à présent Henriet Lansetre, ha 1e aultre deschente (1).

» Item en l'aultre gardin d'emprez, que tient à rente de l'œuvre, par XX s. par an, Jehan Goulle, bouchier, siet la cuve où la prise des tuyaulx de la fontaine N.-D. et S.-Amand sont situez et assis, et auprès d'icelle cuve, environ VI toisez, ha une beteure en 1 gardin, laquelle rechoit la superfluité de l'eaue qui ne peut entrer ès tuyaulx ou conduiz de N.-D. et de S.-Amand (2).

(1) Visite du canal et du regard (*visus*) *ipsius consistentis in horto quondam Domini Patriarche* (le Patriarche de Jérusalem). Le procureur du roi au bailliage de Rouen en était alors locataire, 14 mars 1486 (v. s.). Registres capitulaires de la Cathédrale. — Pendant l'occupation anglaise, ce jardin dépendait de l'hôtel occupé par le capitaine anglais Oldhalle. (*Ibid.*)

(2) Visites de cette cuve par Jean Salvart et Jean Roussel, maçons de la Cathédrale, 1426. (G. 2488.) Les registres capi-

» Item, depuis la dicte cuve où se prent le tuel ou conduit de la dicte fontaine le dict tuel s'en va et passe par la maison qui fu Jehan Auber et où demeure de présent Jehan Le Cavelier qui hut espousée la fille du dict Jehan Auber.

» Item, depuys ladicte maison ledict tuel s'en va par my l'aître Sainct Godart où len dict que il y a une bonde, et puys s'en va tout droict au long de la rue S. Laurens jusques à 1 celier qui siet en une maison appartenant au manoir qui fu feu Ricart de Cormeillez, en laquelle demeure à présent Jehan Hue, marcheant de boys, et euquel celier en la paroy, comme l'en devale par le degrey, ha 1 baril euquel ha 1 clef de cuivre pour servir ladicte maison tant seulement (1).

» Item depuys ycelle clef et baril ha une bonde seante en la rue de l'Omosne, au coing de une des maisons joignant aux murs de S. Lo, et depuys ycelle bonde s'en va le tuel par la prieurté de S. Lo jusques à l'aître de la paroisse où il ha une bonde séante auprez de une tour carrée nommée la *Cappelle S. Michiel*, et au coing des murez de celle tour qui clot l'aître (2), et de celle bonde s'en va le dict tuel en l'ostel où demeure à présent maistre Gaspar Carit.

» Et au bout de la ruelle qui vient de la rue aux Juys en Corveserie ha une bonde qui siet devant la maison de 1 capellier surnommé Grouchet, au coing de celle ruelle, et depuys celle bonde s'en va en la chappelle qui siet en

tulaires font fréquemment mention des réparations qu'il fallut y faire.

(1) Cette maison paraît avoir été occupée par Jean Lassavoure receveur du Domaine, qui eut de longs démêlés avec le Chapitre au sujet de la fontaine, 1er octobre 1483, etc. (Registres capitulaires.)

(2) Le cours de la fontaine dut être quelque peu déplacé lorsque les paroissiens de Saint-Lô firent construire la tour de leur église, 21 mars 1484 (v. s.), etc. (*Ibid.*)

l'aître N.-D. où sont les IIII tuyaulx (1), et en celle chappelle par dedens se prent I tuel qui se fourque parmi l'aître S. Estienne de quoy l'un fourc ou tuel va à la Magdelene, et l'aultre eu revestiaire; et au passage de l'aître, d'emprez les degrez devant l'eschoppe que tient Jehan Rosse, vendeur de pos, ha une bonde, et depuys ycelle bonde sen va le tuel en I aultre bonde seante en la rue aux Barbiers, aupres du pyssot et yessue d'eaue qui vient du revestiaire en la dicte rue.

» Et fu ceste visitacion faicte le XVIe jour de juillet l'an 1415, en la présence de Messire Adam Sautin, procureur de l'œuvre de l'eglise N.-D. de Rouen, maistre Guill. de Bayeulx, maître machon du Roy eu bailliage Rouen, maistre Jehan Le Monnier, maistre carpentier de l'œuvre de ladicte eglise, Martin Le Roux, apparelleur, Drouet Le Rebours, Jehan Sellez, machons, Rogier Vigier et Guillaume Achier, carpentiers et ouvriers en ladicte eglise de Rouen (2). » (Cartulaire de la Cathédrale).

(1) L'eau de la fontaine était reçue dans un bassin ouvert et de grandes dimensions, comme on le voit par les délibérations du Chapitre. — 12 janvier 1376, Pierre de Quièvremont à l'amende pour avoir jeté un homme dans la fontaine de l'aître de la cathédrale. — 2 décembre 1480, défense aux femmes, sous peine d'excommunication, de faire leurs lessives et de venir laver des intestins de porcs dans la fontaine du Chapitre. — Défense renouvelée le 19 janvier 1480 (v. s.). Cette fontaine, qui était assez proche de la rue du Change, fut changée de place lors de l'édification de la tour de Beurre. Dans son savant mémoire sur les architectes de la Cathédrale, M. Deville dit que cette fontaine était décorée d'une image d'Ange et que l'Ange de la fontaine est souvent mentionnée dans les registres capitulaires. Il y a là une erreur : ce n'est pas l'Ange de la fontaine qu'il fallait lire, mais l'*auge* de la fontaine, c'est-à-dire le bassin de la fontaine.

(2) Il se fit postérieurement, par ordre du Chapitre, des visites du cours de la fontaine : par Guillaume Tourmente, vers 1554; elle donna lieu à un monitoire contre « tous et chacuns

Ce réservoir passait pour ancien dès 1254 puisqu'il était à cette époque qualifié de *vetus cuva:* il recevait l'eau du monastère de Saint-Amand, confondue avec celle de l'Hôtel-Dieu. Au mois d'août de cette année, un accord fut conclu entre les deux établissements copartageants pour régler la part qui devait revenir à chacun d'eux. Voici en quels termes l'abbesse de Saint-Amand, Béatrix, reconnaissait le droit de l'Hôtel-Dieu : « Origo fontis nostri quem colligi feceramus in retrofossatis retro castrum Rothomagi habebit cursum suum et descensum cum aqua dictorum religiosorum in veteri cuva eorumdem, et ex illa cuva liberabitur in conductu nostro tantum aque quantum de origine fontis nostri in dicta cuva descendit et recipitur ; et si fons dictorum religiosorum augeatur de aliqua aqua de novo inventa, ita quod de illa aqua nova licite possit fieri curialitas (1) nobis in aliquo, per dictum et arbitrium trium proborum hominum ad hoc de consensu nostro et dictorum religiosorum electorum, videlicet Reginaldi de Castro. tunc Majoris Rothomagi, Guillelmi de Bailly et Gaufridi de Valle-Richerii senioris, fiet curialitas illa (2) ».

Dans cet acte, il n'est point question du Chapitre de la cathédrale. La fontaine paraît n'appartenir qu'aux religieuses de Saint-Amand et aux religieux de l'Hôtel-Dieu. Mais vingt-quatre ans plus tard, le Chapitre est reconnu comme propriétaire de la fontaine. Henri, *custos* ou prieur

malfaicteurs lesquels avoient faict mis et apposé en la fontaine .. plusieurs immondices... avoient jecté dedans le canal leur bouteille ou byrecte de terre laquelle avoit esté trouvée dedans ledit canal et conduict auprès de la maison du Patriarche ou aultres maisons circonvoisines (rue Beffroy) » (Arch. de la S.-Inf. G. 4256); par Jacques Chanevière maître juré des ouvrages de maçonnerie de la ville, Jean Guiffart, maître maçon juré pour la police, et Pierre Luce, maître plombier, en 1567 (*Ibid.*).

(1) Courtoisie, concession gracieuse.

(2) Arch. de la S.-Inf., Cart. de la fabrique de la cathédrale de Rouen. G. 2088, f° VIII^xx VIII 1°.

de l'Hôtel-Dieu, se dessaisit des clefs de la Fontaine de Rouen « cujus caldaria existit in fossatis domini Regis », et reconnaît que la propriété en appartient au Chapitre, en présence de l'archevêque Guillaume de Flavacourt, de Guillaume de Saane, trésorier de la cathédrale, d'Enguerran d'Etrépagny, archidiacre d'Eu, cité tout d'abord comme le premier en date par son institution, d'Etienne de Sens, archidiacre du Grand-Caux, de G. de Bethisy, archidiacre du Petit-Caux, de Thibaud, archidiacre du Vexin français, de Gilles d'Eu, sous-chantre, de Robert *de Puteolis*, N. Fauvel, Etienne *de Arvernis*, Simon Maurice, Roland Le Rouge, Simon Du Marc, Jean *de Sessone*, et autres. La remise des clefs opérée à l'heure de la grand'-messe, N. Fauvel et Jean *de Sessone* se rendirent immédiatement à la fontaine, et firent la visite de la chaudière en présence de maître Jean Davi, maître de l'œuvre de la cathédrale et surtout maître de ladite fontaine, *magistro Johanne Davi, magistro ecclesie tunc temporis et maxime dicti fontis* (1).

La solennité donnée à cette prise de possession prouve l'importance que le Chapitre attachait à ce que son droit de propriétaire fût clairement établi; mais il resterait à savoir si c'était à la suite d'un procès où il aurait eu gain de cause ou d'une concession volontaire (2). La pauvreté notoire de l'Hôtel-Dieu ne permet guère d'admettre que les

(1) *Ibidem.*

(2) Les religieux de l'Hôtel-Dieu contestaient si peu le droit de propriété du Chapitre, que, le 25 septembre 1409, ils reconnaissaient comme une faveur gratuite qui leur était faite, par charité, « que l'on retrençat de la hauteur de leur tuel, jusques au nombre de quatre poux (pouces) affin que plus plainement les povres et misérables personnes recourans audit hostel pussent estre reconfortés de l'eaue de ladicte fontaine... » Ils trouveraient bon que les choses fussent remises en l'état primitif, s'il « ne venoit assez d'eau au revestuaire (sacristie) de la cathédrale. » 25 sept 1409. *Ibid.* f° VI XI r°

ressources de cet établissement aient jamais pu lui permettre d'exécuter des travaux bien considérables. Je croirais volontiers qu'à une époque indéterminée, ces travaux avaient eu lieu, aux frais d'une autorité quelconque, dans l'intérêt de l'église cathédrale et de ses annexes, et que l'Hôtel-Dieu avait pu se croire propriétaire de la Fontaine parce que c'était aux pauvres de cette maison qu'elle était le plus utile et que c'était eux qui en faisaient le plus usage.

3° *Extrait d'un mémoire composé vers 1720*

« Le commencement des voultes ou aqueducs des fontaines se trouve dans le fossé de la ville, près l'ancienne porte du Château, hors la porte Bouvreuil, derrière les murs du jardin du monastère des Filles du Saint-Sacrement, sur un terrain de présent fieffé par M. le maire et échevins à Yver Le Loutre, à la distance de 36 toises d'une tour communément nommée la *Tour neuve*, à laquelle tour il y a un chemin couvert qui traverse le fossé. En cet endroit commence la voute, dans le bout de laquelle paroissent, de temps en temps, 2 très petites sources qui fluent par les 2 angles du bout d'icelle entre les pierres des pieds-droits dont les joints de la 1re et seconde assises ont esté laissez sans remplir afin de laisser le cours des sources libre, y en ayant plusieurs petites sur la voute jusqu'au bout d'un bassin ou réservoir, d'une médiocre grandeur, construit de maçonnerie sous un terrain élevé, communément nommé le *Manège d'Académie*, vers lad. porte Bouvreuil, hors la ville.

» Les voutes passent devant ladite ancienne porte du Château, par le pied du Manège. Plus loin, la voute est interrompue par celle des fontaines Gaalor ; les eaux de la cathédrale passent par un petit canal de maçonnerie, de 12 à 15 pouces sur 8 à 9 de largeur. A 9 à 10 pieds de long, au bout du massif, les voutes reprennent leur route.

passent par dessous le Manège..... Voute de nouveau interrompue à la porte Bouvreuil, où il y a un massif de massonnerie..., petit conduit de pierre, au sortir duquel conduit les voutes reprennent jusqu'au bassin ».

4° *Observations de M. Le Cloustier, sur les eaux du Chapitre de la cathédrale de Rouen*

« La source principale est sous le Manège. La cuve en est fort longue et de largeur seulement de l'aqueduc, ce qui fait penser que cet endroit est un assemblage de plusieurs sources qui, toutes réunies, sont conduites dans une dalle par dessous le pied-droit nord de la porte Bouvreuil.

» On marche sur les bords de cette dalle, avec assez de difficulté, sous une gallerie qui, partant de la source susdite du Manège, se termine au jardin de M. Hérambourg, Maître des comptes, rue Saint-Godard.

» Jusques-là on voit les eaux couler à ciel ouvert; elles tombent dans une cuve de distribution sous ces jardins, d'où elles prennent leur charge pour monter aux fontaines de la cathédrale et de Saint-Amand.

» Celles de la cathédrale sont contenues dans un tuyau de plomb qui règne le long d'une gallerie qui traverse le cimetière de Saint-Laurent, coule le long de la rue de l'Ecureuil, au bout de laquelle il se termine; et le tuyau de plomb continue sous terre dans le mur oüest de la cave d'un épicier, rue Ganterie, au coin de la rue Neuve-Saint-Lô.

» La conduite continue dans terre le long de cette rue, traverse la rue de l'Aumône, où il y a un regard, et suit la rue Boudin d'où elle coule dans la rue du Bec dans une galerie qui commence à la *Bonnefoy*, à côté de la Messagerie, maisons qui appartiennent au Chapitre.

» Dans ces deux maisons, ainsy que dans l'hôtel du Bec, qui est vis-à-vis, on a greffé des robinets qui sont en assez mauvais état.

» Cette galerie va jusqu'au bout de la rue du Bec, vers la rue de la Grosse-Horloge, où elle est enterrée jusqu'au parvis de la cathédrale, où il y a un corps de fontaine qui sert de regard; les eaux doivent s'y rassembler et se distribuer à l'Albane et à l'Hôtel-Dieu.

» L'archevêché et la sacristie tirent l'eau de cette distribution, et c'est la fin de la destination des sources, dont nous venons de marquer le cours.

» La dépense immense qui a été faite pour tirer l'avantage qu'on s'étoit proposé de ces eaux, n'a pas deu certainement se terminer à la commodité des particuliers qui les arrestent en chemin. C'est un brigandage de la part des fontainiers et une subornation de la part des particuliers, qu'on peut arrester par l'authorité du magistrat, etc...

» Rouen, 30 mai 1755.

» LE CLOUTIER,
Ingénieur ordinaire du Roy (1). »

En 1756, c'est-à-dire vers le même temps, le frère A.-R. Féry, minime, fut chargé, par le Chapitre de la cathédrale de faire une visite exacte des fontaines de la cathédrale.

Il commença sa visite « par un petit aqueduc souterrain qui avait été pratiqué anciennement dans les fossés de la ville à côte de la porte Bouvreuil, au dessus de la source principale qui fournit aux fontaines du Chapitre ». Voici un extrait du procès-verbal qu'il rédigea :

5° « Ce petit aqueduc ne paroit recevoir que des filtrations et des pleurs de la terre, ce qui ne produit actuellement qu'un volume d'eau très modique. Cependant, à en juger par la dépense que la construction de cet ouvrage a dû occasionner dans son principe, nous conjecturons

(1) Il lui fut payé 12 louis pour sa visite : 4, par l'abbaye de Saint-Amand ; 4, par l'abbaye du Bec; 4, par le Chapitre.

que le volume d'eau provenant du sein de la terre, dans cet aqueduc, a été autrefois beaucoup plus considérable; mais par la succession du temps, la rigole ou la superficie du fond, destinée à recevoir les eaux, s'est engorgée, soit par la dégradation et l'éboulement de quelques parties des murs de flanc, soit par les feuillages ou d'autres corps étrangers qui y sont tombés par les regards, dont les fermetures ont été forcées et brisées, ou détruites de vétusté.

» A 37 toises de ce petit aqueduc, à côté de la *Tour neuve*, se trouve une espèce de bassin rempli d'une eau qui paroit toujours vive et qui ne tarit jamais. Cette eau paroit sourdre de dessous les fondations de cette tour... Nous avons ouï dire que ce bassin qui se trouve au bas de la *Tour neuve* a été regardé de tout temps comme une mare, un amas d'eau croupie, capable de corrompre celle de la source, si on l'y réunissoit; mais nous ne devons pas nous laisser guider par les préjugés du vulgaire. On n'a jamais donné d'écoulement à cette eau; on ne l'a jamais analysée; la décision hazardée par le public à son préjudice ne doit pas faire la règle de la nôtre.

» La source principale qui fournit aux fontaines du Chapitre se trouve à l'extrémité du petit aqueduc dont nous venons de faire mention. Cette source prend naissance sous une terrasse qui environnoit autrefois le Vieux-Château hors la porte Bouvreuil. On lui a pratiqué un bassin voûté sous cette terrasse, et de ce bassin l'eau coule à découvert dans des rigoles en dalles de pierre qui forment le fond d'un aqueduc souterrain, qui, suivant la route de la porte Bouvreuil et de la rue Saint-Godard, va se terminer et aboutir sous le jardin d'une maison appartenant à M. Hérambourg. Dans ce jardin est un regard profond, où on descend à l'aide d'une échelle pour aller examiner le bassin et l'aqueduc sur toute son estendue. Cette visite est d'autant plus difficile et pénible que dans cet aqueduc, dont la longueur est de 136 toises, on ne respire qu'un air

épais et renfermé, et que, mal soutenu sur des banquettes étroites et la plupart dégradées, on est souvent obligé de se traîner sous une voûte qui n'a que 3 pieds de hauteur. Cet aqueduc a beaucoup de profondeur sous le pavé et les maisons de la ville en plusieurs endroits. Sa construction a dû coûter beaucoup. On peut dire que c'est un ouvrage digne des anciens Romains et qui mérite d'estre entretenu et conservé ».

Cuvette de distribution placée à l'extrémité de l'aqueduc sous le jardin de M. Hérambourg.

« Cette cuvette est faite d'une seule pierre en forme d'ovale, ayant son grand diamètre de 30 pouces et son petit de 24.

» De cette cuvette l'eau se partage en deux branches, savoir : l'une, qui est la conduite du Chapitre et qui est en plomb, de 6 pouces de diamètre; l'autre, qui est un tuyau de plomb de 4 pouces 1/2 de diamètre, qui conduit les eaux à Saint-Amand.

» Depuis la cuve de distribution jusqu'à la fontaine du Parvis toute la conduite est en plomb. Il y a sur cette conduite 4 branches qui y ont esté entées pour fournir de l'eau à 4 maisons différentes, sçavoir : chez M. de Croville, à la Messagerie, chez M. Carbonnier et à l'hôtel du Bec.

» A la fontaine du parvis la conduite se coude en terre, s'élève perpendiculairement dans la cage de cette fontaine et répand son eau dans une cuvette de plomb qui en occupe le centre.

» La destination de cette cuvette est : 1° de servir le public en fournissant au dehors un certain volume d'eau qui devroit y couler continuellement par les orifices de 4 tuyaux qui répondent aux 4 faces extérieures du corps de la fontaine; 2° il y a une branche adaptée à cette cuvette qui devroit conduire de l'eau à la fontaine de l'Albane; 3° est une autre branche destinée à porter l'eau dans un regard vis-à-vis la porte de l'église de la Magdeleine.

» Dans ce regard est soudé sur la conduite un tambour d'où se fait une double distribution : 1° à la Magdeleine; 2° à la cuvette de la sacristie de la cathédrale.

» Cette cuvette est aussi destinée à plusieurs usages : 1° Elle doit fournir à la sacristie; 2° à la fontaine de la rue des Bonnetiers; 3° enfin, à l'archevêché ».

1° Requête au Parlement

« Supplient humblement les chanoines et Chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, au droit de la fabrique d'icelle église,

» Disantz qu'en la maison où demeurent les sieurs Canouville-Boyvin et Francisque, où est de présent le Manège à picquer leurs chevaux, assize à la rue Saint-Godart, dans le jardin de laquelle maison y a une descente d'un degrey pour aller, tant aux voultes et courtz des fontaines de la dicte église, que de l'abbaie de St-Amand, l'huys duquel dégrey auroit esté rompu par les serviteurs et domestiques de la dicte maison, mesme enlevé la serrure dudict huys et emporté le gros tournant de cuivre de la chantepleure proche de la cuve, pour avoir et faire fluer les eaux dens une citerne où tombent les eaux estant souz le jardin de la dicte maison, où ilz puizent des eaux pour leurs chevauz, au grand préjudice et dommage des dicts supplians et du public, parce que à présent il ne flue aucune eau, ou bien peu, ès fontaines estantz dens le cymetière de la dicte église que en la sacristie d'icelle, mesme de l'Hostel-Dieu, suyvant le procez-verbal qu'ilz ont faict dresser de la visitation par eux faitte, datté du xie jour de ce présent moiz et an, cy attaché.

» Ce considéré, nos ditz sieurs, il vous plaize accorder mandement aud. supplians pour faire appeller en la court lesd. sieurs Boyvin et Francisque, pour eux voir condemner tant en leurs despens, dommages et inthéretz desd. dégrademens et démolitions par eux faictes et leurs domestiques èsd. fontaines, que à faire refaire iceux dégrade-

mens; et cependant que deffences et inhibitions leur seront faictes et à leurs ditz domestiques, de ne puizer de l'eau dans lad. citerne et cuve desd. fontaines, sur les peines au cas apartenant, et vous ferez bien.

» Signé : MARC ».

Au bas de la requête : « Se pourvoient les supplians par devant le bailly de Rouen ou son lieutenant sur les fins de la présente requeste. Faict à Rouen, en Parlement, le XIIIe jour de febvrier M. VIc et dix » (1).

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

(1) On sait que plus tard, le Manège de l'Académie fut établi dans les fosses de la ville du côté de Bouvreuil.

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, Coutan, Deglatigny, Drouet, Garreta, Héron, Le Verdier, Loriquet, l'abbé Loth, Malicorne, de La Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Dubosc, Le Breton et Pelay,

Est adopté, après lecture, le procès-verbal de la séance précédente, qui n'a donné lieu à aucune observation.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose comme il suit : *Commission des Antiquités de Seine-et-Oise*, XXII, 1 et 2; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1900; — *Annales de la Soc... des Alpes-Maritimes*, XVII, 1901; — *Recueil de la Commission... de la Charente-Inférieure*, XV, 11; — *Recueil des Notices et Mémoires... de Constantine*, XXXIV, 1901; — *Bulletin archéologique du Comité*, 1901; fasc. 2; — *Bull. de la Soc. de l'Orne*, XIX, 3 et 4; XX, 1 et 2; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1900; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1900; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, avril-juin 1901; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1901, 2; — *Annual Report of the Smithsonian...* 1897, 1899; — *Item*, 14 fascicules extrait des années 1898-1899; — *Notes sur l'affaire de la rue Saint-Romain*, par M. Deglatigny. Hommage de l'auteur, qui reçoit les remerciements de la Compagnie.

Correspondance manuscrite. — 1° Lettre de M. le Préfet qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

2° Expédition de l'arrêté du 8 août par lequel M. le Préfet a nommé membre de la Commission M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque municipale.

En souhaitant la bienvenue à ce nouveau collègue, M. le Président fait observer que la Commission a déjà compté dans son sein plusieurs de ses prédécesseurs, tels que André Pottier, aux connaissances archéologiques si étendues, et Edouard Frère, qui personnifiait si bien la bibliographie locale. Elle n'attend pas moins de secours, dans ses études, des lumières et du zèle du membre érudit que M. le Préfet a été heureusement inspiré de lui donner.

M. Loriquet remercie en peu de mots et dit qu'il s'efforcera de répondre aux espérances qu'on veut bien mettre en lui.

3° Enfin, M. le Préfet transmet à la Commission l'arrêté ministériel du 15 septembre dernier qui classe au nombre des monuments historiques « Diane, les Arts et le Temps », groupe de marbre exécuté au XVIIe siècle et provenant du château de Marly, qui se voit aujourd'hui à l'hôtel de ville de Bolbec. M. le Président rappelle que l'aliénation de cette œuvre d'art avait été mise en question il y a quelques années.

Le même membre revient sur quelques points qui ont précédemment occupé la Commission. Elle devra ces renseignements nouveaux au zèle de M. Pelay, qui les a donnés de vive voix à M. de Beaurepaire.

Du brûle-parfums de M. Lormier il a été fait quatre clichés, qui pourront être placés sous les yeux de nos confrères. Il y a même lieu d'espérer qu'elle obtiendra de reproduire l'un de ces dessins dans notre *Bulletin*.

Comme appendice à l'intéressante notice de M. G. Dubosc sur les oriols, une mention nouvelle est donnée à celui qui surmonte, dans la rue Saint-Jacques, la maison de Mme Commanville. Il est particulièrement remarquable par les panneaux richement sculptés qui le décorent, mais dont il va être sous peu dépouillé.

Croix de Sasseville — M. de la Serre offre au portefeuille de la Commission trois dessins au crayon exécutés avec toute l'habileté qu'on lui connaît : ce sont les personnages symboliques groupés à la base du fût de ce calvaire. Il lit en même temps la note que voici :

« La croix du cimetière de Sasseville (canton de Cany) date du XVIe siècle, et est nommée par M. l'abbé Cochet « la plus belle du diocèse ». Elle est en effet fort remarquable : elle comprend, sur un fût orné des instruments de la Passion, trois croix, celle du Sauveur et celles des deux larrons, au pied desquelles sont groupés plusieurs personnages, dont l'étude est assez difficile, vu la hauteur à laquelle ils sont placés.

» Mon attention s'est portée principalement sur trois statues placées dos à dos. D'après l'abbé Cochet, ces statues représentent la Foi, l'Espérance et la Charité. Cependant les attributs qui les accompagnent ne sont pas ceux que l'on donne d'ordinaire aux trois Vertus théologales. Si l'une d'elles personnifie bien certainement la Charité, symbolisée par le cœur qu'elle tient de la main droite, les autres peuvent donner lieu à discussion. L'une soutient des deux mains une sorte de châsse, ou une petite réduction d'église portant en son milieu une tour carrée ; la troisième tient de la main droite un disque circulaire monté sur un pied

et au centre duquel est sculptée en haut-relief une tête de mort; de l'autre main la statue tient un compas.

» Ces statues, d'un mérite sculptural réel, ne sont pas l'œuvre d'un imagier vulgaire; elles sont dues à un véritable artiste, comme il en pénétrait parfois dans les campagnes les plus reculées. Les draperies sont bien traitées; la pose, l'attitude présentent beaucoup de grâce et de naïveté.

» Ces intéressantes figures sont en mauvais état: deux bras ou mains manquent; des fentes, en plusieurs endroits, font craindre que dans peu d'années ces œuvres d'art ne soient plus qu'à l'état de débris. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il était utile d'en avoir au moins une grossière représentation, que je serais heureux de faire accepter par la Commission ».

De vifs remerciements sont adressés à M. de la Serre.

Fouilles à Orival. — M. de Vesly fait circuler plusieurs objets en fer accompagnés d'un fragment de muraille peinte, et quelques plans. C'est le commentaire matériel du récit qu'il fait de l'heureuse campagne archéologique qu'il a tentée sur ce territoire, et dont il a bien voulu rédiger ce résumé :

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA FORÊT DE ROUVRAY

Depuis plusieurs années j'avais constaté la richesse archéologique de la forêt de Rouvray que M. de la Serre avait aussi signalée par des communications faites à la Commission des Antiquités.

M. le Ministre de l'Instruction publique voulait bien, le 10 juillet dernier, m'accorder une subvention de 300 francs

pour continuer mes études, et dès le 5 août, je me mettais à l'œuvre.

La voie antique. — Mon premier soin fut de bien reconnaître la route romaine qui de Rouen *(Rotomagus)* conduisait à *Lutecia* (Paris) par Evreux *(Mediolanum)* et Dreux *(Durocassis)*.

Cette route tous les écrivains, historiographes ou archéologues, qui ont traité de la géographie ancienne de notre contrée, en ont fait mention. Bien peu l'ont suivie. Guilmeth, Maille, Petit et Drouet ont reconnu le *stratumen* de la voie romaine à Elbeuf ou à Caudebec, lors de la construction d'aqueducs ou de maisons, dans la traversée de ces deux villes. L'abbé Cochet avait fait la même constatation ; mais le savant archéologue, pour tracer la route depuis l'ancien carrefour sacré (cathédrale de Rouen) jusqu'à Elbeuf s'était servi des sépultures antiques rencontrées à Sotteville, Quatre-Mares, Saint-Etienne et Oissel comme d'autant de jalons.

Cependant il savait que des traces de voie antique avaient été signalées à Grand-Couronne, puisqu'il en fait mention dans *la Normandie historique et archéologique* (page 458, 1re édit.).

M. William Martin, qui a fait une étude des voies romaines dans la Seine-Inférieure (1), a donné, pour notre route, un tracé plus exact mais bien différent de celui indiqué par l'abbé Cochet sur sa carte archéologique (2), tout en écrivant qu'il suivait l'itinéraire donné par le savant abbé.

C'est M. H. Saint-Denis, dans son *Histoire de la Londe et son Marquisat* (page 4), qui a le mieux établi le tracé de la voie antique.

Nous l'avons retrouvée derrière la maison forestière

(1) Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*. Paris, 1. Delagrave, 1877.

(2) *Op. cit.*

des Essarts et suivie, avec M. Deglatigny, sur plus de 2 kilomètres, depuis les Essarts, où elle se perd dans les Clos, jusqu'à l'avenue de Belbeuf.

Le brigadier Léonard nous a affirmé qu'il avait parcouru ce « fossé relief » que nous appelons : *la voie romaine*, jusqu'auprès du Champ de manœuvre, c'est-à-dire que les substructions de la route existeraient encore entre les Essarts (défrichement du moyen âge) et le Madrillet (défrichement du XVIIe siècle).

Les sondages que nous avons fait exécuter nous ont permis d'étudier la construction de la voie antique. C'était un *chemin haussé*, puisque le sommet de la chaussée varie de 0^m80 à 1^m20 de hauteur au-dessus du sol.

Ce remblai était obtenu au moyen d'un sablon blanc, sur lequel était déposée une couche de gravier de 0^m21 d'épaisseur; une nappe de mortier de 0^m06 recouvrait le tout. Ce mortier était si compact et si dur que les pics des ouvriers s'émoussaient et se cassaient plutôt que de le briser. Au-dessus de cette couche solide, l'humus et la terre végétale ont 0^m18 d'épaisseur. La *summa crusta* aurait donc disparu ?

Voici les dimensions relevées : chaussée, 3^m20 de largeur, accotement ou *margines*, 0^m80. Largeur de l'*agger*. 7 mètres. Aujourd'hui les éboulements ont porté à 9 mètres cette dimension.

L'itinéraire de la voie de Rouen à Paris par Uggate peut donc être aujourd'hui parfaitement tracé dans notre département. La route, après avoir quitté le Carrefour sacré (cathédrale de Rouen), traversait la Seine à l'endroit où a été établi, au XIe siècle, le Pont Mathilde, et de nos jours le pont Boïeldieu. Elle traversait ensuite le faubourg Saint-Sever, longtemps appelé Emendreville, et suivait la ligne droite jusqu'au Nouveau-Monde d'Orival. Là elle s'infléchissait, gagnait Elbeuf par la côte Saint-Auct et le Pavillon, traversait la place du Calvaire pour arriver au carefour de Caudebec *(Uggate)*, où elle se divisait en

deux branches, dont l'une conduisait à *Ritumagus* (Radepont ou Pitres), par le Pont-de-l'Arche, tandis que l'autre se dirigeait vers Evreux.

Ce tracé répond bien à l'itinéraire d'Antonin, le seul document où il soit fait mention d'Uggate, puisque cette localité n'est pas indiquée sur la table Théodosienne. Cette absence a fait supposer, et non sans raison, que la localité appelée « Uggate » avait été incendiée vers la fin du IIIe siècle.

Le Camp romain et le Fanum d'Orival — Le tracé de l'antique voie romaine bien établi, je résolus d'établir mon chantier à Orival. C'est une localité des plus curieuses et dont j'avais déjà plusieurs fois exploré les roches en compagnie d'amis des sciences naturelles.

J'avais recueilli, dans mes excursions, des grattoirs discoïdes et des outils de pierre dont s'étaient servis les troglodytes qui ont habité les anfractuosités des rochers qui bastionnent la Seine. J'avais également visité les ruines du Château Fouet, cette vieille forteresse de Jean Sans-Terre, et discuté sur le système d'attaque et de défense du château que d'anciens comptes appellent : *le Château de la Roche Orival*. Ma connaissance du terrain me faisait rejeter tout d'abord la création d'un camp par les Anglais sur l'un des promontoirs voisins et je résolus de me livrer à une étude des plus sérieuses sur l'emplacement désigné par les noms de Trièges de *la Tête de Cheval*, du *Catelier* et de *Mare aux Anglais*.

Lorsqu'on jette les yeux sur la carte d'Orival, on observe que les forêts de la Londe et de Rouvray, qui se confondent sur le territoire de cette commune, ont pour limites une succession de vallées appelées les « Longs-Vallons », qui viennent aboutir à la Seine dans une large échancrure dénommée *Port du Gravier*. Ce havre ou port est aujourd'hui privé d'eau, mais il était jadis une de ces stations qui jalonnaient la Seine et en délimitaient les divisions. C'était donc une défense mutuelle que durent

utiliser les anciens habitants du promontoire, lequel était rendu inaccessible du côté du fleuve par les rochers dont les eaux baignaient le pied. Donc la défense était assurée; et il ne restait plus qu'à la compléter sur les faces Ouest et Nord, où les profondes vallées des Essarts et du Val Saint-Aubin offraient des pentes d'un difficile accès.

L'exploration a confirmé mon raisonnement : j'ai observé un premier retranchement sur le flanc *Sud*, pour augmenter la défense du Port du Gravier et réunir dans une même enceinte *le Câtelier* et *la Tête de Cheval*. Puis en remontant le ravin qui sépare ces deux tertres, j'ai trouvé sur *la crête militaire*, c'est-à-dire en un endroit où le flanc des coteaux pouvait être défendu, un ouvrage en terre qui avait dû être muni d'une palissade, si j'en crois son profil. Ce fossé relief dessine autour du plateau les trois côtés d'un carré de 500 mètres de côté environ. La face Nord est légèrement incurvée et forme un ouvrage avancé, dans lequel se trouve la *Mare aux Anglais*.

Dans l'intérieur de cette enceinte, sur un des mamelons du plateau, j'observai des pierres roulantes et je remarquai que des terrasses avaient été disposées et dressées autour d'un tertre. Je n'eus plus de doute qu'un édifice avait existé là; et les fouilles que je fis justifièrent mon opinion.

En effet, mes ouvriers ne tardèrent pas à mettre au jour les ruines d'une cella *carrée* avec péristyle au pourtour. J'étais donc de nouveau en présence d'un de ces petits *fana* semblable à celui découvert par M. de la Serre, en 1890, dans un canton voisin (forêt de la Londe); par M. Power, à Saint-Ouen-de-Thouberville; et par M. Quesné et moi aux Puis (forêt de Bord) et au Câtelier de Criquebeuf-sur-Seine.

Le plan de tous ces petits temples est identique : la *cella* est *carrée* et les dimensions varient fort peu : 6 à 7 mètres de côté pour la *cella*, et 12 à 13 mètres pour le *portique*. Cependant celui d'Orival présentait cette parti-

cularité qu'une cloison de 3 mètres de longueur et de 1 mètre de largeur formait une enceinte réservée dans la *cella*, soit comme opisthodome, soit pour servir de cachette au prêtre rendant les oracles.

Les matériaux employés dans la construction étaient des silex taillés, posés à bain de mortier et dont les joints étaient tracés au fer. De longs moëllons dits briques de savon assuraient la stabilité des angles, et un crépi coloré de rouge Pompéïen, avec filets de couleur blanche ou noire, recouvrait toutes les murailles.

Un crochet de gouttière a été trouvé dans les fouilles. C'est non seulement un témoignage que les eaux du toit étaient dérivées ou recueillies, mais une attestation que, sous notre climat humide, les constructeurs gallo-romains avaient abandonné les toitures toscanes (*impluvium toscanum*).

Outre le crochet de gouttière, les objets découverts se sont composés de débris de poteries noires ou plombaginées, d'un col de fiole en verre, de clous, etc. Les cendres et les charbons ont été trouvés en abondance. Les débris de ces derniers étaient d'une telle dimension qu'on pouvait reconnaître les bois employés à la charpenterie, et que le garde Ducher n'a pas hésité à désigner le tremble (*populus tremula*) (1).

La découverte du petit temple d'Orival, ainsi que la disposition et l'importance des terrassements me portent à croire que l'enceinte d'Orival est un camp romain, un de ces *castra stativa* établis pour garder cette bouche de la Seine, dont l'importance ne saurait échapper à tout envahisseur. On retrouve là le souvenir des Anglais au XIVe siècle (2) et celui moins lointain des Allemands qui,

(1) Les trembles étaient encore nombreux à Orival et les environs, il y a peu d'années ; et ces arbres ont été remplacés dans les forêts de l'Etat.

(2) Creusement d'un canal pour éviter de passer par Rouen. — Note de M. Belgrand, cité par l'abbé Cochet.

en 1870, y avaient établi une batterie (1). C'est également l'anse du Gravier et les Longs-Vallons que se propose d'utiliser M. Bouquet de la Grye pour son canal de Paris port de mer.

La multiplicité des petits « *fana* » sur *plan carré*, retrouvés sur nos coteaux, les débris de statuettes de Vénus rencontrés dans leurs ruines, ramènent l'esprit sur les temples *à cella carrée* de l'île de Qasr-Garoun et de Dendérah, cités par J. Lesueur (2). Tous ces sanctuaires étaient dédiés à la Vénus-Hathôt, et le célèbre architecte les comparait à l'Aphrodisium des Grecs. Or, nos sanctuaires gallo-romains, des bords de la Seine, n'auraient-ils pas aussi abrité l'image d'une Astarté importée par les navigateurs de l'antiquité ? C'est une hypothèse qui peut être émise dans une région fréquentée par les Phéniciens.

Le Balnéaire. — L'étude du Fanum d'Orival vivement enlevée, mais non achevée, je me mis à explorer une autre partie de la forêt afin d'en démontrer la richesse archéologique. Mon champ d'études était indiqué soit à Milthuit (3) (territoire de Petit-Couronne), soit à la Mare du Puits (commune d'Oissel).

Je m'arrêtai à ce dernier triège situé entre les Essarts et le Madrillet sur la route qui porte ce dernier nom. Cet endroit est très remarquable par la belle végétation qui s'y développe. Là, le lierre et les clématites enlacent et transforment en thyrses gigantesques les hauts sapins, sous lesquels croissent le bouleau, le noisetier, le néflier et de grandes fougères; tandis que dans les autres cantons de la forêt, les mousses et les lichens sont les seules plantes qui poussent sur les aiguilles tombées des conifères.

(1) Combat du 30 décembre 1870.

(2) *Histoire et Théorie de l'Architecture*, pp. 117 à 123.

(3) Les suffixes *Têt*, *Tôt* ou *Thuit* désignent souvent dans notre département des localités anciennes.

Ce caractère spécial avait déjà attiré l'attention des agents forestiers, et M. de la Serre avait entrepris un sondage en 1890, dans ce canton de la *Mare du Puits*, où il avait rencontré les substructions d'un petit bâtiment (1).

De plus, en 1899, un ouragan ayant renversé des sapins dans une vente voisine, un pot rempli de monnaies fut découvert dans des racines et déposé à la mairie d'Oissel. Ce trésor a été inventorié par M. J. Drouet, qui a reconnu que la série des monnaies soumises à son examen allait de Trajan (+ 79) à Valérien (260), c'est-à-dire que l'on pouvait imputer aux invasions du IIIe siècle l'enfouissement du trésor (2).

Ajouterai-je que, chaque fois que j'ai rencontré, soit dans la forêt de Bord, soit dans celle de Louviers, un puits et une mare, j'ai toujours trouvé des antiquités romaines dans leur voisinage. Tout m'incitait donc à me fixer à la Mare du puits, et je n'hésitai pas à placer mes ouvriers sur une butte située non loin de la pièce d'eau.

L'inspection du tertre ne pouvait laisser aucun doute à l'investigation. Des débris de tuiles, de mortiers et des cendres ramenés par les lapins qui y creusaient leurs terriers, signalaient la présence de substructions. Les premiers coups de pioche confirmerent mes prévisions et successivement apparurent murailles, piliers d'hypocauste et le *præfurnium* d'un BALNÉAIRE.

Le plan annexé montre mieux, que ne pourrait le faire une longue description, la disposition de l'établissement découvert.

En A était placé le *præfurnium*, dont les murailles étaient maintenues par des massifs d'argile B. B. En C. C., les conduits de chaleur ou fourneaux proprement dits.

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. X, p. 381.

(2) *Voir* procès-verbaux de la Commission des Antiquités des 26 mai et 28 juillet 1899.

La construction du four C était remarquable et sa conservation m'a permis d'en faire un dessin.

De plus, l'étranglement en R de la chambre ou cloison du registre pourra apporter un élément nouveau dans la discussion, toujours pendante entre les savants, sur le « retour de flamme » dans les hypocaustes gallo-romains.

En D se trouvaient les marches d'accès à l'*Apodyterium* situé en E. C'est dans cette pièce qu'ont été trouvés les monnaies et le jeton avec inscription CURATO.

En F, une vaste pièce destinée au bain froid, *frigidarium*, où se voyaient encore les tuiles du caniveau conduisant les eaux au bétoir X.

En K le *tepidarium*, avec baignoire en E, et en H le *sudarium*.

Ce balnéaire offre de nombreux points de ressemblance avec celui de Gennes (commune de Monsigné (Sarthe), découvert par M. l'abbé Polet, et cité par de Caumont dans son *Abécédaire d'Archéologie*, et dans son *Bulletin Monumental* (t. XXIV).

C'est grâce au plan donné par le célèbre antiquaire que j'ai pu identifier les éléments analogues relevés dans le *Balnéaire de la forêt de Rouvray*.

Découvertes — I. Poteries. — Les poteries recueillies se composaient, outre des tuiles et tuyaux de chaleur, de nombreux débris de terre de Samos, de terre noire ou plombaginée.

Les poteries rouges n'offraient point d'ornements en relief; des pointillés obtenus avec le strigille en formaient le seul décor.

Je ne veux pas omettre de mentionner dans les poteries recueillies un petit creuset en terre réfractaire près duquel se trouvaient des résidus de la combustion du soufre.

Il ne faut pas non plus oublier deux petits socles de statues de Vénus, en terre de pipe.

Les piliers de l'hypocauste étaient formés de pavés car-

rés de 0m195 de côté. Les larges tuiles à rebords entraient dans la construction des aires ainsi que des murailles (*præfurnium*), et des tuiles perforées de plus petites dimensions (0,22 × 0,21) avaient été employées pour les fourneaux.

Ces dernières n'avaient pas été sans attirer mon attention et exercer ma sagacité. Tout d'abord j'en fixais l'emploi à la décoration des rives des toitures. La découverte d'un fourneau encore en place a fixé mon opinion et répond à la question posée par M. l'abbé Cochet pour une découverte faite à Colleville (Seiue-Inférieure).

Le savant abbé avait trouvé là, dans un vallon appelé « Vallée ou Cité d'Orival », des tuiles perforées dont il n'avait pu déterminer la fonction.

Désormais on saura que ces tuiles, disposées dans un massif d'argile, offraient de la résistance au feu tout en aidant à une dilatation égale de la masse. (Voir notre croquis) (1).

II. Fer. — Une autre observation a été également faite dans le *præfurnium*. On a trouvé dans les cendres de petites plaques en fer avec saillies les fixant dans l'argile.

C'est un emploi du métal qui n'avait pas, je crois, été encore signalé.

Jusqu'ici on supposait que les scories de fer trouvées dans les hypocaustes provenaient de ces boules de métal que les anciens enduisaient de poix et jetaient ensuite dans le fourneau pour en augmenter la chaleur. Moi-même, devant la multiplicité des fragments recueillis, j'avais cru reconnaître le même mode d'emploi du fer, et je crus un instant être en présence des ruines de quelque « ferrière ». La découverte d'un morceau de fer avec testes pour le scellement ne m'a plus laissé aucun doute.

Le fer était encore représenté par une clé de soulèvement à cinq dents avec anneau de suspension et un petit T.

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, pp. 283, 284.

III. Bronze. — Le bronze a fourni une plaque sou forme *d'umbo*, mais d'attribution douteuse, et des mon naies au nombre de 42, se décomposant ainsi :

Grands bronzes	2
Moyens	3
Petits	37
	42

Leur inventaire indique que la série commence Auguste et Trajan (2 G. B. douteux) pour se termine MAGNENTIVS (350-353), c'est-à-dire que le balnéa aurait fonctionné plus d'un siècle après l'enfouissem du Trésor dit « d'Oissel ».

Il faut également remarquer dans cet inventaire grand nombre de petits bronzes à l'effigie de Tétricus.

IV. Plomb. — Le plomb a donné une petite plaqu un curieux jeton de forme octogonale de 8 millimètre côté. A l'avers, on croit reconnaître un guerrier ter une lance. Mais au revers on lit bien le mot CVRA qui peut être traduit : « Soigne-moi, guéris-moi. »

Cette *tessera*, remarquablement conservée pour objet en plomb, devait être remise par le malade au « neator ».

V. Ossellerie. — L'ossellerie est représentée par épingles à tête cubique ou pyriforme, par de petits dis ou jetons décorés de cercles concentriques, enfin par défenses de sanglier.

VI. Maçonnerie. — La construction, le gros-œ proprement dit, n'offrait pas la régularité et cet ar maçonnerie que j'ai signalés ou remarqués dans les p *Fana* des bords de la Seine. C'est pourquoi je n'a hésité à fixer au IIIe siècle l'erection ou la réfectio Balnéaire de la foret de Rouvray.

Cependant, un détail qui a son importance doit être mentionné. C'est l'emploi de *disques en verre* pour la décoration des murailles. Le hasard nous a fait découvrir, dans un fragment de crépi colorié et orné de filets ou listels, une cavité circulaire de 2 millimètres de profondeur. Or, plusieurs morceaux de verre, de couleur foncée, auxquels adhéraient des mortiers, avaient attiré mon attention, car ils disaient assez que ces verres n'avaient pas servi de vitres.

En effet, je ne tardais pas à constater que ces morceaux de verre s'adaptaient parfaitement dans le vide des enduits et que les disques devaient mesurer $0^{m}120$ de diamètre environ.

Toutes ces découvertes suffisent à montrer l'intérêt du « Balnéaire » reconnu dans la forêt de Rouvray.

Malheureusement pour l'archéologie, les nombreux habitants d'Oissel et d'Orival affectionnent les promenades sous bois et l'excursion aux *fouilles* en devient le but. Aussi, les ignorants n'ont-ils pas tardé à dégrader et à piller les débris que nous eûmes tant de peine à exhumer, et il n'en restera plus bientôt que le souvenir si l'Administration n'y met pas bon ordre. Devant ce pillage organisé, ce paradoxe me revenait à la mémoire : *Pour conserver les ruines romaines, il ne faut pas les découvrir.*

La Commission a pris un vif intérêt à cet exposé : M. de la Serre y loue le complément de ses précédentes recherches. M. Drouet se félicite de voir enfin déterminée la nature de ce retranchement qu'il connaissait depuis longtemps, et où l'on n'avait vu jusqu'alors que l'un de ces simples bèles assez communs au moyen âge. Enfin, M. le Président rappelle le rôle assez important joué par la forteresse d'Orival, tout à la fin du XIIe siècle et aux premières années du suivant, et les séjours qu'y fit le roi Jean-Sans-Terre.

Pour remplir sa promesse, M. Garreta s'exprime alors en ces termes :

Sceau communiqué par M. P. Baudry, à la séance précédente. — Sceau ovale du commencement du XIVe siècle. — Hauteur, 40 millim.; largeur, 25 millim.

La Vierge, en voile, assise sous un dais d'architecture et portant l'enfant Jésus.

Au-dessous, le Christ sur la croix accosté de deux personnages agenouillés, affrontés, nimbés; saint Jean et la Vierge surmontés chacun d'une couronne que tient une main issante des bords du cartouche.

La légende, déchiffrée par notre nouveau collègue, M. Loriquet, directeur de la Bibliothèque municipale, est ainsi conçue :

SITIV : AI/A : M/A : AD : D/M : FO/TE : VIVV/.
Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum.

Je me suis demandé si ce sceau ne serait pas celui de l'abbaye de N.-D. de Grosbos ou Fontvive, ordre de Citeaux, au diocèse d'Angoulême.

Cette légende est particulièrement intéressante en ce que, au lieu de porter : « *Sigillum abbatis et conventus.....* », elle paraît consister en un jeu de mots qui rappellerait le nom du monastère.

M. de Beaurepaire appelle l'attention sur la variante « FORTEM, *vivum* », avec d'autant plus de raison qu'elle est aujourd'hui le texte officiel. La leçon *fontem*, toute justifiée qu'elle paraît par le verbe *sitivit*, n'a pas été employée par la liturgie locale, au moins dans les derniers siècles, et un commentateur élémentaire n'hésite pas à la rejeter comme fautive. Les variantes du texte grec ne sont pas pour éclairer le problème.

Hommage aux Archives de la Commission. — Cinq photographies lui sont offertes par M. P. Baudry. Trois d'entre elles y conserveront les « vestiges de l'église et des bâtiments du prieuré de N.-D. du Parc ou de Grand-Mont, à Rouen, en 1901 ». Les deux autres reproduisent à la même date un « manoir Louis XIII, à peu de distance de la station de Saint-Martin-du-Vivier, sur Robec ; et sa cheminée en stuc représentant une Sainte-Madeleine ».

Des remerciements sont votés à notre zélé confrère.

M. le Président soumet à la Compagnie un ancien plan des jardins qui avoisinent la tour Jeanne-d'Arc, et en tire les conclusions que ce document comporte. Il résume ensuite les éléments d'une notice sur la chapelle de l'Oratoire.

Mélamare. — En s'excusant de ne point assister à cette séance, notre confrère M. Vallée écrit au secrétaire qu'il n'a guère l'espoir de découvrir quelque chose d'important dans la cour même de la chapelle Sainte-Honorine.

« J'ai l'intention, ajoute-t-il, lorsque cela ne pourra nuire à la culture, d'interroger la côte voisine, dite *Côte-du-Martyre*. Il est à croire qu'on n'a pas construit une crypte dans un ravin sujet aux inondations. Les substructions du vieux prieuré mises à jour n'en limitaient pas le domaine ».

L'insuccès de ses fouilles précédentes lui a suggéré ce projet, auquel « je m'attache, dit-il, avec toute la persévérance possible. Une fois ce point élucidé, nous seront fixés ».

Eglise Sainte-Gertrude. — La restauration de ce délicieux monument, réclamée depuis si longtemps

par la Commission, a été achevée dans les premiers jours du mois d'août.

Plusieurs devront (et je n'en parle pas, dit l'abbé Tougard, par simple conjecture) juger que ce travail, si bien exécuté qu'il soit, est loin d'être suffisant. Mais pourquoi aussi n'a-t-on pu y affecter des sommes quatre ou cinq fois plus considérables, qui eussent trouvé un si fructueux emploi ?

Simple garantie contre une ruine chaque jour plus imminente, ce qui a été fait mérite à ce seul titre la sympathie du monde archéologique. M. le curé de Maulévrier se félicite en particulier qu'on ait remplacé aux fenêtres beaucoup de verres cassés.

Céramique africaine. — Le secrétaire présente à ses collègues un vase de terre offert, ces jours derniers, au Petit-Séminaire, par M. l'abbé Le Guyon, professeur.

Cette petite urne, pourvue de deux anses, mesure $0^{m}16$ de hauteur et environ $0^{m}18$ dans sa plus grande largeur, anses comprises. La densité de la terre gris-blanchâtre qui en forme la matière mérite l'attention.

La famille du donateur a recueilli ce vase en 1882, dans la ferme de Blet-Aïn, à Sidi-Rached, appelé aujourd'hui Montebello, département d'Alger.

Il y fut découvert en fouillant un puits romain, aux pieds du tombeau de la reine, fille de Juba II, qui vivait au commencement de l'ère chrétienne.

Un instant d'examen avait aussitôt fait conclure par M. Drouet, que l'objet était faux si on le donnait comme de la poterie romaine trouvée en Normandie mais il ne niait pas qu'on en pût trouver de semblable

bles dans la France méridionale. L'exposé des faits a justifié cette étonnante sûreté de coup d'œil.

Liard contrefait. — M. Drouet demande à dire un mot sur *un liard* trouvé à Héricourt, que le secrétaire vient de lui communiquer. « Sa note, dit-il, sera forcément très abrégée, car il faudrait un volume ».

Contrefaçon des monnaies françaises par les princes du nord de l'Italie. — De tous temps les petits princes se sont complus, dans un but de spéculation, à imiter les monnaies des grands États, leurs voisins, où ils s'employaient à écouler les produits de leurs officines. Je ne remonterai pas plus haut que le XVIe siècle. Ce sera suffisant pour les besoins de cette courte étude :

Au XVIe siècle, une émission d'écus d'or faite par un prince italien, et que l'on s'efforçait de répandre en France, fut signalée au Gouvernement; et le roi Henri III adressa de Lyon, à la Cour des Monnaies, une lettre pour l'engager à veiller à ce que cette tentative fût arrêtée le plus tôt possible.

On conçoit que la contrefaçon de la monnaie d'or avait trop d'importance pour ne pas se trouver exposée à une surveillance qui en rendait l'expansion difficile, et de la part du Pouvoir, et de la part du public riche et éclairé, à qui elle était destinée, et qui était capable d'examiner chaque pièce et de la récuser au besoin.

Il en fut autrement pour les espèces de billon. On s'adressait, pour ces monnaies, au peuple ignorant qui recevait les petites pièces après une inspection rapide des types. Aussi, ce fut une véritable orgie d'imitation de ces monnaies divisionnaires françaises, faite par tous les princes indépendants du nord de l'Italie. Ces seigneurs s'en remettaient du soin d'émettre leurs monnaies, sur leurs fermiers monétaires qui leur payaient des redevances souvent fort élevées, et qui se livraient à tous les genres de fraude

pour les récupérer, en y ajoutant un bénéfice le plus élevé possible.

Une des maisons princières qui se distinguèrent le plus dans ce tournoi d'une honnêteté plus que douteuse, fut la maison des Gonzague, qui devinrent marquis, puis ducs de Mantoue. Cette famille comprenait en outre plusieurs branches cadettes, auxquelles appartenaient divers fiefs du nord de l'Italie. Ces principautés érigèrent en industrie la fabrication des pièces contrefaites, et cette fabrication constituait le plus clair de leurs revenus. Les rois de France furent souvent obligés de prendre des mesures contre l'invasion de leurs États et surtout des provinces du sud-est, par ce fléau d'un nouveau genre :

« Rescrit de Descry, par Henri III, en 1583, pour em-
» pêcher dans son royaume l'entrée des liards du type
» français, copiés en Italie *par les ducs de Mantoue*, etc. »

Ce rescrit fut rendu à la suite d'une enquête faite par la Cour des Monnaies, en 1574, sur la circulation dans le royaume des monnaies fabriquées « au dehors ». La Cour s'effraye de l'audace croissante des seigneurs et fermiers monétaires italiens, qui s'attachaient surtout à copier les especes divisionnaires les plus infimes, que le peuple ignorant était incapable de reconnaître sans examen attentif des légendes. Je ne mentionnerai point ici les especes visées dans le rescrit indiqué ci-dessus : cela nous entrainerait trop loin.

Ce que je viens de dire suffira pour comprendre le rôle que tous les princes du nord de l'Italie s'attribuaient dans la contrefaçon des monnaies de leurs puissants voisins, l'Allemagne, la France, etc.

Les rois de France étaient souvent obligés de modifier les types de la monnaie, pour enrayer la coupable industrie de leurs voisins; mais ceux-ci ne se lassaient pas et copiaient sans relâche; c'était leur pain quotidien.

On s'explique ainsi l'apparition de la monnaie suivante :

Buste de profil à droite, la tête ceinte de la couronne

ducale; lég. : CHARLES II DVC DE MANTOVE. 1655.

R.) LIARD DE FRANC.C (1), en trois lignes; trois fleurs de lis, 2 et 1; A au centre. Ce revers qui porte le différent de Paris est absolument identique à celui des liards de Louis XIV, fabriqués à Corbeil en 1655.

Le mot FRANC.C est une marque spéciale qui se rencontre sur des monnaies sorties, cette même année, de l'officine française. Son aspect est tel qu'on prendrait ce côté de la monnaie pour la pièce officielle française et qu'on les dirait sorties du même coin : l'imitation est flagrante.

Le moment du reste était bien choisi pour une telle fabrication; au milieu du désarroi causé par l'énorme émission de ce numéraire, en France, il y avait place pour l'écoulement des produits de l'officine italienne; et la fabrication en a pu durer longtemps, puisque ces espèces ont eu cours en France jusque dans les premières années de la seconde moitié du siècle dernier, où tous, bons ou mauvais, officiels ou contrefaits, sont allés se refaire une virginité au creuset du fondeur.

Pour édifier les personnes étrangères à la numismatique, sur l'intérêt qu'avaient les princes italiens à contrefaire la monnaie de leurs voisins, j'extrais de mon travail en préparation sur les liards de Louis XIV, le petit passage suivant qui me paraît assez suggestif :

« Il résulte de l'enquête faite à Rouen, par le procu-
» reur général au Parlement, que parmi les abus prove-
» nant de cette fabrication, on met au premier rang que le
» cuivre, qui ne revient aux entrepreneurs qu'à *huit sols* le
» marc, est par eux débité par cette fabrique à *seize sols*;
» soit le double de profit; quand le roi, dans toutes ses mon-
» naies ne prend que le vingt-cinquième. De plus le marc

(1) Pour *France*, erreur de frappe de la pièce française, fidèlement calquée par les faussaires.

» ne devant être composé que de soixante liards et quatre » de remède, ils y en font jusqu'à soixante-quinze ».

Il fut démontré de plus que *chaque presse* fournissait par jour pour *trois cent cinquante livres* de liards; ce qui revient à dire qu'un prince italien pouvait se faire tranquillement la moitié de 350 livres de revenu par jour, soit 175, en se livrant à sa petite industrie.

M. le Président lève ensuite la séance à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1901

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence le M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, Deglatigny, Frère, Garreta, Gosselin, Héron, G. Le Breton, Le Verdier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

M. le Préfet s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Se sont également excusés : MM. Bouquet, G. Duposc, Loriquet, de Vesly.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, sous le bénéfice d'une addition que M. Pelay propose pour insister sur l'oriol de la maison portant le n° 13 de la rue du Bac. Il est de style moyen âge, et conséquemment l'un des plus intéressants de la ville par son antiquité.

Correspondance imprimée. — Elle se classe comme il suit : *Memoires de la Société de Châlons-sur-Saône*, VIII, 3 ; 1901, in-4° ; — *Bulletin hist. et philol. du Comité*, 1901, 1 et 2 ; — *Bulletin trimestriel de la Soc. archéol. de Touraine*, 1901, n° 3 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 128 ; — *Bulletin de la Soc. de l'Orne*, XIX, 2 ; — *Bulletin de la Soc. de Semur*, 1901 ; *Table générale*, idem, 1899 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. du Midi*, n° 28 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1900, 2 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*,

n° 199 : — *Report of S. P. Langley secr. of Smithonian Institution*, 30 juin 1900 ; — *11 fascicules*, item ; — *Kongl. Vitterhets.. Manasblad, 1900*. Stockholm, 1901.

Mention honorable obtenue par la Commission à l'Exposition de 1900.

Circulaire relative au château du Bellay. — M. le Président donne enfin lecture d'un avis obligeant envoyé par M. Pigache, entrepreneur à Saint-Pierre-de-Varengeville, au sujet de la démolition imminente de cette imposante construction. La mesure étant un procédé à encourager, M. Le Verdier est d'avis d'insérer cette lettre au procès-verbal. La voici :

« Ayant acheté, à démolir, le château du Bellay construit à Hénouville vers 1630, j'ai l'honneur de vous informer que, croyant être agréable aux architectes et aux artistes, je me propose d'échafauder la façade principale de ce château pour permettre les relevés graphiques et photographiques des sculptures, moulures et profils des lucarnes, croisées, portes et cheminées.

» A l'intérieur, il existe encore des portes, lambris et balustres d'escalier.

» Ces relevés pourront être faits du 25 décembre au 5 janvier 1902. »

Beffroi. — M. Lefort explique à la Commission que M. Vaumousse propose d'ouvrir les arcatures qui ont été malheureusement bouchées ; il se chargerait volontiers des frais qu'entraînerait cette modification. Mais, quoi qu'on puisse penser de l'utilité d'un mur assez moderne qui n'est qu'une addition postérieure, l'ou-

verture en projet suppose toujours au préalable la consolidation des pieds-droits du Gros-Horloge, dont le mauvais état seul appellerait une sérieuse restauration. Le devis de ce travail ne dépasserait guère 5,000 francs.

M. Baudry se demande si l'on n'a pas eu quelque raison majeure d'aveugler ces baies, et souhaite que la question soit mûrement étudiée.

Après de longues considérations sur le mérite artistique de ce monument dont la réputation est européenne, après des aperçus sur l'influence de Donatello qu'il y a reconnue, M. G. Le Breton aimerait à ce qu'on rétablît la symétrie dans ses différentes parties, qu'on y ménageât plus d'espace pour les piétons. Il révèle le danger, très sérieux selon lui, qui résulterait des modifications qu'il pourrait plaire à M. Dammanville d'opérer dans le gros-œuvre de la maison contiguë, et opinerait pour l'expropriation de cet immeuble.

M. le Président fait observer que la propriété a certainement jadis appartenu à la Ville. Il serait donc d'avis, et il y insiste, qu'avant toute autre mesure, on recherchât le contrat de vente, qui doit être à la mairie et qui révèlera les charges consenties par l'acquéreur.

M. Lefort résume ce qui vient d'être discuté en remarquant qu'à son sentiment la réfection des parties dégradées est ce qui doit préoccuper avant tout. M. Gosselin estime qu'alors il n'y aura aucun inconvénient à rouvrir les arcatures.

Église Saint-Maclou. — Protection du côté nord. — M. Pelay se permet de solliciter de M. Lefort des renseignements sur l'état de cette question qui mérite toute notre attention.

L'architecte des monuments historiques rappelle qu'on pouvait espérer que M. A. Dutuit achèverait le long de la rue Martinville ce qu'il avait si bien commencé pour la rue Eugène-Dutuit. Mais, malgré plusieurs tentatives, il lui a été impossible d'avoir avec le généreux bienfaiteur de la ville une entrevue à ce sujet. Il estime qu'on pourrait peut-être y faire affecter le reliquat du crédit réservé pour les monuments historiques.

Quelques membres supposent que l'église Saint-Maclou ne saurait être traitée avec moins de faveur que le temple Saint-Eloi. M. Garreta fait remarquer que, pour ce dernier édifice, l'initiative avait été prise par le Consistoire.

M. Pelay restreint provisoirement le résultat désiré à la préservation de la porte latérale et de ses merveilleuses sculptures. Il espère qu'elle trouvera en notre collègue M. Garreta un protecteur convaincu pour plaider sa cause auprès de la municipalité. Ce dernier répond qu'il ne demande pas mieux de s'y employer : mais, pour dégager sa responsabilité, il importe de bien préciser ce qu'on devra faire. Divers membres constatent incidemment que la question du tambour peut être réservée; à la rigueur ce tambour serait susceptible d'être maintenu, encore qu'il nuise à l'aspect de ce petit portail et en dérobe notamment la date.

M. P. Baudry estime qu'on peut s'étonner que les sculptures ne soient pas plus endommagées. Rien n'empêche, ajoute-t-on, que quelque forcené ne les dépèce à coups de hache. M. G. Le Breton redoute qu'on n'en vienne au pétrole pour accélérer leur destruction.

Comme un simple barrage en bois ne saurait con-

venir ni à l'objet ni au but désiré, M. Pelay réclamerait pour cette porte l'établissement de la grille en fer, qui sera ensuite prolongée autour du reste de l'édifice.

Quelques-uns de nos collègues regretteraient une mesure purement partielle. Il faudrait, selon eux, en finir d'une seule fois avec la clôture de la rue Martinville, en réservant pour une autre campagne le même travail appliqué au grand portail. Le concours de l'Etat, du Département et de la Ville devrait rendre l'exécution assez aisée.

M. Deglatigny dit qu'on n'a pas encore songé à la Fabrique. Ce serait à elle de prendre en main l'affaire et d'en faire les premiers fonds, ne fût-ce que par une allocation modeste. A cela il est répondu que, si minimes que soient ses ressources, la Fabrique ne refuserait sûrement pas une allocation quelconque. Mais il ne convient guère, ce semble, de faire cet appel à une paroisse chargée de pauvres, et accablée davantage encore par les menues dépenses qu'entraîne un édifice de l'importance qu'a Saint-Maclou.

Après une discussion longue et approfondie qui reprend et confirme de nombreuses délibérations antérieures, la Commission, adoptant les conclusions de M. Lefort, architecte départemental, est unanime à émettre le vœu :

1° Que le long de Saint-Maclou, dans la rue Martinville, une grille de protection soit établie le plus tôt possible;

2° Que la Commission départementale veuille bien allouer pour ce travail une subvention égale au tiers de la dépense, les deux autres tiers devant être demandés, l'un à la Ville, l'autre à l'Etat (service des monu-

ments historiques) pour un devis évalué à la somme totale de 7,350 francs.

L'expédition de ce vœu a eu lieu le soir même pour en saisir la Commission départementale dans sa réunion du lendemain.

Palais-de-Justice. — Après s'être assuré que l'objet de sa communication semble inconnu, le secrétaire, sur la demande de quelques collègues, lit cette note :

« Suivant Antoine Bruneau, auteur d'un livre assez singulier, au moins par son titre *Supplément* (sic; sous-entendu, au *Traité des Criées*); Paris, 1686, in-12 ; p. 321 : Georges d'Amboise fit écrire ce vers « au bas de son buste, sur la porte du plaidoyer au » Parlement de Rouen :

» *Pontifices agite, et vos, Reges, dicite justa.* »

Vase romain. — M. Pelay s'exprime en ces termes :

« Notre regretté confrère, M. Charles Lormier, dans la séance de la Commission du 31 juillet 1890, soumettait à votre attention un vase en bronze trouvé à Hautot-l'Auvray, canton d'Ourville, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure).

» Le 4 novembre de la même année, M. Bouquet, notre savant collègue, qui avait pu examiner cette pièce avec toute l'attention qu'elle méritait, en décrivait l'ornementation empruntée à la cinquième églogue de Virgile.

» La collection Lormier ayant été dispersée à la mort de son propriétaire, le vase qui nous occupe figura au catalogue des monnaies, jetons, médailles,

sceaux, matrices, antiquités, dont la vente, dirigée par Mme veuve Raymond Serrure, eut lieu, à Paris, du 10 au 12 décembre 1900. Il y est porté sous le n° 1094 avec une mention assez étrange : « Petite marmite à » couvercle et à anse ». Vivement disputé par le Musée de Berlin et un collectionneur distingué, il atteignit le prix de 5,800 francs.

» Cette pièce importante figure maintenant dans la riche collection de notre concitoyen, M. Auguste Dutuit, qui, avec une libéralité dont vous ne sauriez trop le remercier, vous autorise à insérer dans votre Bulletin la planche reproduisant ce vase.

Nous pensons qu'il vous sera intéressant d'en connaître la description empruntée au catalogue de la collection Dutuit (1) :

« N° 249 (pl. 187-189). — Situle en bronze, le » tour orné d'un relief en fonte pleine et repris au » ciseau.

» Sous l'un des anneaux qui retiennent l'anse, un » jeune berger, jouant de la syrinx, est assis entre » deux arbres. Il n'a pour vêtement que la tunique » courte; devant lui, on voit trois moutons paissant, » un bélier et, au second plan, sur le coteau, un mou- » ton couché et une cabane de berger.

» Plus loin, sous le second anneau, et pareillement » entre deux arbres, un jeune homme se tient debout, » à droite, vêtu d'un manteau à capuchon et appuyé

(1) Collection Auguste Dutuit. — Bronzes antiques; Or et argent; Ivoires; Verres; Sculptures en pierres et Inscriptions. Trois séries. In-8o. Châteaudun, imprim. de la Société typographique. Paris, 1897-1899-1901. Titre rouge et noir. Tiré sur papier de Hollande, à 150 exemplaires, numérotés à la presse. Non mis dans le commerce.

» sur une houlette. Devant lui, quatre chèvres. L'une
» de ces chèvres est couchée, une autre saute contre un
» arbre et broute les feuilles.

» Anse mobile, couvercle plat, ayant perdu sa char-
» nière. Les bords du couvercle sont ciselés et une
» ouverture oblongue est percée au centre. Le vase a
» probablement servi de tire-lire, dont le trou se dis-
» simulait sous un second couvercle de dimensions
» moindres, patine verte.

» Trouvé à Hautot-l'Auvray, près de Doudeville,
» arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure), par des
» ouvriers qui abattaient un arbre dans l'enclos de
» M. Yves Delalande.

» Vente Charles Lormier (Paris, décembre 1900).
» Catalogue n° 1,094 (pl. V.).

» Haut. (avec les anneaux) 0,083. Larg. 0,085 ».

M. Le Breton, qui a tenu à assister à cette vente, rappelle qu'il avait affecté à l'achat de cette belle pièce une somme élevée; mais il fut averti, avant les enchères, que la commission de M. Dutuit était illimitée.

M. de Beaurepaire donne lecture de la note ci-après :

NOTES SUR LES ANTONINS DE ROUEN

La notice consacrée dans l'*Histoire de Rouen* (édition de 1731) à la commanderie de Saint-Antoine, a été rédigée avec un soin tout particulier. Je crois y reconnaître la plume du P. Autin, religieux antonin, à qui, sans le moindre doute, est due aussi la notice relative à l'abbaye de Saint-Amand, insérée dans la même Histoire.

Je me contenterai, pour ne point tomber dans des redites, de faire connaître dans quelles circonstances finit ce petit établissement des Antonins dont le nom rappelle une

des plus terribles épidémies qui aient ravagé notre pays au moyen-âge.

Ayant perdu depuis longtemps son caractère d'établissement hospitalier, il ne comprenait plus qu'un petit nombre de religieux dont la principale, pour ne pas dire l'unique, occupation était l'acquit de messes de fondation, lorsqu'en 1766 fut instituée, par ordre du Roi, une Commission de cinq membres, dont le président était Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, pour la réforme des communautés religieuses.

L'ordre des Antonins, auquel se rattachait la commanderie de Rouen, se voyant menacé d'une destruction prochaine, eut l'idée de se rattacher à l'ordre de Malte (1) qui, par ses traditions, était hospitalier autant que militaire, et qui se trouvait aussi divisé en commanderies, bien qu'il y eût une notable différence entre une commanderie de Malte et une commanderie de Saint-Antoine. Des bulles du 17 décembre et 7 mai 1777, obtenues par l'abbé général et les définiteurs des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, conformément à l'avis du Chapitre général de ces religieux, ordonnèrent la suppression de l'abbaye chef-d'ordre (Saint-Antoine de Viennois), l'union de cet ordre à celui de Saint-Jean de Jérusalem et la translation des religieux du premier dans le second. Ces bulles, ainsi que le traité passé, le 15 avril 1775, entre les commissaires et députés des deux ordres, furent approuvés par lettres-patentes du 31 mai de la même année. Dès lors, et en attendant que la fulmination et publication de ces bulles eussent été faites par le grand aumônier de France et le Trésorier de la Sainte-Chapelle, commis à cet effet, le Roi permit à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de se mettre en possession de tous les biens de l'ordre de Saint-Antoine, à l'exception des cures qui demeureraient

(1) Prat, *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France* au XVIIIe siècle, 1845, pp. 210, 211.

sous la juridiction des ordinaires des lieux. D'autres lettres, patentes, postérieures à la fulmination des bulles, ordonnèrent que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem demeurerait définitivement en possession de tous les biens et revenus de l'ordre de Saint-Antoine, et ajoutèrent, aux clauses du traité de 1775, la condition qu'il serait fait distraction de l'une des maisons de l'ordre supprimé pour l'établissement d'un hôpital destiné à recevoir les insensés et les épileptiques, sans préjudice de l'hospitalité qui continuerait d'être exercée en la maison de Saint-Antoine (de Viennois).

A ce moment, il n'y avait plus à la maison de Rouen que trois chanoines : MM. Bollioud, De Desnes et De Labat qui n'éprouvèrent aucune répugnance à se voir rattacher, sous de nouveaux titres, à l'ordre de Malte.

Ce changement fut bientôt suivi de la suppression du monastère et de l'église conventuelle, qui n'avaient plus de raison d'être, et dont la conservation eût obligé l'ordre de Malte à des dépenses considérables d'entretien dont personne ne lui eût su gré.

C'est ce que les commissaires de cet ordre ne manquèrent pas d'exposer à l'archevêque pour être autorisés à mettre en vente l'église et les bâtiments claustraux.

L'archevêque commit, en conséquence, M. Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, à l'effet de dresser procès-verbal de l'état des fondations auxquelles étaient tenus les religieux et des lieux qui avaient servi, tant dans l'église, que aux environs, à l'inhumation des corps (26 mars 1779). M. Pion s'acquitta de sa commission en présence de François Anfrye, servant d'armes, chevalier magistrat de l'ordre, commandeur de Ligneville, comme représentant M. le bailli de Breteuil, ambassadeur extraordinaire de l'ordre près S. M., en présence aussi des frères Guillaume Boullioud et Pierre-Louis De Labat.

Voici un extrait de l'ordonnance de l'archevêque :

« Nous avons ordonné et ordonnons que dans toute

l'étendue du caveau servant de sépulture ordinaire aux religieux de Saint-Antoine de Rouen (1), ainsi que dans la place destinée à l'inhumation des domestiques de la maison et sous la tombe de pierre où est inhumé le sieur Turgis de Bréval (2), il soit fait une fouille à la profondeur de sépulture ordinaire, que les ossemens qui se rencontreront seront mis dans un endroit séparé pour estre ensuitte transportés dans le cimetière du séminaire Saint-Louis, fauxbourg Bouvreuil, de notre diocèse, avec la décence convenable et de concert avec les juges de police, sauf et sans préjudice des droits de qui que ce soit; nous consentons, en ce qui nous regarde, que la dite église soit démolie et que les démolitions, ainsy que le fond, soient employés à usage séculier.

» Nous avons pareillement ordonné et ordonnons que les fondations faittes en l'église de Saint-Antoine soient transférées et unies à perpétuité au dit séminaire de Saint-Louis, pour y être acquittées suivant leur forme et teneur par les prêtres qui résident dans ledit séminaire à commencer du premier du présent mois de may; et par considération pour l'ordre de Malte, qui s'est porté volontairement à conserver le nombre des messes portées aux contrats de fondation, quoyque le produit des sommes qui ont été aumônées ne paraisse pas suffisant pour leur acquit, nous avons consenty que les prêtres religieux cy-devant de la maison de Saint-Antoine de Rouen soient privilégiés pendant leur vie pour en acquitter le nombre qu'ils jugeront à propos, tant qu'ils seront domiciliés dans notre diocèse, pour lequel acquit des dites fondations, étant au nombre de 1198 basses messes et deux obits,

(1) Caveau voûté de près de 15 pieds de long sur 10 de large, construit vers 1730. L'entrée en était marquée par une pierre noire.

(2) Cette tombe dans la sous-aile de l'église devant l'autel de la Sainte-Vierge.

Messieurs de l'ordre de Malte consentent s'obliger de payer annuellement au séminaire Saint-Louis la valleur en argent de 60 septiers de bled, ce qui, à raison de 20 livres le septier, conformément à l'évaluation faitte par l'édit du mois de may 1768 pour les portions congrues, forme annuellement une somme de 1,200 livres, c'est-à-dire 20 sols pour honoraire de chaque messe, laquelle évaluation suivra dans tous les temps la proportion que par l'article 3 du même édit le Roy se réserve de fixer de nouveau pour les portions congrues, dans le cas où il arriverait un changement considérable dans le prix des grains.

» 4 mai 1779. »

Signature et sceau du cardinal de La Rochefoucauld.

Cette ordonnance reçut sa pleine et entière exécution.

A MM. Bollioud, De Desnes et De Labat, l'archevêque adjoignit pour l'acquit des messes, M. Quièvremont, quoique celui-ci appartînt à une maison étrangère au diocèse, au moment où avait été prononcée la réunion des Antonins à l'ordre de Malte.

Le frère Pierre-Louis De Labat et M. Quièvremont, sous le nom de prêtres conventuels de l'ordre souverain de Malte, continuèrent à toucher, des mains de M. Prunier, supérieur du séminaire Saint-Louis (1), des honoraires pour acquit des fondations de l'ancien couvent de Saint-Antoine jusqu'au mois de novembre 1792. De Labat était spécialement chargé de la régie des biens provenant de la commanderie de Saint-Antoine.

L'église de ce séminaire hérita des reliquaires du monastère abandonné, après vérification faite des reliques par l'abbé Papillauld, pénitentier du diocèse, que l'archeveque avait délégué à cet effet (2).

(1) Prunier, supérieur de Saint-Louis; à l'âge de soixante-dix ans, décédé à la maison de réclusion de Rouen en 1792.

(2) Procès-verbal du 7 octobre 1779. — La châsse fut placée sous le grand-autel de l'église Saint-Louis. Elle contenait notamment une relique de saint Antoine donnée par le monas-

Le mobilier de l'église fut vendu. Des grilles furent achetées par la fabrique de Saint-Maclou (1). J'ignore ce que devint le maître-autel qui avait été décoré de tableaux dus au pinceau du peintre rouennais Léger.

Le monastère des Antonins occupait un espace assez étendu entre la place du Neuf-Marché et la rue Sénécaux. L'église, qui avait été reconstruite vers 1728, avait son principal portail sur cette place, au lieu où primitivement avait été le chœur et le maître autel (2). Il ne reste absolument rien de cette construction. Il serait même assez difficile d'en déterminer l'emplacement, qui s'est trouvé compris dans la rue Jeanne-d'Arc.

Le monastère de Saint-Antoine de Rouen était assez pauvrement doté. En 1760, ses revenus étaient évalués à 7,089 livres, et ses charges à 6,819 livres. Il possédait une ferme dite de la Béguinerie, à Canteleu, une autre ferme à Berville, qui avait été achetée en 1446, par le commandeur Du Plessis et qui relevait des fiefs d'Ambourville et de Berville; des maisons rue de La Renelle, Saint-Antoine et Sénécaux; l'hôtel de Beaubec, rue et paroisse de Saint-Lô, acheté le 21 mars 1692, de l'abbaye de Beaubec (3); un tènement de maisons comprenant l'auberge du *Palais royal*, grande maison proche la porte Bouvreuil, achetée en 1462 (4).

tère de Saint-Antoine de Viennois le 13 mai 1625. Papillauld, en procédant à la vérification des reliques, en 1779, réserva des ossements de saint Juste et de sainte Julite, martyrs.

(1) Arch. de la S.-Inf. G., 7034.

(2) 11 août 1729, la ville autorisa la suppression d'un arbre devant le portail de Saint-Antoine nouvellement ouvert en face du Neuf-Marché. (Journal de la Ville).

(3) Aujourd'hui rue Socrate, n° 25; loué, le 15 avril 1786 par De Labat, au nom de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Louis de Goyon, grand archidiacre, vicaire général; prix 2,000 l. 15 avril 1786. (Arch. de la S.-Inf. F. Se Vaubourg.)

(4) Aujourd'hui rue Bouvreuil, n° 56, loué moyennant le prix de 800 livres par an le 15 avril 1786 (*Ibidem*).

Je lis dans une copie manuscrite de l'*Histoire de Rouen* que le Général de l'ordre des Antonins était arrivé à Rouen le mercredi 27 novembre 1748, et qu'il y avait séjourné jusqu'au 7 janvier 1749. Il y est dit qu'on portait la croix devant lui, comme devant un évêque, et qu'il donnait la bénédiction pastorale par : *Sit nomen Domini benedictum*.

Les Antonins étaient habillés de noir, à peu près comme les prêtres séculiers, et avaient sur leur soutane et leur manteau, du côté gauche, un T bleu (1).

On conserve aux Archives du département un sceau des Antonins de Rouen représentant les armes impériales avec cette exergue. « Sig. cap. can. reg. S. Aug. Ord. S. Antonii Rothom. » (Sigillum capituli canonicorum regularium S. Augustini ordinis S. Antonii Rothomagensis.)

Ces armoiries étrangères trouvent leur explication dans ce passage de l'*Histoire des ordres religieux* du Père Hélyot : « L'empereur Maximilien Ier, pour faire connoître combien il distinguoit cet ordre, lui donna pour armes, l'an 1502, celui de l'Empire, sçavoir un Aigle eploié de sable, becqué, membré et diademé de gueules, timbré d'une Thiare Impériale d'or, et sur l'estomac un écusson d'or et un écu d'azur. »

Extrait des actes de sépultures des Antonins de Rouen.
Monastère des Antonins.

« Le 12 février 1733 : le corps de Monsieur Louis de Turgis, natif de la ville de Roüen, âgé de soixante douze ans, décedé d'avant hier en sa maison, rue du Petit-Puis vis-à-vis la fontaine, a été inhumé en cette église dans un petit caveau qui est au bas de l'hotel (*sic*) de la Ste Vierg

(1) Helyot : *Hist. des ordres religieux*, 1721, t. II, pp. 1 115

et sur lequel il y a une grande pierre avec ses armes et l'inscription suivante. Signé, Deschamps, sacristain. »

« A la plus grande gloire de Dieu.

» Cy gist honorable homme Louis de Turgis, sieur de Breval. Cet autel élevé et décoré a ses frais en l'honneur de la Ste Vierge, les aumones et les bonnes œuvres qui ont précédé sa mort sont un garant fidelle qu'il soit endormi dans le Seigneur. Il décéda le 10 de fevrier 1733, agé de 72 ans. Priez Dieu pour le repos de son ame. »

« Lan 1737, le 19 du mois de juin, le corps du R. P. Jacques Nicolas Boujonnier, prêtre, chanoine regulier de St Augustin, de l'ordre de St Antoine, natif de Roüen, agé de soixante-dix ans, décédé d'hier en cette maison, muni de ses sacremens, a été inhumé dans le caveau qui est au milieu de cette église, dans lequel personne n'avoit encore été placé. Signé : Deschamps, sacristain. »

« L'an 1737 : le 15 de ce mois de septembre, le corps du R. P. Paul Robert Autin, prêtre, chanoine régulier de St Augustin, de l'ordre de St Antoine, natif de Roüen, âgé de quatre vingt dix ans, décédé d'hier en cette maison, muni du sacrement de l'extrême-onction, a été inhumé dans le caveau du milieu de cette église. Signé : Deschamps, sacristain. »

« Lan 1769, le 30e du mois de juin, le corps de Messire Charles de Mahiel d'Estanville, Président de la Chambre des Requestes du Parlement de Normandie, natif de Rouen, âgé de 27 ans, décédé d'hier en son hôtel, muni de tous les sacremens de l'église, a été présenté au chapitre de cette maison à la porte de l'église par M. Anty, vicaire de St Amand, a été inhumé dans le caveau qui est au milieu de cette église en presence de maître François Guillaume Herbet, bedeau de la paroisse St Jean, et de Jean Toussains Damourette, marchand guilletier, qui ont signé à Rouen ce 30 juin 1769. Signé Herbet, J. J. Damourette, Defroidefontaine, sacristain de St Antoine. »

Autres actes d'inhumations

Le 20 déc. 1738, de Ch. Louis François Du Mottet, prêtre, chanoine régulier, natif de Rouen, décédé, la veille, à l'âge de 47 ans; — le 6 sept. 1740, de J. B. Perrin Metras, prêtre, chanoine régulier, natif de Lyon, décédé la veille à l'âge de 67 ans; — le 10 nov. 1749, de Louis Rolland, chanoine régulier, natif de Rouen, décédé à l'âge de 54 ans; — le 8 octobre 1759, de Luc-Guillaume Le Coq, chanoine régulier, décédé à l'âge de 37 ans; — le 18 août 1760, de Charles Rolland, natif de Rouen, supérieur de cette maison, décédé à l'âge de 61 ans; — le 10 mai 1764, de Ch. Derancé, chanoine régulier, natif de Lyon, âgé de 77 ans.

Les deux devis suivants donnent une idée du genre de contretables à la mode vers la fin du XVIIIe siècle :

« Devis de l'ouvrage de marbrerie et de stuc à faire pour la construction d'un autel et d'une contretable, d'ordre corinthien, à faire dans la chapelle de saint Éloi, où étoit la confrairie de Saint-Sébastien, en l'église cathédrale de Roüen. Sçavoir : il sera fait un autel de la longueur de six pieds, sur trois pieds de hauteur et deux pieds de largeur, revestue en marbre d'un pouce d'épaisseur : sçavoir : les socles, les consoles et la table d'autel seront en marbre de Sainte-Anne ; le paneau de devant l'autel, ainsi que les costés et la frise au-dessous de la table d'autel seront de marbre royal. Les panneaux de devant l'autel seront détachés par une (*sic*) marbre de blanc veiné. Le marchepied dudit autel sera fait avec une pierre qui sera levée dans la chapelle où sera construit l'autel ; il sera enrichi de bandes pour faire deux paneaux, et d'une étoile, le tout en marbre. Le socle, qui doit porter les colonnes des deux côtés de l'autel, sera en marbre de Sainte-Anne, de la hauteur de quatre pieds. Les quatre demie-colonnes de marbre

de verd-de-mer seront fournies par Mrs du Chapitre, ainsi que les chapiteaux, et le surplus par l'ouvrier. Les fonds du corps de la contretable seront faits en marbre de blanc veiné. La corniche et l'architrave, ainsi que le fronton ou l'attique, sera fait en stuc imitant le marbre blanc veiné. La frise sera faite avec des bandes de marbre de vert-de-mer, le reste en stuc. Le tout portera de hauteur entre 16 et 18 pieds. Le sieur Masculier (l'ouvrier) s'oblige de rendre, etc., etc. ».

Fait double à Rouen, 26 février 1782.

Signé : DANGERVAL, DAUSOUVILLE (chonoines), MASCULIER. — Arch. de la S.-Inf. G. 2826.

« Extrait d'un devis d'ouvrages à faire pour l'église de Bellefont : Sera fait six trophées de demy ronde bosse, qui consiste en des génies d'enfants ailez sur des nuages, qui porteront des attributs de l'Ancienne Loy comme l'Arche d'alliance, le Chandelier à 7 branches, la Table des pains de Proposition, les Tables de la Loy, l'Encensoir, la Verge d'Aron, l'autel des Parfums, etc., en trophée : seront placés à peu près dans le milieu de chaque pilastre le haut desquels sera terminé avec des ornements qui seront mariez avec les moulures. Le corps du tabernacle sera orné de chérubins, de consolles de vignes, raisins, épids de bled ; à la porte un agneau immolé ; la niche ou l'Exposition sera ornée de consoles de palmes, le fond de nuages ; une impérialle au-dessus les côtez ou rétable avec des ornements mariez avec les moulures. Sur les parties du rétable, à côté du tabernacle, seront placés des reliques avec tous les attributs qui conviennent aux dittes reliques des saints, les gradins ornées ainsy, la bordure du tableau ornée en les coins et les milieux ; au-dessus de la ditte bordure, une gloire de chérubins, nuages et rayons travaillez à mesme la pierre ; les rayons seront faits en

bois; cette gloire ce terminera par deux anges de grandeur naturelle qui tenderont de leurs mains avec une écharpe un Sacré Cœur de Jésus, couronné d'une couronne d'épine; le tout bien isolé. Ces figures seront de bois de thilleuil, afin d'estre plus léger. Sur chaque face d'entablement, au droict des pilastres, seront placées des consoles en bois, lesquelles seront retenües avec vices à bois. Seront faits les ornements au tour d'espèces de chambranles avec les groupes de chérubins; au-dessus, ces groupes de chérubins seront aussy répétez au haut des deux cotez, qui seront faittes de pierre pour ne faire qu'une suitte de la mesme ouvrage, de mesme que les culs de lampes, festons, agraffes et autres ornements marquées pour les portes; sur les culs de lampe on y placera les anciennes figures de saint Benoist et de sainte Scolastique, saint Victor et sainte Clair, en attendant qu'il en soit fait de nouvelles de plus grande hauteur ». Le prix convenu était de 6,300 livres. — M. de Saint-Pierre, vicaire général, donna son approbation au devis, après avoir abaissé le prix à 6,000 livres. Architecte, De France; abbesse de Bellefont, Mme de Chambray.

M. le Président lève la séance à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — Horloge du Beffroi 170
Ancien couvent des Jacobins 172, 197
Exposition de Tissus 173, 198
Cinq tombeaux, collection Gaignières 174
Etalon du Pot royal de Rouen 182
Hôtel de l'Écu-d'Orléans 190
II. — Musée départemental 198
Mort de Mgr Barbier de Monault 200
Des images de « Majesté » 205
Ecrivains et Enlumineurs 206
Epitaphes de la famille Enquembout 212
III. — Cinquantenaire de M. de Beaurepaire 215
Cloche de Sainte-Austreberte 215
Confrérie des Merciers 217
Epaves archéologiques et céramiques 224, 360
Hachette trouvée à Longueville 230
Anciennes hôtelleries de Rouen 231
Enseignes 251
IV. — Les « oriols » rouennais 260
Portail de N.-D. du Havre 264
Fontaines du Chapitre et de Saint-Amand 265
V. — Croix de Sasseville 291
Exploration archéologique de la forêt de Rouvray 292
Eglise Sainte-Gertrude 192, 301
Contrefaçon des monnaies françaises en Italie 307
VI. — Château du Bellay 312
Les grilles de Saint-Maclou 223, 313
Le vase romain de M. Lotmier 223, 290, 316
Les Antonins de Rouen 318

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XII. — 3e LIVRAISON

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1903

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

›MMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1902

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1902

lle ouvre à deux heures un quart sous la prési-ce de M. de Beaurepaire, vice-président.

ont présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Belle-de, Drouer, Dubosc, Garreta, Gosselin, Héron, Le Breton, Le Verdier, l'abbé Loth, Pelay, de la re et l'abbé Tougard.

M. le Préfet s'est excusé ainsi que le docteur utan.

-ecture est donnée du procès-verbal de la séance cédente, en date du 20 décembre 1901. Il est pté, après suppression d'un petit membre de ase sur la demande de M. Pelay.

orrespondance imprimée. — Elle se décompose ıme il suit : *Revue de l'Avranchin*, x, 7; 1901;

— *Mémoires de la Commission des Antiquités... de la Côte-d'Or*, XIII, 4; 1899-1900; in-4°; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXIV, 1901; — *Mémoires de la Soc... d'Orléans*, 1901, 1er semestre; — *Recueil des Travaux de la Soc... de l'Eure*, 1900; — *Bulletin et Mémoires des Antiquaires de France*; LX, 1899; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1900 et 1901, 3 fasc.; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XIII, 1901, 4; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 129; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1901; 3; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 171; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 200.

Une circulaire ministérielle du 16 décembre dernier annonce que le quarantième Congrès des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne du 1er au 5 avril prochain.

Correspondance manuscrite. — M. le Préfet communique à la Commission la lettre que lui a adressée M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relativement au château de Dieppe.

M. le Ministre estime qu'il y a lieu, conformément à l'avis du Comité, d'en classer au nombre des monuments historiques :

« 1° Le corps du logis du front nord, flanqué de deux tours rondes;

» 2° L'aile à la suite sur la face ouest, couronnée par des machicoulis; la poterne contiguë et les bâtiments crénelés jusqu'à la petite échauguette du XVIIe siècle;

» 3° La tour Saint-Remy;

» 4° Enfin le logis avec sa tour sis à l'est, dominant la plage, et se reliant au bâtiment principal du front nord. »

M. le Ministre ajoute que la Commission des monuments historiques, à l'unanimité, a émis un vœu favorable aux projets de la ville de Dieppe, « toute disposée à se rendre acquéreur du monument... Elle se proposerait d'y installer, sinon les services municipaux, du moins la bibliothèque et le Musée. »

La Commission se montre visiblement satisfaite du contenu de cette dépêche qui répond si complètement aux vues qu'elle a exprimées dans sa délibération sur le château de Dieppe.

Le Beffroi. — M. G. Le Breton, revenant sur cette intéressante question, est convaincu que la Ville n'a pu avoir l'intention d'aliéner la partie de l'immeuble adossée à la voûte. On n'imagine pas des échevins assez mal avisés pour se dessaisir d'une construction dont le moindre remaniement devait fatalement compromettre la solidité du Gros-Horloge.

M. Gàrreta fait observer qu'il peut revendiquer la priorité des démarches faites en faveur de ce monument municipal.

M. le Président demande à M. Le Verdier le résultat des recherches qu'il a bien voulu faire sur cette question de propriété des dépendances du Beffroi. Notre confrère répond que, pris ainsi à l'improviste, il ne saurait répondre à l'attente de la Commission, d'autant qu'il n'aime guère à parler d'un sujet qu'il n'a pas profondément étudié. Tout ce qu'il croit pouvoir déclarer, c'est qu'il y a eu trop de modifications dans

les immeubles du voisinage pour qu'il soit possible de rien préciser ; de plus, le beffroi n'étant pas une simple propriété de la ville, mais étant affecté à un service public d'une importance majeure, diverses lois rendent nulles et de nul effet toutes dispositions contraires à des droits inaliénables et imprescriptibles.

M. de Beaurepaire lit ensuite, au nom de M. G. Dubosc, le mémoire que voici :

NOTE SUR LES PEINTURES D'UNE MAISON, RUE PERCIÈRE

Il existe dans la rue Percière un logis donnant sur une cour intérieure, au n° 26, dont l'aspect extérieur dénote une construction de l'époque Louis XIII. C'est dans cet immeuble que furent pendant un certain temps installés les services du Conseil de guerre.

Au premier étage, auquel on accède par un escalier orné d'une rampe en fer forgé, et dont le mur latéral est décoré de pilastres, se trouvent plusieurs pièces qui étaient ornées de différentes peintures, lesquelles viennent d'être déposées et enlevées pour être vendues. Ces peintures et plafonds nous ont paru présenter un intérêt artistique assez vif et mériter d'être signalées avant leur disparition.

Dans la grande salle du premier étage, dans le bâtiment du fond de la cour, se trouvait, tout d'abord, un remarquable plafond carré avec grand cadre de moulurations en gorge, décoré de monogrammes alternant avec un léger motif décoratif. Au centre, se détachait une toile de 2m 67 sur 2m 24, offrant une composition décorative d'une très belle allure et d'une jolie coloration. C'était une composition allégorique, montrant une femme allongée sur un nuage, tenant des lis à sa main et donnant l'autre main à une autre figure féminine. Au-dessus une figure

ailée tendait une couronne, tandis que dans les airs se jouaient un Génie volant et différents groupes d'Amours, enchaînant des léopards sous des guirlandes fleuries.

Cette toile, qui était menacée d'être détruite, par suite de l'échauffement auquel l'avait soumis un tuyau de poèle passant au-dessous, a été récemment déposée. Transportée à Paris, elle a été complètement restaurée et sera mise en vente prochainement.

Jusqu'à présent, on ignorait le sujet et l'origine de ce plafond, quand la comparaison avec une gravure du XVIIe siècle est venue apporter quelque lumière sur ce point.

On voit, en effet, que le plafond de la maison de la rue Percière n'est, avec quelques variantes insignifiantes, qu'une réplique ou une copie d'une toile du célèbre peintre français Simon Vouët, qui a été gravée par son gendre Michel Dorigny. C'est absolument la même composition, avec seulement la suppression d'un groupe d'Amours volants, remplacé vers le centre de la toile par un autre groupe de Génies, qui, dans l'œuvre originale de Vouët, se trouvait plus à gauche.

La gravure de Michel Dorigny, qui a reproduit la plus grande partie des œuvres de son beau-père, a été décrite dans la plupart des ouvrages spéciaux. Dans le *Peintre-graveur*, par Robert Dumesnil, t. IV, elle est mentionnée en ces termes sous le nº 71 :

« *Allégorie sur la paix entre la France et l'Angleterre, d'après un tableau peint en Angleterre.*

» Sujet de plafond dans lequel la figure de la France » tenant un bouquet de lis, et la figure de l'Angleterre » tenant une rose, couronnées par la Paix, s'embrassent » sur les nues. Des Zéphirs voltigent en semant des fleurs » et des Amours domptent des léopards. »

Dans la marge de la gravure par Dorigny, se trouvent

ces vers qui indiquent bien le sujet et précisent l'origine du tableau :

Regnorum secura Fides; cui purior Æther
Aspirat, Zephyrus mollis et Unda silens.
Jamque feris dominatur Amor, stimulosque minaces,
Lilia vincturæ, deposuêre Rosæ.
Talia si perstant, non Anglo-Gallica tantum
Orbe sed in toto fœdera Pacis erunt.

Au-dessous se trouve également cette mention : *Simon Vouët pinxit in Basilica serenis. Reginæ Anglor.* Ottelan *nuncupata.*

De cette légende, datée de 1639, il semble résulter que le tableau original aurait été peint par Simon Voüet, pour la reine d'Angleterre, et se trouverait dans le Palais dit Ottelan. Le plafond de la rue Percière ne serait donc qu'une réplique ou une copie de l'œuvre première, restée en Angleterre; mais comme notre logis rouennais date certainement, d'après sa décoration, de l'époque de Louis XIII, ce serait une copie de l'époque même du peintre.

On sait que Simon Voüet, né en 1591, mourut en 1649, et qu'il est regardé comme le grand créateur de l'école française du XVIIe siècle. Talent souple et facile, imbu des traditions des écoles d'Italie où il résida longtemps, on sait également qu'il prodigua son talent dans de très nombreuses décorations de châteaux, d'églises, de palais et de couvents. Il était souvent aidé dans des travaux par ses élèves très nombreux, dont la plupart sont connus : Charles Le Brun, Mignard, Lesueur, François Perrier, Michel Corneille, Dufresnoy, Testelin, Henri Sallé, Lenôtre, le dessinateur des jardins, ses gendres les graveurs Tortebat et Michel Dorigny, qui a signé la gravure dont nous parlons. La signature de Simon Voüet sur ses toiles est très rare.

Le plafond de la rue Percière, dont nous venons d'identifier le sujet, grâce à la gravure de Dorigny, était complété par quatre médaillons circulaires placés aux angles et retenus par des agrafes décoratives. Ces médaillons, peints en grisaille, sur carton, représentaient les *Quatre-saisons*, allégorisées par des figures de femmes en pied, et par une figure de Vieillard se chauffant à un réchaud qui entourent des Amours, pour l'Hiver.

D'autres peintures se trouvaient encore dans cet hôtel : dans une salle du bâtiment sud, un plafond ovale, représentant la *Justice*, drapée de rouge et tenant des balances. Cette toile, était dans un si triste état que lorsqu'on a voulu la déposer pour la rentoiler, elle est tombée en poussière. Un second plafond circulaire de 1m 50 de largeur, représentant un *Génie-enfant*, peinture d'un caractère moins remarquable que celles dont nous venons de parler, a pu être nettoyée et réparée. Elle décore maintenant l'escalier de la maison de M. de Captot, rue Beauvoisine.

Enfin les dessus de porte de deux baies donnant sur le palier du premier étage de l'escalier étaient décorés de deux toiles carrées encadrées dans des moulures décoratives. Ces figures semblaient représenter une *Chaste Suzanne* et *un vieillard*.

A propos de ces toiles, nous rappellerons que Voüet a peint une *Justice* sur médaillon ovale en hauteur, gravée par Dorigny en 1640, et que diverses œuvres de lui se trouvent aux Musées de Rouen et du Havre.

Il nous a paru intéressant de signaler cet ensemble de peintures décoratives, assez rares dans nos anciennes maisons rouennaises, au moment où, par suite de vente, ces peintures, copies d'un peintre illustre comme Simon Voüet, vont être dispersées. Il resterait à savoir quel fut le bâtisseur de cette maison qui appartient aujourd'hui au docteur Tillot, et quel fut le propriétaire, ami des arts,

qui fit exécuter ces toiles et ces plafonds pour l'ornementation de son logis.

M. G. Le Breton a pu examiner ce plafond, dont la Commission admire deux photographies. Il a été, une fois de plus, confirmé à son occasion sur le peu d'estime qu'on doit faire des restaurations, si soignées qu'on les suppose. En effet, les retouches qu'a subies cette toile, en gâtent l'effet général.

M. Adeline demande si la photographie est antérieure à la restauration. L'affirmative semble probable à M. G. Dubosc.

M. le Président souhaiterait qu'il fût possible de déterminer les possesseurs de l'immeuble antérieurs à la Révolution. En remontant leur série on arriverait peut-être à connaître le personnage qui a fait exécuter dans sa demeure cette remarquable décoration. Elle semble faire allusion au mariage d'Henriette de France, et conséquemment dater de peu d'années après l'événement. Serait-ce que l'habitant de la rue Percière aurait été plus ou moins employé dans la négociation qui amena cette alliance ?

M. le Président donne ensuite la parole à M. P. Le Verdier pour la note que voici :

Destruction d'anciennes cloches (canton de Longueville). — Insensible aux objurgations de notre collègue, M. D. Dergny (1), la paroisse de Longueville a remplacé au mois de septembre 1900 et envoyé sa vieille cloche à la fonte. J'ai pu, lorsque celle-ci fut descendue du clocher, relever à peu près l'inscription, que M. Dergny dit avoir été dans l'impossibilité de déchiffrer.

(1) *Les Épaves du passé* (Abbeville, 1898), p. 83.

La cloche portait ces mots :

1607. JE FUS NOMMEE PAR Me JEHAN LE VILLAIN ADAT Me NICOLLAS [ ] greffier et † MARGUERITE FEMME DE Me NICOLLAS [ ] BUISSON ADAT.

Au-dessous se voyait un écusson : à trois fleurs de lis, au lambel de quatre pendants, au bâton mis en *barre* brochant sur le tout.

Ce sont les armes du jeune duc de Longueville, Henri II d'Orléans-Longueville, âgé en 1607 de 12 ans seulement, né quelques jours après la mort tragique de son père, Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville.

M. Dergny critique comme erronés le lambel de quatre pendants et le bâton *brochant* qui eût dû *être péri*. Il est certain en effet que le lambel d'Orléans n'avait que trois pendants. Mais le bâton traversant tout l'écu, de senestre à dextre, sur cette cloche du XVIIe siècle, est une curiosité digne de remarque. En effet, telles étaient bien les armes du chef de la famille, Dunois. Mais, au dire de Paillot, Charles VII, en reconnaissance de ses exploits militaires, lui accorda de placer le bâton ou filet en *bande*, et non plus en barre, et de le blasonner d'argent au lieu de sable, ce qui accusait moins la bâtardise. Les descendants de Dunois firent plus : ils adoptèrent le bâton *péri*, ce qui ne rappelait presque plus la tache originelle, et c'est ainsi qu'on le voit toujours dans l'écu de leurs armes, *au bâton péri, en bande*. Le fondeur de 1607 tenait à la vérité historique.

La cloche eut deux parrains et une marraine; ce triple parrainage est conforme aux canons, et l'usage s'en est maintenu jusqu'aux premières années du XVIIe siècle.

Le bailliage, qui siégeait alors à Longueville, donnait à ce bourg et à ses environs une nombreuse population de gens de robe : c'est dans trois familles de cette condition que furent choisis les deux parrains et la marraine.

J'ai recueilli quelques notes sur celle du premier, Jehan Le Villain.

Au Neuf-Moulin, hameau de la commune de Notre-Dame-du-Parc, situé dans la vallée, à quatre kilomètres environ de Longueville, une gentilhommière, modernisée, sans intérêt, conservant encore de belles caves voûtées en moellon, paraît avoir appartenu à la famille Le Villain (1). On a relevé récemment et appuyé contre la façade de cette maison un grès rectangulaire, mesurant, au-dessus du sol, 1m05 sur 0m27 et portant une inscription avec des armes bourgeoises et autres ornements. Il est figuré ci-contre. Sa grande largeur, sa surface absolument plane ne permettent pas de supposer que ce soit un chambranle d'une haute cheminée, comme il s'en rencontre à tout pas dans les campagnes cauchoises. Est-ce une borne d'héritage ? Les spécimen de ce genre sont bien rares. Est-ce la pierre tumulaire d'un huguenot ?

Le nom de Nicolas Le Villain est inscrit, parmi ceux d'autres habitants de la paroisse, sur la cloche de l'église de Notre-Dame du Parc.

(1) Dans la cuisine, on remarque une ancienne cheminée en grès; aux chapiteaux des deux chambranles, on lit : LENEUF MOULLEIN. Sur la façade de la maison, on a encastré dans la maçonnerie une pierre carrée, d'environ 50 centimètres de côté sur laquelle sont gravés, sous un tortil de baron, deux écussons portant : celui du mari, une bande; celui de l'épouse, un chevron acc. de trois étoiles ou molettes ; les émaux ne se distinguent plus.

Les registres paroissiaux de Longueville citent, en 1653, erre Le Villain, avocat, sieur de Bertrimont; en 1665, sépulture de Me Jacques le Villain, âgé de soixante-atre ans, et celle de Jean le Villain, âgé de quatre-vingt-atre ans, qui doit être le parrain de 1607; en 1671, le ptême d'un enfant de Dominique Le Villain, avocat fis- à Longueville.

En brisant sa cloche, Longueville suivait l'exemple de is autres paroisses du même canton.

Au mois d'octobre 1897, Manéhouville a substitué une che neuve à l'ancienne, du poids de 150 kilos, qui por-, avec une image de la Sainte Vierge, l'inscription :

'ay été bénie par discrète personne Me Pierre Nicolas :mel, prestre curé

l'an 1730

cette paroisse, et nomée Natalie par haut et puissant gneur Henry Joseph de Manneville, comte dudit lieu Manneville, marquis de Charlemesnil, baron de Mane-uville, gouverneur des ville et chateaux de Dieppe et Arques, et par haute et puissante dame Amable Fran-ise Charlotte Asselin de Frenelle, épouse de mondit 'gneur marquis de Manneville (1).

La commune de Lintot, au mois de mai 1898, a rem-icé aussi son ancienne cloche, du poids de 167 kilos, nt voici l'inscription :

L'an de grace 1730 j'ai ete benite par discrète personne Michel Leboucher, prestre curé de cette paroisse, nommée sabeth-Charlotte par haut et puissant seigneur messire 'rre Jacques de Becdelièvre, chevalier, marquis, baron,

) Cette inscription a été recueillie déjà par M. Dergny dans *Épaves du passé*. Rien à signaler sur le sieur de Manne-e, personnage bien connu, sinon qu'il venait de succéder aux es et charge de son père, mort en 1729.

chatelain et haut justicier de Cany, Caniel et de Canville, marquis de Quevilly, seigneur et patron de Denestanville. Lintot et autres lieux ; et haute et puissante dame Elisabeth-Charlotte Paulmier de la Bucaille, et refondue par les soins de M. les propriétaires; *Louis Bouillion. l'un d'eux. Tresorier en charge* (1).

Enfin Torcy-le-Petit a brisé au mois d'août 1898 sa cloche où se lisait l'énigmatique inscription :

÷ *L'an 1786 j'ai ete benite par discrette personne Maitre Pierre Coeuret, curé du Petit-Torcy, les même seigneur son représenté sur la petite comme sur la grosse avec les même calité.*

Le sieur Jean Bouillet marchand laboureur tresorier de cette paroisse.

J'imagine que cela veut dire que cette cloche remplaçait en 1786 *la petite*, et qu'en 1786 on n'y a rien représenté, parce qu'alors *la grosse* était là pour fournir les qualités du seigneur. Mais, aujourd'hui, de la grosse cloche, si grosse cloche il y eut, personne n'a gardé le souvenir ; elle aurait disparu à l'époque révolutionnaire, si ce n'est plus anciennement.

En 1786 le seigneur de Torcy-le-Petit et de Torcy-le-Grand était Alexandre-Charles-Marie du Moucel, président à mortier au Parlement de Normandie, qui avait succédé en 1781 à la charge de son père, Charles-Henry-Alexandre.

(1) Cette inscription est inexactement rapportée dans les *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*.

Les Becdelièvre et leurs descendants ont possédé jusqu'à nos jours la châtellenie de Dénestanville, avec les sieuries de Lintot, Crespeville, Criquetot. On voit encore, près de la voie du chemin de fer, quelques débris des ruines du château fortifié de Dénestanville, edifié apparemment dans la seconde moitié du xve siècle.

Il est juste de dire, à la décharge des quatre paroisses récitées, que les cloches qu'elles viennent de briser étaient fêlées (1). L'on peut du reste remarquer que la fêlure des cloches est un accident, et la cause s'en découvre facilement. Au bout d'un certain temps les liens qui retiennent et suspendent le battant se détendent et s'allongent; alors le battant ne frappe plus la partie solide et à peu près verticale de la panse, destinée à le recevoir, mais va heurter la partie inférieure, amincie, relevée vers l'extérieur, où la surface oblique et l'épaisseur moindre du métal offrent une résistance insuffisante. Avec un peu plus de surveillance, les personnes préposées à la garde des cloches éviteraient ces ruptures.

Selon M. Pelay, le grès rectangulaire dont il vient d'être question pourrait être une borne d'héritage, comme le Musée Carnavalet en a recueilli des échantillons. Le secrétaire en a jadis cité à la Commission qui bornent encore le bois de la Commanderie au Val-le-la-Haye.

M. de Beaurepaire fait observer en outre que la mention des propriétaires prouve qu'ils ont été réunis « en assemblée de commun » pour délibérer sur la fonte de la cloche.

(1) A la différence de ce qui s'est produit à Longueville, Lintot et Manéhouville, la rupture de la cloche de Torcy-le-Petit est due à un évènement fortuit, la foudre, qui a frappé le clocher le 26 août 1896 : la haute et massive tour en grès, du XVIe siècle, fermée à l'intérieur par une voûte à quadruple arcature et surmontée d'une aiguille en charpente, couverte en ardoises, fut à ce point ébranlée et lézardée par le feu du ciel qu'on a dû la démolir. Mais les autorités et les habitants de la commune ont donné un heureux exemple de goût et de bon sens, en reconstituant l'édifice sur le plan ancien avec les mêmes matériaux.

M. Garreta fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues :

1° Une généalogie manuscrite, soigneusement calligraphiée de la maison de La Rocque, qui porte « d'azur à trois fasces d'argent. Cimier : un léopard d'argent issant. — Supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules » ;

2° Un volume in-folio, relié en maroquin plein, aux armes du comte de Maurepas (Jean-Frédéric Phélypeaux de Pontchartrain, né le 9 juillet 1701, mort le 21 novembre 1781), ministre et secrétaire d'Etat au département de la marine en 1723. Ce volume a pour titre, sur le dos de sa reliure : « Plans des ports du royaume », et à l'intérieur : « Recueil des plans ou cartes des principaux ports du royaume, MDCCXXIV ». Au nombre de ces plans figure celui du Havre. Il y aura lieu d'examiner en quoi il peut différer des plans de cette époque déjà connus;

3° Un coffret en bois (28 cent., 24 × 10), genre Bagard de Nancy. Comme l'indiquent les deux blasons juxtaposés, c'est le coffret de mariage offert par Henri-Jacques de Caumont, duc de la Force, à Anne-Marie Beuzelin de Bosmelet, qu'il épousa le 18 juin 1698, laquelle était fille unique de Jean, seigneur de Bosmelet, président à mortier au parlement de Normandie, et de Renée Bouthillier de Chavigny.

« D'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés de gueules, accollé, d'azur, au trèfle d'or en abîme, accompagné de trois roses d'argent. Le cartouche renfermant les deux écus d'alliance est adossé à un manteau ducal et surmonté d'une couronne ducale, avec deux licornes pour supports. »

M. le Président donne lecture de la notice ci-après :

NOTICE SUR LE CHATEAU DE LONGUEVILLE

Le comté de Longueville fut donné, en septembre 1443, r Charles VII, au compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, ın d'Orléans, comte de Dunois, bâtard de Louis de ance, duc d'Orléans. Ce domaine avait appartenu écédemment à Bertrand Duguesclin et à La Hire, qui vaient reçu du Roi, comme une sorte de récom- nse nationale due à leurs services militaires. Mais pour Hire, la donation qui lui en avait été faite n'avait pu oir d'effet : Longueville était resté entre les mains des ıglais. Dunois, plus heureux, tira profit de la concession yale. A partir de l'expulsion des Anglais, et pendant dix- ıit ans, il put jouir des revenus du comté de Longue- lle. Il mourut à Luy, près de Paris, le 4 novembre 1468, issant de son mariage avec Marie de Harcourt, un fils, rançois d'Orléans, marié à Agnès de Savoie, fille puînée : Louis de Savoie et d'Anne de Chypre, décédé le 26 no- embre 1491 (1).

Malgré les fonctions importantes qu'ils eurent à remplir ı Normandie, ni le père ni le fils ne résidèrent habituel- ment à Longueville. Châteaudun avait leur préférence, ıns qu'on puisse dire que des princes aussi remuants, ussi mêlés aux intrigues de la Cour, aient jamais posé ongtemps quelque part.

Il n'est pas douteux cependant qu'ils firent exécuter à ongueville d'importants travaux de restauration et même e reconstruction. On le verra par les extraits que nous onnons d'un compte de la seigneurie de Longueville de âques 1467 à Pâques 1468.

(1) « Soit mémoyre que M. de Dunoys trespassa en la court ı Roy, à Baugé, le vendredi 26e jour de novembre 1491, et a té enterré à N.-D. de Cléry où est le feu Roy. » (Registre des libérations de la Ville de Rouen).

La capitainerie de cette place était alors occupée par Guy des Essarts, écuyer, lequel, vraisemblablement, était chargé d'exercer une certaine surveillance sur les travaux entrepris.

Dunois en avait d'abord confié la direction à Nicole Duval, architecte de la Ville de Rouen. Mais, au bout de quelque temps, il l'envoya à Châteaudun où il était question de faire des travaux, soit plus importants, soit plus difficiles, et il le remplaça, à titre provisoire, par Perrin Sautin, qui avait été précédemment employé aux travaux de l'archevêché et de la cathédrale de Rouen.

Au mois d'août 1467, Dunois était à Longueville avec son fils, et ce fut là qu'il fit marché avec un tailleur de pierre et sculpteur de Rouen, Pierre Le Signerre, pour la façon de trois dais destinés à surmonter trois statues qui servaient ou devaient servir à la décoration d'une des cours du château. Deux de ces statues étaient celles de ses illustres devanciers Duguesclin et La Hire. La troisième était la sienne, et il faut croire qu'il tenait à perpétuer son souvenir par l'image, puisqu'il ne manqua pas de faire placer une représentation du même genre à Châteaudun où elle existe encore et devrait être précédemment conservée comme monument historique (1).

Quand Le Signerre vint à Longueville poser ses dais sur les trois statues, Dunois n'était plus. Ce fut sans doute, pour suivre les travaux entrepris à Longueville et comme mandataire de l'héritier du prince défunt, que l'on vit y arriver, au mois de janvier 1468, Rouhault de Gamaches, Maréchal de France, dit de son prénom le Maréchal Joachim (2).

(1) Congrès archéologique de France, LXVIIe session 1901, p. 68. A Château-Dun « il faut signaler à la Sainte-Chapelle la statue en pied de Dunois, bâtard d'Orléans, fondateur du monument. »

(2) Il y vint avec sa femme et ses serviteurs : « Pour coucher aucuns des serviteurs de M. le Mareschal et de Mademoiselle sa

L'extrait que nous publions est relatif à la partie la plus intéressante des travaux exécutés à Longueville dans l'année qui précéda la mort de Dunois.

Pour le reste, il n'y a lieu qu'à un résumé très succinct.

La tour vers le prieuré était terminée depuis peu. On y avait pratiqué 3 cheminées; elle était construite en brique.

Un étamier de Dieppe, Bellotin Hullin, vendit 191 livres de plomb pour les faîtes de cette tour.

Jean Theroulde, un plombinier (plombier) de Rouen, employa 1,100 livres de plomb à la fabrication de trois épis, fournis « de crestes, boutons, symeneaux et autres agreémens, » et de deux faîtes dont l'un surmontait la grande lucarne de la tour du côté de la cour du château.

On s'était procuré la tuile à une tuilerie de la Chapelle près de Saint-Germain-sur-Torcy; l'ardoise, provenant d'Angleterre, à Dieppe; le clou à Montils-Hébert, en la vicomté d'Orbec. Le bois avait été pris dans la forêt de Saint-Saëns.

Compte de Longueville de Pâques 1467 à Pâques 1468. — « A Perrin Sautin, machon, lequel a conduit les ouvrages qui ont esté faiz en la place et chastel dudit lieu de Longueville, en l'absence de maistre Nicole Duval, depuis que ledit Duval s'en est allé besongner aux ouvrages que Monsr a fait faire et édiffier à Chasteaudun, a esté paié par ledit receveur xx l. t. qu'il avoit pleu à mondit sieur, par ses lettres et mandement adrechants audit receveur, signés de sa main, à Longueville, le

femme, eulx estans en ladite place et autrement pour les affaires d'icelles œuvres... A Guillemin De la Houssaye, verrier, demeurant à Dieppe, a esté paié xvi s. vi d. pour v piés et demi de verre blanc par lui livrés et assis au mois de janvier 1467 (v. s.) au cassis de la garde-robe de la chambre estante sur la petite voulte du premier estage du portail. »

xxe jour de juing cccc LXVII, ordonner estre paiés à icellui Sautin pour les bons services que ledit Sautin avoit faiz à la conduite des ouvrages que mondit sieur a fait faire en sa place dudit lieu de Longueville : pour ce cy paié audit Sautin, par sa quictance cy rendue, xx l.

» Autre despence et deniers paiés par ledit receveur pour journées de maçons et manouvriers qui ont ouvré, par l'ordonnance de mon dit seigneur, aux ouvrages du bollevert, doz d'asne et paon de mur commenché en ladicte place et chastel de Longueville devant le viel portail de devers la ville, pour le temps et ainsi qu'il est cy-aprez déclairé.

Machons.

» A Perrin Sautin, macon, maistre des œuvres de ladicte place en l'absence de maistre Nicole Duval, a esté paié VII l. x. s. t. qui deubz lui estoient pour XXX journées par lui vacquées pour les ouvrages, édiffices et affaires d'icelle place depuis le mois d'aoust cccc LXVII jusques au premier jour de février ensuivant ou dit an, tant à asseoir ung grant bloq soubz la carreure du moulin de Longueville, où il y a quatre pierres, avoir redréchié et mis à point la loge où les machons taillent des pierres, avoir aidié à faire la place pour mettre le mortier, le chemin de la porte de hault qui estoit rompu du charroy, avoir aidié à faire les pons et establies de la tour neufve pour faire les chemynées, avoir aussy aidié à faire ung pont à travers les fossés pour faire les wydages des terres pour prendre les fondemens du doz d'asne et faire abattre au bosc le boys qu'il a convenu pour faire icellui pont, le faire acharier, avoir pendu ung huys, avoir besongné à rompre partie des vielles pannées de mur qui estoit contre le costé de lad. place pour mectre les matières pour employer au mellonnage (1) du bollevert, avoir mis à point

(1) Emploi de moëllon.

les oyseaulx (1) pour porter le mortier pour faire des eschielles et des chimens, avoir restouppé deux canonnières, assis et mis des sièges aux retraitz (2) de lad. place, avoir aidé à remettre à point la planche du portail de hault qui estoit rompue, aidé à reffaire le pont de bas pour les chevaulx qui n'y povoient passer, avoir prins garde sur les cauchumiers (3) et aller sur leurs rez pour veoir qu'ilz livrassent bonne chaux et fait plusieurs autres vacacions pour les faiz et affaires d'icelle place durant ledit temps, tant pour la venue de Mons. le Mareschal Jouachin et de Madamoiselle sa femme, quant ilz se sont venus logier en ladicte place ou mois de décembre, et autrement, au prix de v s. pour chascune des dites journées, vallent icelle somme VII l. x s. t., pour ce paié aud. Sautin, par sa quictance cy-rendue, VII l. x s.

» Audit Perrin Sautin, maçon dessus nommé, a esté pareillement paié XXXIX l. VI s. III d., qui deubz lui estoient pour VII^xx XVII journées et I quart par lui ouvrées et desservies en ladicte place de son dit mestier, tant à taillier des pierres, comme à machonner au bollevert fait et encommenché devant le portail devers la ville, au dos d'asne commenché au coing de la vieille tour dudit portail, et au paon du mur venant dudit doz d'asne au pont d'icellui portail, et à conduire les autres machons, manouvriers et autres personnes ouvrans ès ouvrages et édiffices d'icelle place, lesdictes journées desservies, c'est assavoir au moys de février CCCCLXVII, XV jours ; en mars ensuivant, XIX jours; en avril ensuivant, tant avant que après le jour de Pasques CCCC LXVIII, XVIII jours; en may ensui-

(1) « Oiseau de Limousin ». Terme de maçon. Est une espèce de vaisseau qui sert à porter le mortier dans les ateliers. *Humerale ferculum* (Dict. de Trévoux).

(2) Latrines.

(3) Ceux qui préparaient la chaux.

vant, XVIII jours; en juing ensuivant, XV jours I quart; en juillet ensuivant; XIX jours I quart; en aout ensuivant, XVIII jours; en septembre ensuivant, XVIII jours I quart, et au mois d'octobre ensuivant, XV jours et demi, montent icelles journées ledit nombre de VII^XX XVII jours et I quart, qui, au prix de V s. par jour, vallent ladicte somme de XXXIX l., VI s. III d. Pour ce, cy audit Sautin paié par quictance passée devant Jehan Blancbaston, viconte dudit lieu de Longueville, cy-rendue, XXXIX l. VI s. III d.

» A icellui Sautin, lequel mon très redoubté seigneur Monsr le conte, par ses lettres signées de sa main et seellées du seel de ses armes, données en sa place dud. lieu de Longueville, le XXe jour de juing CCCC LXVII, a retenu maistre des ouvrages de maçonnerie de ladicte place de Longueville pour conduire et prendre garde aux ouvrages qu'il fait et fait faire en icelle place et aillieurs, en sa conté dud. lieu de Longueville, aux gages de XV l. t. par an, qui se paieront audict Sautin, tant qu'il plaira à icellui seigneur et qu'il fera besongner de maçonnerie en icelle place, oultre et par dessus les journées qu'il y ouvrera VII l. X s. (1) ».

Sous le titre de parties meslées. — « A Perrin Sautin, machon, maistre des œuvres de ladicte place, a esté paié par ledit receveur XL s. II d. pour plusieurs parties par lui paiées et délivrées pour icelles œuvres, c'est assavoir : X s. pour avoir fait amender le chemin pour monter de la ville au chastel pour porter les matières de pierre et mellonnage pour le bollevert, et aussy affin que Monsr le Mareschal et Madamoiselle sa femme et leurs gens, qui y estoient logiés, peussent plus aiséement avaller et monter en lad. place. Item XV s. pour XII paires de gans par lui

(1) Joachim Rouhault de Gamaches, cité p. 344.

livrés aux maçons de l'astellier. Item v s. vi d. pour xiii fustz de pelles par lui livrés audit astellier. Item xviii d. pour fichelle et petit cleu. Item ii s. ix d. pour deux serrures de boys. Item pour une forgeure des marteaulx dont il a ouvré à taillier grès. Item xviii d. pour deux aez de peuple (1) dont il a fait des oyseaulx à porter le mortier. Item xi d. pour petit cleu. Montent icelles parties, audit Sautin paiées par sa quictance, ladicte somme de xl s. ii d.

» Audit Sautin a esté baillié et délivré par icellui receveur, c'est assavoir : xl s. le jour de l'Assencion Notre Sr, pour le mouton qu'il est de coustume de livrer aux ouvriers de l'astellier qui se mectent et assemblent ensemble à ce jour, pour supporter à leurs despens, et xx s. t. pareillement délivrés et baillés le jour Saint Michel pour que lesd. ouvriers souppent ensemble, pour ce que, aprez led. jour, ilz ne prennent que deux heures par jour et, en précédent, ils en ont trois, pour ce cy paié par certifficacion dudit Sautin cy-rendue, iceulx lx s. (2).

» Audit receveur xvi s. iii d. t. par lui paiés pour, ou mois de juing cccc lxvii, avoir fait nettoyer les chambres du portail de la place et fait mettre du feurre nouvel pour recevoir Messres le conte et son filz qui y vindrent audit moys ; pour ce par certifficacion dudit Sautin, xvi s. iii d. (En marge *per certifficacionem magistri operum*).

» Pour semblablement avoir fait nettoyer icelles chambres, osté le viel feurre des caalitz (3) et y en avoir fait mettre de nouvel au mois de décembre ou dit an, cccc lxvii, pour recepvoir Monsr le Mareschal Jouachin et Madamoiselle sa femme qui s'y en vindrent logier, pour ce paié par certifficacion d'icellui Pierre Sautin, xxii s.

(1) Bois de peuplier.

(2) On suivait à Rouen les mêmes usages.

(3) Caalit ou chalit, bois de lit.

» A Jacques Picot, macon, pour avoir escript par chascun jour les matières qui ont esté livrées en ladite place et les journées des macons, manouvriers et autres personnes ouvrans en icelle place pour le temps durant de ce présent compte, pour supporter à la paine qu'il y a prinse, où il s'est bien et deuement conduit, lui a esté paié, par ledit receveur, XI. s.

» Autre despence et deniers paiés pour trois tabernacles faiz à Rouen par maistre Pierre Le Singnierre, mis et assis sur les représentations de Monsr, dont dieu veulle avoir l'ame! sur celle de Messire Bertran Duglesquin, et l'autre sur la Hierre, en leurs vivans, contes de Longueville.

» Au dit maistre Pierres Le Singnierre, tailleur et macon, auquel mon dit s^r^. lui estant en sa place dudit lieu de Longueville, au mois de juing CCCC LXVII, fist marchié de faire les dictz trois tabernacles de pierre de Vernon par la somme de XLV l. t., dont le receveur, pour deux d'iceulx faire de pierre de Caen, avoit couché et assis en son compte, rendu pour l'an CCCC LXVI, entre les parties d'icellui, XX l. t., sur les noms de Guieffroy des Vignes et Jehan Le Conte, ausquels ledit receveur et Perrin Sautin avoient marchandé pour faire et taillier deux desditz tabernacles de pierre de Caen; et, depuis que mon dit s^r^ fust venu en sa dicte place, et qu'il oult veu icelles représentations, il voullu et ordonna que le tabernacle qui estoit sur sa représentation fust osté, et qu'il y en fust fait ung autre, plus riche, de pierre de Vernon, et que pareillement en feussent faiz deux autres sur lesdites représentations de Messire Bertran et Lahire, où il n'y en avoit point; et pour ce avoit fait en personne ledit marchié pour iceulx trois tabernacles audit Le Singnierre, par icelle somme de XLV lt.; et par ce n'avoit point eu de lieu le marchié fait par icellui receveur ausd. des Vignes et Leconte, et ne leur avoit point paié lesdictes XX l., mez les a paiés audit Le Singnierre avec XLV l., et pour ce paié par quictance

d'icellui Le Singnierre, cy rendue, oultre lesdictes xv l., la somme de xxv l. (1)

» A Jehan le Dannoys, demourant à Longueville, a este paié XLV s. pour avoir admené de Rouen en lad. place de Longueville au moys d'avril CCCC LX VIII lesd. trois tabernacles ; pour ce paié par sa quictance et certifficacion de Perrin Sautin cy-rendue lad. somme de XLV s.

» Autres parties paiées pour ouvrages fais, tant pour une justice de gros boys faite et levée toute neufve à Longueville comme pour deux cheps, l'un aux prisons dudit lieu de Longueville, et l'autre aux halles de Bellencombre.

» A Jehan Bourdon, charpantier, a esté paié la somme de XVIII l. t. qui deue lui estoit pour avoir abatu en la forest de St Saëns, au lieu qui avoit esté délivré par les officiers du Roy à Monsr... et ledit boys avoir dollé et escarry en lad. forest ; et d'icellui, après ce que l'en lui avoit fait admener et acharier sur place, avoit charpenté, fait et levé, rendue preste de son mestier, une justice à IIII gros postz, IIII grosses solles, V bancz et XX gros lachetz, tenans tans aux d. solles que aux bancz ; et avec ce fait une grant eschielle double..., XVIII l. »

Achat de chaux à bloquer lad. justice.

Achat de caillou servant à la bloquer et doller.

Grant chep fait par un charpentier au mois d'aout 1467, où l'on pouvait mettre 5 hommes.

On en mit un autre aux halles de Bellencombre.

« Grant eschielle double pour escheller une povre femme. » Pierre De la Late, exécuteur de la haute Justice de Dieppe, vient l'escheller et reçoit 60 s.

(1) Cette partie du compte avait été publiée par moi il y a quarante-sept ans, dans les *Archives de l'art français*. Le Signierre était connu pour un des meilleurs architectes et tailleurs de pierre de Rouen.

« Pour ung mistre (1) mis sur la teste de la femme ouquel estoit escript son cas, II s. VI d.

« A Thomas Le Heudre a esté paié X s. tournois pour, au mois de septembre, avoir despendu deux hommes qui estoient pendus à une vielle justice auprez du lieu où l'on a assis l'autre, faicte de neuf, pour ce que ilz puoient si fort que, sans les oster, les charpentiers n'y eussent voulu besongner. »

On renforce la vieille justice, et l'on y pend et étrangle un nommé Jean Hamelin. Pierre De la Late, exécuteur de Dieppe, payé encore pour cela 60 s.

Sautin, outre ses gages de 20 l. par an, touchait 5 s. par jour de travail. C'était le prix des meilleurs ouvriers de ce temps : il n'était pas inférieur aux prix de Rouen (2).

L'atelier se composait de 3 tailleurs de pierre et appareilleurs, de 6 maçons, d'un valet, d'un apprenti et d'un certain nombre de manœuvres ou ouvriers de bras. Les tailleurs de pierre, Jacques Picot, Jean Desfosse, Claye Le Bon touchaient 4 s. 2 d. par jour ; Pierre Chappeau, maçon, 4 s ; les 4 autres maçons, Ernoullet de Helloin, Guillaume Follye, Perruchet Sanson, Guillemin Bisson dit Laussemen, chacun 3 s. 4 d. Le fils de Jean Desfosse, Jehannin, travaillant avec lui, touchait 3 s. 10 d., Willequin, valet de Claye, Le Bon, 3 s. 4 d. ; Micousin, apprenti du même Le Bon, 18 d. Le salaire des ouvriers de bras était de 2 s. 6 d.

Le château de Longueville, reconstruit par Dunois, était, quelques années après (en 1472), pillé et incendié par les bandes de Charles-le-Téméraire.

(1) Cet usage de coiffer la tête du patient d'une mitre ou bonnet où était indiqué le genre de son méfait, était commun à la justice séculière et à la justice ecclésiastique.

(2) Son fils, Jean Sautin, travaillant comme maçon à la tour Saint-Romain vers 1458, touchait 5 s. par jour (Arch. de la Seine-Inf. G. 2508).

Pendant les guerres de religion, il éprouva de nouveau dévastation et la ruine, conséquences naturelles des stilités.

La seigneurie de Longueville, qui avait été érigée en ché par lettres-patentes, fut réunie de nouveau au maine royal, à la mort de Jean-Charles-Louis d'Or-ns, duc de Longueville, décédé en état d'imbécillité à int-Georges-de-Boscherville, le 4 février 1694.

Dès lors la jouissance du château de Longueville, désor-is sans emploi, fut abandonnée à un fonctionnaire de tat, qualifié à la fois bailli et capitaine de Longueville. L'office de bailli ayant été réuni à celui de lieutenant-néral du bailliage d'Arques (édit de septembre 1744), de Quiefdeville de Belmesnil, à raison de son office, vint usufruitier du château abandonné, de ses cours, de n enceinte et de ses fossés, ainsi que de 5 acres de terre ii en dépendaient. Alors le château ne consistait plus l'en deux vieilles tours, quelques murs de clôture et un rps de logis sans charpente. M. de Quiefdeville de Bel-esnil obtint, le 29 août 1769, un arrêt par lequel il lui ait fait concession de cet emplacement à titre de pro-iété incommutable, moyennant renonciation effectuée, sa part, à toute répétition de gages et de la finance de l office de capitaine, et à charge de payer à S. M. un ns annuel et perpétuel de 24 l. Il fut, en conséquence, torisé à faire démolir le château et à disposer, à son pro-des matériaux qui proviendraient de la démolition.

Le Prince, à qui il céda cette propriété, commença démolition de ces ruines et en retira quantité de fer-es et de matériaux qu'il vendit à des gens du pays. émoire de M. Juestz d'Inglemare, contrôleur des Do-ines). Ce fut, sans doute, par suite de ces aliénations e furent déplacées et mises au rebut les statues des an-ns comtes de Longueville, dont une a été retrouvée par tre collègue, M. P. Le Verdier, dans un état de dégra-tion qui la rend à peu près méconnaissable.

La démolition du château de Longueville n'avait pas été poussée si loin que M. l'abbé Cochet n'y pût encore reconnaître quelques débris dont il a fait en ces termes la description : « Le château de Longueville était situé à l'orient du bourg et dominait le prieuré. Ses ruines couvrent encore toute la colline. C'est une grande enceinte à peu près carrée, formée avec des fossés profonds surmontés de hautes murailles en brique et silex. La chaîne des murs est munie de 6 à 8 tours rondes ou carrées également en ruine. La brique du xve siècle domine dans l'appareil ; cependant on voit dans quelques tours le tuf du xie. »

Arques. Dalle tumulaire. — Des terrassements exécutés au mois d'août dernier non loin de l'ancienne maladrerie ont ramené à la surface trois fragments sculptés. Bien qu'ils ne représentent guère que la moitié d'une ancienne pierre tombale, M. le curé eut l'excellente précaution d'en faire faire une photographie qu'il adressa au secrétaire. Elle porte en bordure une inscription du xiiie siècle très nette, sauf à l'une des cassures, que M. le Président lit ainsi : ROGERUS Fm S. VERBI SQ. SEV. MESPIL. PAT. SVB EA PETRA TVMVL. COLLEGIT LAPIDEM MUL| TUM, LOC. I/DICAT IDE. Ce sont trois vers (le premier a sept pieds) qui se complètent ainsi :

Rogerus Fratrum sancti Verbi sanctique Severi,
Mespilus patria, sub ea petra tumulatur.
Collegit lapidem multum, locus indicat idem.

C'est évidemment, conclut M. de Beaurepaire, u reste de la dalle tumulaire d'un architecte affilié à u ordre religieux. Il n'avait pu achever l'édifice pou

equel il avait été appelé, et n'avait fait qu'en assembler es matériaux.

S'agissait-il d'un pont, du château-fort ou de l'église? On croirait volontiers qu'il s'agit du château. Ce qui reste du dessin des vêtements n'indique pas un religieux mendiant.

Mais quelle fut sa patrie et sa maison religieuse? C'est ce qu'on n'a pu encore savoir, sans qu'il y ait espoir d'être plus heureux à l'avenir. *Mespilus* ferait penser à la Mailleraye et aux autres localités de même racine; quant aux monastères, si on n'en connaît aucun de « S.-Verbe », il en est un certain nombre sous le vocable de Saint-Sever, entre autres à Ravenne et dans les Landes.

Il reste toujours à réserver la question du transport de la pierre hors du lieu où elle a recouvert une tombe.

Un premier Président. — Enfin M. de Beaurepaire invite M. de Bellegarde à communiquer à la Compagnie la caricature assez curieuse qu'il lui a soumise. Un premier président du Parlement de Normandie agite un crible d'où tombent des religieux de divers instituts : Jésuites, oratoriens, etc. Cela semble quelque allusion aux affaires Jansénistes; et la belle vue de Paris gravée à l'arrière-plan peut être un indice qui révèlera la date et l'objet de cette fantaisie.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

Addition aux pages 175-176. — Le tombeau de Geoffroy était placé dans le sanctuaire de l'abbaye, au

côté de l'Épitre; et celui de Guillaume II, près de l'autel, du côté de l'Évangile. Le tombeau de Guillaume III était aux pieds du précédent.

Le fragment de vers doit se restituer ainsi :

QUEM CELAT CELATUM FAMA REVELAT.

(*Communication des Pères de Saint-Wandrille, d'après un cartulaire de la Bibliothèque nationale.*)

SÉANCE DU 25 AVRIL 1902

La séance ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. Dubosc, Garreta, Gosselin, Héron, Loriquet, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

M. Le Verdier s'est excusé.

Après la rectification d'une fausse attribution de renseignement, on adopte le procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance imprimée. — Figurent à ce dossier : *Mémoires de la Soc. académique... de Boulogne-sur-Mer,* XVIII-XXI ; — *Bulletin* item, V, 1891-1899; — *Mémoires et Documents de la Soc. savoisienne,* XL, 1901 ; — *Mém. de la Soc. hist... du Cher,* XVI, 1901 ; — *Bulletin des Amis des Sciences nat. de Rouen,* année 1900; — *Bulletin et Mém. de la Soc. archéol... de la Charente,* 1902 ; — *Bull. archéol. de la Soc. du Tarn-et-Garonne,* XXIX ; — *Soc. archéol. d'Eure-et-Loir; Mémoires,* XIII, 1 ; — item, *Procès-verbaux,* XI, 2 ; — *Bulletins de la Soc... de Langres,* 62, 63 ; — *Annales de la Soc. hist. de Château-Thierry,* 1900; — *Revue de l'Avranchin,* X, 8 ; — *Bulletin... des Antiq. de Picardie,* 1901, 3 ; — *Kongl. Vitterhets,* 1896 ; — *Report of Langley secr. of the Smithsonian...* 30 juin 1901 ; — *Société*

des Amis des Monuments de Rouen; Bulletin 1900; gr. in-4°. — Des remercîments sont adressés à notre confrère, M. G. Dubosc, président de cette Société.

Enfin M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, a envoyé à la Commission, avec un programme très varié des questions à y traiter, une invitation pour le prochain Congrès qui se tiendra à Troyes et à Provins, du 24 juin au 2 juillet prochain.

Prochain Bulletin. — Le Président a la satisfaction d'annoncer à la Compagnie que les procès-verbaux de 1901 sont entièrement composés à l'imprimerie, et que cette livraison pourra être bientôt mise en distribution. Il a cru pouvoir se permettre d'attribuer à la séance de décembre dernier, la communication faite par M. Pelay, à la première séance de cette année, sur le brûle-parfums de M. Lormier, afin de ne pas prolonger indéfiniment le prêt du cliché; et il se plaît à reconnaître que nous devrons à M. Pelay les gravures qui accroîtront l'intérêt de ce *Bulletin*.

M. Pelay ouvre la série des communications par une suite d'informations intéressantes :

Boiseries de l'ancien hôtel des Duval de Coupeauville, rue Ganterie, n° 74, à Rouen. — Les boiseries de l'époque de la Renaissance garnissant un appartement de l'ancien hôtel des de Coupeauville, situé à Rouen, rue Ganterie, n° 74, mises en vente le 18 avril dernier, ne subiront pas le sort de trop d'objets d'ornementation perdus à tout jamais pour notre ville, comme la belle cheminée Renaissance de la rue de la Croix-de-Fer, aujourd'hui au musée de Cluny, les boiseries des époques Louis XIV et Louis XV

des rues aux Ours et Saint-Jacques, et le plafond de la rue Percière, pour ne citer que ceux-là.

Acquises par M. Edmond Lemarchand, manufacturier au Houlme, pour la somme de 7,000 fr., elles continueront à orner l'hôtel de la rue Ganterie dont il est le propriétaire.

Volumes composés à la vignette. — Il a déjà été plusieurs fois question, dans nos séances, de volumes composés à la vignette. Nous avons pensé qu'il vous intéressera de parcourir un recueil comprenant divers spécimens de ces vignettes, sorte de carte d'échantillons formée par un ouvrier rouennais, s'occupant de la composition et de la réparation de ces ouvrages spéciaux.

Une sorte de bulletin d'adresse au nom de Hanot, qui figure au plat intérieur, prouve que cette industrie n'était pas absolument abandonnée au commencement du XIXe siècle.

Hôtel des Trois-Maures, rue Beauvoisine, n° 132, à Rouen. — Nous croyons devoir signaler la disparition de l'hôtel des Trois-Maures, rue Beauvoisine, n° 132, un des plus anciens de notre ville, dont le mobilier a été dispersé à la suite d'une vente aux enchères, les 16 et 17 courant.

Il existait déjà à l'époque de Jeanne d'Arc, et il en est fait mention dans un compte de vin fourni aux soldats occupant le Vieux-Château.

Cette hôtellerie, qui a appartenu à la famille Taillet, a eu pour hôtes : Aumont, fils de l'avocat qui avait rédigé une pétition en faveur de Louis XVI, et qui paya de sa tête son dévouement à la cause royaliste ; le poète Louis Bouilhet, qui vint y habiter vers 1844, quand il abandonna la carrière de la médecine. L'appartement qu'il occupait, situé au premier étage, sur un balcon intérieur donnant sur la cour, était connu sous le nom de « Chambre du Balcon ».

Notre savant vice-président, M. Charles de Beaurepaire, fut un des habitués de la table d'hôte, ainsi que M. Rouvray, professeur de philosophie au Lycée de Rouen, qui ne portait pas encore le titre de Lycée Corneille.

La cour intérieure de notre hôtel eut les honneurs de la gravure, dans un journal anglais, *The Catholic Fireside*, qui publia, en octobre 1899, un article sous le titre : « Autumn Trip to Rouen, by M. E. Francis ».

La lithographie accompagnant le texte est intitulée : « Scenes in Rouen, from Sketches taken on the spot Cy Miss Josephine Blundell ». Nous y voyons figurer le Gros-Horloge, un intérieur de la Cathédrale, la galerie de la Cour des Libraires, l'hôtel des Trois-Maures et une vieille rue de Rouen que nous prenons pour la place de la Calende, avec la maison portant l'enseigne du Vase-d'Or et la rue de l'Épicerie.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer cette pièce dans la riche collection locale de notre aimable collègue M. Paul Baudry.

Les vieux Rouennais se souviennent encore de l'enseigne des Trois-Maures, qui pendant de longues années orna cette hôtellerie. Malgré les patientes recherches de M. Georges Ruel, il n'a pas été possible d'en retrouver la trace, et nous la considérons comme détruite.

M. de Beaurepaire remarque que cet hôtel fut naguère décoré d'une sorte de cartouche à armoiries parlantes, qu'on fit bientôt disparaître par suite d'une contestation.

On rappelle en outre que l'évêque constitutionnel Gratien mourut aux Trois-Maures; d'autres membres signalent le séjour qu'y firent, en ces derniers temps, MM. Giry et Demay.

ANCIENNES IMPRESSIONS ROUENNAISES

I

A Lhonneur de dieu et de
la glorieuse vierge ma-
rie et de mo/sieur sainct
Romain Cy co/mence/t
les heures n/re dame a
lusaige de Rouen tou-
tes au long sans req/rir
auec plusieurs oraiso/s
ta/t en latin quen fran
coys. Et aussi y so/t les
oraisons saincte brigide. Et les antie/nes
et oraisons des festes de tout lan selon les
moys ainsi quilz eschoient chacun iour en
co/me/cant a ianuier : & ainsi des autres Et
aussi y sont les antie/nes et oraisons des fe
stes mobiles : et plusieurs bons enseigne-
me/s com/e len pourra veoir par la table en
la fin des dictes heures. Nouuelleme/t i/pri-
mees a Rouen pour Robert Valentin Li-
braire demoura/t au dit lieu en la parroisse
sainct Lo ou au portail des libraires.
M.C.XXXiij.

(In fine) *Cy finissent ces presentes heures tou-*
tes au long sans rien requerir. Auec plu-
sieurs suffrages et oraisons tant en latin
quen francoys. Nouuellement i/primees a
Rouen pour Robert Valentin tenant son
ouuroir au portail des libraires. Et appar
tiene/t ces dictes heures a
demourant a
Et furent acheuees le. viij. iour de Mars.
M.C.XXXiij. — In-8o.

Cet intéressant spécimen de nos impressions rouennaises, qui a échappé aux recherches de Frère et de Brunet,

renferme au colophon une particularité qui se rencontre peu souvent : c'est un espace blanc pour inscrire le nom et l'adresse de son propriétaire.

II

Hevres
Nostre Dame a
L'Vsage De Evreux,
toutes au long sans rien re
querir. Auec plusieurs belles
Suffrages & Oraisons des
Saints & Saintes de tous
les douze mois de l'An.
Enrichis de plusieurs hystoires & qua-
trains, auec le Kalendrier reformé.

A Roven,
Chez Henry Le
Mareschal, de
uant le Pelican.

(In fine) *Cy finent les grands suffrages*
des heures au grand possible. Nou-
uellement Imprimees a Rouen
par Georges Loyselet.
On les vend a Rouen chez Henry
le mareschal, libraire tenant sa bou-
tique deuant le Pelican.

Le libraire Henry Le Mareschal habitait rue du Gr[illegible] Horloge, devant le Pélican. Il épousa, en 1564, Perr[illegible] Mallard, veuve de Florent Valentin, dont le nom de [illegible] rappelle celui d'un autre libraire, Thomas Mallard.

Ce rare volume, que Frère et Brunet n'ont pas con[illegible] et qui sort des presses de Georges Loyselet, demeur[illegible] rue Martainville, au Signot, a dû être imprimé en 15[illegible] première date figurant sur la table des fêtes mobiles.

A la suite de ces Heures se trouvent reliées plusie[illegible] pièces parmi lesquelles nous relèveront seulement [illegible] portant le titre :

Chanson en forme de complainte, faite par Dialogue par Jehan Debuz, estant en son lict de la mort.

A Rouen, chez Henry le Mareschal : rue de Lorloge, deuant le Pelican.

Dialogue en vers n'ayant que deux interlocuteurs, la Mort et le Malade. Le titre est orné d'un bois sur lequel figurent les trois Morts. Plaquette de 4 feuillets in-8o, sans date, ni chiffres, ni signature.

Il existe une autre édition de cette pièce également en caractères gothiques, portant la mention :

A Rouen, chez Richard Aubert, libraire : tenant sa bouticque a la rue de la grosse Horloge : deuant le Pellican.

de 4 feuillets in-8o, sans date, ni chiffres, ni signature.

Le titre est orné d'un bois représentant le mois de décembre, emprunté à un livre d'Heures de la même époque que celles d'Evreux, de 1588.

Richard Aubert fut-il un des prédécesseurs ou des successeurs de Henry Le Mareschal ? Nous ne pouvons pas actuellement trancher cette question.

III

L'Vtile
Et Plaisant
Passe-Temps
Povr tovs Fidelles
Chreſtiens, voulant cognoiſtre que
c'eſt que de verité en toutes choſes.

A Roven,
Chez Guillaume iores, ruë Ecuyere,
près la court des Coretz. — S. d. (1615), in-16.

Petit livre curieux qui, par la disposition typographique des pages, tirées tête-bêche, n'a ni commencement ni fin, et peut être lu dans deux sens différents.

Beffroi. — Sur le Gros-Horloge et les immeubles contigus M. G. Dubosc a tenté quelques recherches. Il a été assez heureux pour retrouver à la Bibliothèque, dans les papiers de Charles Richard, des textes importants restés inédits. Il en a transcrit quelques-uns dont il donne lecture à la Commission :

Item une autre lettre en parchemyn passée devant Robert Ygou et Crespin Le Boullenger, tabellions à Rouen, le premier jour de mai quatre cens quatre vingts dix [1490] comme sur un gage plège mis par ladite ville, a ce que ung nommé Adam Croisset, boucher, demeurant en la paroisse de la Ronde, en une maison près le cadren de l'Horloge de ladite ville, d'un costé l'allée de l'Hostel des Bons Enffans, appartenant à ladite ville, d'autre costé Jehan De la Mare, boucher, d'un bout audict heritage dit Les Bons Enffans, et d'autre bout le pavement de la rue de ladite partie, ledit Croisset n'eut a édiffier sur un pillier de muraille auquel avait eu en haut une arche ou entreprinse faict en ledict pillier et icelluy creuzé, lequel pillier appartenoit à ladite ville et était assis et fait pour le fonds et pierre qui porte la porte d'icelluy cadren.

Icelluy Croisset s'obligea envers ladite ville en la somme de deux sols 6 deniers de rente, affin qu'il fut permis estoupper de machonnerye ce qui avait été cavé en icelluy pilier et arche ou qui luy fut laissé par la dite ville en faisant rente à icelle en la sorte que ledit pillier étoit et sur icelluy pillier parfaire son dict ediffice; ce qui lui fut permis et accordé et jusques au bon plaisir des dits conseillers et parce qu'il ne pourra aucune chose abattre dudit

pillier. Et s'il plaisoit audict Croisset faire emplir de machonnerye ce qui avait été creusé, faire le pourroit et en ce cas demourroit deschargé de ladite rente en payant les arrérages écheus.

Et par ces moyens s'estoit submis faire à ses propres couts et dépens le mur qui est au bout de la maison du Bras, auprès d'un appentis assis en la cour de la maison desdits Bons Enffans qu'il accorda en tant que s'estoit son dict ediffice demeure moitiers et que pour l'advenir ladite ville peust édiffier ladite moitié.

1522. *Comptes.* — Des hoirs Adam Croisset pour entreprinses par lui faictes à un pillier de l'ancienne porte Massacre dont ledict deffunct se submit payer 2 sols tournois à la dite ville pour chacun an jusqu'au dit bon plaisir, par appoinctement transcript au vj compte; dudit Nicolas Osmont, ij. s. t.

1409, 9 avril. — Après que maistre Jehan de Baïeux, mâçon, et Jehan de Sotteville, carpentier, maistre des œuvres, eurent vœu et visité la repparacion de machonnerye qui de nécessité fault etre mise en la voûte pilliers et ars de la Porte Machacre appartenant a ladite ville dont les Chappelains de la commune du..... et à cause de leur heritage se plegnent que l'on ostat un estaye qui soutient ladite voute; ladite reparracion et peril veus par lesdits maîtres, il fut rapporté par eux que l'estaye soutient ladite voute et est bien nécessaire; car par la deffaute d'eux et du pillier de devers eux, une *arche qui est en leur dite maison* et ce qu'ils ont fait grandes *fenêtres* audit pillier soutenant ladite porte, ycellui pillier est très ruineux et en peril de choir et toute la porte. Ouy leur rapport, fut delibéré qu'ils seroient soumis de luy reparer et en parler aux conseulx pour les faire commencer.

1450. — *Item* pour la peine et matieres et façon de 5 toises, xiij pieds et demi de maçonnerie, desquels piez les

xxxvj font une toize de maçonnerie faicte par le sieur Quesnel en la reparracion et renfourniment d'un trumel de pierre de neuf redifié et repparé au dessoubs de la porte de Massacre du coté vers ladite ville, lequel trumel soutient l'arche de ladite porte auprès chacune toize de viij... *Item* pour vin donné aux maçons qui ont fait ladite maçonnerie sous ladite porte.

1239. — Tenement situé *in Macellaria intra portam, duabus fenestris sitis juxta portam Macellarie.*

1242-1243. — Philippe, femme de Raoul Carruel, vend à la commune de Rouen le revenu de deux fenêtres que tiennent Armand Bordier et Colin Langlois *juxta portam Macella...*

1539. — Location d'un étal sous la porte du cadren de la Grosse Horloge ; 5 liv. par mois.

Suivent alors quelques communications de M. le Président :

TOMBEAU D'ANNE RYCHAULT

On lit dans l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, dernière partie, p. 63, parmi les inscriptions tumulaires relevées en l'église des Cordeliers, celle d'une jeune anglaise décédée en 1635.

Cette inscription est ainsi conçue :

« *Hic deposita quiescit nobilis puella Barbara Richault, angla, quæ a periculis turbatæ patriæ civili bello subducta in Galliam unicam toto orbe hac ætate pacatam a parentibus deducta et ad cœlum divina providentia evocata, immatura morte ab ipsis mœstissimis fuit sublata, Rothomagi die 3a junii an(no) Christi 1635* ».

C'était, je crois, la fille de Pierre Rychaut, gentilhomme

anglais, réfugié à Rouen, et qui paraît y être resté plusieurs années.

Il est assez souvent question de ce personnage dans les registres du tabellionage de Rouen.

24 septembre 1644. — Mention de Thomas Winton, docteur en médecine, domicilié à Orléans, qui était logé à Rouen chez le chevalier Rychaut.

30 mars 1645. — Le chevalier Pierre Rychaut (c'est ainsi qu'il signe), originaire d'Aylesfort, en la province de Kent, établi à Rouen, créancier de la Compagnie des Indes orientales, produit pour la défense de ses intérêts un certificat de Georges, baron Goring, comte de Norwick, ambassadeur extraordinaire du roi Charles Ier vers Louis XIII, et de Jean Truyschen, gentilhomme anglais. On mentionne dans le contrat Jean Rychaut, gentilhomme anglais, âgé de 24 ans, fils du contractant.

5 juillet 1645. — Pierre Rychaut signe à un contrat passé par Jehan Berkeley, chevalier anglais.

Acte passé chez Pierre Rychaut, seigneur anglais, domicilié rue du Gros-Horloge, paroisse Saint-Jean, par lequel Guillaume Cavendische, marquis de Newcastle, Charles Cavendische, sieur de Mansfeld, et Henri Cavendische reconnaissent avoir reçu de Charles Mey, marchand de Rouen, une somme de 10,500 livres qui leur a été prêtée pour leur faire plaisir, à la prière de Georges Goring, comte de Norwick, et de François Brune, vicomte de Montaigu.

26 janvier 1646. — Acte passé par le même Georges Goring, comte de Norwick, ambassadeur de S. M. britannique, logé à Rouen, chez le chevalier Rychaut (Minutes de Crespin).

8 juin, même année. — Pierre Rychaut, chevalier anglais, domicilié paroisse Saint-Jean, témoin à un acte passé à l'hôtellerie du *Luxembourg*, par Elisabeth Sedley de Southfleche, veuve de Jean Sedley, baron de Kent.

L'acte suivant nous renseigne assez exactement sur la valeur de la propriété que Pierre Corneille possédait au Petit-Couronne. Cette propriété, très certainement, ne se bornait pas à ce manoir que le département a acquis de M. Deschamps. La rente de 500 l. à prendre sur le marquis de Silly et remboursable par 10,000 l. est un prix relativement élevé et qui doit faire supposer une ferme assez importante.

Cette rente était offerte à l'Hôtel-Dieu de Rouen comme remploi d'une somme de 10,000 l. léguée à cet établissement par M. Voisin de Neufbosc, conseiller en la grand'-chambre du Parlement de Normandie, décédé à Paris. Les fils de M. de Neufbosc avaient contesté d'abord la validité de ce legs. Il y avait eu, à ce sujet, un procès au Châtelet de Paris.

Hôtel-Dieu de Rouen. — Délibérations
24 septembre 1689

« Au Bureau tenu par Messieurs :

» Sur ce qui a esté représenté à la Compagnie par Monsieur Judde, administrateur en charge, que MM. du Neufbosc, cadets, luy auroient demandé en constitution de rente une somme de 10,000 l. au denier 20 pour retirer une partie de 500 livres de rente au denier 14, que feu Monsieur du Neufbosc, leur père, avoit transportee à Monsieur CORNEILLE DE DANVILLE, à prendre sur M. le Mis de Silly, pour payement d'une acquisition qu'il avoit faite dud. sr Corneille d'une ferme size au Petit-Couronne et d'une partye de 85 livres de rente foncière, à condition de la pouvoir retirer, laquelle dite partie de 500 l. de rente sera déléguee par lesdits sieurs du Neufbosc audict hostel Dieu, qui demeurera spécialement affectee par lesd. héritiers, et partie de rente foncière à la somme de 10,000 l.

» Sur quoy, délibéré qu'il sera demandé aud. sieur du Neufbosc un employ des 3,000 l. restans ».

STATUES A L'ENTRÉE DU PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

Malgré le souci que nous prenons assez généralement de rendre aux monuments historiques leur aspect primitif lorsqu'il est question de leur restauration, il est à croire que nous ne verrons jamais rétablies, au Palais de justice, les deux statues qui en décoraient l'entrée.

C'étaient deux statues de rois. Leur démolition fut réclamée, le 25 octobre 1792, par le citoyen Anquetin, et il est impossible d'admettre que l'Administration qui imposait aux particuliers la destruction de tous les signes de royauté et de féodalité, ne se soit pas empressée de faire droit à cette demande.

Je suppose que ces deux statues sont celles qui figuraient à la porte du palais, au haut du grand escalier. Elles sont figurées sur l'estampe bien connue : « Jésus chassant les marchands du Temple », de 1774.

District de Rouen. — 25 oct. 1792, l'an I de la R. F.

« Il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Anquetin par laquelle il marque qu'il voit avec peine, aux deux côtés de la porte du Palais, deux masses de pierre qui représentent des roys. Il pense que ces deux figures grotesques, dans les circonstances où nous sommes, ne doivent plus subsister, et il en sollicite la destruction. Sur quoi délibéré, ouï le procureur sindic, le Conseil considérant que la Maison de justice est une propriété de la commune de Rouen, a arrêté que ladite pétition lui sera renvoyée pour y être fait droit ».

CHATEAU DU BELLAY

Il a été plusieurs fois question, dans notre Commission, du château du Bellay qui fut, je crois, bâti par Jean Du Resnel, sieur du Bellay, lequel eut pour héritier François Du Resnel, maître des Comptes, en 1673.

Ce château appartenait, à la fin du XVIIe siècle, à François Du Resnel, écuyer, sieur de Saint-Saire et du Bellay, capitaine au régiment du Roi, dont un fils fut membre de l'Académie française et était appelé, à cause de sa longue figure, si l'on en croit Chamfort, « un grand serpent sans venin ».

Ce château avec la terre qui en dépendait fut licité le 27 octobre 1746.

Dans l'acte de licitation le domaine est ainsi désigné : « Noble fief et château du Bellay, relevant de la seigneurie de la Rivière-Bourdet par un quart de fief (24 acres de domaine non fieffé, 175 de domaine fieffé..., le grand clos appartenait à l'abbé Du Resnel), à vendre à la requête de Jean Onfrye, avocat, tuteur onéraire de demoiselle Georgette-Marie-Madeleine Jubert, fille et unique héritière de Georges-Jean-Baptiste Jubert, président en la Chambre des Comptes, héritière, au propre maternel, de messire Charles Du Resnel, chevalier sieur du Bellay, ancien officier des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis ».

Le château ne paraît avoir jamais appartenu à l'abbé Du Resnel ; il n'était propriétaire que du grand clos.

MAISON AVEC LANTERNE DEVANT UNE IMAGE DE LA SAINTE VIERGE

J'ai signalé, dans la cour des Corets à Rouen, l'existence d'une maison grevée de la servitude d'entretenir une lanterne devant une image de la Sainte Vierge. Je trouve la

même servitude dans un acte postérieur, mais qui se réfère vraisemblablement à des actes plus anciens.

« Contrat de fieffe faite par messire Nicolas d'Houppeville, chevalier, sieur de Neuvillette, conseiller au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue et paroisse de Saint-Patrice (1), au sieur Claude-Michel Lescuyer, feudiste et géomètre en cette ville, y demeurant, par. Saint-Sauveur, d'une maison située au coin de la rue du Vieil-Palais et de celle de Saint-Sauveur, bornée, d'un côté et d'un bout, l'Hôtel-Dieu de Rouen, représentant M. de la Bucaille; d'autre côté, la rue du Vieil-Palais, et, d'autre bout, la rue Saint-Sauveur, tendant à la Poissonnerie, pour 320 l. de rente foncière, et 300 l. pour le vin du marché.

» Plus ledit sieur preneur sera tenu d'entretenir toujours en bon état une statue de Bonne-Vierge tenant un enfant Jésus, étante à l'encoignure des dites rues du Vieil-Palais et de Saint-Sauveur et d'y mettre tous les jours une chandelle dans la lanterne, ce qui a été évalué entre lesdites parties à huit livres par an.

» Fait et passé en la demeure dudit sieur d'Houppeville, l'an mil sept cent soixante, le 19 mars après midi.

» La minute des présentes demeurée à Me Coignard, l'un des dits notaires ».

Notre collègue, M. Pelay, m'a rappelé que cette statue est figurée sur un dessin du XVIIIe siècle, représentant l'ancienne église Saint-Sauveur de Rouen, dessin publié par M. Paul Baudry.

(1) Guillaume de Houppeville, sieur de Semilly, doyen du collège des médecins de Rouen, demeurant rue de la Pie, aujourd'hui rue Pierre-Corneille, avait fait une fondation en l'église Saint-Sauveur, le 5 août 1724.

L'acte suivant est une nouvelle preuve de la réputation qu'avait acquise Nicolas Buret, maître fondeur à Rouen :

« Nous soubzsignés frère Emilian De la Bigne, religieux cellérier de l'abbaye de Sainte-Trinité de Fescamp, d'une part, et Nicolas Buret, maistre fondeur, demeurant en la ville de Rouen, d'autre part, avons fait le marché qui ensuit, c'est à sçavoir que moy Nicolas Buret prometz et m'oblige aux religieux de ladicte abbaye leur fondre quatre timbres, à sçavoir, trois pour la grosse horloge de leur église, dont le plus gros pèsera deux cents livres ou environ, et les deux autres, plus petits, en diminuant de tons, trois d'accord, dedans et selon les tons et nuances de *la sol fa*, et encore un quatriesme pour le réfectoir, qui pèsera 250 l. ou environ, tous lesquelz ouvrages je prometz rendre prestz, bons, bien faitz et bien d'accord, dedans le premier jour de décembre prochain venant, après quoy lesditz religieux seront tenus les venir recepvoir dedans la viconté de Rouen (1) en m'en payant la somme de 20 soulz pour chaque livre de ce que les ditz timbres pèseront, en diminution duquel prix je prometz ausditz pères prendre les diverses sortes de métail qu'ilz ont chez eux, à sçavoir le méteil (*sic*) de leur bénistier timbre (*sic*) et le cuivre rouge au pris de 14 s. la livre, et le métail de leur marmitte à 9 s. 6 d., qu'ils seront tenus me rendre dedans lad. viconté de Rouen, en venant quérir lesditz timbres par mesme voyage, parce que me suis oblige de fournir de toute autre chose. Car ainsi a esté accorde entre nous faire le 21e jour d'octobre 1655.

» Signé : N. Buret. F. La Bigne.

(1) La vicomte de l'Eau de Rouen.

» Les ditz timbres ont esté receux, et ledit Burel a esté payé.

» Le timbre du refectoir pèse 350 l. ou environ, et les trois timbres des appeaux environ 450 l. ensemble. Le tout a esté pesé à la viconté de Rouen le 1er décembre 1656, et les 4 timbres ensemble pèse (*sic*) 798 l.

» Signé : Fr. La Bigne.

» Les mouvements et roues de la grosse horloge ont esté faictz par Me Paul Counis (?), donné de notre congrégation, demeurant au Bec-Hellouyn; et pour le fer, charbon et despens, nos RR. PP. du Bec ne nous ont fait payer que 200 l., bien que l'horloge, basculle et marteaux vallent bien davantage (1) ».

Pavage du château du Bellay. — A propos de cette belle demeure, M. de Vesly a pu, grâce aux indications de M. Montier, avocat, maire de Pont-Audemer, réunir les éléments du relevé qu'il présente à la Commission, en l'accompagnant de la note que voici :

« Ce dessin, fait d'après un panneau appartenant au musée de Cluny, représente le motif formé par le groupement de 7 pavés hexagonaux de 55 mill. de côté. Il se compose d'une rosace figurée sur le pavé central qu'encadrent des imbrications jaunes et bleues tracées sur les 6 autres pavés. Ce motif décoratif était séparé des autres, qui en étaient la répétition, par des pavés à glaçure jaspée d'une tonalité violette.

» Ce pavement devait provenir des fabriques de Lisieux et non de la faïencerie de Dumont, établie à Rouen, en 1770, pour fabriquer *spécialement les pavés de Lisieux* (Voir Pottier, p. 58).

(1) *Arch. de la S.-Inf.* F. de Fécamp. Travaux.

» M. de Vesly ajoute que quelques pavés, provenant du château du Bellay, se trouvent dans une des armoires du musée céramique de Rouen.

» M. de Beaurepaire dit qu'il a, lui aussi, possédé des échantillons du carrelage du célèbre château et qu'on prétendait provenir de la chambre que Voltaire y avait habitée. M. de Beaurepaire se propose de faire auprès de M. Bouctot, gendre de M. Prat, une demande afin d'obtenir, si possible, les pavés nécessaires au rétablissement du motif décoratif signalé par M. de Vesly ».

Fêlure de la « Cloche d'Argent ». — M. Pelay demande à M. Garreta quelques explications sur cet accident qui a naguère préoccupé l'opinion publique.

M. Garreta répond que cette fêlure n'est pas récente et qu'à diverses reprises la Ville a employé ses soins pour en conjurer l'effet, en modifiant l'axe d'oscillation. On étudie à nouveau les précautions à prendre.

A la précédente séance, M. Le Verdier en a énuméré quelques-unes. M. Gosselin se demande si le moyen usité pour arrêter la fêlure des miroirs ne pourrait pas être ici appliqué. On a même signalé au secrétaire un procédé pour rendre au son toute sa pureté de timbre, malgré la fissure du métal.

Quoi qu'il advienne, la Commission estime que toute idée de refonte de la Cloche d'Argent doit être absolument écartée. Il conviendrait d'en diminuer le plus possible la mise en branle ou, mieux encore, puisque le beffroi dispose de deux cloches, de la réserver désormais exclusivement à sonner les heures. Par dessus tout, il importe de maintenir à notre bonne ville l'usage du « couvre-feu », l'*ignitegium* des vieux

ducs normands (1), dont la privation est encore l'un des tristes souvenirs de l'occupation prussienne.

Méridien du jardin de Saint-Ouen. — M. G. Dubosc annonce que le médaillon de Louis XV, qui surmontait ce petit monument, est récemment tombé à terre. Bien que ce buste dût être postérieur à l'ensemble, et dater sans doute de la Restauration, sa disparition ne peut qu'accroître les doléances exprimées, à plusieurs reprises, par la Commission sur l'état lamentable du méridien.

M. Gosselin partage absolument la manière de voir de ses collègues. Mais si nos plaintes doivent rester stériles, il suggérerait l'expédient d'un simple rejointoiement, peu coûteux, et qui peut arrêter l'action destructive du temps.

Archevêché. — On demande quelques explications sur cette galerie de G. d'Amboise, dont la récente restauration du palais archiépiscopal a fait apprécier le mérite.

M. Gosselin expose que les travaux ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse s'en faire une juste idée : il faut attendre pour cela l'arrière-saison. Quelques membres expriment le vœu qu'avec toutes les réserves imposées par les convenances, ils puissent être autorisés à visiter cette galerie, d'autant plus inté-

(1) Dans cette mesure administrative l'esprit de ces temps avait fait intervenir la religion. Au signal du couvre-feu, il n'était plus permis de circuler dans les rues ; chacun devait fermer sa porte et était invité à prier Dieu (*Concil. Rotom. prov.* I, 48).

ressante que l'action artistique de G. d'Amboise a laissé peu de traces dans son logis primatial.

Maison de la rue Saint-Romain. — M. P. Baudry serait heureux d'apprendre les résultats acquis par la campagne si brillamment menée en faveur de ce débris du vieux Rouen.

M. G. Dubosc répond que, la conservation assurée, il a été pourvu à la consolidation par des mesures tout intérieures de sûreté. La Société des Monuments Rouennais en reste là pour le moment, jusqu'à ce que quelque occasion provoque une nouvelle étape. Divers membres, M. Pelay entre autres, insistent pour qu'on s'abstienne de tout rajeunissement inopportun.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 13 JUIN 1902

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, docteur Coutan, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Garreta, Héron, Lefort, Le Verdier, Loriquet, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

M. le Préfet excuse son absence. Se sont également excusés : MM. Gosselin, G. Le Breton, Malicorne et Vallée.

Après lecture et correction de trois mots, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Coutan fait connaître son intention de prendre part au Congrès de la Société française d'archéologie et demande si on veut bien l'autoriser à s'y présenter au nom de la Commission, qui y avait été invitée, comme on vient de l'entendre. Il est répondu que la Compagnie se tient pour honorée par cette démarche.

Correspondance imprimée. — Tel en est le dossier : *Bibliographie... des Sociétés savantes de la France*, III, 4 ; 1901, in-4° ; — *Etablissements gallo-romains de Martres-Tolosanes. Extrait des* Mémoires de l'Académie des Inscriptions, savants étrangers. Impr. nat. 1900 ; — *Mémoires de la Commission... du Pas-de-Calais*, III, 3 ; 1901 ; — *Bulletin* item, II, 5 ; — *Mettensia* (des Antiquaires de France), III, 1902 ; — *Mémoires de la Société... de Beaune*, XXV, 1901 ;

— *Mémoires de la Soc... de l'Aube*, LXV, 1901; — *Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XIII, 2; — *Mémoires de la Soc... de l'Orléanais*, XXVIII, 1902; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, LXXI, 2; — *Bulletin* item, n° 172, 1901; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1901; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, IX, 4; 1901; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 201; 1902.

Hommage d'auteur : Costa de Beauregard, *Cuirasses celtiques de Fillinges* (extrait de la *Revue archéologique*, 1901). Des remerciements sont votés à M. de Beauregard.

Correspondance manuscrite. — M. de Beaurepaire lit la lettre suivante, qu'il a reçue hier de notre collègue M. Dergny :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre, vous demandant de bien vouloir la présenter à la plus prochaine réunion de la Commission, afin de la soumettre à l'appréciation de nos très honorés collègues.

Le département de la Seine-Inférieure va procéder à l'adjudication des travaux de construction des chemins de fer d'Aumale à Envermeu et de la vallée de l'Andelle à Forges et à Morgny.

Ces sortes de travaux ont toujours été une source très précieuse pour les objets antiques à recueillir sur les voies en construction. Ce qui a été fait en cette circonstance, lors de la construction de la ligne du Tréport à Abancourt, en est une preuve certaine.

Depuis notre cher et bien regretté abbé Cochet, ces travaux n'ont plus été suivis. La perte qui est résultée

le cet état d'abandon est bien préjudiciable à tout ce qui se rattache à l'histoire locale.

Je sais que ce ne sont que des tuiles à rebord, des vases, des hachettes, des agrafes, des monnaies, des cercueils comme nous en possédons de nombreux et nombreux spécimens.

Mais pour les lieux où ces objets ont été trouvés, pour l'époque à laquelle ils appartiennent, pour ce qu'ils nous rappellent, pour l'histoire de ces lieux, de ces contrées, pouvons-nous y rester indifférents ?

Veuillez, Monsieur le Président, demander à Messieurs nos collègues si le moment n'est pas d'inviter le département à ce qu'il veuille bien se réserver la pleine et entière propriété de tous les objets antiques existants ou pouvant exister sur les terrains en construction et se conserver le droit de faire recueillir ces objets sans aucun empêchement.

Les recherches à ce sujet ne devant nécessiter aucuns frais spéciaux, il suffirait d'attribuer à ces recherches quelques fonds à prendre sur ceux que le département accorde annuellement pour ces sortes de travaux, et ce, afin de parer à certains frais accessoires.

Veuillez, etc.

Cette missive amène naturellement la Commission à revenir sur la question des subsides à accorder aux fouilles. On rappelle que, à l'organisation administrative des services archéologiques de la Seine-Inférieure, une partie des subventions départementales était affectée aux fouilles et aux recherches des antiquités. Sans doute, notre pays ne possède plus l'assidu et infatigable explorateur de nos épaves souterraines que fut l'abbé Cochet. Mais l'utilité de la destination proposée dans l'emploi du crédit demeure incontestable, et plusieurs de nos confrères, MM. de la Serre et de

Vesly, entre autres, pourraient évoquer là dessus leur expérience personnelle. On cite même quelques pistes, qui promettaient d'être fructueuses, sur lesquelles la pleine lumière n'a pas été faite.

M. le Président n'est pas sans inquiétude sur la suite de la division du crédit qu'on propose de demander au Conseil général. Car il en peut résulter deux conséquences également fâcheuses pour nos richesses archéologiques.

Si, en effet, les allocations attribuées aux fouilles ne sont pas épuisées dans l'exercice, elles seront perdues pour leur destination; et le fait se renouvelant plusieurs fois persuaderait l'Assemblée départementale de réduire ce crédit. Cette réduction pourrait, en second lieu, nous atteindre si les résultats des fouilles étaient jugés peu intéressants.

M. Drouet se plaît à faire remarquer qu'il appartient surtout à la Commission d'apprécier à leur juste valeur les découvertes qui se produiront.

Ces observations et quelques autres amènent la Compagnie à s'arrêter à cette résolution, qui est adoptée à l'unanimité :

Rien n'est changé dans le mode actuel de la fixation de notre budget. Mais quand un projet de fouilles présentera les chances d'un succès sérieux, la Commission émettra un avis pour y faire affecter par l'administration départementale une modeste part de nos ressources annuelles.

M. P. Baudry obtient le premier la parole pour les communications ci-après :

Maromme. — Sépultures antiques. — Il ne fait que résumer sur cet objet les notes que la presse local

a publiées vers la fin du mois dernier. Il s'agirait de squelettes et d'armes accompagnés d'une monnaie et de poteries, remontant selon toute apparence à l'époque mérovingienne ou gallo-romaine, et qu'on a rapprochées avec raison d'une découverte à peu près semblable faite il y a plusieurs années sur la « Côte de Velours », à près d'un kilomètre de là.

Divers membres souhaiteraient que quelques-uns de nos confrères, nommément M. de Vesly, se rendissent au lieu de la trouvaille, pour en bien préciser les caractères et l'importance. Il est répondu que, selon toute vraisemblance, on arriverait trop tard.

De ces informations sommaires se dégage toujours une conclusion intéressante : c'est l'antiquité reculée de ce chef-lieu de canton.

Une « Imitation » de Corneille éditée en 1653. — Au nom de M. Poussier, l'intelligent et très zélé chercheur, qui est connu et estimé de plusieurs de nos collègues, M. Baudry place sous les yeux de ses confrères un exemplaire de cette date, qui ne renferme que les deux premiers livres du grand mystique. M. Pelay déclare que c'est la première édition accompagnée de gravures, mais n'ose pas prononcer qu'elle soit absolument l'originale. En effet, l'approbation du 31 août 1652 et même le privilège du 22 janvier 1651 invitent à présumer des impressions antérieures. Une note du regrettable abbé Lebarq prouve d'ailleurs, selon la remarque du secrétaire, que les bibliographes les plus experts n'ont pas dit les derniers mots sur cette traduction qui eut, comme on sait, le plus grand succès.

Ex-libris. — Celui que M. Baudry fait admirer, est

de dimensions peu communes (0,22 × 0,29), et notre spécialiste émérite, M. de Bellegarde, n'en connaît qu'un ou deux de cette taille. Il porte comme inscription principale « *Ex Bibliotheca M. J. Trew, M.D.* ». C'est, observe M. le Président, l'œuvre d'un burin allemand.

Une cinquantaine. — Enfin, après s'être excusé du caractère trop personnel de l'information, M. Baudry ajoute que demain, 14 juin, cinquantième anniversaire de son mariage, il entendra une messe à dix heures, dans l'église Saint-Sever, sa paroisse, et recevra l'après-midi, de trois à six heures, les personnes qui voudraient bien s'associer à cette fête intime.

M. le Président remercie notre vénéré doyen d'âge de l'énoncé de ce programme. Il estime qu'aucun de nos collègues ne saurait y rester indifférent.

M. de Vesly fait les communications suivantes :

C'est d'abord un marteau en corne de cerf trouvé dans les dragages de la Seine, à Moulineaux, en 1890, et aujourd'hui la propriété de M. Barré, instituteur de ladite commune.

Cet outil présente tous les caractères de l'époque Robenhausienne et rappelle, en de plus grandes dimensions, les outils de même nature trouvés à Villeneuve-Saint-Georges (Seine) et dans la baie de Penhouët, près Saint-Nazaire, et les similaires dessinés dans le *Musée préhistorique* de Mortillet, pl. 47 et 48.

Le marteau de Moulineaux doit être moulé pour figurer dans les galeries de Saint-Germain.

Notre confrère présente ensuite à la Commission quatre monnaies trouvées dans les fouilles faites pour

a construction des bains-douches, à l'École professionnelle de Rouen (ancien prieuré de Saint-Lô). Ce sont : un moyen bronze d'Auguste; un petit bronze de Gallien ; un petit bronze de la colonie de Naples (*Neapolis*) ; et une petite médaille byzantine qui sera soumise à l'examen de M. Drouet.

Enfin, M. de Vesly explique qu'en exécutant les fondations du pavillon des *Nouvelles-Galeries*, à l'angle des rues Saint-Etienne-des-Tonneliers et Grand-Pont, les ouvriers ont rencontré une grande quantité d'ossements dans lesquels M. R. Fortin a reconnu de nombreux débris d'un bœuf de petite taille (*Bos taurus*) et de sanglier ou de porc (*Sus scrofa*).

Un grand vase pastillé et des fragments de poteries gallo-romaines ont été également rencontrées. Mention spéciale doit être faite pour le rebord d'un col d'amphore en terre blanche portant un cartouche avec l'inscription : ɔɜɹɹɅv. xɜs, dont la lecture doit être faite de droite à gauche et être complétée ainsi : SEX (*tus*) VA (*lens*) FECIT. (D'après M. Salomon Reinach.)

Bulletin. — On distribue alors les procès-verbaux de l'an dernier qui forment la seconde livraison du tome XII. M. Pelay en demande et obtient un exemplaire, pour l'offrir à MM. Rolin et Feuardent.

Mort de l'évêque Gratien. — M. Pelay lit alors la note suivante :

Dans notre dernière réunion, un de nos collègues, à propos d'une communication relative à la disparition de l'hôtel des Trois-Maures, rue Beauvoisine à Rouen, nous

signala, parmi les personnes qui logèrent dans cette hôtellerie, l'évêque constitutionnel Gratien, qui y serait mort.

Il y a une erreur que nous tenons à vous signaler. Notre collègue aura probablement confondu l'hôtel des Trois-Maures avec l'hôtel Vatel, rue des Carmes, habité effectivement par l'évêque Gratien, à son retour à Rouen quelques jours avant sa mort.

Gratien, dont la santé avait été profondément altérée pendant sa détention, du 8 novembre 1793 au mois de mars 1795, dans la prison de Saint-Yon à Rouen, et l'ancien couvent de Saint-Louis à Versailles, s'était retiré à Pont-de-l'Arche, pensant que l'air de la campagne pourrait le rétablir.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi pour lui, et le 22 mai 1799, il revenait à Rouen et descendait à l'hôtel Vatel, situé rue des Carmes. Cet hôtel qui jouit d'une certaine célébrité, démoli dans la seconde moitié du XIXe siècle et que plusieurs de nous ont connu, a été remplacé par la maison portant les numéros 68, 70 et 72.

Gratien sentant sa fin approcher voulut revoir l'appartement qu'il occupait au second étage de la maison de la rue de la Croix-de-Fer, n° 10, qui correspondrait au 19 de notre époque. C'est là, en effet, qu'il décéda, le 4 juin 1799 (16 prairial), et non le *trois* juin, date toujours indiquée à tort et que nous rétablissons par la copie de l'acte authentique de décès relevé aux archives de l'état civil de la ville de Rouen.

« L'An Septième de la République française, le Seize
» prairial, après Midy. Devant Moy Soussigné officier pu-
» blic de la commune de Rouen, sont comparus les deux
» témoins cy-après désignés qui m'ont déclaré que ce jour,
» à huit heures du matin, est décédé en son domicile rue
» de la Croix-de-Fer, n° 10, Jean-Baptiste-Guillaume
» Grajiani, dit Gratien, âgé d'environ cinquante-deux ans
» Ministre et Evêque du Culte Catholique du département
» ment de la Seine-Inférieure, né en la commune

» Crescentino, en Piémont, fils légitime et naturel de
» Chrysanti Grajiani, et de Anne-Marie Porfigliæ ; et
» m'ont exhibé un procès-verbal dressé ledit jour par
» Dubost, commissaire de police de la septième section,
» duquel il résulte que le dit décès a été par lui constaté.
» En conséquence j'en ai rédigé acte, présence de Fran-
» çois-Jean Blanche, âgé de quarante-neuf ans, ministre
» du culte catholique, rue des Quatre-Vents, n° 8, et
» d'Adrien Contans, âgé de cinquante-six ans, bedeau,
» susdite rue de la Croix-de-Fer, n° 14, Déclarants, qui
» ont signé avec moy, lecture faite, l'An et jour susdits.
» Signé : F.-J. Blanche, Contans et Demadières, officier
» public ».

Par suite, la date des obsèques doit être reculée d'un jour et reportée au 6 juin au lieu du 5. La cérémonie eut lieu à la cathédrale où trois grand'messes furent chantées et des messes basses célébrées dans les chapelles. Le corps fut inhumé au cimetière Saint-Gervais, aujourd'hui désaffecté.

M. le Président, après avoir ajouté que c'est dans l'hôtel Vatel que Mgr d'Argentré fut arrêté, lit ou résume ensuite des pièces diverses sur les sceaux de Rouen, sur le crucifix de l'ancien jubé de la cathédrale, enfin sur les peintures imitant, au-dessus de l'autel, les anciennes courtines, notamment à Gonnetot et à Angerville-la-Martel.

SCEAUX DE LA COMMUNE DE ROUEN

Dans la note de M. Chéruel, sur les sceaux de la Commune de Rouen (*Hist. de la commune de Rouen*, I, 353), le dernier sceau au lion que l'on connaisse est de l'année 1309 (*Bibl. publique de Rouen*), et le premier sceau avec le mouton daterait de 1362. On voit celui-ci appendu à une

charte de Simon du Broc, maire de Rouen, conservée aux Archives départementales.

« Voilà, dit le savant historien, les faits incontestables; le changement a eu lieu au XIVe siècle ».

De 1309 à 1362, l'intervalle est considérable. Un sceau conservé aux Archives du département nous fournit le moyen de préciser davantage l'époque de la transformation. Le sceau en question est appendu à une sentence de Vincent du Châtel le jeune, maire de Rouen, datée du jeudi après la saint Martin d'hiver 1319. Ce sceau représente déjà l'Agneau Pascal, avec la croix et le guidon (F. du Chapitre, clerc de ville, paroisse Saint-Amand. G. 4267). C'est un petit sceau rond, de 12 centim. de diamètre. Je croirais volontiers que vers cette époque, le maire de Rouen avait deux sceaux : l'un d'un assez grand diamètre, réservé pour les actes importants; l'autre employé pour les actes ordinaires, et si nombreux, auxquels donnait lieu la juridiction du maire.

Le même sceau se trouve appendu à une sentence de Eudes Clément, du 19 déc. 1370. (*Ibidem*, paroisse Saint-Martin-du-Pont.)

CRUCIFIX DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

L'extrait de compte suivant prouve clairement que le crucifix destiné à marquer l'entrée du chœur dans la cathédrale était posé, non pas sur le jubé, mais sur le mur de la lanterne de l'église.

Compte de la Fabrique de la cathédrale, de la Saint-Michel 1461 à la Saint-Michel 1462 :

« Pour avoir fait visiter le crucifilz de l'église, lequel estoit abendé et en dangier de chair et y avoir apointé cordail et corbeille à la lanterne de l'église pour faire la visitation, laquelle fust faicte par Jehan Le François

maistre charpentier de la dicte œuvre, lequel fust levé et hallé à plusieurs foys, et à plusieurs aydes pour faire la dicte visitacion ; et fut ledit crucifilz remis à son deu : pour ce baillié par le procureur (le procureur de la Fabrique) pour boire à plusieurs foys, VII s. VI d. ».

ORNEMENTS LITURGIQUES ET DÉCORATIONS D'AUTELS DES EGLISES DE GONNETOT ET D'ANGERVILLE-LA-MARTEL

Les documents suivants, intéressants pour l'histoire de deux églises rurales de notre département, le sont aussi par les détails qu'ils nous fournissent sur le genre d'ornements en usage pour le culte et aussi sur la décoration habituelle du maître-autel.

Gonnetot est une commune de 242 habitants dans le canton de Bacqueville. Son église est dédiée à saint Pierre.

Elle avait eu pour curé Jean Girart, chanoine de la cathédrale de Laon, qui lui légua un certain nombre d'ornements précieux, entre lesquels je signalerai « un calice d'argent doré avec la cuillerette, un missel à l'usage de Rome (pas à l'usage de Rouen), un coissinet de drap d'or à mettre sous le missel, 2 courtines à mettre aux 2 bouts de l'autel ». Les 5 objets légués furent remis directement aux Trésoriers de la Fabrique, sans aucune mention du curé.

L'autre église, Angerville-la-Martel (aujourd'hui commune de 978 habitants, dans le canton de Valmont), avait eu pour seigneur Raoul Martel, dont la veuve Rohais fit une fondation pieuse, en 1231. Elle donna à la Fabrique deux champs pour qu'il fût entretenu une lampe, ardente nuit et jour devant l'autel Saint-Martin, patron de la paroisse :

En 1524, les Trésoriers de cette paroisse firent marché

avec un peintre et des menuisiers pour une nouvelle contretable dans leur église. Là encore nous trouvons un autel entouré de courtines. Le procédé employé par les paroissiens pour obtenir justice contre les entrepreneurs, contraste singulièrement avec les usages de notre temps.

Janvier 1413 (n. s.)

« Jehan Cornars et Mathieu Le Fèvre, à présent Trésoriers de l'église de Gonnetot-en-Caux, eu doenné de Brachy, Durant Le Fèvre, messire Raoul Chiroye, prestre, Guill. De Vaucremare, Guill. Le Fèvre et Jehan Le Fèvre, tous de la dite paroisse de Gonnetot, pour eulx et eulx faisans forts de tous les autres paroissiens de la dite paroisse, congnurent avoir eu et receu de vénérables et discrètes personnes Me Jehan de Paigny, prestre, et Morisse Hichet, chanoine en l'église N.-D. de Laon, procureur de honorable et discrète personne Me Marquez de Foraz, archediacre de Thérache et chanoine en ladicte église, exécuteur de feu vénérable et discrète personne Me Jehan Girart, en son vivant chanoine en ladicte église de Laon et curé dudit lieu de Gonnetot, les choses qui ensuivent, pour estre mises et emploiés ou fait de ladicte église de Gonnetot, c'est assavoir :

» Ung calice d'argent doré avec le plataine et cuillerecte; *item* ung messel à l'usage de Romme, à deux fermans et l'ensaigner d'argent; *item* ung casuble de drap de soye eschiqueté de plusieurs couleurs et doublé de toille luisne (?) verte; *item* une autre et emit de toille; *item* ung fanon et estolle de pareil drap du dit casuble; *item* une custode de drap d'or vermeil à mectre deux paires de corporeaux estans dedans lad. custode; *item* un coissinet, dudit drap d'or, à mectre soubz le messel; *item* ung parement à mectre devant l'autel, de drap de soye, avec un estroit parement frengié qui va tout autour dudit autel; *item* un

drap de soye viel, de coulleur blanche, à mectre sur ledit autel ; *item* II nappes à mectre sur ledit autel, avec deux courtines pendant, à mectre as deux bous de l'autel ; desquelles choses dessus dites lesdits Trésoriers et paroissiens se tindrent pour contens... s'obligeans faire ou faire faire d'ores en avant, par chacun an, à tousjours perpétuellement chanter et cellébrer en ladite église de Gonnetot, à leurs despens, une messe de *Requiem* pour l'âme dudit feu curé » (1).

« Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Rohais, que fui uxor Radulphi Martel, domini tunc temporis de Angiervilla, concedo Deo et ecclesie Sancti Martini de Angiervilla, pro salute anime mee et antecessorum meorum, in tempore viduitatis, duos campos terre de meo maritagio quos meus dominus Radulphus Martel donavit et concessit Deo et ecclesie Sancti Martini de Angiervilla, videlicet campum de Petra et campum qui est super Buscum de la Haise, in puram et perpetuam elemosinam, et Hugoni, filio Goyne Haretel, tenendos, sibi et heredibus suis, de Deo et de Sancto Martino de Angiervilla, tali condicione quod predictus Hugo vel heredes sui debent servire unam lampadem, ardentem nocte ac die, usque in sempiternum, ante altare Sancti Martini. Hanc predictam terram ego predicta Rohais et heredes mei debemus garantizare in omnibus, sicut puram et perpetuam elemosinam ; et ut hoc ratum et stabile teneatur, carta mea et sigilli mei munimine roboravi. Factum est hoc anno gratie M° CC° XXXI°. Testibus hiis Willelmo Escombart, milite, Extacio Hordoil, Roberto Martel, Stephano Haretel, Ric. Pouy (?), Hugone Maillart et aliis. *Et estoit escript en la marge de bas :*

(1) Tabellionage de Rouen. Registre 15, f° 178 v°.

» Ego Johannes Gouel, presbyter, notarius juratus, testifico duplicasse in originali sani et integri (*sic*) presentem coppiam. Teste signo meo manuali hic apposito. Anno Domini M° quingentesimo quarto, die xxv° septembris. Tunc sign. J. Gouel.

» J. Gouel et paraphe ».

Extrait du compte d'Angerville-la-Martel 1524-1526

« *Item* pour le don fait par Mons. le curé d'Angerville, pour avoir une table au grant aoustel, la somme de dix livres t., dont en a esté baillé à Pierres de Sainct-Marc, painctre, pour avanche d'icelle table, quarante solz, à la présence du vicaire et Raoullin Binet ; ainsy reste la somme de viii l.

MISE :

» Payé au painctre pour avoir painct le tabernacle, la custode dorée d'or et la courtine de dessus le maistre aoustel, xii l.

» Payé pour le verre du tabernacle xx s.

» Payé au menuisier pour rabiller ledit tabernacle, faict une croissye pour assoir la dicte courtine, la somme de xi s. vi d.

» Payé pour la tainture de la toille d'icelle courtine, la somme de iiii s. vi d.

» Payé à Tassin Coullart pour aller à Aufy.....

» Payé par led. Coullart, à l'acquit des Trésoriers, ausd. menuisiers, x s.

» Payé pour la frenge de lad. courtine, xii s.

» Payé pour du fil de fer à pendre lad. courtine, xv d.

» Payé pour avoir rabbillé les cloches, faict deux marches de degré proche la voulte, pour pendre lad. courtine, tant pour le marechal que pour le carpentier. viii s. vi d.

» Payé pour fil noir, ung cent de crochets et cinq aulnes de rubben pour lad. courtine, xxi d.

» Payé en despence avecques le vicaire, Raoullin Binet, Guill. Le Compte et led. painctre, pour leurs despens en pendant lad. courtine, comprins le vin du marché de la table, v s. vi d.

» Pour deux citations à citer Raoullin Duglend et Pierre Chouquet, ii s.

» Payé à Colin Dupuis, viateur, pour aller à Auffy faire citer lesd. Duglend et Chouquet, viii s. ix d.

» Pour un voiage de Rouen faict par ledict Grisel contre lesd. menuisiers, xv s.

» Payé à Jeh. Le Bastard, viateur, pour aller aud. lieu de Auffy faire signifier l'excommiche aud. Chouquet et le faire citer à voir réserver les despens, la somme de vi s. vi d.

» Pour ung aultre voiage faict à Rouen par led. Bastart, viateur, contre lesd. menuisiers, xv s. vi d.

» Payé pour ung autre voiage de Rouen fait par ledit Grisel, xxvi s. vi d.

» A Cardin Godefré, viateur, pour aller à Aufy pour faire admonester led. Duglent, vi s.

» A maistre Jeh. Gouel, prestre, pour troys voiages aud. lieu Rouen, qui a sollicité le procès, fondé de procureur contre les menuissiers, et les escriptures, la somme de xv s.

» Payé à Girard Vymont pour aller audit lieu d'Auffy faire signiffier l'excommunication dudit Duglent, vi s. x d., desquelz voiages, escriptures et procès sont mises dedens le sacquet dont est saisy Raoullin Binet avecques les aultres escriptures appartenant à lad. église.

» Pour la façon de troys gaigées en court d'église, l'un sur Thomas Vremens, l'autre sur Pierres Bachelier et l'autre sur Nicollas Le Hideux, vi s.

» Payé pour les troys ataches et admonicions à Rouen, liii s.

» Payé par Raoullin Binet à Pierres de Sainct-Marc, paintre, en despence, ix s.

» Pour 2 callices d'estain, 9 s. 4 d.
» Au menuisier, pour le chandelier des ténèbres, 18 d. ».

Notre savant président, reprend M. Pelay, dans une de nos dernières séances, nous signalait, à propos d'un bail du 19 mars 1760, relatif à la maison faisant l'angle de la rue actuelle du Vieux-Palais et de la place du Vieux-Marché, l'obligation par le locataire d'entretenir « *une statue de Bonne Vierge* »..... « *et d'y mettre tous les jours une chandelle dans la lanterne* ».

Cette statue existait encore en 1793, comme vous pouvez le constater sur une eau-forte du graveur E. Nicolle (1878), reproduisant une aquarelle de Robert Pigeon, donnant un aspect de l'église Saint-Sauveur et de l'entrée de la rue du Vieux-Palais, à cette époque (1).

La cloche de Sainte-Austreberte. — M. l'abbé Haucourt, curé de cette paroisse, a bien voulu fournir au secrétaire diverses notes qui complètent ce qu'a dit de cette cloche notre dernier *Bulletin* (pp. 215-217).

C'est d'abord le calque exact des ornements de la cloche :

1° Armes des Le Roux d'Esneval (0,12 de diam.);

2° Très beau monogramme fleurdelisé du Christ (0m 10);

3° Dentelle fleurdelisée, bordant sur une hauteur de 23 mill. la base de la cloche.

Enfin, d'autre part, l'inscription imprimée par le

(1) *Entrée de Saint-Ouen, Chartreuse de Saint-Julien et église de Saint-Sauveur de Rouen.* Quatre dessins inédits de Robert Pigeon, gravés à l'eau-forte par E. Nicolle. Notices historiques par Paul Baudry. Rouen, Ch. Métérie, 1878, petit in-4°.

Bulletin exige l'addition de ces quatre mots, en caractères parfaitement conservés :

IPSIVS CONJVGE BE/DICTA FVI

Source Saint-Filleul. — En visitant la fontaine d'Yonville, autrement fontaine Saint-Filleul, M. Garreta a remarqué au fond de l'aqueduc de captation une belle inscription latine (0,40 × 0,60), gravée sur un losange en marbre. Comme elle est postérieure à celle qui se lit dans Farin, il a jugé à propos de la publier. La voici :

Regnante Ludovico XV
Ex terrae visceribus recipientes aquam
hic fictiles cuniculi
improviso limo olim obstructi
fontis puri juvamen civitati rothomagensi
recusarant ;
avi et proavi variis temporibus labore operoso
cuniculos limphae fluenti patentes
restituere.
Nunc urget adhuc rediviva colluvies :
ergo ad ultimos usque nepotes
[ut] undae subterraneum facilius detur iter
sic ab infimis gradibus aquae ductum XX hexapedarum
construi in fornicem lapide perenni
concilio decreverunt
Jes Lus Gasdus Gallois de Maquerville miles major
Franus Lus Bigot
Carus Nus Bordier
Pus Jus Amis Levavasseur
Emel Lus Lenoble
Pus Leo Duvergier Eques
Caus Jes Bapta Prosper Deschamps Eques
Ædiles,
Fus Mauus Durand
Procurator Regis et urbis.
MDCCLXVIII.

J. FRAMQUIN, MARBRIÉ.

Hôtel de l'Aigle-d'Or. — M. G. Dubosc y signale d'intéressants bas-reliefs qui remontent au XVIe siècle.

Grilles de protection à établir au côté nord de l'église Saint-Maclou. — M. Lefort raconte que cette mesure si nécessaire n'a pas été sans rencontrer de sérieuses difficultés au sein du Comité des Monuments historiques. On y a fait diverses objections spécieuses, mais qui ne prouvaient rien contre l'impérieuse raison des faits. Par bonheur notre collègue a pu conduire à Saint-Maclou un inspecteur général, et a pu le convaincre *de visu* (il ne se fût pas hasardé jusqu'à *de tactu*) de l'indispensable nécessité de cette clôture préservatrice.

L'abbé Tougard demande où en est le résultat du vœu émis dans notre séance de décembre, pour être présenté le lendemain à la Commission départementale.

M. Lefort répond que l'extrait du procès-verbal est arrivé trop tard pour que l'Administration départementale ait pu lui donner une suite immédiate. Mais on n'a rien perdu au retard. Aujourd'hui la Ville et le Département ont voté les deux tiers de la dépense; et c'est un nouveau motif d'espérer que le concours de l'État nous sera enfin accordé.

Les perrons du Palais de Justice. — Sur la motion de M. Deglatigny, M. le Président donne sur ce grave sujet la parole à M. Lefort, dont les explications sont accueillies avec une religieuse attention. Vu l'importance exceptionnelle du débat, M. Lefort a été prié de résumer lui-même sa communication et il l'a fait en ces termes :

Vous connaissez, Messieurs, l'historique fort simple de la question, puisque j'ai déjà eu l'honneur de vous en entretenir, avant la période d'exécution, et que vous aviez bien voulu donner vos encouragements au projet.

Les perrons construits en 1830, par l'architecte Grégoire, usés, disjoints, aux pierres fendues par les gelées, les tassements, la fonte des balustrades, exigeaient une réfection totale. Les formalités administratives, plus simples avec le département, firent tout d'abord commencer par le Tribunal civil le remplacement de son perron.

L'architecte de 1830, cédant aux influences de son temps, avait cru devoir « corriger » l'œuvre des premiers constructeurs. Il avait remis de la symétrie, obligatoire sous Charles X et Louis-Philippe, partout où elle n'existait pas antérieurement : perron central dans la salle des Procureurs; perrons se faisant « pendants » dans la Cour principale. — C'était « réparer » les erreurs d'une époque estimée barbare, à laquelle cependant le Palais était dû. — Il coupait et brisait les lignes extérieures de la Grande Salle, rompait la perspective grandiose de l'intérieur, si saisissante quand on y pénétrait par une extrémité, inventait des profils de fantaisie, introduisait la fonte comme haute nouveauté, bref, accomplissait une œuvre aussi blâmable dans sa conception d'ensemble que dans ses détails.

Pour obtenir ce résultat peu enviable, il n'hésitait pas à supprimer le perron d'angle et l'entrée d'extrémité.

On a paru hésiter sur l'ancienneté et du perron et de la grande porte d'extrémité. Or, il suffit de jeter les yeux sur des gravures et des documents du XVIIIe siècle, à une époque où on n'inventait pas le gothique — où même il était en horreur — pour constater :

1° Que cette porte d'angle remontait bien à l'origine même de la construction, et cela d'une façon certaine ;

2° Que le perron devait, forcément, y accéder; que la pente même de ce degré, ainsi que son emplacement, est

indiquée par ceux des ressauts qui existent dans les pinacles du xve siècle figurés le long des échoppes accolées au Palais, et parfaitement visibles soit dans un dessin de Millin, soit sur la fameuse estampe de 1774, *Jésus chassant les marchands du Temple*, qui parut à l'occasion de la rentrée du Parlement de Normandie.

Si donc le perron d'angle reconstruit en 1613 n'est pas, ce que chacun sait, le perron primitif, il est certain qu'il en a conservé et l'emplacement et la pente. Le perron primitif était donc bien dans l'angle; et il ne saurait y avoir aucune incertitude à ce sujet : il est même possible, sans qu'il en subsiste de preuve, que le xviie siècle l'ait conservé jusqu'en sa forme même, forme parfaitement dans les données de la fin du xve siècle et du commencement du xvie.

Après l'objection faite par M. G. Dubosc, que le devis du travail indique pour ce degré une largeur déterminée, incompatible avec la forme pyramidale, M. Lefort poursuit :

Ce devis a été fait sept ou huit ans au moins, de Stabenrath le prouve, avant le commencement de l'exécution, laquelle a duré trente ans; et bien des modifications y ont été apportées. Ainsi le devis prévoit dans la Grande Salle une grande rosace circulaire, à chaque extrémité. Or, nous y voyons un contrefort central flanqué de deux fenêtres ogivales, de dimensions moyennes. Le devis prévoit des fondations « en rigoles », elles ont été effectuées sur un radier, etc. Le devis, respecté dans les dimensions générales, a donc subi de nombreuses modifications dans les détails et il ne saurait faire foi pour ces derniers.

Nous avions donc, pour la reconstruction, à choisir entre trois solutions :

1° Reconstruire l'escalier de 1830 avec toutes ses erreurs;

2° Reconstruire l'escalier d'angle, suivant les présomptions absolument obscures, pouvant être déduites du devis primitif, antérieur à l'exécution ;

3° Reconstruire l'escalier d'angle, tel qu'il a été refait en 1613, et dont nous avons conservé les données absolument précises ; non seulement des estampes et dessins innombrables, mais aussi un plan admirablement détaillé, dressé à l'échelle de 0,01, sans date ni signature, mais remontant à 1830, et indiquant à la fois le perron d'angle et l'escalier projeté par Grégoire. Le plan montre que l'escalier de 1613 avait 25 marches; le nouveau en aura 27 et sera ainsi moins raide.

La première hypothèse était inadmissible.

Pour les autres, il est un principe scientifique formel, adopté aujourd'hui et imposé aussi bien par la critique historique que par les gouvernements de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, etc. C'est que, en matière de restauration, *toutes les hypothèses sont exclues et interdites* : on ne doit être guidé que par *des certitudes*.

Cet axiome, qui n'a pas besoin d'être justifié après toutes les « restaurations » regrettables accomplies de 1830 à 1870, excluait la seconde hypothèse.

Restait la troisième, celle qui a été adoptée et approuvée par la Commission des Monuments historiques, et pour laquelle des documents positifs, d'une certitude absolue, existent seuls.

En matière de restauration, M. Deglatigny estime qu'en effet le plus ancien document sûr est celui-là seul qui doit être reproduit. On ne doit recourir à aucune invention, à aucune imagination.

Nous venons d'exposer, continue M. Lefort, les considérations qui imposaient le perron pyramidal. Je dois ajouter que toute autre solution impliquant un escalier d'angle exigeait un adossement le long de la rue aux Juifs, par un mur.

Quelle forme devait-on donner à cet adossement ? Devait-on recourir à la fantaisie de l'architecte ? Le critérium exposé plus haut indique que, pour ce mur égale-

ment, il était indispensable de s'en tenir aux documents historiques et précis. Or, notre collègue M. Pelay possède une vignette anglaise qu'il a bien voulu naguère nous communiquer, et qui fournit un renseignement positif : le mur d'adossement de l'escalier était, à cet endroit, crénelé, et ressautait au-delà de l'escalier pour prendre une hauteur uniforme.

Là encore, il n'y a eu aucune invention ni restitution hasardée. Nous n'avons voulu marcher qu'à coup sûr, en nous bornant à suivre pas à pas l'auteur de notre admirable Palais. On nous permettra de déclarer qu'il n'existe pas de meilleur guide.

C'est ainsi que, par la force des choses, nous avons été amené à faire surgir ce mur crénelé, détruit également en 1830, ainsi que la splendide porte aux Cerfs, dont le souvenir nous est conservé avec certitude par le tympan en pierre contenant les cerfs affrontés, déposé au musée des Antiquités, et par de nombreux dessins, aquarelles, etc., dont une appartient à notre collègue M. Deglatigny, et elle constitue un document des plus précieux.

Ce mur crénelé formait, par opposition, un repoussoir, un rideau devant la splendide apothéose de pierre qu'est le Palais; et cette disposition artistique, qui n'a peut-être dû son origine qu'à des considérations utilitaires, augmente dans une proportion énorme, par la soudaineté de l'apparition du décor obtenue en franchissant la porte, le frémissement intérieur, la haute commotion d'art que fait éprouver à tout visiteur la vue de notre Palais du Parlement.

Ces artifices sont admissibles pour le théâtre et l'art dramatique, selon M. G. Dubosc; mais il déclare qu'ils ne sont pas de mise en architecture.

Tous les arts qui ont le même but, émouvoir, réplique M. Lefort, subissent les mêmes lois. Notre collègue M. Adeline n'avait-il pas pris d'une manière très heureuse, dans sa restitution du « Vieux Rouen », en 1896, la pré-

caution de forcer le visiteur à traverser l'obscurité d'un tunnel avant d'arriver à la radieuse apparition de son œuvre. Les effets de contraste ne sont donc pas réservés à telles ou telles branches de l'art.

A cette question que fait un membre : les crénelages ne sont-ils pas surtout d'un usage normand ? M. Adeline répond qu'il en existe un peu partout. A l'Hôtel de Ville de la Rochelle, œuvre superbe des xve, xvie et xviie siècles, un mur crénelé ajoute, par son austérité, à l'effet saisissant que produisent les détails si historiés des autres parties de l'édifice ; et l'on s'est bien gardé d'écouter les demandes du voisinage qui en réclamait l'enlèvement.

Il faut en conclure, comme l'observe d'ailleurs M. Garreta, que la municipalité rochelaise, comme ici la Cour, a prétendu être bien chez elle, et se protéger contre le dehors. C'est un point de vue tout différent de nos habitudes actuelles : mais il importe de ne point s'en départir sous peine de dénaturer l'aspect primitif de ces belles créations architecturales.

M. Lefort pense qu'il ne semble pas démontré que les travaux en cours d'exécution doivent nuire à l'effet de perspective dont jouira le visiteur qui arrive par la rue Thouret. Il place ensuite sous les yeux de la Commission diverses reproductions de l'escalier d'angle et de la porte aux Cerfs, comme aussi celle du mur crénelé (Mausson, Millin, Jolimont, Pugin) du musée de Cluny, à Paris, une gravure de Langlois permettant de déduire la hauteur de ce mur, etc.

Pour le côté de la Cour d'appel, M. Pelay se demande s'il serait possible de préjuger la solution qu'aurait adoptée l'architecte du xve siècle s'il en eût été chargé.

M. Lefort explique que cela est absolument impossible : car les ressources d'imagination que possédaient les constructeurs de cette époque étaient aussi variées qu'étendues. Mais ce que l'on peut affirmer c'est qu'il n'aurait pas démoli son escalier d'angle du côté de la Salle des Procu-

reurs, ainsi que cela fut fait en 1830 en même temps que l'on supprima la porte aux Cerfs, aussi bien que le pavillon d'angle du fond de la cour.

Aujourd'hui les dispositions intérieures de la Cour d'Appel rendent impossible le déplacement de son perron, quand il va être refait. Ce déplacement d'ailleurs ne s'impose nullement : car il faut, pour les édifices gothiques, faire abstraction de l'idée de symétrie que notre éducation nous impose aujourd'hui, et dont nous avons peine à nous débarrasser quand elle n'est pas de mise.

M. Pelay souhaiterait le prolongement du mur nouveau crénelé jusqu'au pinacle ouest de la porte de la grille, rue aux Juifs, pour éviter le vide disgracieux qui existe entre deux. A cela M. Lefort répond que les hauteurs du pinacle de 1830 et du mur ne concordent pas. Il ne paraît pas exister d'inconvénient à laisser voir que l'un ne dépend en rien de l'autre.

Après diverses réflexions de quelques membres qui ne font que confirmer ce lumineux exposé, M. de Bellegarde conclut qu'il ne saurait subsister le moindre doute sur la question.

Incidemment, M. Deglatigny déplore cette malheureuse époque pendant laquelle on dénatura nos monuments pour leur infliger la fonte, qui était à la mode à ce moment-là : fonte à la flèche de la cathédrale, fonte au Palais de Justice. Il n'est pas trop tôt de nous débarrasser de cette matière funeste aux édifices de pierre et dont on nous a trop accablés.

M. le Président remercie M. l'architecte en chef de sa très intéressante communication ; après quoi la séance est levée à quatre heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 1er AOUT 1902

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Frère, Garreta, Héron, Lefort, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Bouquet, Dr Coutan, G. Dubosc, Malicorne, Milet et Pelay.

Après son adoption, le procès-verbal de la précédente séance, provoquant une réclamation de M. Deglatigny, fait reprendre la discussion sur le crédit à affecter aux fouilles. On décide d'en reporter les résolutions à ce procès-verbal qui sera modifié en conséquence.

Correspondance imprimée. — Voici les pièces qui la composent : *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*; XXV. Bourges, 1902; in-8°; — *Revue de l'Avranchin*, 1899, 5; 1902, 1; — *Bulletin archéologique du Comité*; 1901, 3; 1902, 1; — *Bulletin hist. et philol.* item; 1901, 3-4; 1 fasc.; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*; 1902, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol... de l'Orléanais*, 173 et 174; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*; 1902, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1901; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1901.

Deux membres de la Commission ont encore grossi ce dossier : M. Deglatigny par ses *Nouvelles notes*

sur la Maison de la rue Saint-Romain, gr. in-4°; et M. Dergny dont l'envoi ne comprend pas moins de huit publications : *Les Cloches du pays de Bray*, t. II, 1865; — *Le pays de Bray*, t. Ier (seul publié), 1870; in-8°; — *Incheville*, brochure, 1872; — *Usages et Croyances*, 1887-1894, 2 vol., in-8°; — *Grandcourt*... 1895; in-8°; — *Epaves du Passé*, 1898-1901; 2 vol. in-8°.

Des remerciements sont adressés à ces auteurs.

Correspondance manuscrite. — Un arrêté de M. le Préfet, en date du 26 juin dernier, nomme membre de la Commission M. Georges de Beaurepaire.

M. le Président fait observer que les considérants ne portent pas la mention ordinaire de la présentation du vice-président. Il n'en est que plus reconnaissant de l'honneur que l'administration départementale a daigné faire à son fils. Puis M. Georges de Beaurepaire renouvelle en son propre nom ces remerciements et assure ses nouveaux confrères qu'il s'efforcera d'imiter des exemples qui lui sont chers à tant de titres. La Commission donne des marques non équivoques d'une légitime satisfaction.

Préservation des constructions anciennes à caractère. — En excusant son absence, M. Pelay a envoyé avant-hier, de Puys, à M. le Président, la motion que voici, avec prière de la lire en séance :

Messieurs, au cours d'une des dernières séances de la Commission du « Vieux-Paris », il avait été émis le vœu : « qu'aucun projet entraînant le remaniement ou la démolition d'immeubles communaux ou départementaux présentant un caractère artistique ou historique ne soit exécuté sans avoir été au préalable soumis à son examen ».

Et, comme suite, M. le Préfet de la Seine a fait parvenir à tous les maires de sa circonscription une circulaire conforme au vœu de la Commission du « Vieux-Paris ». J'en extrais les deux passages suivants : « Je n'ai pas besoin de vous signaler, Monsieur le Maire, l'intérêt qu'il y aurait pour l'histoire générale de Paris et du département à ne pas laisser disparaître ou disséminer les restes des constructions anciennes ou des œuvres artistiques dont peut s'enorgueillir votre commune. . . . . .

. . . . . .

» Je vous prierai donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir, en ce qui vous concerne, tenir scrupuleusement compte du vœu de la Commission du « Vieux-Paris » et de veiller à ce que toute découverte de nature à enrichir l'histoire archéologique du département lui soit d'urgence signalée ».

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure l'examen d'une semblable proposition pour tous les monuments si intéressants de notre département, qui ont déjà subi trop d'atteintes et qui sont malheureusement exposés à en éprouver encore d'autres; et je demanderai qu'une circulaire officielle, conforme à ma proposition, soit adressée par M. le Préfet de la Seine-Inférieure à toutes les municipalités du département.

M. Lefort ne peut que s'associer au désir de notre collègue, et en rapproche la récente circulaire ministérielle qui a interdit l'affichage sur les édifices civils et religieux. La proposition de M. Pelay est d'une utilité si évidente qu'immédiatement elle est adoptée à l'unanimité.

Les réflexions précédentes persuadent au secrétaire de communiquer à la Commission une note qu'il vient de placer sous les yeux de M. l'architecte en chef,

et qu'il ne destinait pas à la séance. Elle est conçue en ces termes :

Le curé de Saint-Laurent-de-Brèvedent, rencontrant fortuitement ces jours-ci l'abbé Tougard, lui a demandé la marche à suivre pour obtenir le classement de son clocher.

Il lui a été répondu que, selon toute apparence, cette intéressante construction était déjà classée. En effet, vérification faite, le classement remonte à 1867.

M. le curé a alors expliqué que ce qui lui avait suggéré ce projet de classement est le pitoyable travail dont son clocher vient d'être victime.

Il était depuis longtemps en mauvais état, sans qu'il y eût néanmoins péril en la demeure. Cette année, la municipalité, prise soudain d'un beau zèle, s'est fait livrer par la fabrique un chétif boni de 132 fr. et, sans architecte, a fait exécuter par le plus proche maçon un affreux replâtrage de 8 à 900 fr. Le mot est rigoureusement exact, puisqu'on n'a pas craint d'employer le plâtre pour certains détails où la pierre était absolument nécessaire.

Le secrétaire de la Commission a promis à M. le curé de signaler ces faits à M. l'architecte en chef, en appelant sur eux toute son attention.

Il rappelle la démarche de la municipalité de Vatteville, en vue d'obtenir un classement prononcé bien des années auparavant. Ces méprises n'ont d'ailleurs rien d'étrange, les autorités locales n'étant pas toujours officiellement avisées de l'arrêté de classement.

A ce propos, M. Lefort estime qu'il y aurait lieu d'apposer dans tous les monuments historiques une courte inscription qui constaterait cette qualité, avec la date du classement. La motion est fortement appuyée par plusieurs membres qui énumèrent ses divers avan-

tages au point de vue des autorités locales, de la population et des visiteurs étrangers. La Commission est unanime à formuler en ce sens un vœu qui sera transmis à M. le Préfet, et par lui au Conseil général. Seulement, pour rendre cette heureuse innovation plus aisée et moins onéreuse, elle serait d'avis qu'on y procédât en plusieurs exercices, en commençant par les plus modestes villages pour finir par les églises de ville, où cette mention de classement est quelquefois à peine nécessaire.

Mort de M. A. Dutuit. — Le décès de ce prince des collectionneurs ne saurait passer inaperçu aux yeux de la Commission. M. le Président le croit avec d'autant plus de raison que 10,000 fr. de cette riche succession sont réservés au Musée des Antiquités.

Dessins de l'église Saint-Laurent. — Cette œuvre de patience et de bon goût, jadis signalée dans nos *Bulletins*, vient d'être acquise par le département, sur l'intervention de M. de Beaurepaire. Il rappelle qu'elle fut exécutée par feu l'architecte Lecœur.

Intéressante comparaison architecturale. — M. de la Serre obtient alors la parole pour la note suivante :

J'ai eu occasion tout dernièrement d'étudier une église qui, il est vrai, n'appartient pas à notre département, mais que j'ai cru intéressant de signaler à cause de sa grande ressemblance avec une autre église qui, celle-là, est bien de notre ressort, l'église de Saint-Martin de Boscherville. Celle sur laquelle je voudrais appeler l'attention de la Commission est l'ancienne abbatiale de Lessay, dans le département de la Manche.

Ces deux églises sont à peu près contemporaines : elles

appartiennent à la période romane. L'église de Lessay est un peu plus ancienne; et il n'est pas invraisemblable d'admettre qu'elle a été le prototype, le modèle de celle de Saint-Martin, si même les deux édifices n'ont pas eu le même architecte.

Le plan général est le même : une nef centrale terminée par une abside semi-circulaire, des transepts assez développés et des bas-côtés s'arrêtant à la naissance de l'abside centrale. La nef est couverte par une voûte d'arête, avec doubleaux fortement accusés; mais il n'y a pas d'arcs formerets. Comme cela a lieu dans toutes les églises conventuelles de cette époque, les bas-côtés ne sont pas accompagnés de chapelles.

La seule différence notable à signaler est qu'à Saint-Martin les bas-côtés se terminent par des absidioles arrondies, et à Lessay par des murs droits. De plus sur le côté est des transepts s'ouvrent, à Saint-Martin, des absidioles rondes qui manquent à Lessay.

En élévation, l'ordonnance générale est également la même dans les deux églises : des arcades à plein cintre reposent sur les chapiteaux de colonnes demi-cylindriques engagées dans des piliers carrés. Elles sont surmontées d'une galerie formée de cintres aveugles, accostés de colonnettes à chapiteaux et séparés par des trumeaux épais. Au-dessus sont des fenêtres cintrées, claires, dont les voussures échanfreinées reposent sur des colonnettes cylindriques.

L'église de Saint-Martin a, hors œuvre, 65 mètres de long sur 21^{m} 5 de large; celle de Lessay, 57 mètres de long sur 19 de large. La première comprend 8 travées de nef et 2 travées rectangulaires au chœur; la seconde a 7 travées de nef et 2 de chœur.

J'ai dessiné pour chaque église l'élévation de deux travées intérieures de la nef : elles sont à la même échelle, $0^{m}01$ par mètre, ce qui facilitera la comparaison.

En remerciant notre confrère de cet instructif rapprochement que son beau dessin rend encore plus éloquent, M. le Président regrette particulièrement l'absence du docteur Coutan, pour lequel il eût eu un attrait particulier.

M. de Beaurepaire donne le résumé de la note suivante :

NOTE SUR LES BRIGANDINES

Ce n'est pas seulement de nos jours que les enfants aiment à jouer au soldat. En 1483, le fils du Procureur du Roi au bailliage de Rouen, ayant eu l'honneur d'être proclamé le *Roi de sa classe*, sa mère, dans un moment de joie et de fierté, eut l'idée d'offrir une brigandine à chacun des camarades du jeune lauréat.

La commande en fut faite à un fabricant de Rouen, Nazarin Gougon. Mais quand il fallut payer, elle eut, ce semble, regret à sa générosité et déclara exagéré le prix de 5 sous par brigandine. Il y eut procès à ce sujet au tribunal même où son mari avait exercé les fonctions du ministère public. Information faite auprès de gens du métier, il fut reconnu que Mme Picart était dans son tort : elle dut payer ce que Nazarin Gougon réclamait à bon droit. Sur cela, je ferai observer que le titre de *roi*, prodigué à ceux qui occupaient le premier rang dans une classe, dans une confrérie, dans une corporation, devint naturellement le nom patronymique d'un grand nombre de familles, qui peuvent ainsi invoquer, avec quelque vraisemblance, un souvenir honorable, quoique lointain.

La brigandine, d'après la définition qu'en donne M. Ary Renan, était « un pourpoint couvert de plaquettes » (1), ajoutons métalliques. Le document qui suit nous fait

1 *Le Costume en France*, p. 261.

connaître les noms de quatre brigandiniers domiciliés à Rouen. Il est à croire qu'il y en avait davantage. Vers le même temps nous rencontrons Colin Lemplumé, brigandinier, paroisse Saint-Jean, 7 octobre 1487; Alfonse Brejon, autre brigandinier, paroisse Saint-Martin-du-Pont, 25 avril 1485. Ce dernier se porte, à cette date, comme héritier de Jean Brejon « de Saint-Symphorien-lès-Tours et de l'Hôtel du Roi ».

« 24 mars 1483. — Sur ce que Nazarin Gougon, brigandinier, avoit fait adjourner damoiselle veufve de feu sire Guillaume Picart, en son vivant et lors de son trespas, Procureur du Roy notre sire à Rouen, pour luy faire paiement de la somme de VI l. pour la façon de XXIIII brigandines à V s. pour piece, que ledit Gougon et Pierre de Louveren avoient faictes audit feu Procureur pour servir à la feste du filz dudit feu Procureur, lorsque il avoit esté Roy de l'Escolle de Grammaire, et dont ledit Gougon s'estoit rapporté au serement d'icelle damoiselle que ladite somme lui estoit deue pour ladite cause; et affin de venir prendre ou laisser ledit serement, avoit esté ladite matière delaye plusieurs foys. Aujourd'uy, sur ce que ledit Gougon requeroit, en la présence de Philippot Le Bourguegnon, procureur d'icelle damoiselle, estre receu à faire ledit serement, aprez ce que ledit Louveren oult confessé avoir quicté et transporté sa part d'icelle somme audit Gougon, pour ce que les parties estoient en terme de demeurer en rigoureux procés, et que ledit Bourguegnon disoit que par ledit feu Procureur ou par Jehan Delamare pour luy avoit esté paié audit Gougon XL s. pour lesd. brigandines, appointé fut que ledit Gougon aura paiement de la façon d'icelles brigandines au taux de gens en ce congnoissans avec ses despens telz que de raison, se ledit Jeh. Delamare rapporte avoir fait ledit paiement de XL s. t. pour led. feu Procureur ou icelui avoir veu faire et confesser estre fait audit Gougon, icelle somme de XL s. seroit rabatue

sur lad. estimation. Et fut commandé audit Gougon faire faire la dite estimation.

» 26 mars 1483. — Colin Plumey, Jeh. Peley et Michault Dufour, brigandiniers à Rouen, rapportent par leurs serments qu'ilz ont veu les petites brigandines faictes pour ledit feu Picart, pour servir à certaine feste que avoit faicte ledit deffunct et qu'il pouvoit bien être dû 5 s. par brigandine. En conséquence il est prononcé que Gougon aura exécution sur lad. damoiselle de 5 s. pour pièce ».

CONTRAT DE FONDATION A L'ÉGLISE SAINT-MACLOU (1527)

Je crois qu'il n'y a point de famille qui ait plus fait pour l'église de Saint-Maclou que celle des Dufour. Nous croyons intéressant de donner ici un extrait d'un contrat de fondation d'un Jean Dufour. Ce document emprunté au Grand Cartulaire de Saint-Maclou, fos VIIIXXI et suivants, contient de précieux renseignements sur le mobilier et sur la décoration intérieure de cette église (contretable de la chapelle Saint-Léonard, orgues, banc des reliques, statues des Apôtres aux piliers du chœur). Jean Dufour avait été nommé conseiller de la ville de Rouen, le 4 juillet 1520. Il était fils de Guillaume Dufour, qui avait été aussi conseiller de la même ville, et de Marguerite Basin. Il avait épousé Colette de Croismare, à laquelle il survécut.

7 juillet 1527. — « Lettres faisantz mancion comme Jehan Dufour, conseiller de ladicte ville de Rouen, filz de feu Guillaume Dufour, en son vivant conseiller de ladicte ville, et de Marguerite Basin, a fondé par chacun jour, à l'heure de huit heures de matin, une basse messe à estre dicte perpétuellement en la chappelle Saint-Léonard de l'église Saint-Maclou, en laquelle sont inhumez ses dictz père et mère et Pierre Dufour, son oncle ».

A la suite d'une longue énumération des rentes affectées à la fondation, on lit les dispositions qui suivent :

F° VIIIXXX. — « Et oultre ledit conseiller, pour servir à la basse messe cy-après déclarée, a baillé et livré ausditz thésauriers et parroissiens les choses qui ensuivent, c'est asçavoir : ung livre ou messel escript en parchemyn en lettre de forme, ung calice d'argent doré avec la plastine esmaillés, le tout pesant troys marcz six onces ung gros, estans dedens ung estuy de cuyr, euquel calice sont les armariez dudit Dufour ; quatre corporeaulx, troys corporalliers et estuys dont l'un est de veloux viollet cramoisy, doublé par dedens de satin blanc, sur la marge duquel y a ung crucefix estandu en croix ; au costé dextre d'icellui cruchefix, l'ymage de la Vierge Marie, et à l'autre costé l'ymage de Monsr sainct Jehan ; et aux piedz de la croix est l'ymage de Marie Magdallene avec deux anges, le tout fait et tyré en brouderye de fin or de Cyppre, et avec ce ung couverteur pour couvrir ledit galice, couvert de satin blanc sur lequel sont figurées les Mistères de la Passion Notre-Seigneur, en fin or de Cippre, argent et soye. Et sy a baillé et donné ausditz thésauriers, eudit nom, troys casubles, le premier de camelot pers, le second de damas noir, le tiers de veloux viollet cramoisy, à orfraiz d'or, semé de florons d'or sur ledit veloux, fournitz de troys aubes, troys esmitz et de paremens d'autels, desdites coulleurs, pour dire et célébrer ladite messe.

» *Item* promect ledit Dufour bailler, dedens ung an, en ladicte église, une table de boys où est la figure de la Descente de la croix, pour servir et ouvrir, tous les dymences et festes sollempnelles et autres jours que mestier sera, à l'austel de la chappelle de Sainct-Claude et Sainct-Lignard, en ladicte église Sainct-Maclou, qui est la chappelle des prédécesseurs dudict Dufour, conseiller.

» Avec ce a promis dedens ung an bailler et livrer ausdits thésauriers, eu dict nom, un drap de veloux noir avant une croix au meilleu, de satin cramoisy.

» Et aussy a promis bailler ausdits thésauriers, dedens ledict temps d'un an, ung contre-aoustel de veloux noir avec une croix de satin rouge, à chacun des boutz desquelz draps et contre-austel seront eslevez les armaries dudict seigneur conseiller et de sa dicte deffuncte femme, pour icelluy drap servir et mectre, l'un sur la représentation dedens le cueur, et l'autre sur ledict maistre-austel, quant l'on dira et chantera les douze obitz par chacun an pour et à l'intencion dudict Dufour et ses amys trespassez, dont cy-après sera parlé.

» *Item* il a faict faire ung coffre estant au bout de l'austel d'icelle chappelle pour servir et mestre les aurnemens et vestemens cy-devant déclerez et donnez par ledict Dufour, et qui à l'advenir serviront pour dire et célébrer ladicte messe basse de ladicte fondacion.

» *Item* avec ce baillera, dedens deux an, ung chandelier de cuyvre à mectre troys cyerges en l'honneur de la benoiste Trinité, estant à la nef d'icelle église, pour servir et mectre lesdicts troys cyerges quant l'on chantera tous les jours l'antienne de *Domine, non secundum peccata nostra facias nobis*, et le *Salve,* dont cy-après sera parlé et faict mencion.

» *Item* avec ce il a donné et livré ausdictz trésoriers et paroissiens d'icelle église, eu nom dudict trésor, unes orgres estans au pourpistre d'icelle église, ayant parement devant et derrière, dont les tuyaulx dudict parement de devant sont de boys de boyz (*sic*) ayans piedz jusques à la lumyère en façon de tuyaulx d'estain. et le parement et tuyaulx de derrière estans d'estain, fournys de quatre cens cinquante tuyaulx, tant de boys que d'estain, ausquelles orgres y a d'abondant ung jeu de trompettes de boys, et la hucherye et fust d'icelles orgues fait en façon d'antique, èsquelles y a deux claviers au parement de devant, èsquelles orgues sont ellevées en escuchons les armaries desdits conseiller et de ladicte deffuncte de Croismare, lorsqu'elle vivoit sa femme, desquelles orgues l'en fera jouer tous les dymences

et festes solemnelles de l'an, audict *Salve* dont cy-après sera parlé.

» *Item* avec ce a donné et faict faire de ses deniers le banc où sont de présent les Reliques d'icelle église.

» Et si a fait faire et parachever de ses propres deniers ledit pulpistre d'icelle église que sesdicts père et mère, de leur vivant, avoient faict commencer; et si avoient donné et faict mettre les ymages des apostres contre les pilliers du cueur d'icelle église, ausquelz banc et pulpitre, ainsi faiz faire et donnez par ledict sieur conseiller, les armaries tant de luy, de sa dicte femme que de ses dictz père et mère sont ellevez » (1).

Au 1er feuillet de ce contrat de fondation on voit figurées les armoiries des Dufour : « d'azur à 1 molette d'or en fasce, accompagnée de 3 croissants de même, posés 2 en fasce et 1 en pointe »; — les armoiries du fondateur: écartelé au 1er et 4e des Dufour; au second : « d'azur au lion léopardé d'or », armes qui sont encore indiquées comme celles de Jacques de Croismare, sieur de Pormor, demeurant à Vernon, Élection d'Andely dans La Galissonnière ; au 3e : « d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de lion de sable » qui sont les armoiries de la famille Bazin. M. Quicherat indique comme armoiries de Thomas Bazin, évêque de Lisieux : « d'argent au chevron de gueules, bordé d'or, accompagné de 3 têtes de lion de sable lampassées de sable et couronnées d'or

NOTE SUR LES JETONS DE LA CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE

J'ai relevé dans les registres de la Chambre ecclésiastique de Rouen, la délibération suivante relative au nouveau jeton de cette juridiction :

(1) Au feuillet VIIIXXXI du Cartulaire, un Guillaume Goujo (serait-ce un parent du sculpteur ?) est cité comme paroissien de Saint-Maclou.

« 25 mars 1766. — Il sera fait de nouveaux jetons pour la Chambre ecclésiastique, du même poids que les anciens, mais à Paris. L'on y conservera le côté où est la devise : « *Excubat ante aras* », mais, de l'autre côté, l'on mettra les armes de Mgr avec cette devise : « *Labor et Honor* ». Le promoteur syndic, M. Cornet, est prié de veiller à ce que tout soit bien exécuté ».

A trois heures et demie la séance est levée.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1902

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, G. Dubosc, Frère, Garreta, Héron, P. Le Verdier, Loriquet, Pelay et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coutan, Gosselin, Malicorne, Milet et de la Serre.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation. M. Pelay tient seulement à remercier la Commission d'avoir adopté à l'unanimité sa motion touchant la préservation des vestiges intéressants du passé.

Mort de M. Dergny. — M. le Président prend occasion de la mention qui vient d'y être faite de M. Dergny, pour annoncer que ce confrère est décédé le 11 septembre. Il rappelle en même temps que le défunt avait dû sa nomination aux nombreux services qu'il avait rendus à l'abbé Cochet dans l'exploration du pays de Bray.

Correspondance imprimée. — Son dossier comporte : *Congrès archéologique de France,* LXVI, Mâcon, 1899; — Item, LXVII, Chartres, 1900; — *Registres des évêques de Thérouanne,* par l'abbé Bled, I, 1. Saint-Omer, 1902; in-4°; — *Société archéol... de Constantine,* XXXV, notices et mémoires 1901; — *Comité des Travaux hist.,* liste des

membres, etc., 1902; — *Discours au Congrès...*, par MM. Vidal de La Blache et Bouquet de La Grye, 1902; — *Société archéol. d'Eure-et-Loir*, mémoires XIII, 3. Chartres, 1902; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 202; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, n° 64; — *Table des Bulletins et Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, 1864-1900; — *Commission des Antiquités... de Seine-et-Oise*, Adresses, etc., XXII.

Des deux circulaires ministérielles en date du 16 juillet dernier, l'une annonce à la Commission que le quarante et unième Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril prochain, et en communique le programme; l'autre l'informe qu'un concours international d'archéologie espagnole est organisé par la municipalité de Barcelone, qui en décernera le prix le 23 avril 1907.

Fouilles des Essarts et de Grésil. — M. de Vesly qui obtient le premier la parole remercie d'abord M. le Président d'avoir bien voulu, sur son désir, réunir aujourd'hui la Commission: puis il résume de vive voix le long mémoire qu'il a rédigé pour le *Bulletin* des travaux archéologiques du Comité. Il a tenu à donner à la Commission la primeur de ses découvertes et en place sous ses yeux les principaux échantillons.

Notre confrère a précisé pour le *Bulletin* sa communication dans les termes suivants :

« De mes récentes explorations j'avais remarqué que les ruines antiques se trouvaient dans le voisinage de mares; aussi ai-je commencé par dresser une carte sur laquelle j'ai figuré toutes les petites pièces d'eau

connues des forestiers et j'ai indiqué par des signes conventionnels les triéges dans lesquels avaient été trouvés des objets antiques, ou sur lesquels des fouilles avaient déjà été pratiquées. C'est ainsi que je suis arrivé à reconnaître que la voie romaine, décrite l'année dernière (pages 293-5), traversait une importante agglomération antique, aujourd'hui désignée sous le nom des *Essarts de Grand-Couronne*.

» Dans cette localité située sur le plateau, on a recueilli des meules en poudingue et découvert des sépultures, et j'y ai trouvé une curieuse amulette, formée d'un petit fossile (échinoderme) serti dans une bague en bronze, avec trou pour la suspension.

» Des recherches faites dans les archives (D. 543 et 544) ont fait connaître que c'est après l'édit de 1655, concernant la vente des bois « à broutis et rabougris » situés dans les forêts du Roi, que le château des Essarts a été bâti par un sieur de Gaumont et qu'une partie de la forêt, appelée « Le Désert », fut acquise par M. de Brèvedent (Jacques-François). Ce dernier légua cette nouvelle propriété à ses deux fils, Jean-Jacques et Nicolas, qui la vendirent en 1749 aux frères des Écoles chrétiennes, d'où lui serait venu le nom de « Clos Saint-Yon », sous lequel cette propriété est aujourd'hui portée sur le cadastre.

» Enfin, aux Essarts, dans le « Clos Caillot », existent encore des vestiges antiques. Je n'hésitai donc pas à mettre des ouvriers à fouiller une butte située sur le bord de la forêt et du chemin des Plateaux, à la naissance du vallon où se développent les lacets de la nouvelle route de Grand-Couronne aux Essarts.

» Les fouilles, commencées le 5 août, donnaient, dès le lendemain, des fibules en bronze, des monnaies,

des débris de poterie rouge, et un véritable *dépôt de hachettes et d'outils préhistoriques.*

» Trois hachettes paléolithiques du type dit des Essarts, se trouvaient dans ce dépôt où les roches et les types les plus divers de la période néolithique étaient représentés par plus de quatre-vingts pièces. C'est la plus importante découverte d'objets préhistoriques faite dans un milieu romain caractérisé par trente-deux monnaies (1), des bijoux, des débris de miroir en métal et des poteries dont l'une porte le nom du potier ALBUCIANI, déjà connu par des vases trouvés à Vienne (Isère) et en Suisse.

» J'ai cru reconnaître, dans les substructions mises au jour, un de ces petits fana à cella carrée. Les hachettes et fossiles trouvés dans son enceinte ne seraient donc que des *ex-voto ?*

» Poursuivant les investigations, j'ai transporté mon chantier au sud de la maison forestière du Grésil. J'ai rencontré là une enceinte carrée de soixante-cinq mètres de côté, au centre de laquelle j'ai reconnu les vestiges d'une villa avec hypocauste. A l'entour, j'ai trouvé de grosses dalles de pierre formant tombeaux. Ces sépultures avaient été visitées, le mobilier emporté; mais les squelettes n'avaient pas été touchés, et j'ai pu encore recueillir, dans leur voisinage, des charnières en os, un petit lacrymatoire, une bague en bronze, une petite clef de coffret, du même métal, cinq monnaies (M. et P. B.), allant d'Hadrien (117) à Tétricus (248), et de nombreux débris de poteries rouge et noire.

(1) Trois grands bronzes, dont un de Faustine. La série commence à Nerva-Trajan (98-117), pour se terminer à Constantin II (340).

» Un puits maçonné, bouché avec de grosses pierres, et une meule en poudingue ont été également trouvés dans l'enceinte du Grésil, où les cendres et les charbons forment d'importants dépôts que recouvrent les racines des arbres.

» Pour achever la campagne, j'ai fouillé un petit édicule carré ou fanum, déjà signalé en 1896, par M. de la Serre.

» Les murailles de ce petite temple mesurent extérieurement quatorze mètres. Elles étaient fort bien construites et laissent apercevoir la cella centrale et le périptère. De riches crépis aux belles colorations rouges avec dessins sur bandes blanches, jaunes ou vertes, recouvraient les murailles qui mesurent encore, par endroits, de 1m50 à 1m80 de hauteur.

» Les fouilles ont donné une tige en bronze recouverte de feuilles d'argent, des débris de fort belle poterie rouge à reliefs, des vases en poterie plombaginée, des tuiles, etc... Enfin, trente petites monnaies de bronze dont la série commence à Claude le Gothique (268) pour se terminer à Constant (350). La plupart de ces monnaies étaient usées, ce qui atteste leur longue circulation.

» Aux environs du Grésil, à 500 mètres au sud, j'ai rencontré à la Mare aux Cerfs, des substructions antiques, visitées, il y a une dizaine d'années, par M. de la Serre. Des ruines antiques sont encore à signaler à la Mare de l'Aumône, au sommet de la côte d'Orival, et à la Mare Beaumarquet. Leur exploration fera l'objet de prochaines études.

» En terminant, je signalerai une route de 30 mètres de largeur entre fossés, qui se dirige en ligne droite des monts d'Orival aux coteaux de Couronne. Cette

voie, aujourd'hui englobée dans la forêt, devait permettre à une armée de se porter rapidement du Gravier d'Orival à la Queue de Couronne, et faisait de la presqu'île de Rouvray un véritable camp retranché. Quel est l'envahisseur ou les envahisseurs qui ont tracé cette voie? J'espère que des études postérieures permettront de répondre à cette question. Toujours est-il que le Gouvernement de la Défense nationale avait conçu un projet semblable en faisant creuser une tranchée reliant la prairie de Couronne avec celle d'Oissel, près la Roche du Pignon. Cette ligne de défense, encore inachevée, tomba le 6 décembre 1870, au pouvoir des Allemands, qui la complétèrent en crénelant les murs du château des Essarts. (E. Turgis, *Souvenirs de l'Occupation allemande*) ».

Creusets. — Les fouilles exécutées pour la construction de la Bourse du Travail ont donné lieu à plusieurs découvertes, dont M. de Vesly a déjà entretenu la Commission. Or, avant-hier, en creusant une fosse entre le nouvel édifice et le bâtiment de la Vieille-Tour, les ouvriers ont trouvé un dépôt de creusets.

Ces petits vases présentent une ouverture triangulaire curviligne, semblable aux arcatures du XIVe siècle, et dont les arêtes se perdent dans la forme tronconique du fond.

Leur hauteur qui varie entre 0^m09 et 0^m04, donne quatre types pouvant s'emboîter les uns dans les autres pour former une série.

M. le Président remercie M. de Vesly de nous avoir relaté sa très intéressante exploration. Quant au nom de Saint-Yon, qui subsiste aux Essarts, il doit être antérieur à la possession des Frères des écoles chrétiennes

et remonter, aussi bien que pour le petit domaine de Saint-Sever, à la famille de Saint-Yon, dont les Frères, acquirent l'emplacement de leur noviciat.

M. Pelay demande comment les hachettes en silex ont pu être trouvées en si grand nombre dans un milieu romain, si elles ont vraiment l'antiquité très reculée qu'on veut bien leur assigner. M. Baudry appuie l'observation en constatant que « des hachettes ne datent rien du tout ». M. de Vesly croit effectivement qu'un certain nombre de ces pièces n'étaient au second siècle que des *ex-voto* ou des amulettes. M. Pelay insiste sur la révolution complète que ces belles études amèneront dans l'opinion qu'ont créée les affirmations de l'archéologie préhistorique, dont les qualifications de paléolithique et autres n'ont pour les profanes qu'une portée trop vague.

M. Garreta souhaiterait qu'un crédit de quelques centaines de francs fût ouvert à M. de Vesly pour continuer une exploration déjà si féconde en sérieux résultats. M. le Président estime qu'il y aurait lieu tout d'abord de négocier l'affaire avec le conservateur du Musée; sur quoi M. de Vesly ajoute qu'il l'a tenu au courant de ses recherches et lui en a présenté les principales trouvailles.

On rappelle la proposition formulée naguère, qu'en pareille occurence la Commission sollicitât du département l'attribution d'une partie de son budget archéologique à une campagne de fouilles présumées devoir être fructueuses. Tel serait ou jamais le cas présent. Néanmoins, après la remarque faite par M. de Beaurepaire, que M. Le Breton n'a peut-être pas complètement épuisé les ressources de l'exercice courant, et en conséquence d'autres réflexions qu'il ajoute, la Com-

mission se borne à émettre le vœu que le conservateur du Musée prélève lui-même, sur les fonds dont il dispose, un secours convenable. M. de Vesly fait d'ailleurs observer que la somme dont il aurait besoin ne serait pas employée avant l'année prochaine.

A l'occasion des sérieuses difficultés que des traditions constantes provoquent pour l'attribution des objets trouvés dans les terrains appartenant à l'Etat, la Commission, après un échange de vues, aime à croire que l'autorité départementale pourra intervenir officieusement pour que les épaves archéologiques recueillies dans les fouilles faites au moyen de subventions administratives soient attribuées au Musée des Antiquités de Rouen.

M. Pelay offre alors à la Commission ces trois courtes notes :

Oriol à Dieppe. — « Je signale à la Commission l'existence d'un oriol, à Dieppe, sur une maison sise Grande-Rue, n° 129, quartier du Pollet. Le café installé dans cet immeuble a pris pour enseigne « Café du Belvédère ».

Epis en plomb, place du Vieux-Marché, n° 41, à Rouen. — « Je crois devoir vous annoncer la disparition, depuis le mois de mai 1902, de deux épis ornant la toiture de la maison située place du Vieux-Marché, n° 41, ainsi que de la figure d'un petit Amour avec son arc bandé qui surmontait une lucarne. Ces trois intéressantes pièces en plomb du XVII° siècle ont dû, d'après nos renseignements, être déposées au Musée départemental d'antiquités. Un troisième épi est resté, et nous faisons des vœux pour qu'il puisse y séjourner longtemps et continuer à décorer notre ville. »

Les Veteres domus; *leur emplacement.* — Le même membre rappelle enfin une communication faite à l'Institut par M. Giry; d'où il résulte que le 10 février 856, Charles-le-Chauve et le roi de Bretagne conclurent un traité au lieu appelé *Veteres Domus,* dans le Roumois.

Le secrétaire explique que ce petit point d'histoire a été traité, en 1870, dans la *Revue de la Normandie* (p. 483 et 489). L'abbé Cochet, que le fait ne pouvait laisser indifférent, après avoir d'abord songé au Vieux-Manoir, inclinait alors pour le voisinage de l'ancienne Uggate, dont un lieu-dit s'appelle encore « les Vieilles-Maisons » (*Bulletin de la Commission,* II, 53 et 57). L'église de Saint-Germain-de-Pasquier fortifiait cette conjecture. Elle est devenue une quasi certitude par la longue suite de substructions rencontrées dans ce sol par MM. de Vesly et Quesney. Ainsi s'explique parfaitement qu'il ait pu se tenir là une sorte d'Etats-Généraux de la France du IXe siècle, *Generalis conventus cunctis è regni partibus*, selon les termes mêmes du moine S. Héric, amené le premier à en parler incidemment, en racontant une guérison opérée par saint Germain, dans un sanctuaire de cette contrée.

Quant à la date déterminée par M. Giry, déjà intéressante par sa précision, elle ne l'est pas moins en confirmant celle qu'avaient déjà fixée les *Historiens de France.*

M. Le Verdier a remarqué une figurine toute semblable de l'Amour, à Biville-la-Rivière.

Enfin M. Pelay croit utile de donner un souvenir à la petite trouvaille de monnaies modernes signalée

aujourd'hui même, par la presse locale, dans la rue de Bourgogne.

Portail de l'église Saint-Godard. — Il fait l'objet de la note ci-après, que lit M. Garreta :

« Notre distingué confrère, M. G. Dubosc, dans un article publié récemment, a fait allusion à la restauration projetée du portail principal de l'église paroissiale de Saint-Godard qui date du XVIe siècle.

» Ce portail, sur ses deux vantaux, présente huit cartouches, dont les deux occupant le centre de chaque vantail portaient des armoiries taillées en relief tandis que les deux plus petits qui les accostent portaient les lettres B et E entremêlées de palmes.

» J'ai conclu, tant de l'examen du portail que de la lecture attentive du texte de Farin dans son *Histoire de Rouen*, que les deux écussons ornant le centre de chaque vantail desdites portes, « comme ayant été données par le sieur de Brézé, pour lors commandant au château », présentaient : le premier, les armes dudit Brézé, celles-ci encore visibles sur le vantail de gauche ; le second, les mêmes armes, mais mi-parties avec l'écu d'armes de la maison de Dreux. Le donateur, si clairement désigné ne peut être que Louis de Brézé, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, commandant au château de Bouvreuil, en 1499, avec sa première femme *Catherine de Dreux*, morte à l'âge de trente-deux ans, le 20 novembre 1512, fille de Jean de Dreux, vidame et baron d'Esneval, et de Gillette Picard.

» Restent les deux lettres entremêlées avec des palmes. Pour le B, cela ne fait aucun doute, c'est l'initiale de Brézé; quant à l'E, il n'a pas sa raison d'être.

» C'est un D vraisemblablement qui correspond à l'alliance avec Catherine de Dreux.

» Il me paraîtrait désirable de voir rétablir ces cartouches en se conformant aux indications de Farin, modifiées ou rectifiées dans le sens indiqué ci-dessus ».

M. le Président estime qu'il y a lieu de reproduire exactement les données de Farin.

Comme on procède à une restauration, M. Loriquet insiste pour qu'on s'abstienne à chaque inhumation notable d'enfoncer, pour les tentures, dans ce portail des clous et autres attaches en fer qui amèneront d'inévitables dégradations. Rien ne serait pourtant si aisé que d'organiser une bonne fois un ensemble d'agrafes fixées à demeure, qui répondraient à toutes les exigences de la décoration.

La Commission ne peut qu'applaudir à cette proposition. Mais ce n'est ni à la fabrique ni aux officiers de l'église qu'elle devrait être notifiée : les pompes funèbres sont seules responsables.

Pont-de-l'Arche. — M. Garreta présente ensuite à ses confrères un dessin intitulé : « Elévation du Pont de l'Arche sur la rivière de Seine, sur la face aval; levé en septembre 1750, par M. Cormond ». Marges comprises, il ne mesure pas moins de $2^{m}75$ sur $0^{m}30$. Notre collègue se propose d'offrir cette belle pièce à la ville de Pont-de-l'Arche, si elle peut l'honorer d'une décente hospitalité.

Estampes de la Ville. — Puisqu'il vient d'être parlé d'un remarquable dessin, M. Pelay, écartant toute idée de récrimination, se permet de demander M. Loriquet pour quelle date on peut espérer la réo[1]

ganisation de la riche collection d'estampes que possède la Bibliothèque. Notre confrère n'ose rien préciser. M. Le Verdier s'unit à M. Pelay pour regretter cette lacune dans les moyens de recherches archéologiques offerts par la municipalité aux travailleurs.

M. le Président analyse les pièces suivantes :

A PROPOS D'ARMOIRIES DU PRINCE DE CONTI POSÉES AUX PORTES DE L'ÉGLISE DES PÉNITENTS D'INGOUVILLE

Les Pénitents du tiers-ordre de Saint-François, qui avaient obtenu du Roi des lettres pour fonder une maison au Havre, s'étant vus écartés de cette ville pour des raisons stratégiques, prirent le parti de s'établir tout près de là, en la paroisse d'Ingouville, qui était comprise dans le marquisat de Graville, appartenant alors à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, prince du sang, fils du grand Condé.

Quelques maisons, quelques petits jardins qui leur coûtèrent en tout 13,500 livres, leur fournirent l'emplacement nécessaire à leur communauté.

A raison de ces biens mouvants du marquisat, ils auraient dû à leur seigneur, comme gens de mainmorte, un droit d'indemnité assez élevé.

Toujours est-il que se trouvant empêchés de le payer, à raison de leurs faibles ressources, ils offrirent comme compensation, à leur lieu et place, « un homme vivant, mourant et confiscant, qui feroit tous les services et paieroit tous les droits, cens et redevances annuelles, dus au seigneur, en la personne et par le décès et mutation duquel homme vivant il y auroit ouverture à tous droits seigneuriaux ».

Le duc d'Enghien, qui avait autorisé le nouvel établissement, accepta ce genre de compensation, et ce fut là, je pense, à quoi se réduisit sa libéralité (1).

Cependant, « en reconnaissance perpétuelle de cette grâce, les Pénitents crurent convenable de s'obliger à chanter et célébrer à perpétuité la messe conventuelle, le jour de saint Joseph, patron de leur monastère, à l'intention de Mgr le duc et de la duchesse, son épouse ».

Le service rendu ne valait pas davantage. Exagérant les devoirs de la reconnaissance, les Pénitents s'avisèrent, en 1702, de faire placer au portail de leur nouvelle église les armes de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, prince du sang, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, qui était devenu marquis de Graville par son mariage avec Marie-Thérèse de Bourbon, sa cousine, fille du duc d'Enghien. Peu habitués aux règles du blason, ils s'y prirent mal et s'attirèrent une verte réprimande de Plainpel, procureur fiscal de la haute justice de Graville. Officier subalterne, il est possible qu'il se soit montré plus rigoureux que ne l'eût été son maître.

La note écrite au dos de la lettre de Plainpel donne lieu de croire que le gardien ne s'émut pas outre mesure de la mercuriale qui lui était adressée, et que même il tira parti de la leçon.

Qu'elles fussent peintes sur fer blanc, gravées sur le cuivre ou sur la pierre, les armes du prince de Conti devaient disparaître, aussi bien que celles qui étaient sur les poteaux d'Ingouville, vraisemblablement comme marques des limites du domaine princier.

Mais la petite chapelle conventuelle, avant de disparaître définitivement, avait eu l'honneur de servir d'église paroissiale, et la maison des religieux avait été appropriée à usage de mairie et de justice de paix (2).

(1) Arch. de la S.-Inf. A. 75.

(2) M. l'abbé Cochet, *Églises de l'arr. du Havre*, I, 34, 35.

« Au Havre, ce 28e mars 1702.

» Je ne doute pas, mon révérend Père, que ce ne soit par vostre ordre et par l'advis de votre communauté que certain écusson des armes prétendues estre de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty, Seigneur de Graville et d'Ingouville, a esté élevé sur la grande porte de vostre couvent. Quoi qu'il en soit, vous me permettrez de vous dire que celuy qui s'en est meslé y a très mal réussi, puisque, en 1er lieu, l'écusson est une fois trop petit; en second lieu, qu'il est dépouillé de tous les ornemens et accompagnemens indispensables à la dignité d'un prince du sang, comme sont les colliers et croix des ordres du Roy; mais enfin, ce qu'il y a eu de plus condamnable, est d'y avoir fait mettre un baston péry en barre (qui est la marque de bastardise), au lieu qu'il debvoit estre placé en bande, de la droite à la gauche. Cet endroit seul étant un attentat injurieux, fait publiquement, à la personne et à la qualité de S. A. Sme, méritoit sans difficulté une peine proportionnée; et, à vous dire vray, mon révérend Père, j'ai receu des ordres très précis de poursuivre là-dessus, aux Requestes du Palais, à Paris (1), vostre homme vivant, mourant et confisquant en vostre nom.

» Il est vray qu'en estant adverty par luy, vous avez fait refformer l'écusson en ce chef, mais d'une manière qui l'a d'autant plus défiguré. D'ailleurs, comme il n'est pas encore revestu de ses ornemens nécessaires, et que c'est un deffault essentiel, qui vous engage absolument à le faire oster et en faire placer un autre dans la forme qu'il doibt estre, j'ay bien voulu vous en donner advis, mon révérend Père, avant que de mettre à exécution contre vostre couvent les ordres que j'ay receus là-dessus, afin de n'avoir rien à me reprocher.

» C'est pour quoy, s'il m'estoit permis de vous donner

(1) C'était un nommé Jacques Aubery, bourgeois du Havre, désigné par les Pénitents, le 17 déc. 1695.

un bon conseil sur cette affaire, je prendrois la liberté de vous dire qu'il est de vostre intérest de faire travailler sans retardement à un autre écusson deux fois plus grand que celuy que vous avez érigé, et qui, soubs congé, est ridicule et paroit estre, comme il est, placé en pure dérision; et, de plus, de le faire accompagner et revestir de tous les ornemens deubs à la dignité d'un prince du sang, tel que Monseigneur le prince de Conty, en fesant prendre exemple sur ceux qui sont attachez aux potteaux d'Ingouville. Mais comme le fer blanc, exposé à la pluye, est sujet à la rouille, et que l'or appliqué dessus se ternit et s'en détache en peu de temps, il faudroit vous servir pour cet objet d'une plaque de cuivre ou de bronze où la dorure et les couleurs seront de plus longue durée, puisque vous n'estes pas d'humeur à faire la dépense d'une sculpture en pierre, qui auroit esté néantmoins bien plus convenable.

» Il ne me reste, cela estant, mon révérend Père, qu'à vous recommander la diligence là-dessus, et à vous prier de donner ordre que la chose s'exécute dans la huitaine et de manière que je ne sois pas dans l'obligation de former la voye contre vous et de prendre des conclusions rigoureuses au nom de S. A. S.

» Je suis, mon révérend Père,

» Vostre très humble et obéiss^t serviteur,

» PLAINPEL,

» Procureur fiscal de Graville » —

Suscription : « Au Très Révérend le Révérend P[illegible] Gardien du couvent des Religieux Pénitents d'Ingouv[illegible] à Ingouville ».

Ecrit au dos de la lettre : « Il faut garder cette le[illegible] parce qu'elle justifie nostre conduitte pour les armoi[illegible] de Monsieur le Prince (1) ».

(1) Arch. de la S.-Inf. F. des Pénitents d'Ingouville.

NOTICE SUR LES ANCIENNES COUVERTURES DES MAISONS DE ROUEN

Je suis très porté à supposer que la plus grande partie des maisons de Rouen était couverte en *bardeau* aux époques de ces terribles incendies qui réduisirent en cendres les quartiers les plus populeux de cette ville (1).

Plus tard, mais dans un temps que je ne saurais exactement déterminer, la tuile paraît être devenue d'un usage assez général et avoir été habituellement employée pour les églises et, sans doute, aussi pour les principaux édifices publics. L'ardoise vint en dernier lieu et fut substituée aux autres genres de couvertures pour les constructions d'une certaine importance.

On trouve au tome X des *Ordonnances des rois de France* un règlement du bailli de Rouen, du 3 mars 1399, confirmé, peu de jours après, par Charles VI, pour les maîtres ouvriers du métier de couvreur en ardoise, en tuile et en essende de cette ville.

Le nombre des maîtres et ouvriers de ce métier s'éle-

(1) Voir l'indication de ces incendies dans l'ouvrage de Mr N. Périaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*, 1874. « 1116, un incendie considérable, qui commença dans le quartier des Juifs, dévora une partie de la ville dont les maisons, alors construites en bois ainsi que la plupart des églises elles-mêmes, offraient un vaste aliment au feu. — 1136, au mois de septembre, le feu prit aux maisons avoisinant la Seine et l'église de Saint-Martin-du-Pont et dévora presque toutes celles de la grande rue et s'étendit jusqu'à la porte Beauvoisine. — 1136, le 8 avril, un incendie détruisit 13 paroisses de la ville et fit périr un grand nombre d'habitants. — 1188, un effroyable incendie dévora une partie de la ville de Rouen ».

vait, d'après ce document, où ils sont cités par leur nom, au chiffre de 18.

Le texte, tel qu'il a été imprimé, porte *estendre* au lieu *d'essende*, et l'annotateur s'est évidemment trompé en proposant de substituer à ce mot, qui lui était inconnu, celui d'*estere*, natte de jonc. Son erreur (1) a été relevée dans la dernière édition du Glossaire de Ducange, au mot *Escenna* pour *escenla*, mot qu'il définit *scindula*, *asser sectitius ad tegendum aptus*.

Ailleurs on a dit *assil*, *aissil*, *essil*.

Le Dictionnaire de Trévoux dit, au mot *aissantes* : « C'est la même chose que aissi, petit ais, planche, autrement bardeau ». Dans l'*Inventaire des deux langues*, du P. Philibert Monet, le mot essil, eissil, aissande est interprété « menu aisseau.., bardeau de bois à faire couvert de bâtiment *hæc scandula*, *ae*, *lignea tegula*, *intestinum tegulum*, *scandularia assula* ».

Littré accorde une humble place dans son Dictionnaire de la langue française au mot *aissantes*, dont il évite de rechercher l'étymologie.

Il est à remarquer que la forme *escende* était à peu près générale, et que, bien que répudiée, aussi bien qu'*aissantes*, par l'Académie française, elle est loin d'être tombée en désuétude.

(1) Cette erreur a passé dans l'ouvrage de M. Ouin-Lacroix, sur les *Corporations d'arts et métiers de la ville de Rouen*. Le roseau ou le jonc était fréquemment employé pour couvrir les parties neuves d'une maçonnerie, à l'effet de les préserver de l'humidité ou de la gelée. C'est ce qui eut lieu à l'hôtel du Mesnil, appartenant aux religieuses de Montivilliers, en 1433. Mais il était rare qu'on l'employât à couvrir des maisons, de préférence au chaume ou *estrain*. Il est singulier que le savant M. Ed. Duméril, dans son *Dictionnaire du patois normand*, ait écrit : « Essente (arr. de Lisieux), petite planche carrée dont on se sert au lieu d'ardoises pour couvrir les maisons ». Le mot n'est pas particulier à l'arr. de Lisieux.

Je n'y puis voir une déformation du mot aissantes, que je considère, tout au contraire, comme une forme défectueuse. Ais et planche a pu donner *assil*, *aissil*, *aisil*, aisseau, formes diminutives, mais pas aissantes.

Essende ne me paraît pas venir d'ais, mais de *scindula*, *scandula*, bardeau, ce qui se fend par feuillets, d'après le Dictionnaire de l'Académie. *Scandula* est employé avec cette signification par Pline et Vitruve. Ainsi, l'orthographe admise, loin d'avoir droit de faire loi, devrait être rectifiée, d'après le parler vulgaire, qu'il est parfois à propos de consulter.

Bien que l'*escende* paraisse avoir été proscrite dans les villes et bourgs de Normandie, par un arrêt du Parlement, du 6 avril 1765, que cite M. N. Périaux, elle a persisté dans un grand nombre de localités, surtout dans celles où le châtaignier, plus propre qu'un autre arbre à sa fabrication, croît en abondance. Elle y a retenu son ancienne dénomination.

Le Glossaire de Ducange rapporte, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (cod. 4653. A f° 84), un texte ainsi conçu : « *Burgenses de Lyons et de Bellovidere habent in foresta* (la forêt de Lyons...), *fagum et quercum per liberationem* (la livrée du verdier), *si faciant domum tectam de escenna.*

Je n'ai point trouvé cette indication dans le *Coutumier des forêts*, d'Hector de Chartres, de 1406; mais, dans ce document, aux articles de quelques paroisses coutumières en la forêt de Lyons, se rencontrent des indications équivalentes, telles que celles-ci (1) : « Les habitans de Lisors.. quant ils queuvrent leurs maisons d'essenne au-dessus de la parne, ils doivent v s., et au dessoubz, ii s. vi d. — Les habitans du Couldray... quant ilz queuvrent leurs maisons d'essende au dessus de la parne, ilz en paient v s., et au dessoubz, ii s. vi d. — Les habitans de Croisy... s'ils

(1) *Coutumier des forêts*, aux Arch. de la S.-Inférieure.

queuvrent leurs maisons d'essenne au dessus de la parne, ilz doibvent v s., et au dessoubz, II s. VI d. ».

D'après les *Actes normands de la Chambre des Comptes*, publiés par M. Léopold Delisle, l'*essende* fut employée à couvrir les maisons du château de Verneuil et les halles de Breteuil, en 1331; le château de Rouen, en 1334 et 1344; celui de Gisors, en 1339.

Le château de Moulineaux était aussi couvert en *essende*, en 1344, 1369, 1399 (1).

Le manoir de Bihorel, près de Rouen, aux religieux de Saint-Ouen, était, pour partie du moins, couvert en *essende*, en 1380 (2).

L'*essende* fut employée à couvrir, au château de Lillebonne, le porche de la salle, la tour Saint-Pierre, les allées derrière la tour carrée, en 1391. Cette dernière année, le châtelain de Lillebonne fit payer à Guillaume Dubosc, dit Bosquet, marchand d'*essende*, pour taille de 18 milliers et demi d'*essende*, rendue au château, 15 s. par millier (3).

D'après un compte de 1400, les religieux de Beaubec payèrent à Miquelin Duredent, 21 s. pour 3 milliers d'*eschende* destinés à couvrir leur colombier (4).

Le compte de l'archevêché de Rouen, de 1377-1378, mentionne l'achat de deux cents d'*escende* pour la couverture de l'officialité, et une dépense de 16 sous *pro dolatura IIII^or milliarium essende*, destinées aux maisons de Deville, à raison de 4 s. le millier.

En 1424 et 1425, l'archevêque de Rouen faisait acheter, aux Ventes d'Eavy, 5 milliers d'*eschende* de bois de chêne

(1) M. Bréard, *Essai hist. sur Moulineaux*, p. 136. Voir aussi mes notes sur le même château, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*.

(2) Arch. de la S.-Inf., F. de Saint-Ouen.

(3) *Ibid.*, F. de Lillebonne.

(4) *Ibid.*, F. de Beaubec, f°s 110 et 111 des Comptes de cette abbaye.

pour couvrir la maison de ses moulins de Dieppe. 20 autres milliers furent achetés à Ménesqueville. En 1481, six milliers d'*escende*, seulement ébauchée, furent achetés, à raison de 20 s. le millier, pour couvrir le moulin à vent de la même ville. La tour de la chapelle du manoir archiépiscopal de Déville fut couverte en *essende* neuve, en 1477.

La Fabrique de la cathédrale, en 1414, achetait un millier d'*escende*, 10 s.; 10 milliers, 100 s., sans compter les frais de port, de 10 s., et les frais de sciage, de 50 s.

Elle payait, en 1463, à Guillaume Le Viguereux, ouvrier de late et d'*essende*, de Saint-Ouen-de-Thouberville, 56 s. 2 d., pour 4 milliers et demi d'*essende*, pour l'usage de l'œuvre de l'église. Elle payait, en 1466, au même ouvrier, 6 milliers un cent d'*essende*, au même prix de 12 s. 6 d. le millier, sans compter les frais d'amenage depuis la porte de la vicomté jusqu'à la maison de l'œuvre.

On voit que l'*essende* fut employée, en 1476, à former les auvents destinés à défendre le beffroi de la tour Saint-Romain, ce qui paraît assez naturel. Mais elle le fut aussi, en 1478 et 1484, à couvrir la chapelle Saint-Jean, et, concurremment avec la tuile, à couvrir les chapelles de Saint-Sever, de Saint-Barthélemy et du Saint-Esprit.

C'est, je pense, à la misère des temps qu'il faut attribuer le mode employé, en 1434, pour couvrir l'église de Caudebec-lès-Elbeuf. Cette année-là, Cardin Picart, de la paroisse de N.-D.-de-Caudebec, couvreur d'*escende*, « s'oblige envers les religieux de Saint-Taurin d'Evreux (c'étaient les seigneurs patrons de cette paroisse) à employer, sur le chancel de l'église de Caudebec, 4 milliers d'*escende* avec le clou, les festiers, le plâtre ou mortier nécessaire à les asseoir et le plomb pour plommer la croisée du bout du chancel » (1).

La tuile était connue dès la plus haute antiquité, et il

(1) Tabellionage d'Elbeuf.

[illegible] que l'usage s'en poursuivit sans interruption [illegible].

A [illegible] de documents positifs, la vogue dont elle jouissait [illegible] par les noms d'hommes de notre région : [illegible] *Tegularius* (Obituaire de la cathédrale de [illegible] siècle, p. 166) ; *Reginaldus* le Teulier, [illegible] du Chapitre) ; *Ansquetillus Tegularius*, [illegible] Saint-Georges-de-Boscherville) ; *Andreas* le Teulier, même année (F. de Valmont) ; *Walterus* le Teullier, [illegible] archevêché G. 870) ; Guillaume Le Tuillir, [illegible] Tuillere, Johane la Tuillere (Livre des Jurés [illegible] siècle).

M. [illegible] Delisle, dans son *Cartulaire normand*, [illegible] le texte d'une enquête faite, vers 1230, au [illegible] de terrains dans la forêt de Bord, enquête [illegible] les dépositions de *Gamelinus Tegulator*, [illegible] *Tegulator* et de *Thomas Figulus* ou le *Potier*, [illegible] des archéologues de déterminer à partir [illegible] la tuile, dite romaine, a été remplacée [illegible] différente, et quels sont les caractères qui [illegible] l'une de l'autre (1).

[illegible] que m'apprennent les documents [illegible] sur les tuiles qui ont été fa[illegible] pays.

[illegible] d'une manière générale, *estoffées*, [illegible] avec les matériaux requis [illegible] plusieurs sortes : la tuile ordinaire, [illegible] altières ou faîtures ; les noes ou [illegible] cornières.

[illegible] M. Viollet-Leduc, dans son [illegible] de l'Architecture.

[illegible] les matériaux propres à une œuvre [illegible] est très fréquemment employé dans tou[illegible] *nostris* estoffe, dit Ducange [illegible] *conficitur vel ornatur*.. [illegible] *gallice*, estoffe.

La faîtière était cette espèce de tuile courbe qui sert à couvrir le faîtage d'un toit.

La noue, tuile courbe ou creuse, se mettait dans les gouttières et aux descentes des toits (1).

La cornière avait une forme particulière qui permettait de la placer à la jointure de deux pentes de toit recevant les eaux (2).

On distinguait encore la tuile ordinaire de la tuile *guerronnée,* laquelle, d'après le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de 1694, était plus étroite en haut qu'en bas et dont on se servait pour couvrir les chapiteaux et les tours rondes.

Il y avait encore des tuiles plombées ou *plommées*, c'est-à-dire vernissées à l'aide de plomb. On s'en servait pour faire des compartiments sur les couvertures, comme il s'en voit encore au toit de l'église Saint-Etienne d'Elbeuf.

Cette fabrication était réglée d'après divers moules auxquels les fabricants étaient obligés de se soumettre : le grand moule, le moule bâtard et le petit moule.

La livraison de tuiles était dite *fournie* quand avec les

(1) Dans les Comptes de Dieppe, de 1484, le mot *noes* est remplacé par le mot noret : « Six milliers de tuile employées à l'hôtel de la vicomté, payés à raison de 32 s. 6 d. le millier; un cent de festeures à 4 d. la festeure; 60 noeez, les deux au prix d'une festeure ». (Arch. de la S.-Inf. G. 534). — Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel du Commerce,* définit ainsi la *noue* : « Les maîtres couvreurs nomment de la sorte, des tuiles, des figures triangulaires, un peu enfoncées, qui servent au même usage, dans les couvertures de tuile, que les noues de plomb dans les couvertures d'ardoises. On n'emploie plus guère de ces noues de terre, et la plupart des couvreurs d'à présent se servent de tuiles hachées avec le martelet. »

(2) Voir, sur les différentes espèces de tuiles, le *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc, au mot *Tuile*.

tuiles ordinaires se trouvait un nombre assorti de faîtiers, de noues et de corniers (1).

Des textes assez nombreux me donnent à penser que sous le nom d'arrestiers on désigna assez souvent les corniers (2).

Le compte des travaux du château de Verneuil, de 1329, indique, après les tuiles, « les festures arrestieres et les noes » ; celui des travaux de la halle de Rouen, de 1338, « les parcloses, les arrestières et les noes et festeures ».

En 1425, l'archevêque achetait, à Varengeville, « 200 de thieulle, 6 festeures et 6 arrestiers ».

On voit la tuile employée au château de Verneuil, en 1329; au château de Breteuil, en 1331 (3); aux chambres du seigneur et à la tour Saint-Pierre du Château de Lillebonne, en 1395; au château de Rouen, en 1397 (4); au Vieux-Palais de la même ville et à la chambre aux chevaliers du château de Tancarville, en 1406; aux tours de la porte du château de Logempré, à Pont-Saint-Pierre, en 1465 (5); aux halles de Rouen, en 1338; à celles de Lillebonne, en 1394; à la Muette de la garenne de Cléon, en 1397. Les religieuses de Saint-Amand font couvrir en tuile leurs manoirs de Boos, de la Chaussée (salle aux abbesses), de Malaunay, de Puchay, le prieuré du Bourg-de-Saâne, et même leurs granges du Bosc-l'Abbesse, du Mesnil-Raoult et des Ventes d'Eavy, en 1388 (6); celles de Montivilliers font couvrir en tuile leur cloître

(1) Voir l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences* — le *Dictionnaire du Commerce*, de Savary des Bruslons, etc.

(2) M. Léopold Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, pp. 14-172.

(3) *Idem*, pp. 14, 31, 41, 172.

(4) Ch. Bréard, *Essai historique sur Moulineaux*, p. 205.

(5) Arch. de la S.-Inférieure, Comptes du Pont-Saint-Pierre.

(6) Compte de Saint-Amand, 1388 : « A Lorens Certain, couvreur de tieulle, aloué par Le Canloge, le xxie jour d'octobr jusques à un an, pour recouvrir, raparelier, et maintenir tout

en 1425, le hangard de Manneville-ès-Plains, à leur hôtel du Mesnil, en 1433-1435. Les religieux du Parc-lès-Harcourt font couvrir en tuile leur manoir de la Grange, à Thuit-Signol, en 1403 (1). Les religieux de Saint-Ouen emploient aussi la tuile aux couvertures de leur dortoir, de leur infirmerie, de leurs manoirs de Bihorel et de Wanchy, en 1473 et 1474. A Dieppe, les archevêques font couvrir en tuile leur hôtel, en 1424-1425, la vicomté, la cohue et leur chapelle, en 1452; la halle au blé, en 1481; de nouveau, l'hôtel de la vicomté, en 1483, 1484, 1485.

Par une estimation des travaux de réparation à faire au manoir d'Erneville, appartenant à Guyot d'Erneville, mineur en 1395, on voit que la grande salle et les chambres de ce manoir étaient couvertes en tuiles, tandis que la cuisine et le four aboutissant à cette salle l'étaient en chaume (2).

En général, les églises et les chapelles sont couvertes en tuile : chapelles de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, chœurs et chanceaux des églises de Notre-Dame-de-Grâce et de Sainte-Marie-du-Bosc, couverts en tuile aux frais des religieuses de Montivilliers, 1424-1425; chœur ou chanceau de l'église de Sainte-Agathe-d'Aliermont, couvert en tuile aux frais de l'archevêque, 1426; chœurs ou chanceaux des églises de Blainville, Bosc-Roger, Epreville, couverts en tuile aux frais des religieux de Saint-Ouen, 1473; chapelle du château de Tancarville couverte en tuile par les soins des seigneurs châtelains, en 1459; chapelle de Saint-Léonard, de Rouelles, couverte en tuile par les soins du seigneur de Graville, 1479-1480 (3).

qu'il pouroit faire l'année durant en l'ostel de Saint-Amand et de Boes et où Madame le voudroit embesongner de son mestier, aux gages de XVI livres et II mines de blé ».

(1) *Ibid.* Tabell. d'Elbeuf, 9 juillet 1403.

(2) Tabellionage de Rouen, Reg. 6, f° 142.

(3) Arch. de la S.-Inf. Comptes de l'archevêché, de Montivilliers, Saint-Ouen, Tancarville, Graville.

Le Chapitre de la cathédrale, de 1373 à 1789, employa constamment la tuile pour les couvertures de ce grand édifice. Il l'employa aussi pour la librairie, en 1478 (1). Ce fut également en tuiles que furent couvertes les halles de Rouen, en 1394 (2), et les nouvelles constructions du Palais-Royal en 1442 (3).

En 1410, un bailli de Rouen avait concédé aux couvreurs le droit de travailler le plâtre concurremment avec les maîtres plâtriers en les assujettissant toutefois à la surveillance des gardes du métier de plâtrerie. Jacques de Croixmare, lieutenant d'un autre bailli de Rouen, les maintint dans la jouissance de ce privilège, en 1478. Il y avait à cela une sorte de nécessité parce que le couvreur en tuiles avait à boucher au moyen de plâtre les intervalles qui se trouvaient entre les tuiles. Aussi, antérieurement à 1410, voit-on, d'après le compte de Déville (1390-1391), le même ouvrier qualifié de plâtrier et couvreur de tuile (Arch. de la S.-Inf., G. 439). Dans les derniers siècles, les travaux de couverture faits à la cathédrale sont même compris sous la désignation de plâtrerie, et l'ouvrier employé est surtout plâtrier (4).

La tuile employée à Rouen, on pourrait dire jusqu'à la Révolution, se tirait de Barneville et autres localités environnantes et était embarquée au port d'Yville.

TUILERIES A BARNEVILLE (5)

Vente d'une tuilerie à Barneville. — Philippe Regnault, de Hanquemare (Honguemare), vend à Jehan Le Vavas-

(1) *Ibid.* Compte de la Fabrique de la cathédrale.

(2) Tabellionage de Rouen, Reg. 5, f° 340.

(3) Depuis nommé le Vieux-Palais. Arch. de la S.-Inf. Pièces acquises.

(4) Plâtrier couvreur de tuile à Montivilliers, 1425, 14[illegible] (Compte de Montivilliers), à Graville, 1479-1480.

(5) Dans l'aveu qu'il rend au Roi, le 3 mai 1685, pour baronnie de Mauny, Ch. d'Estampes, dont le domaine s'étend

seur, bourgeois de Rouen, « une *tieullerie*, les édiffices, le fons de la terre, vignes, noyers dessus croissans, avec tout généralement ce qui appartient à icelle, etc., assis en la paroisse de Barneville-sur-Seine, pour xv l. t. ». A la suite de cet acte, un autre par lequel le même Regnault prend à héritage de Jehan Le Vavasseur la même *tieulerie* pour 30 s. de rente par an. Nov. 1404. (Tab. de Rouen, reg. 11, f° 115 v°.)

Ventes de tuiles à Barneville. — Ricart Regnault, de Barneville, vend à Enguerran De la Vuigne, « vi milliers de tieulle, bonnes et marchandes, avec la fournesture pour chascun millier de festures et de corniers, rendus sur Saine à tieulleries du Lendint (1) et à la tieullerie Lucas Le Testu, lequel ledit Enguerran vouldra, pour v escus et demi de Johan, à paier à la Magdalaine prochainement venant. » 1360. (*Ibid.*, reg. 1, f° 77 v°.)

Philippe Harel, de Barneville, vend à Nicolas Le

à Honguemare, Yville, Guenonville, Barneville et le Lendin, fait cette déclaration : « Ai droit de tuilleries, tant dans la forest de Mauny, qui m'appartient, que dehors icelle, et d'y prendre ou faire prendre de la terre... sans marque ni congé, et d'en percepvoir les profits sans qu'autre que moi ait puissance d'y en prendre ; et pour permettre l'enlèvement de la tuille qui se fait en chacune tuilerie, les bateliers et voituriers d'icelle sont tenus me paier, ou à mes préposez, 2 sols pour chacun millier qu'ils en enlèvent, en outre, 8 l. pour chaque tuillerie, pour le droit seigneurial acquis à mad. terre, pour la permission que je leur donne de prendre tourbe et eslemens sur mon domaine. » (Arch. de la Chambre des Comptes).— » Robert Desmeules, de Barneville, achète pour vi l., de Colin Duquemin, le baillage de 50 m. de terre pour faire tieulle, rendue sur l'eaue de Saine ès vaulx de la Tieullérie. » Oct. 1390. (Tab. de Rouen, reg. 5, f° 21.)

(1) Cartul. de Jumièges, n° 251.— Charte de Pierre de Brionne. Il renonce à certain port sur sa terre du Lendin, qui portait préjudice aux religieux, avril 1236 : « *Quod cum quidam portus fuisset constitutus super Secanam, in terra mea de Lendinco, ubi naves onerabantur et exonerabantur mercibus pluribus.* »

Couete, « VIII milliers de tieulles et la fournesture dont il y en aura I millier de tieulle plommée, rendue à la Fontaine-sur-Ducler, as coux dudit obligié pour XVI escus de Johan, à paier à Pasques ». Janvier 1362. (*Ibid.*, f° 139.)

Andrieu Gueroult, de la paroisse de Barneville-sur-Seine, vend à Johan Le Vanier, de Saint-Lô de Rouen, « X milliers de tieulle estoffée, bonne, loyale et bien marchande, rendus sur les quaiz des Mons d'Yville, en batel, à coux dudit obligié ». Déc. 1364, (*Ibid.*, reg. 2, f° 235.)

Philippe Harel et Agnès, sa femme, de Barneville, vendent « quatre milliers de tieule estoffée, rendus eu batel as Mons d'Yville, à Nicole Le Conte, bourgeois de Rouen ». 1364. (*Ibid.*, reg. 2, f° 283.)

Les mêmes vendent au même et à Thomasse Mustel, sa femme, « six milliers de tieule estoflée, rendus as cais des Mons d'Yville ». 18 mars 1370. (*Ibid.*, reg 3, f° 42 v°.)

Richard Le Moisle et son cousin Jean Le Moisle, de Barneville, vendent à Gilles Vinet, bourgeois de Rouen, « X milliers de tieule, à savoir : VI milliers de gueronnée, et IIII milliers d'autre fachon, avec la fornesture..., rendus aux kais des Mons d'Yville dedens les bors du batel, pour XII l. X s. » 8 janvier 1391. (*Ibid.*, reg. 5, f° 27.)

Gaultier Le Moisle, de Honguemare, Jehan Le Moisle et Jouen Le Breton, de Barneville, vendent, l'un pour le tout, à Messire Jehan Braque, chevalier, « X milliers de tieulle, chacun millier forni de VIII festeures et XII noes-bonne et bien cuite, à rendre à Rouen pour XVI l. t. » Janvier 1391. (*Ibid.*, f° 32.)

Ricart Le Moisle, de Barneville, vend à Colin Duquemin, à la vie dudit acheteur et de Christianne, sa femme, une rente viagère de « IV milliers de tieulle, rendus aux kais des Mons d'Yville, pour XX l. t. ». Janvier 1391. (*Ibid.*, f° 47.)

Jehannin Le Moisle et Ricard Le Moisle, l'un de Barneville, l'autre de Honguemare, vendent à deux bourgeois

de Rouen, Colin Le Villain et Raoul Le Roy, « VI milliers de tieulle bien estofflée pour VII l. X s. » Avril 1391. (*Ibid.*, f° 64.)

Jehan le Moisle reconnaît devoir au même Duquemin 4 livres t. et un millier de tuiles à rendre au bateau, au quai des Monts d'Yville. Juillet 1391. (*Ibid.*, f° 94.)

Jouen Le Breton, de Barneville, s'engage à fournir à Colin Duquemin « XXX milliers de tieulle, rendus aux quais des Mons d'Yville, dedens le bors du batel. Colin, de son côté, s'engage à faire traire LX milliers de terre et à les livrer sur la fosse avec IV quarterons de bûche. Jouen ne pourra aller ouvrer nulle autre part ». Décembre 1391. (*Ibid.*, f° 124.)

Jean Le Moisle, de Barneville, vend au même et à sa femme, à leurs vies, « I millier de tieule, rendu aux kaiz des Mons d'Yville, pour 100 s. ». Décembre 1391. (*Ibid.*, f° 126 v°.)

Henri Coquin, de Barneville, et Pierre Bouffart, de Gounonville, consors ensemble, vendent à Pierre De Clatot « VIII milliers de tieulle, rendus sur les quais de Rouen, d'amont le pont, pour XII l. IV s. ». Janvier 1392. (*Ibid.*, f° 134 v°.) (1).

de Rouen, à raison de ce qu'ils empêchent les marchands, fabricants de tuiles, de Barneville, la Haye-Malherbe, d'apporter leurs tuiles ». Une partie du quai de Rouen, dit le quai aux tuiles, est indiqué sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont. — Il semble, d'après les contrats que nous citons, qu'antérieurement le dépôt des tuiles était sur une autre partie du quai, sur la paroisse Saint-Eloi. Le pavage du kay à tieulles figure parmi les utiles travaux dont la *Chronique Normande* de P. Cochon fait honneur au bailli de Rouen, Jean Davy, en 1409. — Un règlement de la Vicomté de l'Eau, du 6 mai 1619, porte « défense aux marchands de tuiles d'encombrer le quai de leurs marchandises, ains la ranger le long de la muraille en ce qui sert d'échantillon; à peine de 30 l. d'amende pour la première fois. »

(1) Barneville était encore un centre de fabrication de tuile en 1706 : « Sentence contre les estapiers vendant tuiles sur les quais

Un tuilier de Gonnouville vend à Jehan Becquet, bourgeois de Rouen, 9 milliers de tuile avec 300 de noez et 300 de festures rendus aux quais des Monts d'Yville, pour XII l. t. ; juin 1395. (Tab. de Rouen, reg. 6, f° 159 v°).

Autre vente de 2 milliers de tuile toute fournie, à livrer au même lieu, pour 45 s. t. ; 1400. (*Ibid.*, reg. 9., f° 22.)

Autre vente de 10 milliers à livrer à Rouen sur les quais moyennant 10 écus d'or pour le tout; 1411. (*Ibid.*, reg. 9, f° 133, v°).

Autre vente de 600 de tuile bonne, estoflée, rendus sur les quais de Rouen, pour 6 l., même année. (*Ibid.*, f° 138).

Autre vente de 600 de tuile à rendre à Saint-Pierre-de-Manneville, 1411. (*Ibid.*, reg. 14, f° 90, v°)

A Sandrin Coquin dit le Cointe, de la par. de Barneville-sur-Seine, pour l'achat et la livrée de « XI milliers de tuile, au prix de 32 s. 6 d. le mille, amenés du quai de Seine à l'œuvre, 3 s. 4 d. le millier ». 1487-1488. (Compte de la Fabrique de la Cathédrale de Rouen, G. 2512.)

HONGUEMARE

Philippe Regnaut, demeurant à Honguemare, reconnaît devoir à maître Robert de Guimare « XII milliers de tieulle à rendre aux kays de Rouen, des Mons d'Yville », dont il avait déjà reçu le prix. Il reconnaît, en outre, qu'il devait faire audit maître Robert une cache, c'est assavoir : des figures d'un homme cornant, deux chiens courans, deux lévriers et ung cherf de son mestier, à mettre sur une maison ». 10 oct. 1394. (Tab. de Rouen.)

Guillaume Barbete, de Honguemare, doit à Ricart Boutart « 2 milliers de tieulle, bonne et loiale et marchande, prise à la tieulerie ». Juillet 1362. (*Ibid.*, reg. 1, f° 191.)

1384, Gautier Le Moele, de Honguemare, vend à la Fabrique de la cathédrale « 3 milliers de tieule, 12 festeures et 18 noes, à prendre sur le lieu, à raison de 35 s. le millier ». Il fallait, de plus, payer pour le transport par Seine

10 s. 6 d.; pour le déchargement, à 2 bons hommes, 20 d.

1386, Pierre Boussart, de Honguemare, vend à la Fabrique de la cathédrale « 5 milliers de tuile, à 38 s. le millier ». Il fut, de plus, payé « pour le cayage et le déchargeage 8 d. : pour le transport, du quai de Saint-Eloi à la maison de l'œuvre, 3 s. 4 d. par millier ».

Le même, la même année, vendit à la même Fabrique « 3 milliers *estouffetis* à 38 s. le millier ». Mêmes frais de transport. (Compte de la Fabrique de la cathédrale.)

Philippe Regnault, de la paroisse de Honguemare, doit à Jeh. Le Lieur, bourgeois de Rouen, « 4 milliers de tieulle, bonne, loyale et bien estofflée, sous les Mons d'Yville, dedens les bors du batel, aux cous dudit Philippe, pour 100 s. ». Janvier 1391. (Tab. de Rouen, reg. 5, f° 43.)

Vente de 6 milliers, aux mêmes conditions, et pour 6 l. 15 s., en déc. 1397. (*Ibid.*, f° 65 v°.)

GONNOUVILLE

Un habitant de Gonnouville et de Honguemare vend à un bourgeois de Rouen « 24 milliers de tieule estoffle, bonne et loyale, de la fourme des Mons d'Yville, pour 68 novines d'avoine (10 gerbes par novine), à prendre en une grange au Bourg-Achart, hameau des Rues, et pour 7 l. t. ». 1400. (*Ibid.*, reg. 9, f° 91 v°.)

Un autre habitant de Gonnouville vend à un bourgeois de Rouen « 4 milliers de tieule pour 4 l. 10 s. ». Février 1401. (*Ibid.*, f° 283.)

Guill. Le Moelle, de Gonnouville, vend à Colette, veuve de feu Robin Raoullin, « 10 milliers de tieulle fournis de leurs noys et festures avec 200 de corniers, sur les prés, à l'endroit de l'ostel du Colombier, à Yonville, pour 18 l. ». 11 juin 1434; à la même, « 10 autres milliers, 1 cent de corniers et 1 quarteron de faîtiers ». 12 mars 1434. (Arch. de la S.-Inf., reg. de la Haute justice du Chapitre).

En 1428, Philippe Regnault, de Gonnouville, vend à la Fabrique de la cathédrale « 32 milliers de tuile, à 27 s.

6 d. le millier ». Il en coûta, de plus, 3 s. par millier pour le charriage du quai à la maison de l'œuvre. Cette fourniture fut faite pour les couvertures de la librairie et des sous-ailes de la cathédrale (1).

LE LENDIN

Guillaume Boussart, de la par. du Lendin, et Colin Regnault, de Honguemare, prennent à ferme du seigneur de Mauny, pour un an. et par le prix de 21 l. t., les alouages de tieuleries des Mons d'Yville, appartenant audit sieur ». 1365. (Tab. de Rouen, reg. 2, f° 200.)

Vente par un habitant du Lendin de « 25 milliers de tieules ». 1365. (*Ibid.*, f° 241.)

Regnaud Le Moisle, du Lendin, doit à Colin Becquet « 17 milliers de tieulle, bonne, loyale et marchande, avec 200 de festeures et 200 de noes, à rendre aux kais des Mons d'Yville, eu batel du d. Becquet, pour 25 l. t. » (*Ibid.*, reg. 5, f° 131 v°.)

YVILLE

Guillaume Viel, des Mons d'Yville, vend à la Fabrique de la cathédrale « 2 milliers de tuile à rendre à l'hôtel de l'œuvre, à Rouen, pour 100 s. 10 d. » 1385. (Comptes de la Fabrique de la cathédrale.)

Vente de 3 milliers de tieulle, à rendre au batel des Mons d'Yville, pour 65 s., 1370. (Tab. de Rouen, reg. 3, f° 67) (2).

(1) 1478, « A Phelippot Regnault, tuillier, demeurant en la par. de Guenouville, pour l'achat de 32 milliers de tuile pour couvrir la librairie et les sous-ailes de l'église, 27 s. 6 d. le millier, valent 44 l. t.; amenage du quai à l'hôtel de l'œuvre, 3 s. par millier ». (Arch. de la S.-Inf., Comptes de la Fabrique.)

(2) En 1397 « aux tieulleries des Mons d'Yville, batel que l'on fait charger de 7,200 de tieulles et de cent festières pour le château de Rouen ». Ch. Bréard, *Essai historique sur Moulineaux*, p. 205.

On fabriquait encore de la tuile à Alihermont (1), Amfreville-sous-les-Monts (2), Boos (3), Brémontier (4), Bully (5), Caumont (6), Chef-de-Caux (7), Criquiers (8), la Haye-Malherbe (9), Jumièges (10), Quiévreville-la-Pote-

(1) Mention d'une tuilerie appartenant à l'archevêque, 1253. Reg. des Visites, d'Eudes Rigaud, p. 770.

(2) Mention de tuilerie aux Deux-Amants, 4 juillet 1648.

(3) Jean Le Vignereux, de la par. de Boos, s'engage à fournir à Robert Osmont, de Rouen, « 6 milliers de tieulle fournie, bonne, etc., au moulle de Rouen, prise à Boos, et le carrel à faire l'astre d'un four pour 8 l. t. » 1381. (Tab. de Rouen, reg. 4, f° 29 v°.) Le même s'engage à fournir à Guill. Langlois, de Rouen, « 4 milliers de tieulle fournie et estoffée, bonne, au moulle de Rouen, prise à Boos ». 1381. (*Ibid.*, f° 39.) Les religieuses de Saint-Amand achètent à Bouquelon, h. de Boos, la tuile pour leur maison, 1388. (Compte de Saint-Amand.)

(4) Louis Vigot, potier, s'engage à fournir, à un nommé Bense, la tuile qu'il lui fallait pour couvrir une maison à Esclavelles, 22 mars 1593. (Tab. de Neufchâtel.)

(5) Mention de tuilerie, 14 avril 1578. (*Ibid.*)

(6) Mention de tuilerie à la Bouille, avril 1421. (Tab. de Rouen, f° 291.)

(7) Les religieuses de Montivilliers font venir de la tuile guéronnée et autre pour le colombier du Mesnil et pour les bâtiments de leur monastère, aux années 1428, 1433, 1434, 1435. (Comptes de l'abbaye.)

(8) « Le Brun de Crequiers. C'est ce qui est deu au Brun : premièrement, IIIc et demi de arestiers qui valent v l. IX s. VIII d. ob., tous tournois. Item il a fait et ordené la tieulle, dont il doit aveir XXIIII p. par compte fait le IIIe jour de décembre. Item pour les arestiers du coulombier de Hadencourt XXIIII t. p. » 1396. (Compte de l'abbaye de Beaubec, p. 94.)

(9) Le seigneur du Pont-Saint-Pierre fait venir, en 1465, de La Haye-Malherbe, la tuile nécessaire pour couvrir les tours de la porte du château de Logempré. (Compte du Pont-Saint-Pierre.)

(10) Mention de tuileries, avril 1414. (Tab. de Rouen, reg. 16, f° 170.)

rie (1), Roumare (2), St-Aubin-la-Campagne (3), Sanvic (4), Thuit-Signol (5), Varengeville-sur-Mer (6).

(1) Les religieuses de Saint-Amand y achètent, en 1388, 4,750 tuiles, à raison de 20 s. le millier. (Comptes de Saint-Amand.) Un fabricant de cette paroisse s'engage à fournir aux religieux de Saint-Ouen, dans l'espace d'un an, « 60 milliers de tieule, 20 milliers de petit mole et 40 milliers du mole moyen, dit bâtart, dont il baille les moles et le patron, 4 festiers, 6 noes ou arrestiers,... le millier du petit mole pour 20 s., celui du mole moyen, pour 22 s., celui de grant moison (mesure) dont il baille le mole, pour 30 s. le millier », 1397 (Tab. de Rouen, reg. 8, f° 28).

(2) Six milliers de tuile estoffée, bonne, loyale et marchande, bien cuite, prise à la tuilerie de Roumare, 1398 (*Ibid.* Reg. 8, f° 81.)

(3) Un fabricant de cette paroisse fournit à un marchand de Rouen 10 milliers de petite tuile à croq, 600 faîtiers, 600 cornyers pour 16 écus, 10 l. 2 tiers, 4 fév. 1578 (Tab. de Rouen.)

(4) Les religieuses de Montivilliers font venir de là, en 1425, un millier de noir caillou et de la tuile. (Compte de l'abbaye).

(5) Un fabricant de cette paroisse fournit à Jean Rosselin dit Moyset, de Saint-Martin-de-la-Corneille, 36 milliers de tuile, pour 12 écus d'or, 1407. (Tab. d'Elbeuf, reg. 1, f° 206.)

(6) Un fabricant de cette paroisse reçoit du vicomte d'Auge 56 livres pour « 20 milliers de grant tuile plommée, de 10 l. de plomb chacun millier, 2 milliers de tuile gueronnée, au prix de 45 s. le millier, avec 200 de noes et un cent de festures plommées... le tout rendu au cay de Dieppe, pour servir à couvrir la salle du capitaine du château de Touques, 9 oct. 1393 ; reçoit du même vicomte VI l. 17 s. pour vente de 22 milliers et 400 de tuile, livrée au havre de Poierville » (Pourville), 8 juin 1397. (Arch. de la S.-Inf. Acquisitions). Tuile achetée à Varengeville, pour l'archevêque, 1446 (G. 507) ; — pour l'église de Veules 1610. (Compte de la Fabrique). Il est très fréquemment question et à toutes les époques, de la tuile de Varengeville.

En 1424-1425, trois fabricants de Varengeville vendent 4,[illegible] de tuile pour l'hôtel de l'archevêque de Dieppe (prix 6 l. 15 4 l. 6 s. ; 3 l.). Mais il est à remarquer que les couvreurs qui employèrent vinrent de Rouen. Varengeville fournissait non seulement la tuile, mais le carreau qui servait au pavé des maisons

Des titres plus ou moins anciens indiquent l'existence de tuileries à Angerville-la-Martel, Auberville, Boisguillaume (aux Hogues), Bosville, le Bourg-Dun, Bures, le Catelier, Douvrend (à Huppy), Duclair, Fécamp, Ferrières (à Laudancourt), Gouy, Longroy, Massy, Montreuil (à Hautomesnil), Pavilly, Petit-Quevilly, Préaux, Quièvrecourt, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Jean-de-la-Neuville, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Saëns, Servaville, Sommery, Sotteville-sous-le-Val, Vittefleur.

D'un usage plus récent et moins commun que la tuile, l'ardoise fut employée par la Ville de Rouen pour la couverture de la porte de la vicomté. On la fit venir de Mézières, et on l'amena par bateau, du Bac-à-Beri à Rouen. Les conseillers en avaient acheté 23 milliers qui leur coûtèrent de 65 à 70 fr. le millier. Un nommé Jeannin Thiessay fut appelé à Rouen pour en faire l'emploi (1), ce qui semble prouver que, bien qu'il y eût en cette ville un corps de métier « de couvreurs en ardoise, en tuile et en escende », il y avait peu d'ouvriers bien experts pour le premier de ces genres de couverture. En 1466, les chanoines de Rouen achetaient 9 milliers d'ardoise pour la couverture de la galerie d'auprès le *Revestiaire* de la cathédrale, à raison de 37 sous 6 deniers le millier. En

En 1409, un « faiseur de carrel de Varengueville », recevait de l'archevêque 33 s. 4 d. « pour xiie de carrel par luy livrez en l'ostel de Monseigneur, à Dieppe, pour parpaver le porche du degré par quoy l'en entre en la salle, et iiiie d'autre carrel à parpaver la chambre de la recepte. » (Arch. de la S.-Inf G. 499). — En 1370, un ouvrier de cette paroisse se mit en apprentissage, pour 5 ans, chez un plâtrier de Rouen. Il lui paya 8 francs; et de son côté, le patron s'engagea à lui fournir vestir et caucher. (Tab. de Rouen, reg. 3, fo 64.)

(1) Ch. Richard, *Recherches historiques sur Rouen*, p. 320 Dès 1305, le comte d'Harcourt avait fait venir, par la Seine, de l'ardoise pour couvrir son hôtel de Paris. M. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, t. 1er, p. 304.

1468-1469 ils employaient un millier d'ardoise de Hollande à couvrir une échoppe édifiée sous les murs de la cathédrale, près de la chapelle des Innocents. Ce fut en ardoise que fut couvert, en 1478, le *pavillon* de la tour Saint-Romain.

En 1467, du temps de Dunois, le château de Longueville était couvert en ardoise d'Angleterre, apportée du port de Dieppe (1). A Harfleur, en 1487, on employa 35 milliers et demi d'ardoises à couvrir les tours du *Lion*, du *Limaçon*, du *Dragon* et du *Cygne*; 48 autres milliers à couvrir les portes de la ville. Le prix d'achat avait été de 45 s. le millier. Un Anglais en avait vendu 9 milliers. En 1488, nouvel achat, en la même ville, de 78 milliers d'ardoise ordinaire, à 45 et 50 s. le millier; de 3 milliers de grande ardoise à 100 s. le millier. Le marché en avait été fait à Rouen, et le transport s'en était opéré par bateau. En 1490, ce fut encore à Rouen que l'on se procura, pour Harfleur, l'ardoise nécessaire à la couverture de la porte dite de *Montivilliers*; 49 milliers de grande ardoise d'Ardanie (?) furent achetés au prix de 4 l. 10 s. le millier. On n'avait point cependant renoncé absolument à la tuile pour les constructions d'Harfleur. On voit qu'on l'employa à couvrir, en 1487, la loge aux portiers; en 1489, les galeries de la porte dite de *Montivilliers* (2). Notons encore qu'en 1516, le château de Logempré, dont il a été précédemment question, fut couvert en ardoise (3) et qu'en

M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t IX, pp. 457-458, cite, comme présentant des vestiges de revêtements d'ardoises découpées, des maisons de bois du xve ou du xvie siècles, Grande-Rue, n° 88, au coin de la rue du Tambour; rue du Bac, n° 66; rue du Ruissel, n° 34.

(1) Arch. de la S.-Inf. C. 1708.

(2) *Ibid.* Compte d'Harfleur nouvellement acquis. Cette tuile fut achetée aux Monts d'Yville, à raison de 37 s. 6 d. le millier.

(3) *Ibid.* Comptes de la seigneurie du Pont-Saint-Pierre.

1528, l'archevêque employa les mêmes matériaux à « sa grande maison du manoir d'Alliermont » (1).

Les comptes des Fabriques des Églises prouvent qu'à partir du XVIe siècle, l'usage de l'ardoise tendait à devenir de plus en plus commun. On cite fréquemment l'ardoise d'Angleterre, celle d'Angers, de Bretagne et spécialement celle de Redon.

Les couvreurs en tuile, ardoise et *essende*, formèrent, pendant longtemps une communauté distincte, laquelle était pourvue de quatre gardes renouvelables, deux par deux, chaque année (2).

En septembre 1391, un couvreur de tuile de Rouen prend en apprentissage, pour six ans, un jeune homme de la paroisse de Saint-Amand des Hautes-Terres, en s'engageant à lui fournir « boire, manger, vestir, cauchier, feu, lit et hostel et toutes ses nécessités bien et deuement selon son état ». Le père de l'apprenti promet d'obliger celui-ci à rentrer au domicile de son patron en cas d'escapade (3).

En 1767, les couvreurs ne formaient plus, avec les plâtriers qu'une seule et même communauté, et l'avis de l'Intendant était que l'Etat ne les laissât plus en jurande.

Quelques années plus tard, cette communauté comprenait les maçons et les entrepreneurs d'ouvrages (4).

Œuvre calligraphique. — M. P. Baudry termine les communications en déposant sur la table un petit manuscrit in-4° (0,16 × 0,11), où sont admirable-

(1) *Ibid.* G. 430.

(2) Arch. de la S.-Inf. F. du bailliage de Rouen, Registres des maîtrises.

(3) Tabellionage de Rouen, reg. 5, f° 112.

(4) Arch. de la S.-Inf. F. de l'Intendance. Voir aussi les annuaires intitulés *Tableaux de Rouen*.

ment calligraphiées en plusieurs couleurs les *Litanies de la Sainte Vierge* « par son très obéissant et très obligé serviteur frère Didace, de Paris, pauvre petit capucin très indigne; en nostre couvent des Maretz, ce vingt-huictième décembre 1647 ».

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, docteur Coutan, Deglatigny, Garreta, Gosselin, P. Le Verdier, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Dubosc et Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mort de M. Bouquet. — M. le Président croit ne pouvoir déplorer trop tôt la très grande perte que vient de faire la Commission dans la personne de l'un de ses doyens d'âge et de promotion. Il suffit d'ouvrir l'un de nos bulletins pour constater quelle part active M. Bouquet n'a cessé de prendre aux travaux de la Compagnie, où son assiduité était exemplaire. Il convient que le procès-verbal se fasse l'écho de nos regrets.

Correspondance imprimée. — *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1901 ; — *Bulletin de la Commission historique... du Nord*, XXXV, 1901 ; — *Comité archéol. de Senlis*, 1900 ; 1 ; — *Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XIII, 4 ; — *Mémoires de la Soc. archéol. de Montpellier*, II, 3 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XIII, 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 175 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 203 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 131 ;

— *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, IX, 2; — *Revue de l'Avranchin*. 1902, n° 2; — *Recherches historiques sur..... Allouville*, par notre confrère M. Beaucousin; hommage d'auteur.

En remerciant ce collègue, que la maladie tient éloigné de nos séances, M. le Président remercie également, en quelques mots flatteurs, la Société des Monuments rouennais de l'envoi de son remarquable *Bulletin*. M. Pelay prend acte de ces paroles, en exprime sa gratitude à M. de Beaurepaire et se fera un devoir de les communiquer aux Amis des Monuments.

En excusant son absence, M. de Vesly envoie la note suivante :

« *Oissel*. — M. Labbé, naturaliste, a recueilli à la pointe amont de l'île Duperré, c'est-à-dire en face le hameau de Bédane et dans la Seine, *un emmanchement de hache en corne de cerf*.

» Il possède de plus des ossements humains provenant du même endroit. Tous les pêcheurs de la région que j'ai interrogés m'ont affirmé que lors des marées de morte-eau, ils retiraient de leurs filets des ossements provenant du lit du fleuve et toujours en face de la Perreuse d'Oissel.

» L'emmanchement de hache est aujourd'hui en la possession du docteur Cotoni, d'Oissel.

» J'ai cru que ces renseignements pourraient être utiles à mes collègues qui s'occupent de préhistorique et à tous ceux qui s'intéressent à la position de l'*Oscellus* des Normands.

» Je désirais également vous communiquer la lettre ci-jointe, à laquelle j'ai répondu affirmativement; et

vous demander, si toutefois vous en jugiez ainsi, d'en donner lecture à mes collègues de la Commission ».

M. le Président donne alors lecture de la lettre adressée le 16 courant, à notre confrère. La voici :

MONSIEUR,

Le Comité des Travaux historiques et scientifiques a examiné, dans sa dernière réunion, la demande que m'avait adressée M. le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, en vue de faire attribuer à cet établissement les objets provenant de vos fouilles archéologiques dans la forêt de Rouvray et, en particulier, les numéros 1 à 7, 20 à 23, 28, 46, 50, 86 à 91, 93, 94, 102, 106, 108 à 112 et 114 à 116.

La section d'archéologie est d'avis qu'il y aurait, avant tout, intérêt à grouper les objets recueillis au cours de vos recherches et à ne pas morceler la trouvaille du temple des Essarts. Elle estime, d'autre part, que cette collection d'ensemble présente un intérêt bien plus *archéologique* qu'*ethnographique* et que, par suite, elle trouverait mieux sa place dans un Musée d'antiquités que dans un Muséum d'histoire naturelle. En conséquence, elle a émis le vœu, à l'unanimité, que le résultat de vos fouilles fût attribué dans sa totalité au Musée départemental des Antiquités de Rouen.

Je vous serai obligé de me faire connaître, aussitôt que possible, les observations que pourrait vous suggérer le vœu du Comité.

Agréez, Monsieur...

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

BAYET.

M. Deglatigny aurait vu cet avantage à donner la préférence au Musée d'histoire naturelle : qu'une vitrine entière aurait été affectée aux trouvailles de la forêt de Rouvray, qui eussent ainsi été parfaitement groupées ; dans le Musée départemental au contraire, où la place fait défaut, elles se trouveront plus ou moins dispersées.

M. Le Verdier se demande s'il n'y a pas à craindre qu'en présence de cette difficulté d'attribution, l'administration supérieure ne coupe court au différent en faisant entrer tous ces objets dans une des grandes collections parisiennes.

M. le Président fait remarquer que la Commission n'a pas à intervenir puisque c'est M. de Vesly seul qui a été interrogé; et qu'il a d'ailleurs déjà donné son avis.

Cloche de Sainte-Austreberte. — M. Fiquet de Pavilly a offert à M. le Président une nouvelle lecture de son inscription, en vue de rectifier celle qu'a donnée M. Dergny (*ci-dessus*, pp. 216, 217 et 392, 393). Les deux écussons ont pour support deux griffons. Phillebert du Houlley était curé de la paroisse de Saint-Germain-de-Bruges en Berri, lorsqu'il fut présenté, le 8 juin 1679, à la cure de Sainte-Austreberte, par Françoise de Prunelay, baronne d'Esneval, veuve d'Anne de Tournebu (*Archives départ.* G. 2170). Il décéda curé de Sainte-Austreberte, et il fut inhumé dans le chancel de l'église, le 5 septembre 1693 (*Registre des actes de la paroisse de Sainte-Austreberte*).

Une rectification. — Sous ce titre, M. A. Héron nous adresse la communication suivante :

Dans les *Normanniæ nova Chronica*, que mon vénéré

maître M. Chéruel a publiés en 1850, au tome XVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, on lit, à la date de 1248, ce passage :

Eodem anno, in festo sancti Laurentii, fuit vehemens combustio in urbe Rotomagensi. Nam abbatia sancti Audoeni cum ecclesia et omnibus fere ædificiis est combusta; ecclesia Sancti-Laurentii, Sancti-Gildardi, et a fonte Gaalor usque ad FONTEM *Rodobeccæ, et a porta Bellovacensi usque ad magnum pontem, omnia fere ædificia combusta sunt.*

On ne saurait admettre que cet incendie se soit étendu de la fontaine de Gaalor jusqu'à la source de Robec, *ad fontem Rodobeccæ*, qui se trouve à Fontaine-sous-Préaux, à dix kilomètres de Rouen, dont elle est séparée par de vastes campagnes donnant peu de prise à l'incendie. Il y a là évidemment une mauvaise lecture imputable à quelque copiste. Changeons une simple lettre et tout devient aisément compréhensible. Au lieu de *fontem* lisons *pontem*. On appelait alors *pont du Robec* la petite place que cette rivière traversait alors à découvert et qu'on a nommée successivement place des ponts de Robec et maintenant place Eau-de-Robec, et ledit pont de Robec qui fait corps maintenant avec la place était celui que nous avons tous connu, et qui menait de la rue des Boucheries-Saint-Ouen, à cet endroit de notre ville.

C'était un assez terrible incendie que celui qui consumait presque tous les édifices entre, d'une part, la porte Beauvoisine et le Grand-Pont; et, de l'autre, la fontaine Gaalor et le Pont de Robec.

J'ai cru qu'il y avait quelque intérêt à faire cette rectification.

M. le Président verrait plus volontiers une faute d'impression qu'une erreur de copiste dans la phrase si bien corrigée par notre confrère; et il est probable

qu'aucun lecteur ne s'y serait mépris. Le contexte d'ailleurs, ajoute le secrétaire, justifierait la vraie leçon, le chroniqueur marquant par deux ponts les limites de l'incendie au sud et à l'est de la ville.

Beaubec-la-Rosière. — M. Pelay rappelle, d'après une note de la presse locale, qu'on a trouvé naguère dans ce village une hachette en silex, des tuiles à rebord et des scories de verre, qui semblent attester à Beaubec l'existence d'une station gallo-romaine.

M. Garreta obtient alors la parole pour une double information archéologique qu'il expose en ces termes :

Chapelle des Religieux Minimes, aujourd'hui des Dames du Saint-Sacrement. — « J'ai profité tout récemment de ce que cet édifice était l'objet d'importants travaux de réfection pour rechercher l'emplacement des épitaphes et des sépultures que Farin mentionne dans son *Histoire de la ville de Rouen.*

» Vaine recherche; il n'en reste plus trace.

» Seule une clef de voûte armoriée correspondant à la quatrième fenêtre du bas-côté de gauche attira mon attention.

» Elle est ornée d'un écusson « d' (argent) au chef d' (azur) chargé d'une fleur de lis accostée de deux molettes d'éperon (le tout d'or) ». L'écu est sommé d'un casque de profil, orné de ses lambrequins ayant pour cimier une fleur de lis; les supports sont deux licornes, la tête contournée.

» Ce sont les armes de Vincent de Civille, écuyer, sieur de Bouville, fondateur principal du monastère des Minimes, achevé l'année même de sa mort, advenue le 13 janvier 1611 ».

Moulineaux. — « Je place sous les yeux de la Commission un dessin à la plume rehaussé d'aquarelle, par C. Le Carpentier, 1788, représentant le logis des Caradas, à Moulineaux. »

Divers membres estiment que ce dessin mériterait d'être reproduit, et constatent que l'aspect de ce joli manoir, naguère possédé par M. Boutigny, n'a pas sensiblement changé. M. Bouquet en avait fait l'objet d'une notice qui a eu deux éditions.

M. Le Verdier offre au portefeuille de la Commission un dessin très soigné de l'épi qu'il a signalé dans la dernière séance, à Biville-la-Rivière.

Eglise Saint-Laurent. — Constatant, d'après la communication de M. de Vesly, que le Musée des Antiquités ne peut, faute de place, recevoir les objets trouvés dans les dernières fouilles de notre collègue, M. Le Verdier demande ensuite si on ne pourrait faire de cet intéressant édifice une annexe de la collection départementale.

M. Deglatigny approuve fortement la proposition et la préciserait un peu davantage, en souhaitant que Saint-Laurent devienne l'hôtel Carnavalet de notre ville. Cette affectation provoquerait certainement des dons, celui par exemple d'objets qui ont été récemment présentés à la Commission.

M. Le Verdier se félicite de l'accueil fait à sa proposition. Il la complète en ajoutant que ce nouveau local serait réservé aux antiquités du département, à l'exclusion des pièces de provenance étrangère, quels qu'en puissent être l'importance et le mérite.

Cette idée, qui revient à flot bien à propos puisque la locataire de l'immeuble touche à fin de bail, cette

idée est loin d'être neuve. Elle fut déjà émise il y a un demi-siècle environ par A. Pottier, comme le rappela un de nos collègues lorsqu'il était question de démolir l'église, qui fut préservée surtout grâce à l'intervention de la Commission. Le secrétaire ajoute que l'éminent architecte en chef fit observer qu'il ne fallait pas prévoir un étage, le Comité des monuments historiques devant à coup sûr s'opposer à l'établissement d'un plancher.

Plusieurs membres citent des affectations analogues d'anciennes églises, non seulement à Bâle et à Gand, mais tout près de nous, à Saint-Germain-en-Laye. Pour l'aménagement et le coup d'œil elles présentent des types accomplis, malgré la hauteur de leurs voûtes; et elles satisfont très bien le visiteur.

M. Adeline résume avec bonheur toute cette discussion, en sollicitant ses collègues d'émettre le vœu que l'église Saint-Laurent soit transformée en musée lapidaire exclusivement destiné aux antiquités départementales. Ce vœu est immédiatement adopté à l'unanimité.

Estampes diverses. — M. Deglatigny soumet à l'examen de nos confrères une intéressante série de dessins reproduisant probablement l'ancienne église Saint-Nicolas (une attribution à Saint-Nicaise est d'abord écartée), Saint-Herbland (?), Harfleur et la cathédrale, au moment de la célèbre maladresse d'H. Langlois, répondant à une question de la duchesse d'Orléans, protestante : « Ce sont les protestants, Madame, qui ont fait ces dévastations ! ». Quant aux dessins de Polyclès Langlois, très fantaisiste en sa manière, leur attribution est particulièrement difficile : on croit pour-

ant que sous la date de 1858, il a voulu fixer un épisode de l'ouverture de la rue de la République ; mérite une mention spéciale une vue du port avec une « colonne du Trocadéro », qui n'exista jamais qu'en projet.

Au nombre de ces dessins, M. Adeline retrouve un calque de sa façon. La chose n'est pas pour déplaire à M. Pelay, qui s'était refusé à y reconnaître une œuvre originale.

Antiquités diverses. — M. P. Baudry présente, au nom de leur possesseur, quelques pièces de la collection de M. Poussier, savoir : 1° Une petite terrine (95 mill. au bord, sur 48 mill. de hauteur; diamètre du pied 40 mill.) gallo-romaine en terre de Samos, provenant des dragages de la Seine; 2° Quatre pavés vernissés, de Lisieux, fabriqués au XVIe siècle (108 mill. de côté) d'une conservation parfaite, ce qui s'explique, parce qu'ils sortent du four, et n'ont jamais été touchés par le mortier.

M. le Président lit ou annonce quatre notices :

Liste des peintres-verriers dont il a rencontré les noms ;

Titres latins du XIIIe siècle sur le terrain où s'éleva bientôt le couvent des Cordeliers;

Inventaire du mobilier du prieur de Saint-Michel (lès-Rouen) ;

Mobilier d'un homme d'armes de l'abbaye de Saint-Ouen.

NOTES SUR L'EMPLACEMENT DU COUVENT DES CORDELIERS DE ROUEN.

L'emplacement qu'occupait à Rouen le couvent des Frères Mineurs était compris entre les rues des Cordeliers, des Charrettes, de Jacques-Le-Lieur, du Fardeau et l'ancien cimetière de Saint-Pierre-du-Châtel. La rue Nationale, qui le divise actuellement, de haut en bas, en deux parties à peu près égales, fut ouverte en 1791 et continuée jusqu'à la rue aux Ours en 1830.

Au XIIIe siècle, la première de ces rues s'appelait la rue du Temple, parce qu'elle conduisait à un hôtel dépendant autrefois de la commanderie de Sainte-Vaubourg. La rue des Charrettes (1) était connue sous le nom de rue Sur-la-Rive, qu'elle devait à sa proximité de la Seine dont elle touchait les bords. Quant à ce nom de rue Jacques-Le-Lieur, nous savons tous qu'il est récent, qu'il a été substitué à celui des Iroquois, qui n'est point à regretter parce que lui-même n'avait point pour lui une bien haute antiquité, et qu'il pouvait induire le public en erreur par la transformation assez bizarre d'un nom de bourgeois en

(1) C'est par erreur que M. Chéruel, dans le plan annexé à son *Histoire de la Commune de Rouen*, donne à notre rue des Charrettes le nom de rue des Templiers. En 1348 la rue des Cordeliers n'avait point d'autre nom que celui de rue du Temple. « Vente, samedi après la Saint-Marc 1342, par Jacques du Val-Richer, à Monsr Nicole de Hotot, sieur d'Anglesqueville-la-Mauconduit, de maisons, fond de terre et vide place, en la paroisse Saint-Vincent, entre la rue Ancrière et la rue du Temple. Vente de cette propriété par Nicole de Hotot à Maheut d'Estouteville, dame de Bailleul, 1343 ; donation de la même propriété par la dame de Bailleul aux Frères Mineurs, 1348 (Arch. de la S.-Inf., F. des Cordeliers). La rue du Temple, *vicus Templi*,

celui d'une peuplade canadienne. En tout cas cette dénomination était loin de valoir la dénomination primitive de rue des Tonneliers. Celle-ci, en effet, avait l'avantage de rappeler le quartier particulièrement affecté autrefois à un corps de métier important. Elle servait, d'ailleurs, à distinguer, l'une de l'autre, deux églises du même vocable, et qu'on aurait pu facilement confondre : Saint-Etienne de la rue aux Tonneliers, ou, par abréviation des Tonneliers, et Saint-Etienne-la-Grande-Eglise dans la Cathédrale.

Le vaste terrain, dont nous avons indiqué les abornements, dépendait, antérieurement au XIIIe siècle, de trois paroisses : Saint-Clément, dont l'église située le long de la rue Sur-Rive était destinée à disparaître; Saint-Etienne-des-Tonneliers et Saint-Pierre-du-Châtel, dont les églises, transformées en magasins depuis la Révolution, subsistent encore. Il représentait, sinon dans sa totalité, du moins dans sa majeure partie, l'emplacement d'un très ancien château qu'on suppose, sans trop de preuves, avoir été construit par Rollon (1), et qui certainement avait été

est citée dans une charte, sans date, de Raoul de Cottevrard. Ce nom n'était pas encore tombé en désuétude quand Farin composa son *Histoire de Rouen* (1668). Il l'explique par ce fait que la rue, dite maintenant rue des Cordeliers, aboutissait directement à l'église des Templiers, qui occupait, de l'autre côté de notre rue des Charrettes, « une grande place quarrée, à l'opposite de la Sale-des-Marchands. » Farin nous apprend que l'on voyait encore de son temps « les murailles et quelques restes » de l'ancienne demeure des Templiers (*Hist. de Rouen*, t. I, p. 218). D'après le même auteur, les Templiers se transportèrent sur la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, au bas de la rue des Hermites, et s'y firent construire un nouveau couvent en 1250-1260 (*Ibid.*, p. 221).

(1) Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, t. I, p. 104. Farin, *Hist. de Rouen*, t. I, p. 111, 113; — t. II, p. 208; t. III, p. 251; Dom Toussaints Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 7.

abandonné assez longtemps avant la fin du XIIe siècle. On n'en trouve aucune mention dans les Rôles de l'Echiquier de Normandie, de Stapleton. Le nombre des propriétaires entre lesquels il se trouvait dès lors partagé, les rentes dont étaient grevées les différentes propriétés comprises dans son enceinte, ne peuvent s'expliquer que par des contrats d'aliénation fréquents et successifs, qui doivent faire supposer un laps de temps assez considérable. Il est à croire qu'il sortit du domaine ducal, par ventes, ou donations, lorsque la ligne des fortifications de la ville fut portée au-delà du cours de la Renelle qui coule le long de la rue des Cordeliers. Ce fut vraisemblablement à l'époque où s'opéra ce changement que la chapelle du château de nos ducs normands, St-Pierre-du-Châtel, devint église paroissiale. Sa conservation pouvait paraître peu utile; mais alors un lieu une fois consacré au culte devait l'etre pour toujours.

Entre ces diverses propriétés provenant du morcellement de l'ancien château et appartenant presque toutes à des personnes de la haute bourgeoisie rouennaise, il y en avait une, plus importante que les autres : on l'appelait le Donjon ; elle appartenait à une famille qui en tirait son nom, et dont un des membres, Luce de Donjon, fut maire de Rouen en 1189 et 1194 (1).

En 1231, un Laurent de Donjon, de consentement de sa femme Alice et de ses fils Raoul et Laurent, vendit à Robert du Châtel, tout son *tènement* du Donjon, comprenant des edifices en pierres et en bois, accompagné de tourelle, de jardin et de vivier, entouré d'un mur de clôture, et dont les abornements sont ainsi spécifiés : d'un côté, la rue

(1) Rien de plus commun que les noms de famille empruntés à des désignations de quartiers, de rues, d'églises, etc. : l'Aître, Aubevoie (la rue Beauvoisine), Bouvereul, le Bourg-l'Abbé, le Change, le Châtel, la Courvoiserie, le Croquet (le poids public), Malpalu, le Marché, Outre-Seine, le Petit-Pont, la Poterne, Wanterie, la Vicomté, le Vivier.

de la Rive, la maison du prêtre (nous dirions le presbytère) de St-Clément, l'église de cette paroisse ; d'autre côté le jardin de Raoul de la Grange ; — d'un bout, la rue du Temple, et, d'autre bout, pour une partie, la rue des Tonneliers, et pour une autre partie, les propriétés de Luce et Jean de Cabourg, de Gautier du Bac et autres voisins. L'étendue de ce manoir et la nature de ses constructions nous donnent lieu de conjecturer que c'était un des plus marquants de la ville ; près du pont et de la rivière, il se trouvait dans les conditions les plus avantageuses pour le commerce. Le prix de vente ne fut pas moindre que de 1.000 l., chiffre élevé pour le temps, sans compter 5 s. de rente annuelle à payer au vendeur et à ses héritiers. L'acquéreur s'engageait, en outre, à payer, chaque année, au chambellan de Tancarville une livre de poivre au terme de la Saint-Michel ; il reconnaissait le droit d'*hôtage (hotagium* pour *hospitagium*) que ce haut dignitaire féodal était en possession d'exercer sur cette propriété dont il continuait d'être le seigneur. C'est dire que le Donjon, en sortant des mains du duc de Normandie, avait appartenu au sire de Tancarville, peut-être en sa qualité de chambellan; qu'en l'aliénant, celui-ci avait retenu, outre la redevance en poivre, la faculté de se faire héberger au Donjon; et qu'à titre de *seigneur* ou de premier vendeur de ce domaine, il s'était réservé un droit qui primait tous ceux qui auraient pu résulter de contrats postérieurs. L'aliénation de 1231 se fit avec une certaine solennité. Elle fut conclue devant le maire de Rouen, Geoffroi Gigan, en présence de Guillaume de Cailli, Jean du Val-Richer, Geoffroi du Val-Richer, Geoffroi fils Philippe, Guillaume du Châtel, Isambard Longventre, Raoul Amiot, Robert Alain, Adam Fessart, Enguerran Filleul, et Guillaume, clerc de la Commune.

J'imagine, sans pouvoir l'affirmer avec certitude, que cette acquisition du Donjon, par Robert du Châtel, ne fut pas autre chose qu'une mesure préparatoire en vue de

l'établissement des Frères Mineurs à l'intérieur de la ville.

Introduits à Rouen dès 1228, trois ans après la confirmation de leur ordre au Concile Général de Latran, ils occupaient, sur la paroisse Saint-Maclou, près de la rivière d'Aubette, au lieu dit maintenant le Clos-St-Marc, un emplacement qui leur avait été affecté par un chanoine de Rouen, Geoffroi de Quièvreville (1). L'endroit était malsain ; et Eudes Rigaud, qui, avant d'être promu à l'archevêché de Rouen, y avait vécu, sous la bure d'un pauvre religieux pendant plusieurs années, s'était trouvé bien placé pour en reconnaître les inconvénients. L'autorité que lui acquirent bientôt son mérite, l'estime de saint Louis et de la reine Blanche, lui permirent de mener à bonne fin le projet qu'il avait conçu d'installer ses anciens confrères dans des conditions plus favorables à leur santé et à leurs études.

L'embarras était que, par leur profession de mendiants, ils ne pouvaient rien acheter ni rien recevoir en propriété. Il en résultait pour eux l'obligation de traiter, par des amis ou des personnes interposées, pour l'acquisition des terrains jugés nécessaires, dont la propriété fut attribuée au roi et à l'archevêque.

Populaires comme ils l'étaient, soutenus d'ailleurs par Eudes Rigaud et par saint Louis, il leur fut aisé d'obtenir le concours de personnages appartenant à la haute noblesse féodale et des membres les plus considérés de la commune de Rouen.

Guillaume IV, chambellan de Tancarville, premier propriétaire du Donjon, avait conservé, comme nous l'avons

(1) « La donation avait été faite à l'archevêque et au Chapitre; mais l'usage en devoit demeurer aux Religieux tant qu'il leur plairoit d'y demeurer, parce qu'en cas qu'ils se retirassent ailleurs, la chapelle et une place pour un petit édifice seroit pour un Prestre de la paroisse de St-Maclou, et le reste du fond appartiendroit au Doyen et au Chapitre de Rouen, etc... » Dom Pommeraye, *Hist. des Archevesques de Rouen*, pp. 451, 452.

dit, des droits sur cet hôtel. Il en fit l'abandon en faveur des Frères Mineurs, le vendredi après la Toussaint 1248. Au mois d'août de l'année suivante, il figure comme témoin, avec Eudes Rigaud, à la donation que Sanson de Grouchet fit à ces religieux de sa terre d'Alliquierville, qui fut remise au Roi en la personne de Barthélemy Le Chevalier, pour lors bailli de Caux (1). Guillaume de Tancarville mourut en 1268. Son cœur fut inhumé dans le chancel de l'église des Frères Mineurs, en présence de l'archevêque Eudes Rigaud (2). Un autre puissant seigneur, Robert Bertran, seigneur de Briquebec, leur donna la part qu'il possédait dans l'emplacement de l'ancien château, du côté de Saint-Pierre-du-Châtel, et 4 l. de rente à prendre sur le tènement d'Etienne Blondel et de ses frères, dimanche avant Noël 1248 et avril 1249.

De son côté, Nicolas de la Londe leur donna le patronage de l'église Saint-Clément qu'il avait acquis pour eux, de son neveu Jean Commin, en échange du patronage de l'église du Tuit-Hébert, février 1249. Il ne devait pas ignorer qu'il entrait dans les vues de l'archevêque d'arriver à la suppression de l'église Saint-Clément en tant

(1) Cette donation fut faite pour procurer aux religieux le moyen de subvenir aux frais de leur nouvelle installation, ce qui nous fait conjecturer que la terre d'Alliquierville ne tarda pas à être aliénée.

IIII. *Id. Aprilis. Accessimus ad monasterium Beati Georgii de Bauquiervilla, ubi corpus venerande Memorie W., camerarii de Tancarvillæ, ecclesiastice tradidimus sepulture, qui die veneris obierat precedentis, et, ipsa die, inhumavimus cor ejus in cancello monasterii fratrum Mimnorum Rothomagensium.*

(2) *Registrum Visitationum* O. Rigaud, p. 599.— La tombe du sire de Tancarville fut conservée longtemps dans l'église des Cordeliers. « Auprès de la clôture du grand autel gît le cœur de Guillaume, chambellan de Tancarville, qui déceda le 6 avril 1260 (lisez 1268). Il est représenté sur sa tombe vêtu d'une cote d'armes ». Farin, *Hist. de Rouen*, t. III, p. 266.

qu'église paroissiale. Nicolas de la Londe déclare, en effet, dans son acte de donation, qu'il autorise les Frères Mineurs, pour ce qui le regarde, à la faire abattre pour augmenter le lieu de leur résidence (1).

La bourgeoisie fit peut-être encore davantage pour l'établissement des Frères Mineurs.

Entre les représentants du haut commerce et les membres les plus considérés de l'administration communale de Rouen figurent les Du Châtel, du Val-Richer, Gigan et Frehier du Neufmarché.

Un Robert Du Châtel fut maire de Rouen en 1220-1221, en 1229-1230 ; un Bertin du Châtel fut maire à son tour en 1266-1267. Viennent ensuite, honorés de la même fonction : Jacques Du Châtel, 1285-1286 ; Robert Du Châtel, 1287-1288. A partir de cette date jusqu'en 1355, pendant 29 années au moins, la mairie de Rouen fut confiée à des membres de cette famille.

Geoffroi Gigan fut maire de la même ville en 1232-1233, 1241-1242, 1252-1253.

Ce dernier et Bertin du Châtel contribuèrent, pour une large part, à l'établissement des Frères Mineurs, soit comme généreux donateurs, soit comme agents dévoués.

Bertin du Châtel achète, au mois de mars 1246 (v. s.), de son frère Renaud, le tènement dit du Donjon, moyennant 60 l. de rente qu'il assigne sur d'autres biens, et dans le cours du même mois, peut-être le même jour, il fait don de cette propriété aux Frères Mineurs. En mars 1256 (v. s.), il leur fait donation de diverses maisons et de divers terrains qu'il avait achetés pour eux et dans le dessein de compléter leur installation.

Des donations, non moins importantes, leur sont faites,

(1) *Volo etiam et concedo, quantum in me est, ut dicti fratres facere destrui valeant ecclesiam supra dictam ad ampliandum locum suum novum situm Rothomagi qui* le Donjon *vulgaliter appellatur.*

dans le même but, par Geoffroi Gigan, aux mois d'août 1250 et de mars 1256 (n. s.).

Entre les biens que comprenaient ces diverses donations on remarque le tiers d'un tènement acheté de Raoul d'Ooni sis en la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, *inter cimiterium St-Petri de Castello et vicum ejusdem Sancti et terram Roberti* Moustarde, *ex una parte, et tenementum quod vocatur* le Donjon, *ex altera parte, sicut se proportant et extendunt a veteri muro civitatis usque ad vicum Doliatorum et usque ad terram que fuit dicti Roberti* Moustarde (1).

Emmeline, femme de Frehier du Neufmarché, leur légua une rente à prendre sur l'Hôpital de St-Martin-du-Pont, et Petronille du Val-Richer et Alice de Cailly leur donnèrent la moitié d'un tènement qui leur appartenait rue du Temple.

Tous ces donateurs, nobles ou bourgeois, ne faisaient qu'obéir à l'impulsion qui leur était donnée par Eudes Rigaud.

Plusieurs actes témoignent de l'intérêt que celui-ci prenait à la maison de ses anciens confrères.

Par lettres, datées du samedi après Pâques 1249, confirmatives de celles de son prédécesseur Eudes Clément, il avait d'abord autorisé les Frères Mineurs à transférer leur communauté au lieu dit le Donjon, à y faire construire leur monastère, à y célébrer leurs offices, sauf les droits paroissiaux dus au prêtre du lieu (le curé de Saint-Clément), au sujet desquels, s'il arrivait qu'il ne pussent s'entendre avec lui, il se réservait de concilier leurs intérêts respectifs, soit par lui-même, soit par un délégué.

Le vendredi qui suivit les octaves de la Pentecôte 1251, reconnaissant que, par suite de l'établissement des Frères

(1) Ce legs, fait *ad liberacionem novi loci* des Frères Mineurs, est rappelé dans des lettres d'Eudes Rigaud, du jour de la Saint-Martin d'hiver 1255.

Mineurs, l'église de Saint-Clément avait subi une forte réduction dans ses revenus, il supprima la paroisse, adjoignit une partie des paroissiens à Saint-Etienne-des-Tonneliers, une autre partie (ceux d'au-delà du fleuve) à Saint-Martin-du-Pont, et attribua aux religieux, pour les cérémonies du culte, l'église de Saint-Clément, laquelle, apres qu'elle fut devenue conventuelle, conserva son vocable primitif.

Saint Louis, qui favorisait de tout son pouvoir, comme nous l'apprend Joinville, les communautés religieuses sans distinction, et qui avait accordé sa confiance à Eudes Rigaud, consentit volontiers à accepter, comme faites simultanément à sa personne et à cet archevêque, les donations qui, en réalité, ne l'étaient qu'en faveur des Frères Mineurs. Il leur donna un pouce d'eau à prendre sur la fontaine Gaalor, et leur permit d'établir une allée ou galerie au-dessus de la rue du Temple, avril 1257 (1). A cette date, il était à Rouen, et on ne peut raisonnablement douter qu'il n'ait honoré de sa présence une maison à laquelle il témoignait un si vif intérêt.

On peut même conjecturer que Gigan, dont nous avons rappelé les donations, ne fut qu'un fidèle agent de saint Louis. Ce qui me le fait croire, ce sont les lettres par lesquelles ce prince le charge de vendre un terrain domanial, précédemment donné aux Frères Mineurs, près de la rivière d'Aubette, et d'employer le prix de la vente au paiement des frais de leur installation au Donjon.

Le contrat de vente de 1231 nous renseigne assez exactement sur la position du Donjon. Il est clair qu'il se trouvait dans la partie basse de l'emplacement de l'ancien château et assez près de l'église Saint-Clément pour que l'office de la paroisse troublât celui des religieux, et

(1) C'était pour accéder à leurs latrines qui se trouvaient ainsi placées en dehors de leur couvent et sur le ruisseau de la Renelle.

réciproquement. Ce fut même là une des raisons que Eudes Rigaud allégua pour justifier la suppression du titre paroissial de cette église (samedi après la Pentecôte 1251).

Plus haut, parallèlement aux rues des Tonneliers et du Temple, subsistait encore une partie du vieux mur de la ville.

Ce vieux mur est cité dans la charte de donation de Raoul d'Ooni que nous avons déjà mentionnée ; il l'est encore dans celles de Bertin du Châtel, de Petronille du Val-Richier, et de Geoffroi Gigan : *In quadam platea sita in vico Templi, inter terram que fuit Guillelmi de Cailliaco, ex una parte, et quandam plateam pertinentem ad dictum locum* (le Donjon), *ex altera, sicut dicta platea se proportat a dicto vico per ante usque ad murum veterem civitatis per retro.* — Tènement en la rue du Temple, *sicut se proportat a vico per ante usque ad murum veterem civitatis per retro*, fév. 1256 (v. s.). — *In parte tenementi cujusdam, que quidem pars sita est in parrochia Sancti-Petri..... inter terram que fuit Roberti, sicut dicta pars se proportat à vico Templi per ante usque ad veterem murum civitatis per retro.*

Farin, dans son *Histoire de Rouen* (notice sur l'église de Saint-Pierre-du-Châtel), affirme qu'on voyait encore dans le jardin des Cordeliers des vestiges du château bâti par Rollon. L'auteur veut sans doute parler de ce vieux mur que mentionnent les anciennes chartes de ces religieux.

Il est à remarquer qu'une partie des paroissiens de Saint-Clément habitaient de l'autre côté de la Seine. A première vue, il paraît étrange qu'ils ne fussent pas dès lors rattachés à la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, comme ils le furent plus tard. Depuis longtemps, en effet, la communication entre les deux rives de la Seine ne s'établissait que par le pont de pierre, dit de la Reine Mathilde, dont le bout, du côté de la ville, était très proche de l'église Saint-Martin-du-Pont.

Cette considération m'amène à supposer que très anciennement la communication entre les deux rives avait pu s'établir par un autre pont dont une des extrémités était voisine de l'église Saint-Clément. Ce qui me paraît autoriser cette supposition, c'est le nom de rue de Vieux-Pont donné à une rue aboutissant à l'église Saint-Clément, rue que je crois être celle de l'Estrade.

En 1401, Jean Braque, écuyer, baille à louage, pour neuf ans, « une grant maison devant les Cordeliers, bornée, d'un côté, maistre Symon du Val-Richier, d'autre côté, la rue appelée le Viel-pont, d'un bout, au pavement devant les Cordeliers, d'autre bout, au canal de la Seine ». Si Farin ne se trompe point dans l'indication qu'il nous donne du terrain occupé anciennement par les Templiers, la grande maison louée par Jean Braque, nous paraîtrait être celle de ces religieux (1).

Ailleurs, 29 novembre 1402, mention de la construction d'une chapelle pour les Cordeliers, « sur la fontaine de leur ostel à l'endroit du bout de la rue du Viel-pont (2) ».

Ce qui ne me permet pas de voir dans cette désignation de Vieux-pont, un nom d'homme, c'est que je rencontre, de l'autre côté de la Seine, à Saint-Sever, une rue du Vieupont indiquée dans un rôle du XIVe siècle (3), et plus tard encore, dans un compte de la ville de Rouen, de 1456-1457, une pièce de terre dite « le Vieux-Pont, outre la rivière en Richebourg », c'est-à-dire vers l'ancien clos aux Galées (4).

Dans la partie supérieure de l'emplacement des Cordeliers, vers l'église de Saint-Pierre-du-Châtel, se trouvaient leur jardin (5) et leur infirmerie à laquelle était attenante

(1) Tabellionage de Rouen, Reg. 9, f° 144.

(2) *Ibid.*, f° 392 v°.

(3) Arch. de la S.-Inf., F. de Saint Ouen.

(4) Arch. de la Ville.

(5) Cité en mars 1293, charte du F. des Cordeliers.

une chapelle (1). La porte du couvent s'ouvrait vers le bas de la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers. C'était par là que le public avait accès dans leur cloître (2), lequel était très étendu, et où fréquemment des prédications se faisaient en plein air.

Dans la dernière édition des œuvres de saint Bonaventure on a inséré un sermon qu'il aurait prononcé à Rouen en 1264, en présence du peuple, du clergé et de l'archevêque Rigaud (3).

VENTE PAR LAURENT DE DONJON, BOURGEOIS DE ROUEN, A ROBERT DU CHATEL, DU TÈNEMENT DE MAISONS DIT LE DONJON (1231).

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Rothomagensis, salutem in Domino. Noveritis nos quamdam cartam, sigillo Communie Rothomagensis et Laurencii de Donjon, civis Rothomagensis, sigillatam, non cancellatam, non abolitam, non vitiosam, ut prima facie apparebat, in forma hujusmodi inspexisse. Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Laurentius

(1) *Juxta capellam infirmarie sue super vicum qui ducit ab ecclesia B. Petri de Castro ad Sanctum-Stephanum de vico Doliatorum*, oct. 1275. Même Fonds.

(2) Porte des Frères, rue des Tonneliers, 1315. Même Fonds.

(3) SANCTI BONAVENTURAE OPERA OMNIA. quaracchi, MCMI, t. IX, p. 116. — Ce sermon, le xe pour la fête de Noël, porte ce titre : *Editus in conventu Rothomagensi coram populo terrae et clero, praesente fr. Rigaldo archiepiscopo civitatis.* Renseignement fourni par notre savant secrétaire, M. l'abbé Tougard, qui me rappelle à ce sujet que, d'après le Registre des visites d'Eudes Rigaud, ce prélat célébra à Rouen les fêtes de Noël, et officia le lendemain aux Cordeliers.

de Donjon, civis Rothomagensis, de assensu et voluntate Aelicie, uxoris mee, et liberorum meorum, Radulphi et Laurentii, concessi et tradidi Roberto de Castello, civi Rothomagensi, totale tenementum meum ligneum et lapideum, quod in Rothomago habebam prope vicum de Super-Ripam-Secane, quod videlicet vocatur Donjon, sicut illud idem tenementum integre se proportat, cum tourella et cum gardino et cum vivario et cum muro clausture et cum omnibus pertinentiis ejusdem manerii, videlicet inter vicum de Rippa et domum presbiteri Si-Clementis et eciam ecclesiam Si-Clementis, ex una parte, et gardinum quod fuit Radulphi de Granchia, ex altera, sicut se proportat a vico Templi usque ad vicum Tonnellariorum et usque ad terras Luce et Johannis de Cabourc et Galteri de Bacco et aliorum vicinorum, qui ibi de-juxta terras habent, tenendum eidem Roberto et ejus heredibus bene, pacifice, hereditarie, reddendo inde, singulis annis, michi et meis heredibus, quinque solidos redditus usualis monete in festo Si Michaelis, et camerario Tanquarville, Domino illius tenementi, unam libram piperis in eodem termino. Licebit eciam de cetero dicto Roberto et ejus heredibus facere omnem voluntatem suam de predicto tenemento, sicut de suo proprio hereditagio, salvo redditu meo supradicto et redditu similiter camerarii antedicto et jure hostagii quod habet et habere solet dictus camerarius in eodem tenemento. Ego etiam et mei heredes tenemur garantizare eidem Roberto et ejus heredibus dictum tenementum contra omnes gentes per redditus antedictos, salvo tamen dicto camerario jure hostagii, quod, ut dictum est, habet in eodem tenemento. Nam propter hujus hereditatis concessionem idem Robertus dedit mihi et dicte Aelicie, uxori mee, et dictis liberis meis, Radulpho et Laurentio, mille libras turonensis monete. Quod ut ratum sit, actum fuit hoc anno Domini M°. CC°. tricesimo primo, mense marcio, coram Gaufrido Gigante, tunc majore Rothomagi, et sigillo meo, cum sigillo Communie,

fuit hoc confirmatum. Testibus hiis Guillelmo de Cailli, Johanne de Valle-Richerii, Gaufrido de Valle-Richerii, Gaufrido filio Phillippi, Guillelmo de Castro, Ysembardo Lu(n)cuentre, Radulpho Amiot, Roberto Alano, Adam Fesart, Enguerranno Filleul, Guillelmo clerico. — Inspectio autem predictorum et sigillatio facta sunt anno Domini M°. CC°. XL°. nono, mense junio.

Sceau perdu. (Arch. de la S.-Inf., F. des Cordeliers.)

Vidimus et confirmation par l'archevêque Eudes Rigaud, en 1249, de l'autorisation que son prédécesseur, Eudes Clément, avait donnée aux Frères Mineurs, de transférer leur couvent au lieu dit le Donjon. Jeudi après le premier dimanche de Carême, 1246.

Frater Odo, permissione divina Rothomagensis ecclesie minister indignus, dilectis in XPO Gardiano et Fratribus Minoribus, Rothomagi commorantibus, salutem eternam in Domino Jhesu Christo. Litteras pie recordationis Odonis, predecessoris nostri, quas Decano et capitulo Rothomagen. scripsit, vestris necessitatibus condescendens, conspeximus in hec verba. — Odo, miseratione divina Rothomagensis archiepiscopus, dilectis filiis Decano et capitulo Roth. salutem in Domino. Ex parte dilectorum filiorum Fratrum Minorum Roth. nobis fuit humiliter supplicatum ut, cum ipsi tam locum de quo inter nos et ipsos erat discordia, quam locum quem inhabitant in presenti, dimictere sint parati, nos eisdem opponere non vellemus quin ad locum quendam in civitate Rothomagensi qui *Donjon* vulgariter noncupatur valeant se transferre; nos autem, paci et tranquillitati eorum pro viribus intendentes, cupientes inter discordes concordiam seminare, devotis

eorum precibus inclinati, respondimus quod nobis placet nec eis, quantum ad locum predictum, nos aliquatenus opponemus. Gaudemus enim in Domino quod vos eis assensum super hoc prebuistis. Datum anno Domini millesimo XL° sexto, die jovis post *Invocavit me* (1). Ea propter, Karissimi in Domino, quos non destituere cupimus, set sincero pietatis affectu potius confovere, eo amplius pre ceteris, quo, inter vos nutriti, vestre conversationis ab antiquo per experientiam cognovimus puritatem, dicti predecessoris nostri vestigiis inherentes, vobis, auctoritate presentium, concedimus ut ad dictum locum de *Donjon* vos transferre et edificare ibidem possitis et divina officia celebrare, salvo tamen jure parrochiali sacerdoti loci illius integre reservato, de quo, si cum ipso parrochiali presbitero non poteritis concordare, provisionem ipsius nobis, vel ei quem ad hoc loco nostri posuerimus, reservamus. Datum sabbato post Resurrectionem Dominicam, anno Domini millesimo ducentesimo XL° nono.

Original, sceau perdu.

Double de cette charte.

Donation faite par Sanson de Grouchet, chevalier, aux Frères Mineurs, de sa terre d'Alliquierville, afin de leur procurer les ressources qui leur étaient nécessaires pour se libérer des charges de l'acquisition du manoir du Donjon, 1249.

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Sanson de Groucheth, miles, dedi et concessi Deo et Beate Marie et omnibus sanctis et viris religiosis Fratribus

(1) Cette charte existe en original. Il existe aussi un vidimus fait par l'official du même document, vidimus daté du jeudi avant la saint Laurent, martyr, 1259.

Minoribus, Rothomagi commorantibus, in puram et perpetuam elemosinam, ad deliberationem loci sui novi, qui *le Donjon* vulgaliter appellatur, totam terram meam quam habebam in parrochia de Alinquevilla (1), videlicet in hominibus et in terris, redditibus, serviciis ac in omnibus aliis, et, breviter, quicquid habere poteram, habendum et possidendum in perpetuum eis quibus, per voluntatem et assensum dictorum Fratrum fuerint assignata, et eorum heredibus, salvo redditu Domini capitalis, libere, pacifice et quiete, absque ulla reclamatione mei de cetero vel heredum meorum. Quia tamen habere proprietatem et recipere dictorum Fratrum professioni non congruit, de tota dicta terra, cum omnibus ejusdem terre pertinentiis, saissivi baillivum Calethi, videlicet Bartholomeum dictum Militem, qui, de consilio Domine Blanchie, Dei gratia Francorum regine, et assensu dictorum Fratrum, ut predictum est, assignabit sicut vere possidens et saissitus. Quod ut ratum et firmum permaneat in futurum, presentem cartam sigilli munimine roboravi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense augusti. Testibus hiis venerabili in Christo patre Domino Odone, Rothomagensi archiepiscopo, Guillelmo de Cambremer, decano Sancti Sepulcri Cadomensis, Guillelmo Belenguel milite, Willelmo cambellano de Tanquarvilla, Bartholomeo dicto Milite, baillivo tunc Calethi et aliis.

Original, sceau perdu.

Donation faite par Guillaume, chambellan de Tancarville, aux Frères Mineurs, des droits qu'il avait sur le manoir dit le Donjon, 1248.

Universis presentes litteras inspecturis, Ego Guillelmus camerarius de Tancarville, salutem in Domino. Notum

(1) Alliquierville, commune réunie à Trouville.

vobis facio quod ego dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam, pro anime mee et parentum meorum atque predecessorum remedio, viris religiosis Fratribus Minoribus, Rothomagi commemorantibus, quicquid juris habebam et habere poteram aut debebam in manerio quod dicitur *le Donjon*, situm Rothomagi, cum ejusdem pertinenciis universis, retentis tamen michi et heredibus meis omnibus jurisdictionibus et libertatibus que michi debentur et habere debeo, extra dictum manerium, in civitate Rothomagensi vel alibi, racione manerii supradicti, hoc tamen salvo quod, si contingat ipsos Fratres exinde habitacionem suam transferre et alibi habitare, omne jus quod habebam et habere poteram tempore concessionis in dicto manerio, ad me vel ad heredes meos quiete et libere revertatur. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum meum apponere dignum duxi. Testibus hiis reverendo patre O., Dei gracia Rothomagensi archiepiscopo, magistro Theobaldo, ejus socio, Johanne, presbitero de Homa (1), Gaufrido dicto Patenostre, milite, et Henrico Sauger, ipsius archiepiscopi clerico. Datum apud Deivillam, feria sexta post festum Omnium Sanctorum, anno Domini millesimo cc° quadragesimo octavo.

Original, sceau perdu.

Joint à cette charte un vidimus de l'officialité de Rouen, daté du jour de saint Thomas apôtre, 1248. Le nom du clerc de l'archevêque y est écrit Saugier. On y lit aussi *Homma* au lieu de *Homa* et *Paternostre* au lieu de *Patenostre*.

Charte de la reine Blanche, datée de Pontoise, décembre 1248, par laquelle elle annonce que devant elle Guillermus camerarius de Tanquarville a reconnu la donation faite par lui aux Frères Mineurs.

(1) Le Houlme.

Donation faite par Robert Bertran, chevalier, aux Frères Mineurs, de ses droits de propriété sur un manoir situé entre Saint-Pierre-du-Châtel et le Donjon, 1248.

Universis presentes litteras inspecturis Robertus Bertran, miles, dominus de Briquebec, salutem in Domino. Noveritis quod ego dono et concedo Deo et Beate Virgini et omnibus sanctis, pro salute anime patris mei Roberti Bertran et pro salute anime Willelmi de Teibouvilla, militis, cognati mei, et pro salute anime mee et predecessorum meorum, in puram et perpetuam elemosinam, viris religiosis Fratribus Minoribus, Rothomagi commorantibus, ad habitacionem eorumdem, quicquid habeo vel de cetero habere potero in manerio quod est situm inter Sanctum Petrum de Castello et manerium quod dicitur le *Dangon*, sicut in longum et in latum plenarie se extendit, absque aliqua mei vel heredum meorum de cetero reclamatione. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigilli mei apposui munimentum. Datum anno Domini millesimo cc° xl.° octavo, die dominica proxima ante Nativitatem Domini. Testibus hiis domino Willelmo Bertran, Willelmo de Wiarvilla, Rogero de Mara, militibus.

Original, sceau perdu.

Charte de Robert Bertran, chevalier, par laquelle il renouvelle la donation précédente en y ajoutant celle de 4 livres de rente que lui devait Robert Blondel, 1249.

Universis presentes litteras inspecturis Robertus Bertran, miles, dominus de Brikebec, salutem in Domino. Noveritis quod ego dono et concedo Deo et Beate Marie Virgini et omnibus sanctis et viris religiosis Fratribus

Minoribus, Rothomagi commorantibus ac de cetero moraturis, pro salute anime patris mei Roberti Bertran et pro salute anime Willelmi de Tibouvilla, militis, cognati mei, et pro salute anime mee ac predecessorum meorum, in puram et perpetuam elemosinam, ad usum dictorum Fratrum, quatuor libratas annui redditus usualis monete quas Stephanus Blondel, civis Rothomagensis, et sui fratres, mihi annuatim ad festum Sancti Michaelis solvere tenebantur et quicquid dominii, juris et libertatis habebam et habere poteram in illo tenemento cum suis pertinenciis, quod est situm inter ecclesiam Sancti Petri de Castello et manerium quod dicitur le *Donjon*, sicut in longum et in latum plenarie se extendit, absque aliqua mei vel heredum meorum de cetero reclamatione. Hanc autem donationem et concessionem ego Robertus Bertran et heredes mei contra omnes predictis Fratribus tenemur garantizare. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense aprilis. Testibus hiis Domino Willelmo Bertran, fratre meo, Domino Willelmo de Wiarvilla.

Cession faite par Renaud Du Chatel à son frère Bertin, du tènement dit le Donjon, moyennant 60 livres de rente, assignées sur d'autres biens, mars 1248 (v. s.).

Cyrographum. Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Reginaldus de Castro, civis Rothomag., concessi et tradidi Bertino de Castro, fratri meo, totum illud tenementum quod situm est, apud Rothom., in parrochia Sancti Clementis, quod tenementum vocatur *le Donjon*, sicut se proportat in latum et in longum cum omnibus pertinenciis dicti tenementi, tenendum et possi-

dendum dicto Bertino et suis heredibus bene, in pace, libere et hereditarie, per sexaginta libras annui redditus monete currentis apud Rothomagum, de quibus dictus Bertinus et ejus heredes tenentur satisfacere Laurencio de Eisi et suis heredibus singulis annis de vinginti libris, terminis quibus assignantur, pro domo sua quam michi tradidit, sita in Corveiseria, versus portam Macelli, de parrochia Rotunde (1), in excambio dicti manerii mei. De aliis autem quadraginta libris redditus annui assignavit me dictus Bertinus in locis et tenementis de quibus me tenui pro contento. Licebit etiam de cetero dicto Bertino et suis heredibus omnem suam voluntatem facere de dicto tenemento cum pertinenciis suis sicut de suo proprio, salvo jure camerarii de Tanquarvilla, quod ibi solebat habere, et redditu meo alibi assignato, et salvis heredibus Laurencii de Donjone quinque solidis redditus quos ibi habent. Ego autem et mei heredes tenemur garantizare dicto Bertino et suis heredibus dictum tenementum cum pertinenciis contra omnes gentes per predictum redditum alibi assignatum. Quod ut ratum sit, actum fuit hoc exinde chirographum, sigillo meo et sigillo dicti Bertini ad invicem confirmatum. Anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense marcio. Testibus hiis Willelmo de Kalli, Gaufrido de Valle-Richerii, Gaufrido Gigan, Gaufrido filio Philipi, Helia Peitevin, Radulfo Raingot, Adan Fessart, Nicholao de Communia clerico, et aliis multis.

Donation faite par Bertin Du Châtel aux Frères Mineurs du lieu dit le Donjon, mars 1248 (v. s.).

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Bertinus de Castro, civis Rothomagensis, dedi et concessi,

(1) Rue du Gros-Horloge, porte du Marché, vers la rue Massacre.

pro salute anime mee et Johanne, uxoris mee, ac predecessorum nostrorum, de assensu et voluntate dicte Johanne, in puram et perpetuam elemosinam, viris religiosis Fratribus Minoribus, Rothomagi commorantibus ac ibidem de cetero moraturis, ad usum suum, totum illud tenementum situm Rothomagi, in parrochia Sancti Clementis super ripam, quod vocatur *le Donjon*, sicut se proportat in longum et in latum, ligneum et lapideum cum omnibus pertinenciis, quod tenementum, cum dictis pertinenciis, tradidit et dedit michi, per excambium quod inde habuit Reginaldus de Castro, civis Rothomagensis, frater meus, michi et meis heredibus habendum et possidendum hereditarie, libere, pacifice et quiete. Quia tamen proprietatem loci dictorum fratrum professioni non congruit, proprietatem dicti tenementi, cum pertinenciis universis, trado et pono in manu Domini Ludovici, illustris Regis Francorum, et in manu venerabilis patris Odonis, Rothomagensis archiepiscopi, habendam et possidendam libere, pacifice et quiete dicto Domino Regi et suis heredibus, necnon et dicto archiepiscopo et suis successoribus canonice intrantibus, in perpetuum hereditagium, absque ulla reclamatione mei de cetero vel heredum meorum. Et ut hoc ratum et firmum permaneat in posterum, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi (1). Et ad majorem confirmationem predictus archiepiscopus, ad petitionem meam, dicte carte sigillum suum apponere dignum duxit. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense marcii. Testibus hiis dominis Nicholao de Merula (2) et Johanne, fratre ejus, sacerdotibus, magis-

(1) Longtemps après cette donation, il était dû à la famille Du Chastel, une rente de 108 s. sur le *Donjon*. Guillaume et Geoffroi Du Chastel en firent don aux Frères Mineurs par charte datée de septembre 1270.

(2) Un membre de cette famille, Guy de Merle, fut sacré évêque de Lisieux, en 1267.

ris Theobaldo de Grandi Villari, Symone de Meinpiniaco et Petro de Sancto Germano.

Charte de Jean Commin, par laquelle il donne à Nicolas de la Londe, son oncle, le patronage de Saint-Clément de Rouen, en échange de celui de l'église du Thuit-Hébert, 1249.

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Iohannes Commin dedi et concessi Domino Nicholao de Lunda, militi, avunculo meo, totum jus patronatus quod habebam in ecclesia Sancti Clementis civitatis Rothomagen., sita super vicum Ripe, in excambium juris patronatus quod dictus Nicholaus habebat in ecclesia Sancti Audoeni de Teuito-Heudeberti, Rothomagensis diocesis, habendum et possidendum eidem Nicholao et suis herelibus in perpetuum hereditagium, libere, pacifice et quiete et ad faciendum exinde penitus voluntatem suam, salvo jure dominico, absque ulla reclamatione mei de cetero vel heredum meorum. Hanc autem excambiationem ego et heredes mei tenemur garantizare supra dicto Nicholao et suis heredibus contra omnes. Et ut hoc sit ratum et firmum in posterum presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense februarii.

Donation faite par Nicolas de la Londe, aux Frères Mineurs du patronage de Saint-Clément, 1249.

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Nicholaus, dominus de Lunda, miles, dedi et concessi, pro

salute anime mee et pro anima patris mei ac omnium predecessorum meorum, viris religiosis Fratribus Minoribus Rothomagi commorantibus ac ibidem de cetero moraturis, in puram et perpetuam elemosinam, quicquid juris et dominii habebam in jure patronatus ecclesie Beati Clementis Rothomagi, site super vicum Ripe, habendum eisdem Fratribus libere, pacifice et quiete et ad faciendum exinde penitus totam voluntatem suam, salvo jure dominico, absque ulla reclamatione mei de cetero vel heredum meorum. Volo etiam et concedo, quantum in me est, ut dicti Fratres facere destrui valeant ecclesiam supra dictam ad ampliandum locum suum novum, situm Rothomagi qui *le Donjon* vulgaliter appellatur. Quia tamen terrarum, locorum, reddituum et patronatuum proprietatem habere dictorum Fratrum professioni non congruit, sicut dicunt, proprietatem predicti juris patronatus dicte ecclesie posui in manu Domini Ludovici, illustris Regis Francorum, habendam eidem et suis heredibus in perpetuum hereditagium absque ulla reclamatione mei de cetero, vel heredum meorum, libere, pacifice et quiete. Hanc autem donationem, necnon et posicionem ego et heredes mei tenemur garantizare, tam dicto Domino Regi et suis heredibus, quam dictis Fratribus contra omnes. Et, ut hoc sit ratum et firmum in posterum, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense marcii.

Charte de Nicolas de la Londe, par laquelle il donne à Jean Commin, son neveu, le patronage de l'église du Thuit-Hébert, en échange de celui de Saint-Clément de Rouen, 1250.

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Nicholaus dominus de Londa, miles, dedi et concessi

ınni Commin, nepoti meo, totum jus patronatus quod
:bam in ecclesia Sancti Audoeni de Teuto Heudeberti,
ıom. dyocesis, in excambium juris patronatus quod
ıs Johannes Commin habebat in ecclesia Sancti Cle-
tis civitatis Rothom, sita super vicum Ripe, haben-
et possidendum eidem Johanni et suis heredibus in
ıetuum hereditagium, libere, pacifice et quiete, et ad
ndam exinde penitus voluntatem suam, salvo jure
ini capitalis, absque ulla reclamatione mei de cetero
ıeredum meorum. Hanc autem excambiationem ego
eredes mei tenemur garantizare supra dicto Johanni
ıis heredibus contra omnes vel alibi in proprio here-
gio nostro, valore ad valorem, excambiare. Et ut hoc
ıtum et firmum in posterum, presentem cartam sigilli
munimine roboravi. Datum anno Domini millesimo
ntesimo quinquagesimo, mense octobris (1).

---

robation faite par la reine Blanche, sauf
ıtification par le Roi à son retour, de l'échange
ınclu entre Nicolas de la Londe et Jean Commin,
de la donation faite aux Frères Mineurs du pa-
onage de Saint-Clément, 1250.

ıanch., Dei gracia Franc. Regina, omnibus presentes
ras inspecturis salutem. Noveritis quod excambium
d Nicholaus de Lunda, miles, et Johannes Commin
runt ad invicem, ut dicitur, super juribus patrona-

(1) On conserve le vidimus des deux chartes de Nicolas de la
le et de Jean Commin, fait par Etienne de la Porte, *miles*
ıillivus regis, daté de Rouen, lundi avant la Chaire de Saint-
:e, 1249. Nicolas de la Londe y est qualifié de *vir nobilis*, et
Commin, de *scutifer*.

tuum ecclesiarum Sancti Clementis civitatis Rothomagensis et Sancti Audoeni de Teuito Heudeberti, hoc modo quod dictus Nicholaus, miles, debet habere jus patronatus dicte ecclesie Sancti Clementis pro jure patronatus alterius ecclesie, et dictus Johannes debet habere jus patronatus dicte ecclesie Sancti Audoeni de Teuito Heudebert pro jure patronatus dicte ecclesie Sancti Clementis, placet nobis, ac ipsum volumus et concedimus, si placuerit karissimo filio nostro Regi, cum redierit, usque eciam ad ipsius reditum dictum excambium volumus observari. Quod excambium concedimus, salvo jure ipsius filii nostri Regis ac eciam alieno. Ceterum elemosinam quam idem miles de jure patronatus dicte ecclesie Sancti Clementis Fratribus Minoribus Rothomag. fecisse dicitur volumus, si placuerit dicto filio nostro Regi. In cujus rei memoriam presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum apud abbaciam nostram Beate Marie Regalis juxta Pontisaram, anno Domini m° cc° quinquagesimo, mense septembris (1).

Donation faite par Geoffroi Gigan, aux Frères Mineurs, de divers biens, plus tard compris dans l'emplacement de leur couvent, 1250.

Noverint universi, tam presentes quam futuri, quod ego Gaufridus Gigan, civis Rothomagensis, dedi et concessi ac omnino reliqui, pro salute anime mee ac predecessorum meorum, in puram et perpetuam elemosinam, viris religiosis Fratribus Minoribus, Rothomagi commorantibus ac ibidem de cetero moraturis, ad usum suum, quicquid juris et dominii habebam et habere poteram in domo que fuit

(1) Il existe une approbation faite de ces lettres par saint Louis, datée de Rouen, mars 1255.

Roberti Mostarde et in domo que fuit Nicholai Testemole et Ysabellis, uxoris sue (1), et in platea quadam que fuit Petri de Valle-Rodolii, cum omnibus edificiis in eadem platea factis, sive sit domus Burgundie, relicte Roberti La Vaiche, quam tenet de me ad vitam suam tantum modo, seu alterius. Site quoque sunt dicte domus et platea, apud Rothomagum, in parrochia Sancti Stephani in vico doliatorum, inter tenementum Stephani dicti Blondel et fratrum suorum, ex una parte, et terram heredum Aelicie de Angerivilla, ex altera, sicut dicte domus cum suis exitibus et platea se proportant in longum et latum inter loca superius nominata, a ruella per ante usque ad terras supradicti Roberti Mostarde, Guillelmi dicti le Berman, Helye Haneton, Galteri servientis Guillelmi de Kalliaco, Gileiberti Quipie, Radulfi de Falco et supra dictorum heredum, per retro (2). Dedi eciam et concessi ac omnino

(1) Vente par Robert Moustarde, du consentement de Pétronille, sa femme, à Geffroi Gigan, pour 30 l. t., d'une maison avec jardin ayant précédemment appartenu à Hugues le Crieor, sise en la paroisse Saint-Etienne de la rue aux Tonneliers, dans une ruelle entre la maison de Nic. Testemole et le manoir d'Etienne Blondel et de ses frères, juin 1250.

(2) *Burgondia*, veuve de Robert La Vaiche, donne à Geoffroi Gigan une maison sise à Rouen, en la paroisse Saint-Etienne de la rue des Tonneliers, *inter locum quendam qui dicitur vulgariter le Donjon, ex una parte, et terram quandam in qua sita fuit domus Roberto Le Vanier, ex altera, sicut dicta domus se proportat in longum et latum cum suo exitu, inter loca nominata, à ruella per ante usque ad dictum locum ;* Gigan lui verse 10 l. t. et lui donne l'usufruit d'une maison sise en la même paroisse entre la terre de Pierre du Vaudreuil et celle des héritiers Alice de Angerville, juillet 1250. — Lettres de l'official : Geoffroi Gigan reconnaît le contrat fait par lui avec ladite *Burgondia* juillet 1250. — Vente à Geoffroi Gigan pour 41 l. 12 s., par Pierre du Val-Richer, d'une place ou masure vide *in parr. S. Stephani in vico doliatorum inter domum que fuit Nicholai Testemole, ex una parte, et domum heredum Aelicie de Ans-*

reliqui Fratribus supradictis, ad usum suum similiter, quandam plateam que fuit Guillelmi dicti prepositi d'Estoagues, sitam in parrochia supradicta, inter plateam quandam que fuit, ut dicitur, prioris et conventus Montis Leprosorum Roth., ex una parte, et terram que fuit Luce de Kaborg, ex altera, sicut dicta platea se proportat in longum et latum, inter loca superius nominata, a ruella, per ante, usque ad locum quendam qui vulgaliter dicitur *le Donjon*, per retro (1). Dedi insuper et concessi et omnino reliqui Fratribus jam predictis, simili modo ad usum suum, plateam quandam in qua fuit domus Burgundie supradicte, que platea sita est, in parrochia supradicta, inter locum supradictum dictum *le Donjon*, ex una parte, et plateam quandam in qua fuit domus Roberti Le Vanier, ex altera, sicut supradicta platea se proportat in longum et latum, inter predicta loca, a ruella, per ante, usque ad dictum locum qui dicitur *le Donjon*, per retro. Et quoniam terrarum, domorum et reddituum proprietatem habere, dictorum Fratrum, ut asserunt, professioni non congruit, supradictarum platearum et domorum cum suis exitibus proprietatem posui in manu domini Ludovici, Dei gratia illustris Regis Francorum, et in manu domini Odonis, eadem gratia Rothomagensis archiepiscopi.

gerivilla, ex altera, sicut se proportat in longum et latum inter loca superius nominata a ruella per ante usque ad terras Guillelmi dicti le Bermen, Helie Haneton, moyennant 16 s. de rente par an au Chapitre de Rouen, juillet 1250.

(1) Guillaume, curé de Bracquetuit, ancien clerc de la Commune de Rouen, avait donné pour les Frères Mineurs 20 s. de rente à prendre sur une maison près de la Croix-de-Pierre. Cette rente fut donnée aux religieux du Mont-aux-Malades en échange de rentes qui leur appartenaient sur la place de *Burgondia* et sur une autre où avait habité Jeanne la Maignienne, veuve de Guillaume Le Cerclier, entre le tènement de Michel de Wateville et la place qui fut à Guillaume dit le Prevôt d'Escoages, août 1252.

habendam et possidendam eidem Domino Regi et suis heredibus, necnon et dicto Domino archiepiscopo et suis successoribus canonice intrantibus, in perpetuum hereditagium, libere, pacifice et quiete, salvo jure capitalium Dominorum. Et ego, necnon et heredes mei, tam supradictis dominis quam Fratribus sepedictis omnes supradictas donationes, concessiones et derelictiones, necnon et posicionem supradictam, garantizare tenemur contra omnes. Et ut hoc sit ratum et firmum in posterum, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense Augusti. Testibus hiis (noms oubliés).

Crise archéologique. — La restauration de nos édifices religieux subit actuellement une crise fâcheuse. Trois faits entre autres sont venus à la connaissance du secrétaire. Les voici :

Un vicaire du Havre nommé curé à Saint-Gilles-de-la-Neuville y trouve une église « qui tombe en ruines ». Le devis s'élève à 7,000 fr., dont le curé a recueilli près de la moitié (3,125 fr.); la commune s'est imposée à 2,500 fr. Le dossier était appuyé au mois d'avril par M. Le Bourgeois, l'un des doyens du Conseil général; mais, malgré l'urgence, les travaux n'ont pu être exécutés cette année (1).

Une des fenêtres de la belle église d'Harfleur réclamait une réparation complète; mais le verrier s'est refusé à travailler, avant que la maçonnerie ait été entièrement refaite. L'ensemble des travaux conseillés par M. Lefort prévoit une dépense de plus de 5,000 fr.

(1) Trois mois plus tard, l'Etat a bien voulu allouer un crédit de 1,500 fr. On peut sans doute espérer que les deux autres églises n'auront pas été moins favorablement traitées. (N. d. s.).

La municipalité est favorable : mais après plus de quinze mois de démarches l'entreprise est encore à commencer.

Bracquemont voudrait terminer une reconstruction presque entière de son église, pour laquelle on a déjà dépensé une trentaine de mille francs. La sous-préfecture a fortement appuyé la demande; mais le Ministère n'ayant pas fourni d'allocation, le département n'a encore rien décidé, en sorte qu'il a été impossible de se mettre à l'œuvre.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

TROIS RECTIFICATIONS

XI, 584, estimaux, *lire* estivaux.
XII, 194, Chanreine ,— Chantereine.
299, Trajan, 79, — 117.

TABLE DES NOMS D'HOMMES [1]

A

Acher, 96.
Achier, 279.
Alain, 463.
Albano, 127.
Albucianus, 417.
Alençon (duc d'), 35.
Aligre (d'), 28.
Allais, 22, 239.
Ambery, 427.
Amboise (G. d'), 50, 51 à 53, 57, 316, 375.
Amontons, 218.
Amiot, 463.
Amyot, 84.
Andoche (saint), 126.
Andrieu, 267, 268.
Anfrye, 320.
Angennes (d') de la Louppe, 238.
Ango, 157, 158.
Anne de Bretagne, 35.
Annibal, 46.
Anquetin, 369.
Antoine (saint), 322.
Antonin (le P.), 125.
Anty, 325.
Argentré (d'), 385.
Armagnac (d'), 127.
Asselin de Frenelle, 339.
Auber, 278.
Auber de Vertot, 240.
Aubert (R.), 363.
Auguste, 383.
Aumale (d'), 80.
Aumont, 359.
Autin (le P.), 128, 266, 275, 318, 325.
Auvray, 250.

B

Bachelay, 12.
Bagard de Nancy, 342.
Baïeux (J. de), 78, 365.
Baillehache, 246.
Bailly (de), 280.
Ballin, 107.
Baratte, 244.
Barbier de Montault, 200.
Barentin, 125 à 131.
Baroche, 124.
Barre, 267.
Barthélemy (saint), 126.
Bauquemare, 118, 121.
Bayet, 453.
Bazin, 409 à 412.
Béatrix d'Eu, 272 à 274.
Beaucompère, 267, 268, 277.
Beaurain, 76.
Beaurepaire (G. de), 48, 402.

1 Voir à la Table des Matières l'article Commission.

Becdelièvre (de), 339, 340.
Becquet, 442, 444.
Becquet du Meslé, 191.
Bedfort, 46 à 48, 149.
Belenguel, 475.
Bellon, 169.
Benoist, 181.
Benoît (saint), 321.
Benserade de la Motte, 238.
Béranger, 85.
Berkeley, 367.
Bertout de Canouville, 238.
Bertran, 465, 477.
Besselièvre, 196.
Béthencourt, 263.
Béthisy (de), 284.
Beurier, 189.
Bigot, 199, 263, 393.
Binet, 390, 391.
Birrel, 141.
Bisson, 352.
Blancbaston, 348.
Blanche, 385.
Blanche de Castille, 476, 483.
Blondel (R.), 477.
Blosseville (de), 85.
Bohaitrait (de), 27.
Boileau, 234.
Boillet, 71.
Boisguilbert, 190.
Boislève (de), 125.
Boitout, 236.
Boivinet, 28.
Bollioud, 320, 322.
Bonaventure (saint), 471.
Bonnemain, 236.
Bordier, 393.
Bosmelet (de), 342.
Bouctot, 374.
Boudet, 241.
Bouilhet, 359.
Bouillet, 340.
Bouillion, 340.
Boujonnier, 325.
Boulainvilliers (de), 27.
Boullé, 242.
Bourbon (Ch. de), 24.
Bourbon (A. de), 80, 84.
Bourdin, 24.
Bourdon, 351.
Bourel, 208.
Bourgoin, 28.
Boussart, 443, 444.
Boutart, 442.
Boutigny, 457.
Bouvet, 91.
Boyvin, 53, 210.
Bradwardin, 206.
Brandin, 238.
Braque, 440, 470.
Bréard (Ch.), 432, 444.
Brejon, 418.
Bréquigny, 213.
Bretel, 180.
Breteuil (de), 318.
Breuille, 82.
Brèvedent (de), 416.
Brézé (de), 427.
Bridelle, 122.
Brisebarre, 210.
Brune, 367.
Bruneau, 316.
Brunet, 361, 362.
Budel, 27.
Budos (de), 25.
Buisson, 337.
Buquet, 250.
Buret, 229, 372.

139.

C

135.
:), 237, 240, 463.
rès (Mgr), 124.
ıer (de), 475.
de Saint-Lubin, 237.
e Pontcarré, 145.
ville (de), 269.
(saint), 145.
le (de), 216, 217,
87.
:51.
60.
e), 88, 335.
.er, 286.
247.
, 121.
8.
19, 241.
:s (de), 263.
366.
ıc, 170.
(de), 238.
e de Médicis.
(J. de), 275.
, 91.
in de Cailly, 237.
t (de), 156, 300.
de la Salle, 22, 218.
;che, 367.
de), 9.
ay (de), 328.
t, 370.
:re, 280.
u, 352.
V, 47, 53, 57.
VI, 429.

Charles VII, 188, 337, 343.
— VIII, 101, 136, 188.
— IX, 5, 80, 82, 161, 228.
— X, 395.
— le Chauve, 422.
— de Mantoue, 309.
— le Téméraire, 352.
Châtel (du), 463, 466.
Chavigny (de), 342.
Chéruel, 160, 385, 455, 460, 461.
Chefdeville, 124, 218.
Choubert, 250.
Chrétian, 270.
Christi, 78.
Christine (sainte), 125.
Civille (de), 85, 263, 456.
Claire (sainte), 328.
Clatot (de), 441.
Claude le Gothique, 418.
Claudin, 101. *Notice* : 135 à 139.
Clément (E.), 386, 467.
Coche, 231.
Cochet (l'abbé), 30, 68, 69, 75, 156, 210, 291, 293, 301, 354, 378, 379, 414, 422.
Cœuret, 340.
Colbert, 145.
Collet, 237.
Commanville, 291.
Conradin, 237.
Constant, 418.
Constantin, 417.
Conti (de), 426.
Coquet, 50, 51, 65, 209 à 211.

Cormond, 424.
Corneille, 42, 120, 121, 198, 224, 334, 368, 381.
Cornet, 413.
Corvée, 250.
Costa de Beauregard, 378.
Cotoni, 452.
Coudres (des), 181.
Couillard, 23.
Coulomb, 202.
Counis, 373.
Coupeauville (de), 358.
Courtois, 91.
Coutel, 10, 11.
Coyecque, 138.
Crochet, 222.
Croismare (de), 268, 409, 412.
Croisset, 364, 365.
Croville (de), 286.

D

Damourette, 325.
Dangerval, 327.
Darcel, 110, 150.
Daubenton (le P.), 127.
Dausouville, 327.
Davanne, 36, 37, 43.
Davi (Jean), 281, 441.
Dehaisnes (l'abbé), 264.
Delahaye, 124.
Delamare, 124.
De la Rive, 191, 192.
De la Rue, 207.
Delattre (R. P.), 201.
Delisle (L.), 40, 262, 432, 434, 436.
Delisle, 225, 239, 245.
Demadières, 385.
Demay, 360.
Derancé, 326.
Deschamps, 325, 393.
Deschamps (le P.), 127.
Desfosse, 352.
Desmares d'Orcher, 238.
Desmeules, 439.
Desnes (de), 320.
Desobeaux, 197.
Desportes, 123.
Deville, 47, 174, 183, 185, 279.
Didace, 450.
Donjon (de), 462, 471.
Donatello, 313.
Dorigny, 333 à 335.
Dreux, 217, 423.
Droulling (de), 240.
Du Bocage de Bléville, 213.
Duboc (P.), 2, 3.
Dubois, 63.
Dubosc, 432.
Du Broc, 386.
Du Buha, 127.
Du Buisson, 187, 245.
Du Cange, 205, 261, 430, 431.
Du Châtel, 386, 463, 466.
Duchemin, 238.
Duchesne, 242.
Ducoudré, 249.
Ducreux, 244.
Dufour, 409, 409.
Dufresnoy, 334.
Du Guesclin, 343.
Duhamel de Mellemont, 213.
Du Marc, 274.
Duméril, 430.
Dumesnil, 90, 333.
Dumont, 373.
Dumontier, 60.

ι, 326.
l, 340.
er (A.), 37.
37, 343 à 352, 448.
16.
ur, 207.
, 21, 41, 185, 188,

de Châtillon, 237.
35, 136.
1, 57, 65.
n, 439 à 441.
93.
e (de), 263.
, 432.
(de), 5, 228, 229.
el, 376.
let, 220, 318.
t, 57.
10, 139, 156, 223,
14, 317, 405.
22, 247, 344, 345.
ier, 101.
r, 393.
132.

E

(d'), 425.
m d'Etrépagny, 281.
.-Luc (d'), 237.
ourg, 212, 213.
(d'), 217.
des), 27.
s (d'), 438.
le (d'), 325.
, 124.
199.
ille, 141, 204.
de Arvernis, 281.
Etienne de Sens, 281.
Eudemare (J. d'), 207.

F

Farin, 12, 33, 38, 40, 118, 119, 272, 318, 423, 461, 465, 469, 470.
Faustine, 417.
Fauvel, 281.
Ferey, 5, 228, 229.
Fery (le P.), 268, 269, 284.
Fessart, 463.
Filleul, 463.
Flatin, 221.
Flavacourt (G. de), 281.
Flavigny, 246.
Fleury, 246.
Flugues, 23.
Follye, 352.
Formières (de), 275.
Fortin, 239, 383.
Framquin, 393.
France, 63, 322.
Francis, 360.
Francisque, 287.
François Ier, 2, 3, 96, 188.
François II, 202.
Frehier du Neufmarché, 467.
Frère (Ed.), 290, 361, 362.
Fréron, 220.
Fréville (de), 447.

G

Gagu, 24.
Gaignières, 175-177.
Gaillard, 12.
Galle, 181.
Gallemant, 14, 15.
Gallien, 383.

Gallois de Maquerville, 393.
Garnier, 137.
Gascoing, 137.
Gaumont (de), 416.
Gautier du Bac, 463.
Genevoix, 25.
Geoffroy du Val-Richer, 280, 463.
Geoffroy de Quiévreville, 464.
Gering, 136.
Germain (saint), 126, 422.
Germain (dom), 39.
Germont (de), 106.
Gerson, 101.
Gervaise, 243.
Gigan, 466 à 469, 485.
Gilles d'Eu, 281.
Girancourt (de), 115, 122, 156.
Girart, 387.
Girot, 249.
Giry, 360, 422.
Glocester, 79.
Gomboust, 39, 77, 104, 117.
Gonzague (de), 308.
Goring de Norwich, 237, 367.
Gosselin, 137, 185.
Gotn, 53.
Gouel, 390.
Gougon, 407 à 409.
Goujon (G.), 412.
Goulle, 267.
Goustimesnil de Brilly, 250.
Goyon (l'abbé de) 323.
Grainville (de), 263.
Gratien, 360, 383 à 385.
Gregoire, 395.
Grenier, 121.
Grieu, 245.
Grouchet, 278.
Groulart, 180, 181, 251.
Gruchet de Soquence, 240.
Gueroult, 92, 94.
Guiffart, 280.
Guillaume de Bayeux, 279.
Guillebert, 21, 267.
Guillotin, 241.
Guilmart, 242, 243.
Guilmeth, 293.
Guimare (de), 442.
Guise (de), 84.
Guy des Essarts, 344.

H

Hadrien, 417.
Hainaut, 171.
Hamel, 339.
Hamelin, 352.
Hamilton, 228.
Hance, 28, 218.
Hanequin d'Auteuil, 242
Haneton, 486.
Hanot, 359.
Harcourt (d'), 447.
Harel, 230, 439, 440.
Harlay de Sancy, 238.
Haucourt (l'abbé), 392.
Haudaut, 224.
Hector de Chartres, 431
Hefnagle, 104.
Heiman, 89.
Hellot, 29.
Helloum, 352.
Hélyot, 324.
Henri II, 183.
— III, 83, 307, 308.
— IV, 7, 80.

Anglet., 97.
222.
.
5, 124, 265, 270,
), 422.
7 à 9.
, 238.
.
52, 63.
243.
6, 454.
(de), 371.
. de la), 345.
), 222.
.

I

saints), 126.

J

71.
410.
li, 193.
eux, 78, 365.
nt-Avit, 190.
one, 281.
erre, 303.
, 190, 224, 340,
99.
57.
2.
19.
.

Jubert, 181, 370.
Jucaunde (saint), 126.
Judde, 368.
Juestz d'Inglemare, 353.
Julie (sainte), 125.
Julitte (sainte), 131.
Jumier, 206.
Juste (saint), 125, 129, 323.
Justine (sainte), 125.

K

Kent (de), 367.

L

Labat (de), 322, 323, 326.
Labbé, 452.
La Bigne, 372.
La Bucaille (de), 371.
Lacurne, 24.
La Fontaine d'Escles, 237.
La Force (de), 342.
La Galissonnière, 412.
La Grange (de), 240.
La Hire, 343, 344.
Laisné, 62, 64, 65.
Lalemant, 249.
La Luzerne (de), 237.
La Maignienne, 486.
La Mailleraye, 118.
Lamandé, 91.
La Mare (de), 232.
Lambert, 10, 227, 267.
Lambin, 199.
Lancelot, 146.
Lancestre, 277.
Langlois, 128, 176, 177, 179, 247, 399, 458.
Lansêtre, 277.
La Quérière (de), 91, 159.

La Querrière (de), 166.
La Reynie, 232.
La Rochefoucauld (de), 63, 120, 322.
La Roque (de), 182.
La Salle (J.-B. de), 88, 145 à 151.
Lasne, 182.
Lassavoure, 278.
Lassire, 155.
La Taille, 245.
Late (de la), 351, 352.
La Tour (de), 136.
Latréaumont, 251.
La Tuillère, 434.
La Turgère (de), 180.
Launay (de), 237.
La Vache, 277, 485.
La Vuigne, 439.
Le Baillif, 13.
Le Baron, 239.
Lebarq, 381.
Le Blanc du Roullet, 238.
Le Bon, 352.
Le Boucher, 239, 339.
Le Boullenger, 364.
Le Bourgeois, 136, 487.
Le Bourguegnon, 408.
Le Brument, 91, 92, 94, 268.
Le Brun, 334.
Le Caron, 206.
Le Carpentier, 164 à 167, 457.
Le Cauchoix, 248.
Le Cavelier, 278.
Le Cerclier, 486.
Le Cesne, 239.
Lechevallier, 156.
Le Cloutier, 268, 283, 284.
Lecocq de Villeray, 41.
Lecœur, 405.
Lecointe, 121.
Le Comte, 239.
Le Conte, 350, 440.
Lecoq, 326.
Le Couète, 440.
Le Crieur, 485.
Le Dannoys, 351.
Le Doux, 268.
Le Doux de Melleville, 243.
Ledru, 136.
Le Fauconnier, 241.
Lefebvre, 93, 128, 137, 140, 247.
Lefèvre, 388.
Lefèvre-Pontalis, 196, 358.
Le Forestier, 138.
Le Framboisier, 181.
Le François, 205, 386.
Le Frond, 10.
Léger, 323.
Léger (saint), 126.
Le Grand, 239.
Le Guerchois, 117, 119.
Le Guyon (l'abbé), 306.
Le Heudre, 352.
Le Hideux, 391.
Le Hoay, 209.
Lekeu, 206, 208.
Le Lieur (J.), 443.
Le Loutre, 282.
Le Marchand, 24, 222, 243, 359.
Le Marcis, 62.
Le Mareschal (H.), 362, 363.
Le Mareschal de la Grange, 237.
Le Marquier, 90.

Le Métel d'Ouville, 244.
Le Mettais, 243.
Le Moele, Le Moisle, 440 à 442, 444.
Le Monnier, 279.
Lemplumé, 408, 409.
Lenoble, 161, 393.
Lenôtre, 334.
Léonard (saint), 401.
Le Poulletier, 167.
Le Prevost, 141, 242, 267.
Le Prevost de Cocherel, 238.
Le Prince, 353.
Lequesne, 191.
Le Queu, 206, 208.
Le Rebours, 279.
Le Roux, 216, 217, 240, 244, 276, 392.
Le Sénéchal, 185.
Lescuyer, 371.
Le Signierre, 344, 350, 351.
Lesourd (chanoine), 161.
Lestendart, 239.
Lesueur, 298, 334.
Le Talleur, 101, 136, 138.
Le Tellier, 52, 53.
Le Teullier, 434.
Le Vaillant, 236, 242.
Le Vanier, 440.
Le Vavasseur, 269, 393.
Lever, 39.
Levet, 136.
Le Viguereux, 433, 445.
Le Villain, 338, 339, 441.
Lewenstein, 227.
L'homme, 137.
Littré, 430.
Lodi, 125.
Loison, 191.
Loménie de Brienne, 319.
Longueville (de), 337, 353.
Longventre, 463.
Lormier, 47, 75, 174, 178, 223, 224, 316, 358.
Loth (l'abbé A.), 158.
Louis IX, 217 à 219, 464, 468.
— XI, 187.
— XII, 72, 73.
— XIII, 332, 367.
— XIV, 29, 187, 309.
— XV, 117, 375, 393.
Lourdel, 218.
Louveren, 408.
Louvet, 71.
Loyselet, 362.
Lucain, 33.
Lucard, 105.
Lucas, 56.
Lucas-Leclin, 49, 62, 65, 171.
Luce, 280.
Luchaire, 134.
Luclus Verus, 178.
Lucrèce, 83, 151.

M

Madalulf, 265.
Maffei, 111.
Magnentius, 302.
Maheut d'Estouteville, 460.
Maignart, 238.
Maille, 293.
Mailloc de Cailly, 240.
Malestra, 247, 249.
Mallard, 362.
Malouet, 108.
Manneville (de), 20 à 29 339.

Mantoue (de), 308, 309.
Marc, 288.
Marcouf (saint), 217 à 219.
Marie de Pitres, 266.
Marie-Madeleine (sainte), 410.
Marion, 191.
Marquez de Foraz, 388.
Marsy (de), 32, 159.
Martel, 21 à 30, 387 à 389.
Martel de Clères, 236.
Martin (W.), 293.
Martineau, 135.
Masculier, 327.
Masson, 9, 129, 130.
Mathilde (la reine), 33.
Mathon, 4.
Maufer, 112.
Maunoury, 240.
Maurepas (de), 342.
Maurice, 281.
Mausson, 399.
Mauviel, 12, 128.
Maxime (saint), 126.
Maximilien, 324.
Maynet, 115 à 121.
Meinpincy (de), 481.
Mellier, 274.
Mercier, 233, 251.
Merle (de), 480.
Merval (de), 168.
Mesnières (de), 26.
Metras, 326.
Mey, 367.
Michu, 3.
Micousin, 352.
Mignard, 334.
Millet des Ruisseaux, 12.
Millin, 399.
Minerve, 46.
Mionnet, 45.
Moinet, 87.
Monet (Ph.), 430.
Monsures, 45.
Montaigne, 84.
Montaigu (de), 367.
Montfort, 23, 25.
Montgommery (de), 240.
Montier, 373.
Montier-Huet, 69.
Montmorency (de), 25, 238.
Morant du Mesnil-Garnier, 237.
Morin (Martin), 101, 136.
Mortain, 79.
Mortillet, 382.
Mosselmen, 202.
Mouchy (de), 263.
Moustier, 137.
Muisson, 21.

N

Nagerel, 81.
Nerva, 417.
Neufbosc (de), 368.
Nicole de Hotot, 460.
Nicolle, 122.

O

Ochancourt (d'), 155, 306.
Oldhalle, 277.
Ooni (d'), 467.
Osmont, 137.
Ouin, 12.
Ouin-Lacroix, 430.
Oursel (G.), 274.
Ovide, 43.

P

Paccarony (de), 122.
Paigny (de), 388.

Paillot, 337.
Panel, 229.
Paon, 242.
Papillault, 322, 323.
Parent, 247.
Parker, 115.
Parville, 237.
Parvy, 59 à 61.
Patenostre, 476.
Paulmier de la Bucaille, 340.
Pavilly, 217.
Peigné-Delacourt, 40.
Pelhestre, 35.
Pelichon, 203.
Perdrix, 23, 25.
Periaux, 42, 429.
Périer, 128.
Pernelle, 251.
Perrier, 334.
Petit, 293.
Petrowitz, 257.
Picart, 407 à 409, 433.
Picot, 352.
Picquot, 238.
Pierre de Bréauté, 245.
Pigache, 312.
Pillement, 11, 189.
Pinel, 108.
Pion, 165, 320.
Plainpel, 426, 428.
Plantin, 7.
Pline, 431.
Poerier, 181, 182.
Polet (l'abbé), 300.
Pommeraye (dom), 464.
Porée (l'abbé), 100.
Porrée, 13 à 15.
Pottier, 81, 92, 94, 290, 458.
Poussier, 226, 381, 459.
Prat (S.-J.), 319.
Prudhomme, 98.
Prunelé, 217, 454.
Prunier, 322.
Pugin, 399.
Pynson, 136 à 138.

Q

Quesney, 422.
Quévremont (de), 279, 322.
Quicherat (J.), 412.
Quiefdeville (de), 353.

R

Rabutin (de), 237, 241.
Raderic-aux-Brebis, 275.
Raphael, 12, 128.
Rasse, 129, 130.
Ravelet, 106, 153.
Regnard, 28.
Regnauld, 242.
Regnauld de Castro, 280.
Regnault, 438, 439, 442.
Regnier (Mathurin), 189, 190.
Reinach (Sal.), 383.
Reine (sainte), 126.
Renan (A.), 407.
Rençonnet, 243.
Renou, 181.
Requet, 250.
Requin, 137.
Richard du Mont-aux-Juifs, 268.
Richard de Cormeilles, 278.
Richard (Ch.), 76, 160, 364, 447.
Richard Cœur-de-Lion, 189.
Richer (l'abbé), 158.
Ricouard, 12.

Rigaud (Eudes), 34, 274, 464, 465.
Rioult, 191.
Rivarol, 233.
Robert, 123, 140, 156, 281.
Robertot d'Alluye, 238.
Roche, 190.
Rochechouart (de), 121.
Roger, 354.
Rohan (de), 26, 238.
Rohaut de Fleury, 172, 197.
Roland, 326.
Rolin, 383.
Rollet, 12.
Rollin, 146.
Rollon, 461.
Romachard, 243.
Roncherolles de Daubeuf, 237.
Rondeaux (J.), 70, 71.
Roquette (de), 126.
Rosse, 279.
Rossi (de), 201.
Rouhault de Gamaches, 344, 347 à 349.
Rouland, 160.
Roulleau, 156.
Roussel, 277.
Rouvray, 360.
Rouxel de Medavy, 217.
Roze de la Carte, 217.
Ruel, 360.
Ruellon, 120 à 122.
Rychaut, 366, 367.

S

Saâne (G. de), 273, 281.
Saas (l'abbé), 181.
Saint-Denis, 293.
Saint-Marc (de), 390, 391.
Saint-Pierre (de), 328.
Saint-Yon (de), 420.
Saladin, 247.
Salemanque, 275.
Sallé, 334.
Salvart, 204, 277.
Sans-Terre, 191.
Sanson, 352.
Sanson de Grouchet, 465.
Sardou, 20.
Sartine (de), 233.
Sas, 227.
Sauger, Saugier, 476.
Saulx-Tavannes (de), 61, 269.
Sautin, 279, 344 à 352.
Sauvage (l'abbé), 96, 159.
Sauvageot, 140.
Savary des Bruslons, 435, 436.
Scolastique (sainte), 328.
Schopperas, 138.
Sébastien (saint), 126.
Sedley de Southflèche, 239.
Séguier, 232.
Sellez, 279.
Sénéchal, 124.
Séquart, 53.
Séraphin (le P.), 222.
Serqueil, 129.
Serrure, 317.
Siagre (saint), 126
Signac (de), 238.
Signerre, 111.
Silly (de), 368.
Simplice (saint), 126.
Sommerset, 246.
Sorel (Agnès), 169.

Soudain, 204.
Southflèche, 239, 367.
Souvré (de), 126, 129, 238, 250.

T

Taillepied, 36.
Talhouet de Poussac, 236.
Tallemant des Réaux, 148.
Tardieu de Marisaye, 239.
Tassilly, 124.
Tegularius, *Tegulator*, 434.
Tescelin, 334.
Tessereau, 228.
Testemole, 485.
Tétricus, 302, 417.
Texere O. P., 7.
Theroulde, 345.
Thibaud, 281, 476.
Thirry, 262.
Thiessay, 447.
Thomas (Fr.), 150.
Thorelet, 13 à 15.
Thou (de), 103.
Tilliers (de), 238.
Tindalle, 13.
Tirrehill, 241.
Tisserand, 234.
Topié, 137.
Tortebat, 33.
Tourmente, 67, 279.
Tournebu, 217.
Touzé, 22.
Trahan, 246.
Trew, 382.
Truyschen, 367.
Turgot, 227.
Turgis, 321, 324, 325.

U

Urbaine (sainte), 127, 128, 130.

V

Valdory, 104.
Vallet de Montplaisir, 242.
Valentin (R.), 361.
Val-Richer (du), 463.
Van Hulle, 181.
Vanssay, 109.
Vaudreuil (de), 485.
Vauquelin, 91.
Vavasseur (le P.), 181.
Vaumousse, 312.
Vauquelin des Grès, 240.
Vénus, 298, 300.
Verbe (? saint), 355.
Verus, 112, 178.
Victor (saint), 328.
Vieuxbled, 123.
Vigier, 279.
Vigné, 108.
Vigot, 445.
Villars, 114.
Viollet-le-Duc, 203, 434, 435, 448.
Vitruve, 431.
Voisin de Candos, 191.
Voltaire, 84, 374.
Vosin (saint), 126.
Vouet (S.), 333 à 335.

W

Wallon, 224.
Warwick, 79.
Wiarvilla (*de*), 477, 478.
Willequin, 352.

Winton, 367.
Wolff, 137.

Y

Ygou, 364.

Yolande, 204.

Z

Zeiller, 39.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

'ille, 247.
196.
›n, 240.
306.
ıont, 445, 449.
agne, 308, 377.
ıerville, 465.
ville, 132, 452.
ıurville, 383.
:ville, 181, 445.
ns, 241.
le, 5, 378.
ys (les), 85, 121, 189.
's, 136, 449.
-ville, 212, 387, 390,
.
squeville-s.-Saâne, 121.
— la-Mauconduit,
i.
:terre, 78-80, 237, 239,
›, 247, 333-336, 345,
i, 367, 377, 449.
ıie (?), 448.
es, 157, 182, 339, 353,
ł
:res, 45.
rville, 447.
y, 200, 390, 391.
ale, 15, 187, 378.

Autun, 126.
Auvilliers, 45.
Avignon, 137.

B

Bacqueville, 22, 29.
Bac-à-Beri, 447.
Baignopuis, 164.
Bailleul, 460.
Bâle, 458.
Bapaume, 179.
Barcelone, 415.
Barneville, 438.
Barfol, 272, 277.
Baugé, 343.
Beaubec, 323, 432, 445, 456.
Beaunay, 181.
Beauvoir, 431.
Bec (le), 37, 275, 373.
Belgique, 397.
Bellencombre, 203, 351.
Belmesnil, 353.
Berlin, 317.
Berville, 323.
Beuzeville, 237.
Bihorel, 432, 437.
Biville-la-Rivière, 122, 447.
Blainville-Crevon, 122, 437.
Bléville, 212.
Boscherville, 166.
Boisguillaume, 447.

Bois-Himont, 131.
Bolbec, 9, 290.
Bondeville, 167, 168.
Boos, 12, 127, 128, 157, 436, 445.
Bosc-Bénard, 166.
Bosc-Roger, 437.
Bosville, 8, 447.
Bouille (la), 445.
Bourg-Achard, 447.
Bourg-Dun, 229, 447.
Bourg-de-Saâne, 436.
Bourges, 126.
Bouville, 456.
Bracquemont, 488.
Bracquetuit, 486.
Bretagne, 449.
Brémontier, 4, 445.
Breteuil, 432, 436.
Brionne, 187, 439.
Briquebec, 465.
Bully, 445, 447.
Bures, 447.

C

Caen, 23-27, 100, 153, 196, 239, 350.
Cally, 118, 240.
Cambrai, 241, 265.
Campanie, 46.
Canaries, 263.
Caniel, 340.
Canouville, 216, 238.
Canteleu, 168, 323, 374.
Canville, 340.
Cany, 340.
Carthage, 201.
Catelier (le), 447.
Caudebec, 157, 242, 250.
Caudebec-lès-Elbeuf, 199, 293, 422, 433.
Caumont, 179, 445.
Charlemesnil, 20, 29.
Charleval, 5, 228.
Chartres, 240, 431.
Châteaudun, 343, 344.
Chaussée (la), 436.
Chef-de-Caux, 445.
Cherbourg, 9.
Cléon, 436.
Cléry, 343
Colleville, 301.
Colmesnil, 20, 22.
Connelles, 129.
Coqueréaumont, 9.
Corbeil, 309.
Cottévrard, 461.
Couldray (le), 431.
Crescentino, 385.
Crespeville, 340.
Criquebeuf-sur-Seine, 296.
Criquetot, 340.
Criquiers, 445.
Croisset, 263.
Croisy, 431.

D

Darnétal, 79, 84, 118.
Denderah, 298.
Dénestanville, 340.
Déville, 432, 433, 476.
Dieppe, 22-25, 96, 118, 119, 153-159, 182, 187, 231, 262, 339, 345, 351, 352, 421, 433, 435, 448.
Doudeville, 96.
Douvrend, 447.
Dreux, 240, 293.

Drucourt, 228.
Duclair, 447.

E

Ecouis, 121.
Elbeuf, 238, 293, 435.
Epreville, 437.
Erneville, 437.
Esclavelles, 445.
Estouteville, 337, 460.
Etretat, 131, 139.
Eu, 157.
Evescourt, 41.
Evreux, 35, 51, 240, 293, 362, 363, 433.

F

Falaise, 238.
Fécamp, 197, 242, 372, 447.
Ferrières, 447.
Flandre, 202.
Fleury, 45.
Fontaine (la), 440.
Fontaine-sous-Préaux, 455.
Fontelaye (la), 213.
Forges, 1, 378.

G

Gainneville, 212.
Gand, 458.
Genetuit, 22 à 30.
Gennes, 300.
Gisors, 100, 120, 187, 197, 241, 432.
Gonfreville-l'Orcher, 212, 213.
Gournay, 241.
Gouy, 447.
Grand-Couronne, 293, 415 à 419.
Grandcourt, 402.
Graville, 425 à 428, 437.
Grosbos, 304.
Grosmesnil, 212.
Guenouville, 443.

H

Hadencourt, 445.
Haguenouville, 21.
Harfleur, 448, 458, 487.
Hastings, 42.
Hautot-l'Auvray, 316.
Hautot-sur-Seine, 96.
Havre (le), 141, 154, 192, 237, 251, 264, 335, 342, 425 à 428.
Haye-Malherbe (la), 443.
Hénouville, 312, 370, 373.
Héricourt, 307.
Hollande, 28, 448.
Honguemare, 440, 442, 443.
Houlme (le), 476.

I

Illois, 45.
Incheville, 402.
Ingouville (Havre), 425-428.
Isle-Adam, 79.
Italie, 307 à 310, 397.

J

Jumiéges, 169, 445.

L

Laigle, 241
Lardennière, 184.
La Rochelle, 399.

Lendin (le), 439.
Lessay, 405.
Ligneville, 320.
Lillebonne, 69, 157, 432, 436.
Limoges, 139.
Lintot, 9, 339 à 341.
Lisieux, 35, 373, 430, 459, 480.
Lisors, 121, 122, 431.
Livarot, 246.
Loches, 169.
Lon le (la), 226, 293, 465, 460.
Londinières, 31, 45.
Londres, 9, 136 à 138, 141, 227.
Longroy, 447.
Longueville, 100, 173, 204, 213, 230, 336 à 354, 448.
Luy, 343.
Lyon, 137, 307, 326.
Lyons, 181, 431.

M

Mailleraye (la), 355.
Malaunay, 436.
Manéhouville, 339.
Manneville, 20, 22, 207, 339, 437.
Mantes, 11.
Marly, 290.
Maromme, 380.
Martin-Eglise, 208.
Martinville, 157.
Massy, 4, 447.
Mattaincourt, 122.
Maulévrier, 155, 156, 423.
Mauny, 438.
Médréac, 179.
Mélamare, 305.
Ménesqueville, 433.
Mesnières, 157.
Mesnil-des-Hayes, 166.
Mesnil-Raoult, 436.
Meulan, 36, 37.
Mézières, 447.
Milan, 111.
Mt-aux-Malades, 273, 276, 486.
Montils-Hébert, 345.
Montivilliers, 15, 431 à 445.
Montreuil, 447.
Monville, 180.
Mortagne, 240.
Moulineaux, 382, 432, 457.
Munster, 181.

N

Nancy, 170.
Naples, 383.
Neufchâtel, 2 à 4, 187.
Neufmarché, 467.
Neuvillette, 371.
Nogent-le-Rotrou, 242.
Nointot, 176.
Notre-Dame-du-Parc, 338.
Notre-Dame-de-Grâce, 437.
Norville, 177.

O

Oissel, 293, 298, 452.
Orival, 292 à 303, 418, 419.
Ouville, 120.

P

Paris, 7, 25, 27, 29, 31, 37, 108, 126, 127, 134 à 137,

146, 158, 159, 181, 188, 190, 222, 231 à 234, 238, 258, 269, 293, 298, 309, 333, 355, 399, 403, 413, 447, 450.
Pavilly, 216, 447, 454.
Penhoet, 382.
Petit-Couronne, 298, 368.
Petit-Moutier, 120.
Petit-Quevilly, 6, 447.
Picardie, 75.
Pîtres, 273, 295.
Pont-de-l'Arche, 424.
Pont-Saint-Pierre, 436, 445, 448.
Pormor, 412.
Pourville, 446.
Pôville, 122.
Préaux, 447.
Puchay, 436.
Puys, 402.

Q

Qars-Garoun, 298.
Quédilhac, 179.
Quevilly, 9, 340.
Quiévrecourt, 447.
Quiévreville-la-Poterie, 445.

R

Ravenne, 355.
Redon, 449.
Rennes, 239, 243.
Rome, 125 à 131.
Roncherolles-le-Vivier, 10, 12
Roquefort, 40, 51.
Rouelles, 437.
Rouen, 9 à 15, 20 à 25, 46, 83, 113, 114, 136 à 139, 141, 159, 187, 224, 297, 309, 345, 349, 446, 447.
Rouen, Abbaye de St-Amand, 123 à 128, 161, 265 à 287, 318 à 325.
— Abbaye de Bellefond, 327.
— Aliénés, 107 à 109, 320.
— Amis des monuments, 18, 32, 452.
— Ancien Hôtel-Dieu, 49, 171, 274 à 280.
— Anciennes couvertures des maisons, 429 à 447.
— Anciennes conduites d'eau, 48, 98, 131.
— Anciennes fortifications. *Notice* : 75 à 88, 101 à 109.
— Anc. monuments, 111.
— Archevêché, 140, 344, 375, 432.
— Beffroi, 171, 312, 331, 364.
— Bibliothèque, 81, 424.
Bonnes-Nouvelles, 33 à 44, 242.
— Bourse, 11, 13.
— Cabaret, 9.
— Célestins, 149.
— Chambre ecclésiastique, 412.
— Chap. du Lycée, 20.
— — St-Yves, 241.
— — Saint-Michel, 278.

ROUEN, Chap. Oratoire, 305.
— — Minimes, 456.
— Château (le), 276, 279, 432, 436.
— Cimetières des Juifs, 89.
— Cloche d'argent, 374.
— Clos-Saint-Marc, 464.
— Collection d'estampes, 424.
— Collège, 11, 181, 199.
— Commanderie de St-Antoine, 318 à 326.
— Conseil de guerre, 332.
— Cordeliers, 12, 20, 366. *Notice* : 460 à 487.
— Couvre-feu, 374, 375.
— Croix-de-Pierre, 486.
— Démolition de boutiques, 72.
— Donjon (le), 462 à 468.
— Eglise Cathédrale, 10, 24, 25, 46 à 48, 100, 140, 193, 202 à 207, 265 à 280, 326, 344, 352, 433, 438, 444, 447, 458.
— — Saint-André-hors-Ville, 243, 250.
— — Sainte-Cande-le-Vieux, 71, 240.
— — St-Clément, 461, 467, 468.
— — Saint-Eloi, 21, 22, 222, 245, 257, 314, 441.
— — des Emmurées, 225.
ROUEN, Église Saint-Etienne-des-Tonneliers, 241, 257, 461.
— — Saint-Gervais, 30.
— — Saint-Godard. *Notice* : 90 à 96, 119, 271, 423.
— — St-Herbland, 11, 458.
— — Saint-Jean, 217, 218, 239, 325.
— — Saint-Laurent, *Notice* : 90 à 96; 157, 199, 206, 236, 277, 405, 457.
— — Saint-Lô, 12, 240, 271, 278, 383.
— — St-Maclou, 5, 69, 88, 131, 139, 190, 223, 241, 323, 394, 464.
— — Saint-Martin-sur-Renelle, 198, 239, 461.
— — St-Mart.-du-Pont, 239, 429, 441.
— — Saint-Nicaise, 92, 120.
— — Saint-Nicolas, 209, 241, 458.
— — St-Ouen, 24, 99, 128, 139, 190, 201, 459.
— — Saint-Patrice, 115, 117 à 119, 123.
— — Saint-Pierre-l'Honoré, 242, 243.

ROUEN, Eglise Saint-Pierre-du-Châtel, 250, 462, 467.
— — St-Romain, 90.
— — St-Sauveur, 246, 371.
— — Saint-Sever, 382.
— — Saint-Vigor, 10, 114, 242, 243.
— — Saint-Vincent, 12, 97, 200.
— — Saint-Vivien, 12, 139.
— — Sainte-Croix-St-Ouen, 219, 250.
— — Ste-Marie-la-Petite 160, 190, 370.
— — Ste-Madeleine, 95.
— Enceinte, 179.
— Faïencerie, 373.
— Filles du Saint-Sacrement, 275.
— Fontaine du Chapitre, 131. *Notice* : 265 à 288.
— Fontaine Gaalor, 282.
— Fortifications, 75 à 88.
— Four du Chapitre, 241.
— Halles, 436, 438.
— Hôpital, 12, 14, 48, 141.
— Hôtel-Dieu, 368.
— Hôtel de Girancourt. *Notice* : 115 à 123.
— — de Chantereine, 46, 194.
— — de l'Aigle-d'Or, 394.
ROUEN, Hôtel de la Pomme-de-Pin, 160.
— — des Trois-Maures, 359, 383.
— — de la Licorne, 191.
— — Vatel, 384.
— — de l'Ecu-d'Orléans. *Notice* : 190 à 192.
— — des Duval de Couppeauville, 358.
— — du Grand-Moulin, 191.
— — du Bec, 283, 286.
— — de Sainte-Vaubourg, 460.
— Hôtelleries en 1684, 236 à 251, 367.
— Impressions anciennes, 361 à 363.
— Imprimeurs, 100, 111, 220, 221, 362.
— Incendies, 429, 455.
— Jacobins, 12, 114, 172, 209.
— Jéricho, 103.
— La Maréquerie, 144, 149.
— Le Lieu de Santé, 269.
— Libraires, 361 à 363.
— Maires, 462, 466.
— Maison de la rue St-Romain, 18, 152, 376, 402.
— Maison du Patriarche, 270, 273.
— Maison de la rue Percière. *Notice* : 332 à 336.

Rouen. Maison de la rue de la Prison. *Notice* : 160 à 164.
— Maison avec lanterne, 3[illegible].
— Manège (le), 282, 283, 2[illegible].
— Méridien du Jardin-de-St-Ouen, 68, 97, 375.
— Messagerie (la), 286.
— Mont-aux-Juifs (le), 275.
— Monuments classés au Ministère, 157.
— Oratoriens, 248.
— Palais-de-Justice, 310, 369, 394.
— Parlement, 181.
— Paroisses, 90.
— Passage de la rue St-Romain, 109.
— Peintres-verriers, 190.
— Pont-de-Robec, 455.
— Porte Guillaume-Lion, 20.
— Porte de la Vicomté, 447.
— Pot royal. *Note* : 182-184.
— Prieuré de la Madeleine. *Notice* : 48 à 67.
— Prieuré de Grammont, 305.
— Prieuré de St-Michel, 459.
— rue Ancrière, 460.
Rouen, rue des Pannetiers, 62, 67.
— — aux Juifs, 272.
— — de la République, 459.
— — du Temple, 460.
— — sur la Rive, 460.
— — des Tonneliers, 461.
— — des Hermites, 461.
— la Salle des Marchands, 461.
— Séminaire St-Louis, 321.
— Templiers (les), 461.
— Théâtre-des-Arts, 198.
— Tombeaux, 366.
— Tour Jeanne-d'Arc, 20, 157, 305.
— — St-Laurent, 20.
— — du Colombier, 149, 152.
— — Neuve, 282 à 285.
— Verrerie, 178.
— Vieux-Palais, 141, 436, 438.
— Vieux-Pont, 470.
Roumare, 120, 446.
Rouvray, 292.
Royaumont, 190.

S

Saint-Aignan, 11.
Saint-Amand-des-Hautes-Tures, 449.
Saint-Antoine-de-Viennois, 125, 129, 319, 320, 323.
St-Aubin-Crétot, 132.

St-Aubin-la-Campagne, 446.
St-Etienne-du-Rouvray, 70, 71, 293.
Saint-Georges-de-Boscherville, 174, 175, 353, 406.
Saint-Germain, 345.
St-Germain-de-Bruges, 454.
— en-Laye, 458.
Saint-Gilles-de-la-Neuville, 487.
St-Jean-de-la-Neuville, 447.
Saint-Laurent, 250, 404.
St-Léger-du-Bourg-Denis, 81.
Saint-Leu, 67.
Saint-Malo, 239.
Saint-Martin-du-Bec, 10.
— du-Vivier, 305.
— l'Hortier, 447.
— de la Corneille, 446.
— Osmonville, 4.
Saint-Ouen-de-Thouberville, 296, 433.
Saint-Ouen-le-Mauger, 124.
Saint-Pierre-Manneville, 442.
St-P.-de-Varengeville, 312.
Saint-Pierre-en-Val, 447.
Saint-Saëns, 345, 351, 447.
Saint-Saire, 27, 370.
Saint-Symphorien, 408.
Saint-Vaast, 206.
Saint-Valery, 187.
Saint-Victor, 175.
Saint-Wandrille, 157, 175 à 177, 264, 386.
Saint-Yon, 416, 420.
Sainte-Agathe-d'Aliermont, 437.
Sainte-Anne, 326.
Sainte-Austreberte, 215, 216, 454.
Sainte-Gertrude, 155, 156, 192, 305.
Sainte-Marguerite-sur-Mer, 157.
Sainte-Marie-au-Bosc, 437.
Sanvic, 446.
Sassetot, 208.
Sasseville, 291.
Sauqueville, 20 à 30.
Scie (la), 231.
Séez, 35.
Seine (la), 300, 302.
Semilly, 371.
Servaville, 447.
Sierville, 46.
Sommery, 447.
Sotteville, 293.
Sotteville-sous-le-Val, 447.
Suessa, 45.
Suisse, 417.

T

Tancarville, 157, 175, 437, 463.
Thuit-Hébert, 465.
Thuit-Signol, 437, 446.
Torcy, 180, 340, 341.
Touffreville, 121.
Toulouse, 170.
Touques, 446.
Tours, 7.
Troyes, 358.

U

Uggate, 294, 295.

V

Val-de-la-Haye, 341.
Varengeville, 51, 157, 436, 446, 447.
Vatteville, 96, 404.
Ventes-d'Eavy, 437.
Verdun, 11.
Verneuil, 100, 439.
Vernon, 67, 140, 350, 412.
Vérone, 112.
Versailles, 384.
Veules, 446.
Vienne, 417.
Villeneuve-St-Georges, 382.
Vittefleur, 447.
Wanchy, 437.

Y

Yonville, 443.
Yville, 438 à 448.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Abender, 386.
Académie française, 370, 430, 431.
Acharier, 346.
Admonicion, 391.
Adrechant, 345.
Aez, 349.
Affichage interdit, 403.
Afficher (*s'*), 64.
Aliénés : leurs premiers asiles, 107 à 109.
Allouer (*s'*), 206.
Amenage, 433, 444.
Amulette, 416, 420.
Antiquités africaines, 201, 306.
— préhistoriques, 417, 420, 432.
— diverses, 297, 299 à 303, 310, 417, 457.
Aoustel, 390.
Architecte du XIIIe siècle 354.
Ardoise, 447.
Armarié, 410.
Armaries, 411.
Armoiries, 9, 44, 45, 67, 119, 181, 182, 217, 260, 337, 338, 342, 360, 423, 425 à 428, 456.
Armoiries sur fer-blanc, 219, 428.
Arrestier, 436.
Astellier, 349.
Attribution des trouvailles archéologiques, 421, 453, 454.

B

Barbouillage, 10.
Bardeau, 429, 431.
Bas-relief, 66, 171, 202.
Baudrier armorié, 177.
Beteure, 277.
Bibliothèque nationale, 224.
Bini, 148.
Boiseries, 358.
Bloq, 346.
Bollevert, 346.
Borne d'héritage, 341.
Boucle de ceinturon, 199.
Braé, 276.
Brayé, 276.
Brigandines, 407.
Brigandinier, 408.
Bronzes romains, 31, 45, 112, 302.
Byrecte, 273.

C

Caalit, 369.
Caché, 442.
Cadren, 364, 366.
Cahoz, 276.
Caière, 204.
Calvaire, 131, 291.
Camp romain, 295.
Cannonnière, 347.
Caricature, 355.
Carreure, 346.
Cassis, 345.
Catalogue du Musée, 31.
Cauchumier, 347.
Caver, 364.
Cayage, 443.
Céramique locale. *Note*, 2 à 4.
— africaine, 306.
— romaine, 300, 417.
Certifficacion, 347.
Chapiaux à moigne, 211.
Chassavant, 5.
Château de Dieppe, 154, 231, 330.
Château du Bellay, 312.
Château de Longueville. *Notice*, 343 à 354.
Chep, 351.
Cimetière mérovingien, 4.
— gallo-romain, 69.
— des Juifs, 89.
Cleu, 204, 349.
Cloches, 180, 215, 229, 336 à 341.
Coffret de mariage, 342.
Coissinct, 387, 388.
Combriser, 185.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Séances de la Commission

1900 février... 1
avril..... 17
juin..... 32
juillet..... 74
octobre..... 99
décembre..... 133
1901 février..... 169
avril..... 195
juin..... 214
août..... 259
octobre..... 289
décembre..... 311
1902 février..... 329
avril 357
juin..... 377
août..... 401
octobre..... 414
décembre..... 451

Communications de

MM. Adeline, 139, 450.
— Baudry, 6, 110, 112, 168, 178, 215, 224 à 228, 260, 305, 376, 380 à 382, 440, 450.
— Beaucousin, 452.
— Beaurepaire (de), 5, 9-16, 18, 20, 48, 74, 75, 89, 90, 123, 152, 160, 171, 172, 189, 190, 196, 199, 202 à 212, 217, 290, 305, 312, 318, 326, 343, 360, 366 à 373, 385 à 392, 405, 407, 414, 425, 429, 460.
— Bellegarde (de), 9, 355.

MM. Bouquet, 33, 75, 101, 141, 457.
— Coutan, 30, 114, 139, 193, 264, 377.
— Deglatigny, 69, 152, 170, 454, 458.
— Dergny, 215, 336, 378, 402, 414.
— Drouet, 5, 45, 199, 307, 380.
— Dubosc, 68, 97, 115, 153, 171, 225, 260, 332, 364, 375, 394.
— Garreta, 7, 18, 44, 45, 88, 98, 179 à 182, 260, 304, 331, 342, 393, 420, 423, 424, 456, 457.
— Gosselin, 99, 109, 140, 197, 375.
— Héron, 46, 96, 199, 229, 454.
— Le Breton, 4, 197, 198, 318, 331, 336.
— Lefort, 18, 67, 139, 230, 231, 312, 394, 395, 404.
— Le Verdier, 29, 72, 112, 134, 173, 190, 199, 229, 231, 331, 336, 422, 457.
— Loriquet, 424.
— Loth (l'abbé), 5.
— Milet, 2, 182.
— Pelay, 26, 31, 88, 96 à 98, 100, 111, 141, 154, 169, 173, 177, 198, 215, 290, 313, 316, 358, 383, 402, 420, 421, 424, 456
MM. Serre (de la), 113, 291, 379, 405.
— Tougard (l'abbé), 70, 72, 96, 152, 155 à 159, 171, 190, 192, 200, 201, 264, 305, 306, 316, 354, 355, 392, 403, 422, 487.
— Vallée, 69, 305.
— Vesly (de), 31, 48, 197, 201, 292, 373, 379, 382, 415, 452.
Commission : Membres décédés, 18, 75, 196, 414, 451.
— Membres nouveaux, 100, 230, 402.
— Archives, 113, 140, 173, 179, 182, 197, 291, 305, 457.
— Bulletin, 67, 74, 134, 196, 358, 383.
— Distinctions, 1, 18, 198, 312.
Comparaison archéologique, 405.
Compromettre, 273.
Compte de maçons, 345.
Compte de tutelle. *Notice*, 20 à 30.
Confréries, 208, 217, 326.
Constructions remarquables à préserver, 402.
Contre-autel, 411.
Contrefaçon de monnaies. *Note*, 307 à 310.
Contretables, 326, 328.

Cordani, 356.
Cornier, 456, 443.
Corporalier, 410.
Courtines imitées, 387, 388.
Couverteur, 37, 410.
Couvre-feu, 374.
Creusets, 419.
Crise archéologique, 487.
Croissye, 390.
Crucifix, 356.
Cueute, 220.
Cuillerette, 387, 388.
Cusp, 115.

D

Dalle tumulaire, 36, 70, 354.
Déchargeage, 443.
Deffaute, 365.
Dégagement des monuments, 72.
Dégradation aux portails, 424.
Dessins de la collection Gaignières, 172 à 177.
— de l'église Saint-Laurent, 465.
— du Pont-de-l'Arche, 424.
— du Palais des Caradas, 457.
Deuil (frais de), 457.
Drageoir, 181.
Drapeau historique, 2[illegible].

E

Ecrivains, 20[illegible] à 211.
Embesongner, 437.
Emit, 388, 416.
Enlumineurs, 20[illegible] à 211
Enseignes, 231 à 235.
Enseignes de confréries, 219 à 221.
Enseigner, 388.
Entrepie, 218.
Epaves archéologiques, 224.
Epis en plomb, 420, 429.
Epitaphes, 212.
Equarisseure, 23.
Escarri, 351.
Escarrie, 377.
Escende. Notice, 430 à 438.
Escheller, 351.
Escuchon, 411.
Estache, 220.
Estampes, 458.
Estapier, 441.
Estaye, 365.
Estoffé, estoflé, 434, 441.
Estouffetis, 443.
Estoupper, 364.
Etalon du pot royal. *Note*, 182 à 189.
Ex-libris allemand, 387.
Excommiche, 391.
Exposition, 111, 156, 352.
Exposition de tissus, 173.
Ex-voto, 417, 420.

F

Faïencerie, 225 à 227.
Faîtière, faîture, 434.
Fanon, 388.
Fanum, 295, 417, 418.
Fêlure de la Cloche d'argent, 374.
Fermant, 388.
Festiers, 433.
Fibules, 416.
Fluer, 282, 287.

Fondations pieuses, 409.
Fondeurs de caractères, 112, 134 à 139.
Forgeure, 349.
Fortifications de Rouen. *Notice :* 75 à 88.
Fortifications de Dieppe, 154.
Foudre (chute de), 341.
Fouilles : subventions, 4, 69, 292, 378 à 380, 415, 420.
Fourquer (*se*), 279.
Fragments d'inscription, 201.

G

Gaigée, 391.
Gauge, 183.
Généalogie ms., 342.
Gentilhommière, 338.
Goût (variations du), 94, 395.
Grand-blanc, 261.
Gravures, 9, 20.
Greel, 210, 211.
Grilles de protection, 223, 394.
Gueronné, 435.

H

Hache polie, 6, 179.
Hachette de bronze, 229.
Hanap royal dévolu au servant, 186 à 189.
Hommages à M. de Beaurepaire, 198, 215.
Hôtage, 463.
Horloge du Beffroi, 171.
Hôtel de l'Écu-d'Orléans. *Note*, 190 à 192.
Hôtels disparus, 199, 236 a 251, 359.
Houche, 210.
Houppier, 185.

I

Images de « Majesté », 203 à 205.
Imitation (une) de 1653, 381.
Impressions anciennes, 361 à 364.
Imprimeurs rouennais (premiers), 111, 135 à 139.
Incunables, 100, 111, 135 à 139.
Inscriptions gallo-romaines, 383.
— XIIIe siècle, 176, 354.
— XVIe, 132, 299, 316, 338.
— XVIIe, 30, 216, 334.
— XVIIIe, 71, 88.
— commémoratives 190.

J

Jardins de Charles IX, 5.
Jeton, 260, 302, 412.
Juratorium, 205.
Jurisconsulte cauchois, 7.

L

Lachet, 351.
Lampe fondée, 387.
Lanterne devant une statue de la Sainte-Vierge, 370, 392.
Lard de bonne prise s'il tombe, 187.

Liard contrefait, 308.
Libratier, 211.
Livre armorié, 190.
Luisne, 388.
Lvage, 210.

M

Mainmorte, 425.
Maison de la rue Saint-Romain, 18 à 20, 376.
Maison de la rue de la Prison. *Notice*, 160 à 168.
Majesté, 204.
Malte (ordre de), 319 à 321.
Manoir Louis XIII, 305.
Manuscrit calligraphié, 449.
Marchander, 209.
Mellonage, 346, 348.
Mémorial de classement, 404.
Merciers, 217.
Messel, 209, 211.
Meule en poudingue, 410.
Miniature, 224.
Mitre, 352.
Mobilier de l'ancien Hôtel-Dieu, 55 à 59.
Mobilier de confrérie, 221.
Moison, 446.
Moitiers, 365.
Mole, 446.
Monnaies romaines (*Voir* bronze), 178, 383, 416 à 418.
Monnaie byzantine, 383.
Monnaies modernes, 429.
Monteur, 56.
Montre historique, 13.
Monuments classés au Ministère, 156, 290.
Monuments historiques, 5, 69, 74, 97, 99, 110, 155, 192, 200, 223, 291, 305, 313 à 316, 330, 403, 404, 487.
Monuments historiques (propositions de classement), 171.
Musée départemental, 140, 171, 183, 198, 421.
— annexe, 457.
— de la Cathédrale, 100.
— de Cluny, 158, 358, 399.
— de Dieppe, 182.
— de Neufchâtel, 3, 189.
— de Lillebonne, 70.
— de peinture à Rouen, 335.
— de peinture au Havre, 335.
— Carnavalet, 339.

N

Netier, 210.
Noe, *noret*, *noue*, 434, 435.
Noms de famille empruntés à des noms de quartier, 469.
Novine, 443.

O

Organiste (règlement pour), 15.
Orgres, 411.
Ornements d'église, 158, 387.
Oriols, 260 à 264, 291, 421.
Ossements, 383.

P

Pannée, 346.
Paon, 347.
Parclos, 436.
Parne, 431.
Parpaver, 447.
Parrains (deux) de cloches, 337.
Passe-maître, 11.
Pavement, 364.
Pavés décoratifs, 373, 374.
Peintres-sculpteurs, 9 à 12.
Pel, 210.
Pennier, 23.
Perrons du Palais de Justice. *Notice*, 394 à 400.
Plan pour la fontaine N.-D., 271.
Pleyer, 5.
Plombinier, 345.
Poivre, 463.
Pontifical, 207.
Populo, 23 à 25.
Porte-paix, 57.
Ports (plans de), 342.
Portraits, 181-182.
Poteries gallo-romaines, 383, 417.
Priam, 218.
Prix (volumes offerts en), 181, 199.
Protestants, 14, 67, 80, 353.
Puits communs, 96.
— bouché, 418.
Pyssot, 279.

Q

Quayes, 210.
Queuvrent (ils), 431, 432.

R

Rabbiller, 390.
Raparelier, 436.
Rectification, 454.
Rédifier, 366.
Refourmer, 211.
Reliques, reliquaires, *Notices*, 58, 59, 123 à 131, 140, 322, 323.
Renfourniment, 366.
Restauration de Sainte-Gertrude, 155, 192.
Restaurations, 336; principes, 377.
Restoupper, 347.
Retables, 10 à 12.
Retraits, 346.
Revestiaire, 279.
Rey, 347.
Rixes dans un repas de corps, 9 à 11.
Rubben, 391.

S

Sacquet, 391.
Saintier, 299.
Saisons (bustes des), 227.
Salaires d'ouvriers, 352.
Sauptier, 209.
Sceaux, 189, 260, 304, 324, 385.
Sculptures diverses, 98, 113, 131, 168.
Sépultures antiques, 380, 416, 417.
Silex taillés, 230.

Société des Amis des Monuments rouennais, 18, 19. 32. 452.
Sortissant, 276.
Sourse, 276.
Station gallo-romaine, 456.
Style, 5.
Superintendant, 5.
Symenceau, 345.

T

Tabernacle, 350, 351.
Tailleure, 58.
Terrassements de chemins de fer, 378.
Tieulle, *tieullerie*, 436, 439.
Tombe de Bedford, 46 à 48.
Tombeaux du moyen âge, 174 à 177, 355.
Traduire, 265.
Trousse, 5.
Tuel, 278.
Tuile, son emploi, 433 à 447.

V

Vase romain, 223, 290, 316 à 318.
Verre : objets divers, 178, 179, 260.
Verrin, 209.
Viateur, 391.
Vitrail, 200.
Voie de traverse, 419.
Volumes à la vignette, 359.

W

Widage, 346.

Y

Yessue, 279.

FIN DU TOME XII

Imp. E. CAGNIARD (Léon GY, successeur), rue Jeanne-d'Arc, 88.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Château de Dieppe	330
	Beffroi	331, 364
	Peintures rue Percière	332
	Anciennes cloches	336, 372, 374, 454
	Château de Longueville	343, 374, 392
	Dalle tumulaire	354
II. —	Anciennes impressions rouennaises	361
	Château du Bellay	370, 373
III. —	Subventions aux fouilles	378, 420
	Mort de l'évêque Gratien	383
	Décorations d'autel	387
	Inscription de la source Saint-Filleul	393
	Les perrons du Palais de Justice	394
IV. —	Préservation des constructions anciennes	402
	Mémorial de classement	404
	Les brigandines	407
	Eglise Saint-Maclou	394, 409
V. —	Fouilles des Essarts et de Grésil	415
	Les *Veteres Domus*	422
	Armoiries des Conti à Ingouville	425
	Anciennes couvertures des maisons	429
VI. —	Eglise Saint-Laurent, annexe du Musée	457
	Domaine des Cordeliers de Rouen	460
	Crise archéologique	487
	Table des noms d'hommes	489
	— *noms de lieu*	500
	— *principales matières*	510

DC611
S44C82
v.12
1900-'02

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305